UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

# REVUE

# HISTORIQUE

# REVUE HISTORIQUE

FONDÉE EN 1876 PAR GABRIEL MONOD

DIRECTEURS :

CHARLES BÉMONT ET CHRISTIAN PFISTER.

*Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat historia.*
CICÉRON, *de Orat.*, II, 15.

**TRENTE-NEUVIÈME ANNÉE.**

---

TOME CENT-QUINZIÈME

**Janvier-Avril 1914.**

---

PARIS
**LIBRAIRIE FÉLIX ALCAN**
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN
1914

133254
25/6/14

D
1
R6
t. 115

# LE
# COMTÉ DE FLANDRE
## ET SES RAPPORTS AVEC LA COURONNE DE FRANCE
### DU IXe AU XIIe SIÈCLE.

---

Dans la nouvelle et toute récente édition de son admirable *Cours d'histoire du droit français*, mon confrère et ami M. Esmein a mille fois raison de dire[1] que ma doctrine sur les relations du principat et de la couronne était trop savante et trop subtile pour l'époque. Aussi n'est-ce pas du tout, comme il le croit, une « théorie », une conception à priori que je prête soit aux gouvernants, soit au peuple, mais une « résultante » que je constate des faits historiques. On peut même dire que c'est *a contrario* que cette « résultante » s'est produite. Le point de départ était le *regnum Karolingorum*, correspondant au *regnum Francorum*, la domination de la race franque représentée par les *Karlingi*, et cette domination a été refoulée progressivement par la naissance et le développement de nationalités indépendantes qu'un lien traditionnel seul continua à rattacher au *regnum Francorum*, jusqu'au jour où ce lien (par Philippe-Auguste surtout) fut transformé en vassalité féodale, en vassalité des grands fiefs. Il n'y a donc pas eu, au xe et au xie siècle, de « théorie » consciente, mais un enchaînement de faits sur la base de notions traditionnelles. C'est comme un tissu dont les faits forment la trame, les survivances, la chaîne, et dont l'historien relève le dessin schématique.

L'histoire de la Flandre en fournira, je l'espère, la preuve,

1. A. Esmein, *Cours élémentaire d'histoire du droit français*, 11e éd. Paris, Larose et Tenin, 1912, p. 380. — La mort d'Esmein, survenue depuis que ces lignes ont été écrites, a fait un grand vide dans la phalange trop clairsemée déjà des historiens du droit, au premier rang desquels il s'était placé.

en attendant l'apparition très prochaine du quatrième volume de nos *Origines de l'ancienne France*, où sont étudiées du même point de vue les autres grandes principautés de la Gaule.

## Chapitre I.

### *La genèse de la nationalité flamande.*

L'étude de la formation du principat de Flandre et de ses rapports, au x^e^ et au xi^e^ siècle, avec la couronne de France présente pour l'historien un intérêt capital. Je n'irai pas jusqu'à dire qu'elle est le *hoc opus, hic labor* de Virgile, mais elle en approche. Nous y pouvons saisir sur le vif et d'ensemble le curieux phénomène du détachement d'avec la Francie occidentale des régions qui avaient été le berceau de la nation franque[1] et la naissance d'une nationalité nouvelle, la nationalité flamande, d'un État nouveau, le comté, la monarchie de Flandre, sans que fût rompu, mais seulement relâché le lien qui unissait la population si mêlée de cet État à la nation dominante, de son chef au *rex Francorum*.

Le spectacle est d'autant plus saisissant et l'enseignement qui en ressort d'autant plus expressif que, par sa position maritime et fluviale, par son chevauchement sur les trois Francies originaires, par le caractère fruste et rude de ses habitants, par l'expansion de sa vie économique et l'essor précoce de son esprit de liberté, l'État flamand nous montre l'élément ethnique faisant échec à l'élément féodal jusqu'à l'emporter sur lui.

Le détachement de la Francie n'a été que progressif, progressive aussi et en quelque manière parallèle la constitution d'un État flamand. Des obstacles naturels y aidèrent, — telle la barrière de l'Ardenne, — mais deux causes en apparence contradictoires en furent les chevilles ouvrières : la situation privilégiée de la Flandre maritime qui la rendait propre à devenir un centre de gravité et un foyer de vie sociale, le rôle d'avant-poste contre les incursions normandes dévolu au pays.

Point d'arrivée des grandes voies de commerce qui faisaient communiquer l'Italie et l'Allemagne avec la mer du Nord et que son trafic maritime prolongeait jusqu'en Angleterre, la Flandre

1. Voy. *Origines de l'ancienne France*, t. III, p. 222 et suiv.

maritime devint le noyau d'une nation de marchands et de marins antagoniste de la société seigneuriale et féodale qui occupait la France et rivale de la domination normande. Mais, ouverte à l'envahissement des flots de pirates nordiques, elle dut pourvoir à sa défense par des digues militaires, par une armature puissante. Ne cherchez pas ailleurs le trait distinctif de la nation qui éclôt et qui s'implante entre la Germanie et la France. Il est tout entier dans l'intensité de sa vie municipale, que l'agriculture nourrit, que le commerce alimente et que le château fort sauvegarde.

Château fort et ville sont les deux assises fondamentales de la nation flamande. L'un assure la sécurité, l'ordre politique et l'autorité du prince, l'autre procure le bien-être et l'aisance, qui, de proche en proche, se répand sur la campagne et qui donne à la population urbaine et rurale la conscience de sa force. C'est plus qu'un mariage de raison qui unit le château, la cité et la plaine, c'est un syncrétisme de la nature.

Les sites les plus propices à l'établissement de ports ou d'entrepôts de commerce, de marchés ou de foires, comme à la protection des campagnes d'alentour, étaient les mêmes qu'à défaut de collines ou de crêtes la nécessité de l'occupation militaire, l'intérêt du moine, du seigneur ou du prince avaient par avance choisis et fortifiés. Établis, au IXe siècle, sur les fleuves et les rivières, à leur confluent ou près de leur embouchure, puisque c'étaient les voies que suivaient les envahisseurs normands[1]; nés de postes militaires romains qui dominaient les grandes routes ou à proximité de villes qu'avaient détruites les ravages des IVe et Ve siècles, et dont les ruines pouvaient servir de carrière; transformations des grandes abbayes qui, après la conquête franque, avaient colonisé le pays et jeté leur dévolu sur les emplacements les plus favorables à leur sécurité, à l'extension et à la mise en valeur de leurs possessions, les *castra* formèrent une double ou triple enceinte, des rivages de la mer jusqu'à l'Ardenne : Ardenbourg,

1. Voy. ce que la deuxième vie de saint Winnoc (milieu XIe siècle) raconte de Baudoin II : « Qui suspicione irruptionis... ductus, fines Flandriae facile usque ad id temporis accessibiles et pervios hosti castris munierat omnique in reliquum impugnationi clauserat » (Mabillon, *Acta SS. Bened.*, t. III, p. 311). Cf. la *Chronique* de Jean d'Ypres, ad an. 902 (*H. F.*, t. IX, p. 75). Les miracles de saint Winnoc (Xe-XIe siècles) parlent de la fondation de Bergues par un *princeps pagi* « ad munitionem et tuitionem populi » (*Mon. Germ. Script. Meroving.*, t. V (1910), p. 782).

Bruges, Furnes, Bergues, Bourbourg, — Gand, Ypres, Cassel, Saint-Omer, — Grammont, Audenarde, Lille, Douai, Arras. Mais ce ne sont pas seulement, tant s'en faut, des lignes de circonvallation contre les envahisseurs, c'est la chaîne d'un vaste réseau aux mailles serrées jeté sur tout l'intérieur du pays et dont les multiples châteaux forts forment les nœuds.

Le prince est possesseur, ou pour le moins avoué des grandes abbayes; il se réserve le droit de bâtir des forteresses et fait disparaître dès le xe siècle les comtes des *pagi*[1]. Il tient ainsi le pays dans la main. Ses châteaux forts deviennent le centre d'autant de circonscriptions administratives, judiciaires, économiques qui occupent en grande partie la place et de la hiérarchie des fiefs, et des honneurs régnant dans la France occidentale, et du régime domanial organisé, modelé par le capitulaire *de villis*. Le château devient le cœur de la cité, il fait office de cour du manoir et de *villa* ou de chef-manse. Le châtelain est plus que partout ailleurs le représentant du comte, le *vicecomes*[2]. L'extension du pouvoir temporel de l'épiscopat se trouva (sauf à Thérouanne) paralysée de ce fait et, à la différence de ce qui arriva en France, où les évêques introduisirent et sanctionnèrent les institutions de la paix et de la trêve de Dieu, le comte seul put en général y tenir la main et assurer la sécurité relative du pays[3].

1. Cf. F. Lot, *la Frontière de l'Empire et de la France du IXe au XIIe siècle* (*Bibl. de l'École des chartes*, janvier-avril 1910, surtout p. 28-31).

2. Cf. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, 2e éd. (1902), p. 111 et suiv. — *Les Villes flamandes avant le XIIe siècle* (1905), p. 18 et suiv.

3. Dès 1030, Baudoin le Barbu prend l'initiative de faire réunir à Audenarde les reliques de son marquisat et de faire jurer sur elles la paix de Dieu par le peuple et les seigneurs : « ... congregatis marchesiae suae sanctorum corporum, Bavonis, Wandregisili... cum aliis innumerabilibus Sanctorum reliquiis... congregatis totius regni sui primatibus apud Aldenardum, pacem ab omni populo conjuratam firmari fecit » (Sigebert de Gembloux, *Auctar. Affligemense*, ad an. 1030; Migne 160, col. 281).

Trente ans plus tard, c'est d'après le conseil et sur la sollicitation de Baudoin V de Lille, et de son fils Baudoin Ier de Hainaut, « utriusque comitis consultu, hortatu et petitione » (*Mon. Germ.*, t. XV, p. 838), que les moines de Lobbes promènent à travers toute la Flandre, et spécialement la Flandre maritime, les reliques de saint Ursmar, et c'est en sa présence et celle de la comtesse que tous les seigneurs du pays font, à Bergues, sur ces reliques un pacte de concorde et de paix (*Miracula S. Ursmari*, cap. 9; *ibid.*, p. 839-840).

Sous Robert le Frison, un évêque de la Francie, l'évêque de Soissons, saint Arnoul, vient prêter son concours à l'œuvre pacificatrice (1084). Lui aussi il parcourt le pays pour y semer la concorde, et si l'hagiographe lui en attribue

Voici donc, du IXe au XIIe siècle, une cohésion toute particulière de l'Etat. Ses ressources en hommes et en biens ne sont pas moins remarquables. Dans cette genèse d'une nationalité vivace, le rôle prépondérant de la Flandre maritime éclate. De vastes étendues de terres d'alluvions et de terrains tertiaires s'y prêtent aux défrichements féconds. Une population vigoureuse et tenace de libres paysans y est attirée et s'y fixe en qualité d'hôtes. Une agriculture florissante s'épanouit, à côté de pâturages salins où de multiples bergeries[1] prospèrent et fourniront un jour à l'industrie textile sa matière première. La vigne même est introduite par les comtes auxquels on en fait mérite et gloire[2]. Source jaillissante et de la richesse foncière et de l'opulent trésor des comtes[3], c'est la Flandre maritime qui contribua pour la plus large part à former cette *terra valde populosa* dont parle Suger, ce « réservoir d'hommes dont le trop-plein se déversait au dehors », comme l'appelle un savant géographe[4].

Si la chevalerie est nombreuse, elle se compose surtout de soldats paysans dont les plus puissants et les plus riches (*ditiores*, *nobiliores*) n'ont encore pour résidence, dans la première moitié du XIIe siècle, que les *mottes* avec des tours de bois qu'en France les châteaux en pierre avaient remplacées dès le règne de Robert II[5]. Leur équipement était resté tout aussi primitif. Ils ne devaient avoir ni broigne, ni haubert, puisqu'à la même

le principal mérite, il n'en laisse pas moins entrevoir le concours actif et nécessaire du comte de Flandre. Il nous apprend même que le comte a fait dresser à Bruges une liste des meurtres qui avaient été commis dans la région, pour faire ressortir que les compositions qu'ils auraient exigées, et qui avaient été économisées par l'intervention de saint Arnoul, dépassaient le chiffre de dix mille marcs d'argent pur (*Vita Arnulfi : Mon. Germ.*, t. XV, p. 890).

1. Dès 941, Arnoul le Vieux donne à l'abbaye de Saint-Pierre de Gand deux bergeries de 120 et 100 moutons (*Liber Traditionum Sancti Petri Blandinensis*, éd. A. Fayen, Gand, 1906, p. 70).

2. Dans le même acte, Arnoul donne une vigne qu'il a replantée près du monastère : « vineam quam secus monasterium restruxi » (*Ibid.*).

3. Cette prospérité nationale de la Flandre et le mérite qui en revient au prince ont été célébrés sur un ton presque lyrique par un évêque français, Gervais de Reims, dans la lettre qu'il a écrite (1055-1067) à Beaudoin V, de Lille, en lui offrant les « miracles de saint Donatien » (*Mon. Germ. SS.*, t. XV, p. 855).

4. Vidal de la Blache, *Tableau de la géographie de la France* (*Hist. de France* de Lavisse, t. I, p. 79).

5. Voy. la description d'une de ces mottes (vers 1115) par Gautier de Thérouanne, que j'ai donnée au t. II des *Origines*, p. 82-83.

époque ils prenaient part à des tournois dans une tunique de lin, avec la lance, l'écu et le heaume pour toute armure[1]. Le régime familial, favorisé par la dispersion des fermes, sous lequel ils vivaient, gardait si bien sa barbarie antique que d'interminables vendetta, qui pouvaient mettre aux prises des milliers de personnes[2], tenaient lieu chez eux des luttes entre maisnies féodales. Nous en avons le pittoresque spectacle dans la translation des reliques de saint Ursmar qu'opèrent les moines de Lobbes (1060) à travers toute la Flandre maritime, d'Hazebrouck jusqu'à la Zélande, puis de là à Gand[3], et dans le récit d'une tournée missionnaire que saint Arnoul y accomplit au temps de Robert le Frison[4].

1. C'est ce que nous apprend une tradition du XII^e siècle rapportée par Thomas de Cantimpré : « In hac villa (Leeuwes juxta Bruxellam) LX milites arma portantes sparsim morabantur... Hi omnes *cum aliis militibus circumjacentium regionum* sine ullo armorum praesidio, exceptis lanceis, scuto et galea, induti tantum plicata linea tunica, torneamenta frequentius faciebant » (*Bonum universale de proprietatibus apum*, éd. Douai, 1605, p. 446).

2. Au XII^e siècle encore, le frère du prévôt de Bruges, Lambert d'Ardenbourg, réunit une troupe de près de trois mille amis et parents, « amicos cognatosque fere tria millia » (Galbert, éd. Pirenne, p. 154).

3. A Blaringhem près d'Hazebrouck (et non pas entre Axie et Arques (!) comme l'indique une note des *Monumenta*), les vendetta d'une centaine de chevaliers furent pacifiées : « Centum ferme inimicitiarum... ea die fuit confoederatio » (*Mirac. St. Ursmari : Mon.*, t. XV, p. 839). — A Ostburg (Zélande), quatre cents chevaliers étaient en tel état d'inimitié que nul n'osait plus sortir de chez lui sans convoquer au préalable un ost (nisi exercitu coacto). Une vendetta féroce divisait les familles : « Exigebant ab invicem interfectiones parentum », malgré des serments prêtés et des compositions stipulées. La paix fut jurée sur les reliques de saint Ursmar (supra corpus jurata pace), les armes jetées, les baisers de paix échangés (*Ibid.*, p. 840).

Autre pacification analogue près de Blankenberghe, entre plus de cinq cents chevaliers. Elle est marquée par une scène dramatique et curieuse. Un chevalier se jette aux pieds d'un seigneur dont il avait tué les deux frères : « Nu et déchaussé, les bras en croix, avec des ciseaux et des verges » (cum forcipe et scopis, nudus, discalceatus), symbole évident de la tonsure et de la discipline monastique entraînant pénitence (*Ibid.*, p. 840-841).

4. Toute la relation de cette tournée serait à citer. Elle prouve combien était profonde l'anarchie inter-familiale à laquelle les moines de Lobbes n'avaient apporté qu'un remède temporaire : « Per cuncta Flandriae loca, dit l'hagiographe Hariulf, cotidiana homicidia et insatiabiles humani sanguinis effusiones pacem et quietem totius regionis turbaverant » ... « tanta rabies occidendi, tantusque inerat *furor ulciscendi*, ut humano sanguine assidue cruentari jocundum haberent ». Ce sont les mœurs des Flamands qui en sont cause : « *Mentes indociles et cruentae* » (*Vita Arnulfi : Mon.*, t. XV, p. 887-888). — Le comte pourtant maintient avec une inflexible vigueur la paix des foires, *pax comitis*, et quand, aux foires célèbres de Thourout, elle est violée par une vengeance,

Le long des côtes, la pêche maritime et le cabotage façonnent une race aventureuse de hardis marins et de vigoureux soldats. Dans les plaines basses et marécageuses se conservent des mœurs presque sauvages[1] qui communiqueront de leur rudesse aux villes elles-mêmes. Dans celles-ci, enfin, l'élément guerrier sert d'égide au commerce, à l'industrie, à la richesse et finalement à la liberté urbaine. Je ne doute pas qu'autour de la cité, dont le *castellum* était le donjon et qu'habitaient surtout les hommes d'armes et les *ministeriales* du comte, et à côté des bourgs de marchands et de trafiquants, il y eût des bourgs de gens de métier, de jardiniers et de cultivateurs. Mais je suis pleinement d'accord avec l'historien de la Belgique, M. Pirenne, pour attribuer au commerce maritime et fluvial et aux corporations, hanses et gildes, qui en sont nées une action décisive sur la constitution urbaine en Flandre. Ce sont les marchands de l'eau, plus que tous autres, qui ont fait des villes flamandes une puissance capable de résister aux abus féodaux, de faire équilibre à la puissance centrale et de la soutenir avec une rare efficacité dans ses conflits intérieurs et extérieurs. De là les privilèges et les franchises que surent conquérir de si bonne heure les communes de Flandre, de là aussi l'attitude qu'elles prirent au regard de la couronne de France, l'indépendance nationale qu'elles revendiquèrent dès le début du XII^e siècle, l'ardent souci qu'elles témoignèrent de l'honneur du comte et de l'honneur du comté[2].

Remarquons maintenant que la Flandre propre était devenue le domaine du bas-allemand jusqu'à la hauteur de Courtrai et de Tirlemont. L'élément vieux saxon et frison y avait absorbé l'élément ménapien ou morin et remplacé l'élément franc, qui s'était écoulé vers le midi. Dans le Mempisque aussi et dans le Boulon-

il ne faut rien de moins qu'un miracle pour que la charité chrétienne de saint Arnoul puisse s'exercer en faveur du violateur et interrompre la chaîne des vendetta (*Ibid.*, p. 888-889).

1. « Intra terminos parrochiae Gestelensis (Ghistelles, près d'Ostende)... est quaedam vena terrae nigra et quasi subrufa, quae crebris paludibus intersita, non facile potest transiri. In his vero locis *moratur genus hominum atrocitatem semper gestiens ut vulgus Scytharum* » (*Ibid.*, p. 889). — Survivants, sans doute, de ces Morins et Ménapiens qui, au temps de Dion Cassius, n'avaient pas encore de villes et habitaient dispersés dans des huttes, « οὔτε γὰρ πόλεις ἔχοντες, ἀλλ' ἐν καλύβαις διαιτώμενοι » (D. Cassius, XXXIX, 44. *Extraits des auteurs grecs concernant les Gaules*, t. IV, p. 279).

2. L'honneur du pays (*honor terrae*) ou du comté (*honor comitatus*) est sans cesse invoqué dans les négociations qui ont lieu pour la succession de Charles le Bon (voy. par exemple Galbert, éd. Pirenne, p. 139, 140, 141, 162, etc.).

nais, des infiltrations scandinaves ou nordiques n'avaient cessé de pénétrer. Et n'est-ce pas précisément de cette région septentrionale, du pays de Bruges, selon toute vraisemblance, que les fondateurs de la dynastie flamande sont sortis? Si ce fut leur berceau, ce fut aussi, en cas de péril, leur suprême refuge.

Cette esquisse, si elle est fidèle, nous laisse préjuger les rapports du principat flamand avec le *regnum Francorum*. A mesure que ce royaume se désagrège, la Flandre maritime devient un noyau de cohésion autour duquel se forme un État distinct de la Francie, mais qui y demeure rattaché par un lien traditionnel. L'histoire de la première dynastie comtale est l'histoire même de cette transformation. Si le comte carolingien Baudoin a été le vassal de son beau-père Charles le Chauve, il n'est pas moins certain, à mes yeux, que, sous ses successeurs, cette vassalité est devenue une dépendance ethnique. La Flandre a cessé d'être un bénéfice en devenant un État. Ce n'est que par un mouvement inverse qu'elle deviendra, deux siècles plus tard, un grand fief de la couronne. Disloquée à l'intérieur par l'insoumission des châtelains, arrêtée dans son expansion au dehors, à l'ouest par la Normandie, à l'est par les maisons féodales de Brabant, Hainaut et Hollande, dominée par les progrès croissants de la royauté française, elle sera menacée d'une absorption complète par Philippe-Auguste et finalement englobée par lui, comme grand fief et pairie, dans la hiérarchie féodale qu'il a constituée.

De cette alternance de phases est née une illusion d'optique pareille à celle qui déforma les origines de la féodalité. Le point de départ et le point d'arrivée ont accaparé toute l'attention et fait table rase des degrés intermédiaires. Les historiens ont reporté, en bloc, dans le passé la « résultante » d'une longue évolution. Ils ont, en même temps, réuni sous le titre de comté des éléments hétérogènes : l'Etat flamand proprement dit, c'est-à-dire la Flandre flamingante, qui comprit le pays de Wæs quand les comtes l'eurent récupéré au XI^e siècle sur ceux de Frise ; — les conquêtes faites sur la Francie occidentale, villes, châteaux, populations ou territoires, cette Flandre wallonne, dont une notable partie fit, sous Philippe-Auguste, retour à la couronne ; — les conquêtes faites sur la Francie médiane (Lotharingie) de populations mi-flamingantes, mi-wallonnes.

L'Etat flamand proprement dit forma du X^e au XII^e siècle un

principat soumis à la suprématie de la Francie occidentale. Son chef devait donc fidélité et sécurité, mais non pas hommage lige; secours militaire en cas de danger public (levée en masse, *landwer*), mais non service féodal.

Les conquêtes faites soit sur la Francie occidentale, soit sur la Francie médiane ou orientale ont été régularisées de gré ou de force, par accord ou traité, et ont pu être assimilées ainsi, selon les circonstances, à des bénéfices ou des fiefs emportant hommage. Mais ce sont alors des hommages particuliers, comme on le voit très bien pour la Germanie et encore pour la France après 1128, lors de la reconnaissance de Thierry d'Alsace.

Et c'est pourquoi le comte de Flandre a pu être pour certaines villes ou certains pays feudataire soit du roi de France, soit du roi de Germanie, mais il n'a jamais été que fidèle pour l'État flamand, et seulement du roi de la Francie occidentale (jamais du roi de Germanie), jusqu'à ce que la transformation de son principat en grand fief eût été opérée dans la deuxième moitié du XII^e siècle.

## Chapitre II.

### *La première maison de Flandre aux IX^e et X^e siècles.*

Les populations que la Flandre devait grouper en faisceau étaient, jusqu'au milieu du IX^e siècle, assujetties à l'autorité de comtes carolingiens ou de *missi* dont les circonscriptions pouvaient varier, et nous sommes hors d'état de savoir à quels sujets commandait le comte Baudoin, Bras de fer, quand, « vassal » de Charles le Chauve, il enleva la fille de son suzerain. Nous ne savons pas non plus avec certitude quels « honneurs » lui furent octroyés après qu'à la sollicitation du pape Nicolas I^er, le roi eut consenti en 864 à lui pardonner et à l'accepter pour gendre[1]. Il est très vraisemblable pourtant qu'il possédait, d'ancienne date, une partie de la Flandre maritime[2] et qu'il fut enrichi

1. « Rex... secundum leges sæculi eos uxoria conjunctione ad invicem copulari permisit, et *honores Balduino*, pro vestra solummodo petitione, *donavit* » (864. Lettre d'Hincmar à Nicolas I^er; Miraeus, *Opera diplom.*, t. I, p. 26).

2. Dans une de ses lettres à Charles le Chauve, le pape Nicolas invoque, en faveur du pardon qu'il sollicite, le danger que ferait courir au royaume une alliance de Baudoin avec les Normands dont il pourrait faciliter les descentes : « Metuentes ne... ipse Balduinus impiis Nortmannis... se conjungat, et in populo Dei... aliquod ingerat periculum » (863. *H. F.*, t. VII, p. 388).

des dépouilles du camérier Enguerrand, lors de la disgrâce de ce comte[1]. Il y a plus. Une coïncidence me frappe. Deux ans après la réconciliation du beau-père et du gendre, en 866, meurt Rodolphe, abbé laïque de Saint-Riquier, l'oncle maternel de Charles le Chauve : Hariulf nous apprend que ce grand personnage avait obtenu de son royal neveu le *comitatus maritimae provinciae*[2] et qu'il le détenait au moment de sa mort[3]. Ce *comitatus*, qu'est-il devenu? Hariulf en a perdu la trace et c'est pour cela, sans doute, qu'il a intercalé entre Rodolphe et son fils Guelfon (son successeur immédiat à la tête de la puissante abbaye) deux comtes de Montreuil, Helgaud et Herluin, qui n'ont rien à faire ici, ayant vécu au siècle suivant. En tout cas, Guelfon n'est plus qualifié comte, mais seulement abbé de Saint-Riquier et de Sainte-Colombe de Sens. Ne peut-on pas en conclure que le *comitatus maritimae provinciae* que Rodolphe possédait a été par le roi attribué à son propre gendre Baudoin, petit-neveu par alliance de l'ancien comte? A trois ans près se trouverait ainsi exact le témoignage d'un hagiographe de la fin du XI^e siècle, qui avait utilisé beaucoup de documents plus anciens, suivant lequel Baudoin reçut, avec la main de Judith, toute la domination entre la mer et l'Escaut[4].

Le noyau du comté de Flandre était ainsi créé, et telle est déjà l'autorité du comte qu'il fait partie de l'espèce de conseil de régence que Charles le Chauve institue auprès de son fils par le capitulaire de Quierzy (877)[5].

L'année même de la mort prématurée de Louis le Bègue,

1. La vraisemblance augmenterait avec l'hypothèse assez séduisante qu'Enguerrand était frère de Baudoin, fils comme lui d'Odoacre (cf. Vanderkindere, *le Capitulaire de Servais* (Bruxelles, 1897), p. 15-16). — La privation de ses *honores* encourue par Enguerrand est mentionnée en 875, quatre ans avant la mort de Baudoin I^er (*Annales de Saint-Bertin*, éd. Dehaines, p. 241 : « ab honoribus dejecto »).

2. « Quique cum hoc officio regis precatu functus fuisset, ejusdem regis Karoli, sui scilicet nepotis, dono et prece *comitatum maritimae provinciae* suscepit, quia erat... humanae prudentiae peritissimus » (Hariulf, *Chronique de Saint-Riquier*, éd. Lot, p. 113).

3. « Hruodulfus venerabilis abbas et comes, postquam per aliquos annos cœnobium *cum provinciis maritimis* gubernavit » (*Ibid.*, p. 116).

4. « Surrexit illis diebus in regno ex fortissima heroum prosapia Balduinus... Qui, accepta Judith, filia Karoli Calvi, *universum regnum inter mare Gallicum et Scaldem fluvium cum ea*, Dei gratia, sortitus est » (*Translatio SS. Wandregisili...*, Mabillon, t. V, p. 204; SS. XV, p. 627).

5. *Capit. Carisiac.*, cap. 15, éd. Krause, t. II, p. 359.

Baudoin II succède à son père dans les circonstances les plus propices pour étendre sa domination, jeter les assises d'un État indépendant, d'une « royauté provinciale »[1], prendre rang parmi ces roitelets (*reguli*) qui surgirent à la mort de Charles le Gros. Carolingien par sa mère Judith, surnommé le Chauve uniquement, paraît-il, pour rappeler son origine, il assit sa domination, son *ducatus*, suivant l'expression de Reginon[2], sa *monarchia*, comme l'appelle l'hagiographe de saint Winnoc[3], sur une base nationale, en groupant la population tioise de la Flandre et du Mempisque, du Boulenois et du Ternois. Il l'étendit ensuite sur la population wallonne de l'Artois, grâce à la rivalité des rois Eudes et Charles le Simple. Une politique de bascule lui permit de se tenir en équilibre entre les deux compétiteurs de l'Ouest et de s'ériger presque leur égal sous la prééminence du chef de la maison carolingienne, Arnulf, le roi de la Francie orientale. Ses variations ne manquèrent pas de logique et furent couronnées de succès.

En 888, Charles le Simple est en bas âge, Eudes est un roi adventice, Baudoin II s'attache à Arnulf. Il est, avec son parent Rodolphe, abbé de Saint-Vaast d'Arras et de Saint-Bertin, et avec l'archevêque Foulque de Reims, à la tête des Francs qui mandent à Arnulf de venir prendre possession du royaume[4]. Mais comme le souverain allemand manque d'audace et que la fortune sourit à Eudes, c'est à Eudes que Baudoin s'engage désormais d'être fidèle[5]. Cette fidélité, il essaie presque aussitôt de se la faire

1. L'expression est sortie de la bouche d'un contemporain de Baudoin II, l'évêque d'Utrecht Radbod. Dans un sermon sur la vie de sainte Amalberge, il qualifie *rex provinciae* un prince qu'il ne nomme pas et que la légende a identifié plus tard avec Charlemagne (Mabillon, *Acta SS. Ben.*, t. III, 2, p. 242).

2. « Qui Balduinus hucusque in Flandris ducatum tenet (Reginon, ad an. 818, éd. Kurze, p. 73).

3. « Baldewinus, cognomine Calvus... a progenitoribus *Flandriae monarchiam* sortitus... et ingenio et armis divina humanaque jura ex æquo librare... Tenebat ea tempestate *sceptra Francorum* Rex Karolus... quem praefatus *Flandriarum monarchus* adiens » (*Vie de saint Winnoc*, milieu XI^e siècle, cap. 16 ; Mabillon, *Acta SS. Bened.*, t. III, 1, p. 311. — *Mon. Script.*, t. XV, p. 776-777).

4. « Contulerunt se ad Arnulfum regem, ut veniret in Franciam et regnum sibi debitum reciperet : inter quos erant primi hujus discordiae Fulcho... et Hrodulfus... nec non et Balduinus comes » (*Ann. Vedast.*, ad. an. 888, p. 331-332).

5. « Balduinus, relictis sociis, ivit ad regem Odonem et *promisit se de reliquo fidelem illi fore*... hortatus est ut in sua *promissione* permaneret » (*Ibid.*, p. 332).

payer. A la mort de l'abbé Rodolphe (892), il revendique sa succession et, avec la connivence des châtelains, s'empare du *castrum* de Saint-Vaast d'Arras, puis demande à Eudes de lui en confirmer la possession. La réponse évasive du roi ne le satisfait pas, il se révolte, se met hors d'atteinte et l'année suivante se rallie à Charles le Simple, devenu majeur et couronné à Reims. Mais l'appui se révèle fragile et voici Baudoin revenu à Arnulf pour nouer alliance avec son fils Zwentibold, le nouveau roi de Lorraine[1].

Malgré le succès de ses armes, Eudes est tenu en échec. En est-il meilleure preuve que celle-ci? Aussitôt que le roi, en 895, a réussi à s'emparer du *castrum* et de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, il les restitue à Baudoin et fait la paix avec lui presque « d'égal à égal », selon la juste expression de son plus récent historien[2].

Eudes meurt (898). Charles le Simple est reconnu seul roi des Francs occidentaux : Baudoin II se garde bien de se rendre auprès de lui à Reims. Il se contente de certifier de loin une fidélité vague, telle qu'il est convenable : « Se illi fidelem esse, sicut dignum erat[3]. » C'était peu dire assurément, et Baudoin entendait moins encore. Il enlève presque aussitôt Péronne, que tenait Herbert de Vermandois sous l'autorité du roi, et s'il reperd à la fois ce *castrum* et celui même d'Arras, il ne se décourage, ni se soumet, comme un vassal félon. En toute liberté et accompagné de son allié Zwentibold, il se rend à un plaid, où un traité formel rétablit la paix entre lui et Herbert, entre Zwentibold et Charles, moyennant l'abandon au roi du *castrum* de Saint-Vaast et de ses dépendances, dont le comte Aumer est gratifié[4].

L'année suivante (900), pour rentrer dans les bonnes grâces du roi et obtenir qu'il lui restituât la châtellenie d'Arras, il s'empresse d'accourir au plaid d'été où, sur les bords de l'Oise, Charles avait convoqué son armée et ses fidèles[5]. Ce n'était

1. *Ann. Vedast.*, ad an. 895, p. 349-350.

2. Favre, *Eudes, comte de Paris* (1893), p. 181.

3. *Ann. Vedast.*, p. 356 : « Missos dirigit qui regi *innotescerent* se illi fidelem esse, sicut dignum erat » (898).

4. « Pacificati sunt Karolus rex atque Zuendebolchus, et reddidit Baldwinus regi castrum, et suos exinde fecit exire; quem rex dedit Althmaro comiti » (*Ibid.*, ad an. 899, p. 359).

5. « B. perrexit ad ipsum placitum, volens sibi regem reblandiri, ut terram

point là faire acte de vassalité, mais acte de fidélité, d'autant plus naturel que par la mort récente d'Arnulf (fin 899) la suprématie carolingienne et franque avait fait retour à Charles le Simple. M. F. Lot a supposé que la restitution du « comté » d'Arras n'aurait pu être faite « qu'à charge d'hommage »[1]. C'est une conjecture toute gratuite. La seule chose certaine est qu'aucune restitution n'a eu lieu, par suite de l'opposition de l'archevêque de Reims Foulque, lequel avait obtenu du roi l'abbaye de Saint-Vaast, puis l'avait cédée par échange au comte Aumer[2], et qui détenait, par une concession analogue faite à la mort de l'abbé Rodolphe, l'abbaye de Saint-Bertin sur laquelle Baudoin prétendait également un droit héréditaire. Et qu'arrive-t-il alors? Foulque est assassiné à l'instigation de Baudoin par un chevalier de celui-ci; le meurtrier Winemar est frappé d'anathème; l'instigateur notoire Baudoin reçoit par donation royale (*regia donatione*) l'abbaye de Saint-Bertin qu'il convoitait[3]. Quant à Arras, c'est le fils de Baudoin, Arnoul, qui, à la mort du successeur d'Aumer, s'en saisira sans coup férir.

Le langage de tous ces faits est clair; le langage des documents contemporains ne l'est pas moins. M. F. Lot est obligé de reconnaître qu'il ne s'y rencontre nulle mention d'un hommage du comte de Flandre au roi de France, « qu'il n'y est question que de fidélité »[4], fait d'autant plus significatif qu'on était

quam ei tulerat redderet » (ad an. 900, *Ibid.*, p. 359). — La vie de saint Winnoc nous représente Baudoin, cette année même, comme en grande faveur auprès du roi et obtenant de lui un privilège (aujourd'hui perdu) en faveur de l'église qu'il venait de fonder à Bergues sous le vocable de saint Martin et de saint Winnoc : « *Habuit enim apud ipsum* (regem) *plurimum posse*... super eodem loco privilegium regale facile obtinuit » (Mabillon, *loc. cit.*, p. 311).

1. *Fidèles ou vassaux*, p. 10.

2. Il ressort clairement du récit de Flodoard que l'archevêque Foulque ne s'était fait concéder l'abbaye de Saint-Vaast et le *castrum* d'Arras qu'en vue de les échanger contre l'abbaye de Saint-Médard de Soissons que détenait un comte Aumer, et que la concession du roi à ce comte n'a été qu'une ratification de cet échange (Flodoard, *Histor. Eccles. Remensis*, IV, 10; Migne, 135, c. 290).

3. « Winemarus... asserebat hoc pro senioris sui fidelitate patrasse, et iccirco fine tenus in ipso permansit anathemate. Balduinus *autem post haec* abbatiam optinuit *regia donatione* » (Folcuin, *Chartularium Sithiense*, II, 68, éd. Guérard, II, p. 135). Cf. la *Chronique* de Jean d'Ypres (*H. F.*, t. IX, p. 74) : « Balduinus... annuente rege Carolo Simplice, cui ipse consanguinitate proximus erat, hanc abbatiam impetravit et *regia donatione* suscepit, cum omnibus appendiciis ejus. » — Sur l'ensemble des événements : Flodoard, *loc. cit.*; Reginon, ad. an. 903, et la *Chronique* de Jean d'Ypres, *loc. cit.*

4. *Fidèles ou vassaux*, p. 10.

plus près de l'époque où ducs, comtes et marquis étaient encore des fonctionnaires royaux. Le *comes Flandrensium* devenait un roi adjoint du *rex Francorum*, à l'instar des autres princes de la Gaule[1].

Cette identification que nous avons à suivre jusqu'au cours du XII^e siècle se manifeste dès la première moitié du X^e par une double circonstance : l'indépendance quasi-souveraine du successeur de Baudoin II et l'abandon que Charles le Simple offrit à Rollon de ses droits sur les Flandres, comme il avait offert de lui abandonner bénévolement la Bretagne[2]. On en peut conclure, ce semble, que les droits de la royauté sur les deux pays étaient également précaires.

Baudoin II, en inaugurant, par son mariage avec la fille d'Alfred le Grand[3], la série des unions anglo-saxonnes que continuèrent et Charles le Simple et Otton le Grand, avait rehaussé le prestige et l'éclat de sa dynastie. A son origine carolingienne, s'ajoutèrent de plus pour son fils Arnoul les liens d'affinité qui l'unirent aux rois des deux Francies, comme aussi à Hugues le Grand[4]. Ce fut le tremplin de sa politique d'expansion et d'indépendance quasi-souveraine. Les rapports qu'il entretint avec son beau-frère Édouard I^er et son cousin Athelstan lui servirent de point d'appui dans sa lutte contre la Normandie, et il en chercha d'autres du côté de l'est auprès de la maison saxonne. De là une rivalité nouvelle, non seulement avec les ducs normands qui lui disputèrent l'alliance d'Otton le Grand, mais avec Hugues

1. C'est l'expression même que je trouve dans un récit du XI^e siècle de la translation faite en 915 des reliques de saint Gerou : « Eo tempore Karolus rex Francorum annum regni sui agebat sextum decimum, Balduinus cognomento Calvus 36 *arregnaverat* annis in comitatu Flandriarum » (*Ex adventu S. Gerulfi*, cap. 11; *Mon. Script.*, t. XV, p. 907). — La symétrie parfaite entre les deux membres de la phrase me parait bien fixer le sens. On aurait pu songer, sans cela, au vieux verbe *adregniare*, brider, tenir en bride.

2. Dudon, t. II, p. 28; éd. Lair, p. 168-169. — Je discuterai ailleurs la valeur de ce témoignage.

3. Elstrude ou Aelfthryth. — Nous avons d'elle une charte de donation de biens situés en Angleterre au profit de Saint-Pierre au Mont-Blandin, près de Gand, en mémoire de Baudoin II, qui venait de mourir, et du consentement de ses deux fils Arnoul et Adolphe, 11 septembre 918 (*Cartul. saxonicum*, éd. Birch, t. II, p. 337 et suiv. (1887); Van den Haute, *Note sur quelques chartes de l'abbé de Saint-Pierre de Gand*, dans le *Bull. Comm. histor. de Belgique*, 1903, p. 411).

4. Charles le Simple (vers 919), Hugues le Grand (après 925), Otton le Grand (930) épousent trois filles d'Edouard I^er.

le Grand et Herbert de Vermandois, l'un et l'autre ses proches par mariage[1]. Arnoul, comme tous ces dynastes, s'efforçait de réduire le pouvoir du *rex Francorum* à une suprématie de plus en plus nominale, mais en veillant à ce que la prépondérance ne passât point à l'un des conjurés[2], et nul, pour parvenir à cette fin, ne paraît avoir manœuvré avec plus d'astuce et de duplicité qu'Arnoul. Chaque fois que l'équilibre tend à se rompre soit au profit du roi qui s'allie, par exemple, avec les Bourguignons ou les Lorrains, soit au profit de ses rivaux, le jour où une coalition se noue entre Hugues, Herbert et Guillaume Longue-Épée, on le voit chercher aide et assistance tantôt près d'Athelstan, tantôt auprès d'Otton, ou au contraire soutenir le roi de France contre les coalisés et les amener à traité ou à trêve.

Ce ne sont pas là des luttes féodales, ce sont des compétitions de souveraineté. Aussi M. Ferdinand Lot n'a-t-il pas trouvé dans tout le demi-siècle qu'occupe le long règne d'Arnoul le vieux le moindre texte à alléguer, de près ou de loin, en faveur de sa thèse que le comté ou marquisat de Flandre constituait dès alors un grand fief de France, et en est-il réduit à se retrancher derrière un aveu d'ignorance : « On ignore au juste, dit-il, la nature des relations entre le marquis de Flandre Arnoul Ier (918-965) et les rois Charles III, Robert Ier, Raoul, Louis IV d'Outremer[3]. » A mes yeux, au contraire, la nature exacte de ces relations ressort très clairement de la succession des événements et des actes que déroulent devant nous les chroniqueurs contemporains, Flodoard en tête.

En 925, le roi Raoul signifie aux Francs, par proclamation du ban royal, de se préparer à combattre les Normands qui venaient de ravager l'Amiénois et le Beauvaisis. Ce n'était point la convocation d'une ost féodale, mais une levée en masse à laquelle le comte de Flandre devait répondre d'autant plus certainement

1. Arnoul, qui était déjà le cousin par alliance de Hugues le Grand, serait devenu son neveu (ainsi que le neveu du roi Raoul) en épousant (934) la fille de Herbert II de Vermandois, si, comme on l'admet généralement, Herbert était marié avec une sœur de Hugues et d'Emma (la femme de Raoul de Bourgogne).

2. Pour justifier ce terme, je rappellerai les paroles obsédantes que Raoul Glaber prête à Herbert, mourant : « Nous étions douze qui avions juré de trahir le roi. » — « Duodecim fuimus qui traditionem Caroli jurando consensimus » (Raoul Glaber, éd. Prou, p. 8).

3. *Fidèles ou vassaux*, p. 11.

qu'il était compris encore parmi les chefs francs, puisqu'il commandait à des *Franci maritimi*[1].

Aucune source historique ne fait mention d'Arnoul lors du rappel, en 936, de Louis d'Outremer, et ce silence paraît étrange quand on songe qu'il était à ce moment maître de Boulogne où le jeune roi débarqua et où s'étaient rendus pour le recevoir Hugues le Grand et les autres seigneurs francs. Qu'il ait figuré ou non soit parmi les *ceteri Francorum proceres* ou *principes* dont parle Flodoard[2], soit au nombre des *principes Gallorum* que Richer, avec une exagération manifeste, met en scène[3], qu'il ait prêté ou non soit le serment de fidélité ou d'hommage que Flodoard relate[4], soit le serment plus vague encore qu'indique Richer[5], la question est sans réelle importance, au point de vue des rapports du comte flamand avec la royauté. D'une part, en effet, ni la distinction entre la Francie et la Gaule n'était encore à cette époque politiquement tranchée, ni le détachement de la Flandre d'avec la Francie un fait acquis ; d'autre part, le serment de souveraineté, celui que Charlemagne avait modelé sur la recommandation germanique et romaine, l'emportait encore sur l'hommage lige naturel ou la suzeraineté féodale[6], et c'est du serment de souveraineté, du *leodesamio* royal, qu'il pouvait seul s'agir en une circonstance où l'engagement que prenaient les grands, ecclésiastiques ou laïques, du royaume, consistait essentiellement à reconnaître le carolingien Louis comme souverain légitime et à faire procéder, comme tel, à son couronnement.

Dès son avènement au trône, Louis d'Outremer inaugura une politique qui, poursuivie avec succès, aurait pu arrêter la formation d'un État flamand, d'une nation flamande autonome. Pousser droit au nord vers la mer, enfoncer un coin entre la Normandie et la Flandre, remonter le long des rives septentrionales

1. « Rodulfus... ut se ad bellum contra Normannos praepararent *Francis banno denuntiat*... Arnulfus quoque comes et *ceteri maritimi Franci* praesidium quoddam Nordmannorum aggrediuntur » (Flodoard, ad an. 925).

2. Flodoard, ad an. 936, éd. Lauer, p. 63 ; ad an. 848, p. 112 (discours de Louis au concile d'Ingelheim).

3. Richer, II, 1-4.

4. « Apud Bononiam, sese committunt, ut erat utrinque depactum » (*loc. cit.*).

5. « Ludovicus... ducem (Hugues le Grand) cum reliquis occurrentibus excipiens, jure sacramenti sibi adcopulat » (II, 4).

6. Voy. *Origines*, t. I, p. 120 et suiv. ; t. III, p. 60 et suiv.

pour se rendre maître du territoire des Morins[1], par une ceinture de forteresses protéger les côtes contre les invasions scandinaves et tendre la main par delà le détroit à la dynastie anglo-saxonne, la réussite d'un tel plan eût maintenu dans la sujétion et la Normandie et la Flandre, elle aurait fait obstacle à la conquête de l'Angleterre.

Il est remarquable que, dès 938, Louis d'Outremer s'occupe de relever des fortifications dans le voisinage de la mer, de concert, semble-t-il, avec Arnoul[2]. Si c'était à Wissant ou à Guines, nous assisterions déjà à un effort du roi pour prendre solidement pied à l'extrémité de son royaume, dans le Boulonnais, dont Baudoin II s'était mis en possession et dont Arnoul avait, en 933, hérité de son frère Allou. Mais il est plus vraisemblable, selon l'hypothèse de Longnon, qu'il s'agit de *Wicum*, à l'embouchure de la Somme[3], et qu'ainsi le souverain a voulu s'assurer au sud du Ponthieu un point d'appui pour dominer le pays, comme Montreuil le dominait au nord[4].

La lutte entre la Flandre, la Normandie et la France au sujet de cette dernière forteresse est caractéristique de l'âpreté de leur rivalité dans la région maritime qui fait face à l'Angleterre. Montreuil resta définitivement à la couronne, mais Hugues Capet échoua dans sa tentative d'encercler le Ponthieu d'une ligne de châteaux forts[5], pour en faire une sorte de camp retranché à la fois contre les Normands ou les Scandinaves[6] et contre les Flamands, en vue même peut-être de la conquête du Boulonnais[7].

1. Au XII^e siècle encore, le comte de Flandre Robert II était qualifié « *Morinorum comes*, qui in successoribus suis vulgari proverbio *Flandrensis* dicitur » (*Tractatus de moribus Lamberti* (1116-1118), SS. XV, p. 946).

2. « Ludowicus rex maritima loca petens, castrum quoddam portumque supra mare, quem dicunt Guisum, restaurare nisus est. Dumque cum Arnulfo moratur... » (Flodoard, ad an. 938, éd. Lauer, p. 69).

3. Voy., sur cette controverse, Lauer, *Louis d'Outremer*, p. 31, note.

4. La prise de Montreuil (939) permit à Arnoul de subjuguer le Ponthieu « captoque Monasteriolo, *castro regio*, Pontivam provinciam propriae ditioni subegit » (Hariulf, *Chronique*, éd. Lot, p. 150).

5. Hariulf, éd. Lot, p. 162, 205, 229.

6. Cf. Mabillon, *SS. Ben.*, VI, 2, p. 521.

7. N'oublions pas en effet que le Boulonnais était à cheval sur la limite des langues romane et flamande, qui coupait même en deux la ville de Boulogne, et qu'Otton de Freising a pu dire de Godefroi de Bouillon : « tamquam *in termino utriusque gentis* (Franci, Romani, Teutonici) *nutritus*, utriusque linguæ scius » (*Chronicon*, éd. Pertz, 1867, p. 301). Toutefois, l'élément flamand l'emporta aux X^e et XI^e siècles. Le Boulonnais resta dans la dépendance de la

Il ne réussit qu'à donner naissance à une dynastie de comtes du Ponthieu sur laquelle Guillaume le Conquérant étendra sa suzeraineté.

Nous ne pouvons nous désintéresser des inextricables conflits où les derniers Carolingiens durent, pied à pied, défendre et essayer de ressaisir les lambeaux de l'héritage ancestral. Que l'on discute à perte de vue sur les quelques termes vagues et ambigus, — *committere*, *recipere*, *sacramento pacisci*, etc., — que, de-ci de-là, les chroniqueurs contemporains appliquent aux rapports du roi de France et des *principes*, ce sera sans profit. La nature de ces rapports s'en trouvera d'autant moins éclaircie qu'on restera davantage sous l'empire du préjugé traditionnel que le régime féodal était pleinement organisé dès le x^e siècle. C'est dans le détail des actes et des événements qu'il faut observer ces rapports, en comparant ce qu'ils furent selon les régions et leurs chefs, en faisant état de leur connexité avec les prétentions de souverains rivaux du roi de France : pactes d'alliance, de fidélité ou de vasselage, rôle d'arbitre joué aussi bien par le *princeps* que par le roi, élévation progressive du vassal au rang de pair ou de simple fidèle. Tous ces traits, distincts ou confus, essayons de les dégager ou de les reconnaître dans la mêlée désordonnée qui, pendant cinquante ans, s'agite autour du trône chancelant où Louis d'Outremer vient de monter.

En 938, le roi est aux prises avec Hugues le Grand et Herbert de Vermandois, et c'est Arnoul qui négocie entre eux un armistice de quelques mois, ou peut-être impose une trêve aux belligérants par la menace de prendre parti pour le souverain. Dès, en effet, que la lutte recommence, ne voyons-nous pas entrer en ligne un nouvel allié de Hugues le Grand, Guillaume Longue-Épée, qui ravage les terres d'Arnoul, en même temps qu'Herbert saccage villes et villages de l'archevêché de Reims. Une double excommunication les frappe, et Hugues le Grand se résigne à une nouvelle trêve, jusqu'au 1^er juin 939[1].

Les événements alors vont se compliquer étrangement et le double jeu d'Arnoul se dessiner et s'accentuer. Il est resté jusqu'ici l'allié de Louis ; comme lui, il a cherché à s'appuyer sur les Anglo-Saxons et il est l'adversaire, le rival du comte nor-

Flandre maritime et ce n'est qu'au début du XIII^e siècle que les rois de France purent y ressaisir une domination effective.

1. Flodoard, éd. Lauer, p. 71-72.

mand, tous deux convoitant les domaines de Hugues le Grand dans le Ponthieu ; mais Arnoul commence à redouter la prépondérance royale quand il voit, cette année même, les seigneurs lorrains, le duc Gilbert en tête, se révolter contre Otton Ier et offrir leur soumission à Louis d'Outremer. Que fait le comte flamand? Il s'efforce d'abord, de connivence avec les envoyés d'Otton, de faire refuser par le roi l'hommage des Lorrains, puis il s'empare par ruse du château de Montreuil, dont le possesseur, le comte Herlouin, avait été obligé quelques années auparavant de se soumettre à Hugues le Grand, fait captifs la comtesse et ses fils et les envoie outre-mer au roi Athelstan. Mais Herlouin s'est échappé et est allé demander secours à Guillaume de Normandie. Il revient avec une troupe normande, reprend Montreuil, extermine ou fait prisonnière la garnison d'Arnoul. Celui-ci ne le pardonnera pas à Guillaume Longue-Épée[1] ; en attendant, il dissimule. Les principaux chefs des Lorrains sont en effet revenus et ont fait leur soumission formelle à Louis[2] ; en même temps une flotte envoyée par Athelstan est venue appuyer le souverain français et maladroitement, semble-t-il, ravager des terres du Boulonnais qui appartenaient à Arnoul. Le Flamand n'hésite plus ; il se joint non seulement à Hugues le Grand et à Herbert, mais à Guillaume lui-même et tous se lient par serment au roi Otton (939).

Que n'a-t-on prétendu qu'ils devenaient tous ainsi les grands vassaux de la couronne de Germanie? du roi des Francs orientaux? Il est vrai que le terme fatidique de *committere* n'est

1. Les Normands rendirent Herlouin responsable de l'assassinat de Guillaume (voy. Dudon, p. 241).

2. « Se regi committunt » (Flodoard, ad an. 939, p. 72). — Faut-il entendre : ont fait *hommage* au roi? Certainement non dans le sens d'*hommage féodal*. — *Committere*, comme je le dirai encore plus loin, ne peut signifier à cette époque, et sous la plume de Flodoard, qu'*engager sa foi*, ce qui est du reste la signification vraie du terme latin, « se confier », « se fier ». Il s'agit donc d'un serment de fidélité, et la preuve s'en tire encore de ce que le même terme est appliqué dans le même passage aux évêques, qui ne faisaient pas alors *hommage*. Je ne conteste nullement, du reste, que *committere* dans Flodoard puisse être synonyme de *commendare* (cf. par exemple *Annales*, 927, p. 39 (*se committit*), avec *Hist. eccles. Remensis*, IV, 21 (*se commendavit*), mais la *commendatio* existait bien avant qu'il y eût des fiefs et elle a continué à subsister avec des formes, des modalités et des effets très variables, longtemps après que le régime féodal fut pleinement installé. — Je remarque, à cette occasion, que le mot *feudum*, comme le terme *hominium*, sont pour ainsi dire étrangers à Flodoard.

pas employé ici par le chroniqueur, qui ne parle que d'*accipere sacramenta pacti*, mais le sens n'apparaît-il pas le même quand on voit quelques années plus tôt, en 931, Herbert de Vermandois[1], l'année suivante (940) le même Herbert, Hugues le Grand et Roger de Laon *sese committere* au roi de Germanie[2], et les historiens traduire imperturbablement « lui faire hommage » comme à leur suzerain? En réalité, dans toutes ces occurrences, ce ne sont pas ses vassaux qu'ils deviennent, ce sont ses *afiés*, ses *pares*, dans le sens qu'avait le dernier terme dès le IXe siècle et qu'il a gardé suivant moi aux deux siècles suivants[3], ce sont des « princes » qui s'unissent et se soumettent à un roi.

Si Guillaume de Normandie et Arnoul de Flandre ne renouvelèrent point, en 940, leur serment à Otton Ier, ce n'est certainement pas pour avoir été retenus par quelque hommage prêté au roi de France. De ce que le premier, sous le coup d'une victoire des Bretons, se fut, dès le début de la même année 940, réconcilié avec Louis d'Outremer[4], cet engagement de sa foi et les belles protestations dont Richer l'agrémente[5] ne l'empêchèrent pas de faire, quelques mois plus tard, cause commune avec Hugues le Grand et Herbert pour s'emparer avec eux de Reims, sur l'archevêque Artaud, que Louis venait d'y installer, et mettre le siège devant Laon, la capitale même du roi. Quant à Arnoul, il paraît s'être tenu dans une neutralité habile entre les deux souverains; il ménagea le roi de France qui venait de reperdre la Lorraine et put se prévaloir, par exemple, de son autorisation pour remettre une grande abbaye en possession de biens usurpés[6]; il participa aux conciliabules que tinrent les coalisés à la fin de l'an 941 et dont les résolutions furent portées à Otton par Herbert de Vermandois[7].

La position, du reste, n'était pas la même pour Hugues et

1. Flodoard, éd. Lauer, p. 49-50.
2. *Ibid.*, p. 77.
3. Voy. sur ce point essentiel *Origines*, t. III, p. 414-418.
4. Flodoard, ad an. 940 (*initio*), éd. Lauer, p. 75.
5. « Tanto ei consensu alligatus est, ut jamjamque aut sese moriturum, aut regi imperii summam restiturum proponeret » (II, 20). — Emprunt évident à Dudon, qui ne cesse de représenter le roi de France comme l'humble protégé du duc des Normands (voy. par exemple éd. Lair, p. 199).
6. 8 juillet 941. Diplôme en faveur de Saint-Pierre de Gand (éd. Fayen, p. 68 et suiv.).
7. Flodoard, éd. Lauer, p. 83.

pour Herbert que pour Guillaume Longue-Épée et Arnoul. Les deux premiers poursuivaient la dépossession des Carolingiens au profit des Robertiens (depuis que Herbert avait abandonné l'idée de la poursuivre pour son propre compte[1]), tandis qu'Arnoul et Guillaume voulaient à la fois élargir le champ où s'exerçait leur autorité et s'élever autant que possible au niveau de la souveraineté royale.

Une sorte de revirement venait de s'opérer (942) en faveur de Louis, grâce à une intervention inattendue du pape Étienne VIII, qui, par deux bulles successives, avait, sous peine d'excommunication, enjoint à tous les *principes* du royaume et tous les habitants de la Francie et de la Bourgogne de reconnaître Louis d'Outremer pour leur légitime souverain et de ne plus porter les armes contre lui[2]. Rien prouve-t-il mieux que les rapports des *principes regni* avec le roi étaient de la même nature que les rapports des habitants du royaume, que c'étaient des rapports de souveraineté et non de suzeraineté féodale, de fidélité et non d'hommage contractuel? — L'impression produite par les injonctions pontificales paraît avoir été profonde sur Guillaume Longue-Épée. Il reçut Louis en souverain (*regaliter*) à Rouen, puis avec son beau-frère Guillaume Tête-d'Étoupe et des chefs bretons il l'accompagna sur l'Oise[3]. Il réussit même à réconcilier le roi avec Otton Ier. Autant d'actes qui inquiétèrent Arnoul dans sa politique de bascule, le firent se rapprocher de Hugues le Grand, le poussèrent à l'assassinat de Guillaume.

Et voici que par la subite disparition de son chef, la Normandie devient un champ de bataille pour la royauté et le principat, pour le roi qui voudrait ressaisir son autorité directe, pour les « princes » qui, les uns défendent leur autonomie, les autres s'efforcent d'étendre leur domination, ou de mettre même la main sur la couronne.

C'est à qui, de Louis et de Hugues le Grand, dépouillera le jeune Richard, sous couleur de le protéger, et se rendra maître du pays. Pour mieux atteindre le but, ils commencent par unir

1. Voy. *Origines*, t. III, p. 508 et suiv.

2. « Ad principes regni cunctosque Franciae vel Burgundiae habitatores, ut recipiant *regem suum* Ludowicum; quod si neglexerint et eum amplius hostili gladio persecuti fuerint, excommunicationis depromissurum interminationem » (Flodoard, ad an. 942, p. 83).

3. Flodoard, *Ibid.*, p. 84.

leurs efforts, en même temps qu'Arnoul est attaqué et vaincu par le comte Herlouin de Montreuil, à qui Louis avait confié la garde de Rouen. Mais l'union entre le roi et le duc n'a aucune chance de durer et chacun d'eux cherche à attirer le comte flamand à son alliance. Hugues prend les devants en lui faisant obtenir le pardon du roi pour le meurtre de Guillaume, et peut-être en lui facilitant l'acquisition de Douai[1]. Et puis, ce sera au tour du souverain de réconcilier Arnoul avec Herlouin de Montreuil, moyennant l'abandon qu'il fait à ce dernier de la ville d'Amiens, en compensation de ce qu'Arnoul lui avait enlevé dans le Ponthieu[2]. C'est que Hugues a levé le masque, lié partie avec les chefs normands, formé une coalition nouvelle avec les fils d'Herbert de Vermandois, détaché même Otton Ier de son beau-frère le roi de France. Arnoul prend la tête d'une expédition en Normandie dans le dessein évident d'aider le roi à reconquérir la souveraineté effective et avec l'espoir secret d'obtenir en récompense une extension de ses frontières occidentales dans le Vimeu et le Talou. C'est près d'Arques, précisément, qu'Arnoul a le premier engagement avec les Normands. Le roi et Herlouin viennent à la rescousse, Rouen est pris, le pays subjugué. L'affaire pourtant finit mal. L'année suivante (945), Louis est fait prisonnier par les Normands et livré à Hugues, qui semble toucher au but de son ambition, la royauté, comme jadis Herbert de Vermandois quand il détenait Charles le Simple.

Hugues le Grand est, de fait, le vrai maître du royaume. Il tient des assemblées solennelles (*conventus publicos*) avec les *principes* ou *primates regni*[3] et procède finalement avec eux à une nouvelle intronisation du souverain. C'était proclamer sa déchéance du trône et son rétablissement par la seule volonté des grands, c'était réduire leur serment de fidélité à un vrai simulacre qui ne laissait au souverain que le nom (Flodoard le dit en termes exprès[4]) et leur réservait à eux-mêmes le pouvoir. Et ce sont ces grands, ces *primates* ou *principes* que les his-

1. Vanderkindere présume que la prise de Douai par Arnoul se place en 943 (*Formation territoriale des principautés belges*, t. I, p. 59, Bruxelles, 1902).

2. Richer, du moins, le laisse entendre : « Erluino Ambianum in recompensatione amissorum pro Arnulfo concessit » (Richer, II, 40).

3. « Idem princeps proinde conventus publicos cum nepotibus suis aliisque regni primatibus agit » (Flodoard, ad an. 946, p. 101).

4. « Qui dux Hugo, renovans regi Ludowico regium honorem vel *nomen*, ei sese cum ceteris regni committit primoribus » (*Ibid.*).

toriens parent pompeusement du titre de grands vassaux, ce sont leurs possessions qui auraient constitué des grands fiefs! Singulière féodalité, qui se réduit pour le suzerain au seul prestige du titre royal, du titre de successeur de Charlemagne!

Qu'Arnoul ait participé à tous ces actes, cela ne saurait être douteux, et son pouvoir, comme chef d'un État autonome, de la nation flamande, n'a pu que s'en accroître. Mais il ne lui importait pas moins de sauvegarder son indépendance à l'encontre du duc des Francs qu'au regard du roi. Louis était trop affaibli, Hugues trop puissant; il fallait rétablir l'équilibre. Rien de plus naturel donc qu'il se soit mis du côté du roi et se soit joint à lui pour assiéger Reims, de concert avec une armée de secours amenée par Otton Ier. Il n'agissait pas plus en vassal de l'un que de l'autre des deux souverains[1], mais en « ami juré », en allié, en partisan.

Aussi voyons-nous, pour prix de son concours, le roi l'accompagner au siège de Montreuil, qu'il voulait reconquérir sur le fils de Herlouin, Roger (947)[2]. Montreuil n'ayant pu être pris avec l'aide du roi, c'est à l'aide de Hugues le Grand qu'Arnoul recourt, et cette fois avec succès (948)[3], sauf à revenir à Louis pour s'emparer d'Amiens (949), avec son secours et à la faveur de l'excommunication qui venait de frapper Hugues[4]. — Conquête que la paix faite entre le roi et le duc (953) devait consolider jusqu'à la mort d'Arnoul.

Louis d'Outremer n'a guère survécu à cette paix et la puissance, l'indépendance du comte de Flandre ne pouvait que s'accroître par le changement de souverain. Lothaire était mineur, il n'avait que douze à treize ans. La royauté était, plus que jamais, dans la dépendance des grands et Arnoul tenait un des premiers rangs parmi eux. Durant les trente-six ans déjà écoulés de son gouvernement, il avait constitué, pièce à pièce, une véritable monarchie flamande, qui s'étendait de l'Escaut à la Canche, que défendaient Gand à l'une de ses extrémités et Montreuil à l'autre, qui, au sud, englobait Arras, Douai et Amiens.

1. Kalckstein l'a représenté, sans fondement, comme vassal probable du roi de Germanie, « warscheinlich sein Vassal » (*Geschichte des Französ. Königthums*, Leipzig, 1877, p. 254).

2. Flodoard, p. 105.

3. « Arnulfus castrum Monasteriolum, favente Hugone principe, capit » (Flodoard, p. 109).

4. Flodoard, p. 121.

Il se tenait en équilibre, entre le roi de la France orientale et le roi de la France occidentale : à l'un et à l'autre, il avait alternativement engagé sa foi et avait coopéré militairement avec tous deux. A la rigueur, on aurait pu dire que la Flandre était la marche des deux royaumes.

Est-ce pour cela que son chef n'est appelé, dans les diplômes de Lothaire, ni *noster comes*, ni *noster marchio*, mais *comes* ou *marchio*, *noster fidelis*[1]? Fidèle, il l'était plus naturellement du roi carolingien que du roi saxon. Par sa propre ascendance et par l'ancien rattachement de la Flandre à la France occidentale, il devait voir en lui son souverain légitime, ne fût-ce que pour bénéficier du lustre de la couronne. Le premier acte de Lothaire que nous possédions est un diplôme qui confirme la restauration, par Arnoul, du monastère de Saint-Bavon, dont le patron était le patron national de la Flandre[2]; mais tout fait croire que c'est à Saint-Bavon même, et non à la chancellerie du roi, que l'acte a été rédigé[3]. De la sorte, l'autorité comtale était renforcée, sans rien perdre de son indépendance. Et, de même, les libéralités éclatantes faites par Arnoul à la cathédrale et à Saint-Rémi de Reims[4] rehaussaient le prestige de sa dignité de carolingien, donnaient une grande idée de son opulence[5] comme de sa dévotion aux saints, et témoignaient de sa déférence familiale au roi sacré à Reims.

D'autre part, ses relations avec la Germanie sont pour lui une source constante de force. Elles ne pouvaient que lui servir quand, après la mort de Hugues le Grand (17 juin 956), le frère du roi de Germanie Otton, l'oncle à la fois de Lothaire et des fils de Hugues, l'archevêque Brunon, fut appelé à gouverner le

1. Diplômes de Lothaire, éd. Halphen et Lot (Paris, 1908) : « Fidelis noster Arnulfus comes » (954, p. 3). — « Venerabilis A. marchio abbasque » (abbé de Saint-Bertin). — « Inclytus markisus A, noster fidelissimus » (962, p. 34). — « Venerabilis comes A » (963, p. 39). — « Venerabilis comes A. noster videlicet consanguineus et regni nostri marchio nobilissimus » (964, p. 47).

2. L'auteur de la translation de Saint-Liévin (XIe s.) l'appelle : « *Dominum et patricium patriæ* sanctum Bavonem, *magnum totius Flandriæ patronum* » (*Translatio SS. Livini et Briccii*, Mabillon, saec. VI, t. I, p. 68).

3. Diplômes de Lothaire, p. 2, note.

4. Flodoard, ad an. 959, p. 147.

5. La tradition s'en est gardée : « hac tempestate, Arnulfus marchio dominabatur Flandrensi provinciæ, vir *valde opulentus, qualibet rerum possessione* ... nummatus, et uberioris substantiæ » (*Vie de Gérard de Brogne*, Mabillon, V, p. 270; SS. XV, p. 669).

royaume et, pendant plus de neuf ans, à y exercer une telle autorité et une telle influence que son biographe contemporain est allé jusqu'à dire qu'il avait administré la Gaule comme une province que lui avait confiée Otton[1].

Je m'étonne que, dans de telles circonstances, un excellent érudit, M. Vanderkindere, ait pu émettre cette étrange proposition : « le jeune Lothaire, monté sur le trône en 954, avait obligé (en 962) Arnoul à résigner sa terre entre ses mains; le fait serait inexplicable, si des motifs graves n'avaient poussé le roi à cette détermination, et l'attitude d'Arnoul vis-à-vis d'Otton ne doit pas y avoir été étrangère[2]. » « Inexplicable », en effet, le fait le serait à tous les points de vue, et par l'inconsistance du motif allégué et par l'impuissance certaine du roi d'imposer une telle résignation au comte. Aussi Flodoard ne parle-t-il que d'un acte volontaire d'Arnoul Ier[3], et pouvait-il parler d'autre chose, à une époque où, non seulement les rapports du prince flamand étaient excellents avec le gouvernement du royaume, mais où son concours était nécessaire dans la lutte engagée entre le roi et Richard de Normandie?

M. Lot l'a parfaitement reconnu, tout en se trompant, selon moi, sur la véritable nature de l'acte. Ce n'est ni un legs[4], ni un don[5] ou une donation à cause de mort, sous réserve d'usufruit. Comment comprendre et justifier qu'Arnoul eût déshérité son petit-fils? Il est vrai que des essais de l'expliquer ont été tentés, mais combien insuffisants ou factices!

M. Lot s'était demandé d'abord si le *nepos* et homonyme d'Arnoul que, dans le même passage, Flodoard nous montre réconcilié par le roi avec le comte de Flandre, ne serait pas son petit-fils, qu'un fratricide lui aurait aliéné[6], mais il a reconnu

1. « Gallia suo juri commissa provincia » (Ruotgeri *Vita Brunonis*, cap. 37; éd, Pertz, p. 36). Cf. *Ibid.*, p. 41-43.

2. *Formation des principautés belges*, t. I, p. 80, 2e éd. — Cette opinion a été adoptée par le récent éditeur de Flodoard, qui l'accentue encore. M. Lauer y voit une *remise de fief au suzerain*, constituant « un retour au droit commun de l'époque immédiatement antérieure » (!), à laquelle « Lothaire avait dû être poussé par l'attitude même d'Arnoul *trop favorable à la politique ottonienne* » (note 1 sur Flodoard, p. 153).

3. « Tunc ipse princeps omnem terram suam in manu regis dedit, ita tamen ut ipse in vita sua inde honoratus existeret » (ad an. 962, p. 152-153).

4. Lot, *les Derniers Carolingiens*, p. 420.

5. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 11.

6. L'éditeur de Flodoard, M. Lauer, a accepté l'identification avec le petit-fils

depuis qu'il s'était trompé et que le *nepos* dont il s'agit était un neveu d'Arnoul, né de son frère Allou, le comte de Boulogne, et brouillé avec son oncle parce que ce dernier avait fait périr, pour cause d'infidélité, un autre fils d'Allou[1].

Et quelle est alors la clef de l'énigme? La reconnaissance, a-t-on dit, envers Lothaire[2], ou le découragement provoqué dans l'âme d'Arnoul Ier par la mort de son fils Baudoin, et aggravé par l'inimitié de son neveu Arnoul[3]. Remarquez d'abord que cette dernière cause de découragement prenait fin par la réconciliation, mais songez surtout aux invraisemblances qui s'accumulent. Prêter tant de générosité et tant de faiblesse à un prince qui a fait preuve, au cours de sa longue existence, de tant de dureté de cœur, de tant d'énergie et de ténacité, cela semble déjà passer la mesure. Et que sera-ce si vous considérez l'acte qu'on lui attribue? Comment! Arnoul aurait non seulement déshérité, dépouillé son petit-fils au profit du roi, il aurait anéanti toute l'œuvre de plus de quarante ans de règne! L'œuvre de la création d'un principat pouvant aller de pair avec la royauté, la fondation d'une dynastie flamande, d'un lignage quasi-royal! Par gratitude ou par lassitude, il aurait tout abandonné! Ne le voyons-nous pas, au contraire, faire exactement l'inverse? N'avait-il pas manifesté le profond souci, qui lui tenait au cœur, de la pérennité de son œuvre, en associant son fils Baudoin à son pouvoir, comme le firent les rois de France de leurs fils, et, quand celui-ci vint à disparaître, en instituant non seulement un tuteur à son petit-fils, mais un régent à l'État flamand[4], avec

d'Arnoul et il en a fait même l'assassin de son grand-oncle Allou, le propre frère de son grand-père (mort donc en 933!). — Tant il est vrai que les meilleurs érudits peuvent se laisser égarer par des hypothèses décevantes.

1. M. Lot se rallie ainsi à l'opinion, sur ce point, de Leibnitz et de Vanderkindere. Voyez son article sur la « Mesnie Hellequin », *Romania*, XXXII (1903), p. 427.

2. Article de M. Lot cité à la note précédente : « Lothaire fit la paix entre les deux Arnoul et le vieillard qui venait de perdre son fils unique Baudoin III *témoigna sa reconnaissance au souverain en lui léguant ses États* (962) »

3. « Le vieil Arnoul, *découragé* par la mort de son fils aîné Baudoin et *attaqué* par son neveu *Baudoin* [*de Boulogne*], fit don de ses domaines au roi de France Lothaire, à charge d'en conserver l'usufruit » (Lot, *Fidèles ou vassaux*, 1904, p. 11. — *Baudoin* de Boulogne est un lapsus évident pour *Arnoul* de Boulogne).

4. Voyez la note généalogique écrite (fin du xe ou début du xie siècle) sur le dos d'un diplôme de Lothaire : « Arnulfus major filium ejusdem Baldwini juniorem, scilicet Arnulfum, consanguineo suo Baldwino, cognomento

assistance d'exécuteurs testamentaires[1]? Ne pourrait-on pas lui appliquer les vers du poète :

> Le souci d'un pouvoir immense et légitime
> L'enveloppe, il se sent rigide, dur, haï?

Ainsi s'explique la ligne de conduite, que révèle le double passage de Flodoard. Arnoul rétablit la solidarité troublée de son lignage, en se réconciliant avec son neveu, puis il cherche, pour sa dynastie, qu'un enfant en bas âge va représenter, une garantie, contre les périls extérieurs, dans un accord avec le roi Lothaire. Le vrai mobile et la vraie nature de l'acte, nous l'avons là.

De toutes les menaces du dehors, la plus grave venait, comme toujours, de la Normandie. Par la tutelle des fils de Hugues le Grand, que celui-ci lui avait confiée, Richard Ier prétendait, au dire de Dudon, et dominer la France[2] et subjuguer la Flandre[3]. Jamais peut-être, dans le passé, la rivalité des deux maisons n'avait été plus ardente et, pour la couronne même, l'ambition normande plus redoutable. Lothaire et Brunon n'en eurent pas moins conscience qu'Arnoul, qui venait de s'associer son fils Baudoin (957). Ils appuient Thibaut de Chartres dans sa lutte contre Richard et, quand le duc a cimenté son alliance avec les Robertiens en épousant la sœur de Hugues Capet (960), tous ensemble ils vont faire front contre les deux partis coalisés. Baudoin assiste au plaid que le roi a convoqué à Soissons (961) et, avec Thibaut et Geoffroy d'Anjou, il met en fuite Richard, qui est venu les attaquer, et l'oblige à se réfugier à Rouen.

C'est peu de mois après que Baudoin meurt (1er janvier 962), laissant, pour unique descendant, un enfant en bas âge. Comment le vieil Arnoul ne se serait-il pas prémuni aussitôt, dans la mesure du possible, contre les dangers que cet héritier de son

Baldzoni *nutriendum et custodiendum* tradidit, eundemque Baldzonem *regimini tocius monarchiae*, quousque junior Arnulfus cresceret, *prefecit* » (*SS.*, IX, p. 304). — Dans le diplôme lui-même (5 mai 966), Baudoin Balzo est qualifié par le roi « noster ejusque consanguineus *nutriciusque* (*nutricius* = *bajulus*) Arnulfi pueri » (*Actes de Lothaire*, p. 61).

1. Charte du 28 mars 965 (lendemain de la mort d'Arnoul Ier) : « Theodericus comes et Baldwinus cognomento Baldzo et Ericus et Everwinus *ex voluntate et jussu senioris sui Arnulfi defuncti...* » (*Cartul. de Saint-Pierre de Gand*, p. 78).

2. « Ricardo duce sagaci justoque legum moderamine *terram pene totius Galliae* salubriter regente » (Dudon, éd. Lair, p. 274, adde p. 263).

3. « Flandrenses minat et devastat » (*Ibid.*, p. 265).

œuvre allait courir au jour prochain où il disparaîtrait lui-même?

Et ce n'est certes pas par un acte à la Gribouille qu'il a jamais pu songer à protéger son petit-fils, en le dépouillant au bénéfice de la couronne. Allié du roi dans un conflit armé, qui ne devait prendre fin que quatre ans plus tard, n'était-il pas tout naturel qu'il cherchât à assurer son appui et au jeune Arnoul et au tuteur qu'il allait lui nommer, en plaçant ses États dans le mainbour du souverain, sous la sauvegarde royale?

Quelques jours précisément après la mort de Baudoin, le 7 janvier 962, il avait obtenu de Lothaire la confirmation de la protection royale pour l'abbaye de Saint-Bertin, où son fils fut enterré[1]. C'est cette même protection qu'il voulut procurer à l'héritier de ses États, et c'est pourquoi il fit ce qu'avait fait, six ans auparavant, le comte de Bourgogne, Gilbert, quand, se sentant près de sa fin et laissant une fille mineure, celui-ci avait confié son duché à Hugues le Grand, « monarchiam in manibus committens ». Arnoul plaça, de même, au cours de l'année 962, sa « monarchie » dans la main, sous la garde du roi[2]. Et, de fait, aucun témoignage contemporain, ou immédiatement postérieur, ne met en doute qu'Arnoul II n'ait succédé directement et légitimement à son grand-père[3].

Nous pouvons donc conclure, non seulement que l'acte rapporté par Flodoard n'a rien de commun avec un legs ou une donation, et moins encore avec une reprise de fief, mais qu'il fournit une preuve nouvelle que la Flandre, en ce temps, n'était point un grand fief de la couronne, sans quoi, en effet, la garde ou bail de l'héritier mineur aurait appartenu, de plein droit, au suzerain.

1. « Ut illud cum omnibus ad se pertinentibus sub *perpetua eorum defensionis maneret securitate* » (*Actes de Lothaire*, t. I, p. 34).

2. Voy. *Origines*, t. III, p. 259 et suiv., p. 340 et suiv. — Ducange a très bien senti qu'il ne pouvait s'agir d'autre chose, puisqu'il suppose que c'est « sous prétexte de garde royale » que Lothaire a tenté de s'emparer des possessions du jeune Arnoul II après la mort de son père (*Histoire des comtes d'Amiens*, éd. 1840, p. 127).

3. Hariulf, par exemple, dira : « Flandrensi Arnulfo dudum morte praerepto, et ejus potestatis haerede nati filio substituto » (éd. Lot, p. 153). — Il y a plus : un contemporain nous dit expressément qu'Arnoul avait institué son petit-fils pour son héritier :

« Hic jam longaevus deponens tegmina carnis,
Filius ut nati jussit fieri suus heres »

(Angilramni, *Relatio S. Richarii*; Mabillon, saec. V, p. 563).

La suite des événements va nous permettre de vérifier la justesse de notre conclusion. Si Lothaire avait vraiment été institué par Arnoul Ier héritier de ses États, quelles résolutions, quelle attitude aurait-on pu attendre de lui, au moment de la mort du comte de Flandre? Il se serait approprié, — lui si soucieux de reconstituer le royaume franc, — fût-ce au prix d'une lutte acharnée contre les rebelles, le florissant comté qui échéait à la couronne. Au lieu de cela, que fait-il? Il occupe Douai, Arras, Saint-Amand, le pays en deçà de la Lys, il reçoit la soumission des chefs flamands, reconnaît sans difficulté le jeune Arnoul pour successeur de son père et puis s'en retourne à Laon, d'où il était venu. Et tout cela s'effectue en un mois, à peine, puisque Arnoul Ier est mort le 27 mars 965, et que, dès la fin d'avril, selon M. Lot[1], il y a paix et accord entre le roi et Arnoul II ou son représentant.

Le même historien assure, sans doute, que ce fut une véritable conquête d'une partie de la Flandre qu'opéra Lothaire, et qu'il ne consentit à renoncer à ses droits et à accepter Arnoul pour héritier de son père qu'à condition de « garder ses conquêtes »[2] et « à charge », par le jeune enfant, de lui « faire hommage[3]. » Or, de tout cela, pas la moindre preuve, je dirais presque pas le moindre indice, dans les documents historiques dignes de foi. Nulle allusion, ni dans Flodoard, ni dans les chroniques locales, à une résistance, à une lutte, à une conquête. Seuls les *Annales de Lobbes* (sous la fausse date de 963) et Sigebert de Gembloux parlent de dévastation[4]. Mais qui ne sait qu'à cette époque c'était la conséquence fatale de tout passage d'un corps de troupe, ami ou ennemi, et qu'en outre toute mutation de pouvoir emportait une sorte de *jus spolii?* — D'hommage, il n'en est pas davantage question. Flodoard, l'unique source authentique et sûre, ne relate que la soumission des grands (*proceres*)[5] de la Flandre, et ce n'est que par une de ses paraphrases coutumières et sans valeur que Richer, qui suit pas à pas le récit de Flodoard, transforme cette soumission en

1. *Derniers Carolingiens*, p. 48, note 1.
2. *Ibid.*, p. 47.
3. *Fidèles ou vassaux*, p. 11.
4. *Annales Laubienses* (SS. IV, p. 17), ad an. 963 : « Arnulpho comite mortuo, Lotharius rex Francorum Flandrias *vastat.* » — *Chronicon Sigeberti*, ad an. 964 (in fine) : « Arnulpho sene Flandrensium comite mortuo, Lotharius rex Francorum graviter Flandrias *infestat* et *vastat.* »
5. Il les oppose nettement au *princeps*. Voy. le texte, *infra*, p. 31, note 1.

un serment prêté par Arnoul lui-même avec ses chevaliers, après que Lothaire lui eut généreusement octroyé l'héritage paternel[1].

Il n'en va pas mieux du prétendu abandon, — qui n'aurait pu être que très temporaire, — de l'Ostrevent et de l'Artois, auquel l'héritier légitime ou son tuteur se seraient résignés. Les termes d'*invadere*, d'*occupatio* des chroniques[2] s'entendent d'une incursion armée[3], et l'on ne peut faire le moindre état du récit manifestement faux de Dudon, suivant lequel Richard de Normandie (alors en guerre avec Lothaire!) aurait fait restituer au jeune Arnoul son comté, confisqué par le roi pour refus de service[4]. Tout en rejetant ce récit, des érudits ont cherché, dans une restitution ultérieure, la preuve indirecte de l'abandon à Lothaire d'Arras, de Douai et de Saint-Amand, sans qu'ils aient pu se mettre d'accord sur l'époque et les circonstances de cette prétendue restitution. Selon les uns, elle aurait été presque immédiate, mais demeure purement conjecturale[5]; selon d'autres[6], elle aurait été faite par Hugues Capet au profit du fils d'Arnoul II, ce que permettrait de supposer une lettre de Gerbert (qui me semble précisément exclure cette hypothèse)[7].

A mes yeux, toute conjecture devient inutile, quand on s'en tient au témoignage certain de Flodoard, dans ses deux relations de 962 et de 965, si l'on entend la première d'une sauvegarde royale et si l'on remarque que la seconde est totalement muette

1. « Arnulfus Morinorum princeps hac vita decessit. Cujus terram Lotharius rex ingressus, filio defuncti *liberaliter reddit*, *eumque cum militibus* jure sacramentorum sibi annectit » (Richer, III, 21).

2. *Ann. Elnon. Minores*, ad an. 966 (SS. V, p. 19) « Lotharius rex Atrebatum, Duacum, abbatiam S. Amandi et omnem terram usque Lis *invadit.* » — *Gesta episc. Camerac.*, I, c. 100 (SS. VII, 442), récit daté faussement de l'épiscopat de Tetdon (967-976), « ... irruens... cum omni *occupatione* invasit ».

3. M. Lot lui-même reconnaît que les chroniques flamandes ne disent rien d'une prétention de Lothaire à être l'héritier d'Arnoul Ier (*Derniers Carolingiens*, p. 46).

4. Dudon, éd. Lair, p. 294.

5. C'est l'opinion de M. Vanderkindere, t. I, p. 84.

6. Lot, *op. cit.* p. 219, note.

7. Il s'agit de la lettre à Adalberon dont je parlerai plus loin et qui, si elle concerne réellement Baudoin IV, ne le dit avoir été investi que des possessions de son père Arnoul. — M. Lot se fonde en outre sur la circonstance que des diplômes de Lothaire sont datés, l'un d'Arras (5 mai 967, en réalité 966), l'autre de Douai (976, plus exactement 975). Mais le seul fait que le roi ait séjourné ou passé soit à Saint-Vaast d'Arras, soit au château de Douai, est une preuve bien fragile qu'il fût maître alors de l'Artois et de l'Ostrevent. M. Vanderkindere a justement allégué en sens contraire des actes de disposition d'Arnoul II portant à la même époque sur ces régions.

sur un abandon quelconque. C'est en vertu de la sauvegarde que le protecteur a pris possession pour son protégé (comme celui-ci l'aurait fait lui-même, s'il avait été en âge) du pouvoir comtal, en opérant l'entrée solennelle, *introitus*, *ingressus*, usitée en pareil cas, en occupant des places fortes et en recevant le serment de fidélité des chefs subalternes. Dans cette tâche, il fut secondé par l'évêque de Laon, Roricon, son oncle naturel et son plus sage conseiller qui, en sa qualité de carolingien, put user de son influence sur les seigneurs de la Flandre wallonne[1] et prévenir l'anarchie que la minorité d'Arnoul aurait pu provoquer comme le fit plus tard la minorité de Baudoin IV. En agissant ainsi, le roi servait ses propres intérêts avec ceux de son protégé. Il s'assurait le concours des Flamands dans la lutte qui durait toujours contre Richard de Normandie, il prenait pied dans le pays, il y était reçu et pouvait y résider comme souverain, il tirait de sa garde les bénéfices et les avantages pécuniaires que procurait régulièrement aux rois l'exercice de leur mainbour, de leur *tuitio* ou de leur avouerie[2].

Si Arnoul II a eu moins d'activité et d'énergie que son père (ce qu'au fond nous ignorons)[3], il profita des richesses acquises par lui, du prestige qui s'attachait à la dynastie et qu'il accrut par son mariage (vers 968) avec Rozala, fille de Bérenger II, roi des Lombards; s'il n'étendit pas les limites de son comté, il sut du moins les défendre[4]. Ses rapports avec Louis V sont passés sous silence par les chroniqueurs, et il est assez notable qu'il ne soit pas nommé ou signalé parmi les *principes regni* qui

1. Voici en effet pour clore cette discussion le texte de Flodoard qui est, ainsi que je l'ai dit, notre seule base historique solide : « Arnulfo *principe* decedente, terram illius rex Lotharius *ingreditur*, et *proceres* ipsius provintiae, mediante Roricone praesule Laudunensi, eidem subiciuntur regi » (éd. Lauer, p. 156).

2. Cela suffit largement pour expliquer que Lothaire ait pu trafiquer de l'abbaye de Saint-Amand en faveur de Rathier, qui revenait d'Italie les poches garnies d'or : « Venit ille, afferens secum auri et argenti non dicam pondera, sed, ut ipsius verbis utar, massas et acervos. Ex quibus a Lothario rege mercatus est sancti Amandi abbatiam; qua vix una nocte potitus, eam, ut erat mirae levitatis vir, derelinquens... » (Folcuin, *Gestes des abbés de Lobbes*, cap. 28; Migne, 137, c. 572).

3. M. Pfister l'a accusé à tort de lâcheté et de faiblesse (p. 44). Voy. la note suivante.

4. M. Lot vient de faire justice de la légende que c'est dès le X^e siècle et notamment grâce à la faiblesse d'Arnoul II qu'aurait été créée la Flandre impériale (*la Frontière de la France et de l'Empire du IX^e au XII^e siècle*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXXI, 1910, p. 5 et suiv.).

élurent et intronisèrent Hugues Capet. Peut-être n'est-ce pas sans quelque fondement que s'est perpétuée, dans les chroniques flamandes, la tradition qu'Arnoul II avait refusé de reconnaître le nouveau roi[1]. En soi, le fait n'est point invraisemblable, de la part d'un descendant de Charlemagne qui ne devait pas voir seulement dans le Capétien un souverain illégitime, mais surtout aussi l'allié et le beau-frère du duc de Normandie, l'adversaire qui avait, en 980, envahi le Ponthieu et (qu'il lui eût ou non enlevé à ce moment Montreuil[2]) l'avait obligé, les armes à la main, de restituer les reliques de saint Valéry et de saint Riquier, patron de la région. Ne s'expliquerait-on pas de la sorte le rapport que la légende établit, au XI^e siècle, dans la vision fameuse de Hugues Capet, entre la victoire remportée sur Arnoul II et l'avenir prédit à la dynastie capétienne? Quoi qu'il en soit, la résistance n'a pas pu être longue puisque, dès le mois de mars 988, Arnoul II mourait, et que Hugues Capet s'empressa de faire épouser sa veuve par son propre fils Robert, déjà associé au trône. L'occasion même eût été séduisante de profiter du jeune âge de l'héritier du principat, pour mettre la main sur la Flandre et la réincorporer au royaume, s'il n'avait pas fallu compter avec la farouche indépendance des chefs flamands.

Rien ne s'oppose donc rationnellement à voir dans une lettre de Gerbert l'allusion à une investiture ou une confirmation faite par le roi en faveur de Baudoin IV[3]. L'esprit de rébellion des

1. Il n'y a pas lieu, en tout cas, de faire état du récit de Guillaume de Jumièges (t. IV, p. 19) suivant lequel Hugues Capet se serait emparé d'Arras pour punir Arnoul de lui avoir refusé le service militaire. Ce récit (M. Lot l'a reconnu, *Derniers Carolingiens*, p. 219, note 1) n'est qu'une transposition en 987 du conte imaginé par Dudon.

2. Ce point reste, à mes yeux, douteux. Hariulf ne parle que d'une démonstration armée pour amener Arnoul à la restitution des reliques, et l'auteur de la *translatio* de saint Valéry, qui raconte la prise de Montreuil avec des détails miraculeux (Mabillon, *Acta SS. Bened.*, V, p. 558; SS. XV, p. 695), écrivait au XI^e siècle, à une époque où cette place était devenue depuis longtemps la possession incontestée des Capétiens. La seule chose certaine est, en effet, que Montreuil se trouvait aux mains de Robert II quand il répudia Rozala-Suzanne, vers 992, et qu'il le retint indûment malgré cette répudiation. Était-ce un douaire que Robert lui avait constitué? Était-ce une dot qu'elle avait apportée, pour l'avoir reçue jadis en douaire de son premier mari? M. Lot tient pour la première opinion (*op. cit.*, p. 219, note 2). M. Pfister (*Robert*, p. 45) pour la seconde. Le texte de Richer (III, 87), le terme notamment de *dos* dont il se sert, se prêtent aux deux interprétations.

3. Il s'agit de la lettre de Gerbert à l'archevêque de Trèves Ecbert, dont j'ai parlé plus haut. Olleris la datait de 986-987, mais le récent éditeur des lettres de Gerbert, Julien Havet, a suggéré que le sigle Ar. devait désigner Arnoul I^er,

*milites* qui y est mentionné[1] nous est attesté par l'auteur de la *Vie de saint Bertulfe*, mais l'anarchie intérieure[2] qui en naissait devait faire obstacle à un assujettissement étroit vis-à-vis de la royauté française. La signification du *donum regium* en ressort. On ne saurait l'entendre d'une concession féodale, d'une inféodation de la Flandre.

De même que les grands participaient à l'élection et à l'intronisation du souverain, de même celui-ci intervenait-il dans la transmission des principats qui appendaient au *regnum Francorum*, en recevant le serment de fidélité du nouveau prince. D'hommage féodal, nulle trace, ni à l'avènement, ni au cours du long règne de Baudoin IV, et les historiens qui se représentent la Flandre comme étant, dès cette époque, un grand fief, en sont réduits à des affirmations gratuites, dont voici un exemple.

En 999, le roi Robert et le comte Baudoin assiègent ensemble Laon, que défend contre eux l'évêque Ascelin ou Adalbéron. Le fait ne nous est connu que par cette laconique mention des petites *Annales* de Saint-Amand : « Robertus rex et comes Balduinus Laudunum obsederunt. » Cela a suffi pour avancer que, ce faisant, « Baudoin IV le Barbu remplit ses devoirs de vassal, en fournissant des troupes au souverain »[3]. C'est l'évidence même! « Baudoin de Flandre, dit le même auteur, amena évidemment son contingent militaire, comme vassal[4]. » Avec de telles évidences, on referait l'histoire à sa guise. N'est-ce pas une autre évidence, et autrement forte, que les alliances, en ce temps, se faisaient et se défaisaient au jour le jour? Je ne dirai pas pourtant que Robert et Baudoin étaient évidemment alliés. Mais je m'abstiendrai de tirer une conclusion juridique d'un fait aussi simple que la coopération armée du roi de France et du comte de Flandre contre un ennemi commun, tel que le traître Ascelin.

Jacques FLACH.

*(Sera continué.)*

dans ce passage : « omnia quae fuissent Ar. filium ejus regio dono accepisse » (éd. Havet, p. 104).

1. « In quo aliud solatium non habemus, nisi quod *milites plurimum ab eo dissentire* scimus » (*loc. cit.*).

2. *Vita Bertulfi*, SS. XV, p. 638; Mabillon, *Acta SS. B.*, III, 1, p. 60.

3. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 12.

4. Lot, *Hugues Capet*, p. 194, note 2.

LE

# CARDINAL DE NOAILLES

ET

# L'ADMINISTRATION DU DIOCÈSE DE PARIS

# (1695-1729).

*(Suite et fin*[1]*.)*

---

## *Les séminaires.*

Le véritable séminaire diocésain était alors le séminaire de Saint-Magloire, établi en 1620[2] dans l'ancien hôpital Saint-Jacques-du-Haut-Pas, « conduit », nous dit Saint-Simon, « par ce que les Pères de l'Oratoire avaient de meilleur dans leur congrégation, alors solidement brillante en savoir et en piété »[3]. Massillon avait été l'un des directeurs du séminaire; de 1680 à 1696, il eut pour supérieur le Père P.-Fr. d'Arères de La Tour, dont la direction et la capacité étaient fort appréciées. Ce séminaire, comme tous les établissements religieux de l'époque, servait de lieu de retraite aux laïques de distinction, et, depuis la révocation de l'Édit de Nantes, on y recevait des protestants dont on préparait la conversion. Sa réputation allait décroître à mesure qu'augmentait celle de Saint-Sulpice, qui, sous l'im-

1. Voir *Rev. histor.*, t. CXIV, p. 261.

2. Arch. nat., MM 499. Fondé, dit le décret du 20 février 1620, « pro directione et instructione eorum qui se vocationi ecclesiasticæ dicant et destinant. »

3. *Mémoires*, t. VII, p. 85. D'après un arrêt du 22 juillet 1686 rendu pour l'union de curés et de vicaires à la congrégation de l'Oratoire (Arch. nat., E 1835), son principal objet était « d'élever des sujets dignes de servir l'Église dans les fonctions du sacerdoce et d'instruire ceux que Dieu appelle à ce saint emploi des devoirs et des obligations de leur ministère pour travailler conjointement, sous les sieurs archevêques et évêques, dans les dioceses où ils sont appelés à l'édification des fidèles et à l'administration des sacrements... »

pulsion de Godet des Marais, finit par éclipser l'Oratoire. Mais il était alors en pleine vogue, malgré ses tendances jansénistes, contre lesquelles s'élevaient les Sulpiciens et les Jésuites, ou à cause d'elles. Non seulement les Oratoriens avaient fondé à Paris, rue d'Enfer, un noviciat sous le nom d' « Institution », mais encore, de 1700 à 1740, ils ouvrirent en province trente collèges et douze séminaires[1]. Ils fournirent plus d'un homme célèbre à la Révolution et Chaptal proposait à Napoléon, en 1804, de les reconstituer en disant « qu'ils avaient offert l'union des lumières, du patriotisme et de la tolérance »[2].

Non loin, se trouvait le séminaire de Saint-Louis, dans la rue d'Enfer, près du carrefour formé aujourd'hui par les rues Soufflot, Gay-Lussac et le boulevard Saint-Michel. Il était voisin du collège du Mans, transféré rue d'Enfer, en 1683, et plus tard réuni au collège de Clermont (lycée Louis-le-Grand). La maison qu'il occupait, démolie lors du percement du boulevard Saint-Michel et qui avait longtemps servi au casernement des troupes, avait été achetée en 1683[3] par M. de Marillac, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie ; celui-ci contribua de ses deniers, ainsi que son successeur M. de Lauzy, à faire élever dans ce séminaire de pauvres écoliers n'ayant pas de ressources suffisantes pour entrer dans les grands séminaires. L'établissement, comme ses occupants, fut toujours très pauvre. Au moment de la Révolution, qui le supprima, il avait pour 17,000 livres de charges et seulement 10,000 livres de revenus[4]. Il recevait du roi une pension annuelle de 3,000 livres et du clergé de France une autre de 1,000 livres. Douze bourses gratuites, données au concours, étaient dues à la générosité de M. et M^me^ Pingré de Farinvilliers[5], qui avaient fait également bâtir la chapelle

1. Voir P. Chauvin, *les Oratoriens instituteurs*. Paris, 1889, in-12, et Paul Lallemand, *Histoire de l'éducation dans l'ancien Oratoire*. Paris, 1888, in-8°.

2. Voir É. Rendu, *Ambroise Rendu et l'Université de France*. Paris, 1861, in-8°.

3. Il existait déjà, avant 1683, dans une maison de la rue du Pot-de-Fer achetée par M. F. de Chansiergues, diacre, sous le nom de séminaire de la Providence. M. de Marillac avait, par testament du 23 février 1696, donné au séminaire deux maisons à Gentilly et 1,150 livres de rente (Arch. nat., M 202).

4. Arch. nat., S 6853 : fondation et titres de propriétés ; H 3290-91, MM 497-98 : comptes (1719-1790) ; M 202 : fondations ; MM 495-96 : registres de réceptions (1727-1788).

5. Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris. Quartier du Luxembourg*, p. 39-44.

et le grand corps de logis[1]; trois autres pour les jeunes clercs d'Aigueperse et de Riom avaient été fondées en 1727 par M. Fouet, docteur en théologie, une pour un prêtre du diocèse de Sarlat par A. du Cancelet en 1709, une autre enfin par Guérin, curé de Saint-Martial, en 1716[2].

Le cardinal de Noailles avait une prédilection marquée pour cette maison. C'est lui qui obtint, d'accord avec M. de Marillac, conseiller d'Etat, frère du promoteur du séminaire, les lettres patentes de décembre 1696 confirmant son établissement.

En qualité de supérieur de la maison, l'archevêque de Paris payait la pension de 30 à 40 clercs sur un total de 140 environ. Le cardinal avait en outre, en 1703, posé la première pierre de la chapelle qui, au dire de Jaillot, « était grande et bien ornée »[3]. Ce séminaire avait reçu, d'autre part, la bibliothèque de L.-B. Oursel[4], chanoine et grand pénitencier de Notre-Dame, « qui était très curieuse ».

On enseignait au séminaire de Saint-Louis les humanités, la philosophie et la théologie; toutefois, le temps employé à ces études ne pouvait pas être compté pour prendre des degrés dans l'Université. L'archevêque Christophe de Beaumont fixa en 1773[5] la pension à 25 livres par mois. Le séminaire était dirigé par des prêtres séculiers, dont un portait le titre de supérieur et les trois autres celui de directeurs; ils étaient logés, nourris, chauffés et recevaient une somme de 250 livres. Les cours avaient lieu du 10 octobre au 1er août[6].

Quant aux autres séminaires de Paris gouvernés par des congréganistes, ceux du Saint-Esprit, des Trente-Trois, des Missions étrangères, de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, de Saint-Sulpice, nous ne rappelons ici leur nom que pour mémoire, puisqu'ils n'étaient pas, quoi qu'on en ait dit, placés directement

1. M. Pingré, par testament du 11 avril 1704, avait fait pour légataire universel l'Hôpital général, à charge de remettre 40,000 livres au séminaire de Saint-Louis, ce qui fut fait le 22 novembre 1707 (Arch. nat., M 202).

2. Arch. nat., M 202.

3. Elle renfermait entre autres six tableaux de Jeaurat, qui furent transportés au musée des Grands-Augustins.

4. Oursel mourut le 10 janvier 1730 à soixante-cinq ans (Hurtaut et Magny, *Dictionnaire de Paris*, t. IV, p. 613). La bibliothèque du séminaire de Saint-Louis fut remise le 3 septembre 1791 à H.-S. Ameilhon, bibliothécaire de la municipalité (Arch. nat., S. 6853).

5. Arch. nat., H6 3291.

6. Arch. nat., M 202 et S 6853.

sous l'autorité diocésaine, sans pouvoir échapper, bien entendu, à sa juridiction et à ses directions[1].

### *La réforme liturgique.*

En ce qui concerne l'administration ecclésiastique, il importe de signaler la réforme liturgique du bréviaire entreprise par Harlay, continuée par Noailles et mise au point par Vintimille[2]. Le bréviaire romain, dont la dernière édition, promulguée par la bulle *Divinam psalmodiam* d'Urbain VIII, datait du 28 janvier 1631, fut transformée par Harlay en Bréviaire parisien (édition de 1680), *Breviarium parisiense;* dans leurs éditions successives, Noailles, en 1714, et Vintimille, en 1736, accentuèrent encore la physionomie gallicane du Bréviaire, malgré les protestations des Jésuites et du Saint-Siège. Le pape entreprit à son tour, mais sans succès, une réforme du Bréviaire romain[3], tandis que le Bréviaire parisien publié par Vintimille était adopté par trente-neuf diocèses[4]. L'archevêque Vintimille eut pour principaux collaborateurs Viger (ou Vigier), prêtre de l'Oratoire, Mesenguy, régent du collège de Beauvais, et Coffin, recteur de l'Université de Paris[5]. Les principales innovations étaient les suivantes[6] : suppression d'une série de fêtes (la chaire de saint Pierre à Antioche, les octaves de saint Étienne, de saint Jean, des saints Innocents, de saint Jean-Baptiste, des saints Pierre et Paul, de la Conception, etc.), réforme dans un sens critique du lectionnaire, du responsoral, remplacement du psautier, œuvre de saint Damase et de saint

1. P. Schœnher, *Histoire du séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet (1612-1908)*. Paris, 1909, 2 vol., t. I, ch. VI.

2. P. Batiffol, *Histoire du Bréviaire romain*. Paris, Picard, 1893, in-12, p. 267-275.

3. Benoît XIV nomma une commission à cet effet en 1741, mais elle n'aboutit pas.

4. Picot, *Ami de la religion*, t. XXV, p. 293. Dans le nouveau bréviaire, on avait remplacé l'invitatoire : *Tu es pastor ovium princeps apostolorum*, de la fête de la chaire de saint Pierre par celui-ci : *Caput corporis Ecclesiae Dominum venite adoremus*.

5. Le mouvement avait été préparé par diverses publications, comme celles de Percin de Montgaillard, évêque de Saint-Pons, *Du droit et du devoir des évêques de régler les offices divins de leurs diocèses* (1686); de Foinard, ancien curé de Calais, *Projet d'un nouveau bréviaire* (1720), etc.

6. Voir la critique de ces innovations par dom Guéranger, *Institutions liturgiques*, t. II, p. 236, 282.

Jérôme (IVe siècle), par les hymnes de Santeul et de Coffin, enfin restriction du culte des saints et de la Vierge.

### *La maison de retraite des prêtres âgés.*

Pour les prêtres âgés et infirmes du diocèse, il y avait une sorte d'hôtel des invalides du clergé fondé par deux ecclésiastiques, Witasse, docteur en Sorbonne, professeur royal de théologie[1], et François Vivant, chanoine et grand chantre de la cathédrale[2]. Ils avaient installé leur communauté, sous le nom de Prêtres de saint François de Sales, d'abord en 1680 sur les Fossés de l'Estrapade, dépendant de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas, puis, en 1702, dans les bâtiments de la communauté supprimée des Filles de la Crèche, au carrefour du Puits-de-l'Hermite[3]. Le cardinal de Noailles aida de son influence cette fondation, à qui il octroya, par décision du 18 avril 1704, les revenus et bénéfices des Filles de la Crèche, puis ceux du prieuré de Saint-Denis de La Chartre. Les lettres patentes du 26 mai 1704[4] reconnurent cette institution fondée « pour les prêtres qui ont servi dans les diocèses de notre royaume, particulièrement pour celui de Paris, pour y être aydés s'ils ont peu de bien et d'être pourveu à tous leurs besoins le reste de leur vie s'ils n'ont aucun bien. » Les prêtres âgés étaient admis dans la maison au sortir des paroisses du diocèse de Paris, et la fabrique de l'église qu'ils quittaient leur payait la portion congrue. En outre, une allocation leur était attribuée pour les messes obituaires et annuelles qu'ils étaient encore en état de célébrer. Le surplus de leur dépense était assuré par diverses menses[5].

1. Né à Chauny le 11 novembre 1660, mort à Paris le 10 avril 1716.

2. Né à Paris en 1662, mort le 30 novembre 1739, il avait été curé de Saint-Leu, pénitencier, grand vicaire, chanoine et grand chantre, puis chancelier de l'Université.

3. L'entrée était vis-à-vis du refuge de Sainte-Pélagie. Les bâtiments furent annexés à l'hôpital de la Pitié, aujourd'hui démoli.

4. Arch. nat., S 1049.

5. Voir Arch. nat., H 3686, S 1048, S 1050. En 1753, la communauté acquit l'abbaye Sainte-Anne d'Issy et les prêtres de Saint-François-de-Sales en prirent possession en 1753 (cf. C. Le Clerc, *la Maison des champs du collège de Louis-le-Grand et l'abbaye royale de Sainte-Anne d'Issy*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XIII (1886), p. 29).

## *L'administration financière.*

L'archevêque de Paris représente le clergé, avec les agents généraux[1], pour contracter les emprunts destinés à payer les dons gratuits au roi, et pour passer devant notaires des contrats de constitution de rentes. L'argent était reçu par le receveur général du clergé et porté au Trésor qui délivrait des quittances versées aux archives du clergé. C'est également le receveur général qui payait tous les six mois aux rentiers les intérêts garantis par tous les bénéficiaires du clergé, solidairement obligés par une contribution annuelle dont la somme lui était remise[2]. Ces emprunts, d'abord peu importants, — le premier, qui eut lieu en 1686, devait servir à couvrir les frais de la conversion des protestants[3], — se montèrent bien vite à des sommes considérables : cinq millions et demi en mai 1692, au denier 18, pour payer les douze millions du don gratuit au roi, trente-deux millions en 1710 et 1711, douze millions en 1715. Aussi les notaires qui passaient les contrats de rente s'enrichirent à ces opérations. Ceux qui réalisèrent les deux emprunts de 1710 et 1711 touchèrent 500,000 livres[4].

En dehors des impositions annuelles consenties par les bénéficiers pour répondre des rentes ecclésiastiques, le clergé payait, mais très irrégulièrement, un droit d'amortissement[5]. Ces paiements se faisaient quand le Trésor royal en avait besoin. Ainsi le clergé n'avait versé qu'en 1641 les arriérés de ce droit pour les biens acquis depuis 1620 et, en 1689, pour ceux acquis depuis 1641. Le droit d'amortissement fut, au XVIIIe siècle, réduit au cinquième de la valeur des biens pour les fiefs, et au sixième pour les censives[6].

Les cardinaux jouissaient de certains privilèges pour le paie-

1. Les agents généraux du clergé formaient dans l'intervalle des assemblées un pouvoir permanent pour régler toutes les questions générales. Paris n'eut de représentant à l'Agence générale du clergé qu'en 1710 (*Rapports des agents généraux du clergé*).

2. *Traité des rentes sur le clergé de France*, 1724 (Arch. nat., KK 940).

3. Cans, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme*, mai 1892.

4. Arch. nat., G8* 937 et G8* 1033 : comptes de nouvelles rentes.

5. Sur la législation de ce droit, voir Bibl. nat., ms. fr. nouv. acq. 1546; Joly de Fleury, 1638; de Laurière, *De l'origine du droit d'amortissement*, 1692, in-12, et Le Maistre, *Traité des amortissements*, 1675, in-4°.

6. Voir la déclaration de 1724 et l'édit de 1751 (Cans, *op. cit.*).

ment des « décimes ». C'est ainsi que s'appelait la quote-part de contribution à laquelle se taxait le clergé pour le paiement des intérêts des rentes. Un fonds spécial fut voté pour exempter en partie les cardinaux du paiement de ces décimes. Noailles bénéficia par lettres patentes du 30 janvier 1704 d'une remise de 6,000 livres sur ses décimes[1].

Il obtint également, en 1704, l'exemption de la redevance exigible pour les créations d'offices de « trésoriers, receveurs et payeurs du revenu des fabriques et confréries »[2]. On sait que ces créations d'offices étaient un des expédients les plus souvent utilisés par le Trésor pour se procurer des fonds.

Le clergé était soumis enfin à la capitation, qu'il ne payait pas toujours régulièrement, et dont il finit par se racheter, en 1710, pour une somme de vingt-quatre millions. En 1709, les diocèses devaient 750,000 livres et celui de Paris, à lui seul, 200,000 livres[3].

Dans les temps de disette ou de famine, l'appui du clergé ne faisait d'ailleurs pas défaut à la royauté. Ainsi, lorsque le roi demanda au cardinal de Noailles, par lettre du 8 février 1690[4], de faire porter à la Monnaie l'argenterie des églises et des couvents en vertu de l'édit du 14 décembre 1689, celui-ci transmit, le 16 février suivant, des copies de cette lettre à MM. les « doyens, abbés, prieurs, archiprêtres, curés, vicaires et supérieurs des églises du diocèse de Paris et aux dames abbesses,

1. *Actes, titres et mémoires du clergé,* 14 vol. in-4°. Paris, éd. de 1768, t. VIII, 1342.

2. Pour rembourser les offices créés, les marguilliers comptables des paroisses durent payer une somme totale de 100,000 livres. D'après le rôle des fabriques de Paris annexé à l'arrêt du Conseil d'État du 25 novembre 1709 (Arch. nat., AD XVII, 17), on voit que les quotes-parts variaient de 100 livres à 8,000 livres selon les paroisses. Les trois paroisses les plus taxées étaient Saint-Eustache, Saint-Paul et Saint-Sulpice (8,000 livres), puis Saint-Gervais, Saint-Germain-l'Auxerrois, Saint-Jacques-la-Boucherie (6,000 livres); venaient ensuite trois paroisses à 5,000 livres, quatre à 4,000 livres, une à 3,000 livres, trois à 2,000 livres, dix à 1,000 livres, dix à 300 livres, huit à 200 livres, enfin quatre à 100 livres (Saint-Victor, Sainte-Marine, Saint-Jean-le-Rond et Saint-Germain-des-Prés).

3. Arch. nat., $Z^1$, p. 10, Rôle du diocèse de Paris pour 1696, et L 401, Papiers du P. Léonard. L'imposition annuelle fut fixée pour le diocèse de Paris à 337,710 livres 5 sols 3 deniers pour un total de quatre millions votés par l'Assemblée du clergé de juillet 1695 pour tenir lieu de capitation. L'archevêque est inscrit sur cet état pour 2,234 livres.

4. Lettre du roi écrite à Mgr l'archevêque de Paris, duc et pair de France, commandeur des ordres du roi. Paris, Fr. Muguet, 1690 (Bibl. nat., $Lb^{27}$ 3968).

prieures et supérieures des communautés séculières et régulières », en prescrivant de faire un inventaire « tant de ce qu'il en faut conserver pour la décence du culte divin que de ce qu'on en peut employer au paiement des dettes ou à l'augmentation des revenus de chaque paroisse ou communauté ».

En vertu des statuts synodaux publiés en 1697[1], les marguilliers des paroisses devaient rendre régulièrement leurs comptes et les soumettre à l'archidiacre lors de ses visites. Mais, dans beaucoup de paroisses du diocèse, ces formalités n'étaient pas remplies, et l'archevêque dut plusieurs fois faire intervenir le Parlement pour obtenir satisfaction[2]. Nous savons notamment, par un arrêt du 8 mars 1704 concernant la paroisse de Saint-Brice, que ces retards dans la reddition des comptes étaient dus aux exigences des procureurs fiscaux qui demandaient communication préalable des pièces justificatives pour pouvoir exiger des frais d'examen, de revision et de clôture de comptes. Il faut y ajouter la négligence des nouveaux marguilliers qui oublient de poursuivre les débiteurs des fabriques ou leurs prédécesseurs, dont ils sont le plus souvent parents ou alliés et dont ils craignent les représailles en matière de tailles et impositions.

Noailles paraît s'être occupé beaucoup des conditions matérielles du clergé en même temps que de sa situation morale. Il a fait paraître diverses ordonnances par lesquelles il fut défendu aux prêtres mendiants et aux prêtres étrangers de dire la messe et d'exercer aucune fonction dans le diocèse sans une permission donnée par écrit[3].

Un règlement de l'archevêché du 30 mai 1693, homologué par arrêt du Parlement du 10 juin 1693, fixa les honoraires des curés, sans néanmoins, dit le texte, « empescher les libéralités des riches à la discrétion desquels ou de leurs héritiers les curez se rapporteront, ni forcer l'indigence des pauvres, que nous sçavons et que nous voulons encore plus que jamais estre charitablement traitez par les curez »[4]. La taxe des

1. Voir aussi arrêt du Conseil privé du roi du 14 février 1662 par lequel il est ordonné que les marguilliers des paroisses dépendantes du diocèse de Paris rendront leurs comptes par-devant M. l'archidiacre ou ses préposés pendant le cours de leurs visites. Paris, A. Vitré, 1662 (Bibl. nat., Thoisy 331, fol. 262).

2. Arrêts des 31 juillet 1673, 6 février 1675, 24 août 1702, 8 mars 1704 (Bibl. nat., ms. f. fr. 23108).

3. Ord. du 5 avril 1696. Paris, L. Josse, imprimeur de l'archevêché, rue Saint-Jacques, à la Couronne d'épines (bibl. Mazarine, A 15415).

4. Bibl. Mazarine, A 10825, p. 4.

mariages était ainsi fixée : publication des bans, 1 livre 10 sols; fiançailles, 2 livres; célébration du mariage, 6 livres; certificat de publication de bans, 5 livres; honoraire de la messe, 1 livre 10 sols; vicaire, 1 livre 10 sols; clerc des sacrements, 1 livre; bénédiction du lit, 1 livre 10 sols; au total, 20 livres. Pour les convois, on distinguait les petits corps, au-dessous de sept ans, et les corps ordinaires, au-dessus de douze ans; il y avait des droits supplémentaires en cas de transport des corps d'une église dans une autre. Beaucoup de familles riches avaient des caveaux dans les églises des couvents où elles avaient choisi leur sépulture, mais un arrêt du Parlement du 25 janvier 1669[1] prescrivit que les corps fussent au préalable portés à la paroisse. Soubise, qui en 1709 passa outre à cette formalité et fit enterrer directement sa femme au couvent de la Merci, faillit attirer de graves ennuis au curé de Saint-Jean-en Grève[2], sa paroisse.

La déclaration royale du 13 décembre 1698 exigeait la nomination, dans toutes les paroisses où il n'y en avait pas encore, de maîtres et de maîtresses approuvés par les évêques, et ces dispositions furent renouvelées par l'article 6 de la déclaration du 14 mai 1724. A Paris, par exception, le chantre du chapitre, comme l'écolâtre à Orléans, à Reims et à Amiens, conserve le droit d'approuver les maîtres d'école, de les destituer et de leur imposer des règlements. Il connaît de tous les différends qui peuvent survenir entre les maîtres et les maîtresses, qui ne doivent pas se pourvoir devant d'autres juges[3]. Mais l'exécution des ordonnances et jugements rendus par lui, comme en général de toutes les sentences rendues par les juges d'église, appartient aux juges royaux et les appels sont portés devant le Parlement.

De ces écoles que l'on appelait communément les petites écoles, il faut distinguer les écoles de charité, établies par les curés dans leurs paroisses et qui échappaient à l'autorité du chantre. Après de nombreux procès[4], il fut adopté au sujet de ces dernières un *modus vivendi*[5] qui laissait aux curés le

1. *Journal des audiences*, t. II, p. 682-683.

2. Saint-Simon, *Mémoires*, t. XIII, p. 81.

3. Arrêts du Parlement, 28 juin 1625, 19 mai 1628, 10 juillet 1632, 29 juillet 1650. Le chantre s'intitulait « collateur et directeur des petites écoles » de la ville.

4. Arrêts du Parlement des 29 mai 1647 et 25 mai 1667 en faveur des curés de Saint-Louis et de Charonne.

5. Transaction du 18 mai 1699. Voir Felibien, *Preuves*, t. III, p. 447-470, et

droit de nommer et destituer les maîtres et maîtresses, à seule condition d'obtenir du chantre des lettres accordées gratis; le chantre conservait seulement le droit de les visiter une fois par an en présence des curés[1]. L'abbé Dorsanne fit en 1725 de nouveaux « statuts, ordonnances et règlements » pour ces « petites écoles de lecture, écriture, arithmétique et grammaire »[2].

Elles eurent à lutter contre la concurrence non seulement des écoles de charité, mais aussi des maitres écrivains et des « soi-disant mathématiciens » et contre les Frères des écoles chrétiennes. Un arrêt du Conseil d'État du 9 mai 1719, confirmant celui du 23 octobre 1717, maintint les maitres des petites écoles dans le droit d'enseigner « l'orthographe, l'arithmétique et tout ce qui en est émané, comme les comptes à partie double et les changes étrangers »; cet enseignement était défendu aux maitres écrivains à peine de 500 livres d'amende, dont la moitié pour l'Hôpital général. Quant aux Écoles chrétiennes, elles furent ouvertes sous le patronage de J.-B. de la Salle, qui, déjà condamné par arrêt du 22 avril 1704 à 50 livres d'amende envers l'Hôtel-Dieu pour avoir ouvert des écoles[3] sans la permission du chantre, reçut défense à nouveau, par arrêt du Parlement du 5 février 1706, d'établir une communauté sous le nom de « séminaires des maîtres des petites écoles ».

## *Les revenus du diocèse.*

L'archevêque de Paris avait comme suffragants les évêques de Chartres, d'Orléans et de Meaux; on y ajouta en 1697 celui de Blois[4]. Il avait dans son diocèse 23 chapitres, dont 7 dans

M. Fosseyeux, *les Écoles de charité à Paris*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1912.

1. Voir aussi divers arrêts concernant les écoles de charité et le chantre au t. II du *Recueil tiré des procédures civiles faites en l'officialité de Paris*, par P. de Combes, greffier. Paris, 1705, 2 vol. in-fol.

2. Arch. nat., L 515. Dorsanne consacra à la fondation d'écoles une somme de 20,000 livres qui lui avait été léguée par Delaistre, maître de la Chambre aux enquêtes, par testament du 25 mars 1714; l'archevêque y joignit 5,000 livres; 25,000 livres au denier 25 produisaient 4,000 livres de rente ainsi départies : 200 livres à Saint-Cloud, 200 livres à Maisons, 400 livres à Créteil, 200 livres à Ouzouer-la-Ferrière. (Fondation et constitution de S. E. le cardinal de Noailles pour les écoles dans le diocèse de Paris, 9 septembre 1719.)

3. Notamment rue de Beaune, près le Pont-Royal.

4. Voir le plan des anciennes paroisses dressé par Minard entre 1720 et 1729, reproduit par Bournon dans ses additions à Lebeuf, le plan de l'archevêché

Paris, 31 abbayes, 78 prieurés, 414 cures, 256 chapelles, 34 maladreries. Il était imposé en cour de Rome pour 4,283 florins. Ses revenus étaient estimés à 100,000 livres et ceux du chapitre à 180,000 livres[1], d'après l'état fourni par les bureaux de la généralité; un autre document de la fin du XVII^e siècle[2] donne les chiffres de 80,000 livres pour l'archevêché et 150,000 pour le chapitre. L'Almanach royal de 1741 indique 130,000 livres pour les revenus de l'archevêché. Enfin, à la veille de la Révolution, les revenus de l'archevêché de Paris sont estimés 200,000 livres.

Comme l'archevêque de Paris ne peut pas cumuler les bénéfices, il se trouve, malgré les gros revenus de son siège, en réalité moins avantagé que plusieurs de ses confrères. Ainsi Noailles recevait moins que le cardinal de Coislin à Orléans, dont l'évêché rapportait 24,000 livres, mais qui, avec tous ses bénéfices, passait pour avoir un revenu de 120,000 livres, moins surtout que le cardinal de Fürstenberg, à qui on attribuait en revenus, pensions et bénéfices de toutes sortes, 700,000 livres. Il est vrai qu'à Paris, aux revenus proprement dits, il faut ajouter le produit des lods et ventes du domaine seigneurial, ce qui fait monter le revenu total à 600,000 livres[3]. En effet, bien que son pouvoir temporel fût grandement diminué, l'archevêque recevait encore à la fin du XVII^e siècle l'hommage et les redevances de fiefs assez nombreux à Paris et aux environs[4].

Le plus considérable était celui de la Grange-Batelière; l'étendue en était autrefois fort considérable[5], mais ses possesseurs le lotissaient de plus en plus, à cause de l'augmentation du prix

de Paris avec ses trois archidiaconés paru chez Danet en 1722 (Bibl. nat., G^re 2937) et surtout Denis, *Pouillé du diocèse de Paris*. Paris, 1767, in-fol.

1. A. de Boislisle, *Mémoire des intendants sur l'état des généralités*. I : *Généralité de Paris*. Paris, Impr. nat., 1881, p. 21, et J. Pelletier, *Recueil général des bénéfices de France*. 1692, 88 p. (bibl. Mazarine, 36424, p. 3).

2. Bibl. nat., Cinq Cents Colbert 157, fol. 86-99.

3. Nous ne mentionnons que pour mémoire le droit de coutume et tierce semaine sur le poisson de mer, dont les arrérages étaient dus depuis 1693 par la communauté des jurés vendeurs de marée et qui fut réuni au domaine par arrêt du 15 avril 1704 moyennant une indemnité de 600 livres.

4. Bibl. hist. de la ville de Paris, ms. 26823. Inventaire des titres de l'Archevêché de Paris en 1758 (sous Christophe de Beaumont).

5. Voir Mentienne, *le Fief de la Grange-Batelière*. Paris, Champion, 1910, in-8°.

des terrains dans cette partie de la ville qui se couvrait d'hôtels et de constructions neuves. L'archevêque s'éleva, en qualité de seigneur suzerain, contre ce morcellement contraire aux textes de la Coutume de Paris, mais ses protestations furent vaines et déjà Paris s'agrandissait vers l'ouest.

A la Grange-Batelière, il faut ajouter d'autres petits fiefs de moindre importance : celui de Poissy, se composant de menus cens à prendre sur des maisons situées dans les rues de la Monnaie, de Béthizy, Thibaudotez, des Lombards, de Gesvres, Planche-Mibray, etc., et concédées pour la plupart aux Chartreux ; le fief Popin, dans le même quartier ; le fief des Francs-Roziers, tenu par Messieurs de la Sorbonne ; le fief des Tumbes, grande rue du faubourg Saint-Jacques[1] ; puis, dans la banlieue, le fief du Roule, dont les terres s'étendaient sur le Roule, la Villeneuve, la Ville-l'Évêque, Clichy ; les dîmes de l'hôtel de la Cervoise à Saint-Denis ; les dîmes de Bonneuil ; la seigneurie de Chenevières sur la rivière de Marne ; de Clayes ; la baronnie de Conflans-Sainte-Honorine, avec droit de passage et traversée par eau.

Mais le domaine le plus important était la duché-pairie de Saint-Cloud[2], concédée à l'archevêque de Paris, à titre héréditaire, en 1674, par lettres patentes du mois d'avril enregistrées seulement le 16 août 1690. A cette seigneurie étaient attachés divers droits, comme celui d'épave, consistant en attribution au profit de la seigneurie des marchandises trouvées dans son étendue au bout de six semaines ; celui de pêche sur la Seine, depuis le ru de Sèvres jusqu'au lieu dit le « morblan », consistant en une location de 6 livres par an payée par chaque pêcheur pour avoir la faculté de pêcher dans cette partie réservée[3] ; celui de moulin banal, consistant en une redevance annuelle de 360 livres à prendre sur le moulin de Saint-Cloud, établi sur le pont, et de

1. Il y avait contestation pour le fief de Saint-Mandé, rue de Cléry, réclamé par le roi, l'archevêque, les religieuses de Sainte-Catherine. Cf. arrêts des 26 janvier 1692, 5 mai 1693, 12 septembre 1693, 6 juillet 1700, 29 juin 1706 (Arch. nat., L 436).

2. Bibl. hist. de la ville de Paris, ms. 25990. État des biens et revenus fixes casuels de l'archevêché à cause du duché-pairie de Saint-Cloud (vers 1781) ; et Arch. nat., S 1268 *bis*. Inventaire des titres de la seigneurie rédigé par Pensar, garde des archives de l'archevêché (vers 1785).

3. Arrêt du Parlement du 16 juin 1659 et sentences de la prévôté de Saint-Cloud des 11 janvier 1661, 10 septembre 1753, 6 juillet 1754 (Arch. nat., L 437).

four banal[1] : celui de batelage de Saint-Cloud à Paris et vice versa, affermé dès 1612, contesté par les échevins de Paris en 1711, mais maintenu à l'archevêché par arrêt du 7 août 1714[2] ; celui d'étalage pendant la durée de la foire annuelle, consistant en une taxe variable suivant les marchandises et les terrains concédés.

L'archevêque possédait encore aux environs de Paris :

1° Le prieuré de Chalifert[3], sur la Marne ; c'était, sous le vocable de saint Jacques, un ancien prieuré de Marmoutier, cédé par voie d'échange à Saint-Magloire en 1182, uni à l'évêché en vertu des bulles de Pie IV (1er septembre 1564) et de Grégoire XIII (1575), portant suppression de l'abbaye de Saint-Magloire. Mais la prise de possession du prieuré par l'abbé Chevalier, procureur du cardinal de Noailles, n'eut lieu que le 15 juillet 1721 par suite de la vacance du dernier titulaire, Simon Grostête. Les terres du prieuré s'étendaient sur les territoires des paroisses de Chalifert et de Jablines, en huit pièces d'une totalité de 15 arpents, 36 perches 3 4[4], qui se trouvaient en 1744 dans la censive de J. Chastenet, marquis de Puységur, comte de Chalifert, Jablines, etc. Quant à la chapelle, située en pleine campagne, à 500 pas du village de Chalifert, elle n'était plus qu'une ruine au XVIIIe siècle : lors d'une visite du 4 août 1730, elle comprenait une nef de 9 toises sur 4, avec les deux murs ; mais il n'y avait plus ni portes, ni fenêtres, ni vitres, ni couverture et ne pouvait servir que de repaire aux brigands ; un arrêt du Parlement du 7 septembre 1733 déchargea l'archevêché de l'obligation des réparations et une sentence de l'official de l'évêché de Meaux du 31 mars 1734 en autorisa la démolition[5].

1. Arrêts du Parlement des 22 février 1712 et 12 juin 1733, confirmant ceux des 7 septembre 1658 et 8 septembre 1668, enjoignant aux habitants de Saint-Cloud de porter leurs pâtes au four banal, avec défense de les faire cuire ailleurs ou chez eux à peine de confiscation et de 500 livres d'amende (Ibid.).

2. La galiote de Saint-Cloud partait du Pont-Royal et le parcours coûtait 5 sols. Vintimille eut encore diverses difficultés à ce sujet avec l'inspecteur des bachoteurs de la ville. Le service n'avait lieu qu'en été, de Pâques à la Toussaint.

3. Cant. de Lagny, arr. de Meaux (Calliferium, Carolifirmitas, Califernum). Sur ce prieuré, voir dom T. Duplessis, *Histoire de l'église de Meaux*. Paris, 1731, 2 vol. in-4°, I, 190 ; II, nn. 144 (1181), 146, et l'article Chalifert, dans l'*Almanach de Seine-et-Marne*, par Lhuillier (1877), p. 113-116, et Arch. nat., S 1151.

4. Arch. nat., S 1151. Voir plan dressé le 30 juillet 1784.

5. Arch. nat., S 1151. Les matériaux furent vendus au profit de la paroisse

2° Le prieuré de Briis-sous-Forges[1], ancien prieuré de Saint-Magloire, était fondé sur des terres que cette maison avait possédées au XII^e siècle. Il avait été uni en 1622 à la cure de Courson, puis pour moitié en 1707 à l'archevêché. Le revenu de ce prieuré consistait en grosses dîmes[2] perçues annuellement sur toutes les terres dépendant des paroisses de Briis, Vaugrigneuse, L'Orme-le-Gras, Maschery, La Fontaine, ainsi que sur les paroisses de Forges, Launay-Courson, Saint-Maurice, Sanvry, Limours, Angervilliers. Launay-Courson avait été détaché en 1618 de la paroisse de Briis pour former celle de Vaugrigneuse et n'était devenue paroisse indépendante qu'en 1668[3]. Le château de Launay-Courson appartenait au début du XVIII^e siècle à M. de Basville et comprenait un parc de 400 arpents de bois plantés par le premier président de Lamoignon.

3° La maison seigneuriale de Versailles, ancien prieuré de Saint-Magloire, également cédé à cette abbaye vers 1182 par les moines de Marmoutier en échange du prieuré de Lehon en Bretagne, en même temps que l'église Saint-Martin de Chaumont et le prieuré de Chalifert, puis uni à l'évêché par bulles du 1^er septembre 1564 lors de la suppression de Saint-Magloire[4].

4° Le prieuré de Tournan, dépendant autrefois de l'abbaye de Saint-Maur-les-Fossés, loué successivement 1,570 livres en 1715, 1,700 livres de 1720 à 1735, plus tard 2,000 livres et jusqu'à 4,200 livres en 1782[5].

5° Dans le diocèse de Chartres, à Montfort-l'Amaury, depuis 1652[6], le prieuré de Saint-Laurent, ancien prieuré de Saint-Magloire, qu'il ne faut pas confondre avec un autre prieuré

où fut transféré le service qui consistait en une messe par semaine et un office solennel le jour de la fête de saint Jacques le Majeur, pour lequel l'archevêché servait à la paroisse une somme de 12 livres.

1. Cant. de Limours, arr. de Rambouillet (Bragium). Voir Rob. du Mesnil, *Notice historique sur Briis-sous-Forges*. Paris, 1886, in-16, 64 p., et Lebeuf, *op. cit.*, t. III, p. 444-447.

2. Les arrêts du Parlement des 30 juin 1663, 23 août 1664, 29 août 1689 avaient fixé à 20 sols par arpent de bois ou arbre fruitier le droit de dîme.

3. Voir Arch. de l'Assistance publique, legs Noailles, carton 16.

4. Lebeuf, *op. cit.*, t. III, p. 192-194, et dom Beaunier, *France monastique*. Paris, Poussielgue, 1905, in-8°, t. I, p. 163.

5. Arch. nat., S 1175. Tournan, ch.-l. de cant., arr. de Melun (Seine-et-Marne). Voir Lebeuf, *op. cit.*, t. X, p. 316-331, et dom Beaunier, *op. cit.*, t. I, p. 163.

6. Voir *le Prieuré de Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury*, par A. de Dion. Rambouillet, 1888, in-8°, 133 p. (extr. des *Mémoires de la Société archéolo-*

sous le vocable de saint Nicolas, qui était à la nomination du seigneur du lieu. On voit encore, au pied des ruines du donjon, les débris de la chapelle du prieuré, détruite au commencement du XIXe siècle et qui d'ailleurs était très exiguë ; elle n'avait guère que 200 mètres de superficie et se composait de trois courtes nefs, un transept où s'élevait un clocher carré et un petit chœur terminé par une abside ; les bâtiments claustraux, également très restreints, ne pouvaient être habités que par quelques moines[1]. Le revenu du prieuré était de 1,450 livres en 1695. Les réparations étaient une lourde charge pour l'archevêché. Nous savons par une visite pastorale de l'évêque de Chartres, le 25 mai 1696, que l'église tombait alors en ruine ; un arrêt du Conseil d'État du 29 mai 1703 condamna le cardinal de Noailles à faire exécuter les réparations nécessaires. Il en fit quelques-unes, mais il obtint aux Requêtes du Palais, le 26 janvier 1707, une sentence par défaut contre Fr. Le Selguerre, curé de Montfort, le déchargeant de fournir la portion congrue du curé et de faire les réparations au chœur[2], à condition d'abandonner les grosses dîmes de la paroisse. Le curé se mit en possession de ces dîmes et les afferma le 15 mai 1708 pour 450 livres. La question des réparations n'était pas tranchée ; le procès continua pendant quatre ans, de 1716 à 1720, entre les habitants, les marguilliers, le curé et l'archevêque ; enfin un arrêt rendu en Parlement le 16 mai 1720, tout en donnant gain de cause à l'archevêque en lui abandonnant les dîmes

*gique de Rambouillet*, t. VIII) ; voir aussi *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XV, p. 190, et *Revue des Sociétés savantes*, 1881, p. 137-141.

1. L'archevêque J.-F. de Gondy prit possession du prieuré par acte du 17 mai 1652, mais il mourut le 26 mars 1654 ; son neveu, coadjuteur, le cardinal de Retz, qui devait lui succéder, était alors prisonnier au château de Vincennes, puis s'évada et se réfugia à Rome ; il ne donna sa démission qu'en 1662. Pendant ce temps, les revenus de l'archevêché furent mis en économat et J. Amyot, prêtre, obtint la possession du prieuré malgré l'opposition de l'économe séquestre. Mais, en 1663, l'archevêché fut remis en possession du prieuré et de ses revenus malgré les réclamations d'Amyot (cf. « Factum pour Me J. Amyot, prestre, prieur commandataire du prieuré de Saint-Laurent de Montfort-l'Amaury, contre Me Charles Martineau, œconome de l'archevêché »).

2. D'après l'édit d'avril 1695, les réparations du chœur et du clocher étaient à la charge des décimateurs, celles de la nef à la charge des fidèles (cf. Piales, *Traité des réparations et reconstructions des églises et autres bâtiments dépendant des bénéfices*. Paris, 1762, 4 vol. in-12, et G. Hardy, *l'Administration des paroisses au XVIIIe siècle : la réparation des bâtiments ecclésiastiques*, dans la *Revue d'histoire moderne*, 1911, n° 1).

et le déchargeant à l'avenir du traitement du curé et de son vicaire et des réparations du chœur, lui enjoignit de procéder à toutes les réparations qui seraient déterminées par les experts afin de rendre aux habitants l'église en bon état. Les réparations furent exécutées de 1720 à 1721. A la mort du cardinal, les héritiers furent requis de réparer à nouveau les bâtiments, et nous avons le devis des travaux de maçonnerie exécutés en 1731 à l'église Saint-Laurent, à la maison du prieuré et à la maison de Méré. Le domaine prit alors de la valeur, car le bail du 30 décembre 1734 consenti par Mgr de Vintimille[1] s'élève à 5,600 livres.

Rappelons ici pour mémoire que l'on trouve des renseignements précieux pour la topographie parisienne dans un dossier conservé aux archives de l'Assistance publique de Paris; il concerne les indemnités dues par le roi à l'archevêché[2] au sujet des « maisons et emplacements » acquis par Richelieu, de 1636 à 1642, pour la construction du Palais Cardinal, savoir : le jeu de paume de l'Hermine et la maison « du nom de Jésus », rue Saint-Honoré, achetés 40,000 livres à la veuve Canto; la maison du Pourcelet, achetée à Thieriot, architecte; la maison voisine, achetée aux héritiers Langlois; une cour, un bâtiment et des écuries formant le derrière de la maison de l'Ours; une place et un jardin derrière la maison du Chapeau-Rouge; une place dépendant de la maison du Cygne, vendue par les Quinze-Vingts; une place ayant, derrière un jeu de paume, son entrée par la rue Saint-Honoré; une autre place dans la cour d'une maison, rue Saint-Honoré, où logent les chevaux de Mademoiselle; la maison de l'Ours, achetée à M. de Verthamont, et diverses autres places situées derrière des maisons de la rue Saint-Honoré; le total de ces treize contrats s'élève à une somme de 154,944 livres 3 sols 4 deniers, à laquelle il faut joindre l'hôtel de Sillery[3] acheté 150,000 livres au commandeur du même nom par contrat du 22 mars 1640, en façade sur la rue Saint-Honoré et occupant toute la partie comprise entre les rues Saint-Thomas du Louvre

1. Arch. nat., S 1153.

2. Arch. de l'Assistance publique, legs Noailles, carton 16.

3. Par testament du 23 mai 1642, le cardinal légua au roi cet hôtel pour faire une place devant le Palais Cardinal. Cet hôtel se trouvait moitié dans la censive de l'archevêché, moitié dans celle du chapitre de Saint-Thomas-du-Louvre.

et Fromenteau, soit un total de 304,944 livres 3 sols 4 deniers.

Les opérations de voirie nécessitées par l'établissement de la place Vendôme sont également précisées. L'hôtel de Vendôme a été acheté par le roi avec les cours, jardins, manège, pavillons et dépendances, ainsi que 138 toises de place, pour 600,000 livres, par contrat du 4 juillet 1685; un arrêt ultérieur du Conseil d'État du 8 mai 1686 a déclaré que l'intention du roi n'était pas d'unir l'hôtel à son domaine, mais de former une place destinée à sa statue équestre; par un autre contrat du 19 avril 1698, les Capucins ont délaissé au roi l'emplacement de leur ancien couvent, en échange du nouveau qu'il leur avait fait bâtir; enfin le roi, par contrat du 8 mai 1699, a cédé à la Ville la superficie de l'emplacement de l'hôtel de Vendôme et de l'ancien couvent des Capucins restée disponible pour élever sur la place des édifices avec les rues « d'entrée et d'issue », et, en outre, l'obligation de bâtir un hôtel pour le logement des mousquetaires au faubourg Saint-Antoine; la Ville traita à cet effet avec un nommé Masneuf (4 mai 1699) qui s'engagea à faire valoir les terrains jusqu'à concurrence de 620,000 livres et, en outre, à faire construire les édifices destinés à former la façade de la nouvelle place.

Notons encore le prix de vente de l'hôtel de Senneterre, rue Neuve-des-Petits-Champs, vendu 200,000 livres par le duc de La Ferté à M. de La Feuillade pour l'établissement de la place des Victoires (3 décembre 1683); de celui de l'hôtel Séguier, adjugé par arrêt de décret du 1er août 1691 à De Lorme, procureur, au profit de Pierre Domergue, adjudicataire des gabelles de France et cinq grosses fermes; cette adjudication ne réussit d'ailleurs pas, ce qui eut pour résultat de faire tomber dans le domaine royal cet hôtel qui devint l'hôtel des Fermes; l'hôtel de la Chancellerie, délaissé au roi par le sieur de Bourvallais et estimé 300,000 livres.

Quant aux chiffres des indemnités réclamées par l'archevêque pour toutes les maisons comprises dans sa censive[1], qui se montaient à 277,836 livres 8 sols 8 deniers, et avec les intérêts à 654,036 livres 8 sols 8 deniers, les officiers du domaine en contestèrent le montant et prétendirent la réduire à 27,783 livres dont il serait constitué une rente d'environ 600 livres[2]; l'ar-

1. Voir A. Brette, *Atlas de la censive de l'archevêché de Paris*. In-fol., 1910.

2. Suivant la déclaration du roi du 22 septembre 1722 en interprétation de l'édit de 1667.

chevêque fit établir un mémoire en réponse à leurs objections par l'avocat Guérin de Richeville (1722); l'affaire fut portée devant le Conseil du roi et un mémoire adressé au duc d'Orléans (1723); elle n'était pas résolue quand fut ouverte la succession du cardinal.

### *La mort et la succession du cardinal.*

Noailles mourut le 4 mai 1729. « On l'a vu à découvert le jour de sa mort », écrit Barbier[1]; « le jeudi et le vendredi, on l'a vu dans son lit de parade, et, le samedi matin, à onze heures, on a fait l'enterrement, qui, à cause de la pluie, n'a fait d'autre tour qu'au sortir de la rue Notre-Dame tourner par la Madeleine et rentrer par la rue des Marmousets dans le Cloître et rentrer dans l'église par le Parvis. Sans la pluie, on auroit été par le Marché-Neuf, devant le Palais, la rue de la Vieille-Draperie et la rue des Marmousets, comme la procession de la Notre-Dame d'août. Il y avoit bien cent pauvres avec du drap et un flambeau, les Capucins, les Cordeliers, les Jacobins, les Augustins et les Carmes, tout Notre-Dame, quatre douzaines d'enfants bleus, rouges et des enfants trouvés; une centaine de laquais, les officiers de sa maison, en manteau et rabat; plus de soixante cierges qui étoient autour du corps avec les armoiries portées par des enfants gris. Le corps porté par des prêtres et le poële porté par quatre chevaux; derrière, M. le duc de Noailles, son neveu, quantité de ducs et de cordons en grand manteau, d'autant que la maison de Noailles tient à toute la cour. Il n'y avoit point de magistrats, sinon l'abbé Pucelle, conseiller de Grand'-Chambre, qui est peut-être son exécuteur testamentaire. »

L'abbé Le Gendre, dans ses *Mémoires*, n'hésite pas à affirmer « qu'il était décrié à un point que l'on n'osa lui faire ni oraison funèbre ni service public, tel qu'on a coutume d'en faire aux archevèques de Paris[2], service d'apparat, où, comme à celui des rois, assistent toutes les cours tant supérieures que subalternes. »

1. Barbier, *Journal...*, éd. Charpentier, t. II, p. 67. Voir aussi le *Mercure de France* de mai 1729.

2. Au service de l'archevêque de Harlay, prédécesseur de Noailles, qui eut lieu le 11 août 1698, cinq jours après sa mort, survenue à Conflans le 6 août 1698, assistaient trente-neuf prélats; il y eut une oraison funèbre par le P. Gaillard, dont on trouve le texte dans Ét. Algay de Martignac, *Éloges historiques des évêques et archevêques de Paris*, 1698.

La vérité est que Noailles, dans son testament, avait défendu expressément « toute pompe à ses funérailles, point de tentures dans l'église, point d'oraison funèbre (elle embarrasserait trop l'orateur), ni distinction aucune que celle portée dans le rituel; nous devons laisser cet honneur aux gens du monde et ne rien prendre pour nous, même dans les plus grandes dignités, que de religieux, de simple et de modeste. » Il demandait par contre pour le repos de son âme mille messes, dites par les plus pauvres et les plus vertueux prêtres du diocèse, et laissait 10,000 livres pour la fondation d'un obit à Notre-Dame, en priant Messieurs du Chapitre de le faire célébrer avec soin. Il demandait que l'on mît ses « entrailles » dans la « cave » neuve que l'on venait de faire sous le chœur pour y mettre les corps de ses prédécesseurs[1], et son cœur dans la chapelle[2] où se trouvait enterré son frère le maréchal, « pour conserver pendant notre mort l'union que nous avons eue pendant notre vie ».

Il n'est pas indifférent de rappeler la profession de foi insérée dans son testament, conclusion de toutes les querelles théologiques qui ont marqué son épiscopat : « Je veux mourir comme j'ai toujours vécu dans la doctrine de l'Église catholique, apostolique et romaine, toujours soumis à ses décisions, toujours uni et attaché au Saint-Siège, centre de la religion, et aux papes qui y président et que je reconnais pour chefs de l'Église de droit divin, sentiment que la foi a produit en moi de tout temps et que les devoirs du cardinalat n'ont pu que fortifier : j'en fais une nouvelle déclaration à la face du ciel et de la terre pour l'édification de l'Église et ma justification contre ceux qui ne cessent de me calomnier ; *non illis imputetur.* »

Son testament, du 16 octobre 1720, est daté du Mont-Valérien[3], où il se retirait souvent dans la communauté des ecclésiastiques. Il y avait même un appartement, dont il leur laissa les meubles après son décès, ainsi que vingt volumes à prendre dans ceux de sa bibliothèque.

D'après le compte définitif de la succession du cardinal arrêté

1. Il s'agit de la crypte où sont enterrés les archevêques de Paris.

2. La chapelle Saint-Louis (dixième chapelle du chœur en partant du croisillon sud), où se trouve actuellement son tombeau par Geoffroy Dechaume.

3. Sur le monastère du Mont-Valérien, voir R. Hénard, *le Mont-Valérien*. Paris, 1904; *Procès-verbaux de la Commission du Vieux-Paris*, 1904; G. Duchesne, *Bull. de la Soc. hist. d'Auteuil*, t. III, 1898, p. 96-100, 211-219; L. Mar, *Ibid.*, 1907, p. 35-42.

le 13 juillet 1768, l'actif s'élevait à 25,570 livres 11 sols 6 deniers; la part de l'Hôtel-Dieu et de l'Hôpital général, légataires pour un tiers, était de 8,523 livres 10 sols 6 deniers, celle des Enfants-Trouvés et du séminaire de Saint-Louis, légataires pour 1/6, de 4,261 livres 15 sols 3 deniers[1]. Non seulement il avait fallu trente-neuf ans pour débrouiller les comptes, mais encore les volontés du légataire n'étaient pas exécutées au moment de la Révolution; s'il faut en croire une note de la Commission de l'administration des biens nationaux du 10 octobre 1792, le séminaire de Saint-Louis n'avait pas encore touché la somme de 4,261 livres qui lui était due par l'Hôtel-Dieu[2]. Déjà, ce séminaire avait dû renoncer le 18 juin 1762 au testament du curé de Lauzy, daté du 23 décembre 1754, dont les charges étaient plus grandes que les profits. C'est un exemple de ces liquidations de l'ancien régime, qui duraient autant que les procès, et s'éternisaient dans le « maquis » de la procédure, au plus grand bénéfice des agents d'affaires et des hommes de loi.

Si nous voulons juger, non pas l'œuvre, mais l'homme, écoutons le témoignage de Saint-Simon :

Un air de béatitude que sa physionomie présentoit, avec un parler gras, lent et nasillard, la faisoit volontiers prendre pour niaise et sa simplicité en tout pour bêtise. La surprise fut grande quand, par des discours sur-le-champ, et sur des matières de doctrine ou d'affaires qui naissoient dans les séances (*il s'agit de l'Assemblée du clergé d'août 1700*), ne pouvoient laisser aucun soupçon de la préparation la plus légère, on reconnut un grand fonds d'érudition d'une part, de capacité de l'autre, d'ordre et de netteté en tous les deux, avec le même style de ses mandements et de ses écrits contre M. de Cambray et sur d'autres matières de doctrine, et sans sortir de sa simplicité ni de sa modestie. On vit cet homme qui, à Paris comme à Châlons, se contentoit de son bouilli avec deux petites et grossières entrées, servi splendidement et délicatement, et, l'occasion passée, retourner tout court à son petit ordinaire, en gardant toujours ses officiers pour s'en servir quand il étoit nécessaire. Jamais grand seigneur ni cardinal qui, sans sortir d'aucune bienséance, fut moins l'un et l'autre, et jamais ecclésiastique plus prêtre ni plus évêque qu'il le fut toujours[3].

1. Arch. nat., H$^5$ 3291.
2. Arch. nat., S 6853.
3. Saint-Simon, *op. cit.*, t. VII, p. 183-184. M$^{me}$ de Maintenon, dans une lettre

Nous trouverions le même son de cloche dans le *Journal* de Dorsanne; il n'en est pas de même dans les *Mémoires* de l'abbé Le Gendre[1]. Pour lui, Noailles était « un esprit léger et inégal, tracassier, pointillant et barguignant en tout, aimant à ruser, disant oui ou non, ne jugeant du bien et du mal que selon ses préventions, sottement orgueilleux, puérilement vindicatif ». Le Gendre est obligé pourtant d'avouer « qu'il a toujours mené une vie réglée, édifiante; il aimait son métier d'évêque, s'appliquait à en bien remplir les devoirs, faisait l'aumône, soulageait de son superflu quantité de familles et de communautés qui seraient tombées sans son secours. Il fut toujours modeste dans ses meubles, dans ses habits, dans ses équipages, moins par inclination qui l'eût porté à piaffer (c'est le terme dont il se servait) que parce qu'il croyait que la somptuosité était un vice dans un prélat ».

Voltaire enfin, dans son *Siècle de Louis XIV*, résume avec indulgence ces jugements contradictoires : « Ce cardinal plein de vertu et de science, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protégeait quelques jansénistes sans l'être et aimait peu les jésuites sans leur nuire et sans les craindre[2]. »

Marcel FOSSEYEUX.

du 24 août 1696 à Mme de Saint-Géran, écrit : « Il fallait à la première église du royaume un prélat de mœurs sans tache et d'un caractère modéré, doux, simple, d'une piété éclairée et solide. Le roi a cru voir toutes ces qualités réunies dans M. de Châlons; il s'est consulté, il a consulté des gens de bien, il a consulté Dieu, et rien n'est plus vrai que s'il eût connu en France un plus honnête homme il l'aurait donné à sa capitale. »

1. P. 415 et 416. L'abbé Le Gendre légua par testament du 4 février 1733 à l'Université 69,760 livres pour la fondation de plusieurs prix d'éloquence, de poésie et de musique, ce qui fut l'origine de l'institution du « Concours général ».

2. Aux portraits des historiens et mémorialistes, il faudrait ajouter ceux des peintres; les deux plus connus sont ceux de Rigaud, gravé par Drevet, et de Largillière, gravé par Vermeulen, puis celui qui se trouve au château de Mouchy. Le P. Lelong, dans sa *Bibliothèque historique* (t. IV, app. : liste de portraits des Français illustres), ne cite pas moins de dix-huit portraits gravés, parmi lesquels celui d'Édelinck (1698), gravé dans ma thèse.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## LES ORIGINES DE JEAN BART.

De son vivant, Jean Bart était considéré comme un homme très capable, mais aussi comme un homme heureux. Il semble que la chance l'ait quitté après sa mort : peu de personnages historiques ont été aussi complètement et aussi sottement défigurés par la légende. Le dénigrement systématique de Forbin, les fantaisies d'Eugène Sue y ont la plus large part, et à ces deux sources les auteurs qui ont écrit sur ce grand marin se sont le plus abondamment abreuvés. Le dernier en date, Émile Mancel, bien qu'ayant consulté un certain nombre de documents d'archives, s'est exposé à la même critique.

Chose étrange : Jean Bart lui-même ne se trouve pas à l'abri de tout reproche! Les renseignements qu'il fournit au ministre de la Marine, et qui servirent à la rédaction des considérants de ses lettres de noblesse[1], manquent d'exactitude[2]. Quant à l'enquête menée à Dunkerque à la même occasion par le lieutenant général de l'Amirauté, afin d'établir les origines familiales et la situation présente de Jean Bart, elle est manifestement tendancieuse et abonde en confusions et en erreurs[3].

La question des origines du héros dunkerquois méritait d'être élucidée. Le plus sûr, pour y parvenir, était de la reprendre entièrement à pied d'œuvre[4]. On en verra l'utilité par les conclusions probantes qui s'en dégagent.

1. Du 3 août 1694. Orig. parch. aux Arch. communales de Dunkerque, et Arch. nationales, *Marine*, B² 96, fol. 149.

2. Pontchartrain à Jean Bart, 14 juillet 1694 (Arch. nationales, *Marine*, B² 99, fol. 101 v°).

3. Texte dans Richer, *Vie de Jean Bart*. Paris, 1784, in-12, p. j., 166.

4. Le comte de Circourt a dit ce qu'il fallait penser de l'origine dieppoise de la famille de Jean Bart et de sa parenté avec un grand maître de l'ordre teutonique. M. A. de Saint-Léger, professeur à l'Université de Lille, a récemment réfuté une nouvelle fable qui tendait à faire naître Jean Bart en Suisse (Van-

Ce nom de Bart est très répandu en Flandre. Il est l'abréviatif de Bartholomé ou Barthélemy, et s'orthographie Bart, Baert et Barth. On le rencontre fréquemment dans les documents du XVI^e siècle : Jehan Baert, conseiller au Grand Conseil de Malines, est nommé par Marie de Hongrie membre de la Commission arbitrale chargée de décider de la validité des prises réciproques entre Français et sujets des Pays-Bas (1549-1550). Julius Baert est pensionnaire de Dunkerque, puis vicomte de Bergues-Saint-Winoc (1568-1570). Un Jehan Baert est brasseur à Dunkerque en 1589. L'administrateur des navires de guerre de Bergues en 1623 se nomme Nicolas Bart; il fut le premier à tenter l'assèchement des moëres. Ces différents personnages ne semblent pas avoir de parenté avec la famille des marins du même nom[1], bien qu'il soit impossible de l'affirmer.

Il y a plus de chances pour qu'en fasse partie le Jean Bart maître d'une busse de pêche de Nieuport, connu parce qu'il fut victime d'un acte d'hostilité inattendu des Danois : ils l'arrêtèrent à Copenhague, avec trois autres maîtres pêcheurs flamands et leurs gens au nombre de soixante-douze (août 1519-mars 1520)[2].

Lorsque François I^er envoie en Écosse Gabriel de Montgommery, sieur de Lorges, avec des troupes au secours de la reine, l'un des navires qui leur porte des vivres est conduit par un pilote de la mer, Jean Bart[3]. Le même, devenu maître de navire, est délégué à deux reprises par le Magistrat de Dunkerque, avec Denis Nayman, les 4 et 15 janvier 1553, pour arbitrer un différend qui avait surgi entre les gens de Nieuport et ceux d'Ostende : le litige portait sur l'estimation du tonnage et de la valeur des navires de guerre appartenant à ces deux villes[4]. Il est difficile de déterminer si ce Jean Bart est le même qui reçoit de la ville 4 livres 4 sols en 1551-1552 pour deux brouettes de « vieulx pavement », ni si c'est lui que le Magistrat condamne, en avril 1563, pour tapage nocturne et attaque à main armée[5]. Mais on

derest, *Histoire de Jean Bart*. Paris, 1844, in-16, p. 2; *Nord illustré*, qui reproduit en fac-similé les actes de baptême et de mariage et la pierre commémorative de la mort de Jean Bart).

1. Arch. royales de Belgique, *Registres-mémoriaux du Grand Conseil de Malines*, t. V, fol. 51 v°; Arch. communales de Dunkerque, 310, IV, 21-23 et VI, 37; Arch. communales de Bergues, EE 51.

2. Leur captivité dure huit mois. Ils reçoivent 2.700 livres d'indemnité (Arch. communales de Dunkerque, 310, I; Arch. royales de Belgique, *Registre des revenus et dépendances de Charles-Quint (1520-1530)*, fol. 104 v°).

3. 24 juillet 1545. Il reçoit pour ce service 56 livres 5 sols tournois (Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire*. Paris, 1872, in-8°, p. 120).

4. Arch. communales de Dunkerque, 310, II, 7.

5. Ibid., 310, II, 6, fol. 17, et *Registre criminel*, I, cité par Derode, *De la*

peut facilement l'identifier avec celui qui, en 1565, fournit 5 livres 2 sols au Filet-Saint[1]. Il est, à coup sûr, très proche parent d'Antoine Bart, qui fut le bisaïeul du chef d'escadre de Louis XIV. Les comptes de la Ville à cette époque mentionnent encore Pierre et Cornil Bart, que leurs prénoms rattachent à la même famille où ils sont constants[2].

Antoine Bart, maître de pêche en 1563[3], navigue en 1569 comme maître sur le navire de guerre armé par le Magistrat de Dunkerque pour la garde de la pêcherie, et dont le capitaine est Cornil Wien[4]. Il remplit les mêmes fonctions en 1572. En 1576, on ne le trouve plus avec Wien au cours de l'expédition où ce capitaine, promu vice-amiral de Dunkerque, introduit à Brauwers-Haven, assiégé par les rebelles, quarante tonnes de munitions[5].

De sa femme Élisabeth Noorman, Antoine Bart eut neuf enfants : ils s'allièrent à cinq familles de marins dunkerquois comptant parmi les plus illustres dans l'histoire de la course. L'aîné des fils, Antoine, et Nicaise, Jean, Anne et Claudine, épousèrent cinq filles et fils de Cornil Kerlinck : Anne, Françoise, Jeanne, Michel et François. Les quatre autres fils, Dierick, Mathieu, Gaspard et Michel, épousèrent Catherine Roels, Marie Van der Hague, Pétronille Dauwere et Agnès Jacobsen[6].

Nous constatons encore les étroites relations unissant ces familles de marins puisque, le jour où Antoine, le fils aîné, épousait Anne Kerlinck, on célébrait le mariage de Jean Kerlinck avec Anne Jacobsen (22 novembre 1611); et le jour où Michel Bart épousait Agnès Jacobsen, Jean Jacobsen, frère de cette dernière, épousait à la même heure Marie Demeulenaer.

Les noms avec lesquels s'allie celui de Bart appartiennent à de

*pénalité chez les Flamands de France et particulièrement à Dunkerque au XVI^e siècle*, dans les *Annales du Comité flamand de France*, t. III, p. 304.

1. C'est évidemment le « Jehan Bart le Vieux » des comptes de l'église Saint-Éloi au 1^er septembre 1588 (Derode, *Notice sur Saint-Éloi*. Dunkerque, 1857, in-8°, p. 82, note 1).

2. 1548. « De Pierres Bart l'aisné à cause de deux archières près de la dite porteiette (de Fer), 50 sols. » — 1533. Procès entre Pierre Bart et ses beaux-fils. — 11 mai 1559. Cornil Bart porte des lettres au Magistrat de Nieuport (Arch. communales de Dunkerque, 310, II, 7, et III, 11).

3. Il fournit 6 livres 19 sols au Filet-Saint (Derode, *Notice sur Saint-Éloi*, p. 82, note 1).

4. Au retour, le Magistrat leur offre un vin d'honneur (quatre cannes de vin le 10 novembre) (Arch. communales de Dunkerque, 310, IV, 22).

5. Ibid., 310, V, 25. — Henri Malo, *les Corsaires dunkerquois et Jean Bart*. Paris, 1912, in-8°, t. I, p. 179.

6. Arch. communales de Dunkerque, *État civil*, registre de catholicité. — Le

véritables dynasties de corsaires; on les retrouve à Dunkerque pendant trois cents ans d'histoire. Cornil et Jean Kerlinck nous échappent; mais nous savons qu'en janvier 1624, Antoine Kerlinck est vice-amiral d'une escadre de corsaires royaux qui, pour sortir du port et forcer le blocus de dix-huit vaisseaux hollandais, a dû livrer un combat meurtrier. Battus ou dispersés par la tempête, les autres corsaires se perdent ou reviennent désemparés; Antoine Kerlinck, seul, réussit à ramener une prise[1]. En 1635, Pierre Kerlinck, en compagnie de Jean de Brauwer et d'Antoine Davery, s'empare d'un navire français de dix canons et trente-deux hommes, portant 44,300 florins en argent, trois barres et un service d'argent; l'affaire leur coûte six morts et treize blessés[2]. Le 9 octobre 1643, il prend la mer avec quatre autres capitaines; après avoir enlevé trois prises, ils s'adjoignent deux corsaires du même port rencontrés en cours de route, font huit nouvelles prises, se rendent maîtres d'un navire de guerre de Zélande de 70 tonneaux et seize canons, capitaine Abraham, et qui conduisait des vivres aux Indes, et d'un autre vaisseau de 180 tonneaux et vingt-trois canons, retour des Indes orientales avec 521 coffres de sucre[3].

Mathieu Roels, le père de Catherine, accomplit plusieurs exploits sur les vaisseaux de guerre armés à Dunkerque par le Magistrat de Bergues (1623); il n'est pas le seul de ce nom à se distinguer. Charles Dauwere commande, pendant plusieurs années, le *Chien*, vaisseau de guerre du Magistrat de Dunkerque; il prend part à l'expédition de l'escadre qui bat complètement la flotte de Flessingue, chargée de garder pour les rebelles l'entrée de la Meuse, reçoit au cours du combat un coup d'arquebuse à la jambe, et, malgré les soins de quatre chirurgiens envoyés pour le sauver, meurt peu après à Anvers où on l'a transporté : le Magistrat lui fait de solennelles funérailles[4]. Son fils, Jean, commande avec distinction des navires du roi d'Espagne en Flandre, « et l'on doit à sa gloire qu'il étoit très

docteur Louis Lemaire a bien voulu faire pour moi cette recherche. Je suis heureux de l'en remercier amicalement.

1. *Historia Residentiae dunkerkanae Societatis Jesu* (Bibl. royale de Belgique, ms. 16695). — Diego Flamenco, *Relacion de la vitoria que han tenido 4 naos de S. M. contra 9 naos de los rebeldes Olandeses*. Madrid, 1624.

2. Peninecq à Gottignies (Arch. royales de Belgique, *Amirauté*, correspondance).

3. Ibid.

4. Novembre 1587-janvier 1588 (Arch. communales de Dunkerque, 310, VI, 36, 37, et *Comptes de Saint-Éloi*, n° 20). — *Lettre de Bernardino de Mendoza au roi*, 18 novembre 1587, dans *Calendar of State Papers, Spanish*, 1587-1603, p. 162.

habile homme de mer, d'une valeur extraordinaire dans l'action et toujours grand par son courage et par ses desseins bien concertés[1] ».

Quant aux Jacobsen, leurs noms sont glorieux et restés populaires. Michel, surnommé le Renard de la mer, d'abord simple capitaine pour le compte d'armateurs particuliers, comme son frère Mathieu qui mourut en 1600 après l'expédition du vice-amiral de Bourgogne-Wacken contre la pêcherie des Hollandais, reçoit ensuite le commandement d'un navire du Magistrat; en 1601, il est engagé au service des archiducs, régents des Pays-Bas espagnols. Il deviendra amiral et chevalier de Saint-Jacques. Lorsqu'il meurt, le 17 décembre 1632, il compte cinquante années de services; le roi d'Espagne veut que le trésor royal supporte les frais de ses funérailles, ordonne le transport de sa dépouille à Séville et son ensevelissement dans l'église où déjà dorment leur dernier sommeil Christophe Colomb et Fernand Cortez[2]. Son fils Jean s'immortalise en livrant la nuit du 2-3 octobre 1622 un combat dont le récit détaillé et très dramatique nous est parvenu; il y déploya un courage extraordinaire. Il commandait le *Saint-Vincent*, équipé de 180 hommes; sorti d'Ostende, il se heurte à des forces hollandaises d'une écrasante supériorité. Il résiste jusqu'à l'extrême limite de ses forces et, plutôt que de se rendre, se fait sauter avec les quelques braves qui ont tenu bon à ses côtés[3].

Des sept fils d'Antoine Bart, trois commandent des navires en course, Jean, Gaspard et Michel.

Jean ramène des prises à Dunkerque de 1600 à 1606[4]. Il est mis dans la situation d'officier réformé à la suite de la trêve de 1609 entre l'Espagne et la Hollande, et réclame à l'Amirauté « des sommes qu'on lui doit ». A la reprise des hostilités en 1622, il commande le *Saint-Ambroise*, armateur Jacques Michielsen, et son nom revient fréquemment dans la correspondance de l'Amirauté à l'occasion des bâtiments ennemis dont il s'empare, et aussi à l'occasion du pillage par ses hommes de l'or, de l'argent et des hardes d'un marchand de Lübeck qu'on l'oblige à restituer. Il était mort en 1631[5].

1. Il meurt en 1629 (Faulconnier, *Description historique de Dunkerque*. Bruges, 1734, in-fol., t. I, p. 93, 131).

2. Cf. Henri Malo, *op. cit.*, *Liste des capitaines de mer*, à la table.

3. Cf. *Ibid.*, p. 291.

4. En novembre 1606, un Jean Bart est écrivain du capitaine Jacob Thomassen; il est peu probable que ce soit le même (Arch. royales de Belgique, *Amirauté*, 3e inventaire, t. II, fol. 183 ve).

5. Arch. royales de Belgique, *Chambre des comptes*, 24793; *Amirauté*, correspondance; dossier Bergues; 3e inventaire, t. IV, fol. 52 ve-68, et 3e inventaire, 3e trousseau, ne 6.

Son frère Gaspard était mousse sur le *Saint-Vincent*, sous Jean Jacobsen; il a sauté lors de l'explosion du vaisseau et a miraculeusement survécu. En 1632, il commande un des navires du richissime armateur Van de Walle. Il ne ramène pas seulement des bâtiments marchands, mais aussi des prises montées de canons. Le 4 avril 1636, il enlève deux chaloupes de guerre de Calais. Le 25 février 1639, en compagnie d'Étienne de Rudder et de deux autres capres de Dunkerque, il attaque le capitaine Nieuhof d'Utrecht, dont le vaisseau, de vingt-huit canons et quatre-vingt-cinq hommes, escortait un marchand. Tandis que ce dernier fait force de voiles pour se sauver, poursuivi par deux des dunkerquois, Gaspard Bart et Étienne de Rudder livrent un rude combat au capitaine Nieuhof. Le hollandais s'échappe, grâce à un vent favorable : en arrivant au Texel, il compte quatre-vingts boulets dans sa coque, deux hommes tués et vingt blessés, dont deux mortellement. Ses assaillants sont au moins aussi maltraités : ils ont six tués et douze blessés; des deux capitaines, l'un, Étienne de Rudder, est tué, l'autre, Gaspard Bart, grièvement blessé. Il n'est plus question de lui après cette sanglante affaire[1].

Le troisième frère, Michel Bart, gendre de Michel Jacobsen et beau-frère de Jean Jacobsen, commandait une frégate qui naviguait avec une escadre de sept, sous les ordres d'Antoine Davery. Le 22 novembre 1644, Davery attaque trois convois hollandais escortant vingt smacks et trois boots chargés de vins. Après une lutte acharnée, les vaisseaux de guerre hollandais se retirent, et les dunkerquois ramassent toute la flotte des smacks. Mais, six jours plus tard, Antoine Davery meurt de ses blessures. La plupart des autres blessés succombent également : Michel Bart est du nombre[2].

De son mariage avec Agnès Jacobsen, il laissait trois enfants : une fille Jeanne, née en 1625, et deux fils, Cornil, né vers 1619, et Herman, né le 23 août 1627. Les deux frères épousèrent deux sœurs : Catherine et Martine Janssen, filles de Henri Janssen, encore un capitaine corsaire qui navigue pendant la seconde partie de la guerre de Quatre-vingts ans (1622-1648). Il existe à Dunkerque, à la fin du XVI^e^ et au commencement du XVII^e^ siècle, vingt-six capitaines de son nom. Plusieurs se signalent par de singuliers hauts faits. Willem Janssen poursuivit une carrière extraordinaire : condamné pour

1. Arch. royales de Belgique, *Amirauté*, lettres de Penninecq à Gottignies, 1632-1639; 3^e^ inventaire, t. IV, fol. 68, 112.

2. Arch. royales de Belgique, *Amirauté*, correspondance, Penninecq à Gottignies. — L'un des smacks jaugeait 100 tonneaux et portait douze canons. L'amiral du convoi comptait trente-deux canons et 100 hommes.

homicide en octobre 1595, gracié en avril 1598, il obtient, le 4 mars 1603, le rappel de sa solde depuis 1595 et est relevé de « toute peine ou coulpe qu'on pourroit luy imputer ». Il a reçu une gratuité des archiducs en 1601; en mai 1602, il obtient une chaîne d'or de 600 livres pour ses actions d'éclat. Et lorsqu'il faut nommer un successeur au lieutenant-amiral à Dunkerque, Adrien Diericksen, qui vient de se faire tuer en combattant (1605), l'Amirauté propose Willem Janssen à l'amiral comte d'Arenberg, qui répond : « Je ne trouve personne plus ydoine à cest estat, selon que vous aussi le proposez ». Willem Janssen est nommé, et sert dans ce poste jusqu'à la trêve de 1609.

La période active de la vie de Cornil Bart est comprise entre les années 1640 et 1666, c'est-à-dire correspond à cette époque troublée de l'histoire de Dunkerque où la ville fut prise par Condé, reprise par le marquis de Lede, conquise par Turenne, remise aux Anglais, auxquels, en fin de compte, Louis XIV la racheta. Les marins dunkerquois, tout en y laissant leurs familles, vont prendre du service à Nieuport et à Ostende, quelque peu en Angleterre et surtout en Hollande. Le nom de Cornil Bart ne figure pas dans les documents contemporains. Seule l'enquête menée à l'occasion des lettres de noblesse conférées à Jean Bart renseignerait à ce sujet, s'il n'apparaissait clairement que l'on y confond sur sa tête l'exploit de son père en 1644 et celui d'un autre membre de la famille, dont le prénom manque, et qui fut tué le 27 août 1652 au cours d'un combat livré par l'amiral hollandais Van Galen à l'Anglais Badiley devant Monte-Christo : trois capitaines, Bart, de Swarte et de Haene, jetèrent leurs grappins sur le vaisseau de Badiley; Bart et de Swarte périrent dans l'action, où le vice-amiral Van Boer fut grièvement blessé, tandis que Badiley parvenait à continuer sa route[1]. Les confusions de l'enquête s'expliqueraient si Cornil Bart était ce marin de mêmes nom et prénom, dont l'âge et la taille correspondraient à ceux du père de Jean Bart, et qui figure en qualité de maître à la première classe du rôle de la Marine du 29 juillet 1671, puis comme

1. Julian S. Corbett, *England in the Mediterranean (1603-1713)*. Londres, 1904, 2 vol. in-8°, t. I, p. 252. — L'auteur de la *Liste des principaux capitaines commandant les vaisseaux corsaires de Dunkerque*, du 16 septembre 1676, confond aussi Cornil avec Michel Bart, lorsqu'il écrit, parlant de Jean Bart et de Charles de Keiser : « Fils de deux fameux corsaires qui ont fait beaucoup parler d'eux durant la guerre qui étoit entre les Espagnols et les Hollandais avant le traité de Munster. » Lors du traité, Cornil Bart n'avait guère que vingt-huit ans; il n'en est pas question dans les documents d'archives de l'Amirauté espagnole que nous avons compulsés (Arch. nationales, *Marine*, B³ 15, fol. 166).

simple matelot au rôle du 1er janvier 1674. Ainsi s'expliquerait encore un de ces demi-mensonges dont Forbin est coutumier, lorsqu'il dit que Jean Bart s'éleva du rang de « simple pêcheur[1]. »

Les registres de catholicité déposés aux Archives de l'état civil à Dunkerque apportent cette précision que Cornil Bart eut huit enfants : Cornil, né le 16 octobre 1648; Jean, le 21 octobre 1650; Jacques, le 25 octobre 1653; Françoise-Agnès, le 14 janvier 1655; Catherine, le 17 juin 1657; Pétronille, le 17 juin 1660; Gaspard, le 8 janvier 1663; Gaspard-François, le 14 février 1665.

Comme les autres marins dunkerquois depuis 1646, les Bart, tout en laissant leurs femmes et leurs enfants à Dunkerque et en y revenant eux-mêmes entre deux campagnes, prennent du service par ailleurs. On a vu que l'un d'eux est tué au service de la Hollande, en 1652. Ils ne sont que deux naviguant de Dunkerque en 1664 : Jacob Bart, maître et capitaine, considéré comme susceptible de commander en guerre et en marchandises, et Adriaen Bart, maître qui « n'est intelligent que pour faire de (la) navigation marchande[2]. » Au rôle des classes de 1671, on en compte dix ; même chiffre au rôle de 1674, mais ce ne sont pas exactement les mêmes.

Jean Bart a suivi l'exemple de la plupart de ses parents : tout jeune, il s'est engagé au service de la Hollande; il fait la campagne de la Tamise avec Ruiter, en 1667; il ne revient dans sa ville natale qu'au printemps de 1672, lorsque la guerre éclate entre la France et la Hollande.

Il apparait donc que, dans son ascendance directe, on ne rencontre que des corsaires, presque tous capitaines. Il est l'arriere-petit-fils de l'amiral Michel Jacobsen, le Renard de la mer, et le petit-neveu de Jean Jacobsen, le héros du *Saint-Vincent*; son grand-père et au moins trois de ses oncles et grands-oncles sont morts à l'ennemi ou des suites de leurs blessures. Les alliances de ses ascendants avec les Roels, les Kerlinck et les Dauwere sont également significatives. Parmi celles des cousins germains de son père et des cinquante cou-

1. Forbin, *Mémoires*. Amsterdam, 1748, t. I, p. 326. — Arch. nationales, *Marine*, C4 245, fol. 35, et 246, fol. 113-118.

2. Jacob Bart commande le *Saint-François*, de 40 tonneaux, appartenant à Pierre et Denis Bouvereel, Guillaume Mannessier, Philippe et Jean-Baptiste Coppens, Jaspar Segar, les veuves de Philippe Neuckerman et de Robert Van Torre. Adriaen Bart commande la *Santa-Anna*, chaloupe de vingt-deux tonneaux, appartenant à Étienne Looten. — *État et inventaire des vaisseaux, tant marchands que de guerre et autres, avecq leur qualité et condition, qui sont au port et hâvre de la ville de Dunkerque, ou qui sont en voyaige, appartenant aux bourgeois de ladite ville*, certifié par les juges de l'Amirauté, 1664 (Bibl. nationale, *Cinq Cents Colbert*, 199, fol. 2).

sins et cousines dont lui-même est nanti, on relève les noms des Pleite, des Vackernier, des Wilsen, des Castier, des Bommelaer, des Nassen, des Nottebart, des Van den Kerkhove, des Caseman, des Noets, des Deman, des Van de Zand : un livre d'or de la course à cette époque!

Cornil Bart, qui commande une frégate de guerre en 1675, quoique habituellement il navigue au commerce; Jacques, qui commande des corsaires depuis 1677 et périt en mer en octobre 1697; Gaspard, successivement capitaine, puis armateur en course, sont trois des frères de Jean. Son plus jeune frère, Gaspard-François, est également armateur. De sa parenté très proche sont encore André, Pierre l'aîné et son fils Pierre le jeune, qui ne cessent de courir les mers pendant les guerres de Louis XIV, ainsi que Jean-Baptiste, qui est le plus souvent l'armateur des autres Bart. Un beau-frère de Jean (frère utérin de sa seconde femme), François Vandermersch, fournit également une belle carrière de marin. Un troisième Pierre Bart fut un professeur d'hydrographie réputé : le roi fit une pension à sa veuve et à ses enfants.

Il est impossible de dénombrer et de suivre dans leur existence les autres membres de la famille qui naviguèrent sans parvenir au grade de capitaine. On en trouve comme pilotes, maîtres et officiers mariniers.

La conclusion s'impose : si l'hérédité et le milieu exercent une influence sur l'éclosion d'un grand homme, jamais peut-être le cas ne se présenta aussi frappant que celui-ci, ni aussi probant.

Henri Malo.

---

# REMARQUES SUR LA GÉNÉALOGIE DES TURGOT.

La généalogie d'un grand homme n'est pas nécessairement une sèche nomenclature; elle pourrait être considérée comme un organisme dont le tronc ancestral serait analogue au pédoncule obscur fixant les plantes animales des eaux marines à quelque rocher du rivage. Voyez cet organisme à l'œuvre : il bourgeonne sans repos, comme le corail; il se développe en directions multiples et diverses; il projette des pousses dont beaucoup d'abord avortent; il étend des branches qui s'avancent plus ou moins loin dans la vie. Ainsi, de génération en génération, de lignée en lignée, la plante ambitieuse s'enrichit, grandit, varie ses expériences, s'ingénie à produire quelque rameau privilégié qui donne le jour à un chef-d'œuvre, à une fleur rare, à l'héritier de tant d'énergies ataviques accumulées, à l'homme enfin pressenti et voulu par toute la race.

Alors, ayant jeté un vif éclat, l'être collectif paraît vouloir s'éteindre et souvent il s'éteint en effet.

Telle a été dans ses traits essentiels la généalogie, la destinée des Turgot[1].

## *Origine des Turgot.*

L'origine des Turgot est enveloppée d'ombre comme toutes les origines. Ils seraient venus d'Écosse, disent les uns, de Bretagne, pensent les autres[2]. Cependant, leur nom paraît bien avoir une physionomie scandinave. Ils auraient alors pour ancêtre lointain quelque rude compagnon du Normand Rollon ou des autres chefs d'invasion du x^e siècle.

Dès le milieu du XII^e siècle[3], on trouve des Turgot établis à

1. La généalogie des Turgot a été patiemment reconstituée et décrite par un érudit aussi judicieux que bien informé, M. G. Villain. Voir *Commission municipale du Vieux-Paris*, séance du 9 février 1899. Tableau généalogique de la famille Turgot. — M. Dubois de L'Estang, conseiller à la Cour des comptes, petit-neveu de Turgot, a bien voulu me donner, d'après ses papiers de famille, des renseignements dont je lui suis vivement reconnaissant.

2. André de La Roque, *Histoire générale de la famille d'Harcourt*, t. IV, p. 1505.

3. En 1150, un Turgot aurait fondé la Maison-Dieu de Condé-sur-Noireau. —

demeure dans la vallée de Condé-sur-Noireau et sur le plateau d'Athis, au cœur des agrestes collines de Normandie. Les uns sont de petite noblesse et qualifiés d'écuyers; d'autres, simples roturiers, seraient restés jusqu'à nos jours paysans, ouvriers, marchands.

En 1445, un Turgot de noblesse authentique, Jean de Bionnière en Bretagne, épousa Philippine des Tourailles[1], dans la vicomté de Falaise, probablement riche héritière; elle a donné son nom à la première branche historique des Turgot.

### *Branche des Tourailles. Son caractère belliqueux.*

Cette branche des Tourailles, née vers la fin de la guerre de Cent ans, a été contemporaine des autres grandes guerres et des guerres civiles qui remplissent le XVIe et le XVIIe siècle. Elle a produit surtout des militaires et elle représente le côté archaïque et belliqueux de la race, c'est la vraie fille des Normands.

Parmi les Tourailles, on remarque au XVIe siècle : un Joachim, mort à l'armée; un Jacques, capitaine sur mer et lieutenant de gens d'armes; un Nicolas, qui est lui aussi lieutenant de gens d'armes; un troisième lieutenant de gens d'armes du nom de Jean; un Gabriel, capitaine de chevau-légers; un Christophe, mestre de camp d'un régiment d'Écosse; un Guillaume, qui, à la vérité, ne porta pas les armes, parce qu'il était prieur et abbé, mais qui paraît avoir été un grand chasseur et qui fut tué dans son abbaye du Val, aux premiers troubles de Normandie, au début des guerres de religion.

Au XVIIe siècle, le zèle militaire des Turgot des Tourailles ne semble pas fléchir. Claude (dont il sera question plus loin) est capitaine de cinquante chevau-légers; Jacob est lieutenant du château de Falaise; Charles, arrêté en 1648 lors de la Fronde par ordre de Mazarin, est enfermé au mont Olympe (en Basse-Provence, au nord de Toulon); Simon est capitaine d'infanterie; François-Gaston est brigadier des armées du roi; Jean est lieutenant des gens d'armes de Henri de Lorraine, maintenu en 1667 parmi les cent chevaliers de l'ordre de Saint-Michel, maréchal de camp des armées du roi; enfin Jean-Claude-Alexandre, dit « le chevalier », né vers 1670, capitaine de dragons, meurt en 1753, à plus de quatre-vingts ans, sans postérité. C'est le dernier mâle de la branche des Turgot des Tourailles.

L'abbé Barette, *Histoire de Condé*, in-12, 1844; le comte de La Ferrière-Percy, *Histoire du canton d'Athis*, in-8°, 1858, Caen.

1. Petite commune du canton d'Athis (Orne) au sud-est de Condé sur-Noireau.

### *Le capitaine Claude meurtrier de Montchrestien de Vasteville (1621).*

Il semble qu'à la suite de plusieurs essais infructueux, cette branche des Tourailles ait renoncé à produire un grand homme de guerre : elle eut pourtant sa journée en 1621 avec le capitaine Claude. C'était au temps de Louis XIII ou plutôt d'Albert de Luynes, peu avant la mort de ce favori. Les protestants venaient de reprendre les armes en Normandie. Leur chef, Montchrestien de Vasteville, singulier homme de plume, épris du métier de batteur d'estrade, essayait de réunir une armée huguenote dans la forêt d'Andeine, près d'Alençon, non loin du fief des Tourailles.

« Le six octobre, sur les huit heures du soir, le dit Montchrestien, accompagné », raconte Malherbe, « de six autres gens de même qualité, [vint] à une hostellerie qui est [aux Tourailles] à douze heures de Caen. Aussitôt l'avis en fut donné au seigneur du lieu à qui appartenait l'hostellerie; il s'y en vint à l'instant avec quinze ou vingt mousquetaires. Montchrestien et ses compagnons se défendirent si bien qu'ils tuèrent les trois premiers qui se présentèrent à la porte de sa chambre...; au pied de la montée, il se trouva un vieil gentilhomme qui tira un coup de pistolet à Montchrestien et le tua[1]. » Le vieil gentilhomme, on le devine, était le capitaine Claude en personne.

A la suite de cette affaire, il devint une sorte de personnage, fut fait chevalier de l'ordre de Saint-Michel et gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi ; il reçut une lettre autographe de Louis XIII ; enfin, aux États de Normandie à Rouen, en 1622, il fut désigné comme député de la noblesse du bailliage de Caen.

C'est ainsi que, par une rencontre étrange et pitoyable, Montchrestien, l'un des précurseurs de l'économie politique, périt de la main d'un Turgot, le grand-oncle de l'économiste. L'histoire a de ces ironies. Mais des gens d'épée passons aux gens d'église.

### *Ceux des Turgot qui furent gens d'église : Georges proviseur du collège d'Harcourt.*

On sait que, selon une tradition ancienne, les cadets des familles nobles entraient pour la plupart dans les ordres. Presque tous les

1. Malherbe, édition des *Grands Écrivains*, t. III, p. 556. Le comte de La Ferrière-Percy, dans son *Histoire du canton d'Athis*, p. 69, donne un récit détaillé de l'affaire et une vue de l'hôtellerie qui existe encore.

cadets des Tourailles se conformèrent à l'usage. Ce furent d'abord des sires assez minces : à la fin du XV^e siècle, Jean, doyen de Briouze ; au XVI^e, un autre Jean, prieur de l'abbaye de Plessis-Grimoult ; Georges, curé des Tourailles, puis grand vicaire à l'église de Saint-Florent, près de Saumur ; Jean, son frère, curé de Maisoncelle de Vire. Mais, au XVII^e siècle, leur importance s'accroît avec Charles, seigneur de Bons, prieur de Saint-Victor-lez-Mans, qui fut conseiller clerc au parlement de Rouen et promoteur général de l'assemblée du clergé tenue à Paris en 1600. Son frère Georges, écuyer, seigneur de Monville, chanoine et théologal de Coutances, qui, de façon marquée, sortit de l'ordinaire, arriva à Paris comme en avant-garde et y devint proviseur et supérieur du collège d'Harcourt (aujourd'hui lycée Saint-Louis). La famille d'Harcourt, voisine de la famille Turgot en Normandie, a pu favoriser l'établissement du chanoine Georges dans ce collège qu'elle avait fondé (en 1280).

Les deux frères, Charles et Georges, appartenaient à une lignée de douze enfants. Georges était le plus jeune. Ce fut un farouche universitaire.

Suivant une vieille coutume, le prévôt des marchands de Paris entrant en charge devait prêter serment de maintenir les privilèges de l'Université. Or, depuis une trentaine d'années, il ne se conformait plus à cette obligation. Le proviseur Turgot fut député par l'Université auprès du chancelier Séguier pour le prier d'adresser une injonction au prévôt. Mandat très honorable qui, d'ailleurs, resta infructueux, quel que fût le zèle du mandataire.

En 1612, l'ancien recteur, Grangier, ayant à remercier le parlement de l'appui qu'il prêtait à l'Université contre les Jésuites, dédia son discours... à qui? à Georges Turgot. Ce proviseur était, dit M. Jourdain[1], « l'un des maîtres les plus recommandables, l'un des plus hostiles aux Jésuites, l'un des plus engagés dans les querelles du temps »[2]. Chargé par les États de 1614 de rédiger des cahiers contenant l'expression des vœux des Nations et Facultés contre les Jésuites[3], il se montra si violent qu'il échoua auprès de l'Université même. Irrité de cette défection, il publia envers et contre tous *son* « cayer » sans nom d'auteur, mais tout gonflé de sa colère. D'où véhémentes querelles avec ses collègues.

En 1615, il fit partie des commissaires envoyés par la Faculté des

1. *Histoire de l'Université*, p. 80.

2. Voir Douarche, *l'Université de Paris et les Jésuites*, in-8°, 1888, p. 232-243.

3. Il s'était fait attribuer par Jules III le droit de conférer les grades, contrairement aux privilèges de l'Université.

arts pour intimer aux Jésuites la défense d'ouvrir le collège de Clermont[1] (aujourd'hui lycée Louis-le-Grand).

En 1616, il dénonça les régents de philosophie qui abandonnaient les classes avant la mi-août. Ce qui prouve deux choses : que son attachement à la règle était inflexible et que la question de la date des vacances n'est pas une nouveauté.

Il mourut en 1621, l'année même de la mort de Montchrestien de Vasteville. Il était l'oncle du capitaine Claude. De l'oncle comme du neveu, on pourrait dire qu'en vérité ni l'un ni l'autre n'étaient commodes ; Georges, de nos jours, eût peut-être été un journaliste ardent et batailleur ; en tous cas, c'était un brave homme et un lettré[2].

### *Le chanoine Jacques et l'évêque Dominique-Barnabé.*

La branche des Turgot de Saint-Clair, qui se détacha de celle des Tourailles vers le début du XVI^e siècle, produisit seulement deux ecclésiastiques : Jacques, chanoine et doyen de la cathédrale de Bayeux, président à mortier au parlement de Rouen (mort en 1684), et son neveu Dominique-Barnabé, évêque de Séez (1666-1727).

Les renseignements que nous possédons sur le chanoine Jacques sont peu de chose et ne lui sont pas absolument favorables. L'auteur des « Notes secrètes sur le personnel du parlement de Rouen » nous le représente comme un « homme capable et de probité pour la justice, faisant fort peu de charge, estant fort attaché à ses plaisirs et menant une vie indigne de sa profession, buvant et tabaquant avec toutes sortes de personnes chez luy »[3].

Le ton véhément de ce jugement confidentiel laisse entrevoir quelque exagération. Il est permis de croire d'ailleurs que ce mauvais sujet de Jacques fut dans la famille un cas sporadique. Ne pas oublier toutefois que beuverie engendre arthritisme et que la goutte fut un mal invétéré chez les Turgot, que les Normands enfin eurent toujours la réputation de francs buveurs.

Quant à Dominique-Barnabé, il ne ressemble guère à son oncle. Il n'était qu'à demi Normand ; il était né à Paris, il était docteur en théologie. En 1704, il acheta la charge d'aumônier du roi. Devenu évêque en 1711, il voulut vendre sa charge, mais Louis XIV, dont la conscience s'alarmait de ces pratiques simoniaques, lui interdit

1. Ils l'avaient ouvert dès 1562.

2. Il a laissé deux recueils de notes concernant l'Université, les Jésuites, l'Oratoire ; de lettres, de satires, des épigrammes, etc. (Bibl. nat., mss. fr. n^os 19214 et 19227).

3. Depping, *Correspondance administrative sous Louis XIV*, t. II, p. 122.

cette vente et lui fit donner à titre de dédommagement la charge de premier aumônier du duc de Berry et de l'argent[1].

« C'était », dit Saint-Simon, « un très bon et très honnête homme » ; mais il est curieux de constater qu'il professait des opinions diamétralement opposées à celles de son grand-oncle, le proviseur du collège d'Harcourt.

Le temps avait marché : loin de combattre les Jésuites (en cette fin du grand règne tout-puissants et victorieux), Dominique-Barnabé leur confia la direction de son séminaire et se montra en plusieurs circonstances l'adversaire déterminé des Jansénistes.

Son biographe, M. de Contades[2], a tracé de lui un portrait intéressant. « Il était », dit-il, « de moyenne taille, beau de visage. Ses manières étaient gracieuses. L'expression reposée et bienveillante de son large visage aurait eu peut-être quelque chose d'un peu banal si cela n'eût été corrigé par la vivacité du regard et par la finesse du sourire...; la politesse avec laquelle il recevait généralement tout le monde s'étendait jusque dans ses écrits et ses lettres... Il joignait à cette parfaite courtoisie une simplicité traditionnelle dans sa famille, n'entendant pas être complimenté à l'excès dans ses tournées pastorales. »

Il avait un goût très vif pour les livres, revenant toujours de ses voyages à Paris avec quelque in-folio. Il avait amassé ainsi une belle bibliothèque.

Ce bibliophile aimable fut le seul prélat qu'ait jamais produit l'arbre généalogique des Turgot; c'est aussi le dernier Turgot qui ait appartenu au clergé. La branche de Sousmont[3], parallèle à la branche de Saint-Clair, fut à cet égard parfaitement stérile : elle n'orna ses rameaux d'aucun fleuron ecclésiastique. Cependant, par une singulière coïncidence, l'année 1727 enregistra tout ensemble la mort de l'évêque de Séez et la naissance du grand Turgot, comme si l'un fût d'avance le successeur désigné de l'autre. Peu s'en fallut même, on le sait, qu'à sa vingtième année, achevant ses études théologiques, le jeune séminariste n'entrât dans les ordres.

On peut d'ailleurs conjecturer que cette variante des événements sulpiciens n'eût beaucoup changé ni à la destinée du futur contrôleur général, ni encore moins à celle de la monarchie. Évêque, Tur-

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. des *Grands Écrivains de la France* (Hachette), t. XX, p. 82 et 219.

2. Le comte G. de Contades, *Ex libris de Dominique-Barnabé Turgot, évêque de Séez*, Alençon, in-8°, 1886.

3. Sousmont est aujourd'hui Soumont-Saint-Quentin, dans le Calvados.

got pouvait être ministre. Que dis-je? Il pouvait d'autant mieux être ministre qu'il était évêque, et, ministre, ce n'est pas sa qualité d'évêque qui eût empêché sa disgrâce. La branche de Sousmont à laquelle il appartenait peut dormir sans remords si elle n'a donné le jour à aucun prélat. Quant à Turgot, ce n'est pas vers l'état ecclésiastique, pas plus que vers le métier des armes, que l'entraînait l'âme de sa race; ses vrais ancêtres, nous allons le voir, furent surtout des laïques, gens de robe, avocats, magistrats, administrateurs, conseillers du roi.

### *Les Turgot gens de robe. Ils s'établissent à Paris.*

Il est intéressant d'observer comment, à la suite de quels tâtonnements, par quels chemins sinueux ces écuyers, ces petits nobles d'épée des environs de Falaise se sont poussés aux cours de justice, attirés sans doute par le prestige de la royauté et de l'administration royale comme par les avantages pécuniaires qui s'attachaient à ces charges.

Les premiers Tourailles, batailleurs et bataillants, étaient restés tout d'abord modestement établis sur leurs terres. Leur premier pas pour en sortir fut malheureux : sous le règne de Henri II, Gabriel, seigneur des Planches, devenu chevalier et maître d'hôtel ordinaire du roi, mourut à la cour empoisonné. Son frère Louis, moins ambitieux, se contenta d'une charge de conseiller au parlement de Caen; un de ses neveux, Jean, fut avocat au même siège et un autre, Jacques, avocat au parlement de Rouen.

La branche de Saint-Clair fournit à Caen et à Rouen d'autres Turgot, juges ou membres du barreau : Antoine, avocat au parlement de Rouen; Pierre, son frère, conseiller au présidial de Caen; Simon, frère des deux susdits, avocat général à la Cour des Aides de Normandie; Nicolas, président à mortier au parlement de Rouen (mort en 1660).

Cette première moitié du XVII^e siècle marque pour les Turgot une ascension rapide et un tournant décisif. La Normandie ne leur suffit plus et ils en franchissent les limites, tout comme ils étaient sortis naguère du terroir de la vicomté de Falaise. Georges de Monville était déjà proviseur du collège d'Harcourt; déjà Louis, son plus jeune frère, avait réussi de son côté à gagner Paris en 1620, avec la charge de conseiller à la Cour des Monnaies. Ils ne tardèrent pas à être imités par leurs proches. Dès lors, Caen et Rouen furent à peu près abandonnés. Paris devint la résidence habituelle de la famille.

### *Les Turgot deviennent intendants.*
### *Jacques de Saint-Clair (1592-1659) et ses successeurs directs.*

Ce n'est pas tout. Jusque-là, les Turgot s'étaient contentés de briguer les fonctions judiciaires. Arrivés à Paris, ils firent un pas de plus, ils pénétrèrent dans le sanctuaire de l'administration monarchique, ils devinrent intendants. Il s'établit même, entre les deux branches de Saint-Clair et de Sousmont, une sorte d'émulation pour la conquête des intendances. Jacques de Saint-Clair est le premier qui ait été honoré par la royauté de cette marque de confiance.

Ce Jacques fut un personnage considérable. Il résume, avec éclat, la transition entre le séjour des Turgot en province et leur avènement à Paris, leur passage des sièges de magistrats en longues robes aux postes plus actifs de « commissaires du roi départis ». Né en 1592, chevalier, il suivit d'abord la carrière des armes et, dès l'âge de vingt-deux ans, il se signala comme président de la noblesse de Normandie aux États-Généraux de 1614. Ensuite, il déserta le parlement de Rouen, où il était, depuis 1616, président à mortier. Il obtint une charge de maître des requêtes, et il fut nommé intendant de Normandie, de Picardie, de Berry, d'Angoumois. Il fut récompensé de ses services par le titre de conseiller d'État ordinaire de la grande direction des finances. Comme tel, il s'opposa, avec courage, à la cession qu'un gouvernement faible venait de faire au comte de Soissons des terres vagues de la province[1]. Ce n'était pourtant ni un Brutus, ni un Caton, mais plutôt un administrateur habile, un magistrat de l'école de Philinte. L'austère Olivier Lefèvre d'Ormesson, en son *Journal*, nous le montre moins occupé de faire triompher la stricte justice que de prêter une oreille complaisante à la recommandation. « M. le Chancelier », dit-il (c'est de Séguier qu'il s'agit) « après avoir refusé un arrest pour confirmer une noblesse, M. Turgot, le luy remettant entre les mains, luy dit qu'il luy estoit recommandé par le sieur Charnizé, qui estoit à luy, et qu'il s'en demesleroit avec le dit sieur Charnizé comme il lui plairoit. Après quoi M. le Chancelier le signa. J'admirai comment le chancelier pouvoit tant déférer à la recommandation des sieurs Charnizé, estant un de ses suivans[2]. »

Jacques de Saint-Clair est compté, par Huet, au nombre des hommes illustres de Caen. Catholique, mais tolérant, il fut l'ami du

1. Condorcet, *Vie de Turgot*, Londres, 1786, in-8°, p. 4.
2. *Journal d'Olivier d'Ormesson*, t. I, p. 19-20 (Collection de documents inédits relatifs à l'histoire de France).

pasteur Samuel Bochart, orientaliste alors réputé, qui lui a dédié son *Phaleg*[1]. Pierre Pitou fut un de ses aïeuls maternels[2]. C'était, en outre, un homme riche : il laissa, en mourant, 10.000 livres de rente et 700.000 livres en argent. Il avait acheté le fameux hôtel Gallet, auquel il tenta vainement d'attacher son nom de famille[3]. Il fut inhumé aux Incurables (aujourd'hui hôpital Laënnec), maison alors à la mode et un peu mondaine, où il avait institué cinq à six lits de malades.

De ses quatre fils, deux furent intendants comme lui : Antoine, l'aîné (1625-1713), et Dominique, chef de la branche de Sousmont (1629-1670).

Voici, alors, que les deux branches marchent à peu près de front dans la carrière des intendances. Leurs chances de parvenir plus haut encore semblent égales : Marc-Antoine de Saint-Clair est exactement le contemporain et le cousin de Jacques-Étienne de Sousmont. Mais, par un mouvement de la bascule, qui, sans doute, obéit aux influences ataviques, la branche de Saint-Clair n'a bientôt plus, pour champion, qu'un conseiller de la grand'chambre du parlement, Benoît-Antoine, et elle ne tardera pas à s'éteindre, tandis que la branche de Sousmont s'épanouit en splendeur avec Michel-Étienne, prévôt des marchands, comblé de dignités et père de Turgot.

Entre temps, comme pour affirmer le culte voué par la plupart des Turgot aux intendances, la sœur du prévôt des marchands, Marie-Claude-Thérèse, avait épousé, en 1710, Jean-François de Creil, intendant de Metz.

## *Antoine Turgot de Saint-Clair.*

Que valaient ces intendants, pléiade officielle qui a préparé la venue du futur intendant de Limoges et contrôleur général, il n'est pas très facile de le savoir. L'un des plus ignorés est Dominique; l'un des moins inconnus est Antoine de Saint-Clair qui fut intendant de Tours au début du XVIII^e siècle. « C'était, dit M. de Contades, un homme qui avait du feu et de l'esprit. Ayant été de la chambre ardente, il composa, à ce sujet, un poème latin écrit avec la facilité d'Ovide[4]. » Facilité plutôt fâcheuse, mais dans le goût du

1. *Geographiae sacrae pars prior; Phaleg, seu de dispersione gentium et terrarum divisione facta in aedificatione turris Babel.* 1646, in-fol. Le mot hébreu *Phaleg* est traduit par le latin *divisio*.

2. Bougainville, *Éloge de M. Turgot*, dans l'*Histoire de l'Académie des inscriptions*, t. XXV, p. 213.

3. *Ex libris de Turgot*, p. 3.

4. *Ex libris de Turgot*, p. 3.

temps, et qui, dès les bancs du collège, lui avait valu un certain renom. Voici un exemple de ce genre de littérature.

Dans un recueil de devoirs d'élèves, qui avait encore cours et qui fut réimprimé en 1809[1], on trouve, sous le nom d'Antoine Turgot, un petit poème latin intitulé : *Pila palmaria, la Paume, métamorphose.*

Il s'agit du meurtre de Clytemnestre par Oreste et Pylade. Les restes de la reine sont enfermés dans un sac, et, comme elle crie : « Heu Pylade! Pila nomine dicta latino est », la balle du jeu de paume prend, en latin, le nom de Pila. Pylade en fait un jeu pour adoucir les remords de son ami. Quant à Égyste, il est condamné au métier de marqueur de paume. Cette adaptation d'une légende tragique à une parodie est, on le voit, assez niaise. Mais il ne faudrait pas juger l'intendant Antoine d'après ce péché de jeunesse, pas plus que la société du XVIII^e siècle d'après sa discipline scolaire.

Quoi qu'il en soit, Antoine de Saint-Clair fut un indépendant, il ne manifesta qu'un goût modéré pour les intendances : en 1671, il dédaigna celle de Limoges, préférant, à cet exil temporaire, le séjour continu de Paris et les fonctions de maître des requêtes. En 1684, la mort de son frère aîné doubla sa fortune; cependant, en 1702, il n'osa pas refuser le poste de Tours : il n'y était pas depuis un an qu'il réclama un congé pour ses affaires « avant que le mois d'octobre ne renouvelât les travaux de la tournée ». Il ne l'obtint qu'en subissant les observations du contrôleur général pour qui « la situation des affaires demandait un homme tout entier[2]. » L'année suivante, il quitta définitivement son intendance. Lorsqu'il n'était encore que maître des requêtes, il avait mérité la note confidentielle que voici : « Fort homme d'honneur, très habille pour le peu de temps qu'il est dans sa charge, fort amy du président de Machault, a de grands biens qui luy ont été laissés par M. son père, conseiller d'Estat, et son frère, conseiller au parlement de Rouen, a une desference toute entière pour la maison de M. de Saincoi, le conseiller de la grand'chambre, ayant esté le commissaire de toutte la succession de son père, a espouzé la fille de M. du Tillet, cy-devant président en la première des requêtes, lequel a son frère greffier en chef[3] ».

1. *Musas rhetorices, seu carminum libros quinque a selectis olim rhetorices alumnis elaboratos, typis mandavit... Amar...* Parisiis. Delalain, 1809.

2. Il est vrai qu'on était alors en pleine guerre. Sur cet incident, voir la savante thèse de Ch. Godard, *les Pouvoirs des intendants sous Louis XIV.* Paris, in-8°, 1901, p. 36.

3. Bibl. nat., f. fr. 14028 : « Le portraict de MM. les maistres des Requestes. »

### *Marc-Antoine de Saint-Clair.*

C'était le fils d'Antoine. Il naquit en 1663 et il eut une existence correcte qu'il sut mener sans hâte jusqu'à quatre-vingts ans. Il commença d'exercer, à trente-cinq ans, les fonctions de maître des requêtes; à trente-neuf, il entra dans les intendances et gouverna, d'une main ferme, les généralités de Riom (1707), Moulins (1714), Soissons (1720). Il ne mourut qu'en 1748.

Ces pauvres intendants, souvent rudoyés par le contrôleur général, étaient eux-mêmes de singuliers potentats dans leur « département ». Exemple : un de leurs devoirs était de surveiller les élections municipales, c'est fort bien. Mais que penser de Marc-Antoine qui, sous prétexte de surveillance, annule l'élection d'un consul, « vu que ledit était fils du trésorier de France et peu propre à faire la levée de deniers royaux », ou qui, par une tolérance peut-être ironique, « dispense deux notaires élus consuls de remplir une charge aussi absorbante »[1]? Petits jeux d'une administration tracassière.

Cependant, il y avait parfois de vilaines journées pour l'autorité de MM. les commissaires départis. Il faut lire, dans *la Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*[2], le récit émouvant de l'émeute de Saint-Flour contre la sortie des blés : Marc-Antoine assiégé dans une ville forte, sans garnison, obligé de se réfugier chez l'évêque, les gens du faubourg forçant les portes de la place, des femmes en furie, tirées de prison, etc. Tout finit, comme toujours, à l'arrivée des dragons, par une répression sans pitié. Par ordre du lieutenant général du bailliage, plusieurs émeutiers furent mis à la torture et exécutés. C'était les mœurs du temps.

Marc-Antoine en avait de plus douces. Il employa le meilleur de sa vie à réunir une riche bibliothèque qu'il vendit 28,000 livres.

### *Jacques-Étienne de Sousmont.*

Cet intendant mérite aussi une mention à part. Il acheta, en 1690, une charge de maître des requêtes qui lui coûta 90,000 livres (un beau denier comme on voit) et, suivant l'usage, lui donna accès aux intendances. Il avait épousé la fille d'un gros personnage, Marie-Claudine Le Pelletier de Souzy. L'ayant perdue, à la fleur de l'âge, en 1711, il fut, à cette occasion, fort maltraité par Saint-Simon qui,

1. Godard, *Pouvoirs des intendants*, p. 181-182.

2. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux avec les intendants*, t. III, p. 217, pièce 561.

à la vérité, détestait les intendants. « Le Pelletier de Souzy », dit le terrible chroniqueur, « perdit sa fille, Mme Turgot, qu'il aimoit avec passion et avec grand raison. Son gendre étoit un butor qu'il ne put jamais soutenir dans les intendances, ni faire conseiller d'État[1] ».

En effet, Jacques-Étienne passa successivement de Metz (1696) à Tours (1701) et à Moulins (1709-1714) sans avoir obtenu ni un poste d'avancement ni le titre de conseiller d'État, contrairement à des usages à peu près constants.

Sa correspondance avec le contrôleur général est celle d'un pauvre homme habitué à être malmené. Il écrivait de Tours, en juin 1703 : « Je vous fais mes excuses, si je ne puis me dispenser de vous renouveler, plus instamment que les autres fois, mes prières pour obtenir un congé d'un mois. L'état de ma famille, dont je suis éloigné depuis longtemps, et qui est toute séparée pendant que je reste seul, et avec soin (*sic*) pour les besoins des affaires, et de remplir mon devoir, celui de la santé de Mme Turgot, éloignée de moi depuis six mois par sa mauvaise santé qui nous cause de fréquentes alarmes et inquiétudes, celui de mes enfants, un jeune que je n'ai point vu, mon fils de quinze ans au collège, séparé de moi, à conduire un peu, sans oser vous exposer mille soins pour ma famille, ni le temps de près de quinze mois que je n'ai vu M. Le Peletier, les soins de mes affaires qu'il faut que je conduise et qui surviennent dans un bien honnête; mille autre soins demandent que, dans l'état où je suis, je renouvelle de près de temps en temps l'application que j'y dois. Je fais, [le plus] exactement que je puis, mon devoir dans mon emploi ; mais, quand les affaires le permettent, ma situation et l'état, après tout, de père de famille, quoique jeune, de mon chef, demande que j'y renouvelle mes soins, et que j'ose vous supplier instamment de m'accorder cette grâce[2] ». Et encore : « De tous ceux qui changent, il n'y en a aucun qui ait plus sujet d'être affligé que moi qui, après quatorze années de services assidus, et étant presque des anciens maîtres des requêtes dans l'intendance, me vois dans le malheureux sort de toujours descendre..., il n'importe et avec la soumission que je dois aux ordres de S. M., et l'espérance de votre protection, qui m'est nécessaire, j'irai partout où elle jugera que je pourrai être utile » (Tours, août 1709)[3].

1. Saint-Simon, *Mémoires*, édit. des *Grands Écrivains*, t. XXI, p. 135.

2. A. de Boislisle, *Correspondance des contrôleurs généraux*, t. II, p. 143, pièce 499.

3. *Ibid.*, t. III, p. 203. Boislisle, dans les tables de la *Correspondance*, fait de Jacques-Étienne, dans le même temps (1701-1709), un intendant de Metz (t. II, p. 691) et de Tours (t. III, p. 800).

Cependant, il a conscience d'avoir été appliqué à son devoir : « Je dirai, sans prétendre blesser la modestie, que je suis sûr, dans trois heures de temps, d'avoir donné à M. Chauvelin plus d'idées générales du département de Touraine que je n'ai pu en prendre en six ou sept jours, et que je lui ai laissé les affaires en meilleur ordre que je ne les trouve en ce pays »[1].

D'autre part, il semble bien que ce soit lui que le marquis d'Argenson visait lorsqu'il a écrit[2] : « Un certain intendant de Tours, qui vivait au commencement de ce siècle, était fameux par ses agendas. On les lui dérobait, quand on pouvait les attraper, et on les lisait, en arrière de lui, pour en rire. On trouva un jour écrit sur l'un d'eux : « J'ai pris la résolution de me faire désormais la barbe « moi-même parce que mes gens sont des bourreaux qui m'écorchent. » Un peu plus loin, il y avait : « Je ne veux plus jurer mordieu : cette « expression n'est pas convenable pour un magistrat et un intendant ; « il vaut mieux dire morbleu. »

On peut pardonner à Jacques-Étienne ses innocentes manies ; elles dénotent une âme ingénue, mais elles le rendaient ridicule, chose grave en France.

Ce n'était pas un illettré, il a écrit des mémoires historiques sur les Trois-Évêchés[3]. Malheureusement, d'autres renseignements nous donnent à penser qu'il était maladroit, impulsif et gaffeur. Lorsqu'il était à Moulins, le chancelier Ponchartrain dut le blâmer « pour avoir injustement enlevé le droit de bac à un prieur de Chartreux, sans même vouloir rendre une ordonnance, afin de lui enlever le pouvoir d'en appeler »[4].

Il commit, sans doute *ab irato*, quelques autres excès d'autorité du même genre. Le fait est qu'en 1714, il fut révoqué, sans qu'on sache exactement pourquoi[5].

Ne le plaignons pas trop. Ce n'était pas du tout un pauvre hère. L'inventaire de son hôtel d'Ansas à Moulins, en 1711, témoigne d'une richesse discrète, voire même d'une certaine délicatesse de goût. La grande salle à manger était assez froide et nue, mais garnie de plus de douze mille livres d'argenterie. Le cabinet de M. l'intendant était confortable, orné de tableaux, de tapisseries et de meubles variés.

Si la chambre à coucher du maître du logis était très simple, la

1. Boislisle, t. III, p. 219.
2. *Mémoires*, t. V, p. 162.
3. L. Delisle, *Bibl. nat., mss. latins et français (Nouv. acquis.). Inventaire*, t. I, p. 383.
4. Godard, *Pouvoirs des intendants*, p. 168.
5. Godard, *Ibid.*, p. 434, note.

chambre de Mme et son grand cabinet étaient luxueux. Il y avait huit chevaux à l'écurie, une chaise de poste pour Paris et un carrosse de campagne[1].

Ainsi, Jacques-Étienne, peut-être stylé par sa femme, sans être fastueux, savait garder le décorum de son emploi. Il possède, à nos yeux, un autre mérite, il fut le père du prévôt des marchands.

### *Michel-Étienne prévôt des marchands (1690-1751).*

Il y avait beau temps que Paris avait perdu la réalité de ses franchises municipales ; mais la grande ville en avait conservé les brillantes apparences que Michel-Étienne[2] rehaussa de son prestige personnel. Conseiller au Parlement, puis président de la deuxième Chambre des requêtes et conseiller d'État, il exerça, de 1730 à 1740, les très honorables fonctions de chef de la municipalité parisienne et ne s'en retira qu'avec le titre de marquis. Pendant ces cinq prévôtés[3], il donna une idée de ce qu'aurait pu être un véritable maire de Paris.

Il s'efforça de remettre de l'ordre dans les finances de la ville et il employa près d'un million en remboursement de rentes, si bien qu'en 1740 les revenus municipaux étaient presque doublés.

Il entreprit d'assainir la cité, construisit un égout avec réservoir et écluses, prolongea le quai de l'Horloge jusqu'à l'extrémité de l'île du Palais. Il confia, en 1730, à Bouchardon le soin d'édifier la belle fontaine de la rue de Grenelle et sa nymphe élégante, dont Michelet a senti le charme conquérant et mystérieux. Il mérita les louanges de Voltaire dans son *Temple du goût*.

Il était favorable à la liberté du commerce des grains et, comme un devoir de sa charge était de veiller à l'approvisionnement de la ville par la voie d'eau, il fit si bien qu'en dépit d'une disette grave les ports de la Seine fournirent presque à eux seuls, de 1738 à 1740, à la subsistance des Parisiens. En activant le flottage sur les rivières, il facilita le commerce du bois de chauffage et entretint toujours une provision de deux ans dans les chantiers.

Il savait voir et agir par lui-même, payer de sa personne, diriger les ouvriers, réprimer les désordres. On le vit, en janvier 1736, se jeter bravement entre des Suisses et des gardes-françaises qui, sur le Pont-Neuf, en venaient aux mains. Il arriva toujours le premier

1. Claudon, *Maison d'un intendant*, Moulins, in-8°, 1900.

2. Voir son éloge par Bougainville, *Académie des inscriptions*, 1759, t. XXV, p. 213, 237, et, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1910, p. 102-107, un discours de M. Babeau.

3. Chaque prévôté durait deux ans et d'ordinaire n'était prolongée que deux fois.

aux incendies; il se distingua à celui de l'Hôtel-de-Ville en 1737.

Il agitait sans cesse en sa tête des projets grandioses : il voulait établir une machine qui portât l'eau jusqu'au sommet de la montagne Sainte-Genevieve et la distribuât dans Paris; il rêvait de palais, édifiés sur les bords de la Seine, qui eussent complété l'Hôtel-de-Ville, logé le Grand Conseil, les Académies, la Banque royale, tous les dépôts des secrétaires d'État.

En même temps, il s'inquiétait des moindres détails de son administration : il visitait les ateliers, favorisait les auteurs de découvertes utiles; il rendait, sans bruit, au public une foule de services obscurs; il faisait établir des barrières et des parapets le long de la Seine, des levées autour de l'île Louviers, des corps de garde sur les remparts et sur les ponts, une estacade et un abri pour les bateaux, près de l'Arsenal, des pompes dans tous les quartiers, avec des regards pour ouvrir les grands tuyaux.

Sa charge de prévôt eût été très lucrative s'il n'avait, suivant l'usage, contribué de sa bourse à la pompe et à l'éclat des fêtes données par la ville. Il en faisait les honneurs « avec une politesse aisée, noble et attentive ». La première année de sa prévôté, il offrit à souper au roi à l'occasion de la naissance du Dauphin, et il donna, en 1739, une autre fête notable pour le mariage de Madame.

Il avait été élevé par son aïeul maternel, Le Pelletier de Souzy, qui recevait chez lui Boileau, M. et M^me^ Dacier, les érudits Massieu et Tourreil.

Fidèle au culte des choses de l'esprit, il encouragea les recherches historiques, il fit nommer géographe de la ville le savant abbé de La Grive; il acheta des tapisseries anciennes dont l'une figurait le plan de Paris; il commanda à Louis Bretez un plan dessiné à la main et lavé, représentant en perspective et en élévation les monuments et les maisons de Paris. C'est le plan, dit de Turgot, qui se compose de vingt et une planches in-folio, mesurant en bloc $3^{m}16$ sur $2^{m}45$ : un très beau travail. Michel-Étienne, grand seigneur épris de son métier, avait une dignité simple et naturelle; il était bien fait, beau de visage, affable et bon. A ses débuts dans la magistrature, il n'avait pas voulu appartenir à la Chambre des enquêtes, redoutant « pour la sensibilité de son âme des épreuves trop pénibles », c'est-à-dire sans doute que la torture lui faisait horreur. Enfin, le désintéressement était chez lui spontané. Un jour son oncle Le Pelletier des Forts lui apprit qu'il avait à pourvoir à une place importante et qui dépendait de lui; le premier mouvement du prévôt fut de la solliciter pour un de ses amis qui l'obtint. Quand il rentra chez lui, on lui demanda

pourquoi il ne s'était pas proposé lui-même : « Je n'y ai pas pensé », répondit-il. Il mourut de la goutte à soixante et un ans.

### *Les frères de Turgot : Michel-Jacques (1719-1773) et Étienne-François (1721-1788).*

Le prévôt des marchands eut quatre enfants : trois fils et une fille. L'aîné ne voulut pas d'un emploi dans l'armée et préféra la magistrature. Il se nommait Michel-Jacques. Né en 1719, il fut avocat du roi au Châtelet, puis maître des requêtes et en dernier lieu président à mortier. Ce fut un magistrat modeste, pacifique, zélé. Dès l'âge de trente-trois ans, il souffrit de la goutte comme son père; mais, tout impotent qu'il était, il ne manquait pas à son devoir, il se faisait porter au palais[1].

Le second fils du prévôt Étienne-François fut très différent de son aîné : il entra dans l'ordre de Malte et, à son retour en France, il fut nommé brigadier des armées du roi. On l'appelait communément « le chevalier ». En 1763, lors de la trop fameuse expédition de Kourou[2] qui, dans la pensée de Choiseul, devait faire de la Guyane un nouveau Canada, il obtint d'être nommé gouverneur général de cette colonie décorée du nom séduisant de « France équinoxiale », et l'un de ses amis, Chanvalon, lui fut adjoint comme intendant. Mais les deux chefs ne tardèrent pas à se brouiller. Chanvalon, voulant agir seul, partit le premier, Turgot s'attarda à Paris. On sait le reste : les lenteurs mortelles des bureaux, l'hostilité des gens de Cayenne, le mirage des plus folles réclames provoquant l'affluence d'émigrants pour la plupart de la pire espèce, l'impossibilité d'en loger la majeure partie, l'effet désastreux de la saison des pluies et d'un soleil meurtrier, toutes les horreurs de la disette et des épidémies, une mortalité dévorante, enfin une catastrophe comme on n'en avait jamais vu dans notre histoire coloniale.

Pendant ce temps, le gouverneur, tout d'abord enthousiasmé par ses vastes projets, avait peu à peu perdu courage et n'éprouvait plus que le très vif désir de ne pas faire connaissance avec sa colonie.

Il fallut l'embarquer presque de force. Arrivé à Cayenne, en

1. *Journal de Barbier*, t. IV, p. 207.

2. Voir Ternaux-Compans, *Notes historiques sur la Guyane*, ch. VIII, p. 89-102; Malouet, *Mémoires*, t. II, appendice XXVI, p. 405, 408; E. Daubigny, *Choiseul et la France d'outre-mer* (1892), ch. III, p. 31-130, d'après les Archives coloniales (Collection Moreau de Saint-Méry). Cf. Dr Willy Marcus, *Choiseul und die Katastrophe am Kourouflusse*. Breslau, 1905.

décembre 1766, son premier soin fut de faire arrêter Chanvalon et d'instruire son procès ; mais il ne quitta point sa résidence de peur d'être atteint par la contagion, il ne visita même pas ses malheureux colons, agonisant sur la plage de Kourou : au bout de trois mois, il se rembarqua en toute hâte et rentra en France.

Son crédit et la haute estime dont jouissait sa famille ne furent pas diminués par son étrange conduite; tout l'odieux du désastre retomba sur l'intendant Chanvalon, qui fut enfermé au mont Saint-Michel, ruiné, déshonoré. Il attendit jusqu'en 1781 une réhabilitation, qui n'a point effacé d'ailleurs ses négligences et ses légèretés. Quant à Étienne-François Turgot, à peine s'il fut condamné à un exil peu lointain et passager.

En 1765, il avait été élu associé libre de l'Académie des sciences ; il avait en effet publié (1758) un mémoire sur la manière de préparer, de conserver les diverses curiosités d'histoire naturelle. On lui doit aussi diverses observations et communications. Amateur plutôt que savant, c'était principalement un botaniste[1]. Lors de son séjour à Cayenne, il avait trouvé le temps de remarquer une résine élastique.

« Surtout », disait-il en mourant, « qu'on ne fasse pas mon éloge. »

## *Les femmes dans la généalogie des Turgot.*

Il n'y a pas que les hommes dont les influences diverses contribuent à déterminer une physionomie historique. Les femmes y ont aussi leur rôle, il est vrai, plus difficile à démêler.

Un premier caractère de la généalogie féminine des Turgot, c'est la rareté des vocations religieuses. Peut-être a-t-on négligé de les noter toutes : pour le moins est-il singulier que, dans le cours de deux siècles, le XVI^e^ et le XVIII^e^ siècles, il ne soit question chez les Turgot d'aucune abbesse ou religieuse quelconque; au XVII^e^ siècle seulement, siècle dévot par excellence, sont mentionnées, en tout et pour tout, deux Ursulines à Caen et à Beauvais, une abbesse à l'Hôtel-Dieu de Vernon et, enfin, deux religieuses. A Paris, rien.

En second lieu, dans leurs épousailles, les Turgot semblent avoir été surtout guidés par un vif sentiment de dignité aristocratique : ils ont fait, en général, ce qu'on peut appeler de beaux mariages, des mariages bien normands, féconds en enfants et en terres. Leurs femmes, pour la plupart originaires de la région, étaient de richesse et de noblesse connues. C'est, dès le XV^e^ siècle, Philippe-Bertrand

1. Grimm, *Correspondance littéraire*, t. IV, p. 12; J.-M. Quérard, *la France littéraire*, t. IX (1838), p. 579.

des Tourailles qui, en épousant Jeanne Turgot de La Bionnière, tire la famille hors de pair. C'est, au XVI^e siècle, Jeanne Le Verrier qui donne à son mari Guillaume jusqu'à vingt-deux enfants. C'est Valdrine de Trolley, épouse de Louis, dont la maternité moins prolifique, mais fort respectable, met au jour huit fils et quatre filles.

Jusque dans leurs mouvements de passion, les Turgot ne perdent pas la tête. Vers 1657, on enferme à Saint-Lazare l'infortuné François Turgot, devenu fou par amour pour M^lle de Beuvron, qui devait bientôt après devenir M^me d'Arpajon, duchesse d'Étrépagny. Et ce n'est pas seulement pour eux-mêmes ou pour leurs fils que les Turgot recherchent de bonnes alliances, à leurs filles aussi ils savent assurer des établissements avantageux et même brillants; au XVII^e siècle, une Turgot, fille d'Élisabeth, épousa un Béthune, de la branche des Chabot. Une Françoise eut pour mari Jacques de Bailleul, seigneur de Beauvais; une Catherine entra dans la famille d'Aligre; Marie-Claude accorda sa main à François de Creil et sa fille devint une Beauvilliers; Charlotte-Antoinette, de la branche de Saint-Clair, une Boisgelin; enfin, la sœur de Turgot, Hélène-Françoise-Étiennette, ne fut pas moins bien partagée : elle épousa, en 1757, Paul-Hippolyte, sire de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan, lieutenant général des armées du roi, membre de l'Académie française; elle sut faire, en grande dame, les honneurs de son château du Tremblay et y attira fréquemment son frère, le contrôleur général, pour qui elle avait une réelle affection.

De toutes ces observations, il semble résulter : que le choix heureux des unions a dû favoriser la production d'hommes distingués; que, même par leur seule entrée dans de bonnes familles, les filles des Turgot ont dû contribuer à l'influence morale et au développement de la race; qu'en un mot ce qu'il y en a de meilleur chez les Turgot leur est venu peut-être des femmes.

### *La mère de Turgot.*

Faut-il faire une exception pour la mère de Turgot? On en jugera. Le prévôt des marchands avait épousé, en 1718, Françoise-Madeleine Martineau de Brétignoles, âgée de vingt ans, appartenant, selon toute vraisemblance, à une vieille famille parlementaire originaire de l'Anjou.

Un Martineau, conseiller des requêtes, joua un rôle, d'ailleurs ridicule, lors de la Fronde, pendant la fameuse journée des Barricades de 1648. D'après Guy Joly, le 26 août, après le *Te Deum*, « Miron proposa les barricades : il fallait que dans quelque autre

quartier que celui du chevalier du guet on battit le tambour. On envoya chez Martineau, conseiller des requêtes, capitaine de la rue Saint-Jacques : il était ivre. Sa femme, sœur du président de Pommereuil, dont le coadjuteur était amoureux, se leva, fit battre les tambours et commença les barricades dans ce quartier, comme Miron dans le sien »[1].

On sait qu'ensuite le Parlement se rendit chez la reine. Et Guy Joly ajoute : « Martineau dit qu'il fallait rendre M. Broussel et que le peuple le demandait de trop bonne grâce, ce qui excita un grand murmure. Apparemment, il n'avait pas bien cuvé son vin[2]. »

Ce magistrat dépourvu de sobriété, cet alcoolique, dirions-nous aujourd'hui, fut très probablement le grand-père de Mme Turgot. La concordance des dates en fait foi.

La femme du prévôt avait été élevée dans ce monde futile et corrompu de la Régence que le système de Law avait profondément bouleversé, poussant pêle-mêle aux premiers rangs, à côté des nobles de vieille souche, les bourgeois parvenus, les marchands enrichis. Elle était de la société de la maison Bernard, « maison de jeu, de bonne chère, rendez-vous de la meilleure compagnie », affirme le président Hénault ; « le comte de Verdun y était en grande considération ; c'était un homme de qualité, infatué de bel esprit, assez ridicule et parlant avec autorité..., on y trouvait M. le cardinal de Rohan, à qui la nature avait donné tous les talents extérieurs, le prince de Rohan son frère, Le Bordage, Mme de Montbazon qu'ils se disputaient tous deux, Des Forts, depuis contrôleur général, Mme Turgot, M. d'Aumont, Mme Martel, Van Hoog, chez lequel on allait souper dans sa belle maison d'Issy ; le maréchal de Villeroy, attiré par Mme de Sagonne, fille de Bernard..., M. le comte de Verdun, grand janséniste et qui entretenait une danseuse à l'Opéra nommée la Menés..., Brossoré, conseiller au Parlement, courtisan du cardinal de Fleury et se donnant l'air d'être caustique, homme de bonne chère, le maître dans la maison de Bernard, l'homme de confiance de M. et de Mme du Maine. Qui donc dirai-je encore? Mme de Maisons..., Mme Fontaine, fille de Dancourt et la maîtresse de Bernard ; enfin tout Paris : c'était de quoi faire des connaissances[3] ».

Pour se complaire en ce milieu, Mme Turgot, sans doute, ne fut pas une mère de famille modèle. En tout cas, elle était fort laide.

1. Guy Joly, *Mémoires*, t. XLVIII, p. 22 (Collection Petitot).
2. *Ibid.*, p. 24.
3. *Mémoires du président Hénault* (édition François Rousseau), in-8°, 1912, p. 25.

*Caractères héréditaires chez les Turgot.*

Nous venons de passer en revue, des origines au XVIII^e siècle, la généalogie des Turgot.

Il nous reste à voir, en résumé, si ces personnages dissemblables n'offrent pas entre eux des ressemblances héréditaires et si de l'ensemble de ces portraits particuliers ne se dégage pas par avance l'effigie représentative du grand Turgot.

Malheureusement, tous les Turgot (il s'en faut) ne nous sont pas connus, et beaucoup ne le sont que par les faibles indices d'une date, d'un titre, d'un nom de lieu.

Aussi est-il à craindre que notre essai d'inventaire ne soit très incomplet et qu'il ne faille en bien des cas nous y contenter de peu ou même de rien. Suivons, autant que possible, l'ordre chronologique.

De leurs ancêtres normands, les Turgot paraissent avoir conservé une certaine rudesse, qui s'atténua par l'influence d'un milieu de plus en plus policé, mais ne s'effaça jamais complètement. Par une véritable survivance, elle se perpétua surtout dans la branche des Tourailles; elle apparut notamment chez Georges Turgot, le colérique proviseur du collège d'Harcourt. Ces mêmes Tourailles qui, durant trois siècles, montèrent la garde aux pieds de la royauté, se sont distingués par leur courage, dont la contagion s'est étendue aux autres branches de la famille. Exemple : le capitaine Claude réprimant, d'un coup de pistolet, la prise d'armes de Vasteville. Avec le temps, ce courage militaire se transforma en courage civique. On vit Michel-Étienne, prévôt des marchands, se jeter entre deux troupes de soldats ameutés; son frère Michel-Jacques, torturé par la goutte, se faire porter au Parlement pour y occuper son siège de président à mortier.

Du petit nombre des Turgot qui firent partie du clergé se détache la claire figure de l'évêque Dominique-Barnabé, dont les qualités principales furent la simplicité et la courtoisie. Qui sait d'où lui venaient ces dons naturels, de sa mère, de sa grand'mère? Qui dira par quels détours ils parvinrent au prévôt des marchands touché par la baguette des bonnes fées?

Aux gens de robe, fils et continuateurs des légistes, les Turgot, famille noble, empruntèrent deux caractères très nets : le loyalisme monarchique et l'esprit laïque, origines probables de la théorie du bon despote.

Le roi Louis XV, qui se connaissait en généalogie, dit un jour des Turgot : « C'est une bonne race. »

Sur les cinq intendants que, durant un siècle et demi (de 1600 à 1750 environ), produisit la famille Turgot, il y aurait beaucoup à dire. Il est fort à craindre, nous l'avons vu, que l'ambitieux Jacques de Saint-Clair n'ait été trop complaisant et que de ses descendants l'un, Antoine, n'ait commis des négligences, l'autre, Jacques-Étienne, n'ait justifié sa révocation par sa gaucherie et par ses maladresses, tandis que François (qui d'ailleurs n'exerça aucune fonction) était réellement fou. Il y a là un groupe fâcheux de taches grises d'origine inconnue. Il est malaisé de suivre le chemin qu'elles ont parcouru dans les branches de Saint-Clair et de Sousmons : elles se sont très inégalement réparties, elles ont sauté une génération; le prévôt des marchands a été totalement épargné, semblable à un crible qui ne retiendrait que le bon grain. Sa mère, Marie-Claudine Le Pelletier de Souzy, femme très distinguée, exerça sur lui sans doute une action bienfaisante et protectrice. Le président Michel-Jacques a été préservé de même. Enfin, le ministre est resté indemne, sauf peut-être en ce qui concerne la gaucherie et les maladresses. Quant à Étienne-François, le malheureux gouverneur de la Guyane, il paraît avoir reçu en héritage direct de sa mère la frivolité, de son grand-père paternel la maladresse et la gaucherie, en ligne collatérale de son trisaïeul une négligence que la gravité des circonstances rendit criminelle et un grain de folie.

Par une sorte de compensation à ces legs fâcheux, il est remarquable que tous les Turgot connus ont eu le culte des choses de l'esprit, ont été comme on dirait aujourd'hui des intellectuels.

L'évêque de Séez a été un bibliophile, le proviseur Georges un avocat éloquent des privilèges de l'Université, Antoine un écrivain ingénieux, Marc-Antoine avait réuni une riche bibliothèque, le prévôt a encouragé les savants et les artistes, Étienne-François lui-même a eu le goût des recherches scientifiques.

En résumé, rudesse, courage, simplicité, courtoisie, loyalisme monarchique, gaucherie et maladresse, culte des choses de l'esprit, tels sont les principaux traits héréditaires en partie contradictoires qui caractérisent les Turgot.

Pour former un tout concret de toutes ces abstractions éparses, il suffisait, mais encore fallait-il que naquît le grand Turgot.

Pierre Foncin.

---

# SISMONDI ET LE BLOCUS CONTINENTAL.

Dans quelle mesure les événements contemporains peuvent-ils exercer une influence sur les théoriciens de l'économie politique? Il serait intéressant de le rechercher, mais souvent bien difficile de le déterminer. Dans leurs traités, dans leurs exposés de doctrine, pour donner plus de généralité à leur raisonnement et lui conserver en quelque sorte toute sa valeur abstraite, ils ne parlent souvent que par allusion, — quand ils en parlent, — des événements auxquels ils ont assisté ou auxquels ils ont pu être mêlés.

Quand il critique le régime prohibitif et fait l'éloge du libre-échange, Jean-Baptiste Say néglige de faire savoir à ses lecteurs qu'il éprouva, comme industriel, la puissance de cette protection douanière dont il ne cachait pas, d'ailleurs, le danger[1].

Comme Jean-Baptiste Say, Sismondi édifia ses théories sur des observations personnelles et directes, et lorsqu'il critiquait, dans ses traités, les douanes et les prohibitions qui imposent aux consommateurs d'énormes sacrifices, excitent l'industrie d'une manière factice, mais provoquent des surproductions dangereuses, il dégageait une formule générale d'incidents précis où il avait été personnellement mêlé.

Secrétaire du Conseil de commerce du département du Léman créé en l'an X, « l'agriculteur » Sismondi devint, en outre, quelques années après, secrétaire de la Chambre de commerce[2]. Un de ses biographes, qui semble l'avoir bien connu, raconte que dans ce poste, où il ne toucha, d'ailleurs, jamais aucun traitement, « il soutint les intérêts des négociants et de la ville contre les mesures brusques du despotisme impérial. « Ce n'est pas le règne de la Terreur », disait-il, « c'est celui de la mort, car la vie est le sentiment, et de sentiment il « n'y en a plus ». Le préfet de Genève s'étonnait fort de l'audace du modeste secrétaire qui exposait, d'une façon aussi lucide qu'énergique et simple, l'inexactitude des assertions du ministre de l'Inté-

1. Dans un article sur *Jean-Baptiste Say et le Blocus continental* (*Revue d'histoire des doctrines économiques et sociales*, 1911, n° 2), j'ai montré avec quelle franchise l'économiste, alors filateur à Aulchy-les-Moines, exprimait son opinion libérale en 1810.

2. E. Chapuisat, *le Commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française*, 1908, p. 162.

rieur et de ses considérants, faits après coup, sur lesquels s'appuyaient des arrêtés inexécutables ou ruineux[1]. »

Loyal autant que sensible, indépendant autant que clairvoyant, Sismondi ne se gênait pas, en effet, pour critiquer, sans le moindre ménagement, les mesures particulières qu'il jugeait dangereuses et le système général dont ces mesures n'étaient que des applications. Et les occasions ne durent pas lui manquer!

Un témoignage nous est resté de l'énergie avec laquelle l'auteur, déjà connu, de la *Richesse commerciale* prenait en mains les intérêts de sa ville et du commerce en général, quand il croyait ces intérêts menacés par une politique brutale; ce témoignage, le voici :

Au mois de novembre 1810, un décret, resté manuscrit, organisa le transit, par la Turquie et l'Illyrie, du coton et des denrées coloniales venant du Levant. Ce n'était plus par l'Autriche, l'Allemagne et Strasbourg que devaient parvenir ces denrées, mais par la Macédoine, la Bosnie, l'Illyrie, l'Italie. Après que des avis officieux eurent été insérés au *Moniteur* pour vanter la route nouvelle, une circulaire du ministère de l'Intérieur fut envoyée aux Chambres de commerce, pour leur montrer tous les avantages du système nouveau; la plupart des Chambres se contentèrent, n'osant rien dire, d'accuser réception; d'autres, — celles de nos ports de l'ouest, — remercièrent en déclarant que la mesure prise ne les touchait pas; une seule Chambre, celle de Genève, adressa au Ministre une lettre très ferme où elle examinait, pour les démolir, tous les arguments donnés en faveur de la route nouvelle; elle déclarait que ses renseignements particuliers contredisaient ceux du Ministre; elle demandait ironiquement au Ministre de lui communiquer le rapport qu'il avait dû recevoir, sur lequel il s'appuyait, et dont l'article du *Moniteur* n'était sans doute qu'un extrait; puis, s'attaquant à toute la politique économique suivie jusqu'alors, la Chambre en faisait une violente critique, n'hésitait pas à dire qu'elle ruinait le commerce maritime de la France, créait, par les licences, des monopoles dangereux et n'avait d'autre résultat, par ces « funestes secousses », que de décourager les commerçants honnêtes et de favoriser ceux qui, « jouant sur le fonds d'autrui, n'avaient à perdre ni honneur, ni fortune »[2].

1. *Vie et travaux de Ch. de Sismondi*, par A.-M. Paris, 1846.

2. Voir *Revue de Paris* du 25 novembre 1912 : *Napoléon et les routes balkaniques;* au moment où je fis ce travail, le document analysé ici, et qui faisait partie des « résidus » de la série $F^{12}$, n'avait pas encore été classé; il aurait eu sa place marquée dans cette étude, dont il eût encore fortifié les conclusions.

L'attaque était vive ; Montalivet, ému, fit demander par ses bureaux le nom du rédacteur de la lettre[1] ; le 4 janvier 1811, la Chambre de commerce répondit : « La lettre est le résultat de deux séances de la Chambre. Elle a été rédigée par Simonde Sismondi, auteur de la *Richesse commerciale* et d'autres livres, qui, depuis la formation des Chambres de commerce, a toujours fait dans celle-ci, lorsqu'il s'est trouvé à Genève, les fonctions de secrétaire-rédacteur. » Sur l'ordre du Ministre, les bureaux préparèrent des observations à Sismondi, et Montalivet revit et corrigea lui-même la lettre « semi-confidentielle » où il devait marquer son mécontentement, « mais qu'il avait recommandé de faire avec mesure et avec soin ».

On reprochait à Sismondi son « ton de plainte peu convenable », ses « expressions très peu mesurées, qui montraient une grande ignorance des vrais intérêts du commerce français, ou un esprit antinational bien plus coupable encore » ; on répondait tant bien que mal à son argumentation et, après avoir essayé de lui démontrer « que le meilleur moyen de servir le commerce était de ne chercher ses intérêts que dans des opérations conformes aux vues du gouvernement », Montalivet lui faisait comprendre qu'il serait habile de sa part de se concilier l'esprit de l'autorité : « Il éviterait pour l'avenir des torts et des désagréments. »

Sismondi recommande quelque part aux économistes de « ne pas faire abstraction du temps et de l'espace ». Son rôle à la Chambre de commerce de Genève, que cet incident nous révèle très actif et très courageux à la fois[2], prouve qu'il tira de « son temps » des observations utiles et que sa science d'économiste ne fut pas seulement livresque. D'autre part, la lettre que lui valut sa critique acerbe des exagérations et des erreurs du système continental est un témoignage précieux de l'intolérance gouvernementale et du dogmatisme des bureaux, qui ne supportaient pas la moindre discussion de leurs doctrines.

Le 3 mai 1815, Napoléon, se promenant dans le jardin de l'Élysée avec Sismondi, lui disait le plaisir qu'il avait trouvé à la lecture de ses ouvrages : assurément Montalivet ne lui avait pas com-

1. Les bureaux avaient d'abord minuté une lettre assez raide de ton ; Montalivet l'annota ainsi : « Demander simplement le nom. »

2. On peut se demander si le rapport très pessimiste que le Conseil de commerce adresse à Chaptal sur la réunion de Genève et ses effets économiques n'a pas été rédigé par Sismondi ; il pourrait également être l'auteur d'un avis de la Chambre de commerce sur la cause et sur la réduction des droits d'entrée sur le coton (6 janvier 1808). Voir Chapuisat, *ouvr. cité*, p. 162 et 271.

muniqué le rapport où il déclarait que la politique économique, adoptée par la France, ne favorisait que les spéculateurs sans scrupules[1].

Ch. Schmidt.

*Les membres de la Chambre de commerce de Genève à Son Excellence monseigneur le ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, conseiller d'État à vie, grand officier de la Légion d'honneur.*

Genève, 27 novembre 1810.

Monseigneur,

La Chambre de commerce de Genève a reçu, avec reconnaissance, la lettre que Votre Excellence a daigné lui adresser, en date du 11 novembre, sur les communications directes à établir avec la Turquie par les Provinces illyriennes. Sentant toute l'importance des avis qui lui étaient donnés, elle a cru devoir en faire part aux négociants qui, dans cette ville, suivent le commerce du Levant et les consulter sur sa réponse; voici, Monseigneur, quel a été le résultat de cette consultation.

Dès le mois d'avril dernier, on avait écrit de Genève, en Istrie et en Macédoine, pour prendre des renseignements sur une route qui paraissait devoir être plus courte et plus économique; les réponses que l'on reçut ne se sont point trouvées d'accord avec une note, datée de Trieste, insérée dans le *Moniteur* du 27 septembre, et que le commerce ne croyait point officielle. Les négociants de Trieste ont écrit à Genève que la charge de cheval, venant de Salonique, coûterait de port 280 florins d'Autriche, faisant, au change d'alors, environ 210 francs. Les négociants de Salonique ont écrit, le 12 juin, que, pour 150 piastres, ils enverraient une charge de cheval jusqu'à Brod, sur les frontières de l'Esclavonie; car, ne connaissant point de route pratiquée de Bosnaseraï, par Costanitza à Fiume ou Trieste, ils comptaient rejoindre, par l'Esclavonie, la route d'Autriche.

On peut cependant calculer, d'après ces données mêmes, que, s'il y a un moyen de faire marcher une caravane de Bosnaseraï à Trieste, la charge de cheval reviendrait à 200 piastres turques ou, environ, 240 francs. Ces prix sont plus que doubles de ceux qui sont indiqués dans le *Moniteur* du 27 septembre, cependant ils laisseraient encore un avantage au commerce sur ceux de la route d'Autriche, si toutes les lettres ne s'accordaient à parler du manque absolu de sûreté sur cette route et de la désolation des provinces qu'il s'agit de traverser.

1. Sur le curieux entretien de Sismondi avec Napoléon à Paris, en 1815, voir la *Revue historique*, t. I, p. 238, et les *Lettres à Mme d'Albany*, publiées par Saint-René Taillandier et Sainte-Beuve, *Nouveaux lundis*, t. VI, p. 66 et suiv. — Il faut noter qu'en 1810, quand il exprimait avec tant de courage son opinion, Sismondi n'était encore jamais venu à Paris.

On ne peut voyager en Turquie sans être assuré d'une protection puissante, il faut que les négociants sachent comment ils pourront y recourir; des caravanes de 600 chevaux ne peuvent traverser un pays qui ne présenterait aucune ressource pour la nourriture des hommes et des animaux; il faut qu'une population, autre que celle des brigands albanais, se trouve rapprochée de la route. Puisque Votre Excellence avait pris des renseignements officiels sur cette voie qu'elle désire ouvrir, elle est suppliée de les communiquer au commerce et de faire connaître, dans tous ses détails, le rapport qui lui a été fait, et dont, sans doute, la note insérée dans le *Moniteur* n'est qu'un extrait, fort incomplet; qu'elle daigne aussi faire obtenir aux cotons qui viendront par cette route une diminution, ou même une exemption complète de droits à leur entrée en France; les charges et les dangers d'un commerce aussi nouveau équivalent bien, pour le moment, à un impôt, même onéreux.

Enfin, que Votre Excellence fasse connaître, de la manière la plus précise, quels seront les certificats d'origine qui devront accompagner les marchandises provenant du Levant, afin qu'il ne reste aucune ambiguïté sur les formalités à remplir, et que les ballots qui, en traversant l'Illyrie, auront échappé à tant de dangers ne soient pas encore séquestrés à leur arrivée. Le commerce profitera, avec empressement, de ces lumières pour tenter, dans le courant de l'année prochaine, de faire venir des cotons par cette route; ce ne pourra être, cependant, encore qu'un essai qui servira à éclairer sur des opérations subséquentes. Il s'agit de commercer dans un pays avec lequel la correspondance est lente et peu sûre, où le nombre des hommes qui ont quelques connaissances est infiniment petit et où tous les renseignements sont difficiles à prendre. Le commerce a donc essentiellement besoin de temps pour changer son ancienne direction, il en a besoin surtout, après avoir éprouvé tant de secousses ruineuses qui ont rempli de crainte tous les spéculateurs. Lorsque la route de l'Illyrie sera praticable, lorsqu'elle sera bien connue, il ne sera nullement nécessaire de fermer celle de Vienne et de Strasbourg pour la faire abandonner; les marchands ne feront point faire, de préférence, plusieurs centaines de lieues de plus à leurs convois, en payant des ports très onéreux, pour aller chercher des douanes étrangères, où ils éprouvent des vexations infinies, mais ils ne peuvent point non plus, sur des renseignements aussi vagues que ceux qu'ils ont eus jusqu'à présent, faire partir des caravanes de Salonique, pour qu'elles soient pillées par les Albanais ou qu'elles périssent de misère dans les montagnes de la Bosnie. Lorsque la route sera organisée, le commerce demande, avec instance, qu'on accorde encore au moins un an de délai pour admettre en France les marchandises qui auront suivi l'ancienne route.

Nous saisirons cette occasion pour supplier Votre Excellence d'interposer, en faveur de ce commerce même, sa puissante protection; tous les cotons qui traversent l'Allemagne pour venir en France ali-

menter nos manufactures ont été tout à coup arrêtés, dans chacun des États de la Confédération, et soumis à des droits équivalents au prix entier de la marchandise, sans être pour cela dispensés de payer des droits, non moins onéreux, à leur entrée en France. Les saisies cependant faites sur l'ancienne route, en ruinant les marchands de Salonique ou ceux de France qui correspondaient avec eux, empêcheront absolument l'ouverture de la route que Votre Excellence nous a indiquée. Les mêmes capitaux qui faisaient arriver, de Macédoine en France, des cotons par l'Autriche, la Bavière et la Souabe sont ceux qui doivent, l'année suivante, les acheminer par les Provinces illyriennes : chaque faillite survenue dans ce commerce ne diminue pas seulement son fonds capital, elle jette un découragement et une défiance dans tous les esprits, que la difficulté des communications augmente et que le changement continuel des lois financières ne rend que trop légitimes. Les exactions que les marchands français ont supportées en Allemagne leur feront perdre tout crédit en Grèce, et le commerce par l'Illyrie aura beau être avantageux, il n'en deviendra pas moins impossible, si ceux qui doivent l'exercer sont ruinés.

Votre Excellence indique aussi le commerce maritime comme devant fournir des cotons à la France ; les mêmes négociants, qui cherchent à faire venir des cotons par l'Illyrie, ont aussi, pour leur malheur, essayé d'en faire venir de Smyrne par Livourne et Gênes : ils ont réparti la quantité de balles qu'ils avaient achetées sur plusieurs vaisseaux levantins ou barbaresques, pour diminuer les risques ; une maison sur cinq vaisseaux en a perdu quatre, qui ont été pris par les Anglais, une autre sur cinq vaisseaux en a perdu trois ; il est donc bien évident que ni l'une ni l'autre n'avait point payé de droit de protection aux Anglais : cependant, sous ce prétexte, les trois vaisseaux qui, par un bonheur inespéré, étaient entrés au port de Livourne ont été séquestrés et, lorsqu'ils ont été rendus ensuite, c'est à des conditions tellement onéreuses que les marchands ont préféré faire l'abandon de leurs marchandises plutôt que de les retirer à tel prix. Ainsi, échapper à l'ennemi est une preuve suffisante de complicité avec lui, et le marchand qui tombe entre les mains des Anglais est moins malheureux que celui qui rentre dans sa patrie, puisque, dans le premier cas, sa marchandise lui est payée par les assureurs, tandis que tout est perdu dans le second.

Cependant, le gouvernement désire, sans doute, conserver à la France un commerce maritime ; Votre Excellence annonce elle-même qu'on délivrera des licences spéciales de navigation dans les ports de la Méditerranée et des permis aux villes de Marseille, Gênes et Livourne, en faveur des bâtiments levantins ; mais ces licences seraient-elles des privilèges exclusifs accordés à quelques individus, au préjudice de toute la France ? Sans répéter, ce dont tout le monde convient, que le monopole écarterait les négociants les plus industrieux et les plus utiles pour enrichir un petit nombre d'intrigants, nous sup-

plierons Votre Excellence d'observer que la navigation de la France est presque réduite à rien, qu'en la restreignant davantage par des privilèges exclusifs, on détruit le peu d'esprit d'entreprise qui peut exister encore, et qu'on met un obstacle insurmontable à la renaissance de la marine, dans des temps même fort éloignés. Nous supplierons aussi Votre Excellence, qui nous appelle dans ce moment à un commerce lointain, de considérer que les lois financières de la France et de tous les pays soumis à son influence n'ont, depuis quelque temps, aucune stabilité, que les spéculations du commerce sont fondées sur l'ordre actuel, quel qu'il soit, et sur la croyance à sa durée, et que chaque secousse qu'éprouve cet ordre produit un bouleversement dans les fortunes, la ruine des entreprises mercantiles et un découragement universel. Les cotons d'Amérique alimentaient autrefois les fabriques françaises, ils ont été prohibés ou frappés de droits qui excèdent leur valeur, et ceux qui en avaient fait venir ont éprouvé une perte considérable.

Le gouvernement voulait ainsi encourager l'extraction par l'Allemagne des cotons de Macédoine, mais, tout à coup, ceux-ci sont séquestrés à leur tour dans les États qu'ils traversent et le transit leur est refusé ; quelques États d'Allemagne annoncent, il est vrai, qu'ils rendent la liberté à cette circulation, mais Votre Excellence nous prévient, d'autre part, que bientôt la porte de Strasbourg sera fermée aux cotons pour entrer en France. Des négociants, sur des invitations précises et réitérées du gouvernement, avaient fait faire des chargements à Smyrne pour tous les ports de la Méditerranée ; avant que leurs vaisseaux fussent arrivés à Naples, à Livourne et à Marseille, la législation avait encore changé et leurs cargaisons ont été confisquées. Quelle garantie ont aujourd'hui les négociants que le commerce par l'Illyrie, auquel on les invite, ne sera pas prohibé dans un an, dans dix-huit mois, avant que les spéculations qu'ils vont commencer soient terminées ? L'effet nécessaire de tant de funestes secousses est de rendre le découragement général, d'éloigner du commerce tous ceux qui ont quelques capitaux et une réputation qu'il leur importe de conserver et de l'abandonner à ceux qui, jouant sur les fonds d'autrui, et n'ayant à perdre ni honneur, ni fortune, décréditeront (*sic*) le nom français chez les nations étrangères.

Nous avons l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Monseigneur, de Votre Excellence les très humbles et très obéissants serviteurs.

BARANTE, président ; J. ODIER ; CLAVIER, vice-président ; E. DUCHÊNE ; HENTSCH ; VIOLLIER ; Henri MARTIN ; J.-Ch.-L. SIMONDE SISMONDI, secrétaire[1].

1. Arch. nat., F[12] 1873.

# BULLETIN HISTORIQUE

## ANTIQUITÉS CHRÉTIENNES.

I. Littérature et sources. — Une consciencieuse et utile étude de M. Haeuser sur l'*Épître de Barnabé*[1] se compose de deux parties : 1° analyse et commentaire du texte (p. 5 à 106) ; 2° conclusions (p. 107 à 132) sur l'origine, la date, les caractères, le contenu doctrinal de la lettre, ses rapports avec le Nouveau Testament et les écrits des Pères apostoliques. La composition serait à placer au temps d'Hadrien. — M. Goodspeed, qui nous avait donné, en 1907, un *Index patristicus*, instrument de travail indispensable à quiconque fréquente chez les Pères apostoliques, vient de publier un *Index Apologeticus*, qui nous rendra les mêmes services que son aîné, pour pénétrer dans la littérature apologétique du temps des Antonins[2]. Quatre collaborateurs l'ont aidé à dépouiller ce qui nous reste de Quadratus, d'Aristide, de Justin, de Tatien, de Méliton et d'Athénagore, en tenant compte des variantes et leçons intéressantes. Théophile a été laissé de côté, parce que postérieur à 180 : c'est fâcheux. — L'édition des Pères apostoliques, entreprise naguère dans la collection Hemmer-Lejay (qui progresse bien lentement), a été terminée par un très estimable *Pasteur*, dû à M. Lelong[3]. Le texte est celui de Funk, sauf pour un court passage (fin de *Simil.* IV et début de *Simil.* V), modifié d'après le parchemin de Hambourg. La traduction, résolument interprétative, se lit aisément. L'Introduction, nourrie et sage, passe en revue les diverses questions que soulève depuis longtemps le livre : M. Lelong se prononce pour la composition du *Pasteur* à Rome vers le milieu du IIe siècle, par un auteur unique, nommé vraiment Hermas, qui a cousu ensemble, assez maladroitement et en s'y reprenant à plu-

1. Philipp Haeuser, *Der Barnabasbrief neu untersucht und neu erklärt* (*Forschungen z. christl. Literatur- und Dogmengeschichte*, sous la direction de MM. Ehrhard et Kirsch, XI, 2). Paderborn, F. Schöningh, 1912, in-8°, 132 p.

2. E.-J. Goodspeed, *Index apologeticus sive clavis Justini Martyris operum aliorumque apologetarum pristinorum*. Leipzig, Hinrichs, 1912, in-8°, VI-300 p.

3. A. Lelong, *le Pasteur d'Hermas. Texte grec, traduction française, introduction et index*. Paris, A. Picard et fils, 1912, in-12, CXII-347 p.

sieurs fois, diverses pièces antérieures; son livre n'est pas qu'un assemblage de symboles; il nous apporte de précieux renseignements sur l'histoire de la pénitence et sur la constitution de l'Église au IIe siècle; quoi qu'en ait dit Reitzenstein, il n'a pas imité *Poimandres* et il ne nous est plus possible de déterminer ses sources. Une bibliographie bien à jour et une bonne table analytique complètent heureusement le volume. — C'est à l'ensemble des apologistes du IIe siècle que M. Puech a consacré un livre considérable et longuement mûri[1]. Entre autres mérites, il a celui de mettre parfaitement au point nombre de questions controversées et délicates, et c'est de lui qu'il faudra dorénavant partir pour les étudier. De parti pris, il a laissé de côté, autant qu'il l'a pu, ce que les apologistes eux-mêmes considéraient comme la raison d'être de leur œuvre : leur polémique antipaïenne. Elle est en soi médiocre et, comme elle se contente de plagier la vieille polémique antiphilosophique et antimythologique des cyniques et des sceptiques du paganisme, elle retarde et bataille à vide contre des croyances désuètes ou des usages périmés; elle emprunte sans plus de discernement à l'apologétique juive. Ce que M. Puech demande aux apologistes, c'est, avant tout, un témoignage sur l'état de la doctrine chrétienne que chacun d'eux a connue; il prend d'ailleurs soin de noter (p. 15) qu'aucun de ces défenseurs du christianisme ne le représente officiellement; aucun n'exprime à coup sûr la croyance moyenne des fidèles, ni celle des autorités ecclésiastiques; ils ne nous montrent que « quelques formes individuelles du christianisme » et encore ne nous font-ils pas confidence de tout ce qu'ils savent et de tout ce qu'ils croient. Il reste à chercher quelle a pu être la part de chacun au développement de la doctrine et à quelles sources ils ont puisé les accroissements qu'ils lui ont peut-être apportés; ce qui, pratiquement, revient à se demander quelle a été l'importance de la philosophie profane dans la théologie de chacun d'eux; c'est la question qui domine tout le travail de M. Puech. Jamais les vieux apologètes n'auront trouvé critique qui les étudie avec plus de sympathie et avec un plus vif désir de les comprendre, ni, d'ailleurs, qui se fasse moins d'illusions sur leurs mérites et se laisse moins imposer par leur réputation : « Aucun d'eux, sans doute, ne fut un grand esprit, plusieurs même furent tout à fait médiocres. » L'impression que nous donne M. Puech, c'est que leur conviction et leur honnêteté foncière ne font point question, mais c'est aussi qu'ils n'ont jamais rien su ni

1. A. Puech, *les Apologistes grecs du IIe siècle de notre ère*. Paris, Hachette, 1912, in-8°, VII-344 p.

rien compris à fond, ou peu s'en faut, que, s'ils ont beaucoup parlé de philosophie, ils n'ont point pensé en philosophes et n'ont jamais dépassé une superficielle culture d'école; c'est pourquoi leur « philosophie » n'a guère influencé leur théologie; une tentative consciente d'harmonisation répugnait à leur foi et dépassait leur compétence; ils ne s'y sont point risqués. S'ils arrivent tout de même à une espèce de syncrétisme, c'est sans le vouloir et tout en se persuadant qu'ils dressent une solide barrière entre la pensée profane et la chrétienne. Je crois que, dans l'ensemble, M. Puech a raison; toutefois, il pourrait bien faire trop petite la part de l'hellénisme dans l'esprit et la doctrine de ses apologistes. Je veux bien que leur point de départ *conscient* se trouve dans le christianisme et que même leur Logos vienne du IV^e^ Évangile plutôt que du stoïcisme; mais, s'ils diffèrent du commun des chrétiens, n'est-ce point leur banale et superficielle culture hellénique qui en est cause? Et s'ils s'attachent à la théologie du Logos, n'est-ce pas parce que leur « philosophie » a retenu quelque chose aussi de la doctrine de l'école sur le Logos? Et n'est-ce pas encore pour la même raison qu'ils ont contribué à grandir la distance qui sépare déjà le christianisme hellénisé, de la quatrième ou cinquième génération chrétienne, de celui des *Synoptiques* et des *Actes?* Car je n'accepte point aisément que leur philosophie n'ait point gravement altéré en eux l'esprit du christianisme; ils n'ont assurément pas inventé la tendance à laquelle ils ont cédé, mais ils l'ont accentuée : ils ont largement contribué à sa fortune dans l'Église. M. Puech reconnaît qu'un Justin, ou un Tatien, dans le fond plus chrétien qu'il n'en a l'air et moins philosophe qu'il ne le paraît, n'est pourtant pas chrétien à la manière d'Ignace ou d'Irénée; il explique cette différence, — et particulièrement le peu d'attention que les apologistes prêtent à la fonction rédemptrice de Jésus, — par « une des tendances spontanées, une des manifestations possibles du christianisme primitif, qui se continue et s'exagère » (p. 305), tendance inverse de celle de Paul, dont la christologie est dominée par sa théorie du péché originel et place tout naturellement au premier plan l'idée du Christ rédempteur, alors que nos apologistes, préoccupés d'abord de la puissance du démon, imaginent plus volontiers que Jésus est venu sur terre pour la ruiner. L'hypothèse est ingénieuse, encore que difficilement vérifiable, mais pourquoi donc tant d'insistance sur la théorie du Logos, qui rend inévitable la constitution du dogme de la Trinité et qui, vraiment, semble le pivot de cette christologie des apologistes? N'est-elle qu'un développement, selon l'esprit chrétien, du prologue johannique? J'en doute fort. S'il est vrai,

— et je le crois, — que ces polémistes ont facilité « certaines transitions entre le christianisme et la philosophie », n'est-ce pas parce que, tout en s'assimilant mal les doctrines de la philosophie, ils ont souvent laissé dominer leur esprit par elles? Je m'en voudrais d'insister sur une divergence d'appréciation que les dernières lignes de la Conclusion de M. Puech réduisent à une simple nuance; et je regrette que la place me manque pour dire tout ce que les travailleurs trouveront de précisions et de suggestions dans le chapitre sur les apologies apocryphes et anonymes et dans les appendices, où l'auteur a rejeté diverses discussions excellentes sur la relation des deux apologies de Justin, sur le rapport de la vérité et de la fiction dans le *Dialogue*, sur le Logos spermatikos chez Justin, etc. L'extrême sagesse de M. Puech le retient quelquefois en deçà des limites critiques que je franchirais volontiers, mais c'est là un détail; son livre, œuvre approfondie de philologue et d'historien, n'en sera pas moins désormais l'introduction nécessaire à l'étude critique du christianisme hellénisant. — M. Waltzing, que d'excellents travaux sur Minucius Felix avaient attaché aux débuts de l'apologétique latine, a publié une nouvelle traduction commentée de l'*Apologétique* de Tertullien[1]. C'est toujours une entreprise hasardeuse que de tenter de se rendre maître d'un traité du redoutable Africain; aux difficultés que sa langue tourmentée, pittoresque et obscure, au service d'une pensée souvent trop ingénieuse, fait surgir à chaque instant, s'ajoutent celles que comporte toute œuvre de polémique dont nous connaissons mal les « dessous ». M. Waltzing a traduit clairement et, si je ne suis pas d'accord avec lui partout, — il ne s'en étonnera pas plus que moi, — je suis sûr qu'il n'existe pas actuellement de meilleure traduction que la sienne, ni qui soit plus amplement justifiée. Le commentaire qui la suit (j'aurais préféré qu'il l'accompagnât) est d'un érudit entre tous averti : il marque nettement l'enchaînement des idées et il explique, dans la mesure du possible, tous les détails du texte, avec une abondance de raisons, de faits et de références qui ne laisse pas grand'chose à désirer. Dans les Appendices sont rassemblés des renseignements très utiles : les uns relatifs à Tertullien lui-même, à sa vie, à son œuvre, à sa langue, les autres propres à éclairer plus spécialement l'*Apologétique*. — Les études de M. Lawlor[2] sur l'*Histoire ecclésias-*

1. J.-P. Waltzing, *l'Apologétique de Tertullien. Traduction littérale, suivie d'un commentaire historique et de trois appendices.* Louvain, Pieters; Liège, Wégimont; Paris, H. Champion, 1910, in-8°, 367 p.

2. H. Jackson Lawlor, *Eusebiana. Essays on the ecclesiastical history of Eusebius, bishop of Caesarea.* Oxford, Clarendon Press, 1912, in-12, VI-308 p.

*tique* d'Eusèbe se composent de six essais publiés antérieurement dans divers périodiques, sur les *Hypomnemata* d'Hégésippe, le père de l'histoire ecclésiastique, sur l'hérésie des Phrygiens, sur l'usage par Eusèbe de recueils de *tracts*, sur la chronologie de ses *Martyrs de Palestine*, sur celle du IX^e^ livre de l'*Histoire ecclésiastique* et sur la première forme de cet ouvrage. Des six, le plus considérable est le premier, qui compte 107 pages et comporte un examen attentif des fragments qui nous restent du traité d'Hégésippe chez Eusèbe, Épiphane et Photius (un fragment); Épiphane aurait connu Hégésippe directement, mais dans un texte assez différent de celui dont disposait Eusèbe, et nous aurions, dans les citations de l'un et de l'autre, à peu près tout ce que le vieux chronographe disait de précis sur l'histoire de l'Église; mais Eusèbe n'a certainement pas cité exactement; il a rogné et supprimé sans beaucoup de scrupule. M. Lawlor croit pouvoir rapporter à Hégésippe une phrase d'Eusèbe sur Jean, son exil à Patmos et sa mort à Éphèse (*HG*. III, 18 et 20), qui se met en contradiction avec Papias, selon lequel Jean aurait été mis à mort par les Juifs. Il est singulier qu'un asiate comme Papias n'ait pas su que l'apôtre était mort à Éphèse ou qu'Hégésippe, si au courant des choses de Palestine, ait ignoré qu'il avait péri à Jérusalem. La solution de la question johannique ne gagne rien à l'hypothèse de M. Lawlor. Le second essai pose la question de savoir s'il faut se fier à Tertullien pour pénétrer jusqu'au montanisme originel et, après une comparaison des divers témoignages, conclut à une évolution de l'hérésie phrygienne en Occident, où elle est une réaction contre « le sécularisme de l'Église »; un important travail de M. de Labriolle, présentement sous presse, nous ramènera bientôt à ce problème. En ce qui regarde la composition de l'*Histoire ecclésiastique*, M. Lawlor croit à plusieurs éditions refondues et augmentées en sept, huit et neuf livres et à l'addition postérieure du X^e^ livre, quand le cours des événements la réclame. En somme, importante contribution à l'étude d'Eusèbe. — Je signale un travail considérable de M. von Dobschütz sur le *Décret de Gélase*[1]; il pose divers problèmes, sur lesquels je reviendrai lorsque aura paru le livre que M. Massigli achève sur le même sujet. — Encore une étude sur les *Odes de*

1. E. von Dobschütz, *Das Decretum Gelasianum de libris recipiendis et non recipiendis im kritischen Text herausgegeben und untersucht*. Leipzig, 1912, in-8°, XI-362 p. (*Texte und Untersuchungen*, 3^e^ série, VIII, 4). Cf. le compte-rendu de M. Massigli dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses* de mars-avril 1913.

*Salomon*; elle a pour auteur M. Bernard[1], qui s'est particulièrement proposé de découvrir dans les *Odes* les habitudes de vie religieuse et de pensée du milieu où elles sont nées. Persuadé qu'elles étaient en rapport étroit avec le baptême, il s'est demandé si elles ne représenteraient pas une collection d'hymnes destinées à l'instruction et à l'édification des catéchumènes ou des nouveaux baptisés. Après avoir jeté un coup d'œil sur les éditions qui ont précédé la sienne et sur les théories qu'elles apportent touchant l'origine des *Odes*, M. Bernard étudie, en une suite de courts chapitres substantiels, le témoignage de Lactance, le silence des premiers Pères, la *Pistis Sophia*, la langue originale des *Odes* et toutes les questions qui se posent à leur sujet; une traduction annotée et un bon Index terminent le travail qui est un modèle de précision dans la sobriété. La traduction est faite d'après deux textes : celui que M. Harris a publié et celui que M. Burkitt a découvert en 1912 dans la *Nitrian Collection* du British Museum (il s'agit d'un ms. syriaque du xe siècle, et peut-être plus ancien, qui contient les *Odes* depuis XVII, 7 jusqu'à la fin). Nos *Odes* datent de la seconde moitié du IIe siècle (150-190); elles sont d'origine asiatique et expriment les espérances des chrétiens d'Orient; elles ont été composées en syriaque. Les Pères n'attribuent à Salomon que les *Proverbes*, l'*Ecclesiaste* et le *Cantique*; il n'en faut pas conclure qu'ils ignoraient les *Odes*, mais seulement que leur attribution (qui se trouve dans Lactance, vers 305) n'était pas encore fixée. L'attribution à Bardesane proposée par Newbold n'est rien moins que prouvée. Il y a lieu de croire que S. Ephrem les connaissait et les utilisait. Étant donné que Lactance, la *Pistis Sophia*, la *Synopsis sacrae scripturae* de pseudo-Athanase les considèrent comme faisant partie de l'*Écriture*, la vraisemblance est pour qu'elles aient été employées au temps de leur composition comme hymnes dans l'Église. L'attribution à Salomon s'explique par une confusion : on a dû dire d'abord « les Psaumes de Salomon et les Odes », qui étaient anonymes, et cette formule est devenue « les Psaumes et les Odes de Salomon », d'autant plus aisément qu'un passage de *I Rois*, 4, 32, attestait que Salomon avait composé « cinq mille odes » (καὶ ἦσαν ᾠδαὶ αὐτοῦ πεντακισχίλιαι). On s'étonne que, s'il s'agit de poèmes baptismaux, il n'y soit pas question du péché, que le baptême n'y soit pas nommé directement, non plus que l'Eucharistie : M. Bernard explique ces réticences, que corrigent de transparentes

1. J. H. Bernard, *The Odes of Salomon*. Cambridge, University Press, 1912, in-8°, VII-134 p. (*Texts and Studies*, VIII, 3).

allusions, par la « discipline de l'arcane » ; il ne reconnait dans les *Odes* ni gnosticisme ni docétisme. Je trouve qu'il va un peu loin quand il affirme que l'auteur des *Odes*, non plus, sans doute, que les premiers chrétiens qui ont parlé du Logos, n'a rien dû ni à Philon ni à la philosophie alexandrine et que le Logos chrétien est d'origine palestinienne. Le commentaire qui accompagne la traduction s'efforce de justifier dans le détail l'hypothèse qu'il s'agit bien d'hymnes baptismaux, où sont censés parler tantôt l'Église, tantôt le Christ, tantôt le nouveau chrétien, et destinés au culte. Il me semble que l'explication de M. Bernard réunit les plus grandes vraisemblances. — C'est une admirable publication que celle des *Ecclesiae occidentalis Monumenta iuris antiquissima* due à M. Turner. Les deux volumes qui viennent d'en paraître ont trait aux conciles de Nicée, de Gangres et d'Antioche[1]. Les documents qu'ils nous apportent répondent pour leur part à la question : dans quelle mesure les Occidentaux ont-ils connu les débats, accepté les décisions, partagé les croyances des Orientaux? Le premier volume contient les textes se rapportant au *Tomus Occidentalium*, c'est-à-dire au concile tenu à Rome, par Damase, vers 379, publiés avec un luxe extraordinaire de variantes, puis vingt-sept interprétations du symbole de Nicée qui présentent de l'intérêt touchant l'histoire du symbole en Occident ; le plus ancien est postérieur au concile de vingt-sept ou trente ans. L'étude des variantes est facilitée par un *Index diversarum symboli lectionum et interpretationum* et un résumé, en six points, des remarques les plus intéressantes (p. 320-328). Le volume contient encore un commentaire inédit du symbole (milieu du IVe siècle, de 350 à 360) et un autre du *Tomus* de Damase (commencement du Ve siècle), l'un et l'autre accompagnés d'Indices minutieux, et enfin, d'après un ms. de Vérone (VIe siècle), des fragments des *Constitutions apostoliques* (VIII, 41-46) et des *Canons apostoliques* (I-XLII et XLVII-LXXVII). Le second volume donne une suite d'interprétations des canons de Gangres (se ralliant à Gwatkin, M. Turner place le mystérieux concile vers 340) et d'Antioche. Il est impossible d'apporter à une publication plus de soin, de mettre mieux à la portée du lecteur tous les renseignements qui facilitent et fécondent son travail.

II. Histoire générale. — Avec ses tomes XIII, XIV et XV,

1. L. H. Turner, *Ecclesiae occidentalis Monumenta iuris antiquissima. Canonum et conciliorum graecorum interpretationes latinae. Tomi prioris fasciculus alter : Nicaenum concilium. Appendices et Supplementa. Pars prima : Symbolum. — Tomi secundi pars altera : Concilia Gangrense et Antiochenum.* Oxford, Clarendon Press, 1913, 2 vol. in-4°, XVII-130 et VII-146 p.

qui ont paru depuis notre dernier *Bulletin*, *The catholic Encyclopedia*[1] touche au terme qu'elle s'était proposé; elle annonce un volume de Tables et de Suppléments : ce sera le dernier. La rapidité et la régularité, dont les éditeurs ne se sont pas un instant départis, sont dignes de tous éloges. J'ai dit, à plusieurs reprises, les mérites et les défauts de l'œuvre : beaucoup de soin dans la publication, des renseignements nombreux et précis sur tout ce qui regarde les églises anglaises et américaines et un certain nombre d'articles généraux où se trouve une bonne mise au point des connaissances actuelles; une disproportion parfois choquante entre la longueur de certains articles et l'importance de leur sujet, des hors-d'œuvre et des lacunes et, du point de vue strictement historique, des insuffisances plus ou moins voulues sur les questions difficiles à traiter scientifiquement par les catholiques. Conçue et conduite dans un esprit assez large, la publication n'en conserve pas moins le caractère confessionnel et, à vrai dire, c'est pourquoi les travailleurs indépendants, désireux de connaître les derniers points de vue catholiques, ou les concessions extrêmes que la critique orthodoxe est disposée à consentir, trouveront en elle un très précieux secours. Dans le t. XIII (de *Revelation* à *Simon Stock*), j'ai remarqué l'article *Revelation* (de Joyce), intéressant surtout en ce qu'il confronte la doctrine orthodoxe à la théorie de la révélation progressive; l'ensemble d'études groupées sous le titre général *Rites*, où se trouvent quantité de renseignements sur les rites particuliers aux ordres divers et ceux qui sont usités aux États-Unis; *Roman Colleges*, *Roman congregations*, *Roman Curia*; l'article *Rome*, qui abonde en détails sur l'histoire des églises et des titres, mais reste cependant superficiel et trop peu critique; *Rosary* (de Thurston), *Sacrifice* (de Pohle) et *Scapular* (de Hilgars). Je me demande pourquoi quatre-vingt-huit colonnes sur *Russie*, dont vingt-trois absolument étrangères à toute question religieuse; pourquoi un article sur *Rossini*, où l'on n'insiste nullement sur sa musique religieuse, et pourquoi pas un mot sur *Rousseau*, qui a pourtant sa petite importance dans l'histoire des idées, même religieuses? Et je trouve quelques articles faibles, par exemple *Sadducees*. Dans le t. XIV (de *Simony* à *Tournely*), *Sin*, *Society of Jesus* (bonne bibliographie), *States of the Church*, *Theology*, *Thomas Aquinas*, *Toleration* retiennent spécialement l'attention; *Spain* paraît trop long, *Socialism* et *Stoics* trop brefs, *Teniers* inutile, et on regrette l'absence d'un article sur le nombre *Trois*. Dans le t. XV (de

1. *The Catholic Encyclopedia*. T. XIII, XIV et XV. New-York, R. Appleton Company, s. d., 3 vol. in-4° de 800 p. chacun.

*Tournon* à *Zwirner*), dont les vingt-quatre dernières pages sont occupées par un Erratum général, *Tradition and living magisterium*, *Trinity*, *Union of Christendom*, *Vatican*, *Versions of the Bible* seront remarqués ; mais pourquoi un *Verne* (*Jules*), quand on se contente de renvoyer *Voltaire* à sa place dans l'article *French Literature?* L'article *Virgin Mary* (*Devotion to the*) de THURSTON) me paraît porter la marque de la mauvaise méthode confessionnelle, au moins dans ce qu'il dit du culte de la Vierge pour la période antérieure au v^e siècle, où il tend constamment à confondre les marques de respect, ou seulement les mentions que les textes ou les monuments font de Marie, avec les preuves d'un culte. *Virgin Mary* (de WALDRON), d'ailleurs pas ennuyeux, n'a aucune valeur critique. — Je passerai brièvement sur la publication conduite par M. BRICOUT, *Où en est l'histoire des religions*[1] ? dont le second volume a trait au judaïsme et au christianisme, puisque la *Revue historique* lui a déjà consacré un compte-rendu spécial. J'en dirai seulement que, si on veut bien laisser tomber quelques phrases fâcheuses et quelques précautions oratoires inévitables, si on entend certaines réticences, si on néglige la Conclusion, qui n'a pas de portée, si on sait quelquefois lire entre les lignes, on en peut tirer un bon parti. Les auteurs semblent souvent gênés, mais ils sont bien informés ; il leur arrive rarement de s'arrêter à des pauvretés, comme celles dont M. Touzard paraît se contenter, derrière M. Bruckner, sur la littérature mosaïque ; ils résument assez clairement les raisons qu'ils contredisent. Je louerai spécialement le chapitre de M. Vénard sur les *Origines chrétiennes*, difficile à écrire et qui témoigne d'une remarquable liberté d'esprit. Malgré ses mérites, le livre ne saurait pourtant prétendre à celui d'être une histoire scientifique et désintéressée des religions ; il veut être avant tout et il est un antidote catholique contre l'*Orpheus* de M. S. Reinach. — M. TURNER[2] a réuni en un volume élégant divers articles publiés dans des périodiques, entre 1887 et 1894, sur des livres touchant l'organisation de l'Église et l'ancienne littérature chrétienne ; comme l'auteur ne les a pas retouchés de façon appréciable, ils intéressent surtout l'histoire de la critique et des problèmes. — Sur les premières persécutions jusqu'au règne d'Hadrien inclus a paru un livre de M. CANFIELD[3].

1. J. Bricout (et ses collaborateurs), *Où en est l'histoire des religions?* T. II : *Judaïsme et christianisme*. Paris, Letouzey et Ané, 1911, in-8°, 589 p. Cf. *Rev. histor.*, t. CXIII, p. 371.

2. C. H. Turner, *Studies in early church history. Collected papers*. Oxford, Clarendon Press, 1912, in-8°, XII-276 p.

3. L. Hardy Canfield, *The early Persecutions of the Christians*. New-York, Columbia University, Longmans, Green et C°, 1913, in-18, 215 p.

Deux parties, l'une théorique, qui étudie les caractères généraux, le fondement légal, les principaux faits des persécutions en cause, l'autre pratique, où sont classés, cités et traduits les documents qui s'y rapportent. L'auteur admet l'existence d'une législation spéciale contre les chrétiens, mais il l'attribue à Trajan et non pas à Néron. On se demande alors pourquoi le légat de Lyon, sous Marc-Aurèle, paraît l'ignorer et pourquoi l'empereur ne l'y renvoie pas; pourquoi encore, en dehors des victimes de Pline, on ne peut attribuer à Trajan plus de quatre ou cinq martyrs, encore très douteux, et pourquoi Tertullien lui est si indulgent. M. Canfield, parfois superficiel (par exemple quand il parle du martyre de Pierre et de Paul), sait douter à propos, et c'est, en l'espèce, une grande qualité : il ne croit pas à une persécution générale sous Néron, non plus qu'au christianisme de Flavius Clemens et il se réserve sur celui de Domitilla et de Glabrio. Il a bien raison. En somme, un exposé méthodique et sage, mais pas de résultats très nouveaux. — Les opinions de M. Thompson, sur la persécution dite de Marc-Aurèle, étaient, au contraire, assez inattendues[1] : nous ne connaissons l'affaire de Lyon que par la lettre rapportée au livre V de l'*Histoire* d'Eusèbe, rien ne garantit que ce dernier ne se trompe pas en la datant du temps de Marc-Aurèle; or, pas un écrivain contemporain ne place de persécution sous cet empereur et le texte eusébien, localisé au IIe siècle, offre de grosses difficultés d'interprétation; il a dû se produire dans l'esprit sans critique d'Eusèbe, ou dans le recueil où il a puisé la lettre, une confusion entre Marc-Aurèle et Aurélien et l'épisode de Lyon est à placer entre 270 et 275. Je suis bien loin de considérer la fameuse *Lettre* comme un document sûr et clair, mais, si on la place au dernier tiers du IIIe siècle, on change des difficultés pour des impossibilités; c'est pourquoi l'hypothèse de M. Thompson a été généralement mal reçue. — A la crise finale, suivie de la victoire du christianisme, M. de Bacci Venuti[2] a consacré une étude de bonne tenue littéraire, mais parfois trop oratoire et un peu superficielle. Après une Introduction, qui comporte un examen sommaire, mais assez sage, des sources (un peu plus de défiance à l'égard des documents hagiographiques ne me semblerait pas excessif), l'auteur étudie la polémique religieuse et la crise morale dans l'Empire durant le IIIe siècle (la première partie du chapitre n'est qu'une paraphrase de l'*Octavius*), la tétrarchie, l'Empire de 283 à 302, la

1. J. Westfall Thompson, *The alleged Persecution of the Christians at Lyons in 177*. Extrait de *The american Journal of Theology*, juillet 1912, 25 p.

2. T. de Bacci Venuti, *Dalla grande persecuzione alla vittoria del Cristianesimo*. Milan, Hoepli, 1913, in-12, XXXI-339 p.

persécution de 302 à 305, l'histoire de l'Empire et de la persécution de Galère jusqu'à la mort de ce dernier (311), la lutte pour la domination jusqu'à la victoire de Constantin sur Maxence en 312, l'édit de Milan, la fin de Maximin et la mort de Dioclétien, la lutte de Constantin et de Licinius, le conflit arien et le symbole de Nicée, la fondation de Constantinople, la bataille arienne de 331 à 335, le christianisme hors de l'Empire dans ce temps-là en Arménie, Éthiopie et Perse, la question de l'influence bouddhique, le manichéisme, la mort de Constantin, avec un retour sur sa conception des rapports de l'Église et de l'État, qui conduit à la victoire du christianisme. C'est là un vaste programme et dont on ne voit pas, du premier abord, l'unité. M. de Bacci Venuti a lu les principaux textes et les grands travaux de ses devanciers; il renvoie très rarement aux sources d'une référence directe et chemine vraiment avec trop d'aisance au milieu de cette histoire hérissée de problèmes ardus, coupée de controverses compliquées, qui s'arrangent mal des procédés de la vulgarisation littéraire, si sérieuse qu'elle soit dans son fond, et réclament des discussions approfondies et minutieuses. Il s'ensuit que l'ouvrage se lit avec agrément, mais qu'il ne nous apprend pas grand'chose de neuf. Sa thèse centrale, à savoir que, si Galère décide Dioclétien à la persécution, c'est qu'il lui représente le christianisme, en raison de ses principes anarchistes, comme un élément de ruine pour son œuvre de consolidation de l'État romain, une force nuisible, qui contrarie son effort d'unité religieuse de l'Empire, cette thèse, dis-je, demanderait à être serrée de plus près et plus nuancée. En somme, brillant essai, intéressant, bien que trop dispersé; mais ce n'est point là encore le livre que nous attendons sur cette période capitale de l'histoire chrétienne. — M. Scott-Moncrieff, mort en 1911, était un bon égyptologue et il s'était, durant les derniers temps de sa vie, attaché à l'étude du christianisme en Égypte, dans ses origines, sa préparation et, pour ainsi dire, sa détermination par les antécédents religieux du pays. Des mains pieuses ont publié son œuvre inachevée[1]. Jusqu'ici, la question n'avait guère intéressé que des historiens ou des théologiens, qui, travaillant à peu près exclusivement sur des textes littéraires et des documents grecs, n'avaient pu descendre jusqu'au sous-sol proprement égyptien. M. Scott-Moncrieff, au contraire, a cherché à atteindre le christianisme populaire, qui n'est pas à confondre avec celui des Pères d'Alexandrie, et il a pu nous faire comprendre à la

1. P. D. Scott-Moncrieff, *Paganism and Christianity in Egypt*. Cambridge, University Press, 1913, in-12, VIII-225 p.

fois comment la décadence de la vieille religion égyptienne a préparé la voie au christianisme et comment s'est faite l'adaptation de l'un à l'autre. Il étudie successivement la religion égyptienne à la fin de l'ère ptolémaïque, la religion égyptienne au début du IIIe siècle, les commencements du christianisme, en comparant les témoignages littéraires et les témoignages archéologiques (interprétation, contre Gayet, des objets trouvés à Antinoë et à Akhmin), la première iconographie chrétienne en Égypte, les aspects du gnosticisme que nous offre la *Pistis Sophia*, les livres de Ieou et les autres fragments gnostiques égyptiens, l'avènement de l'ascétisme chrétien et du monachisme. Le tableau n'est pas complet et plusieurs parties n'en sont qu'esquissées; il le faut regretter; mais les perspectives qu'il nous ouvre suffisent à nous le rendre précieux. — M. Humphrey a choisi un titre plein de promesses que son livre ne justifie pas entièrement[1]. Après une description superficielle de l'état politique et religieux de l'Empire vers 395, destinée surtout, je suppose, à marquer l'importance des questions religieuses en ce temps-là, et un court chapitre sur l'Orient, Eutrope et Chrysostome, il passe en Afrique pour ne la plus quitter. Encore restreint-il son récit aux seules questions qui ont intéressé Augustin et il insiste spécialement sur le donatisme. Un raisonnement tout simple l'a conduit à rétrécir ainsi le sujet qu'il semblait avoir choisi : comme les documents sont beaucoup plus abondants pour l'Orient et l'Afrique que pour l'Occident, on laissera l'Occident de côté; mais, comme « l'histoire de l'Orient est extrêmement compliquée, en raison de la variété de ses hérésies, religions et civilisations », on s'en tiendra à l'Afrique; et, comme l'Afrique est la résidence d'Augustin et que, par lui, elle absorbe alors la pensée et la direction du christianisme, elle constitue un champ de recherche spécialement représentatif. Et c'est pourquoi M. Humphrey se borne à étudier la « politique » d'Augustin. Ce serait encore un beau sujet; malheureusement, il l'ampute de ce qui en devrait faire l'intérêt principal : l'étude approfondie des idées et doctrines proprement « politiques » du grand docteur. Au reste, les questions traitées le sont avec soin et intérêt, et je n'aurais que peu de réserves à faire sur les jugements de l'auteur; j'ai tout de même du mal à trouver le *Contra Fortunatum* « mild and amicable ». Pas d'Index.

III. Le monde juif et le monde gréco-romain. — M. Wendland vient de donner une seconde édition de sa *Civilisation hellé-*

1. Edw. F. Humphrey, *Politics and religion in the days of Augustine*. New-York, 1912, in-8°, 220 p. (n'est pas dans le commerce).

*nistico-romaine*[1], où il considère la *Kultur* hellénistique dans ses rapports avec le judaïsme et le christianisme; la première, devenue promptement classique, remontait à 1907 et d'importants travaux, parus depuis lors, exigeaient sa mise au point; ses 190 pages, trop compactes, ne se lisaient pas sans fatigue. Le nouveau volume compte 256 pages, mieux aérées et plus agréables à regarder; plusieurs parties de l'ouvrage ont été entièrement refondues, d'aucunes serrées, d'autres développées, d'autres transposées; nous avons donc un livre nouveau. Il enferme une description sobre, mais extraordinairement nourrie et suggestive, du monde hellénistique et du monde romain, considérés dans leur pensée, leur culture intellectuelle, leur vie politique, en tant que la religion et la vie religieuse s'y trouvent intéressées et en tant que tout cela a pu exercer sur le judaïsme et sur le christianisme une action précise. Restent tout spécialement à méditer les trois derniers chapitres : *Syncrétisme et gnosticisme*, *Hellénisme et judaïsme*, *Hellénisme et christianisme*.

IV. Le Nouveau Testament. — La seconde partie du livre de M. Wendland, intitulée : *les Formes primitives de la littérature chrétienne*, est indépendante de la première et se vend séparément; ce n'est pas une *Introduction au Nouveau Testament*, plus ou moins analogue à celle de Jülicher, c'est une histoire de la littérature néo-testamentaire et de la plus ancienne littérature chrétienne qui intéresse les origines. On s'y préoccupe de faire comprendre les caractères, les tendances et la portée de chaque écrit. Elle comporte cinq chapitres : *les Évangiles* (canoniques et apocryphes); *les Actes* (canoniques et apocryphes); *les Épîtres* (pauliniennes, pseudo-pauliniennes, catholiques et les épîtres en général); *les Apocalypses*; *l'Apologétique chrétienne*. Les planches, très bien choisies, sont commentées avec précision. Voilà un des rares ouvrages dont on peut dire qu'il ne quittera la table d'aucun travailleur. — M. Ollier, sur les deux chapitres de l'*Apocalypse* qui contiennent les *Lettres aux sept églises d'Asie*[2], examine la grosse question des rapports de cet écrit avec le IVe Évangile; il cherche spécialement si l'Apocalypse, à côté de morceaux d'origine ou d'inspiration juives, n'en contiendrait pas d'inspiration johannique,

1. P. Wendland, *Die hellenistisch-römische Kultur in ihren Beziehungen zu Judentum und Christentum*, 2e et 3e édit. *Die Urchristlichen Literaturformen*. Leipzig, Mohr, 1912, in-8°, VII-448 p. et 14 planches hors texte. Le volume constitue les 2e et 3e parties du *Handbuch zum Neuen Testament*, publié sous la direction de M. Lietzmann.

2. L. Ollier, *les Lettres aux sept Églises d'Asie* (*Apocalypse*, II et III). *Étude littéraire et historique*. Montauban, 1912, in-8°, 90 p.

c'est-à-dire de même source que le IVe Évangile. L'étude de la langue et du vocabulaire des sept lettres, comparés à ceux du IVe Évangile, lui semble conduire à la conclusion que ce sont écrits d'une même école, représentant les divers stades du développement d'une même pensée. Les lettres seraient de Jean et auraient été écrites à Patmos, vers 69. L'Évangile ne serait pas de lui, mais aurait été rédigé par un de ses disciples et sous son inspiration : l'Apocalypse, la nôtre, également de l'Apôtre dans son fond, aurait été rééditée sous Domitien par un chrétien, qui l'aurait corsée en y ajoutant des prophéties juives. Hypothèses que tout cela; l'auteur est un débutant, ce qui laisse espérer que le goût d'une exégèse plus positive lui viendra; son petit livre est sérieusement fait et pas ennuyeux : c'est quelque chose. — Les conférences réunies en volume par M. Milligan[1] sont bien informées, clairement déduites et présentées, avec un souci des commodités du lecteur, qui est l'honneur des livres anglais, et, encore un trait anglais, chacune d'elles finit en sermon édifiant. Les questions passées en revue sont les suivantes : les manuscrits originaux du Nouveau Testament, constitution, matière, forme, disparition; leur langue, le grec néo-testamentaire; caractères littéraires de ces écrits; comment on les a mis en circulation; comment ils se sont groupés en collection. Quatorze « excursus » examinent divers points de moindre importance. Écrit avec aisance, bien au point, complété par des Indices copieux et variés, le livre est à recommander aux non-spécialistes désireux de s'informer rapidement de l'état des questions; les travailleurs plus expérimentés y pourront aussi trouver à gagner. — C'est à eux, exclusivement, que s'adresse le *Manuel* de M. Kenyon, dont la seconde édition vient de paraître[2]. Il traite des fonctions de la critique textuelle, des autographes du Nouveau Testament et des papyrus, des manuscrits onciaux, des manuscrits minuscules, des versions anciennes, des citations patristiques, de la critique textuelle dans le passé, du problème textuel tel qu'il se pose actuellement. C'était là déjà, à peu près, le contenu de la première édition; les nouveautés consistent en une description du système de classification de Von Soden, en l'adoption de celui de Gregory (avec concordance de Von Soden), en l'addition d'une étude sur la théorie de Von Soden touchant l'histoire textuelle du Nouveau Testament et en quelques corrections de détail. Complété par des fac-similés bien

1. G. Milligan, *The New Testament documents. Their origin and early history.* Londres, Macmillan, 1913, in-8°, xvi-322 p. et 12 planches hors texte.

2. F. G. Kenyon, *Handbook to the textual criticism of the New Testament*, 2e édit. Londres, Macmillan, 1912, in-12, xii-381 p.

choisis et de bons Indices, le livre introduit excellemment à l'étude technique du texte du Nouveau Testament. — M. Jacquier, avec le second volume de son *Nouveau Testament dans l'Église chrétienne*[1], rendra un service analogue aux étudiants qui ne lisent pas l'anglais. Dans une première partie, il étudie les matériaux de la critique textuelle du Nouveau Testament (mss., versions anciennes, citations patristiques) : dans une seconde, les règles de cette critique et, dans une troisième, l'histoire du texte grec du Nouveau Testament (texte manuscrit et texte imprimé). Bien informé, clair, intéressant, pratique, très préoccupé de ne rien omettre de ce que le lecteur pourrait ignorer ou mal savoir, — et partant un peu long, — l'ouvrage est vraiment pédagogique; il ne lui manque qu'un Index : négligence regrettable. La préoccupation constante de garer les dogmes du catholicisme actuel du choc en retour de quelques variantes textuelles et les phrases rassurantes pour l'orthodoxie, répandues dans la Conclusion, font parfois sourire; mais ces précautions nécessaires n'enlèvent rien à la valeur scientifique d'un livre qui représente un gros effort de travail et beaucoup d'abnégation. — Une seconde édition de la *Théologie du Nouveau Testament*[2] de M. Feine a paru, et cela prouve le succès de la première; succès légitime du reste, car même en n'acceptant pas les positions théologiques de l'auteur, on ne pouvait que rendre justice à sa science et à sa conscience; il n'a point modifié ses tendances, mais il a mis un soin extrême à se tenir au courant des questions et des publications, au moins de celles qui ont paru en Allemagne. Un lecteur français s'étonnera de ne trouver à l'Index des auteurs cités ni Loisy, ni Lagrange, ni quelques autres de ses compatriotes, qui ont tout de même fait quelque chose pour l'étude du Nouveau Testament. Le livre enferme pourtant une matiere énorme et, s'il est compact et d'abord quelque peu rébarbatif, on reconnait à l'usage qu'il est assez facile à manier et à utiliser : son *Sachregister* restera un modèle du genre. Le développement présente un mélange curieux de vues sages et nettes, de formules excellentes, de pénétration critique et d'opinions conservatrices déconcertantes (voyez par exemple ce qui est dit de la résurrection, p. 171 et suiv., et le développement intitulé : *Paulus und die Bildung seiner Zeit*, p. 235 et suiv., et la conclusion : *Die Hauptgedanken des Neutestamentlichen Theologie*, pleine d'idées, parfois contestables, mais intéressantes). Le

1. E. Jacquier, *le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne*. T. II : *le Texte du Nouveau Testament*. Paris, Gabalda, 1913, in-12, VI-535 p.

2. P. Feine, *Theologie des Neuen Testaments*, 2e édit. Leipzig, Hinrichs, 1912, VI-731 p.

paulinisme a surtout attiré l'attention de l'auteur et tient la plus grande place dans l'ouvrage (p. 190-513). En somme, copieux manuel qui, en raison de ses caractères propres, a sa place marquée entre ceux de B. Weiss et de Holtzmann dans la bibliothèque de l'exégète. — M. Selwyn[1], en se plaçant au point de vue particulier de l'utilisation des *Oracles* bibliques par les rédacteurs néo-testamentaires, a prétendu préciser l'usage de l'Ancien Testament dans la premiere littérature chrétienne et, en même temps, serrer d'un peu près la preuve apologétique dite « par les prophéties ». L'étude se développe sous des rubriques qui désignent les principaux agencements de thèmes prophétiques qu'offre le Nouveau Testament : les mages ; Hérode l'Assyrien ; les bergers ; Hérode Agrippa Ier ; le premier-né ; Joseph ; Jean-Baptiste ; Judas ; Pierre et Paul ; la transfiguration ; le discours sur le mont des Oliviers ; la trahison. Les deux derniers chapitres sont consacrés à l'examen des positions des Pères apostoliques à l'égard des *Oracles* de l'Ancien Testament et à la discussion de diverses opinions de M. Schweitzer. L'esprit du livre ne paraît pas partout celui de la plus impartiale histoire, ni de la plus rigoureuse critique ; tous les rapprochements indiqués ne sont pas incontestables et d'autres paraissent s'imposer, qui ne sont pas indiqués ; d'autre part, la Table assez détaillée, placée en tête, ne remplace pas l'Index absent et la Table des citations ne contient que celles de l'Ancien Testament ; la consultation du livre n'est donc pas des plus commodes ; cependant, tel qu'il est, il représente une importante étude sur la constitution du fond du Nouveau Testament et sur les légendes chrétiennes primitives.

V. Jésus. — Le travail de M. Case sur l'historicité de Jésus est un des meilleurs qui aient paru sur cette question, si souvent débattue depuis quelques années[2] ; très bien informé, très clair, très modéré de ton, il est particulièrement à recommander à quiconque veut se mettre au courant rapidement des données du problème. La conclusion est favorable à l'existence du Jésus historique et à l'importance de son rôle dans la fondation du christianisme. Je ne dis rien du dernier chapitre relatif au « sens » que revêt encore la personne de Jésus pour la religion d'aujourd'hui. — M. Lipman a eu l'heureuse idée de traduire le compte-rendu des débats engagés, sur l'initiative de l' « Union moniste allemande », à Berlin, le 31 janvier et le 1er février 1910, entre partisans et adversaires de l'histori-

1. Edw. Carns Selwyn, *The Oracles in the New Testament*. Londres, New-York, Toronto, Hodder et Stoughton, 1913, in-8°, xxiv-452 p.

2. S. Jakson Case, *The historicity of Jesus*. Chicago, The University of Chicago Press, s. d. (1912), in-8°, vi-352 p.

cité de Jésus[1] : Von Soden, Hollmann et Fischer, contre Drews, Steudel et Maurenbrecher. Le public français, s'il prend la peine de lire ce petit livre très vivant, traduit avec aisance et précision, aura une idée juste de la position des problèmes et des principaux arguments des parties. — Le *Jésus* de M. Heitmüller[2] se compose de deux sections : l'une, proprement historique, qui n'est, en somme, qu'un article publié dans l'encyclopédie dite *Die Religion in Geschichte und Gegenwart*; l'autre, théologique, intitulée : *Jésus de Nazareth et le chemin de Dieu*, et destinée à repousser une attaque d'orthodoxes, provoquée par la première; c'est dire qu'elle ne nous intéresse pas directement. La partie historique résume clairement, suivant le plan habituel, les notions que les critiques modérés considèrent comme acquises sur Jésus : sources, historicité et « perceptibilité » (*Erkennbarkeit*) de Jésus, questions diverses touchant sa vie, description de son activité, de sa personnalité religieuse et de son œuvre. Quelques remarques bibliographiques en appendice, mais aucune autre référence que les renvois indispensables aux textes capitaux. Donc, aucune solution nouvelle et rien d'inattendu pour les spécialistes, mais un bon petit livre de vulgarisation scientifique, nourri et au courant de la science. La question de la résurrection a été écartée, comme n'appartenant pas à l'histoire de Jésus, mais à celle des communautés apostoliques. — M. Schweitzer continue de nous étonner par la variété de ses aptitudes : nous le savions philosophe, exégète, historien, théologien, prédicateur et musicien, le voilà médecin à cette heure, et c'est en cette qualité qu'il étudie le diagnostic psychiatrique de Jésus[3]; vieille question, traitée souvent de façon déraisonnable. Il nous montre, pour commencer, combien il est difficile de mener une enquête de psychologie morbide sur les témoignages d'hommes qui n'avaient pas la moindre idée de cette science; puis il passe en revue les thèses de Loosten, de Hirsch et de Binet-Sanglé; il n'a pas de mal à montrer qu'elles procèdent d'une parfaite ignorance des exigences et des limites de la critique et remplacent les arguments probants par des constatations à côté et des affirmations sans valeur. Il met à part Rasmussen, bien mieux au fait des textes et, d'une façon générale, plus largement informé; Jésus, selon lui, aurait été atteint d'une des maladies ordinaires des prophètes : épilepsie ou paranoia.

1. *Jésus a-t-il vécu? Controverses religieuses sur le « mythe du Christ »*. Traduit par Arm. Lipman. Paris, A. Messein, 1912, in-12, 179 p.

2. W. Heitmüller, *Jésus*. Tübingen, Mohr, 1913, in-8°, vii-184 p.

3. Alb. Schweitzer. *Die psychiatrische Beurteilung Jesu. Darstellung und Kritik*. Tübingen, Mohr, 1913, in-8°, vii-46 p.

M. Schweitzer démontre que rien n'est moins prouvé et que le résultat de toutes ces recherches en l'air est égal à zéro. Il est des vérités qu'il ne faut pas se lasser de répéter. On trouvera dans ce petit livre, avec un peu moins d'âpreté que d'ordinaire, m'a-t-il semblé, les qualités de précision et l'originalité de style et de pensée habituelles à son auteur. — M. Goethals s'est fait une originalité de la confiance qu'il place en l'authenticité des additions slaves au texte de Josèphe; les hypothèses nouvelles qu'il fonde sur elles touchant le séjour de Jésus à Jérusalem[1] et qu'il enferme en sept petites dissertations suivies de six appendices n'ont guère chance, je le crains, d'emporter l'adhésion des historiens; par exemple, ils admettront difficilement que Barabbas et aussi les deux larrons aient été saisis au cours d'une bagarre suscitée par un complot de zélotes galiléens à propos et en faveur de Jésus, et que ce dernier ait été arrêté deux fois. Pourtant, son postulat mis à part, l'auteur est bien informé et ingénieux.

VI. L'Église, les dogmes, les hérésies, la liturgie. — M. Swete donne une suite à ses précédentes études sur le Saint-Esprit dans l'Église primitive (*The Holy Spirit in the New Testament*); il conduit cette fois l'histoire du Saint-Esprit jusqu'à la fin de la période patristique[2]. Elle est, du reste, singulièrement compliquée et incertaine : la théologie du Saint-Esprit ne se précise qu'au IVe siècle et après de longs démêlés sur la nature de la troisième personne, son origine, son essence, ses rapports avec le Père et le Fils. M. Swete a divisé sa matière en trois parties : dans la première, il étudie l'histoire du Saint-Esprit durant la période anténicéenne, depuis la fin du Ier siècle; dans la seconde, il fait le même travail pour la période qui va du début du IVe siècle à la mort de Grégoire le Grand; dans la troisième, il construit la synthèse des faits qu'il a fixés et des idées qu'il a analysées. Le volume est publié avec un tel soin et presque un tel luxe, avec ses manchettes, ses titres courants et ses quatre Indices qu'on s'étonne vraiment que son auteur se soit contenté d'une si misérable Table des matières. Quant au fond, toutes les questions qui devaient être posées le sont, tous les textes importants sont cités en original dans les notes, toutes les indications utiles sont données : la Conclusion révèle quelques préoccupations étrangères à l'histoire, mais le livre est un

1. A. Goethals, *Mélanges d'histoire du christianisme*. 3e partie : *Jésus à Jérusalem*. Bruxelles, H. Lamertin; Paris, Fischbacher, 1912, in-8°, 81 p.

2. H. B. Swete, *The Holy Spirit in the ancient Church. A study of Christian teaching in the age of the Fathers*. Londres, Macmillan, 1912, in-8°, VIII-429 p.

livre d'histoire, solide et original et qui comble une lacune avec une sûreté d'érudition qui n'est pas pour surprendre chez M. Swete. — Beaucoup plus restreint, mais encore très intéressant, est le sujet auquel s'est attaché M. Lehaut en étudiant la question de l'éternité des peines de l'enfer chez saint Augustin[1]. Son travail comprend trois parties : erreurs sur la question au temps d'Augustin; réfutation de ces erreurs par Augustin; exposition de la vraie doctrine catholique par Augustin. Écrit en toutes petites phrases hachées, avec des répétitions de formules fatigantes, il est assez pénible à lire, mais non point ennuyeux, et, s'il ne sort guère des textes d'Augustin, il les utilise du moins assez bien. Au temps d'Augustin, un vigoureux effort était conduit contre la croyance à l'éternité des peines de l'enfer; il procédait à la fois d'Origène et de l'*humana benevolentia* (*Enchiridion*, 18), en réaction contre la rigueur pélagienne; parallèlement, les incroyants attaquent cette croyance, qui les choque beaucoup, du point de vue du bon sens et du point de vue philosophique : l'intervention d'Augustin a peut-être sauvé un dogme auquel l'orthodoxie catholique attache du prix. M. Lehaut, qui est catholique, a le souci évident et louable de rester prudent et de donner aux nuances leur juste valeur; sa démonstration, un peu sèche, est du moins méthodique et claire. — M. de Faye[2], qui, depuis de longues années, étudie les documents relatifs à la gnose, vient de nous donner sur elle un ouvrage capital. Il se défend d'avoir voulu écrire une histoire dont il juge l'entreprise prématurée, mais il en a préparé la construction par une vérification minutieuse des matériaux qui serviront à l'édifice. L'idée directrice et neuve de son travail, c'est que ce fut une erreur, où est lourdement tombé Bousset lui-même dans ses *Hauptprobleme der Gnosis*, de faire confiance aux hérésiologues de la grande Église, dans ce qu'ils nous racontent des gnostiques et de rejeter à l'arrière-plan les fragments qui nous restent des écrits de ces hérétiques. Les hérésiologues, d'Irénée à Augustin ou Philastrius, ne mentent pas sciemment sans doute, mais ce sont des polémistes; ils présentent de l'adversaire qu'ils combattent le côté le plus désavantageux, sans dire qu'il y en a d'autres, l'idée la plus dangereuse à l'orthodoxie, sans fixer sa vraie relation au reste du système, qui, précisément, lui peut seule donner sa valeur exacte; de très bonne foi, d'ordi-

1. Achille Lehaut, *l'Éternité des peines de l'enfer dans saint Augustin*. Paris, Beauchesne, 1912, in-8°, 205 p.

2. Eug. de Faye, *Gnostiques et gnosticisme. Étude critique des documents du gnosticisme chrétien aux IIe et IIIe siècles*. Paris, Leroux, 1913, in-8°, II-480 p.

naire, ils ne comprennent pas une pensée qu'ils examinent sans aucune sympathie et dont ils cherchent l'antidote. A vrai dire, ils sont mal renseignés pour la comprendre; ils confondent souvent le maître et les disciples, la doctrine authentique et les additions que le zèle intempestif d'admirateurs tardifs y a ajoutées; ils emmêlent des systèmes différents et rendent contradictoires, inintelligibles ou absurdes des spéculations dont le succès semble pourtant prouver qu'elles devaient être tout autre chose. Il semble beaucoup plus prudent de partir des fragments qui nous restent, d'en tirer les idées essentielles qu'ils enferment et de les prendre comme fondement de la reconstruction de chaque système, comme point de départ de la critique des hérésiologues. C'est la méthode qu'emploie M. de Faye; elle a ses dangers, que sa prudence réduit à leur minimum de nocivité, mais qui existent cependant : est-il sûr que les fragments nous donnent toujours les idées essentielles des hérétiques? Au moins, elles nous en présentent qui semblent exclusives de celles que leur prêtent les hérésiologues, et c'est déjà beaucoup. L'enquête de M. de Faye me paraît porter deux grands résultats, sans compter une très riche collection d'acquisitions de détail : l'un, c'est que les grands maîtres de la gnose, au lieu des métaphysiciens uniformément échevelés, incohérents, illogiques et quasi-délirants que nous nous représentions communément, sont des esprits vigoureux et des penseurs, dont la puissance et le bon sens ne le cèdent à aucun docteur orthodoxe de leur temps, mais qu'ils s'abandonnent, sans autant de réserves que la plupart des Pères, aux tendances syncrétistes de leur milieu et à l'habitude de mettre leurs idées sous forme de symboles, et que leur originalité très forte les isole nécessairement dans l'Église; l'autre, c'est que la classification des personnes, des systèmes et des idées a fait un grand pas. L'ouvrage se divise comme il suit : une Introduction pose le problème, définit la méthode et les principes de classification; une première partie étudie les grands gnostiques et leurs premiers disciples (Basilide; Valentin et ses disciples Héracleon et Ptolémée; Marcion et Apelle); une seconde partie examine les allégations des *Philosophumena;* une troisième est consacrée aux écrits gnostiques en langue copte; une quatrième aux gnostiques que nous ne connaissons que par les hérésiologues, c'est-à-dire de manière très incertaine; une cinquième partie constitue un essai de synthèse des systèmes divers par rapport aux tendances générales et à l'évolution du gnosticisme. Je ne saurais faire du livre un meilleur éloge que de dire que je me repens d'avoir parlé de la gnose avant de l'avoir lu. Sur quelques points, je pourrais chicaner, mais ce ne sont que vétilles auxquelles je ne

veux pas m'arrêter ici. Je regrette vivement l'absence d'un Index, d'autant plus que la Table des matières n'est pas analytique; c'est là une lacune que l'auteur voudra certainement combler dans la seconde édition. — Je suis assez embarrassé pour apprécier le livre de Dom Festugière sur la liturgie catholique[1]; l'histoire n'en est pas absente, mais elle n'y est que l'accessoire et le moyen, non le principal et le but. Il s'agit de répondre à une question qui préoccupe beaucoup d'âmes religieuses : « La religion de l'esprit ne s'oppose-t-elle pas, du moins dans une certaine mesure, à la religion des rites? » L'auteur entend prouver que ce scrupule est mal fondé, que la liturgie n'est pas responsable des excès dont elle est la première à souffrir et que la science de la vie catholique et la biologie spirituelle du catholicisme protestent également contre les préventions dont elle est l'objet. Le livre se divise en trois parties : les origines et l'histoire; la liturgie catholique et le probleme de l'expérience religieuse; raisons théologiques. Il témoigne de lectures étendues et d'une réflexion personnelle originale; surtout il révèle une mentalité très intéressante pour des laïques : celle d'un moine qui, dans la liturgie, voit le grand remède religieux, autant que le cadre qui tient la vie catholique entière et « la grande adversaire de la laïcité » (p. 69). La plus grande partie de l'ouvrage se réduit à un sommaire, où ne manquent d'ailleurs ni les idées intéressantes, ni les boutades amusantes, ni même les propositions historiquement insoutenables : par exemple, ce qui est avancé sur les origines de la liturgie en Jésus, p. 32 et suiv., et les affirmations *neutralisantes* touchant les emprunts de la liturgie chrétienne à la païenne, et celle-ci : « La science comparée des religions, besogne sans le vouloir et même en voulant le contraire, pour l'apologétique du catholicisme » (p. 30). Je ne m'en doutais pas. Je croyais, en revanche, que les religions finissaient dans la liturgie et l'abus du ritualisme : ce n'est pas l'opinion de M. Festugière. Il serait aisé d'allonger la liste de ces « malentendus ». — M. Morison[2] est un philologue; c'est en lisant, pour ses recherches particulières, les *Ascetica* de saint Basile qu'il a conçu le projet de fonder sur eux une étude du monachisme chrétien primitif. Il retient les traités sur le jugement de Dieu, sur la foi, les *Moralia* et les deux règles; il croit pouvoir user aussi de la seconde homélie sur la renonciation au monde et

1. Dom M. Festugière, *la Liturgie catholique. Essai de synthèse, suivi de quelques développements.* Abbaye de Maredsous, 1913, in-8°, 200 p. Extrait de la *Revue de philosophie*, mai, juin et juillet 1913.

2. Ed. Morison, *St. Basil and his rule, a study in early monasticism.* Oxford, University Press, H. Frowde, 1912, in-8°, VIII-150 p.

de celle sur la discipline ascétique, qui sont très contestées. Le tableau est limité à l'horizon de Basile et tourne autour de sa règle, mais il est clairement disposé; on y voit bien comment la théorie et la pratique de l'ascétisme et du monachisme basilien s'inspirent du dessein général de créer un foyer ardent de foi et d'enthousiasme, qui rayonne sur toute l'Église. Basile dit quelque part qu'en comparaison de la perfection des moines d'Égypte son propre ascétisme est enfantin : cette comparaison aurait présenté de l'intérêt; les quelques indications que contient la Conclusion ne sont vraiment pas suffisantes : elle montre surtout que l'esprit de Basile s'est perdu chez les moines d'Orient qui ont adopté sa règle; ce résultat n'a rien de surprenant. J'aurais souhaité un peu plus d'insistance sur les questions d'authenticité débattues au chapitre II.

VII. Hagiographie. — Les origines du culte des saints ont été l'objet d'un copieux, et d'ailleurs excellent, travail du P. Delehaye[1]; toutefois, je ferai quelque différence entre les deux parties dont il se compose. La première est consacrée aux origines, aux développements, aux formes du culte des martyrs, sur ce que les martyrs ont été, dans l'antiquité, l'objet premier et principal du culte des saints; il s'y développe une thèse : le culte des martyrs est une combinaison de l'admiration tout naturellement attachée au martyre par le sentiment chrétien et du culte des morts, pratiqué chez les chrétiens, avec une piété fort analogue à celle des païens; le culte des héros, au contraire de ce que prétendait Lucius, n'y est pour rien. La seconde partie, où sont passés en revue les principaux centres du culte des martyrs, constitue un véritable catalogue des martyrs authentiques et la meilleure contribution au travail d'ensemble que l'auteur réclame : une statistique exacte du culte des martyrs dans le monde romain à la fin du VIe siècle. La science étendue et sûre, la longue pratique hagiographique du P. Delehaye triomphent dans la solution des innombrables problèmes de détail que soulève la constitution d'une telle liste et ne laissent guère de doutes dans les solutions. Un dernier chapitre : *Déductions et systèmes*, résume le livre et en accentue les tendances; c'est à son propos, et en le rapprochant de la première partie, que j'aurais à faire quelques réserves. Évidemment, le P. Delehaye est tourmenté comme tous les catholiques par le livre de M. Saintyves, *les Saints successeurs des dieux*, et il se rend compte que mépriser l'adversaire est peut-être un procédé de critique rudimentaire; il discute, et sa discussion

1. H. Delehaye, *les Origines du culte des martyrs*. Bruxelles, Bureaux de la Société des Bollandistes, 1912, in-8°, VIII-502 p.

respire l'honnêteté et le bon sens, mais elle est, me semble-t-il, mal engagée, parce qu'elle semble partir de cette affirmation, prêtée à la thèse adverse, que la substitution des saints aux dieux s'est produite par une transposition *consciente* et une combinaison réfléchie de gens d'Église. Dans l'immense généralité des cas, il ne s'agit pas de cela (personne ne le conteste), mais seulement du glissement spontané et quasi-inévitable d'une personnalité ou d'un nom chrétiens sous la personne et la légende d'un héros païen, ou d'emprunts, faits par un hagiographe aux abois, de traits de cette légende, qu'il démarque au profit du saint dont il ne sait rien et dont il veut pourtant narrer les merveilles. Du reste, le P. Delehaye concède un point fort important : il accepte que, le culte d'un saint une fois établi, sa personne authentique peut se transformer sous l'influence d'une légende païenne. Mais alors, une légende païenne fortement enracinée n'a-t-elle jamais provoqué le culte d'un saint? Je ne dis pas : n'a-t-elle jamais fait naître un saint? Le P. Delehaye convient encore qu'entre les formes du culte des saints et celui des héros il y a des ressemblances, mais, là aussi, l'idée que les unes sortent des autres le chagrine et il se retranche derrière des répliques sans valeur, de saint Jérôme et de saint Augustin, pour se tirer d'affaire. C'est un des points faibles de son livre. Il attache une grande importance à un argument qui ne vaut guère, à savoir que le culte des saints ne saurait dériver de celui des héros, parce que si l'on peut retrouver dans le second la plupart des éléments du premier, on ne les y trouve pas organisés de même et selon le même esprit, qu'il faut chercher dans un grand nombre de cultes de héros pour trouver *tous* les traits groupés dans le seul culte des saints; cela revient à dire que le culte des saints s'est constitué par syncrétisme des divers cultes et combinaison de leurs traits les plus caractéristiques et non par adoption mécanique d'un seul de ces cultes, opération que leur variété, tout autant que la diversité des lieux d'origine du culte des saints, rendrait assez difficile à concevoir. Les emprunts, pour être de détail, n'en sont pas moins avérés. Il est « évident », ajoute le P. Delehaye, que le culte des saints nous met en présence « d'un développement parallèle et indépendant » (du culte des héros) : parallèle, c'est certain; indépendant, c'est vrai, en ce sens, je le répète, qu'il n'y a pas eu confusion consciente entre eux; mais c'est inexact, en cet autre sens que l'un suit et, en quelque manière, calque l'autre. Au reste, c'est peut-être une concession suffisante que d'accorder, comme fait le P. Delehaye, que l'Église a pris autour d'elle les moyens d'expression dont elle avait besoin, car elle revient à avouer que l'Église a ramassé les idées fécondes et adopté les sentiments encore vivants

sur le terrain religieux païen. Le détail de la démonstration n'est pas sans mettre quelquefois l'auteur dans l'embarras. Par exemple, s'il est un fait acquis présentement, c'est la ressemblance des miracles des saints et des miracles des héros; le P. Delehaye se tire de la difficulté en disant que « la passion du surnaturel, le besoin de croire aux communications sensibles de la divinité » n'appartient pas en propre au paganisme classique et ne saurait être considéré comme son héritage, qu'il n'est donc pas logique de conclure à la survivance et à l'imitation. L'argument passera difficilement pour irrésistible. Ailleurs (p. 477), je m'arrête perplexe devant cette affirmation vraiment extraordinaire : « C'est en vain que l'on rechercherait dans les cultes païens quelque chose qui ressemble à la puissance des reliques. » Après avoir lu le récent ouvrage de Pfister, *Der Reliquienkult im Altertum*, j'étais, et je reste, persuadé du contraire. Mais je retiens l'aveu qui, en théorie, me suffit, que le point de vue, qui attribue à la venue en masse des païens dans l'Église des survivances inquiétantes, « n'est pas entièrement dépourvu de justesse ». En somme, là où les croyances et les habitudes confessionnelles du P. Delehaye gênent la liberté de son jugement ou la netteté de sa vision, son livre appelle quelques réserves; il n'en reste pas moins un des plus précieux instruments de travail dont dispose présentement la science hagiographique; il ne détruit pas, ni même n'affaiblit Lucius; il le complète et le tempère, et c'est profit pour tout le monde. — Très intéressante et très méthodique est l'étude de M. Straubinger sur la légende de l'invention de la Croix[1]. On entend qu'il ne s'agit pas de l'invention elle-même, mais seulement de sa légende, des versions qui nous en restent, de leur classement et de leur rapport. L'auteur étudie dans leurs versions diverses, et en en publiant les textes, deux légendes : celle de Cyriaque et celle de Protoniké. La première serait d'origine syrienne et rédigée d'abord en syriaque, aux environs de 400; la seconde serait sortie du même berceau, mais un peu plus tard. L'intérêt principal de la discussion est de fixer le rapport de ces deux légendes à celle d'Hélène. La légende de Protoniké (soi-disant femme de Claude) exclut la mention d'Hélène et de Constantin, pourtant elle est un développement de la légende d'Hélène et en dépend, celle de Cyriaque (juif converti devenu évêque de Jérusalem) dépend de Protoniké et d'Hélène. La Conclusion du livre nous donne une idée de la légende

1. Dr J. Straubinger, *Die Kreuzanffindungslegende. Untersuchungen über ihre altchristlichen Fassungen mit besonderer Rücksichtigung der syrischen Texte*. Paderborn, Schöningh, 1913, in-8°, VI-108 p. (*Forschungen zur christlichen Literatur- und Dogmengeschichte* d'Ehrhard et Kirsch, XI, 3).

de l'invention, depuis Cyrille de Jérusalem, qui en parle le premier, vers 348-350. Eusèbe n'en a rien dit, c'est qu'il n'en a rien su : Clos (*Kreuz und Grab Jesu*, 1898, p. 83 et suiv.) et Audollent (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*, X, 1890, p. 454 et suiv.) ont soutenu, au contraire, que le σωτήριον σημεῖον de *Panég.* 9 désigne la Croix. On ne comprendrait vraiment pas si énigmatique manière de parler, et tout aussi inexplicable serait le silence de l'*Itinéraire de Bordeaux* (333), s'il y avait quelque fondement historique dans la légende d'Hélène. Il faut penser que c'est Cyrille qui parle bien le premier de l'invention de la Croix, — mais non pas de l'invention par Hélène, — parce que la légende de l'invention a dû se former entre 340 et 350. Il est toutefois à noter que la *Perigrinatio Silviae* (385), qui mentionne une église « de la Croix », ne paraît encore rien savoir de la découverte qui a favorisé la mère de Constantin, et que Jean Chrysostome n'en dit rien non plus. C'est d'Ambroise que semble dater l'introduction de l'impératrice dans l'affaire; alors se constitue la légende d'Hélène proprement dite, que Rufin et Paulin de Nole développent et sur laquelle se greffent les deux légendes orientales de Cyriaque et de Protoniké. *Fama crescit eundo*, dit justement M. Straubinger; c'est la formule de bien d'autres récits hagiographiques.

VIII. Archéologie. — Sous le titre un peu ambitieux de *Manuel d'épigraphie chrétienne*, M. Aigrain a fait paraître un recueil d'inscriptions chrétiennes dont je ne connais que la partie latine[1]; j'ai entendu dire du bien de la grecque. L'Introduction, qui définit les caractéristiques des inscriptions chrétiennes latines, semble un peu brève (8 pages); la bibliographie est suffisante. Les textes qui suivent, d'ailleurs assez bien choisis et commentés très discrètement, mais avec exactitude, seraient peut-être d'utilisation plus commode pour les débutants auxquels ils s'adressent, en se groupant par sujets, au lieu de suivre un ordre approximativement chronologique qui conduit, il est vrai, des plus simples aux plus compliqués. Au reste, un Index permet le groupement logique que j'aurais souhaité. Il faudrait que ce petit livre consciencieux se répandît dans le clergé des campagnes pour y éveiller la curiosité des vieilles pierres gravées et le souci de les conserver.

Ch. Guignebert.

1. R. Aigrain, *Manuel d'épigraphie chrétienne*. T. I : *Inscriptions latines*. Paris, Bloud, 1912, in-12, 126 p.

# HISTOIRE DE FRANCE.

## FIN DU MOYEN ÂGE

## (1328-1498).

Histoire générale. Guerre de Cent ans. — Nous avons parlé, dans notre précédent bulletin[1], de la publication des *Lettres de Jean XXII (1316-1334)* concernant les anciens diocèses des Pays-Bas, par M. Arnold Fayen. L'ouvrage est maintenant terminé[2]. Dans une courte introduction, l'éditeur fait valoir l'intérêt de ces documents pour l'histoire religieuse, politique, économique des pays qui forment aujourd'hui la Belgique. Les résultats de la fiscalité pontificale, le cumul de bénéfices, l'abus des dispenses, la décadence matérielle de certaines abbayes, le rôle des banquiers italiens dans la levée des taxes, les rapports de la Flandre avec l'étranger, la généalogie et la biographie des familles se trouvent éclairés par une foule de renseignements nouveaux et précis. Pour ce qui concerne l'histoire de France proprement dite, on trouvera dans le recueil de M. Fayen nombre d'actes relatifs à Charles IV et à Philippe VI et aux guerres de Flandre. Des index très détaillés permettent d'utiliser rapidement cette précieuse collection de textes.

Les d'Orgemont, famille de bourgeois financiers et officiers, déjà riches à la fin du XIIIe siècle, fournirent aux Valois plusieurs de leurs plus notables conseillers et ne cessèrent de grandir au XIVe et au XVe siècle, sauf quelques accidents inévitables en une époque aussi agitée. Les études de M. Léon Mirot sur *Une grande famille parlementaire aux XIVe et XVe siècles, les d'Orgemont, leur origine, leur fortune, le Boiteux d'Orgemont*[3], nous retracent l'extension de leur puissance foncière et le désastre qui termina la carrière d'un d'entre eux. Leur fortune terrienne, consistant en domaines considérables au nord et à l'est de la capitale et en maisons sises à Paris, fut accrue principalement par Pierre d'Orgemont, le chancelier de Charles V, et ses deux fils, Pierre, évêque de Paris, et Amauri, seigneur de Chantilly; ils accumulaient terres, fiefs, hôtels; les frères agissaient de concert, s'entr'aidaient pour acquérir

1. *Rev. histor.*, t. CX, mai-juin 1912, p. 77.
2. T. II, 2e partie : *1330-1334*. Paris, Champion, 1912, in-8°, p. 449 à 977.
3. Paris, Champion, 1913, 320 p.; prix : 7 fr. 50. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XVIII.)

les biens convoités; et toute la famille se poussait, les coudes serrés, aux places lucratives. Le troisième fils du chancelier, Nicolas, dit le Boiteux, maître à la Chambre des comptes de Charles VI et chanoine à Notre-Dame, eut le malheur d'être compromis dans le complot tramé en 1416 pour livrer Paris au duc de Bourgogne et mourut en prison, dépouillé de ses dignités et de ses richesses. M. Mirot fait, à cette occasion, l'histoire politique de la capitale depuis l'assassinat du duc d'Orléans jusqu'en 1416; la connaissance approfondie qu'il a du règne de Charles VI et la découverte des pièces du procès de Nicolas donnent un attrait particulier à son récit. Le procès du Boiteux est un document intéressant. Il nous rend plus intelligible l'état d'esprit du parti bourguignon. Bien que les ducs de Bourgogne aient su s'attacher les Parisiens en défendant leurs libertés municipales et en protestant contre les impôts dont on les accablait, il est quelque peu surprenant que tant d'honnêtes bourgeois, tant d'hommes éclairés aient conservé fidélité à un prince aussi antipathique que Jean Sans-Peur. Nous voyons, par les déclarations du Boiteux, que tout au moins certains d'entre eux ne se faisaient aucune illusion sur le caractère de Jean; Nicolas d'Orgemont jugeait très sévèrement le duc et ses conseillers, sans vouloir cependant entrer dans le parti armagnac, qui, il faut bien le dire, ne valait pas mieux que le parti bourguignon.

Sur l'histoire même de la guerre de Cent ans, nous n'avons à signaler que deux monographies. M. Eugène Le Brun, au cours de recherches sur la vie du capitaine de La Charité-sur-Loire, Perrinet Gressart, a examiné l'itinéraire de Jeanne d'Arc durant la campagne qui lui fut imposée par les intrigues de La Trémoïlle, après l'échec devant Paris. A défaut de textes, une étude attentive des routes et des conditions qui devaient déterminer la marche de l'armée l'a amené à conclure que la Pucelle avait dû passer trois fois par la petite ville forte du Veurdre[1].

M. V. Hunger nous raconte, dans le plus minutieux détail, la prise de Caen par Charles VII en 1450[2]. Ses conclusions, comme il le déclare lui-même, ne s'écartent guère de celles qu'avait établies Puiseux. Son exposé se présente avec un grand luxe de notes, de références et de pièces justificatives; les textes mêmes des chroniqueurs, tels que Jean Chartier ou Thomas Basin, sont reproduits

1. *Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais. Son passage au Veurdre en octobre et novembre 1429.* Paris, Champion, 1912, petit in-4°, 33 p., fig.; prix : 3 fr.

2. *Le Siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450.* Paris, impr. Champon et Pailhé, 1912, in-4°, 70-cxii p., fig.

*in extenso*. Les documents inédits sont des lettres royales, des comptes et des quittances, puisés pour la plupart à la Bibliothèque nationale.

Maisons princières : Bourgogne, Orléans, Anjou. — L'attachante histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois occupe actuellement, comme il convient, bon nombre d'érudits français et allemands. Presque chaque année, les professeurs et les étudiants de l'Université de Dijon découvrent et utilisent d'importants matériaux, et on ne saurait trop louer cette activité méthodique et fructueuse. M. le professeur Champeaux, qui, en 1907, avait publié les *Ordonnances des ducs de Bourgogne sur l'administration de la justice du duché*, complète cette œuvre en nous donnant aujourd'hui les Ordonnances franc-comtoises[1]. Il se justifie aisément de les imprimer dans une collection de textes publiée par l'Université de Dijon. Il y avait des liens très étroits entre le duché et la comté, et les ducs-comtes s'efforçaient de les réunir sous une administration commune. Non seulement la procédure comtoise eut une grande influence sur la procédure bourguignonne, mais certaines ordonnances de justice furent imposées aux deux pays à la fois. Ce ne fut pas sans peine. L'esprit féodal était encore très vigoureux en Franche-Comté. Il avait triomphé des tentatives faites par les ducs de la première race pour restreindre les « bones coustumes, libertez et franchises » de la noblesse, et il résista longtemps aux efforts des puissants ducs de la seconde race, appuyés sur leur parlement franc-comtois. C'est ce que montre la série des ordonnances, en grande partie inédites, réunies par M. Champeaux et présentées par lui dans une introduction très intéressante.

Un autre professeur de l'Université de Dijon, M. Stouff, étudie depuis plusieurs années les origines de l'annexion de la Haute-Alsace à la principauté de Bourgogne. En Alsace aussi se perpétuait une féodalité vivace, mais d'un caractère bien particulier : féodalité de petits nobles, pauvres, souvent endettés, turbulents et pillards, mais liés par l'intérêt à leurs seigneurs les ducs d'Autriche, qui les tenaient par les « fiefs castraux » et les offices. Dans un nouvel ouvrage[2],

1. *Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice, 1343-1477, avec une Introduction sur les sources, la rédaction et l'influence de ces ordonnances*. Paris, Picard; Dijon, Nourry, 1912, LXXVIII-271 p. (*Collection de textes relatifs au droit et aux institutions de la Bourgogne*. A paru aussi comme t. XXII, fasc. 1-2, de la *Revue bourguignonne*, publiée par l'Université de Dijon; prix : 8 fr.)

2. *Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne, ou un Essai des ducs de Bourgogne pour constituer une seigneurie bourguignonne*

fruit de laborieuses recherches. M. Stouff montre comment les ducs de Bourgogne, pendant le premier quart du xv^e siècle, s'efforcèrent de se créer un parti dans cette noblesse, à la faveur du mariage de Catherine, fille de Philippe le Hardi, avec Léopold d'Autriche. Leur but secret était de préparer l'annexion du landgraviat de Haute-Alsace et du comté de Ferrette. De même que sa nièce Jacqueline de Bavière, Catherine fut considérée par Jean Sans-Peur et Philippe le Bon comme un instrument de la politique bourguignonne. Plus docile que Jacqueline, et meilleure « Bourguignonne », elle accepta de bonne grâce ce rôle dangereux, qui lui valut beaucoup de déboires. Du vivant de son mari, elle gouverna en Alsace au profit de l'influence bourguignonne ; elle faisait, dit M. Stouff, les volontés de son frère Jean Sans-Peur, et Léopold faisait les volontés de sa femme. Après la mort de Léopold, elle se heurta à la résistance acharnée de son beau-frère autrichien, Frédéric à la Bourse vide, qui réussit pendant quelques années à l'évincer d'Alsace. Jean Sans-Peur et Philippe le Bon, absorbés par les affaires de France et de Flandre, ne purent pas lui donner l'argent et les hommes dont elle avait besoin. Elle mourut prématurément en 1426, et le parti bourguignon en Alsace sembla disparaître avec elle. Mais le projet qu'elle avait servi subsistait et devait être réalisé par Charles le Téméraire. La politique étrangère des grandes puissances, au moyen âge, était singulièrement tenace et forte. L'histoire de l'annexion de l'Alsace en est une preuve bien frappante.

Cette annexion, si longuement préparée, fut éphémère. La brutalité de Charles le Téméraire et de ses agents, qui rendit inutiles tant de persévérants efforts, fit une grande impression sur les contemporains. Nous en avons un témoignage de plus, qu'on avait négligé, dans un opuscule écrit très peu de temps après la mort de Charles le Téméraire, en 1478 ou même en 1477. Ce petit ouvrage avait échappé jusqu'ici aux historiens et il ne figure pas dans le répertoire d'Auguste Molinier, bien qu'on possède au moins cinq exemplaires de l'édition incunable. Après une rapide allusion aux luttes de Charles le Téméraire avec le roi Louis XI, personnage dont il n'est plus question ensuite, l'auteur parle brièvement, en choisissant les faits essentiels, du gouvernement de Pierre de Hagenbach en Alsace, des guerres avec les Suisses et de la catastrophe de Nancy. Il insiste sur la cruauté et la tyrannie du duc de Bourgogne, fait l'éloge des *rustici* qui ont su le vaincre et parle en respectueux sujet de l'empe-

*en Alsace (1411-1426)*. Paris, Larose et Tenin, 1913, 235 p. — 288 pages de notes et pièces annexes. (A paru aussi comme t. XXIII, fasc. 2 à 4, de la *Revue bourguignonne*, publiée par l'Université de Dijon; prix : 12 fr.)

reur. Le *De preliis*, composé par un humaniste allemand, peut-être strasbourgeois, est à rapprocher du traité composé sur le même sujet à la même époque par l'humaniste suisse Albert de Bonstetten. Il est intéressant surtout par l'inspiration et le ton. M. Luginbuehl vient de nous en donner une traduction en allemand, accompagnée d'une reproduction figurée de l'incunable[1]. Une simple édition du texte latin en caractères modernes eût été plus commode.

C'étaient des cadets de la maison de Bourgogne qui détenaient alors le comté de Rethel. Le tome III du *Trésor des chartes du comté de Rethel*, publié par M. L.-H. Labande d'après le fonds conservé aux archives du palais de Monaco[2], se rapporte à la période qui s'étend de 1415 à 1490. On y trouvera des renseignements nouveaux sur la politique des rois de France, sur leurs efforts pour se créer des appuis contre Philippe le Bon et Charles le Téméraire et aussi sur la détresse causée par les guerres. Signalons également un acte d'asseurement et un certain nombre de conventions entre les banquiers lombards et leurs clients. Mais les pièces les plus nombreuses sont des aveux et dénombrements ou des enquêtes et des pièces judiciaires, d'un intérêt assez limité. Des documents de ce genre peuvent, à l'occasion, être utiles. Mais on ne peut s'empêcher de songer, avec regret, en feuilletant ce volume, fort bien édité à tous égards, que des fonds bien plus importants, tels que le Trésor des chartes des rois de France, restent pour la plus grande partie, faute d'argent pour en assurer la publication, inaccessibles aux historiens qui ne peuvent travailler aux Archives nationales.

Il faut renoncer à deviner quelle méthode a dicté le choix et la publication de *Quelques pièces relatives à la vie de Louis Ier, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti, sa femme*, par M. F.-M. Graves[3]. L'auteur n'a pas pris la peine de nous le faire savoir, et il aurait sans doute été embarrassé de le dire. Une introduction biographique, brève comme un article de dictionnaire, est suivie d'une liste des ouvrages cités, liste où les indications bibliographiques usuelles de lieu et de date sont omises ; puis commence immédiatement la publication de cent quarante-quatre pièces. Elles sont toutes empruntées aux collections de la Bibliothèque nationale et des Archives nationales ; mais il ne faut pas en conclure que ces sources

1. Rudolph Luginbuehl, *Nicolai de preliis et occasu ducis Burgundie histhoria*. Bâle, Birkbaeuser, 1911, petit in-8°, 97 p., fig.; prix : 5 m.

2. Monaco et Paris, Alph. Picard, 1911, in-4°, 652 p. (*Collection de documents historiques publiés par ordre du prince de Monaco.*)

3. Paris, Champion, 1913, XII-310 p.; prix : 7 fr. 50. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XIX.)

ont été exploitées totalement par M. Graves, car il existe, notamment dans le fonds français, un nombre considérable de pièces que l'éditeur a laissées de côté, sans le dire et sans donner ses raisons. Les cent quarante-quatre pièces de M. Graves n'ont pas pour caractère commun d'être toutes inédites : il a reproduit nombre de documents imprimés déjà par Douët d'Arcq et Jarry. Elles concernent pour la plupart la vie privée du duc et de sa femme; mais elles n'épuisent pas ce sujet; et, d'autre part, il y a aussi parmi elles des pièces concernant la vie publique et la politique de Louis d'Orléans. Elles sont présentées avec un appareil critique des plus sommaires; les personnes citées dans les textes sont rarement identifiées et il y a des notes incompréhensibles (par exemple la note de la p. 78). Aucune règle constante n'a été suivie pour l'accentuation des mots, la ponctuation, l'emploi des majuscules. Enfin l'index, bien qu'il ait certainement coûté un long travail, n'est pas complet. Tel qu'il est, ce recueil est cependant instructif, et l'on y voit au vif quel personnage fastueux et prodigue était Louis d'Orléans. Les historiens du règne de Charles VI utiliseront l'ouvrage de M. Graves. Mais pourquoi une publication aussi informe? On dirait d'une gageure.

Le roi René, qui ne fut pas moins malchanceux que ses cousins de la maison d'Orléans, aimait, à la fin de sa vie, à se consoler de ses déconvenues en se chauffant au soleil de Provence. Il acheta en 1454 le domaine de Gardane, près d'Aix. Feu l'archiviste Blancard avait trouvé, au dépôt départemental des Bouches-du-Rhône, onze registres relatifs à l'administration de cette terre et avait formé le projet d'en tirer la matière d'un livre. M. l'abbé Chaillan a réalisé son dessein, en partie à l'aide de ses notes[1]. Il nous donne, à l'aide de ces documents complets et précis, des renseignements minutieux sur l'exploitation d'un domaine provençal au xv^e siècle, les salaires des journaliers, le rendement de la terre, les prix, etc., et il ajoute quelques traits à la biographie et à la psychologie du roi René, veilli, aigri par ses malheurs, devenu irascible et quinteux.

Histoire des mœurs. — Il n'y a pas toujours grand profit, pour l'histoire des mœurs, à lire les moralistes, et notamment ceux du moyen âge, qui copient les anciens et se recopient les uns les autres infatigablement. Ce sont les critiques traditionnelles contre les vices du clergé, la sensualité des riches, la rapacité des gens de justice, les tromperies des marchands et des vilains, qu'on trouvera, si nous

1. *Le Roi René à son château de Gardane. Étude sur les conditions d'exploitation agricole en Provence au XV^e siècle.* Paris, Alph. Picard, 1909, 225 p.

en croyons M. Louis Karl[1], dans le *Roman de Mandevie* de Jean Dupin. Le *Roman de Mandevie* (Amende-Vie) et le résumé en vers intitulé *Mélancolies* paraissent avoir été composés entre 1336 et 1340, « avec la tendance de moralisation », ainsi que M. Karl, docteur ès lettres, s'exprime, en son français un peu pénible. Qui était Jean Dupin ? L'abbé de Cluny portant ce nom, affirme M. Karl ; ce n'est qu'une hypothèse. Quoi qu'il en soit, ce traité de morale générale, qui eut longtemps grand succès, méritait une étude précise et une analyse. La consciencieuse monographie de M. Karl, un peu trop brève et sèche, rendra service, mais à peu près uniquement au point de vue de l'histoire littéraire.

L'historien de la société française à la fin du moyen âge lira avec plus de plaisir et d'avantage l'agréable ouvrage[2] où Mlle Mathilde Laigle a analysé et commenté le *Livre des Trois Vertus* ou *Trésor de la Cité des Dames*, traité d'éducation féminine composé vers 1405 par Christine de Pisan. Autant que nous en pouvons juger par les citations et le copieux exposé de Mlle Laigle, le livre de Christine confirme ce que nous savons déjà des appétits et des extravagances de cette société déréglée et jouisseuse; Christine, en morigénant ses contemporaines, nous les dépeint, et quelquefois, — non pas toujours, — le trait est précis et le tableau est instructif. D'autre part, Mlle Laigle, qui va nous donner bientôt une nouvelle édition du *Livre des Trois Vertus*, a fait des recherches fort étendues, dont elle veut que ses lecteurs profitent : son texte et ses notes abondent en bibliographie et en renseignements de toutes sortes. Elle a réussi, comme elle le désirait, à « montrer que ce traité mérite notre intérêt » et à le « replacer dans son milieu historique et littéraire ». Nous n'irons point cependant jusqu'à partager l'enthousiasme qu'il inspire à Mlle Laigle. Christine de Pisan est une « féministe » clairvoyante, modérée et raisonnable, mais c'est trop dire que de parler à son sujet des abeilles de Platon. Sa morale est parfois vulgaire et plate; témoin ce passage, cité deux fois par Mlle Laigle, où la femme qui reste douce et fidèle à un mauvais mari est conviée à espérer un testament avantageux pour elle. Enfin cette bonne Christine, devenue femme de lettres pour subvenir aux besoins des siens, compilait,

1. *Un moraliste bourbonnais du XIVe siècle et son œuvre. Le Roman de Mandevie et les Mélancolies de Jean Dupin.* Paris, Champion, 1912, 60 p., 2 planches. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, 1912.)

2. *Le Livre des Trois Vertus de Christine de Pisan et son milieu historique et littéraire.* Paris, Champion, 1912, 375 p., 2 planches; prix : 7 fr. 50. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XVI.)

compilait, compilait, écrivait, écrivait, écrivait à se fatiguer les yeux et les doigts, sans prendre le temps de « faire court » : sa prose est vraiment un peu trop fluide et souvent bien vague et bien banale. Christine a encore les défauts des littérateurs du moyen âge, et Mlle Laigle l'a trop uniformément louée. Mlle Laigle doit du reste se méfier elle-même d'une facilité qui tourne presque au bavardage. Son livre est déparé par des hors-d'œuvre, des développements inutiles, des rapprochements bizarres, des notes sans rapport nécessaire avec le texte et dont la suppression serait d'autant plus désirable que les inexactitudes y abondent. Mlle Laigle est une médiéviste qui a le feu sacré; il nous sera permis de souhaiter qu'elle médite un vers de Boileau sur les auteurs qui ne savent se borner.

Christine de Pisan apparaît encore, mais cette fois en quelques pages seulement, dans un volume que la maison Macmillan a édité et illustré avec goût : *Six mediaeval women*, par Mme Alice Kemp-Welch[1]. De ces « six femmes du moyen âge », trois, Mahaut d'Artois, Christine de Pisan et Agnès Sorel, appartiennent aux XIVe et XVe siècles. Mme Kemp-Welch résume avec une agréable aisance ce que nous savons d'elles. Cette collection d'articles de revue n'a pas, j'imagine, d'autre prétention que d'intéresser un instant les curieux et ne s'adresse point à ceux que le souci de la précision historique et le goût de la nouveauté rendent un peu difficiles. Ces derniers se demanderaient d'abord pourquoi, dans son introduction, Mme Alice Kemp-Welch n'a pas justifié son choix. Mahaut et Christine de Pisan sont bien « représentatives » : mais Agnès Sorel? Pour qui connaît un peu profondément le XVe siècle, d'autres noms que celui-là s'imposaient; et je ne veux pas parler, bien entendu, de Jeanne d'Arc, dont on a eu certainement raison de ne pas nous rabâcher ici la biographie. Enfin les historiens, si ce livre était fait pour les instruire, s'étonneraient qu'on ait négligé de poser exactement les petits problèmes qui, chemin faisant, se rencontraient. On assure qu'Agnès Sorel eut un rôle politique et l'on va jusqu'à dire, avec une insistance quelque peu choquante, qu'elle a été « le complément de Jeanne d'Arc ». Sans doute, elle a contribué à tirer Charles VII de son assoupissement. Mais de quel droit prétendre qu'il n'eut d'énergie que pendant le temps qu'elle fut sa maîtresse? Il faudrait pour cela fixer à quelle époque leur liaison commença. Or l'exposé de Mme Kemp-Welch ne jette aucune lumière sur cette

1. *Of six mediaeval women, to which is added a note on mediaeval gardens*. Londres, Macmillan, 1913, XXIX-189 p., illustrations d'après les miniatures. — Les trois autres « femmes du moyen âge » sont Roswitha, Marie de France et Mechtilde de Magdebourg.

question obscure, et l'auteur constate « le silence de l'histoire ». Qu'alors elle soit plus modeste en ses conclusions.

Les littérateurs et les chroniqueurs du moyen âge négligent tant de choses dont nous voudrions être informés qu'il est de toute nécessité de recourir aux documents d'archives pour se faire une idée de la société et surtout de la vie des basses classes. Il n'y a pas longtemps qu'on s'est avisé que les plus basses de toutes, les « classes dangereuses », pouvaient être connues, grâce aux jugements et aux lettres de rémission, et qu'il y avait intérêt à pénétrer dans ce milieu abject, où la poésie de Villon a fleuri. Des érudits, plus curieux que soigneux, comme Francisque Michel et Auguste Vitu, avaient ouvert la voie indiquée jadis par Sauval. De nos jours, Longnon, Marcel Schwob, MM. Lazare Sainéan et Pierre Champion, pour ne citer que ceux-là, n'ont pu toucher à l'histoire des poèmes de Villon et de l'argot ancien sans entrer dans le même chemin et nous ont livré maints documents qui éclairent puissamment les bas-fonds du XV^e^ siècle. Les publications de M. SAINÉAN, où l'argot ancien est étudié, pour la première fois, avec toute rigueur scientifique, seront bien accueillies par l'historien comme par le philologue. On trouvera dans son plus récent ouvrage[1] l'édition intégrale du procès des Coquillards de Dijon (1455) et des ballades jargonnesques de Villon et un appendice, écrit par M. Pierre CHAMPION, sur l'histoire des classes dangereuses en France, des origines à la fin du XV^e^ siècle.

Nous devons faire des réserves sur la singulière théorie émise au début de cet appendice par M. Pierre Champion. « De la fin du IX^e^ au XIII^e^ siècle, dit-il, on constate un long silence des lois sur la répression des malfaiteurs. C'est qu'alors le brigandage est universel, sauf peut-être en Normandie... » C'est seulement à partir du règne de saint Louis qu'aurait été comblée « la lacune » qui existait « depuis le X^e^ siècle », et à ce sujet M. Champion adopte la tradition légendaire dont Joinville s'est fait l'écho, concernant la réforme de la prévôté de Paris donnée à Étienne Boileau, tradition dont M. Borrelli de Serres a démontré l'inexactitude. M. Champion reconnait cependant que la maison capétienne a dû une partie de sa puissance à la « notion du roi justicier ». Comment, dès lors, quelques historiettes du moine Helgaud sur la patience du bon roi Robert suffisent-elles à lui suggérer l'idée qu'on laissait générale-

1. *Les Sources de l'argot ancien.* Paris, Champion, 1912, 2 vol. in-16 ; prix : 15 fr. T. I, *Des origines à la fin du XVIII^e^ siècle*, XV-427 p.; t. II : *le XIX^e^ siècle*, 470 p.

ment les voleurs impunis? Les prévôts du domaine royal n'avaient-ils point parmi leurs attributions essentielles la répression de tous les crimes et délits? Les innombrables chartes de protection accordées par les rois et aussi par les grands barons aux églises ne supposent-elles pas le châtiment des attentats perpétrés contre leurs propriétés? Pense-t-on que des princes comme Philippe-Auguste, comme les comtes de Champagne ou les comtes d'Anjou toléraient les brigandages? Une bonne justice était nécessaire et rapportait des profits considérables dont les seigneurs étaient avides. Toutes sortes de textes précis, à défaut d'ordonnances générales, indiquent que la poursuite et la répression étaient organisées bien avant le XIII^e siecle : outre les diplômes de protection aux églises, nous avons les actes instituant la paix des foires, maints articles dans les chartes de communes, etc. De ce que ces documents n'ont pas le caractère général des ordonnances postérieures, on a le droit de conclure que la justice, comme toutes les autres institutions, portait l'empreinte du particularisme féodal, mais non pas que jusqu'au règne de saint Louis la société a été désarmée contre les malfaiteurs.

Dès que M. Champion entre dans son domaine du XV^e siècle, qu'il connaît si bien et où il a fait tant de découvertes intéressantes, il reprend toute sa sûreté d'informations et nous donne une série de renseignements neufs sur les brigands, les mendiants, les porteurs de reliques et quêteurs, les faux monnayeurs, les joueurs, les mauvais écoliers, etc. Ces pages forment à certains égards le pendant du curieux livre de M. Jusserand sur la vie nomade et les routes d'Angleterre au XIV^e siècle.

Le mémoire joint par M. Champion aux études de M. Sainéan sur l'argot était comme un prélude au grand ouvrage que depuis plusieurs années il préparait sur *François Villon, sa vie et son temps* et qu'il vient tout récemment d'achever[1]. Ce beau livre a été accueilli dans la presse quotidienne et les revues mondaines avec des éloges qui, pour manquer parfois de compétence, sont cependant justifiés. Mais les médiévistes pourront seuls évaluer à son prix, qui est considérable, l'effort fait par M. Pierre Champion et mesurer la part qui lui revient dans la connaissance que nous avons désormais du sujet. Le jeune historien a loyalement signalé l'importance des découvertes de ses prédécesseurs : il a parlé comme il convenait, dans sa Préface, des remarquables travaux d'Auguste Longnon et il a indiqué, en termes touchants, ce qu'il devait à son ami le subtil

1. Paris, Champion, 1913, 2 vol., 325 et 450 p., 50 pl. (*Bibliothèque du XV^e siècle*, t. XX et XXI).

Marcel Schwob, dont les essais sont dignes d'échapper à l'oubli. N'ayant pas les mêmes raisons que M. Champion pour voiler les mérites de son œuvre propre, nous pouvons dire que non seulement elle résume, vérifie et rectifie celle de ses devanciers, mais qu'elle y ajoute sans doute tout ce qui pouvait y être ajouté. Elle y ajoute même un peu trop, à notre gré personnel. La promenade que l'auteur nous fait faire dans le Paris du xv^e siècle est longuette, et le plan qu'il a adopté l'oblige à bien des répétitions. Mais, disséminées dans ces deux gros volumes, que d'heureuses trouvailles! Chacun sait que les vers de Villon sont bourrés d'allusions à des faits et à des personnes que l'histoire générale ignore. On en avait expliqué un certain nombre. La grande nouveauté de l'œuvre de M. Champion est qu'elle éclaire presque tout ce qui était resté obscur encore dans les *Lais* et le *Testament*. Il fallait pour cela beaucoup d'intelligence, de patience, de flair. Le livre de M. Champion est un notable exemple des services que les méthodes de l'érudition moderne peuvent rendre à l'histoire de la littérature et des idées, et il fait honneur à l'École des chartes comme à son auteur. La maison Honoré Champion en a donné une édition qui charmera les bibliophiles. Les vues du vieux Paris sont amusantes; les miniatures et les sculptures reproduites sont très bien choisies, et telle de ces planches, comme celle du « Truand parlant à son âme », reconstitue vraiment l'atmosphere où Villon a mené une vie si laide et écrit de si beaux vers.

Au temps où il flânait, petit écolier, dans le cloître Saint-Benoît, un maréchal de France, convaincu de forfaits horribles, était condamné à mort : quand on pense à Gilles de Rais, grand seigneur lettré, amateur d'art et débauché sanguinaire, on en vient à comprendre aisément qu'un de ses contemporains ait pu être à la fois un grand poète et un voleur. Mais les crimes imputés à Gilles de Rais sont-ils prouvés historiquement? N'y a-t-il pas eu en Bretagne, l'an 1440, une « affaire », avec « dossier secret » et machinations perfides, pour perdre un innocent? M. Salomon Reinach n'a pas hésité à l'affirmer. Il est singulier qu'un savant aussi avisé se soit obstiné[1] à soutenir une thèse si complètement dépourvue, quand on l'examine de près, d'arguments convaincants. Il l'a présentée, bien entendu, avec son talent ordinaire, et il a réussi à ébranler certains érudits. Ici même[2], Gabriel Monod déclarait « vraiment impression-

1. Son mémoire, publié dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* en décembre 1904, a été reproduit en 1912 dans le tome IV de *Cultes, mythes et religions*.

2. *Rev. histor.*, t. XCIII, 1907, p. 356-357. Cf. t. CXIII, p. 388.

nant » le « plaidoyer de M. Reinach ». Mais il ajoutait qu'il voudrait le voir « discuté par des médiévistes compétents ». C'est chose faite, et la discussion a abouti à une sentence définitive de condamnation. M. Noël Valois, qui est profondément versé dans l'histoire de cette époque, et qui connaît, chose utile en l'espèce, le droit canon et la procédure des tribunaux ecclésiastiques, vient d'étudier à nouveau la question, non seulement dans les textes publiés par de Maulde et connus de M. Reinach, mais dans les pièces inédites[1]. Sa réfutation est péremptoire, et il ne subsiste rien des conclusions de M. Reinach.

Il reste cependant que l'évêque de Nantes ne s'est décidé à agir que lorsque Gilles de Rais eut violé les immunités ecclésiastiques, — coïncidence au moins fâcheuse. Enfin, il me paraît bien qu'en 1440 on a mis à mort un maniaque, exaspéré par l'alcoolisme et peut-être entraîné au crime par des scélérats qui exploitaient sa crédulité et ses vices. De nos jours, Gilles de Rais aurait été enfermé dans un asile d'aliénés; et sans doute il n'aurait pas pu, pendant plusieurs années, violenter et assassiner des enfants. Mais comment s'étonner de tout cela, pour peu qu'on connaisse le xv^e siècle? Gilles de Rais a commis ses atroces méfaits à l'époque où les écorcheurs, dans toute la France, en commettaient d'analogues. Si M. Reinach avait lu beaucoup de documents de ce temps, il n'aurait peut-être pas songé à une réhabilitation.

Ch. Petit-Dutaillis.

---

## HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

### PUBLICATIONS RELATIVES A LA RÉFORME.

Depuis notre dernier bulletin (*Rev. histor.*, t. CII, p. 364 et suiv.), aucun livre relatif à l'histoire de la réforme allemande n'a fait autant de bruit que la biographie de Luther par M. Hartmann Grisar, S. J., professeur à l'Université d'Innsbruck[2]. Tout le monde est d'accord sur ce point que les trois gros volumes de M. Grisar renferment une somme admirable de travail et de très vastes connaissances. De même, il faut reconnaître que M. Grisar s'efforce d'éviter

1. *Le Procès de Gilles de Rais*. Paris, 1913, 47 p. (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, année 1912.)

2. Hartmann Grisar, S. J., *Luther*, 3 volumes. Freiburg-im-Breisgau, Herdersche Verlagshandlung, 1911-1912.

le ton grossier de son prédécesseur Denifle, de détruire des légendes haineuses dont beaucoup d'historiens catholiques ont chargé la mémoire du réformateur allemand et d'étudier « la psychologie de Luther dans ses rapports avec son histoire », sans blesser d'aucune manière « les sentiments justifiés des protestants ».

Cependant M. Grisar avait à lutter contre des obstacles insurmontables. Obligé, comme membre de la Société des Jésuites, de combattre l'hérésie et de défendre la papauté, il mesure la personnalité de Luther selon l'idéal de l'orthodoxie catholique. C'est pourquoi il ne peut pas comprendre la grandeur de son génie et de son œuvre. Il considère et il doit considérer la séparation de l'Église comme un sacrilège. Il lui manque l'indépendance de jugement nécessaire pour faire revivre celui qui, malgré des faiblesses et des défauts, restera l'une des figures les plus resplendissantes de l'histoire. D'ailleurs, M. Grisar commet çà et là des fautes de critique impardonnables, soit qu'il arrange les témoignages avec un parti pris visible, soit qu'il passe sous silence des faits qui ne conviendraient pas à la couleur générale de sa biographie. Il serait impossible d'énumérer tous les livres et tous les articles de revues écrits afin de réfuter l'ouvrage de M. Grisar, soit dans certains de ses détails, soit dans sa tendance générale. Qu'il me soit permis d'en indiquer en note seulement quelques-uns parmi les plus importants[1].

Il va sans dire que les travaux relatifs à des phases particulières de la vie du réformateur forment le complément le plus précieux de sa biographie. Dans cette série de travaux, les études minutieuses de M. Kalkoff gardent une place éminente. Dans un nouvel ouvrage sur la mission confiée à Charles de Miltitz en 1519, il diminue l'importance qu'on attribue en général au rôle joué par ce camérier pontifical, Allemand de naissance, dans l'histoire de Luther et de la réformation[2]. Il est revenu aussi à l'histoire de la diète de Worms de

1. Gustav Kawerau, *Luther in katholischer Beleuchtung. Glossen zu H. Grisars Luther* (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*). Leipzig, Haupt, 1911. — Walther Köhler, *Luther und die Lüge* (*Ibid.*, 1912). — Steinlein, *Kritische Anmerkungen zur neuesten katholischen Lutherbiographie* (*Kirchenzeitung*, t. XXII). — A. Harnack (*Theologische Literaturzeitung*, 1911, n° 10. Réimpression dans Harnack, *Aus Wissenschaft und Leben*, t. I). — A.-V. Müller, *Luthers theologische Quellen*. Giessen, 1912. — M. Grisar a répondu à quelques-unes de ses critiques dans un appendice au t. III de son ouvrage. Sur un point spécial, il s'est défendu contre M. Köhler (*Historisches Jahrbuch der Görres-Gesellschaft*, t. XXXIV). Luther autorise, il est vrai, dans certaines circonstances le mensonge « officieux »; mais M. Grisar ne craint pas (t. II, p. 460) de lui reprocher « un mépris des lois de la vérité ».

2. P. Kalkoff, *Die Miltitziade. Eine kritische Nachlese zur Geschichte des Ablasstreites*. Leipzig, Heinsius succ., 1911.

1521 et il a prouvé que le célèbre édit promulgué par cette diète a son origine dans une suite non interrompue d'« intrigues scandaleuses ourdies par toutes les ressources que pouvaient fournir les faux, la calomnie, la dissimulation, la surprise, la corruption, la flatterie »[1]. Il fait remarquer avec beaucoup de finesse qu'un manifeste en faveur de Luther, affiché à Worms le 20 avril 1521, document très curieux et énigmatique, a eu pour auteur l'humaniste Hermann von dem Busche, l'ami bien connu d'Ulrich de Hutten[2]. Il a élucidé les négociations du légat Cajetan avec l'électeur de Saxe à la fin de mai 1519 et montré comment a été rédigée la décrétale d'indulgence[3].

L'excellente revue dans laquelle M. Kalkoff a fait paraître ces deux derniers travaux contient dans ses tomes VI-XII (1909-1912) beaucoup d'autres articles ou notices qu'il ne faut pas négliger pour l'étude de la vie de Luther en rapport avec l'histoire générale de la réforme allemande. Mentionnons ceux de N. Müller, *Die Wittenberger Bewegung 1521 und 1522* (t. VI, VII, VIII), d'E. Kroker, *Rœrers Handschriftenbände und Luthers Tischreden* (t. VII, VIII), d'E. Körner, *Unbeachtete Briefstücke Luthers* (t. VIII).

Comme l'édition complète, donnée à Weimar, des œuvres de Luther n'est pas à la disposition du grand public, il était désirable d'avoir au moins les œuvres choisies du réformateur, dans une édition critique et destinée particulièrement à l'usage des étudiants. Cette lacune sera comblée par l'excellente édition entreprise par M. Otto Clemen[4]. Tout en s'imposant les sacrifices nécessaires, M. Clemen veut montrer en quatre volumes Luther tout entier, comme réformateur et fondateur d'une civilisation nouvelle, comme écrivain moraliste, comme traducteur et interprète de la sainte écriture, comme polémiste et auteur satirique. Les volumes de son édition que nous avons reçus jusqu'ici méritent tous les éloges. Les textes

1. P. Kalkoff, *Die Entstehung des Wormser Ediktes. Eine Geschichte des Wormser Reichstages vom Standpunkt der lutherischen Frage*. Leipzig, Heinsius succ., 1913. M. Kalkoff a utilisé les deux projets de l'édit de Worms, découverts et publiés par M. Wrede et M. Brieger. Sur ses travaux antérieurs, voy. *Rev. hist.*, t. CII, p. 374 et suiv.; il y faut ajouter, *Die Romzugverhandlungen auf dem Wormser Reichstage 1521*. Breslau, 1911.

2. P. Kalkoff, *Der Humanist Hermann von dem Busche und die lutherfreundliche Kundgebung auf dem Wormser Reichstag vom 20. April 1521* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, herausgegeben von Walter Friedensburg, t. VIII, p. 342-379). Leipzig, 1911.

3. P. Kalkoff, *Die von Cajetan verfasste Ablassdekretale und seine Verhandlungen mit dem Kurfürsten von Sachsen in Weimar den 28. und 29. Mai 1519* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, t. IX, p. 142-171). Leipzig, 1912.

4. *Luthers Werke in Auswahl*. Unter Mitwirkung von Albert Leitzmann, herausgegeben von Otto Clemen. Bonn, A. Marcus und E. Weber's Verlag, 1912 et suiv.

originaux sont rendus avec la plus grande exactitude, les introductions et les notes sont fort intructives, l'impression ne laisse rien à désirer.

Les autres réformateurs sont loin d'occuper une aussi grande place que Luther dans la série des publications récentes. Cependant on ne se lasse pas de poursuivre leur activité dans les différents territoires de langue allemande. Abstraction faite de la Suisse, où Zurich forme le centre naturel de ces études[1], c'est l'Allemagne du Sud et particulièrement la Souabe qu'intéresse une publication récente : la correspondance des deux frères Thomas et Ambroise Blaurer, publiée, pour les deux premiers volumes, aux frais de la Commission historique du grand-duché de Bade, et pour le troisième aux frais communs de cette Commission et du *Zwingli-Verein* à Zurich[2]. Cette correspondance du prédicateur et du bourgmestre de Constance, contenant entre autres beaucoup de lettres de Butzer et de Bullinger, n'importe pas seulement à l'histoire ecclésiastique, mais aussi à l'histoire générale de la première moitié du XVI^e siècle. M. SCHIESS, le savant archiviste de la ville de Saint-Gall, a exploré principalement les archives et les bibliothèques de Zurich, Saint-Gall, Strasbourg, Bâle, Munich, Stuttgard. Il ne donne pas tout ce qu'il a trouvé; il a préféré maintes fois, et avec raison, ne publier que de simples extraits. D'autre part, il n'a rien négligé pour élucider cette correspondance soit dans son introduction, qui est fort instructive, soit dans ses notes. C'est à lui que sera confiée l'édition de la correspondance de Bullinger, successeur de Zwingli, que le *Zwingli-Verein* se propose d'entreprendre. Un autre réformateur souabe, J. Brenz, souvent mentionné dans la correspondance des frères Blaurer, occupe M. W. KÖHLER[3]. Les documents divers qu'il publie ont été recueillis en vue d'une bibliographie des œuvres de Brenz; ils pourront servir à écrire une biographie détaillée de ce réformateur, qui manque encore.

Passons aux travaux récents qui concernent l'histoire politique

1. Cf. la mention de la revue *Zwingliana* dans nos derniers comptes-rendus. Le regretté M. Egli, éditeur de cette revue, qui est continuée après sa mort, a laissé le premier volume d'une histoire de la réforme suisse, dont la valeur est généralement reconnue (Emil Egli, *Schweizerische Reformationsgeschichte*; t. I : *1519-1525. Im Auftrag des Zwinglivereins in Zürich*, herausgegeben von Georg Finsler. Zürich, Zürcher und Furrer, 1910). L'édition nouvelle des œuvres de Zwingli fait des progrès.

2. *Briefwechsel der Brüder Ambrosius und Thomas Blaurer*. Bearbeitet von Dr. Traugott Schiess, Stadtarchivar in St. Gallen, t. I-III. Freiburg-im-Breisgau, E. Fehsenfeld, 1909-1912.

3. *Brentiana und andere Reformatoria* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, t. IX, p. 79 et suiv.).

au temps de la réforme allemande. Ici, nous rencontrons de nouveau le nom de M. Kalkoff. On sait qu'à la diète de Worms de 1521 les ministres de Charles-Quint s'efforcèrent d'obtenir la promesse d'une expédition militaire, dont le but aurait été le couronnement de l'Empereur à Rome. Kalkoff nous fait connaître deux documents relatifs à ce sujet assez obscur[1]. Le premier, emprunté aux manuscrits Baum de la bibliothèque de Strasbourg, est la copie d'un mémoire du nonce Caracciolo, adressé à l'archevêque Albert de Mayence. Le second, emprunté à la bibliothèque de l'Université de Bâle, est le brouillon d'une analyse de ce mémoire, due à la plume de Capito, conseiller de l'archevêque Albert. On remarque très bien la différence des points de vue de Caracciolo et de Capito. Ce qui leur est commun, c'est l'aversion contre la prépondérance de la France.

Mentionnons, comme la dernière fois, quelques travaux relatifs à l'histoire de la guerre des Paysans. Le programme général des paysans de l'année 1525, « les douze articles », reste un sujet favori des historiens et des philologues. M. H. Boehmer, professeur à l'Université de Bonn, a eu la bonne idée de publier ce programme dans la collection bien connue des « Petits textes pour servir aux conférences et exercices théologiques et philologiques »[2] et d'y ajouter une série d'autres documents, dont la plupart se rapportent à l'histoire des « douze articles ». Sans se prononcer d'une manière décisive sur la question débattue entre M. Gœtze et M. Stolze sur la question de la priorité des imprimés, M. Bœhmer a choisi pour sa publication un exemplaire de ce que M. Gœtze considère comme l'*editio princeps* des « douze articles » (cf. *Rev. histor.*, t. LXXXII, p. 349, 350). Mais, en reconstituant un texte précis, il diffère quelquefois d'avis avec M. Gœtze[3]. D'ailleurs, il refuse d'admettre, — ce que M. Gœtze, en corroborant mon opinion, avait si bien démontré, — que les « douze articles », loin de procéder des articles présentés par

1. *Die Romzugverhandlungen auf dem Wormser Reichstage 1521. Mit ungedruckten Denkschriften des Nuntius Caracciolo und des kurmainzischen Rates Capito*, von Paul Kalkoff. Breslau, Verlag von Trewendt und Garnier, 1911.

2. *Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen und Uebungen*, herausgegeben von Hans Lietzmann, nos 50 et 51 ; *Urkunden zur Geschichte des Bauernkrieges und der Wiedertäufer*, herausgegeben von Dr. H. Böhmer. Bonn, A. Marcus und E. Weber's Verlag, 1910 (le dernier document de cette collection, les « Sept articles de Schlatt », se rapporte à l'histoire des Anabaptistes).

3. Il est à regretter que M. Boehmer n'ait pu profiter d'une petite étude de M. Peter, *Der älteste Druck der zwölf Artikel* (*Historische Zeitschrift*, 1910, vol. CV, p. 568-570). Or, M. Peter nous paraît avoir prouvé d'une manière

les paysans de Memmingen, en sont au contraire la source. M. Bœhmer a tout particulièrement étudié cette épineuse question de l'origine des « douze articles ». Malgré des observations très justes, malgré des remarques fines et pénétrantes (par exemple en ce qui concerne l'influence de la soi-disant *Reformation Kaiser Sigmunds*[1] sur le contenu des « douze articles »), il n'a pu me persuader sur le point le plus important de la controverse. S'appropriant en général les assertions de M. Baumann, il considère les « douze articles « comme une revision des articles des paysans de Memmingen selon les vœux du corps des paysans de Baltringen. Il regarde Sébastien Lotzer, pelletier de Memmingen, non seulement comme l'auteur unique des « douze articles », mais aussi comme l'auteur des articles des paysans de Memmingen. Quant à Christophe Schappeler et à Balthasar Hubmaier, il nie qu'ils aient pris aucune part à leur rédaction. Des documents trouvés aux archives de Memmingen et d'Augsbourg lui ont permis de prouver que Lotzer a été le secrétaire (*Feldschreiber*) du corps des paysans de Baltringen et que la pétition des paysans de Memmingen du 24 février 1525, précédant leurs « articles » du 1er mars, a été écrite de sa main. Je veux bien admettre que les articles des paysans de Memmingen, dont l'original malheureusement n'a pas été retrouvé, ont été de même écrits de la main de Lutzer. Mais ce que je ne peux pas concéder, c'est que les « douze articles » soient émanés des articles des paysans de Memmingen. D'ailleurs on pourrait très bien séparer les deux questions de savoir qui a été l'auteur ou qui a été l'écrivain de tel ou tel document.

Quant à la question capitale de la priorité des « douze articles » et des articles des paysans de Memmingen, M. Stolze, dont le beau livre *Der deutsche Bauernkrieg* est bien connu des lecteurs de la *Revue historique*, s'est rangé de nouveau de mon côté[2]. Il fait valoir en particulier contre M. Bœhmer que, plusieurs jours ou plusieurs semaines déjà avant le 24 février et avant le 1er mars 1525, il y avait dans les articles des paysans de Baltringen des pétitions tout

incontestable, contre les assertions de M. Stolze, la priorité de l'imprimé M. (cf. *Rev. hist.*, t. XCII, p. 375-376). Il y a dans l'imprimé, préféré comme *editio princeps* par M. Stolze, des notes marginales bibliques auxquelles le texte, *qui y manque*, correspond dans l'imprimé M.

1. *Die Entstehung der zwölf Artikel der Bauern von 1525* (*Blætter für württembergische Kirchengeschichte*, Neue Folge, XIV. Jahrgang). Stuttgard, C. Scheufele, 1910.

2. Wilhelm Stolze, *Zur Geschichte der zwölf Artikel* (*Historische Zeitschrift*, 1912, vol. CVIII, p. 97 et suiv.). Dans la première partie de cet article M. Stolze combat l'étude de M. Peter (voir la note 3 de la page précédente). Mais ses arguments ne m'ont pas convaincu.

à fait conformes au contenu des « douze articles ». Reste à savoir d'où ce document est parvenu dans la Haute-Souabe avant qu'il eût commencé de se répandre dans le public.

M. Bœhmer s'était sans doute flatté d'avoir éliminé pour toujours Balthasar Hubmaier de cette histoire compliquée de l'origine des « douze articles ». Mais voici que, deux années après son travail, il ressuscite. Le prédicateur de Waldshut, le fondateur d'une communauté anabaptiste à Nikolsburg, a trouvé un nouveau biographe qui a su profiter des travaux de beaucoup de prédécesseurs[1]. M. Mau a très bien reconnu la grande importance des idées et de l'activité de Hubmaier. Il dépeint nettement la position particulière de cet intelligent sectaire, penseur plutôt éclectique qu'original, « qui réussit à confondre les éléments divers des idées du moyen âge, de l'anabaptisme, de Luther et de Zwingli » (p. 171). Il analyse les écrits de Hubmaier et il établit leur connexion avec les phases de sa vie agitée; il corrige en passant quelques-unes des assertions des biographes antérieurs. Cependant il faut regretter qu'il n'ait pas ajouté à son ouvrage une liste bibliographique des écrits de Hubmaier. Quant au rôle politique très important que Hubmaier a joué pendant la guerre des Paysans de 1525, M. Mau, comme M. Stolze l'a fait il y a quelques années, reprend avec beaucoup de chaleur la thèse que j'ai exposée déjà en 1868. En première ligne, il attribue à la plume de Hubmaier la rédaction des « douze articles », le manifeste général des paysans, qui même avant sa publication servait de modèle aux articles de beaucoup de paysans, par exemple de ceux de Memmingen. Il démontre la haute valeur du témoignage de l'évêque Faber et il s'appuie sur la conformité des idées et des expressions du prédicateur de Waldshut et du programme général des paysans. Il écarte même l'hypothèse que Hubmaier ait eu un collaborateur quelconque. Il développe l'idée ingénieuse que le texte original manuscrit des « douze articles » a subi des changements dans les copies successives qu'on en a faites et que le texte le plus ancien qui ait été imprimé, et que l'on doit à Sébastien Lotzer, n'a été que le « remaniement d'un travail littéraire dû à une autre plume » (p. 53, 70). Quant à moi, je me permets de renvoyer de nouveau les lecteurs de la *Revue historique* aux remarques que j'ai déjà faites ici même (t. XCII, p. 375-376). On y verra entre autres choses que j'attribue, ce que ni M. Mau ni M. Bœhmer ne voudront concéder, l'introduction des « douze articles » à la plume de Christophe Schappeler, le prédicateur bien connu de Memmingen.

Il y a dans le travail de M. Mau un passage que je ne peux pas

1. *Balthasar Hubmaier*, von Dr. Wilhelm Mau (*Abhandlungen zur mittle-*

laisser passer sans protestation. M. Mau refuse d'admettre que Thomas Muenzer, qui séjourna durant l'automne de 1524 dans les environs de Waldshut, ait eu aucune influence sur l'âme de Balthasar Hubmaier. Or, le « projet de constitution », qu'on trouva après la conquête de Waldshut parmi les papiers de Hubmaier, contient des expressions qui trahissent la connaissance des écrits de Muenzer. Telle est aussi l'opinion de M. Otto Schiff, qui d'ailleurs s'efforce de diminuer le rôle politique de Muenzer dans la région rhénane[1]. Il montre en particulier que les paysans du Klettgau ne se laissèrent pas entraîner par lui et qu'ils continuèrent d'observer les mandements ecclésiastiques de Zurich, parce qu'ils espéraient obtenir la protection de cette ville. Un des mérites de l'étude de M. Schiff est d'apporter beaucoup de faits nouveaux à la biographie d'Ulrich Hugwald[2], jeune humaniste enthousiaste qui rêvait d'un état paradisiaque de la société et qui seconda Muenzer lors des prédications de celui-ci aux confins de la forêt Noire.

Nous devons aux soins d'un professeur au lycée d'Ulm, M. Greiner, une histoire de cette ville et de ses environs pendant la guerre des Paysans[3]. Il connaît très bien les ouvrages relatifs au sujet et il s'est servi de matériaux manuscrits tirés des archives d'Ulm, d'Augsbourg et de Stuttgard. Il sait mettre en lumière les rapports entre les idées religieuses et les souffrances économiques qui, aux environs d'Ulm comme ailleurs, préparèrent le soulèvement des paysans, et il reconnaît les traces d'une « propagande suivant un plan prémédité » déjà visibles à la fin de l'année 1524 et au commencement de l'année 1525. C'est pourquoi lui aussi défend la thèse d'une influence secrète des « douze articles » avant leur publication sur beaucoup des articles de communes particulières ainsi que sur ceux des paysans de Memmingen. L'opinion qui voit dans Balthasar Hubmaier l'auteur du programme général des « douze articles » trouve en M. Greiner un défenseur inébranlable. Quant à son sujet principal, il démontre clairement les raisons inévitables de la défaite des paysans et les suites désolantes de leur insuccès.

*ren und neueren Geschichte*, herausgegeben von Georg von Below, Heinrich Fincke, Friedrich Meinecke). Berlin und Leipzig, Dr. Walther Rothschild, 1912.

1. Otto Schiff, *Thomas Muenzer und die Bauernbewegung am Oberrhein* (*Historische Zeitschrift*, vol. CX, 1912).

2. Cf. Clemen, *Beiträge zur Reformationsgeschichte*. Berlin, Schwetschke, 1902, 1903, II, 45-85 p.; III, 107.

3. *Ulm und Umgebung im Bauernkrieg*, von Professor Dr. Greiner (*Mitteilungen des Vereins für Kunst und Altertum in Ulm und Oberschwaben*, Heft 16). Wagner'sche Buchdruckerei in Ulm, 1909, in-4°, 68 p.

L'histoire des antécédents de la guerre de Smalcalde a été élucidée récemment par un travail très solide et instructif de M. Paul Heidrich, paru dans la collection des « Recherches historiques » de l'Académie de Francfort-sur-le-Mein [1]. Utilisant, outre le très grand nombre de livres imprimés, beaucoup de documents conservés aux archives, M. Heidrich a montré l'importance des diètes de 1541 jusqu'à 1546 pour la politique de l'empereur Charles-Quint vis-à-vis du parti protestant. Les quatre premières diètes de cette période convainquent l'empereur de la nécessité de combattre les protestants, mais il n'ose pas encore se préparer immédiatement à la lutte. Les trois dernières diètes le décident, après la victoire remportée sur le duc de Clèves, à exécuter ses résolutions belliqueuses.

C'est aussi de la ligue de Smalcalde que s'occupe M. Kurt Kœrber [2]. Il étudie les procédés de la ligue en ce qui concerne la sécularisation des biens ecclésiastiques. Le résultat de ses recherches n'est pas très flatteur pour la politique des ligueurs. Sans doute ils réussirent à obtenir, pour le règlement des biens ecclésiastiques dans leurs territoires, des concessions au moins provisoires de la part de l'empereur et des membres catholiques de la diète. Mais eux-mêmes se bornèrent à proclamer des principes très généraux sur l'emploi des biens ecclésiastiques, et la plupart d'entre eux refusèrent de s'y conformer dans leur territoire. M. Kœrber fait précéder son travail d'une introduction intitulée « la Théorie du droit ecclésiastique relative à l'administration et à l'emploi des biens ecclésiastiques et la pratique du moyen âge ». Il s'occupe, dans la première partie de son travail, de la question des biens ecclésiastiques pendant les dix premières années de la réforme allemande. Il prouve que l'auteur du célèbre projet d'une sécularisation générale qui devait être soumis à la diète d'Augsbourg de 1525 a été Jean de Schwarzenburg, « Landhofmeister » du margrave Casimir de Brandebourg. M. Kœrber mentionne dans la préface trois travaux qui ont paru après le sien et qui témoignent du vif intérêt provoqué par son étude [3].

La guerre de Smalcalde elle-même a suscité de très nombreux

1. *Karl V und die deutschen Protestanten am Vorabend des Schmalkaldischen Krieges*, Zwei Teile, von Dr. phil. Paul Heidrich (*Frankfurter Historische Forschungen*. Mit Unterstützung der Akademie und der Historischen Kommission herausgegeben von Dr. G. Küntzel). Frankfurt-a.-M., Joseph Baer et Co., 1912.

2. *Kirchengüterfrage und schmalkaldischer Bund. Ein Beitrag zur deutschen Reformationsgeschichte*, von Dr. Kurt Korber (*Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte*, nos 111-112). Leipzig, R. Haupt, 1913.

3. Viktor Ernst, *Die Entstehung des württembergischen Kirchengutes*. Stutt-

pamphlets, émanés des deux partis en lutte. M. O. WALDECK a eu le mérite de dresser catalogue de ces écrits contemporains en prose et en vers et de signaler les tendances diverses qui s'y manifestent[1]. Il a tout à fait raison de dire avec J.-G. Droysen que « ce qu'on désigne à raison ou à tort comme des œuvres des publicistes a autant de valeur que des pièces d'archives ».

L'étude des pamphlets qui ont paru durant la période de la réformation allemande sera beaucoup facilitée par deux petits livres qu'on ne saurait assez recommander. Le premier, dû à M. Frédéric LEPP, explique les termes caractéristiques empruntés aux saintes écritures et qu'on rencontre toujours dans la littérature de ce siècle[2]. M. Lepp a dédié son travail à M. Alfred GOETZE, qui lui-même a composé un glossaire du dialecte haut-allemand; cet ouvrage est un instrument de travail indispensable, surtout pour les théologiens, les historiens, les philologues[3].

Ce sont surtout, comme on sait, les premières années de la Réforme qui ont produit la plus grande masse de pamphlets. Dans notre dernier bulletin ,nous avons mentionné un recueil de ces écrits devenus rares entrepris par M. O. CLEMEN[4]. Ce précieux recueil qui a été poursuivi comprend quatre volumes. On y trouve la réimpression de pamphlets très intéressants, avec d'instructives introductions. Le premier fascicule du tome IV contient par exemple le célèbre pamphlet intitulé *Karsthans* : il a été publié par M. Herbert BURCKHARDT avec une introduction de 74 pages. Dans le troisième fascicule de ce quatrième volume, M. Joseph GREVING publie le *Colloquium Cochlaei cum Luthero Vormatiae olim habitum* (1521). Malheu-

gard, 1912. — Alfred Hilpert, *Die Sequestration der geistlichen Güter in den kursächsischen Landkreisen Meissen, Voytland und Sachsen* (*Mitteilungen des Altertumsvereins zu Plauen*, 1912). — W. Wolff. *Die Säkularisation und Verwendung der Stifts- und Klostergüter in Hessen-Kassel unter Philipp dem Grossmütigen und Wilhelm IV.* Gotha, Perthes, 1913.

1. *Die Publicistik des schmalkaldischen Krieges* (*Archiv für Reformationsgeschichte*, t. VII, p. 1-55; t. VIII, p. 44-133).

2. *Schlagwörter des Reformationszeitalters*, von Friedrich Lepp (*Quellen und Darstellungen aus der Geschichte des Reformationsjahrhunderts*, herausgegeben von Dr. G. Berbig, VIII). Leipzig, Heinsius succ., 1908.

3. *Frühneuhochdeutsches Glossar*, von Alfred Götze (*Kleine Texte für Vorlesungen und Uebungen*, herausgegeben von H. Lietzmann). Bonn, Marcus und Weber, 1912.

4. *Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation.* Halle-a.-S. et Leipzig, Rud. Haupt, 1906-1911, 4 vol. (Mentionnons entre parenthèses une dissertation de M. L. Zopf. *Zwei neue Schriften Murners.* Freiburg-i.-B., Druckerei C.-A. Wagner, 1911. Il s'agit de deux dialogues dirigés contre Luther de 1531 et de 1534. M. Zopf prouve par des raisons très fortes que Thomas Murner est l'auteur de ces pamphlets versifiés.)

reusement l'éditeur, à cause des sacrifices pécuniaires qu'il a déjà dû supporter, se voit forcé d'interrompre la publication. Ces quatre volumes resteront un monument très notable sur l'histoire de la Réforme allemande.

Un des pamphlets les plus célèbres et des plus énigmatiques de cette époque est intitulé « Réformation de l'empereur Frédéric III ». On sait que ce projet de réforme de la constitution allemande, dont l'auteur s'abrita derrière le nom de l'empereur Frédéric III, en imitant la « Réformation de l'empereur Sigismond », a joué un certain rôle pendant la guerre des Paysans (cf. le compte-rendu d'un travail de M. Kluckhohn, *Rev. histor.*, t. LVI, p. 383, où il faut lire *1523* au lieu de *1525*). Beaucoup d'historiens se sont occupés de ce pamphlet anonyme, mais leurs efforts pour éclaircir le mystère de son origine ont été vains. Dernièrement, M. H. Werner crut avoir résolu l'énigme[1]. D'après lui, l'auteur du pamphlet serait le chevalier Hartmuth de Kronberg, l'ami bien connu de Sickingen; il faudrait voir d'ailleurs dans ce document, non point l'expression des vœux d'un particulier, mais un programme de réforme, représentant les idées de la chevalerie de l'Allemagne occidentale. Cette thèse est ingénieuse et contient beaucoup d'observations intéressantes. La première partie est assez convaincante. Il y a évidemment beaucoup d'idées et même beaucoup d'expressions semblables ou identiques dans les écrits de Hartmuth de Kronberg et dans la « Réformation de l'empereur Frédéric III ». Ces ressemblances peuvent, il est vrai, s'expliquer en partie par l'usage d'une source commune : la « Réformation de l'empereur Sigismond »[2], dont il y eut quatre éditions imprimées, appartenant aux années 1520, 1521, 1522. D'ailleurs, tout ce que le texte du pamphlet nous révèle sur la personnalité de l'auteur s'accorde admirablement avec le caractère et les idées de Hartmuth de Kronberg. Enfin, il y a un argument en faveur de la conjecture de M. Werner qui a échappé à son attention.

1. H. Werner, *Die sogenannte « Reformation des Kaisers Friedrich III » ein Reichsreformplan der westdeutschen Reichsritterschaft* (*Westdeutsche Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, Trier, t. XXVIII, p. 29-70; t. XXIX, p. 83-117, 1909-1910). On doit déjà à M. Werner une nouvelle édition de la *Reformation Kaiser Sigmunds* (*Ergaenzungsheft des Archivs für Kulturgeschichte*, 1908). Il attribue cet écrit à la plume de Valentin Eber, citoyen et secrétaire de la ville d'Augsbourg; mais ses conclusions ont provoqué de très fortes critiques.

2. Il ne faut pas passer sous silence que déjà M. Koehne, dans son travail *Studien zur sogenannten Reformation Kaiser Sigmunds* (*Zeitschrift für Social- und Wirtschaftsgeschichte*, VI), a relevé les ressemblances des deux « Réformations ».

Un des deux imprimés de la « Réformation de l'empereur Frédéric III », et qui est sans doute l'*editio princeps*, a été publié à Zwickau par Joerg Gastel. Or, il y a un traité de Hartmuth de Kronberg de l'année 1523, *Ein christliche Schrifft und Vermanung an alle Stend des Roemischen Reychs*, etc., dont l'*editio princeps* a été publiée de même par Joerg Gastel à Zwickau (cf. Eduard Kück, *Die Schriften Hartmuths von Cronberg. Flugschriften aus der Reformationszeit*, t. XIV. Halle, Niemeyer, 1899, p. XLIX). Quant à la seconde partie de la thèse de M. Werner, elle soulève plus d'une contradiction. Pour n'insister que sur un point, aucun témoignage suffisant n'atteste l'existence d'un programme quelconque des chevaliers, rassemblés autour de Sickingen à Landau, excepté leur « Union fraternelle » (cf. l'excellente biographie de Sickingen, due à M. Ulmann, 1872). Les expressions employées dans le rapport de Pack, ambassadeur du duc de Saxe à la diète de Nuremberg, « verbundnis und reformation », sur lesquelles s'appuie M. Werner, peuvent très bien se rapporter à ce document unique. En tout cas, la forme tout individuelle qu'emploie l'auteur de la « Réformation de l'empereur Frédéric III » (il s'adresse souvent au lecteur à la première personne) ne convient pas à la rédaction d'une déclaration publique faite par un parti quelconque. En voulant identifier « les nobles chrétiens de tous les rangs, rassemblés par Dieu dans le Saint-Empire romain », auxquels l'auteur s'adresse, avec l'assemblée des chevaliers de Landau, M. Werner commet un véritable tour de force. Peut-être Hartmuth de Kronberg a-t-il rédigé le texte de l' « Union fraternelle ». Quant à l'écrit qu'il adresse le 14 août 1522, vraisemblablement de Landau, à Luther, et qu'on n'a pas pu retrouver jusqu'aujourd'hui, M. Werner suppose que c'était le manuscrit du célèbre pamphlet imprimé plus tard à Zwickau et ailleurs (1523). L'hypothèse est sans doute ingénieuse ; mais on pourrait en accepter une différente, exprimée avec de plus fortes raisons par M. Kück (*loc. cit.*, p. LVI).

M. Werner annonce une nouvelle édition de la « Réformation de l'empereur Frédéric III » (*loc. cit.*, t. XXIX, p. 116). C'est là sans doute qu'il utilisera un manuscrit contemporain de la « Réforme de l'empereur Frédéric III », dont il mentionne la découverte dans un supplément de son travail (*loc. cit.*, t. XXIX, p. 405-406). C'est là aussi qu'il faudra tirer au clair l'addition du nom du falsificateur bien connu « Rixner » (Ruexner) dans le pamphlet. Il va sans dire que la nouvelle édition gagnerait beaucoup à la collaboration de l'historien et d'un philologue, connaissant bien les différents dialectes allemands.

Qu'il nous soit permis de terminer ce bulletin en signalant deux travaux d'un caractère général. M. Friedensburg a esquissé, d'une manière magistrale, les progrès qu'a faits la connaissance de l'histoire de la Réforme depuis la fondation de la société qui consacre ses efforts à ce sujet. Le centième cahier des publications de cette société contient comme première étude cette instructive esquisse[1].

Un savant Anglais, le Rév. B. J. Kidd, qui enseigne à Oxford l'histoire de la Réforme continentale, a eu la bonne idée de composer un manuel des sources de cette histoire au profit de ses élèves[2]. C'est une collection de documents avec des introductions et des éclaircissements. La première partie du volume s'occupe de Luther et du luthéranisme, la seconde de Zwingli, de Calvin et des effets de leur activité. Il va sans dire que, dans cette seconde partie, ce n'est pas seulement la Suisse allemande et la Suisse française qu'intéresse ce recueil de documents, mais aussi la Hongrie, l'Allemagne, la Pologne, la France, les Pays-Bas. La dernière partie contient quelques textes relatifs à l'histoire de la Réforme écossaise. M. Kidd a fait imprimer les documents latins, grecs (cf. p. 179, la lettre de Mélanchton sur le mariage de Luther), français, anglais dans leur forme originale. Mais il a jugé indispensable de traduire les textes allemands en anglais.

Alfred Stern.

1. *Schriften des Vereins für Reformationsgeschichte. Jubilaeumsschrift*, Heft 100. Leipzig, R. Haupt, 1910. Friedensburg, *Fortschritte in Kenntnis und Verständnis der Reformationsgeschichte seit Begründung des Vereins*. Il y a dans ce fascicule des travaux de M. Scheel, *Die Entwicklung Luthers bis zum Abschluss der Vorlesung über den Römerbrief*; de M. Bauer, *Luther und der Papst*; de M. Fr. Herrmann, *Evangelische Regungen zu Mainz in den ersten Jahren der Reformation*, et de petits articles de MM. Kawerau et Benrath.

2. *Documents illustrative of the Continental Reformation*, edited by Rev. B. J. Kidd, D. D. Keble College; Tutor of Non-Collegiate Students, Lecturer of Pembroke College, and Vicar of St. Paul's Oxford. Oxford, at the Clarendon Press, 1911, xix-742 p.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

G. Loisel. **Histoire des ménageries de l'antiquité à nos jours.** T. I : *Antiquité, Moyen âge, Renaissance*; t. II : *Temps modernes (XVII^e et XVIII^e siècles)*; t. III : *Époque contemporaine (XIX^e et XX^e siècles)*. Paris, O. Doin et fils, 1912 3 vol. in-8°, 319, 392 et 563 pages, avec 60 planches hors texte.

Docteur ès sciences et en médecine, directeur de laboratoire à l'École des Hautes-Études, M. Gustave Loisel nous apparaît comme un savant de premier ordre. Passionné pour l'histoire naturelle, il a entrepris en 1905 et 1906, afin d'obtenir la réorganisation de notre ménagerie du Muséum, une campagne à la suite de laquelle il s'est vu confier plusieurs missions pour étudier les jardins zoologiques d'Europe et d'Amérique. Au cours de ces voyages, il a été amené à rechercher les origines de ces divers établissements dans les archives, les bibliothèques et les musées. De ces études est sorti l'ouvrage qu'il vient de publier tout entier en une année et où il a fait « l'histoire de la garde et de l'élevage des animaux sauvages ou étrangers depuis l'antiquité jusqu'à nos jours » (t. I, p. 6).

La documentation en est considérable : M. Loisel paraît posséder à fond la bibliographie de son sujet; il semble avoir très souvent, en dehors des ouvrages de seconde main, recouru directement aux textes, non seulement des naturalistes et des voyageurs, mais des littérateurs anciens et modernes; il a fait de fructueuses recherches de documents manuscrits, notamment aux Archives nationales; il a utilisé de très nombreux documents iconographiques, monuments égyptiens, vases grecs, mosaïques romaines, tapisseries médiévales, tableaux modernes, même des documents numismatiques comme les médaillons contorniates, et la plupart de ces documents figurés ont été reproduits dans son livre.

De cette ample information, il a tiré un ouvrage très complet, surtout pour l'époque contemporaine, ne laissant guère de côté que l'histoire de la vénerie et de la fauconnerie, qui ont déjà été traitées à fond. Il croit devoir s'excuser d'avoir donné à la France un rôle un peu démesuré en reconnaissant que la documentation en a été pour lui « naturellement plus abondante et plus facile » et en constatant que du XV^e siècle à peu près jusqu'à la fin du XVIII^e notre pays « a été, de tous les pays du monde, celui où les ménageries ont été le plus florissantes », et que celles de Versailles et du Muséum « ont servi de modèles » à toutes celles qui leur sont immédiatement postérieures

(t. I, p. 5-6). Loin de nous plaindre de cette apparente disproportion, nous en féliciterions volontiers l'auteur : nous nous bornerons, dans ce compte-rendu, aux peuples qui ont joué un grand rôle historique et nous insisterons spécialement, comme l'auteur, sur la France.

La coutume de garder des animaux sauvages en captivité paraît être d'origine religieuse, et M. Loisel, avec les sociologues contemporains, la rattache au *totémisme*. Le premier peuple chez qui apparaissent les ménageries sont les Égyptiens et le plus ancien jardin d'acclimatation semble avoir été celui de la reine Hatasou, qui précéda sur le trône de Thèbes le fameux conquérant Thoutmès III. Il y eut ensuite des ménageries dans tous les royaumes de l'Orient et de l'Extrême-Orient; en Europe, elles datent des Grecs et des Romains. Les Grecs apprivoisaient volontiers les oiseaux, les levrauts et les faons, que les jeunes gens offraient comme gages d'amour à leurs fiancées; les Athéniens élevaient surtout des paons, les montagnards du Nord-Ouest chassaient les lions et les premiers éléphants furent amenés d'Asie par Alexandre. Les Romains domestiquaient aussi des oiseaux, dont beaucoup furent pour eux l'objet d'un culte; comme les Grecs, ils eurent peu de chats parce que les Égyptiens les conservaient jalousement. A partir des guerres puniques, ils prirent l'habitude des combats d'animaux exotiques, envoyés comme cadeaux par les princes étrangers et surtout capturés par les gouverneurs des provinces. Tous les empereurs eurent des ménageries d'animaux féroces et de véritables parcs zoologiques pour les animaux paisibles; M. Loisel nous raconte en détail les combats et les supplices de l'amphithéâtre et nous donne des détails curieux sur les *bestiaires*, qui semblent avoir été « des sortes d'acrobates exercés à toutes les souplesses du corps et familiarisés avec toutes les ruses des animaux », et dont, par suite, les exercices étaient beaucoup moins périlleux qu'on n'est porté à se le figurer (t. I, p. 132).

Après la chute de l'Empire romain, les combats de l'amphithéâtre subsistent à Byzance. Les premières grandes ménageries de l'Europe occidentale apparaissent au XIIIe siècle en Italie, à la cour de Frédéric II, ce prince d'esprit si curieux, fils d'une princesse orientale et d'un empereur allemand, qui avait créé à Palerme, sa résidence habituelle, une sorte de jardin zoologique; mais déjà il y avait en Angleterre une ménagerie, fondée à Woodstock par Guillaume le Conquérant. En France, où l'amour des animaux fut « une des passions favorites » de tous les Valois, la première ménagerie du Louvre date de Philippe VI et elle devait durer de 1333 à 1375; Charles V en créa une à l'hôtel Saint-Pol, qui devait faire l'amusement de Charles VI et de sa femme Isabeau de Bavière : elle subsista jusqu'à François Ier.

Avec les grands mouvements qui marquent le début des temps modernes, Renaissance et découvertes maritimes, les ménageries se sont développées considérablement : on en trouve à partir du XVe siècle dans les principales villes d'Italie, notamment à Florence, Milan, Rome et Naples, en Espagne, au Portugal, aux Pays-Bas. Dès le

XIVe siècle les ducs de Bourgogne, au XVe siècle le duc de Lorraine, René II, le vainqueur de Charles le Téméraire, et son grand-père, René Ier, comte d'Anjou et de Provence, en possédaient, et la ménagerie du « bon roi René » à Angers « est peut-être la plus complète que nous ayons eue en France avant Louis XIV ». Aussi conçoit-on que la sœur de ce prince, Marie d'Anjou, femme de Charles VII, ait eu le goût des animaux et l'ait passé à son fils, Louis XI, qui entretint une ménagerie à Plessis-lès-Tours; la fille du roi, Anne de Beaujeu, eut la même passion, qui fut partagée par la nouvelle reine de France, Anne de Bretagne; mais ce fut surtout François Ier qui développa la ménagerie du château d'Amboise, sans préjudice de celles qu'il avait à Paris et à Tarascon. Henri II créa celle de Saint-Germain; Charles IX rétablit celle du Louvre que supprima Henri III et fonda celle des Tuileries; Henri IV augmenta celle-ci et en créa de nouvelles à Vincennes et Saint-Germain. En même temps, divers seigneurs formaient des ménageries particulières, ainsi les Montmorency celle de Chantilly.

Louis XIII avait le goût des animaux, surtout des oiseaux pour lesquels il créa à Versailles une basse-cour ou « ménage », mais non une ménagerie, comme on l'a souvent répété; sous Louis XIV, Mazarin en établit une à Vincennes, qui paraît avoir été peuplée avec les animaux sauvages des Tuileries, en attendant leur envoi à Versailles. Au début de son règne personnel, quand le grand roi eut résolu de développer dans cette dernière ville le domaine créé par son père, « un de ses premiers soins, le premier peut-être, fut d'y faire construire une nouvelle ménagerie » (t. II, p. 102), dont la construction, confiée à l'architecte Le Vau, commença vers 1662. L'originalité de cette création consista à concentrer dans un même espace les animaux qui, jusque-là, étaient dispersés sur plusieurs points : ainsi naquit en France le premier jardin zoologique. Au centre s'élevait un pavillon octogonal, dont un côté était occupé par la porte d'entrée et les sept autres étaient percés de grandes fenêtres donnant sur les cours où étaient parqués les animaux, *quartier des cygnes*, *des demoiselles* (grues de Numidie), *cour des pélicans*, *rond d'eau*, *cour des autruches*, *cour des oiseaux* et *basse-cour;* ces sept emplacements, limités par des grilles et disposés en éventail autour d'une cour centrale, pouvaient ainsi être embrassés d'un coup d'œil.

Louis XIV s'occupa beaucoup de sa ménagerie, dont la direction générale dépendait de Colbert; « c'était, avant tout, un établissement d'apparat », qui ne servait pas seulement à amuser le roi et sa cour, « mais encore à distraire les grands personnages étrangers de passage à Versailles; le roi avait réglé lui-même l'ordre dans lequel il fallait faire visiter le parc à ses hôtes » (t. II, p. 118). Parmi les visiteurs de marque figurèrent Mlle de Scudéry et La Fontaine, qui tous deux décrivirent la ménagerie. A la fin du règne, Louis XIV la donna à sa petite-fille, la jeune duchesse de Bourgogne, et la fit, pour elle, déco-

rer par Mansart. Négligée ensuite sous les deux règnes suivants, la ménagerie de Versailles fut détruite peu après le 10 août 1792.

A l'exemple du grand roi, les princes et les princesses de sa cour avaient eu la leur, dont les plus célèbres furent celles de Chantilly et de Vineuil, qui appartinrent au grand Condé et à la famille des Bourbons. Parmi les grands établissements étrangers, la ménagerie du Belvédère fut construite par le prince Eugène à l'imitation de celle de Versailles et celle de Schœnbrünn, par l'empereur François Ier, sur le mode à la fois de celles du Belvédère et de Versailles; celle de Loo, aux Provinces-Unies, fut envahie en 1795 par les Français qui en firent transporter les animaux à Paris. Déjà le XVIIIe siècle avait vu créer en France des jardins d'acclimatation, comme celui de Montbard, où Daubenton, le collaborateur de Buffon, avait amélioré la race des moutons français; sous l'inspiration du même Daubenton, on avait adjoint à l'école vétérinaire d'Alfort une ménagerie scientifique peu avant la Révolution et, pendant celle-ci, transformé la ménagerie de Versailles en une ferme d'expériences.

Avec les temps contemporains, les ménageries nationales vont succéder à celles des souverains. La France a été encore ici l'initiatrice; la Convention, réorganisant le Jardin royal sous le nom de Muséum d'histoire naturelle, y installa une ménagerie qui, d'abord alimentée par les animaux des montreurs de bêtes confisqués par la police municipale, ne tarda pas à se remplir après nos victoires. Napoléon y fit commencer la construction d'un grand bâtiment et mit à la tête de l'établissement Frédéric Cuvier, le frère de l'illustre naturaliste, sous la surveillance de Geoffroy Saint-Hilaire; en 1837, on en sépara les reptiles et elle devint la Grande Ménagerie, dont l'intérieur fut peu à peu aménagé tel qu'il est aujourd'hui. En dehors de la France, il ne s'est proprement créé de ménagerie nationale qu'aux États-Unis, avec le parc zoologique de Washington.

Au contraire, il s'est établi un peu partout des ménageries fondées par des sociétés destinées au progrès des sciences, surtout aux Iles Britanniques, notamment à Londres, aux Pays-Bas à Amsterdam, en Belgique à Anvers, en Allemagne à Berlin, où elles ont pris pour modèle le Muséum, aux États-Unis à New-York, où elle est indépendante de la France. Dans notre pays, des parcs d'acclimatation avaient été fondés depuis la seconde République, le Jardin zoologique d'acclimatation fut établi en 1860, et c'est à son exemple qu'on a créé ceux de Moscou et de Lisbonne[1].

Telle est, dans ses grandes lignes et considérée surtout du point de

1. Malheureusement, aujourd'hui, la France a perdu peu à peu cette première place; mais elle a gardé son rang pour le goût et l'aménagement de ses ménageries conformément à leur fonction. Depuis 1870, le jardin zoologique de Berlin a inauguré « les constructions massives de styles variés qui rappellent les temples, les palais, les riches habitations des divers pays d'origine des animaux », et ce genre a été imité un peu partout en Europe et même dans l'Amé-

vue français, l'histoire des ménageries depuis leur origine jusqu'à nos jours. Cet ouvrage a, naturellement, dans la pensée de l'auteur, une utilité surtout scientifique (t. I, p. 4-5); le rôle que les ménageries ont joué dans l'élaboration de la zoologie est une question très intéressante pour l'histoire des sciences. On trouve là-dessus de nombreux renseignements épars à travers l'ouvrage et surtout au tome II, dans les chapitres XVI et XVII, où l'auteur étudie le rôle des ménageries en zoologie descriptive, en anatomie comparée et en zoologie expérimentale, de l'antiquité au début du XIXe siècle. Là encore, la France devance le monde civilisé : sans remonter jusqu'à Pierre de Maricourt, le maître de Roger Bacon au XIIIe siècle, nous remarquons que, depuis la fin du XVIIe, la ménagerie de Versailles offrit aux savants « la plus belle collection d'animaux vivants qui ait jamais été réunie dans un même lieu depuis les anciens » ; Louis XIV faisait représenter en peinture et en miniature les animaux nouveaux qui y entraient; Claude Perrault dirigeait les dissections et mourut « des suites d'une maladie qu'il avait contractée en disséquant un chameau atteint de la gale » ; plus tard, Daubenton étudia l'anatomie des animaux que décrira Buffon, et c'est sous l'influence de celui-ci, un des promoteurs de la zoologie expérimentale, qué son collaborateur fera sur la race ovine les essais dont nous avons parlé plus haut. Au XIXe siècle, où la ménagerie du Muséum est dirigée par deux dynasties de savants, les Geoffroy Saint-Hilaire et les Milne-Edwards, les progrès scientifiques sont dus en particulier à François Cuvier, qui étudia l'intelligence des animaux, les conditions et les effets de la sociabilité chez eux. Cet établissement est incontestablement celui « qui a rendu le plus de services à la zoologie, dans les premiers tiers du XIXe siècle, à une époque où les autres ménageries ne faisaient guère qu'exhiber des animaux » (t. III, p. 140). A un point de vue plus utilitaire, les ménageries françaises et le jardin d'acclimatation n'ont pas rendu moins de services, comme nous l'avons vu déjà et comme l'auteur le montre à la fin du tome II (chapitre XVIII), où il étudie le rôle des ménageries dans l'acclimatation et la zoologie économique du XIVe à la fin du XVIIIe siècle.

Outre cet intérêt scientifique, le livre de M. Loisel a un intérêt purement historique. On y voit, dit-il, « la part immense que la coutume de garder les animaux sauvages en captivité a prise dans les mœurs des grands et dans les amusements des peuples d'autrefois » (t. I, p. 5) et il la résume dans cette page : « L'étude des ménageries de l'antiquité et celles du moyen âge nous a montré que l'animal sauvage gardé en captivité joua d'abord un rôle essentiel dans les différentes manifestations du faste; il fut utilisé pour le culte et pour les

rique du Sud; nous n'avons qu'à comparer le palais indien pour éléphants et le temple égyptien pour autruches (t. III, p. 234, planche XIV) à notre cabane des lamas et à notre maison des zèbres (t. III, p. 132, planche VI) pour apprécier la simplicité et le charme discret des constructions du Jardin des Plantes de Paris.

fêtes religieuses chez les Indiens et chez les Égyptiens, pour la chasse et la guerre chez les Perses, les Assyriens, les Carthaginois et, plus près de nous, chez les Suisses et les Allemands; il servit à l'amusement du peuple romain dans l'amphithéâtre et à celui de nos rois et des seigneurs dans les châteaux féodaux; enfin, toujours et partout, il fut un objet de grand luxe et parfois même un symbole de noblesse » (t. II, p. 285). A cet intérêt proprement historique s'en joint un autre, d'un caractère artistique, car l'histoire des ménageries fait mieux comprendre « comment l'art des animaliers a pu se former », grâce à la coutume de garder les animaux en captivité, « et comment il a évolué avec elle »; M. Loisel regrette de n'avoir ni pu faire l'histoire des animaliers, ni même donner « le nom de tous les artistes qui ont représenté des animaux de ménagerie », mais fait espérer qu'il reprendra un jour cette étude (t. I, p. 5, note).

Il a atteint pleinement le but qu'il se proposait; rien ne manque à son ouvrage pour en faire un des plus complets, des plus intéressants et des plus attrayants que nous connaissions. L'auteur est d'une science complète et d'une érudition presque impeccable; c'est à peine si on trouve dans ses trois volumes quelques fautes d'impression (t. I, p. 272, lire *1564* au lieu de *1664*; t. II, p. 299 et 300, il faudrait choisir entre Du Verney et Duverney). Les deux derniers volumes, pour lesquels on a des renseignements beaucoup plus nombreux et plus complets que pour le premier, renferment des documents annexes, concernant en particulier les ménageries de Versailles et de Chantilly aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles et celles de Hollande sous l'administration française, et diverses notes et compléments sur les ménageries actuelles. L'ouvrage contient différentes listes, comme celle des animaux sauvages qui ont vécu dans les ménageries romaines, sous leur nom latin avec la traduction française (t. I, p. 135-139), sans préjudice de la liste générale des animaux cités dans l'ouvrage avec concordance des noms scientifiques et vulgaires (t. III, p. 445-462), et la liste des ménageries publiques existantes ou en voie de formation dans le monde, au 1^er^ février 1912 (t. III, p. 430-444). Chaque volume se termine par un index bibliographique contenant les références et les sources, qui comprend le titre complet des ouvrages dont on a indiqué seulement l'auteur dans les notes, ce qui permet d'abréger considérablement celles-ci. A la fin du dernier volume, est une table générale et index zoologique en quatre caractères différents, ce qui en permet l'utilisation complète à l'historien comme au naturaliste.

L'auteur a, non seulement l'esprit scientifique, mais encore le sens historique : jamais il ne parle d'un pays sans rappeler quelles en sont les conditions politiques. Sans tomber dans les excès de matérialisme historique, il montre que la richesse de ces établissements « a suivi, au cours de l'histoire du monde, les fluctuations et les déplacements de la richesse » (t. II, p. 1), comme lorsque les spectacles de l'amphithéâtre ont disparu de l'Empire romain avec « la perte des grandes

richesses » (t. I, p. 133) ou que les ménageries se sont plus développées dans les Provinces-Unies que dans les Pays-Bas espagnols à cause de la décadence de l'Espagne (t. II, p. 21). L'ouvrage fourmille de scènes ou de portraits historiques, comme les combats de l'amphithéâtre romain, le vœu du faisan, Louis XI et les oiseaux parleurs après Péronne, Louis XIII et sa fauconnerie, Louis XIV et la duchesse de Bourgogne. L'auteur nous apprend ou nous rappelle à chaque instant l'histoire et la signification de certains mots comme *ménagerie* (t. I, p. 6), l'étymologie d'autres comme *serins* (t. II, p. 323), l'origine d'expressions comme *hommes de paille* (t. I, p. 126, note 5), *payer en monnaie de singe* (t. I, p. 182), de noms géographiques comme le *Parc aux Cerfs* (t. II, p. 95), l'*Ile aux Cygnes* (t. II, p. 329), de coutumes comme celle de garder dans un bocal de petits poissons rouges, mise à la mode par M^me^ de Pompadour (t. II, p. 269, et t. III, p. 351). Aussi, M. Loisel est-il trop modeste quand il dit n'avoir « ni l'éducation, ni l'érudition d'un historien ou d'un archéologue » (t. I, p. 4). Certainement, des critiques pointilleux pourraient lui reprocher soit d'avoir employé des éditions périmées (exemple t. I, p. 274, note 6, où il cite L'Estoile d'après l'édition Petitot au lieu de l'édition Brunet, Halphen et Jouaust), considéré comme authentiques certaines légendes fondées uniquement sur des traditions (t. I, p. 162 et note, le récit du combat de Pépin le Bref contre le lion d'après le moine de Saint-Gall); mais ce serait là des vétilles qui nous mériteraient des représailles, le jour où nous nous aventurerions à parler sciences zoologiques; d'ailleurs, l'auteur montre, en général, suffisamment d'esprit critique, et cet esprit apparaît souvent d'une façon très nette (exemple t. I, p. 162 et note, les prétendus miracles des *Actes des Apôtres*).

Savant et historien, M. Loisel est un artiste. Il écrit d'un style clair et agréable et son ouvrage est parsemé d'anecdotes savoureuses, comme Auguste et l'oiseau (t. I, p. 67-68), le moineau de Lesbie (t. I, p. 71), l'ours de Florence sonneur de cloches raconté d'après Gebhardt (t. I, p. 150-151), François I^er^ et le sanglier (t. I, p. 266-267), le lion jaloux (t. II, p. 66), l'éléphant de Louis XIV (t. II, p. 117 et suiv.), l'ours de Nancy et le petit Savoyard (t. II, p. 91-92), le lion et son gardien (t. III, p. 134-135), l'aigle et le coq (t. II, p. 135), la girafe de Charles X qui fut quelque temps à la mode et à l'occasion de laquelle un plaisant fit frapper une médaille avec cette inscription : « Il n'y a rien de changé en France, il n'y a qu'une bête de plus » (t. III, p. 138-139). Non seulement l'ouvrage est admirablement édité, sur papier de choix, mais il est rempli de belles gravures, empruntées aux monuments, tirées des meilleurs maîtres ou de photographies. Enfin, l'auteur termine son livre par un projet de colline pour le logement des lions, qu'il a présenté au Salon de 1908, qui renouvellerait l'architecture des ménageries de la façon la plus heureuse tout en étant parfaitement adaptée à sa fonction (t. III, p. 388-405).

L'*Histoire des ménageries* de M. Loisel est donc un livre qui fait

honneur à son auteur, à la science française et à la France; il aura, croyons-nous, beaucoup de lecteurs de toutes sortes et nous souhaitons vivement que l'auteur lui donne un complément dans l'ouvrage qu'il projette et que nous indiquions plus haut.

Louis DAVILLÉ.

---

Cl. HUART. **Histoire des Arabes,** t. II. Paris. P. Geuthner, 1913. In-8°.

L'histoire des pays arabes, traitée dans ce volume, part du commencement des Croisades et se termine à la fin du moyen âge pour ceux qui ont été incorporés dans l'Empire ottoman et à l'époque contemporaine pour les autres. De cette distinction, il résulte que le lecteur ne pourra rien apprendre des événements postérieurs au XVIe siècle dont les provinces conquises, Algérie, Tunisie, Tripolitaine d'une part, Égypte, Syrie, Mésopotamie de l'autre, ont été le théâtre.

Le chapitre des relations diplomatiques et commerciales des pays arabes avec l'Europe est particulièrement intéressant. L'histoire des Wahhābi n'a pas été conduite jusqu'à notre temps; cependant, après l'occupation égyptienne, il y avait lieu de signaler la lutte de Ibn Sa'ūd contre Ibn Rachīd, représentant l'un le parti nationaliste arabe aidé par le gouvernement anglo-indien, l'autre le parti turc poussé par l'Allemagne; ce mouvement est lié à la résistance du Cheyhh al Mobārak d'Elkuwēt. Nous y voyons aussi la répétition d'un fait du moyen âge, la rivalité des princes de Ghassān et de ceux de Hīra, auxiliaires les uns de l'Empire byzantin, les autres de l'Empire perse.

La conclusion souligne l'importance de la langue classique dans le mouvement intellectuel de ces pays. Mais il eût été bon de faire remarquer que ce mouvement est circonscrit à l'élite, à la classe restreinte des lettrés et que la masse du peuple y reste étrangère. Cette langue, par la difficulté de son acquisition, est fermée au vulgaire; c'est à tort que beaucoup de nationalistes arabes d'aujourd'hui espèrent la voir devenir langue commune: l'arabe littéral est parfaitement mort en dehors des madrasé. D'autre part, la diversité des dialectes restera le grand obstacle à l'union intellectuelle et linguistique de la majorité de la nation, à moins que les événements politiques ne viennent modifier la situation.

Quelques critiques de détail : p. 74. Dire les *'ahqāf* avec le pluriel. — P. 83. Lire *angubīn* avec *u* (= ou français) et non *a*. — P. 94. Tous les habitants d'Arabie, même au temps de Mahomet, n'étaient pas bédouins; le Yaman, Hadramūt et 'Omān, ont toujours eu une population sédentaire, industrielle, agricole, commerçante. — P. 100. Lire *'abou qalamoun* et non *bou*. — P. 112. Ayās, port de Cilicie aujourd'hui ruiné ainsi que son château, est en territoire ottoman. —

P. 114. *Fondoq* vient de πανδοκεῖον forme attique de πανδοχεῖον, « auberge », probablement par la forme araméenne; παντοδοχεῖον n'existe pas. — P. 123. Rappeler à ce propos l'article 15 de l'ordonnance de la marine du mois d'août 1681, qui prescrit contre les capitaines de navire dans un certain cas une « peine de 500 livres d'amende applicables au rachat des captifs ». — P. 248. Corriger *1258* en *1238*. — P. 256. La bibliographie du Yaman est un peu succincte. — P. 265. *Masqat* est la forme classique, mais non moderne, qui a donné en anglais *Muscat* et en français *Mascate*. — P. 283. C'est *el' owēna* qui est la vraie forme dont *el' oyayna* est une orthographe savante. — P. 292. Lire les *Montefiq* avec qâf. — P. 295. La province de Nadjd en question est *el gaçīm*, avec qâf et çâd, et non *el qāsim*, comme on le lit à plusieurs reprises. — P. 362. Il eût été juste de citer la *Poésie arabe anté-islamique* de René Basset, 1880, et surtout la *Civilisation musulmane* de Stanislas Guyard, 1884.

Pour la transcription des mots et noms arabes empruntés à la langue classique, l'emploi de *e* pour *a* est à éviter : il est mieux de dire Mohammad, Bakr'al Madīna. — Il vaut mieux suivre l'usage arabe pour l'emploi de l'article et sa suppression et dire : al Mançoûr, al Mas'oûdi, al Mozhaffar; mais 'Omān, Nadjd, Hadramūt.

Cette histoire, malgré ses lacunes volontaires, sera consultée avec fruit par le grand public et aussi par ceux des orientalistes qui n'ont pas fait du monde arabe une étude spéciale.

A. BARTHÉLEMY.

---

Dr Fritz BAER. **Studien zur Geschichte der Juden im Königreich Aragonien während des 13 und 14. Jahrhunderts.** Berlin, Verlag von Emil Ebering, 1913. In-8°, 212 pages. (*Historische Studien*, Heft 106.)

Ce mémoire a été présenté comme thèse de doctorat à la conférence de M. Finke, professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau. Il a été établi à l'aide du texte de consultations rabbiniques et de travaux parus sur la matière dans la *Revue des Études juives*, le *Boletin de la Academia de la Historia* de Madrid. L'auteur a cru pouvoir se dispenser de se rendre aux Archives de la couronne d'Aragon, à Barcelone. Il n'a utilisé comme actes royaux que les mandements de Jaime Ier, qui ont été publiés par M. F. de Bofarull dans son étude sur les Juifs de Barcelone ou analysés par nous-même dans notre *Catalogue des actes des rois d'Aragon concernant les Juifs*. Comme il n'a paru de ce catalogue que les actes correspondant au règne de Jaime le Conquérant, M. Baer a été obligé de laisser dans l'ombre la presque totalité des actes émanés des rois qui ont suivi : Pedro III, Alfonso III, Jaime II, etc. La documentation de M. Baer est donc forcément très incomplète. Il aurait pu se borner à tracer une esquisse

de l'organisation intérieure des communautés juives en se limitant à l'utilisation des sources rabbiniques. Mais son exposition, ainsi restreinte, n'aurait pas manqué de paraître fort mince. Sans attendre plus longtemps, M. Baer a cru devoir nous présenter la synthèse des résultats obtenus. Malheureusement, ces résultats sont encore bien insuffisants et la tentative de M. Baer ne laisse pas de nous apparaître quelque peu prématurée; son étude est plutôt un article de revue, une dissertation éphémère, qu'un livre définitif. Néanmoins, tel qu'il se présente, ce mémoire rendra des services; on y trouvera coordonnées les informations hébraïques, espagnoles ou autres, que M. Baer a recueillies, éparpillées dans les périodiques allemands, français, anglais ou castillans, sans compter les ouvrages spéciaux consacrés au moyen âge aragonais. Le texte d'un plan d'organisation d'ensemble dressé pour les Juifs d'Aragon en 1354 a permis notamment à l'auteur de brosser un tableau très net de leur situation au milieu du XIVe siècle. M. Baer a aussi su tirer un bon parti des quelques documents qu'il a pu colliger dans les bibliothèques d'Allemagne. Son plan, qui lui a été suggéré par l'étude des consultations rabbiniques, nous paraît très rationnel. Dans la première partie, il examine les rapports des Juifs avec le roi, les seigneurs, les villes, l'Église, leurs relations avec leurs compatriotes chrétiens. Un chapitre est consacré à la constitution et au développement des communautés juives. La deuxième partie traite de la situation économique; l'auteur y étudie la participation des communautés juives aux contributions royales; il y présente même quelques données statistiques sur l'importance numérique des juiveries par rapport à la population chrétienne et à cette occasion dresse un état alphabétique de ces juiveries. Il examine ensuite l'activité économique des Juifs dans les métiers et dans les différentes branches du commerce : vente au détail, courtage, grand négoce, trafic maritime, banque. Une digression nous initie au rôle joué par les Juifs dans l'administration financière de l'État aragonais. En appendice, l'auteur publie des extraits de consultations rabbiniques.

En somme, toutes les formes de l'activité juive dans les États de la couronne d'Aragon ont été examinées par M. Baer, mais seulement esquissées. M. Baer eût pu nous donner un très bon livre s'il avait eu plus de matériaux d'archives à sa disposition. Puisqu'il s'est révélé bon architecte, nous l'engageons bien vivement à ne pas se contenter de l'essai caduc qu'il vient de livrer à l'impression. Qu'il poursuive ses recherches dans les dépôts publics. La mine est riche à Barcelone. Il y a de l'ouvrage pour une équipe de travailleurs. J'ai dû limiter, pour ma part, mon investigation aux registres de Jaime Ier, Pedro III, Alfonso III et à une partie de ceux de Jaime II. Je souhaite que M. Baer puisse faire un long séjour dans la capitale catalane et mener à bonne fin le dépouillement des registres de la chancellerie aragonaise jusqu'à l'expulsion des Juifs en 1492. Il y a là de quoi

renouveler toute l'histoire des Juifs de la couronne d'Aragon, que n'ont fait qu'entrevoir Amador de los Rios, Graetz et les autres judaïsants.

Jean RÉGNÉ.

---

Joaquim MIRET Y SANS. **El procès de les hosties contrals Jueus d'Osca en 1377**. 1911. In-4°, 24 pages. (Extrait de l'*Anuari de l'Institut d'estudis catalans*.)

Les Archives d'Aragon ont permis à M. Miret y Sans de nous faire connaître un curieux procès qui fut intenté à plusieurs Juifs de Huesca, accusés d'avoir acheté des hosties consacrées qu'un chrétien avait volées à l'église de Tardienta. L'infant don Juan, fils aîné de Pedro IV, s'intéressa avec passion aux poursuites. Il ressort des documents que certains fonctionnaires étaient désireux de trouver un motif de persécution. Le procès fut prestement expédié ; le chrétien fut écartelé et les deux juifs, désignés par lui, furent brûlés. Ces deux derniers, soumis à la torture, avaient dénoncé plusieurs de leurs coreligionnaires, déterminant ainsi, par leurs faux aveux, de nouvelles poursuites. Au cours de ce long procès, le roi apparaît prudent et perspicace. Il a le sentiment que les inculpés sont plutôt des victimes de la malveillance que de véritables sacrilèges. Mais l'infant, plus jeune, plus impulsif, s'est fait l'écho de l'émotion populaire et son impatience est grande à précipiter la procédure. De plus en plus, le désaccord s'accentue entre le roi et son fils aîné. Pedro IV, qui se rend compte que l'accusation repose sur des témoignages bien fragiles, prescrit des suspensions de procédure.

En faisant remarquer que pareille accusation fut portée à plusieurs reprises contre les Juifs au cours du moyen âge, l'auteur conclut qu'il n'est pas certain que le fait ne se soit pas produit quelquefois, mais, qu'en général, c'étaient des délits imaginaires, des accusations inspirées par des vengeances personnelles, par le fanatisme et par la haine ou la jalousie, qui ne manquaient pas de se manifester presque partout contre les communautés juives.

On pourrait appliquer cette appréciation si judicieuse à d'autres accusations que les Juifs ont souvent essuyées de la méchanceté humaine dans tous les états et dans tous les temps, en particulier à l'accusation de meurtre rituel.

Jean RÉGNÉ.

---

E. RODOCANACHI. **Les monuments de Rome après la chute de l'Empire**. Paris, Hachette, 1914. In-4°, 209 pages. Illustré de 116 gravures tirées hors texte. Prix : 20 fr.

Voici un beau livre d'étrennes, qui offre un heureux choix d'illustrations commentées par un amateur distingué, épris d'art et d'érudi-

tion. Dans les huit premiers chapitres, M. Rodocanachi a esquissé l'histoire des monuments anciens de la Ville éternelle, c'est-à-dire celle de leur destruction, au temps des invasions barbares, durant le moyen âge, pendant la Renaissance, où la ville antique, mise au pillage par les architectes, fournit les matériaux pour reconstruire une ville nouvelle. Le chap. IV, sur les chaufourniers qui ont si consciencieusement travaillé, pendant tant de générations, à convertir en chaux les marbres sculptés, gravés et inscrits, est un des plus tristement instructifs qu'on puisse lire. Heureux les monuments qui, ensevelis sous les décombres, protégés par l'amoncellement progressif des terres végétales, n'ont pas été exploités comme de vulgaires carrières qui fournissaient d'admirables matériaux tout taillés! Puis M. Rodocanachi étudie les obélisques, le mausolée d'Auguste, le Panthéon, les thermes de Dioclétien, les arcs de triomphe, le Palatin et les nombreuses églises qui se logèrent dans ses ruines, enfin le Colisée, qui fut déshonoré par tant de déprédations et d'œuvres malsaines. De nombreuses photographies, qui reproduisent des gravures anciennes[1], des médailles, l'aspect actuel des monuments enfin respectés, donnent au volume un attrait tout particulier. L'annotation est abondante; M. Rodocanachi a le souci très louable d'indiquer les sources où il a puisé ses informations; il a donc composé un ouvrage utile en même temps qu'un beau livre. Sans doute la critique trouverait bien l'occasion çà et là d'exercer son office de censure[2]. Mais il serait peu équitable d'insister sur des négligences. Le livre est fait pour plaire et il y réussit parfaitement.

Ch. BÉMONT.

1. Ces gravures n'ont pas toutes une égale valeur documentaire. Celles de du Pérac en particulier sont d'une fantaisie vraiment excessive.

2. On est quelque peu choqué de trouver des manières d'écrire telles que celles-ci : « dans le temple Antonini et Faustinae », les « ruines du temple Æsculapii » (p. 22); ne pouvait-on pas traduire ces noms propres? Page suivante, on rencontre les noms de M. Falvius *Nobiliore*, *d'Emilius* Lepidus, de M. *Paolus* Æmilius, qui présentent un curieux amalgame de formes latines parfois incorrectes et de formes italiennes latinisées. Page 81, il est question d'« un des *Septemviris* (*sic*) *epulorum* (*sic*) chargés de veiller à la table des dieux ». Certains passages de chroniqueurs sont cités d'après des éditions vraiment trop vieillies : l'*Historia major* de Mathieu de Paris d'après celle de 1640 (d'ailleurs, le fait emprunté à ce chroniqueur est de 1258 et non de 1252; cf. éd. Luard, t. V, p. 709); l'histoire de Louis IX (et non de Louis XI) par Guillaume de Nangis (p. 57) d'après l'édition de Duchesne. Il faudrait corriger des phrases comme la suivante : « Le Panthéon aurait failli de peu être le lieu d'une vengeance nationale. » Ajoutons bien vite, si l'on veut, que ce sont des vétilles.

Édouard MAUGIS. **Histoire du Parlement de Paris, de l'avènement des rois Valois à la mort de Henri IV**. T. I : *Période des rois Valois*. Paris, Auguste Picard, 1913. In-8°, XXVII-734 pages.

On a déjà beaucoup écrit sur le Parlement de Paris; mais nous ne pensons point qu'aucun érudit ait dépouillé avant M. Maugis tous les registres qui nous ont été conservés aux Archives nationales : registres du Conseil, plaidoiries, après-dînées, criminel, matières diverses, etc., environ 2,000 volumes. M. Maugis ne s'en est pas fié aux anciens inventaires; il a lu la masse énorme de tous ces documents dans leur pêle-mêle; il les a annotés et en a tiré la substance. Il le faut féliciter de ce courage héroïque. Déjà, une première fois, il avait manié ce fonds pour en tirer la liste précise des principaux officiers du bailliage d'Amiens; il l'a repris une seconde fois pour étudier le Parlement en lui-même et, cette fois, il a tout noté. L'ouvrage dont il nous donne aujourd'hui le tome Ier ne contient qu'une partie de sa récolte; il en tient d'autres en réserve et nous souhaitons que bientôt il publie le tableau des membres du Parlement avec toute une série de notices biographiques, complément nécessaire du présent volume.

Il est peut-être dommage que, dans un chapitre d'introduction, M. Maugis n'ait pas repris la question des origines du Parlement, n'ait pas montré comment des parlements au pluriel, formés une ou deux fois par an et composés de conseillers qui pouvaient varier, est sorti le Parlement, corps constitué, ayant son personnel fixe, divisé lui-même en chambres, rendant la justice au nom du roi et en général hors de sa présence. Mais cette question a été élucidée par le recueil de textes qu'a publié M. Ch.-V. Langlois et par son article de la *Revue historique* (t. XLII, p. 74). Nous regrettons davantage que M. Maugis n'ait pas commencé son ouvrage aux ordonnances de Philippe VI de 1343 et 1345; en somme, le titre qu'il lui donne est inexact; il ne nous apprend rien sur le Parlement au temps de Philippe VI, de Jean le Bon; il ne nous donne que peu de détails et incidemment sur l'époque de Charles V. Il ne débute véritablement qu'avec le règne de Charles VI, ou plutôt avec l'ordonnance de 1389; pourtant M. Maugis sait mieux que personne que le travail de M. Aubert, très estimable sans doute et qui a rendu service, n'est pas assez fouillé et traite surtout de la procédure. Pourquoi donc n'a-t-il abordé son sujet à la date où le Parlement est devenu un corps permanent?

Mais, à partir du règne de Charles VI, M. Maugis devient le plus sûr des guides. Son volume se divise en trois livres, non point dans un cadre chronologique, mais chacun traitant une question particulière. Le livre premier s'occupe du recrutement et de la composition du Parlement. M. Maugis passe en revue, en autant de chapitres, les pratiques sous chacun des règnes de Charles VI à Henri II; un unique chapitre est consacré aux trois derniers Valois. En principe, le droit

d'élection est reconnu au Parlement ou le droit de présentation de candidats entre lesquels le roi choisit ou, au moins, dans une période suivante, le droit d'acceptation du candidat directement désigné par le roi; mais ce principe lui-même est subordonné au droit antérieur et supérieur du roi de nommer à son gré les magistrats auxquels il délègue sa puissance judiciaire, et les deux principes vont entrer en conflit. Pour connaître la réalité, il ne faut point consulter les ordonnances, comme on le fait trop souvent. Toutes ou à peu près proclament la nécessité de l'élection, l'obligation de choisir le plus digne. Mais les réalités de l'histoire se trouvent moins dans les textes de lois que dans les actes de la jurisprudence, et c'est dans les seuls registres du Parlement que M. Maugis a cherché comment étaient nommés les conseillers. L'humeur de chaque roi se reflète en quelque sorte dans ces nominations, le désir de Charles VII d'effacer les traces de la guerre civile quand il ouvre le Parlement de Paris reconstitué aux anciens Bourguignons; le despotisme brouillon de Louis XI, nommant directement les conseillers, destituant ceux qui ne suivaient point ses ordres, — et c'est ce prince qui formule la théorie de l'inamovibilité! — la condescendance de Charles VIII, qui accepte les résignations faites entre ses mains de père à fils, de beau-père à gendre, d'oncle à neveu, etc., si bien que l'hérédité fait des progrès; la fausse bonhomie de Louis XII, qui, sous des dehors doucereux, introduit le régime de la vénalité; enfin, la coupable prodigalité de François Ier et de Henri II pour qui toute nomination est une manière de battre monnaie et qui multiplient les offices vendus par eux. En 1589, la vénalité à triomphé et elle entraînera bientôt l'hérédité. Que de faits M. Maugis nous apporte dans ces divers chapitres! Il a dressé la statistique de toutes les nominations; il sait quelle fut, dans chaque nomination de conseiller, la part exacte de l'élection, du choix, de la faveur et de l'argent; il dose exactement chacun de ces facteurs.

Le livre II porte le titre : l'administration de la justice. Nous assistons à l'ouverture annuelle du Parlement, après les vacances; puis nous sommes conduits à l'audience et aux délibérations du Conseil. Nous aurions souhaité ici quelques détails complémentaires sur les diverses chambres du Parlement, notamment sur les enquêtes et les requêtes; mais M. Maugis nous renvoie, pour toutes les questions de procédure, à M. Aubert, du moins pour le XIVe et le XVe siècle. Sur la juridiction disciplinaire et les mercuriales, sur les relations du Parlement avec la Chambre des comptes et avec la Cour des aides, il nous donne les détails les plus précis. Il nous dit aussi comment du Parlement unique sont sortis les Parlements provinciaux; il démêle fort bien la double origine de ces cours, l'une locale et féodale, les échiquiers, les conseils ou grands jours des anciens seigneurs, l'autre royale et parlementaire, les délégations des présidents et conseillers envoyés périodiquement de Paris pour siéger dans ces assises locales et qui les ont élevées par leur présence à des juridictions supérieures.

Le livre se termine par de très amples renseignements sur les gages, les épices et les pensions que touchent les membres du Parlement, sur les immunités fiscales et les privilèges ecclésiastiques dont ils jouissent.

Le livre III est consacré au rôle politique du Parlement et il soulève bien des problèmes intéressants. Comment le Parlement a-t-il acquis le droit d'enregistrer les édits royaux et de faire des remontrances? Il semblerait au premier abord que le Parlement, issu de l'ancienne *Curia regis*, ait possédé dès l'origine le pouvoir d'intervenir dans la confection des lois; or, il n'en est rien. C'est lentement, par une évolution fort bien décrite par M. Maugis, que le Parlement, corps judiciaire, étend ses attributions. Au début, il ne fait qu'enregistrer les édits et ordonnances qu'il doit appliquer; l'enregistrement confère à ces actes un caractère officiel; le greffier en donne des extraits authentiqués qui font foi. Puis le Parlement présente, à propos de ces édits, de timides observations; les articles sont vus, lus et *corrigés* par les « seigneurs du Parlement royal », comme il est dit à la fin d'un acte du 25 juillet 1366. Bientôt le Parlement signale les défectuosités des ordonnances royales, les contradictions qu'elles présentent avec des actes précédents déjà enregistrés; contre les caprices d'un roi qui passe, il veut défendre la royauté permanente : d'où les remontrances et la lutte qu'il engage contre divers rois. M. Maugis nous raconte notamment les conflits qui éclatèrent au temps de François Ier et de Henri II. Sans doute François Ier a multiplié le nombre des conseillers, a vendu des charges et porté atteinte à la dignité du Parlement; mais ce corps plus nombreux est devenu moins maniable; il s'est fortifié d'éléments plus jeunes, mais aussi plus résolus et plus bruyants, et l'audace de tous a augmenté pour résister à l'arbitraire. Les derniers chapitres du livre sur les relations du Parlement avec les États-Généraux, sur la doctrine du Parlement en matière financière, sur le gallicanisme parlementaire ne le cèdent point en intérêt aux précédents et pourraient donner lieu à bien des observations; mais il nous faut conclure.

Le livre de M. Maugis appelle des réserves. Le cadre méthodique qu'il a adopté l'a condamné à quelques redites; il raconte par exemple à deux reprises les luttes de François Ier et du Parlement à propos du Concordat de 1516; nous reconnaissons pourtant que le plan suivi est le meilleur et, avec un peu plus de souplesse, l'auteur eût fait disparaître ces inconvénients. M. Maugis systématiquement a écarté tous les témoignages des chroniqueurs ou mémorialistes sur le Parlement; il récuse « ces gens à courte vue, d'intelligence bornée pour la plupart », et il s'en tient aux seuls registres de la Compagnie. Nous pensons qu'il a eu tort. Pour comprendre l'histoire du Parlement, il importe de savoir jusqu'à quel point il était soutenu ou contrecarré par l'opinion publique, ce qu'on pensait de lui, et, en vérité, ne serait-il pas bizarre de faire l'histoire du Parlement sous la Fronde, sans ouvrir

les *Mémoires* du cardinal de Retz ou d'Omer Talon? Le livre de M. Maugis aurait-il donc perdu à citer telle page de Commines sur l'inamovibilité des offices ou à prononcer le nom de Nicolas de Bray? Telle est la superstition de M. Maugis pour les registres, pour cette cote X1A, qui revient sans cesse dans ses notes, que les Ordonnances des rois ne sont pas signalées autrement. Sans doute, les éditions données dans le recueil de Laurière sont défectueuses et il est à souhaiter qu'un jour la collection soit refaite; mais enfin nous pouvons nous référer à ces textes bien plus aisément qu'aux manuscrits des Archives nationales. Ajoutons que M. Maugis est un peu sévère pour ses prédécesseurs et apparemment lui, qui a vu tous les registres, a le droit de critiquer ceux qui ne les ont vus que partiellement ou ne les ont pas vus du tout; mais nous aimerions un peu plus de nuances dans ses jugements. Ce sont là les défauts de ce volume compact et touffu. Mais, d'un autre côté, nous admirons très sincèrement M. Maugis pour l'effort considérable qu'il a fourni; nous avons pleine confiance dans les résultats de son travail; car il a bu goulûment à la source. Nous lui savons gré d'avoir sacrifié les anecdotes pour s'attacher au fond même de son sujet; il a cherché à pénétrer la vie de ce grand corps et l'esprit qui l'animait, à connaître sa doctrine sur toutes les grandes questions de la vie nationale; il a voulu s'élever à la grande histoire et, si le livre reste surtout un livre d'érudition très droite et très sûre, il est de ceux qui font réfléchir et il tiendra une place des plus honorables dans la production historique de notre temps.

Chr. PFISTER.

---

**Mémoires d'un calviniste de Millau,** édités par J.-L. RIGAL. Rodez, Carrère. (*Archives historiques du Rouergue*, t. II.)

Ces *Mémoires*, que vient de publier M. Rigal, sont une preuve que l'histoire locale peut être d'un grand intérêt pour l'histoire générale. Ils ont été écrits à la fin du XVIe siècle, vers 158?, et rien, au cours du récit, ne nous permet de savoir exactement le nom de l'auteur. C'était un protestant, connaissant avec précision la région de Millau; il avait peu d'instruction, parlait un français lourd et vulgaire et se bornait à rapporter les faits en chroniqueur naïf.

Son récit embrasse vingt-deux années, depuis 1560 jusqu'à 158?, et il déclare lui-même qu'il a fait tous ses efforts pour narrer des événements « véritables et dignes de foi ». Mais presque toujours ses sources sont orales; il raconte ce qu'il a entendu dire à « des amis incapables de référer paroles vaines ». Rarement il a eu entre les mains des documents écrits, et, lorsqu'il en a eu, il les a copiés et résumés avec inexactitude. En outre, il apporte dans ses récits un esprit de parti qu'il laisse apparaître naïvement : il tient à ce que, dans les batailles, les pertes des « papistes » soient plus graves que

celles des protestants. A la bataille de Jarnac (13 mars 1569) il y aurait eu, selon lui, « beaucoup plus de morts » chez les catholiques que chez « ceux de la Religion », alors qu'il est bien établi aujourd'hui que les protestants y furent deux fois plus éprouvés que les « papistes ».

Les erreurs du calviniste de Millau sont ainsi très nombreuses, souvent grossières. Il ne se reconnaît pas toujours au milieu des événements. Il se trompe de dates. Il lui arrive d'omettre les faits les plus importants : en lisant les *Mémoires* d'un réformé qui commencent en 1560, on est étonné de ne pas trouver une seule fois le nom de Calvin, mort en 1564.

Il ne faut pas demander à ce médiocre annaliste, qui rapporte les faits sans le moindre sens critique, le souci de les exposer avec netteté; il ne s'occupe pas de rechercher leurs causes et leurs conséquences, se bornant à les relier par un banal « donc », « de sorte que », « de faict ». Il est donc nécessaire de vérifier sans cesse les affirmations du calviniste par les autres *Mémoires* de l'époque ou par les documents d'archives. La vérification est facile quand il s'agit d'événements ayant trait à l'histoire générale; mais lorsque les faits sont purement locaux et concernent la région aveyronnaise, la critique devient moins aisée, l'histoire de la Réforme en Rouergue n'étant pas encore établie scientifiquement. M. J.-L. Rigal a eu l'excellente idée de commencer le dépouillement de certains fonds à Millau et à Rodez. Les archives de l'Aveyron, dont le catalogue imprimé est loin d'être achevé, dont, pour bien des endroits, il n'existe que des recensions manuscrites informes, offrent un grand intérêt pour l'étude de la Réforme. La ville de Millau a joué dans la deuxième moitié du XVIe siècle un rôle considérable, et c'est un des mérites des *Mémoires du calviniste* d'avoir aidé à le mettre en évidence. Dès 1560, la ville était presque tout entière gagnée au protestantisme, et elle resta le centre des résistances huguenotes en Rouergue, opposant ses forces à celles de la capitale épiscopale, essentiellement « papiste », Rodez. Le conflit fut d'autant plus aigu que les deux cités étaient depuis longtemps rivales d'influence dans les domaines politique et administratif. Millau devint peu à peu une des villes les plus importantes de la « nouvelle religion ». L'assemblée générale des églises réformées s'y tint en 1573-1574. Elle eut pendant longtemps un gouverneur désigné par les princes protestants et elle fut le lieu de réunion régulier des États provinciaux des « religionnaires ». Encore aujourd'hui, il y a trace des luttes anciennes dans tout le sud-est de l'Aveyron; l'opposition entre les deux confessions reste très vive.

Tout compte fait, les *Mémoires du calviniste de Millau* valent surtout parce qu'ils reflètent l'état d'esprit d'un huguenot de petite bourgeoisie, presque homme du peuple, qui a vécu dans une ville où les passions étaient surexcitées et où l'on haïssait fort les « caffarts » et les « cagots ». On assiste à la déformation des théories des grands

Réformateurs dans un esprit simple et naïf. Le pape devient l'antéchrist qui « se fait adorer par tout le monde, en faisant adorer le bois, la pierre et le dieu Mausin ». En nous entretenant de tous les petits faits, de tous les menus événements journaliers, des « grands signes » qui se montraient dans les cieux, il contribue à une esquisse intéressante de la mentalité du peuple protestant d'une ville de province à cette époque. Beaucoup plus qu'un récit pouvant servir à l'élaboration d'une histoire scientifique du protestantisme, ces *Mémoires* sont un document curieux pour l'analyse des idées et des sentiments au temps des guerres de religion.

M. l'abbé J.-L. Rigal les a présentés en une édition excellente à beaucoup de points de vue. Elle a été faite avec la plus grande conscience et après un méritoire dépouillement de plusieurs fonds d'archives du département. La bibliographie est abondante, peut-être trop; elle aurait gagné à être moins copieuse et plus raisonnée; l'index a été soigneusement rédigé; le commentaire est aussi complet que le permettaient nos connaissances embryonnaires sur l'histoire de la Réforme en Rouergue. Ainsi édités, ces *Mémoires* seront indispensables à ceux qui voudront faire l'étude du développement du protestantisme dans la région aveyronnaise et à ceux qui, s'intéressant à l'histoire générale de la Réforme, voudront connaître, par un document vécu, l'état d'âme d'un huguenot à la fin du XVIe siècle.

Jean ALAZARD.

---

Comte A. DE MAHUET. **Biographie de la cour souveraine de Lorraine et Barrois et du parlement de Nancy.** Nancy, Charles Poncelet, 1911. In-4°, XX-316 pages, 42 portraits et 280 blasons.

ID. **Biographie de la Chambre des comptes de Lorraine.** Ibid., 1914. In-4°, XXXVIII-200 pages, 10 portraits, 2 planches et 195 blasons.

La cour souveraine de Lorraine fut créée en 1641 par le duc Charles IV, dont les Français occupaient à ce moment les états, et suivit le duc en ses courses aventureuses; juridiction lui fut donnée à la fois sur la Lorraine et le Barrois et ce fut un instrument d'unification des deux duchés. Quand, en 1663, Charles IV recouvra la ville de Nancy, la cour s'y installa, pour en être chassée de nouveau avec le duc en 1670. Le petit-neveu de Charles, le duc Léopold, rétablit la cour, quand il fut appelé, après le traité de Ryswick, à régner sur les états de ses ancêtres. Stanislas la respecta; la cour rendit depuis 1737 la justice en son nom, et, à partir de 1766, au nom du roi de France. En 1771, lors des troubles causés par les réformes de Maupeou, le parlement de Metz fut uni à la cour de Nancy; Turgot lui rendit son autonomie en 1775; mais, désormais, la cour de Nancy prit le titre de parlement et elle subsista sous ce nom jusqu'en 1790. M. de

Mahuet n'a pas voulu refaire l'histoire de cette cour qui a été autrefois fort bien racontée par M. Krug-Basse; il a voulu seulement dresser, par ordre alphabétique, le dictionnaire biographique de ses membres et indiquer les armoiries de chacun d'entre eux; car en Lorraine tous les conseillers appartenaient à la noblesse. Il n'a épargné aucune peine pour que la liste fût aussi complète, les renseignements aussi précis que possible. A ce premier travail fait pendant celui qu'il vient de consacrer à la Chambre des comptes de Lorraine; le Barrois garda jusqu'à la Révolution sa Chambre des comptes et son administration financière spéciales[1]. L'origine de ces Chambres n'est pas encore élucidée; celle de Lorraine ne fut véritablement organisée qu'à la fin du XVe siècle, et c'est à partir de cette date que nous avons des renseignements sur ses conseillers dont M. de Mahuet a pu établir la liste depuis 1473, pourtant pas tout à fait complète au début. A côté des conseillers, il a mentionné les procureurs généraux de Lorraine de 1473 à 1663; à partir de cette date, il y aura un procureur général unique des Chambres des comptes de Lorraine et du Barrois, et, dans ce volume, on trouvera la biographie de ceux qui se sont succédé dans cette charge: l'auteur ne néglige pas les avocats généraux dont la charge fut créée en 1709, et même à la fin on trouvera une nomenclature des huissiers. Toutes les notices sont faites comme précédemment avec beaucoup de soin. Les deux volumes sont ornés de près de 500 blasons, fort exactement dessinés par M. E. des Robert, et constituent comme un armorial de la Lorraine; imprimés avec luxe, ils seront fort recherchés des bibliophiles lorrains.

Chr. PFISTER.

---

E.-V. TARLÉ. **Le Blocus continental** (*Continentalnaja blocada*). Moscou, 1913. In-8°, 739 pages.

Ce livre, comme l'indique l'auteur dans sa préface, doit servir de trait d'union entre les travaux qu'il a déjà publiés sur l'histoire économique de la France à l'époque de la grande Révolution et ceux qu'il compte entreprendre sur la question ouvrière au temps du Consulat et de l'Empire, et l'influence du Blocus continental sur les autres pays européens. Les Archives nationales de Paris, celles des Bouches-du-Rhône,

1. L'histoire de la Chambre des comptes de Bar a été écrite par Charles-Louis de Longeaux qui y fut conseiller de 1730 à 1767. Son manuscrit a été publié en 1907 par le baron de Dumast (*la Chambre des comptes du duché de Bar*. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1907, in-8°, XXV-541 p.); il a surtout un intérêt généalogique; l'éditeur a rectifié souvent en note les généalogies de Longeaux et les a poursuivies jusqu'à nos jours. Nous eussions préféré qu'il refît entièrement le travail de Longeaux, substituant à l'ordre chronologique des réceptions l'ordre alphabétique, comme l'a fait M. de Mahuet; puis il aurait dû rejeter en appendice les longues généalogies.

de la Seine-Inférieure, du Rhône, de la Chambre de commerce de Lyon; à l'étranger, celles du Public Record Office, de La Haye et de Hambourg ont été explorées par l'auteur et lui ont fourni des matériaux abondants pour son volume qu'il a partagé en trois parties. La première traite de l'état économique de la France sous le Consulat et l'Empire et étudie le Blocus continental et les moyens employés par Napoléon pour l'imposer à l'Europe. La seconde présente des aperçus sur les relations économiques entre Napoléon et différents pays étrangers; la troisième donne des analyses détaillées de chaque branche d'industrie française à l'époque du Blocus.

Les conclusions auxquelles arrive l'auteur sont les suivantes : Napoléon, qui considérait les intérêts de l'industrie bien au-dessus des intérêts du commerce, a été soutenu surtout par les industriels dans son idée du Blocus; mais il fit du protectionnisme, qui lui avait été légué par ses prédécesseurs au gouvernement de France, l'idée maîtresse de son règne. Par ce moyen, il se proposait de forcer l'Angleterre par la ruine économique à chercher la paix, et d'affranchir les produits français de la concurrence anglaise sur les marchés européens. Mais tous ses efforts pour réaliser le Blocus, toutes ses dépenses pour les douanes, l'inspection jalouse à laquelle il astreignait les pays où il se sentait maître ne purent empêcher la contrebande anglaise de ruiner ses grands projets. Dans les pays opprimés, l'importation anglaise était favorisée par les populations et leur gouvernement, les îles de Helgoland et de Malte, l'Espagne et le Portugal étant les routes principales de la contrebande.

Le Blocus continental eut pour la France d'autres conséquences auxquelles on était loin de s'attendre. Tout en favorisant les industries des métaux, des draps et du sucre, il fut fatal aux industries des toiles de lin, des soieries et des objets de luxe, et surtout à l'industrie du coton, qu'il privait totalement de matière première. L'Europe continentale était appauvrie et la France perdait par ce fait des débouchés précieux; le commerce maritime était presque anéanti. L'échec de l'industrie française s'explique aussi par l'activité des fabriques de Saxe, de Suisse, de Silésie et du duché de Berg qui se procuraient clandestinement le coton et les autres matières premières, tandis que la France, sévèrement astreinte au Blocus, manquait presque totalement de ces produits.

Ainsi les pays que Napoléon avait compté exploiter pour ses intérêts personnels se jouèrent de lui et de sa politique. Mais l'empereur lui-même fut le premier à enfreindre le Blocus dans l'intérêt de la France; le système des *licences*, données presque exclusivement aux Français, était de sa part une reconnaissance tacite de son impuissance à soutenir intégralement le principe du Blocus. Les *licences*, en excitant le mécontentement de la Russie, contribuèrent à la rupture de l'alliance franco-russe et à la guerre de 1812. Cette lutte acharnée, dont l'Angleterre sortit victorieuse, affirma sa suprématie économique au

lieu de la terrasser. Napoléon avait cru pouvoir opposer toute l'Europe à l'Angleterre, mais l'Europe se leva contre lui et se lia à son ennemie. Son utopie grandiose, de changer par sa politique personnelle l'histoire économique européenne, sombra dans le néant.

Le livre a certainement de grands mérites; il étudie à fond la question du Blocus, analyse en détail l'état des différentes industries françaises dans les différents départements; il nous fait connaître des documents nouveaux et fort instructifs, par exemple l'enquête faite par le gouvernement, dans l'été et l'automne de 1811 (Arch. nat., AF IV 1062, nos 67, 68 et 69), sur l'état des industries dans différents départements, après la crise économique que la France traversa en 1810-1811. Cette crise est longuement analysée par l'auteur, mais ce qui reste inexpliqué c'est sa courte durée.

Si elle avait vraiment de profondes causes économiques, pourquoi ne dura-t-elle que quelques mois et par quels moyens fut-elle si vite enrayée? Il est vrai que l'optimisme de Montalivet était exagéré; cependant il est manifeste qu'en 1812 l'état général de l'industrie française pouvait être regardé comme satisfaisant.

Nous devons savoir gré à M. Tarlé, qui relève dans son ouvrage beaucoup de données statistiques, de nous mettre en garde contre une foi trop absolue accordée aux chiffres, que les fonctionnaires de l'Empire ne se gênaient pas de fausser.

Il est à regretter qu'après avoir fait de si fructueuses recherches aux archives il ne nous ait donné que 39 pages de documents inédits sur 700 pages de texte. Il est probable qu'il n'a pas voulu alourdir son volume; cependant il nous semble que sa composition aurait pu être quelque peu resserrée et certains détails sacrifiés ou relégués en notes sans beaucoup d'inconvénients. La bibliographie, où la plupart des ouvrages sont longuement analysés, même quand ils sont sans aucune valeur, aurait pu être considérablement abrégée. Un livre de cette ampleur exigeait aussi certainement un index. La rédaction semble en général avoir été faite à la hâte; nous nous bornerons ici à attirer l'attention de l'auteur sur deux négligences regrettables : les parties II et III portent des titres généraux, tandis que la partie I n'en porte pas. Dans les documents inédits, la provenance du document V n'est pas indiquée. Ces petites remarques pourront être utiles à l'auteur, qui a l'intention de faire traduire son livre en français. Ces recherches intéressantes et minutieuses sont dignes d'attirer l'attention d'un public moins restreint que le public russe, et son livre aura sûrement un succès bien mérité en France, s'il est présenté sous une forme un peu plus dense et plus soignée.

Inna LUBIMENKO.

---

Alexandre-C. Stourdza. **L'Europe orientale et le rôle historique des Maurocordato (1660-1830)**, avec un appendice contenant des actes et des documents historiques et diplomatiques inédits. Paris, Plon, 1913. In-4°, vi-463 pages.

Le titre imposant de cet ouvrage, son étendue, le luxe d'un panégyrique destiné à flatter l'orgueil de plusieurs hauts fonctionnaires grecs et roumains, les nombreuses illustrations représentant des personnages plus ou moins mêlés à l'histoire de l'Orient et à la généalogie des Maurocordato, la façon dont l'auteur parle de ses travaux et des cours qu'il a faits à la Sorbonne, la prétention de traiter les événements et les personnages à un point de vue « européen », en faisant abstraction de tout sentiment pour la race à laquelle il appartient et dont il expose gravement l'origine et la formation, et enfin les notes méprisantes et pour la plupart sans aucun fondement réel qu'il prodigue à M. Xénopol et à l'auteur de ces lignes, pourraient impressionner un lecteur peu au courant des choses roumaines. Nous remplissons un devoir en signalant que ce gros ouvrage, bourré de citations, — la plupart des livres cités n'ont été guère utilisés et les nôtres n'ont fourni qu'une minime partie des renseignements qu'ils renferment sur les Maurocordato, — ne contient sur l'Orient rien d'important et que la biographie des princes et hommes d'État de la famille dont M. Stourdza s'est proposé d'écrire l'histoire, en la rattachant à toutes les vicissitudes de l'Europe orientale, reste encore à écrire. Le grand homme d'État de la Grèce ressuscitée, Alexandre Maurocordato, nommé ici « Missolonghi » à cause de son rôle à Missolonghi, a à peine quelques pages, tout à fait superficielles. L'appendice contient un certain nombre de documents tirés des archives de Vienne, de Venise et de Londres ; il faut parcourir le document italien publié aux pages 336 et 337 pour se rendre compte du courage qu'a eu l'auteur en éditant des documents dans une langue qui lui est tout aussi inconnue que le grec et l'allemand même. M. Stourdza ne se donne pas la peine de revoir ses épreuves, même pour les documents roumains, qui sont estropiés d'une manière absolument bizarre. Enfin la liste des princes roumains, qui a la prétention de se distinguer de celle que contient le second volume de notre *Geschichte des romänischen Volkes*, fruit d'un long labeur honnête (M. Stourdza s'avise dans une de ses notes de nous interdire formellement les occupations historiques), pourra induire en erreur ceux qui croiraient aux connaissances et à la critique de l'auteur[1].

1. On peut trouver dans cet ouvrage des princes moldaves et valaques mentionnés au xiii^e siècle, alors que la Valachie fut fondée vers 1300 et la Moldavie un demi-siecle plus tard, ou bien encore des assertions comme celles-ci : que les Balcha albanais, d'origine roumaine, descendent des Baux, que « Maramont » était Français (p. 11), etc. De telles affirmations foisonnent. L'auteur ne con-

L'histoire de l'Orient européen commence à intéresser le public occidental; il doit cependant se bien garder d'accorder sa confiance au premier guide incompétent qui se présente pour l'initier.

N. JORGA.

---

Sir H. Mortimer DURAND. **Life of the Right Hon. Sir Alfred Comyn Lyall.** Londres, Blackwood, 1913. 1 vol. in-8°, XVI-492 pages.

La biographie de Sir Alfred Lyall par Sir H. Mortimer Durand sera très lue dans les milieux où l'on s'intéresse aux questions indiennes. L'auteur a voulu laisser, autant que possible, la parole à Sir Alfred lui-même, utilisant avec discrétion, mais avec fruit, la correspondance de son ancien chef et ami. Toutefois, il y a joint des souvenirs propres et, par moments, une légère touche descriptive des hommes et des choses qui donnent à ce livre un charme particulier.

Le caractère très personnel de Lyall fut un mélange d'intellectualisme aigu et d'activité administrative rare dans la carrière et qui, tout en le favorisant au début dans une certaine mesure, l'empêcha d'arriver au premier rang. Né le 4 janvier 1835, dans une famille de *clergymen* dont il ne tarda pas à scandaliser les opinions religieuses par son amusant scepticisme, il débarquait dans l'Inde, le 2 janvier 1856, tout à point pour voir encore debout l'édifice imposant, mais sourdement miné, de la Compagnie des Indes. L'année suivante éclatait la révolte. Le jeune *civilian* dut commencer par brûler la cervelle à un cipaye et, quelques jours plus tard, il fuyait à franc étrier, laissant derrière lui son bungalow en feu. Alors s'ouvrit une vie de guerre et de dangers, où il paya bravement de sa personne et qui lui fut un enchantement. Mais, trait à noter pour l'historien, Lyall vit, en somme, dans cette grave insurrection, moins un soulèvement contre la puissance anglaise qu'un retour au bon vieux temps d'anarchie, où chacun pouvait à discrétion brimer et piller son voisin : le renversement du Turc dans les Balkans nous montre quelque peu de cet esprit.

Au retour du calme, il eut à sévir dans les règles, mais sans se départir d'un discernement et d'une courtoisie de bon aloi quand il condamnait les gens à la corde, pensant que les pauvres hères, après tout, étaient un peu dans leur rôle : « J'ai eu, ces temps-ci, une étrange crainte de ce que les Grecs d'autrefois appelaient la Némésis. De sorte que je fais tout juste mon devoir en les pendant et rien de

nait pas même la date du combat de Kossovo (*ibid.*). A la page 21, Zamoyski, le fameux chancelier, est « Zaomijski »! Dans cet ouvrage écrit en français, il est parlé des « Maghyares ». Cantémir, le prince historien, est Circassien (p. 69)! Nous n'avons jamais été « le panégyriste quand même des Phanariotes » (*ibid.*, p. 72, n. 1), etc.

plus. Pour la même raison, j'évite de les insulter ou de les maudir... Mais je suis jusqu'au bout particulièrement bienveillant, si bien que quelques-uns d'entre eux ont pu croire que je les relâcherais » (p. 73). Cette impartialité d'allure, bonne à méditer pour nos affaires coloniales, valut à Lyall des critiques amères, sans doute de la part de ceux qui invectivaient en même temps le gouverneur général, *Clemency* Canning.

De sa carrière administrative qui suivit, nous n'avons à rappeler ici que le soin qu'il prit d'observer les mœurs et les religions de ses administrés, avec une pénétration qui lui permit, comme on sait, d'en renouveler entièrement l'étude. Ses premiers essais littéraires attirèrent l'attention et lui valurent la protection de Sir Richard Temple, d'où un avancement qui lui procura de nouvelles facilités de recherches. Il est telle description de son cortège ordinaire, comme agent général du Radjpoutana, qui mériterait d'être citée, ainsi qu'il le notait lui-même, comme un exemple vivant de ce que devaient être au moyen âge le train et la suite d'un seigneur féodal (janv. 1875; p. 182-183). Et si naturellement cet ancien élève d'Eton, notre contemporain sous tant de rapports, entrait dans les idées d'un prince du vieux temps, qu'il refusait d'intervenir dans les querelles des chefs indigènes et leur conseillait de régler leurs différends par une bonne petite guerre sans inconvénients sérieux : « Je crains que nous n'améliorions pas la noblesse en l'empêchant de se battre », disait-il, « car, dans les combats, le meilleur prend le dessus, tandis qu'aujourd'hui les sots et les lâches survivent aussi bien que les gens de valeur » (p. 183, 185-186).

Cependant, les circonstances le ramenèrent bientôt à la vraie politique actuelle. Avant d'administrer le Radjpoutana, il avait été secrétaire de l'Intérieur. Devenu, en 1878, secrétaire des Affaires extérieures, il dut prendre parti entre les deux politiques étrangères qui se partageaient les conseils du gouvernement : celle de « l'inaction magistrale », léguée par Lord Lawrence, et celle de l'activité persévérante que soutenaient alors Sir Robert Sandeman et Lord Roberts. Avec quels scrupules il sut se résigner à la guerre d'Afghanistan, avec quelle énergie mêlée d'anxiété il mena les hostilités, Sir Mortimer, qui faisait sous les ordres de Lyall son apprentissage diplomatique, en donne les preuves dans son livre. Le point capital à dégager est que Lyall, déja sympathique aux Russes, inaugura, malgré les difficultés, la politique d'entente avec la Russie, qui, de l'Inde, s'est répandue en Angleterre et contribue maintenant à l'equilibre si délicat des puissances européennes.

Lorsque, après avoir terminé sa carrière indienne comme lieutenant-gouverneur des Provinces du Nord-Ouest, — aujourd'hui Provinces-Unies, — Lyall rentra définitivement en Angleterre, il s'attendait, mélancolique, à mener une vie dépourvue d'intérêt auprès de l'existence brillante qu'il avait menée en Orient. Ce fut le contraire.

Mêlé à tous les milieux littéraires, politiques, diplomatiques et mondains, il acquit une singulière influence; sans doute le retrouvera-t-on dans les mémoires et correspondances du temps qui seront publiés un jour. De ses ouvrages historiques et de ses nombreux articles de revues, dont plusieurs font partie de ses fameuses *Asiatic Studies*, nous ne reparlerons plus ici : sans doute suffira-t-il de dire que son *Esquisse de la domination anglaise dans l'Inde* est considérée comme magistrale, tandis que sa biographie de Lord Dufferin pèche par trop de réserve et de timidité. On lui offrit le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, qu'il refusa pour cause de fortune, puis celui de l'Afrique du Sud, qu'il déclina pour cause de santé. Eût-il prévenu la guerre des Boers? On s'est posé la question, sans pouvoir naturellement y répondre. Un seul poste l'eût tenté, celui de vice-roi de l'Inde, dont on parla pour lui en 1894 et que jamais n'avait occupé un *civilian* de carrière, sauf Lord Lawrence, en des conditions exceptionnelles. Toutefois, on élimina sa candidature, craignant que, avec son habitude prudente de peser le pour et le contre, il manquât de décision; peut-être songeait-il à ce déboire, quand, à propos d'un diplomate de ses amis, qui avait dû se retirer spontanément et qui a publié sur les Balkans un livre de rare mérite, il écrivait que les administrations n'aiment pas les gens trop intelligents. Mais la vérité semble être bien que la question porte plus haut que lui. Lord Cromer, qui vient de consacrer un article des plus sympathiques au livre de Sir Mortimer, pense que, indépendamment de son âge un peu avancé, Lyall n'était pas assez politicien pour tenir tête aux influences parlementaires de la métropole (*Quarterly Rev.*, juillet 1913, p. 193). Il se pourrait plutôt que la difficulté vînt de l'Inde et que les Indiens de tout ordre, des Rajahs aux simples étudiants, initiés par leurs voyages en Europe aux vraies conditions de l'Angleterre, ne se contentent plus d'un homme politique, si élevé soit-il, mais d'un rang inférieur aux chefs indigènes, à la tête de leur administration. Peut-être leur faudra-t-il, comme on l'a dit, un membre de la famille royale, exerçant une sorte de régence, avec une cour à demeure, jusqu'au jour lointain, dont Lyall ne jugeait pas la venue impossible, où les Anglais seraient obligés de se retirer avec armes et bagages, laissant l'Inde abandonnée aux haines intestines, dont il avait vu l'effet durant la *Mutiny*.

R. DE KERALLAIN.

---

Wlad-W. KAPLUN-KOGAN. **Die Wanderbewegungen der Juden.** Bonn, A. Marcus, 1913. In-8°, VIII-164 pages. (*Kölner Studien zum Staats- und Wirtschaftsleben*, Heft II.)

Le chapitre le plus intéressant, disons même le seul à retenir, de l'ouvrage M. Kaplun-Kogan est le troisième, qui s'occupe de l'émigration transatlantique des Juifs au XIXe et au XXe siècle. Il y a là des

statistiques précises, qui seront nouvelles pour beaucoup de lecteurs, et une analyse pénétrante des conditions économiques du prolétariat juif de Russie, principal réservoir de cette émigration. Une observation importante et juste est celle-ci : en Russie, le travailleur juif, originaire des villes, a plus de besoins personnels que le travailleur chrétien, paysan transplanté dans une fabrique; il doit, en outre, entretenir sa famille, tandis que le paysan-ouvrier laisse la sienne à la campagne où il garde un lopin de terre. De là (entre autres causes) une infériorité économique qui exclut de plus en plus le travailleur juif de la grande industrie et le condamne à s'expatrier. En Amérique, contrairement à ce qui s'est vu ailleurs dans les siècles passés, l'émigrant juif n'est pas un élément de progrès; il occupe les places vacantes, qui sont ici les échelons inférieurs de la vie économique. L'auteur ne croit ni à l'absorption ou à l'assimilation des juifs américains, ni à la fixation prochaine de la population juive, dont le déplacement incessant obéit à des lois physiques; le mouvement peut être, non arrêté, mais dirigé; M. Kaplun-Kogan souhaite qu'il le soit.

Les chapitres précédents, beaucoup moins développés, sont consacrés à une revue rapide des migrations juives dans le passé : antiquité reculée, époque gréco-romaine, moyen âge. Le parti pris d'exagérer l'importance des motifs économiques de ces migrations, la forme dogmatique et tranchante donnée à des conclusions insuffisamment fondées, une information de seconde main, souvent incomplète, ont entraîné ici l'auteur à pas mal d'erreurs qu'il serait sans grand intérêt d'énumérer. Notons simplement, à titre d'échantillons, qu'il fait commencer l'émigration juive en Asie Mineure dès l'époque perse (p. 14) et en Espagne sous la république romaine (p. 29), que Néhémie est qualifié de prophète (p 16), qu'il est question de banquiers juifs à la cour des empereurs romains (p. 21), de juifs qui accompagnent des légions romaines (p. 22) et même d'un roi *argentin* (*sic*) de Majorque (p. 154). Un amusant « doublet » concernant le juif Jurnet de Norwich (p. 34) témoigne d'une rédaction un peu précipitée.

Ces critiques de détail ne doivent pas empêcher de rendre justice aux qualités d'intelligence et de méthode déployées par un écrivain dont la jeunesse autorise les meilleures espérances; car il s'agit ici d'un travail de « séminaire », né dans les conférences économiques que dirige à Cologne le professeur Adolphe Weber.

Th. Reinach.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

## Histoire générale.

— *The Cambridge medieval history*, planned by J. B. Bury, edited by H. M. Gwatkin et J. P. Whitney. Vol. II : *The rise of the Saracens and the foundation of the western empire* (Cambridge, at the University press, 1913, in-8°, xxiv-889 p. Atlas ; prix : 20 sh.). — Ce volume comprend les chapitres suivants : i et ii : Justinien ; le rétablissement de l'empire en Occident ; le gouvernement de l'empire d'Orient, par Ch. Diehl ; iii : le droit romain, par H. J. Roby ; iv et v : la Gaule sous les rois mérovingiens, histoire et institutions, par Chr. Pfister ; vi : l'Espagne sous les Wisigoths, par R. Altamira ; vii et viii *a* : l'Italie sous les Lombards ; l'administration impériale en Italie et en Afrique, par L. M. Hartmann ; viii *b* : Grégoire le Grand, par le Rév. W. H. Hutton ; ix : les successeurs de Justinien, par N. H. Baynes ; x : Mahomet et l'Islam, par A. Bevan ; xi et xii : les conquêtes arabes, par C. H. Becker ; xiii : les successeurs d'Héraclius jusqu'en 717, par E. W. Brooks ; xiv : l'expansion des Slaves, par T. Peisker ; xv *a* : le paganisme celtique en Gaule, par C. Jullian ; xv *b* : le paganisme celtique dans les îles Britanniques, par Sir Edward Anwyl ; xv *c* : le paganisme en Germanie, par Miss B. Phillpotts ; xvi *a* : la conversion des Celtes en Bretagne, en Irlande et Écosse, par le Rév. F. E. Warren ; xvi *b* : la conversion des tribus germaniques en Angleterre et en Germanie, par le Rév. J. P. Whitney ; xvii : l'Angleterre jusque vers l'an 800 et les institutions anglaises, par W. J. Corbett ; xviii : la révolution carolingienne et l'intervention franque en Italie, par G. L. Burr ; xix : Charlemagne, ses conquêtes et son couronnement comme empereur, par le Dr G. Seeliger ; xx : les fondements de la société ; origines de la féodalité, par Paul Vinogradoff ; xxi : législation et administration de Charlemagne, par le Dr G. Seeliger ; xxii : la papauté jusqu'au temps de Charlemagne, par le Rév. F. J. Foakes-Jackson. — Dans l'atlas, quatorze cartes (plus quatre qui ont été refaites pour l'atlas du t. I) ; celles qui retracent l'expansion du monde slave sont vraiment neuves.

— Guglielmo Ferrero. *Entre les deux mondes*. Ouvrage traduit de l'italien par G. Hérelle (Paris, Plon, 1913, in-12, iv-418 p.). — On connaît le grand succès très mérité remporté par les six volumes de M. Guglielmo Ferrero sur les derniers temps de la République

romaine et sur la fondation de l'Empire. Voici de lui un ouvrage de caractère tout différent, différent pour la forme, puisqu'il se compose d'une série de dialogues, à la manière de Platon et de Galilée, différent pour le fond, puisqu'il traite de quelques-uns des grands problèmes qui agitent le monde contemporain. M. Ferrero a souvent fait la traversée d'Europe en Amérique et réciproquement; se trouvant entre les deux mondes, il a réfléchi à l'opposition entre les civilisations européennes, fondées sur la tradition, et la nouvelle civilisation de l'Amérique, affranchie de tout lien avec le passé. Et cet antagonisme, de façon plus générale encore, représente pour lui « la lutte ardente entre la quantité et la qualité, c'est-à-dire entre la force qui pousse les hommes à détruire toutes les limites pour prendre possession de la terre entière et pour en conquérir tous les trésors, et le besoin naturel qu'ont les hommes de se circonscrire dans des limites pour être capables de reconnaître avec certitude le Bien, le Beau et le Vrai ». Ce sont ces idées, d'autres considérations encore d'esthétique et de morale, qui sont développées en ce volume un peu touffu et entremêlées à de curieux croquis de voyage. C. Pf.

— Ernest Granger. *Petite histoire universelle depuis les origines jusqu'à nos jours* (Paris, Hachette et Cie, in-12, VIII-197 p.). — L'ouvrage commence avec les origines de l'humanité et nous donne l'histoire des peuples classiques jusqu'à l'époque présente. On nous parle des Égyptiens et des Assyriens : mais pourquoi n'est-il pas questions des anciens Chinois et Japonais? Pourquoi rien sur l'Amérique précolombienne? L'auteur a accumulé, dans cette revue sommaire, trop de dates et de noms propres; de-ci de-là, il a laissé échapper quelques fautes d'impression. P. 96, 1203 pour 1302 (Boniface VIII); p. 100, 1170, pour la date de la mort de Barberousse, au lieu de 1190; mais, en général, il est assez bien informé et il a émis quelques idées intéressantes. C. Pf.

— Alfred Stern. *Geschichte Europas seit den Vertrægen von 1815.* Erste Abteilung : *Geschichte Europas von 1815 bis 1830.* 2e éd. 2 vol. (Stuttgard et Berlin, Cotta, 1913, in-8o, XVII-653 et XVI-571 p.; prix : 12 m. 50 et 11 m.). — Ces deux volumes sont la reproduction presque textuelle de la première édition. Le nombre de pages est le même; les pièces publiées en appendice n'ont été ni changées ni augmentées. La réimpression a été faite à peu près page pour page, si bien que les renvois à la première édition peuvent servir presque toujours pour la seconde. Ceci est un avantage. C'est aussi un double mérite du livre, qu'après moins de dix années, les deux premiers volumes aient été épuisés en librairie et que l'auteur ait pu, sans notables modifications, conserver sa rédaction originale. Du moins a-t-il mentionné et utilisé les plus importants des ouvrages parus depuis la première apparition des tomes I et II; il a remanié, par exemple, un passage concernant l'instruction publique en France d'après le volume de M. Aulard sur *Napoléon et le monopole uni-*

*versitaire* (1911). Dans une très courte préface, il insiste sur le plan de son travail; il répète qu'il s'est uniquement proposé de faire l'histoire politique de l'Europe; le mouvement littéraire, économique, social, etc., ne pouvait donc être étudié par lui qu'autant qu'il fait mieux comprendre l'organisation politique des États et les révolutions qui l'ont modifiée de 1815 à 1871. Rappelons enfin que l'ouvrage de M. Stern est divisé en trois sections comprenant chacune trois volumes : les deux premières (1815-1830-1848) sont actuellement terminées; l'auteur travaille sans repos à ses trois derniers volumes qui l'amèneront jusqu'au traité de Francfort. Ch. B.

## HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

— DAREMBERG et SAGLIO. *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines*, 48e fascicule, *Tibia-triumphus* (Paris, Hachette, 1913; prix : 5 fr.). — Fascicule particulièrement riche en articles importants pour l'histoire des institutions et des mœurs : *Toga* (COURBEY et HUNZIKER), *Tormenta*, traité sur les machines de guerre et l'artillerie, soit de campagne, soit de position (A. DE ROCHAS et G. LAFAYE), *Tragœdia* (O. NAVARRE), *Trapezitai*, notions sur les banques privées et publiques, *Triumviri*, *Tribuni*, *Tribunal*, *Tributium* (Ch. LÉCRIVAIN), *Tribus* (V. CHAPOT). L'article *Trierarchia* est tout un traité sur l'organisation maritime en Grèce qui occupe quarante-six colonnes, par Maurice BRILLANT.

— Otto RICHTER. *Das alte Rom* (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-12, 80 p. et planches; prix : 1 m. 25. Forme le t. 386 de la collection : *Aus Natur und Geisteswelt*). — Une introduction très rapide expose l'histoire de Rome, depuis sa fondation jusqu'à sa prise par Alaric, et même donne quelques faits sur le moyen âge; puis, dans un ordre topographique, sont décrits les principaux monuments du centre de la ville, avec les divers forums, le Capitole, le Colisée, etc., de là l'auteur nous mène à la périphérie, sur les bords du Tibre avec le Champ-de-Mars, le Panthéon et le mausolée d'Hadrien, du côté de l'est, où nous quittons la cité pour explorer les tombeaux de la voie Appienne. Guide bien informé à travers la Rome païenne, mais tout de même un peu sommaire. C. PF.

— W. SCHOTT et ROSENBERG. *Cæsars Feldzüge in Gallien und Britannien, von T. Rice Holmes* (Leipzig, Teubner, 1913, in-8°, XIV-300 p., 2 cartes). — L'ouvrage en question ne peut être d'aucun intérêt pour les savants français. C'est, par moitié une traduction, par moitié une adaptation ou un résumé des livres de M. Rice Holmes (*Cæsar's conquest of Gaul*, 2e éd., 1911; et *Ancient Britain and the Invasions of Julius Cæsar*, 1907); et les érudits de chez nous auront tout avantage à consulter ces deux volumes dans leur édition originale. J'ajoute que, même en se plaçant au point de vue allemand, les érudits d'outre-Rhin pourraient se plaindre de la façon dont le présent

livre a été conçu. Cela n'ôte rien, d'ailleurs, à la valeur des deux ouvrages initiaux. C. J.

— Paul ALLARD. *Les esclaves chrétiens depuis les premiers temps de l'église jusqu'à la fin de la domination romaine en Occident*, 5e édition entièrement refondue (Paris, J. Gabalda, in-12, XIII-484 p.). — La première édition de ce livre parut en 1876. Tous les travaux publiés dans l'intervalle, toutes les recherches nouvelles faites par l'auteur lui-même l'ont confirmé dans l'opinion que ses premières conclusions étaient justes, et, au lieu de les atténuer, il les renforce. Ces conclusions sont les suivantes : les philosophes anciens, même les stoïciens, n'ont rien fait pour améliorer le sort des esclaves; le système soutenu « avec une âpreté sectaire » par Ernest Havet dans son livre « justement oublié » sur le *Christianisme et ses origines* ne tient pas debout. Ce n'est pas non plus l'évolution économique qui adoucit le sort des esclaves; non, les esclaves doivent leur émancipation au seul christianisme, à la doctrine et à la morale chrétiennes. Au livre premier, *l'Esclavage romain*, où est tracé un sombre tableau de l'esclavage au début de l'Empire, s'opposent les livres II, *l'Égalité chrétienne*, et III, *la Liberté chrétienne*, où l'on nous dépeint l'état de l'esclave à la fin du IVe siècle et au cours du Ve sous les couleurs les plus riantes; l'esclavage lui-même serait presque en train de disparaître. L'auteur a dépensé beaucoup de science et cité beaucoup de faits pour nous prouver que le siècle des invasions valait mieux que celui de Marc-Aurèle. Les empereurs païens firent de nombreuses lois en faveur des esclaves, M. Allard le reconnaît; mais il ajoute : « Ces lois durent être très souvent renouvelées, parce qu'elles tombaient vite en désuétude. » Au temps des empereurs chrétiens, au contraire, « ces lois se précipitèrent comme d'elles-mêmes, par une sorte de vitesse acquise, dans le sens de la justice et de la charité ». M. Allard aurait raison de nous accuser de partialité, si nous étions tenté de renverser l'ordre de ces deux phrases. — C. PF.

## HISTOIRE DE L'ÉGLISE.

— Henry H. HOWORTH. *Saint Gregory the Great* (Londres, John Murray, 1912, in-8°, LVII-340 p., 1 carte et 7 grav.). — *Saint Augustine of Canterbury* (Londres, John Murray, 1913, in-8°, XCIX-451 p., 1 carte, 13 grav.). — La part prise par Grégoire le Grand à la fondation de l'Église anglaise le désignait particulièrement à l'attention des historiens d'outre-Manche. Dans ces dernières années, leurs travaux se sont multipliés : après ceux de Mann, de Dudden, de Barmby, après les innombrables études sur la mission d'Augustin, voici encore deux livres consacrés à ces mêmes sujets. J'ignore ce que valent les ouvrages antérieurs de l'auteur sur l'histoire des Mongols et sur la période glaciaire; malheureusement, on s'aperçoit trop vite

qu'ils ne l'ont qu'insuffisamment préparé à l'étude des VIe et VIIe siècles chrétiens. Il n'y a vraiment rien d'original dans ces deux volumes : le premier n'est qu'un médiocre résumé du livre de Dudden, le second ne vaut guère mieux, malgré les nombreuses digressions qui l'ont gonflé au delà de toutes proportions. On souhaiterait du moins des gravures bien choisies; mais M. Howorth se porte-t-il garant de l'authenticité de la table et du trône de saint Grégoire qu'on montre aujourd'hui aux fidèles et aux touristes dans les chapelles du Coelius et qu'il reproduit pieusement? Comment surtout ne pas éprouver quelques inquiétudes en lisant « *Monte Cassino, the cradle of the Benedictines* », sous une gravure représentant la ville de Cassino et la *Rocca* qui la domine? Cet à peu près caractérise assez bien les livres mêmes. R. M.

— Louis PASTOR. *Histoire des papes depuis la fin du moyen âge.* Traduit de l'allemand par Alfred POIZAT. T. IX et X (Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1913, 380 et 430 p.). — Ces deux volumes de la traduction française correspondent au tome IV, 2e partie, du texte allemand, paru à Fribourg-en-Brisgau en l'année 1907. Ils sont remplis par l'histoire du pontificat d'Adrien IV (1522-1523) et de Clément VII (1523-1534). M. Pierre Bourdon a rendu compte ici même de l'original (*Rev. histor.*, t. XCVIII, p. 418); nous ne pouvons que nous rallier à ses conclusions. Nous répéterons pourtant que l'œuvre de Pastor est une des plus belles parmi les travaux historiques parus en ces derniers temps, que l'auteur nous a apporté toute une série de documents nouveaux, que son exposé est toujours élégant et qu'il a un très grand souci d'impartialité. L'œuvre reste toutefois une œuvre catholique et Pastor n'aurait pas voulu qu'il en fût autrement. S'il ne dissimule point les défauts et même les vices des papes, il cherche à les diminuer et plaide des circonstances atténuantes; surtout il exalte l'Église et ses institutions : qu'on lise le dernier chapitre du tome X, si vivant, où il raconte les débuts de la « contre-réforme » catholique, la fondation de nouveaux ordres religieux, les origines de la Compagnie de Jésus. Nous ajoutons que la traduction de M. Alfred Poizat est très littéraire; l'ouvrage n'a rien perdu à être mis en une autre langue. Nous regrettons seulement que la traduction ne soit pas accompagnée d'un index alphabétique comme le texte. Une dernière réflexion. On nous a donné en français les grands ouvrages catholiques allemands, ceux de Hefele, de Janssen, de Pastor; mais se trouvera-t-il un traducteur et un éditeur pour de fort belles œuvres à tendances libérales, comme l'histoire de l'Église allemande de Hauck ou l'histoire de la Réforme de von Bezold? C. PF.

## HISTOIRE DE FRANCE.

— *Chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, publiées par Louis HALPHEN et René POUPARDIN (Paris, A. Picard,

1913, in-8°, XCV-316 p., dans la Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire). — Cette édition se divise en deux parties. Dans la première sont reproduites, d'une façon critique, les trois chroniques contenues dans le manuscrit latin 6218 de la Bibliothèque nationale : 1° le *Liber de compositione castri Ambaziae et ipsius dominorum Gesta*, histoire ancienne et légendaire de la région d'Amboise, qui s'appuie sur les *Gesta Romanorum*, l'*Historia Britanniae* de Gaufrey de Monmouth et quelques textes provenant de Saint-Martin de Tours; 2° la *Chronica de Gestis consulum Andegavorum*, qui est ici donnée pour la première fois sous sa forme primitive ou du moins dans le texte le plus ancien que nous connaissions. Pour des raisons très plausibles, les éditeurs attribuent cette première rédaction à Thomas de Loches. Le texte primitif s'est augmenté de toutes sortes d'additions; d'autres manuscrits nous font connaître ces textes allongés et c'est d'après eux que jusqu'ici le document avait été publié. Tous ces développements, provenant d'une seconde rédaction, due probablement à Breton d'Amboise, et de deux autres rédactions qui sont certainement l'œuvre de Jean de Marmoutier, sont rejetés en note ou même, si ces passages sont un peu longs, dans la seconde partie; 3° les *Gesta Ambaziensium dominorum*, œuvre sans doute d'un chanoine de Saint-Florentin, qui s'est servi, pour l'histoire générale de l'Anjou, de la chronique précédente. La seconde partie, outre les *Additamenta* aux *Gesta consulum Andegavorum* que nous avons signalés, comprend : 1° l'*Historia Gaufredi* de Jean de Marmoutier; il s'agit de Geoffroi le Bel, comte d'Anjou et duc de Normandie, frère du roi d'Angleterre Henri II; 2° le fragment d'histoire d'Anjou de Foulque le Réchin (1067-1109); 3° le traité *de majoratu et senescalcia Franciae*, de Hugue de Clefs, dans lequel décidément on ne saurait avoir aucune confiance; 4° diverses anciennes généalogies des comtes d'Anjou. Est-il besoin de dire que les divers textes sont établis avec le plus grand soin? Les noms des éditeurs nous le garantissent. L'introduction reproduit, avec quelques légers changements, la thèse complémentaire de M. Halphen (*Études sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise*, Paris, 1906) et une table alphabétique des noms de lieux et de personnes, très détaillée, rend les recherches faciles dans cette édition qui remplace celle de Marchegay et Salmon et qui, elle, ne sera pas remplacée. C. Pf.

— Otto Cartellieri. *Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund*. IV : *König Heinrich V von England und Johann von Burgund im Jahre 1414* (Heidelberg, 1913, 32 p.; extraits des *Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse*). — M. Otto Cartellieri poursuit ses intéressantes études sur les ducs de Bourgogne de la dynastie des Valois. La présente est la quatrième de la série. M. Cartellieri publie pour la première fois les préliminaires d'un traité, arrêtés le 23 mai 1414

à Leicester entre les députés du roi d'Angleterre Henri V et ceux du duc de Bourgogne Jean Sans-Peur, un accord conclu le 27 août de la même année à Ypres, un autre du 29 septembre à Saint-Omer, entre le second et les ambassadeurs du premier, les trois pièces provenant des archives de la Côte-d'Or. Et il commente fort bien ces trois documents. Jean Sans-Peur trahissait dès lors son roi et la France, dans sa haine contre les Armagnacs et son désir de demeurer le seul maître dans le pays. C. Pf.

— François Rabelais. *Œuvres*, édition critique publiée par Abel Lefranc, etc. T. II : *Gargantua* (ch. xxiii-lviii) (Paris, Champion, 1913, in-4°, p. 214-458). — La monumentale édition que nous devons à la munificence de Mme Arconati-Visconti et au zèle de M. Lefranc et de ses collaborateurs (MM. J. Boulenger, H. Clouzot, P. Dorveaux, J. Plattard et L. Sainéan) continue à paraître avec une très louable régularité. Nous avons maintenant tout le *Gargantua*. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons dit du soin apporté à l'établissement du texte. L'annotation reste à la fois sobre, précise et savoureuse. Malgré la multiplicité des collaborateurs, on n'y relève guère de disparates. Aussi ne manquerons-nous pas, pour la rareté du fait, de signaler celle-ci : p. 223, n. 70, les caractères « antiques » sont à tort opposés aux romains et assimilés aux gothiques; p. 409, n. 59, lettres « antiques » et lettres « romaines » ne font plus, comme il sied, qu'une seule et même chose. H. Hr.

— Sébastien Castellion. *Traité des hérétiques, à savoir si on les doit persécuter...*, édition nouvelle par A. Olivet. Préface de E. Choisy (Genève, A. Julien, 1913, in-8°, x-198 p.). — Il faut remercier les éditeurs de nous avoir donné une transcription de la traduction française, parue en 1554 et devenue rarissime, du petit livret où « un simple prote », a dit Michelet, « posait pour tout l'avenir la sainte loi de la tolérance ». Il est essentiel de rappeler, par des textes, que le siècle des persécutions et des guerres religieuses fut aussi le siècle où fut proclamé le droit des consciences. Malheureusement, le traité de « Martin Bellie » est loin d'être une œuvre littéraire. C'est un fatras où les sentences empruntées à autrui, les exemples historiques, etc., se mêlent à la prose, assez indigeste, de Castellion. Calvin et Théodore de Bèze, avec leur dialectique passionnée, avec leur langue à la fois précise et drue, avaient beau jeu contre ce piètre adversaire. H. Hr.

— Georges Lizerand. *Les doléances du tiers état du bailliage de Sens* (Auxerre, typographie de l'*Indépendant auxerrois*, 1913, in-8°, 107 p.). — M. Ch. Porée a publié, en 1908, dans la Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française, les cahiers de doléances du bailliage de Sens, communauté après communauté. Restait à grouper ces doléances d'une manière systématique sous différents chefs : le roi, le gouvernement, le clergé, la noblesse,

la justice, les finances, armée, industrie, agriculture et commerce. M. Lizerand nous dit les vœux exprimés sur ces sujets par les villageois du bailliage, en reproduisant leurs phrases les plus caractéristiques. Il prouve qu'en somme les demandes étaient modérées et ne dépassaient pas une réforme administrative du royaume, qui en théorie n'eût pas diminué le pouvoir du roi. Pourtant l'opinion du tiers était prête à accepter une révolution totale, si elle devait se produire.

C. Pf.

— E. Lamouzèle. *Les appointements des professeurs de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime* (Toulouse, Édouard Privat, 1913, in-8°, 31 p.; extrait de la *Revue des Pyrénées*, 15 septembre 1913). — Les professeurs de Toulouse étaient d'abord payés par les comtes de Toulouse; puis ils vécurent de l'argent que leur donnaient leurs étudiants et des droits d'examens. Au XVIe siècle, ils réclament un traitement fixe, s'adressant successivement aux capitouls, aux États de langue d'oc, aux États généraux, au roi. Charles IX, en 1565, écoute leurs doléances, leur assigne des émoluments sur les bénéfices de la province de Toulouse, sur le sel vendu dans le ressort du parlement toulousain, sur les amendes prononcées par le sénéchal; mais il leur faut soutenir de longs procès pour être payés sur ces divers fonds. Louis XIV, enfin, ordonne en 1679 que les professeurs soient payés directement par le trésor royal; mais c'en est fait alors de l'autonomie universitaire : l'Université de Toulouse est devenue un établissement royal. M. Lamouzèle le montre de façon claire et agréable.

C. Pf.

— F. Uzureau. *Andegaviana*, 13e série (Angers, Siraudeau; Paris, A. Picard et fils, 1913, in-8°, 464 p.). — C'est une nouvelle série d'environ soixante-dix articles, ou de notices plus ou moins longues, qui forme le treizième volume des *Andegaviana* de M. l'abbé Uzureau, dédié à M. l'évêque d'Angers. Comme d'habitude, ils s'espacent sur plusieurs siècles, depuis l'établissement d'un droit de péage sur la Loire, près d'Angers, en 1369, jusqu'à la visite de Ferdinand Brunetière en cette ville (1895). Ce sont, ou des pièces inédites, tirées des archives et des bibliothèques locales, ou des coupures de vieux journaux, des réimpressions d'anciennes plaquettes et de feuilles volantes, *farrago* instructive sans doute, mais toujours produite en un trop beau désordre qui n'est pas un effet de l'art. Parmi les documents plus anciens, nous notons le voyage de Léon Godefroid à travers l'Anjou, en 1638, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale (p. 232-254). Mais la plupart d'entre les pièces appartiennent de nouveau à l'histoire de la Révolution : telle *Une famille angevine sous la Terreur* (des Castelnau) (p. 363-381); *Entre terroristes* (la Commission militaire d'Angers, sept.-oct. 1794) (p. 398-424); le *Bannissement des prêtres monceaux et manceaux en 1792* (p. 51-83), etc. Mentionnons encore quelques notices biographiques (les députés Bri-

chet, Bizard et Louvet, l'évêque Freppel, le savant Théodore Pavie, et une étude sur les *Almanachs angevins de 1690 à 1802* (p. 8-20). — R.

— Marquis DE CHATEAUBRUN. *Notice sur le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, député aux États-Généraux* (Paris, Honoré Champion, 1912, in-16, 86 p., portrait). — Stanislas-Marie de Clermont-Tonnerre, né en 1759, député de la noblesse aux États-Généraux, est assurément un des types les plus intéressants et les plus sympathiques parmi ces grands seigneurs libéraux qui se joignirent en 1789 au tiers pour revendiquer les droits de la nation. Deux fois président de l'Assemblée nationale, le comte de Clermont-Tonnerre y exerça d'abord une influence assez sensible et le recueil publié de ses *Opinions* montre qu'il a parlé souvent et sur de nombreux sujets. Malheureusement, la brochure de M. de Chateaubrun est assez maigrement documentée, surtout en ce qui concerne les faits postérieurs à la clôture de la Constituante, les relations de Clermont-Tonnerre avec Louis XVI, sa mission auprès du duc de Brunswick, etc., jusqu'à sa mort tragique, quand il fut massacré, le 10 août 1792, à l'hôtel de Brissac. La brochure a été rédigée surtout, nous dit l'auteur, « pour remettre en lumière sa brillante personnalité qui, à des époques analogues, peut servir de fanal » (p. 84). — Le *Poème du roi-martyr* de La Harpe ne peut guère passer pour une source historique. P. 71, lire *Molleville* pour *Mollevil*. R.

— *Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne*, publiés, avec une introduction et des notes, par Gustave LAURENT (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, XII-169 p., portrait). — Cette publication forme le premier volume de la *Bibliothèque de la Revue historique de la Révolution française et de l'Empire* publiée sous la direction de M. Charles Vellay. Elle renferme une notice d'une quarantaine de pages, très sympathique, sur Prieur (de la Marne), due à M. G. Laurent, et des notes autographes du conventionnel, découvertes en 1887 parmi de vieux papiers destinés à alimenter les feux de cuisine chez une vieille dame de Lyon. Elles ont été acquises par la bibliothèque de Reims et M. Laurent s'est chargé de mettre au jour ce qui, selon lui, méritait d'être publié. Il a bien largement fait les choses et on lui aurait volontiers fait grâce des versiculets badins et des discours maçonniques de son héros. Les notes autobiographiques de Prieur ont été rédigées en réponse à la notice publiée sur lui dans la *Biographie moderne* de Leipzig; elles se rapportent surtout à son rôle durant la Constituante et dans la journée de prairial de l'an III. Ce qu'il raconte de son exil, comme régicide, est moins intéressant. L'éditeur a malheureusement *amalgamé* les rédactions diverses de ces notes, retravaillées incessamment par Prieur; c'est un procédé peu scientifique. R.

— Charles FOLEY. *Fantoches de la peur (1792-1794)* (Paris, Bloud et Cie, in-18, 1913, 318 p.). — M. Charles Foley, le créateur de *Zéphy-*

*rin Baudru*, l'auteur de trente-six romans, tous énumérés sur le faux titre, a voulu faire concurrence, pour une fois, aux historiens professionnels, en publiant, sous le titre de *Fantoches de la peur*, une série de croquis sur des personnages, presque tous secondaires, qui ont figuré dans la Révolution, « fantoches qui crèvent, se dégonflent et se vident sous le scalpel, loques misérables qu'enflait le souffle de la grande épouvante » (p. 7). Ils y ont figuré soit comme dupes, soit comme dupeurs dupés. Une préface d'un style apocalyptique est jointe à ces esquisses de « fantoches » burlesques ou tragiques, qui n'ont pas dû coûter à l'auteur de bien longues recherches, qui n'apprendront rien aux historiens et dont la critique sérieuse peut se désintéresser. C'est un réquisitoire échauffé contre la Révolution tout entière, fondé surtout sur la lecture d'un certain nombre d'auteurs bien pensants. Elle n'est pour lui qu'une orgie de fous de Bicêtre, et il fourre indistinctement dans le même sac le marquis de Girardin et Henriot, le général Lafayette et le général Rossignol, Latude, Prieur (de la Marne) et Fouquier-Tinville. Un exemple suffira pour établir sa documentation fantaisiste; p. 31, il fait embrasser par les poissardes de la halle le poète allemand Klopstock, qui n'a jamais mis les pieds à Paris! R.

— Paul GAULOT. *Les petites victimes de la Terreur* (Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-18, v-329 p.). — Sur un sujet forcément monotone autant que lugubre, M. Gaulot, étudiant certains dossiers du Tribunal révolutionnaire absolument ignorés de la plupart des professionnels eux-mêmes, a su maintenir éveillé jusqu'au bout de son récit l'intérêt des lecteurs. Si Dervillé et Lavergne, si Charles Noël et Claude Cuper, Catherine Cler, Rosalie Dalbert et Marguerite Boulet sont des inconnus pour nous, le romancier qui écrivit *l'Épingle verte* et *l'Illustre Casaubon* n'a pas eu tort pourtant de choisir précisément ces « petites victimes » de la Terreur pour nous faire mieux voir que l'échafaud de 1793-1794 ne fut pas dressé seulement pour de grands coupables ou des adversaires de marque. Dans l'atroce guerre civile qui se poursuivit alors, il y eut infiniment plus de victimes quasiment anonymes que de têtes illustres, tombant sous le couperet de la guillotine, victimes dont l'existence ne pouvait nuire en rien au parti triomphant. La frénésie seule du soupçon délateur, la folie du meurtre chez les uns, la lâcheté chez les autres, parmi les juges et les jurés du fameux tribunal, ont pu faire prononcer certaines sentences qui éveillent en nous plus de stupéfaction encore que d'horreur et de mépris. R.

— Le baron DE BATZ. *Vers l'échafaud, germinal-floréal-prairial an II. Documents historiques* (Paris, Calmann Lévy, s. d. [1912], in-18, 350 p.). — L'auteur raconte dans ce volume les péripéties de l'existence et le triste sort final d'une famille parlementaire de Toulouse, les Montégut, dont le chef fut l'arrière-grand-père de M. de Batz.

Jean-François de Montégut, né en 1729, fils d'une femme poète, Jeanne de Ségla, fut lui-même un écrivain érudit, un artiste amateur raffiné qui, dès les débuts de la Révolution, s'exposait à des poursuites pour avoir rédigé la protestation contre la suppression du parlement de Toulouse. Réfugié d'abord en Espagne, revenu au pays après l'amnistie de 1791, il fut arrêté derechef en avril 1793, gardé près d'un an en prison, puis dirigé avec les siens sur Paris; traduits devant le Tribunal révolutionnaire le 13 juin 1794, ils furent guillotinés le lendemain. — Pour faire de cet épisode de l'histoire familiale un volume, l'auteur y a joint une étude sur un autre président de la Cour souveraine de Toulouse, « les faicts et gestes de M. le président de La Bourgade » (1517-1595), rédigés en un style volontairement archaïque. Enfin l'on trouvera vers la fin de l'ouvrage sous le titre : *Un officier de marine pendant la guerre d'Amérique (1778-1785)*, des lettres de Henri de Montégut, fils cadet du président; après s'être vaillamment battu aux Indes, cet officier se noya, par accident, en rade de l'Ile-de-France (août 1785). R.

— Xavier DE PÉTIGNY. *Beaurepaire et le premier bataillon des volontaires de Maine-et-Loire à Verdun, juin-septembre 1792* (Angers, Grassin, 1912, in-8°, 194 p., portrait). — Dans ce mémoire, extrait de la *Revue de l'Anjou*, l'auteur reprend, une fois de plus, la minutieuse enquête, refaite récemment par MM. Pionnier et Sainctelette pour aboutir à des conclusions bien différentes, l'un tenant pour l'assassinat et le second pour le suicide. M. de Pétigny arrive sur ce point tout spécial à un verdict suspensif, rien n'autorisant, selon lui, à affirmer le crime, soit de Moudon, soit d'un inconnu, rien ne permettant non plus d'affirmer catégoriquement que le commandant de Verdun s'est tué lui-même. On ne saura sans doute jamais la vérité vraie sur ce dénouement; l'auteur, tout en réduisant le héros antique à des proportions plus humaines, nous montre que Beaurepaire était un brave homme et un chef consciencieux; il montre aussi que la conduite de la population civile fut plutôt lâche et ses démonstrations ne permettent guère de douter que parmi les officiers supérieurs de la garnison il s'est trouvé des traîtres. R.

— Ernest DAUDET. *Tragédies et comédies de l'histoire. Récits des temps révolutionnaires*, d'après des documents inédits (Paris, Hachette, 1912, in-18, 293 p.). — L'auteur a réuni sous ce titre quelques études sans aucun rapport entre elles. La première du volume est la prétendue *Conspiration Magon*, racontée d'après des papiers de famille. Dénoncé par Héron, le vieux Magon de La Balue, riche armateur de Saint-Malo, fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire, le 19 juillet 1794, et monta sur l'échafaud avec onze des siens, dont un adolescent de dix-sept ans. La seconde étude, *Autour d'une chambre royale*, nous entretient de la naissance, prétendue illégi-

time, de Gustave IV-Adolphe de Suède; M. Daudet repousse l'accusation formulée par la reine-mère Louise-Ulrique contre sa belle-fille, Sophie-Madeleine. *Une campagne à Naples (1798-1800)* est au fond une apologie de la reine Marie-Caroline et de sa clique, de leur conduite après le triomphe de la réaction à Naples. « Les procédés auxquels recoururent les souverains pour se défendre ne furent pas plus blâmables que ceux qu'on employa pour les détruire. » Une dernière notice, *Une mission diplomatique en Russie (1799)*, raconte les efforts du marquis de Gallo pour obtenir de Paul Ier des secours pour le royaume de Naples. — Comme d'habitude, M. Daudet ne fournit aucune note, aucun renvoi aux sources. P. 160, au lieu de « propos tenus dans une heure *d'agrément* », il faut lire sans doute « propos tenus dans une heure *d'égarement* ». R.

— L. Thiot, secrétaire de la Société académique de l'Oise. *Isoré, député à la Convention* (Abbeville, Paillart, 1911, in-8°, 114 p., portrait). — Le mémoire de M. Thiot, extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Clermont-sur-Oise*, nous raconte l'existence de Jacques Isoré, ancien clerc de notaire, mais agriculteur depuis sa vingt-unième année et fermier très à son aise quand éclata la Révolution dont il acclama les principes. Administrateur du district de Clermont en 1791, il fut élu à la Convention en septembre 1793 et siégea sur la Montagne. Il acquit bientôt une certaine notoriété parce que, parmi tous ces avocats et journalistes, il était un des rares députés qui entendissent quelque chose à la pratique agricole. Aussi fut-il souvent chargé du rapport sur les décrets relatifs aux cultures, aux approvisionnements, etc. Envoyé en mission à Beauvais, à Lille, son zèle jacobin ne parut pas assez fervent; aussi fut-il dénoncé par Joseph Lebon. Non réélu aux nouveaux Conseils en 1795, il fut révoqué de ses fonctions de commissaire du Directoire près l'administration centrale de l'Oise, après le dix-huit brumaire. Expulsé comme régicide en 1816, il revint en France dès 1818 et mourut longtemps après à Liancourt, en 1839. Il avait publié en 1802 un *Traité de la culture des terres* en deux volumes. On lit avec plaisir la notice de M. Thiot; d'un style simple et sans phrases, il raconte la vie peu accidentée d'un personnage de second plan qui semble avoir été, malgré la fièvre révolutionnaire qui le prit pendant quelques années, un brave homme. Une note comme celle-ci sur chacun des députés de nos assemblées d'alors constituerait un excellent *Dictionnaire parlementaire de la Révolution*. R.

— Édouard Chapuisat. *De la Terreur à l'annexion. Genève et la République française (1793-1798)* (Genève, Atar; Paris, Champion, s. d. [1912], in-8°, VIII-316 p., planches et portraits). — M. Chapuisat, avantageusement connu par divers ouvrages historiques sur Genève pendant la domination française, a réuni dans le présent volume une série d'articles publiés dans différentes revues suisses et

françaises, relatifs pour la plupart au passé de cette petite république durant les années qui s'écoulèrent entre les mouvements de 1792 et la conquête de 1798, c'est-à-dire durant la Terreur genevoise, qui fut un peu moins féroce que la nôtre. Pour ses récits, l'auteur a consulté les Archives de l'État, le riche fonds des manuscrits de la Bibliothèque publique, des papiers de famille et aussi nos dépôts parisiens. La première d'entre ces études, la plus longue, est intitulée *De la Terreur à l'annexion;* une seconde, *la Vie chère (1793-1797)*, est de nature essentiellement économique; la troisième, *Un agent commercial sous la Révolution*, raconte l'activité professionnelle de Merle d'Aubigné, agent avisé de la France, qui disparut en 1799 dans l'Allemagne du Sud, sans qu'on ait jamais su ce qu'il était devenu. Mentionnons encore l'article *Un frère de l'Ami du peuple*, qui retrace la vie de l'horloger Jean-Pierre Marat; ce dernier joua un rôle, très insignifiant d'ailleurs, dans la Révolution genevoise et ne serait mort qu'en 1857, à l'âge de quatre-vingt-dix ans. Un article concerne *Carnot fugitif* qui, traqué par le résident français, Félix Desportes, en pluviôse de l'an VI, réussit à se sauver de Genève déguisé en garçon blanchisseur. Le reste est plutôt insignifiant. R.

— Barade et Brégail. *Le général La Roche-Dubouscat (1757-1831)* (Auch, impr. Cocharaux, 1913, in-8°, 35 p., portrait). — Notice biographique extraite du *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, qui raconte la vie d'Antoine La Roche-Dubouscat, né près de Condom en 1757, engagé au service hollandais au Cap, à Ceylan, major dans la légion du Luxembourg. Licencié en 1790, il est élu en 1793 lieutenant-colonel au 4e bataillon des Landes, passe, deux mois plus tard, adjudant général et, dès le mois d'octobre, général de brigade à l'armée des Pyrénées-Orientales. Destitué par Bouchotte en prairial de l'an II pour incivisme, il est rappelé au service en 1794, puis destitué une seconde fois, — les auteurs négligent de nous apprendre pourquoi, — enfin nous le voyons à l'armée de Rhin et Moselle, où il se distingue sous Moreau. Il commandait à Strasbourg, comme général de division, au moment de l'assassinat de Rastatt. Mais trop attaché à Moreau pour être bien en cour auprès de Bonaparte, il est mis à la retraite dès 1808. La Roche-Dubouscat est mort longtemps après, dans ses terres de Las, en 1831. — Les noms de lieux sont trop souvent défigurés; lire par exemple : *Ettingen*, *Weil*, *Neckar*, *Reschen*, *Calw*, *Kniebis*, etc., pour *Etingen*, *Veil*, *Necker*, *Reuchen*, *Calv*, *Knubis*, etc. R.

— G.-H. Quignon. *École centrale de l'Oise (25 juillet 1796-18 août 1803)* (Beauvais et Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 92 p.). — Extraite du *Bulletin de la Société des études historiques et scientifiques de l'Oise* (t. VIII), cette notice de M. Quignon, professeur au lycée de Beauvais, enrichit d'une bonne monographie le dossier des Écoles centrales créées par la Convention expirante et détruites par le gou-

vernement consulaire en 1802. Celle du département de l'Oise, ayant vécu un peu plus longtemps que la plupart des autres, a une histoire un peu plus longue aussi. L'auteur a su rendre justice aux intentions des législateurs, ainsi qu'aux efforts du jury départemental d'instruction publique et à ceux des maîtres qui enseignèrent à Beauvais. Il a étudié tous les dossiers afférents aux Archives nationales, départementales et municipales, les imprimés officiels et les journaux locaux de l'époque. Peut-être, dans un désir légitime de répondre aux accusations réactionnaires d'alors et d'aujourd'hui, a-t-il un peu trop admiré l'organisation, bien défectueuse encore, de ces Écoles, et leur programme imprécis, bien trop vaste pour des élèves presque enfants, et pourtant plein de lacunes, si les Écoles centrales devaient remplacer les Universités défuntes et les collèges de l'ancien régime. — R.

— Donat, professeur au lycée d'Albi. *Le culte et la crise religieuse à Larrazet pendant la période révolutionnaire, 1789-1795* (Toulouse, impr. Privat, 1912, in-8°, 64 p.). — Larrazet, aujourd'hui commune du canton de Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne), appartenait en 1789 à l'abbaye royale de Belleperche, dont l'évêque de Montauban, Le Tonnelier de Breteuil, était abbé. Dans son travail, publié d'abord dans la *Revue des Pyrénées*, M. Donat nous raconte comment l'accord entre le clergé local et la population civile y resta complet (le curé s'étant rallié à la Constitution civile du clergé et ayant donné ses cloches à la patrie) jusqu'à la mort de cet ecclésiastique, en septembre 1793. Mais le district ayant refusé de lui donner un successeur, les radicaux l'emportèrent et mandèrent au président de la Convention, le 3 brumaire an II : « Nous n'avons plus de curé; nous savons nous en passer. » Tout culte cessa, les morts furent ensevelis sans rites religieux, l'église devint le temple de la Raison, puis on y adora l'*Être suprême*. Mais, dès juin 1795, les cérémonies catholiques reprenaient par les soins de l'ex-vicaire de 1791. — R.

— Léon Dubreuil, docteur ès lettres. *Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan (25 nivôse an II-30 floréal an III)*. Publication de textes avec une introduction (Paris, H. Champion, 1912, in-8°, cxxii-181 p.). — Nous avons déjà parlé des études de l'auteur de *la Révolution dans le département des Côtes-du-Nord*. Il nous offre ici la reproduction d'un registre de la correspondance du Directoire du district de Dinan, du 14 janvier 1794 au 19 mai 1795, conservé aux archives de Saint-Brieuc. Il renferme quatre-vingt-quatre lettres adressées au Comité de Salut public et au Comité de Sûreté générale, relatives à la chouannerie, des comptes-rendus décadaires, etc. L'introduction nous donne une véritable *Histoire du district de Dinan* pour la période indiquée. Le style de certains de ces documents est savoureux, soit qu'il soit question de « la chasse à l'espèce d'animal féroce qu'on appelait autrefois prêtres », soit qu'on dénonce plus tard « l'infâme Robespierre » comme « un autre Encelade qui osa, dans ses fougueux emportements, escalader le ciel de la Liberté ».

Administrateurs fidèles, ils promettent « qu'ils sauront précipiter le char de la Révolution au travers des précipices creusés sur sa route ». Aveu significatif; cette administration radicale déclare en octobre 1794 : « La République des prêtres est le mot de reconnaissance des gens simples et de tous les habitants de la campagne. » — P. 29, Philippeaux n'était nullement, — M. Mautouchet l'a démontré, — « l'ami de Danton ». R.

— F. Foiret. *Une corporation parisienne pendant la Révolution : les notaires*, avec une préface de M. Paul Viollet, de l'Institut (Paris, H. Champion, 1912, in-8°, xii-493 p.). — L'ouvrage de M. Foiret n'est pas écrit par un historien professionnel et ne touche pas directement à ce qu'on appelle un peu ridiculement la « grande histoire »; mais on le lira avec intérêt, car il ne laisse pas d'apporter un contingent très appréciable de détails curieux et bien documentés sur l'histoire de la Révolution et spécialement de la Terreur parisienne. La confrérie des notaires a joué dans le grand drame un rôle assez actif, surtout durant les premières années; puis, à mesure que le mouvement s'accélère, les bourgeois cossus qu'ils sont, électeurs, commandants de la garde nationale, etc., s'effraient. Leur gestion des biens d'émigrés, leurs propres richesses les signalent à la vindicte jacobine et plus d'un se voit condamné par le Tribunal révolutionnaire en même temps que ses nobles clients. Après thermidor, ceux qui ont survécu à la tourmente sont en majeure partie réintégrés, les traditions sont reprises et sous le Consulat l'ancienne compagnie se reconstitue. Une trentaine de pièces justificatives sont annexées au récit, qui ne suit pas toujours l'ordre chronologique; ce sont plutôt d'aimables causeries d'un « bon ouvrier », comme dit M. Paul Viollet, qui retrace « un portrait de famille » en nous parlant du notariat parisien de 1789 à 1799. R.

— Hubert Bourgin, agrégé et docteur ès lettres. *L'industrie de la boucherie à Paris pendant la Révolution* (Paris, E. Leroux, 1911, in-8°, 160 p.). — Très consciencieuse et substantielle monographie sur un sujet aussi intéressant que peu étudié jusqu'ici, l'histoire de la boucherie parisienne depuis les débuts de la Révolution jusqu'au Consulat, l'organisation de l'ancien métier corporatif, les modifications amenées par la liberté de l'industrie, etc. M. Bourgin nous conduit chez les fournisseurs, aux marchés, aux abattoirs; il nous initie aux détails de la vente, soit par colportage, soit sur les marchés et dans les boutiques; il nous oriente sur le nombre, la situation et l'importance des différents établissements; il nous raconte la fluctuation chronologique du monopole à la liberté pour revenir, en fin de compte, au monopole sous l'administration consulaire et impériale. Les déductions de l'auteur sont lucides et convaincantes, ses conclusions prudentes, ni trop vastes, ni précipitées, en ce qui concerne les fluctuations du commerce de la boucherie et l'influence exercée sur lui par les lois et arrêtés administratifs. M. Bourgin s'est fortement documenté aux

Archives nationales, à celles de la Seine et de la préfecture de police; il a réuni tous les imprimés et rapports contemporains sur la matière. S'il y avait lieu d'exprimer un léger regret à propos de cette excellente monographie, ce serait que l'auteur ne nous ait pas mis un peu plus en contact avec le public parisien de l'époque révolutionnaire, avec *l'acheteur* de la viande de boucherie, comme il l'a fait pour le *vendeur*. Il est probable qu'il aurait pu relever plus d'un détail curieux dans les rapports des *observateurs* de la police, par exemple, ou dans certains journaux du temps. R.

— Otto Karmin, chargé de cours au Collège libre des Sciences sociales à Paris. *La question du sel pendant la Révolution* (Paris, H. Champion, 1912, in-8°, II-184-LXXXVIII p.). — Le régime du sel à la veille de la Révolution fut certainement un des motifs qui ont le plus agi sur les masses et déchaîné le mécontentement des classes agricoles; l'abolition de la gabelle fut réclamée par tous les cahiers du royaume, et les exigences du fisc amenèrent des émeutes tant à Paris que dans les provinces. L'Assemblée constituante discuta bien des propositions à ce sujet, mais, en présence des besoins budgétaires, la loi du 23 septembre 1789 maintint provisoirement l'impôt sur le sel. Les réclamations irritées des intéressés le firent remplacer (loi du 30 mars 1790) par un nouvel impôt que les contribuables payèrent aussi peu que possible et qui ne satisfit personne. C'est seulement le décret du 17 prairial an II (5 juin 1794) qui, supprimant l'impôt de remplacement, libérait définitivement le sel. Malheureusement, ce *définitif* se trouva seulement *temporaire*, car l'Empire, rétrogradant sur ce point, comme sur tant d'autres, vers l'ancien régime, rétablit l'impôt sur le sel. M. Karmin a joint à sa consciencieuse et très instructive étude plusieurs pièces annexes et les principaux textes législatifs sur la matière, de 1789 à 1795. Nous ne voudrions pas être discourtois à l'égard d'un étranger venant nous renseigner et bien nous renseigner sur une phase de notre propre histoire économique, mais il aurait pu peut-être retoucher un peu plus son style et ne pas nous infliger des phrases comme celle-ci : « La crainte de ces émeutes donne une note *realpolitisch* à ces amendements » (p. 89). R.

— Capitaine Loÿ. *Deux femmes soldats picardes du temps de l'épopée Révolution-Empire*, d'après des documents inédits (Paris, Edm. Dubois, 1912, in-12, 45 p.). — C'est la silhouette de deux engagées volontaires que nous retrace ici l'auteur. L'une, Françoise Pailhette, d'Amiens, se présente à la municipalité avec son fiancé, pour « servir la patrie, en septembre 1792, et part pour Reims en étapes de noces; seulement, incorporée au 5e bataillon de la Somme, elle revient accoucher à Amiens, tandis que ses camarades se battent à Hondschoote (sept. 1793), et l'année suivante une seconde grossesse la fait revenir encore une fois dans sa ville natale, qu'elle quitte pour Paris en 1796, sans qu'on sache ce qu'elle est devenue. Quant à la

seconde volontaire, Véronique Vivien, ses services militaires ne furent que de trois semaines. Son mari, Desmarets, appelé au service comme garde national, ayant déserté après Waterloo, sa brave femme, indignée, quitta ses enfants et courut prendre sa place dans la garnison de Maubeuge, « dissimulant sa faiblesse sous les habits d'un autre sexe », comme l'écrivait le préfet de la Somme, et acceptant jusqu'au dernier moment du siège le rôle pénible d'un homme de guerre. Heureusement pour elle, Maubeuge capitula dès le 14 juillet 1815. Le second Empire donna bien tard à la pauvre vieille une pension et la médaille de Sainte-Hélène; elle est morte en 1869, presque nonagénaire, à l'hospice de Corbie. R.

— Joseph COMBET. *La société populaire de Monaco-Fort-Hercule* (Nice, typographie Lersch, 1912, in-8°, 15 p., planche); — ID. *Les fêtes révolutionnaires à Monaco* (Paris, E. Leroux, 1912, in-8°, 15 p.). — Nous avons déjà bien des fois signalé les travaux, plus ou moins considérables, mais toujours si solidement documentés, que le professeur niçois consacre à la période révolutionnaire en Provence et dans le comté de Nice. Dans la première de ces deux nouvelles brochures, l'auteur, bien que les papiers de la Société de l'égalité de Fort-Hercule aient disparu, a réussi à reconstituer à peu près l'histoire de ces Jacobins locaux et de leur activité; il les suit dans leurs luttes avec la municipalité dont ils combattaient le modérantisme, luttes plus bruyantes d'ailleurs que sanglantes, et nous raconte leur décadence et leur disparition dès 1795. Dans la seconde étude, extraite des *Annales révolutionnaires*, M. Combet retrace le détail des fêtes patriotiques et révolutionnaires qui furent célébrées à Monaco après que la principauté eut été officiellement réunie au territoire de la République en février 1793. Il montre, d'après les archives de la principauté, qu'elles ont commencé même avant cette date, dès novembre 1792; il en résume les réjouissances, un peu monotones à la longue, jusqu'en vendémiaire de l'an VII. R.

— Georges MATHIEU, archiviste de la Corrèze. *Notes et documents sur l'instruction publique en Corrèze pendant la Révolution* (Paris, H. Champion, 1912, in-16, 87 p.). — Près de la moitié de cet opuscule est consacrée à l'histoire de l'École centrale de Tulle; un autre chapitre nous expose l'état des petits collèges et autres établissements secondaires existant dans le département. Les dernières vingt pages s'occupent de la situation de l'enseignement primaire dans la Corrèze, mais aussi (comme c'est le cas pour les chapitres antérieurs) principalement pour la période du Directoire et non pour les années 1789-1795. Le spécialiste trouvera dans l'étude de M. Mathieu une série de renseignements utiles et des renvois aux dossiers des archives départementales. Ils s'accordent avec tout ce que nous savons déjà, depuis qu'une enquête plus précise est ouverte, sur le triste état de l'instruction publique en France durant les années de la crise révo-

lutionnaire proprement dite, alors « que les questions d'instruction étaient reléguées au second plan et éclipsées par les nécessités de la défense nationale » (p. 14). R.

— P. Delarue. *Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution. District de Dol*, documents inédits; 6e partie : *Cantons de Roz-sur-Couesnon et Le Vivier-sur-Mer* (Rennes, Plihon et Hommay, 1910, in-8°, 396 p.). — Dernière partie de cet excellent recueil de documents relatifs à la situation ecclésiastique du district de Dol pendant la Révolution, que nous avons déjà plusieurs fois recommandé à l'attention de nos lecteurs. M. P. Delarue y continue ses extraits des archives paroissiales, judiciaires, départementales, enquête des plus intéressantes, parce que sincère et soigneuse. On y trouvera bien des détails curieux : exhibition d'une bannière aux fleurs de lis par la municipalité de Saint-Broladre, lors d'une procession en février 1794 (p. 61); assassinat du curé Guillaume Lochet, prêtre marié, martyrisé par les chouans dans la nuit du 5 novembre 1795 (p. 149); apparition de l'abbé Morel, fusillé en 1793, devant la petite pastoure Victoire Coquerel en 1821 (p. 167), etc. De bonnes tables des noms de personnes et de lieux, ainsi qu'un tableau synoptique par ordre chronologique des matières contenues dans l'ouvrage entier terminent le volume. R.

— Eug. Defrance. *La conversion d'un sans-culotte : Gabriel Bouquier, peintre, poète et conventionnel, 1739-1810*, documents inédits (Paris, *Mercure de France*, 1912, in-18, 287 p., portrait). — M. Defrance nous offre ici la biographie d'un artiste fort peu connu, d'un poète très médiocre, à en juger par les fragments cités de ses œuvres, d'un conventionnel des plus obscurs. Né à Terrasson (Dordogne) en 1739 et mort dans ce bourg soixante-dix ans plus tard, Bouquier, d'après son biographe lui-même, ne fut guère qu'un « semblant de poète et un semblant de tribun » (p. 277), mais il aurait été un « vrai peintre », question difficile à trancher, puisqu'on ne connaît presque rien de ses tableaux et de ses dessins. Le livre de M. Defrance, consciencieusement écrit d'ailleurs, a été rédigé d'après les papiers du conventionnel. Ceux-ci ont été légués à l'Assistance publique en même temps qu'un capital d'environ soixante mille francs pour l'Hôtel-Dieu par sa fille Zénobie, décédée en 1866. On y trouvera quelques détails intéressants sur la vie de Bouquier à Paris avant la Révolution, sur son séjour en Italie; il avait dépassé la cinquantaine quand la Dordogne l'envoya à la Convention, où il se montra « amateur de guillotinades » (p. 173), présida les Jacobins et fit l'apologie de Marat, mais sans marquer autrement dans la crise révolutionnaire. En 1795, il regagnait Terrasson, qu'il ne quitta plus jusqu'à sa mort, et devint un fervent catholique, chantant la religion après avoir chanté les Grâces. R.

— *La vérité sur Louis XVII. Souvenirs de la comtesse d'Apchier*, précédés d'une introduction sur Louis XVII par Jean de Bon-

NEFON (Paris, Dorbon aîné, s. d. (1912), in-8°, 344 p., planches et portraits). — Cette fois, ce n'est pas des Bourbon-Naundorff qu'il s'agit. Dans les *Souvenirs* de la comtesse d'Apchier, née de Corteilles de Vaurenard, morte en 1861, c'est un revenant bien antérieur qui vient troubler le sommeil de Louis XVIII à Saint-Denis, le Hervagault, puis Mathieu Bruneau de 1818, qui, se disant duc de Normandie, errant d'Europe en Amérique, traîné de prison en prison, reparaît enfin comme baron de Richemont et finit par mourir chez ladite comtesse, au château de Vaurenard, le 10 août 1853. Le « baron » éprouvait une haine profonde contre « l'horloger prussien » (p. 33), le « faux dauphin de profession inventé par le gouvernement » (p. 34); mais ses propres droits ne semblent guère mieux établis que ceux de Naundorff, du moins aux yeux de la critique, car Mme d'Apchier y croyait pieusement, si tant est que ses *Souvenirs* soient bien authentiques. On ne nous apprend pas, en effet, où ils se trouvent actuellement, on n'en décrit pas le manuscrit, etc. Et même, si ce devaient être des papiers émanant vraiment de la comtesse, on n'y pourrait souvent voir que des hallucinations, comme lorsqu'elle raconte l'empoisonnement de l'impératrice Joséphine (p. 117), ou qu'elle affirme que Louis XVIII mourant a ordonné de proclamer Mathieu Bruneau roi (p. 120). — Le morceau le plus important du volume : *Histoire du Dauphin raconté par lui-même* (p. 57-129), fourmille d'invraisemblances et, si l'on peut admettre au besoin que cette bonne vieille a cru naïvement héberger « le Roi », — un roi *démocrate* et antiphilippiste, — si même, par impossible, il a pu croire l'être réellement lui-même, il n'y a aucune raison pour que nous nous décidions à partager cette erreur. R.

— Comte DE PIMODAN. *Les fiançailles de Madame Royale, fille de Louis XVI, et la première année de son séjour à Vienne*, d'après des documents nouveaux (Paris, Plon-Nourrit, 1912, in-8°, II-114 p., portrait). — Après les volumes de M. Ernest Daudet sur l'émigration et le travail spécial de M. G. Lenôtre, il n'y avait guère de révélations nouvelles à attendre sur le voyage de la fille de Louis XVI à Vienne, ni sur ses fiançailles avec son cousin d'Angoulême. Pourtant, l'auteur a trouvé aux Archives impériales un volume de lettres écrites par elle et par son entourage ou écrites à son adresse par divers, de 1796 à 1797, lettres dont la police de François II avait fait prendre copie avant de les laisser arriver à destination. Ce dossier a fourni quelques détails nouveaux à M. de Pimodan sur les sentiments intimes de la princesse et sur les froissements qui se produisirent entre la cour de Vienne et le prétendant à Blanckenbourg et retardèrent le rapprochement avec le comte de Provence ; ce n'est qu'en 1798 qu'elle alla le rejoindre à Mitau et qu'elle y épousait son triste mari; « c'est le chaste roman d'une exilée ». Quelques pièces justificatives sont jointes au récit. R.

— Jules VASSIAS. *Historique du 69e régiment d'infanterie (1673-1912)* (Paris, Chapelot, 1913, in-8°, 429 p.). — Par une sorte de con-

vention, le 69e régiment d'infanterie qui, depuis les 5 et 7 octobre 1873, tient garnison à Nancy, se rattache au régiment suisse créé en 1673 et qui eut pour premier colonel Wolfgang de Greder; il porta les noms des colonels qui le commandèrent successivement après Greder, d'Affry, Wittmer, Waldner, Vigier; le 1er janvier 1791, les noms particuliers des corps furent supprimés et des numéros d'ordre leur furent substitués, d'après l'ordre d'ancienneté : c'est ainsi que Vigier devint le 69e régiment d'infanterie; mais ce régiment fut licencié en 1792 comme tous les régiments suisses. La Convention nationale forma des demi-brigades et notre 69e revendique l'héritage de la 69e demi-brigade, tant celle de première formation (1795-1796) que celle de seconde (1793-1803). La demi-brigade devint de nouveau le 69e régiment d'infanterie de 1803 à 1815; et M. Vassias nous raconte toutes les batailles auxquelles ces corps successifs ont pris part; ce sont, aux XVIIe et XVIIIe siècles, Fleurus, Malplaquet, Raucourx, Minden, etc.; puis c'est l'épopée de la Révolution et de l'Empire; sur le drapeau du régiment actuel sont brodés les noms de Castiglione, Aboukir, Elchingen, Friedland. Il y eut d'autres formations d'un 69e régiment sous la première Restauration (1814-1815), pendant les Cent-Jours (1815). De 1815 à 1820, il y eut encore une 69e légion départementale; mais en 1820 ce chiffre disparut de la nomenclature des corps français : il ne reparaît qu'en 1840 où le nombre des régiments de ligne fut porté de 68 à 75. Le 69e prend part à la guerre de Crimée et de 1861 à 1866 occupe les États pontificaux. M. Vassias insiste surtout sur la part prise par lui à la guerre de 1870. Hélas! le régiment, enfermé dans Metz, est réduit à se rendre le 29 octobre; mais il se forma un 69e régiment de marche qui se distingua à l'armée du Nord et dans la lutte contre la Commune et avec lui fusionnèrent en septembre 1871 les éléments libérés de l'ancien 69e. Tous ces faits sont exposés avec soin dans ce livre qui est puisé aux sources et qu'on lit avec le plus grand plaisir. En appendice on trouve la biographie des divers colonels depuis 1673, un état des officiers tués ou blessés à l'ennemi, même celui de tous les soldats tués en 1870-1871. C'est une des meilleures monographies de régiment que nous possédions.

C. Pf.

— Julien Aigoin. *La promotion des officiers-élèves de Saint-Cyr. Souvenirs de 1870* (Paris, Chapelot, 1913, in-8°, 145 p.). — En juin 1870 avaient été passées en France les épreuves écrites pour l'admission à l'École militaire de Saint-Cyr; le 4 juillet avaient commencé les examens oraux à Paris : ils furent interrompus par la déclaration de la guerre. Le 10 novembre 1870, le ministre de la Guerre déclara que tous les candidats reconnus admissibles pourraient être nommés à titre provisoire au grade de sous-lieutenant d'infanterie; un grand nombre d'entre eux n'avaient pas attendu cette faveur pour s'engager. Quelle fut la conduite de ces jeunes gens pendant la guerre? M. Aigoin nous l'expose dans ce volume. 24 furent tués, 18 blessés pendant la lutte, soit contre les Prussiens soit contre la Commune,

et l'auteur leur consacre des notices émues ; 5 furent nommés chevaliers de la Légion d'honneur, 2 décorés de la médaille militaire ; 10 avaient été nommés capitaines, 50 lieutenants. En 1871, il n'y eut point de concours pour Saint-Cyr ; tous les admissibles de 1870 entrèrent à l'École le 1er septembre 1871, en conservant leur qualité d'officier ; seulement la Commission de la revision des grades les remit tous sous-lieutenants. M. Aigoin suit les membres de cette promotion dans leur carrière : elle devait donner à l'armée 189 officiers supérieurs et 44 officiers généraux ou assimilés. La lecture de cet opuscule est attachante. C. Pf.

— Capitaine Jean Hanoteau et Émile Bonnot. *Bibliographie des historiques des régiments français* (Paris, Édouard Champion, 1913, in-8°, xiv-354 p.; prix : 15 fr.). — Les publications sur l'histoire militaire se sont multipliées en ces derniers temps ; notamment sur la plupart de nos régiments ont paru des monographies, les unes très fouillées et ayant un caractère vraiment scientifique, les autres œuvres de vulgarisation ou patriotiques, imprimées par les presses régimentaires ou simplement autographiées. MM. Hanoteau et Bonnot ont fait œuvre très utile en dressant le répertoire de ces ouvrages. Le plan adopté par eux est très simple. Après une bibliographie générale, ils suivent le classement de l'*Annuaire militaire* de 1910, passant tour à tour en revue les trois armes, le génie, les corps spéciaux : train des équipages, troupes coloniales, artillerie et infanterie de marine, gendarmerie et garde républicaine, sapeurs-pompiers de Paris, gardiens de la paix, écoles militaires, etc. Grâce à la riche collection de M. l'intendant général Courtot, l'inventaire a pu être très complet. La description des livres est bien faite. Les noms anciens des régiments sont toujours indiqués, et on ajoute à la bibliographie proprement dite de chaque unité le relevé des documents manuscrits qui se trouvent aux archives historiques de la Guerre. Une table alphabétique où il était sans doute inutile de relever les noms des éditeurs rend les recherches faciles dans le volume, qui est considéré comme le Supplément XI de la *Revue des bibliothèques*.

C. Pf.

— Camille Piton. *Le costume civil en France, du XIVe au XIXe siècle* (Paris, Ernest Flammarion, 1913. 12 livraisons avec 700 illustrations reproduites par la photographie, in-4°, 380 p.; prix : 15 fr.). — L'ouvrage est maintenant terminé. On ne remarque pas, dans les dernières livraisons, un souci aussi constant que dans les premières de faire connaître par le costume toutes les classes de la société, celle des artisans comme celle des gens qui « s'habillent ». Vers la fin, on a trop l'impression de feuilleter un journal de modes. Le début promettait mieux. Tel qu'il se présente cependant et malgré sa rédaction forcément mal équilibrée, l'ouvrage mérite de retenir l'attention de l'historien. Ch. B.

— Eugène Guitard. *Deux siècles de presse au service de la*

*pharmacie et cinquante ans de l'Union pharmaceutique* (Paris, Pharmacie centrale de France, 1913, in-8°, v-316 p.; prix : 3 fr. 50). — Cet ouvrage comprend deux parties : d'abord la bibliographie et l'histoire des périodiques intéressant les sciences, la médecine et spécialement la pharmacie en France et à l'étranger depuis 1665, date de la fondation du *Journal des sçavants*, jusqu'à 1860, date de la fondation de *l'Union pharmaceutique*. La seconde partie contient une monographie de ce dernier journal, qui est l'organe de la Pharmacie centrale, de 1860 jusqu'en 1912. Compilé par un homme du métier, fils de pharmacien et chartiste, qui est à la fois un bibliographe et un érudit très au courant des connaissances spéciales à la pharmacie, ce volume intéresse l'histoire d'une grande industrie française, et même par endroits celle des sciences en général. Les profanes goûteront particulièrement l'illustration du volume. — Ch. B.

— J.-L. Borgerhoff. *Le théâtre anglais à Paris sous la Restauration* (Paris, Hachette, 1913, xi-247 p.). — Cette thèse de doctorat de l'Université de Paris, soutenue le 30 mai dernier par un professeur de l'Université de Cleveland, jette une vive lumière sur les premiers temps du romantisme, en montrant que, comme Nodier l'écrivait dans le *Mercure du XIXe siècle* (n° 19), « l'établissement du théâtre anglais à Paris est un des événements de l'époque, un de ces événements dont les résultats seuls peuvent faire apprécier toute l'importance » (p. 179). Ce théâtre fut inauguré le 6 septembre 1827 à l'Odéon, après une tentative qui avait échoué piteusement en 1822 devant la violente opposition des nationalistes d'alors criant : « A bas Shakespeare! C'est un lieutenant de Wellington » (p. 14). Encore en 1828, les murmures et les critiques qui accueillirent l'acteur Kean dans *Othello* firent dire à Victor Hugo : « J'ai entendu bourdonner à mes oreilles le vulgaire le plus profond que jamais l'ignorance parisienne ait déchaîné dans une salle de spectacle. C'en était assez pour me faire rougir d'écrire pour de tels Gaulois » (p. 183). Pourtant, le terrain semblait préparé déjà, sinon par la traduction de Letourneur (1776), revue par Guizot, et par les adaptations de Ducis, même interprétées par Talma, du moins par les critiques de Schlegel et de Mme de Staël, les romans de Gœthe et de Walter Scott, les poésies de Byron et les œuvres de Chateaubriand, par *la France* de Lady Morgan (1817), *le Racine et Shakespeare* de Stendhal (1822), *le Voyage* de Pichot (1825), etc. Dès 1820, Ch. de Rémusat poussait la cri d'alarme dans *le Lycée* (n° 5) : « Que les amis du passé, que les partisans de l'usage se dérobent, mais qu'ils se résignent, une inévitable révolution menace notre théâtre. »

Après avoir étudié la troupe et le répertoire, l'auteur examine l'effet des représentations sur le public, sur les acteurs, sur les écrivains et les artistes (Al. Dumas et Berlioz furent surtout impressionnés) et conclut que l'influence anglaise « précipita l'essor du grand débat en agissant comme stimulant sur les auteurs et en préparant le public

aux essais nouveaux » et « aida puissamment la nouvelle école en lui apportant l'appui du grand nom de Shakespeare... », considéré comme exemple d'indépendance dramatique plutôt que comme modèle à suivre. Le livre de M. Borgerhoff, écrit en un style clair et ferme, est des plus suggestifs[1]. Th. SCHOELL.

— Étienne DUPONT. *Les prisons du Mont-Saint-Michel, 1425-1864, d'après des documents originaux inédits* (Paris, Perrin, 1913, in-8°, x-355 p., orné de 8 grav.; prix : 5 fr.). — Le Mont-Saint-Michel a été étudié sous toutes ses faces; mais, « comme lieu de détention, il n'a pas encore trouvé son historien ». M. Dupont était bien qualifié pour devenir cet historien. Non seulement il a déjà publié une série de monographies micheliennes[2], mais il avait « le meilleur des guides, à la mémoire duquel il était juste que ces pages fussent dédiées » et qui lui a « révélé de vive voix tant de choses intéressantes sur les prisons du Mont de 1830 à 1863 ». C'était son père, notaire à Avranches, qui prenait note « de tous les événements auxquels participait la petite ville » et qui d'ailleurs « s'occupa constamment de l'histoire de l'Avranchin ». En outre, M. Dupont a, naturellement, utilisé les mémoires des détenus politiques, les rapports officiels, le *Journal d'Avranches*, etc. Son livre se lit parfois comme un roman. Il y a toutefois beaucoup de hors-d'œuvre qui ne sont là que pour assaisonner le récit et aussi pour grossir un sujet en lui-même assez maigre. Déjà la date de 1425 qui s'étale complaisamment sur la couverture n'est obtenue que par une sorte d'artifice; car le premier chapitre traite de la visite de Louis XI en 1470, et même ce chapitre n'arrive à compter dix-neuf pages qu'à force de remplissages. En réalité, jusqu'au XVII^e siècle, nous n'avons, pour écrire l'histoire du Mont comme prison de guerre et lieu de détention, « qu'une quittance de 1425 au receveur général de Normandie, quelques lignes du registre de l'hôtel de Louis XI sur une femme otage et un long extrait du registre des tabellions de Cherbourg, relatif à plusieurs gentilshommes écossais, internés dans le château ». Tout le reste, par exemple la prétendue captivité de Noël Béda et de Balue, n'est que légendes, et il faut aller jusqu'au XVII^e siècle pour trouver des documents plus précis et plus abondants. Même la période révolutionnaire, l'incendie de 1834, l'internement de Barbès et de Blanqui ne présentent qu'un intérêt relatif, et le titre du chapitre VII, « broutilles et menu fretin », pourrait sans grande injustice être étendu à une bonne partie du volume. Où saint Paul a-t-il dit : « Seigneur, préservez moi de mes

1. P. 181, l. 17 : la Trinité (Bible, Homère, Shakespeare) était celle de Herder et du jeune Gœthe; les circonstances du moment n'ont pas eu besoin de la fournir à Victor Hugo.

2. *Le Mont-Saint-Michel*. Études et chroniques, 1899; *le Mont-Saint-Michel et les pays étrangers*, 1902; *le Légendaire du Mont-Saint-Michel*, 1911; *le Mont-Saint-Michel inconnu*, 1912; *le Pèlerinage d'un enfant au Mont-Saint-Michel au XV^e siècle*.

amis? » (p. 250). Les gravures sont habilement choisies; leur provenance est indiquée p. 243. Th. SCHOELL.

— A. LECHEVALIER. *Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure* (Rouen, Lecerf fils, 1912, in-8°, 8 p.). — Il s'agit d'une publication de la Société des études locales dans l'enseignement public, dont la section de la Seine-Inférieure est remarquablement active; elle a voté l'impression de ce travail à ses frais. L'auteur, instituteur et secrétaire de mairie, a le goût des archives anciennes; à ceux qui, comme lui, « autant pour leur satisfaction personnelle que pour l'instruction de leurs écoliers », caressent le projet d'écrire l'histoire de leur commune, il donne les meilleurs conseils. Documents locaux manuscrits : *a)* état civil, dont les registres seront complétés, s'il y a lacune, par ceux du greffe du tribunal civil d'arrondissement; — *b)* livres du Trésor restés aux mains des représentants des fabriques; — *c)* Registres des délibérations des municipalités, depuis la Révolution, et Imprimés, tout est classé, et bien classé. Souhaitons que cette intelligente notice nous vaille de bonnes monographies de nos villages; à tout le moins, elle en fournit la base. Roger LÉVY.

— René FAGE. *La cathédrale de Limoges* (Paris, Henri Laurens, 1913, in-12, 116 p. Collection des *Petites monographies des grands édifices de la France*). — Charmant opuscule, bien composé, bien illustré. La cathédrale actuelle est une œuvre du XIII^e siècle; c'est une église gothique construite sur le type des églises du nord de la France; elle présente, dans ses parties principales, de frappantes analogies avec la cathédrale de Clermont-Ferrand, commencée en 1248 sous la direction de Jean Deschamps, et avec celle de Narbonne, commencée en 1272 sur les plans du même architecte. La cathédrale de Limoges, commencée en 1273, est due, sans doute, au même artiste. Elle témoigne en tout cas de l'influence exercée par l'art du nord dans les contrées où les écoles méridionales régnaient presque en souveraines. Terminée seulement à la fin du XIX^e siècle, elle offre cependant une grande unité dans le détail de la construction, et ceci est encore une fois bon à noter. Ch. B.

— *Annales de l'Est*, année 1912, fasc. I : G. MAY. *La lutte pour le français en Lorraine avant 1870. Essai sur la propagation de la langue française dans les départements de la Meurthe et de la Moselle* (Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, 214 p.). — Fasc. III : *Bibliographie lorraine*, 1911-1912 (Ibid., 256 p.). — Année 1913, fasc. I : René PERRIN. *L'esprit public dans le département de la Meurthe de 1814 à 1816* (Ibid., 1913, 123 p.). — Les *Annales de l'Est*, comme nous l'avons dit (t. CX, p. 220), ont cessé d'être un périodique; mais tous les ans paraissent sous ce titre trois fascicules traitant chacun d'un sujet différent. Deux fascicules de 1912 doivent être signalés aux historiens, le troisième, dû à M. Grenier, étant consacré à la philologie (*Étude sur la formation et l'emploi des composés nominaux dans le latin archaïque*). Le fascicule qu'a signé M. Gaston May

constitue en réalité un véritable volume; et combien intéressant est le sujet qu'il traite! Une partie de la Lorraine formait, au temps du duché indépendant, le bailliage d'Allemage et, avant la guerre, on disait encore couramment, la Lorraine allemande, puisque les populations parlaient un dialecte allemand, assez semblable à celui qui a cours en Alsace. Quels efforts a faits l'administration française pour introduire en cette région sa langue? Voilà ce que recherche l'auteur. On croit trop couramment que le gouvernement ne s'est point préoccupé de propager le français. Il en fut, sans doute, ainsi sous l'ancien régime; la Révolution n'eut que des velléités de substituer le français à l'allemand : elle fit des déclarations pompeuses et, en réalité, n'agit point. Mais, au XIXe siècle, la France tenta réellement d'introduire l'enseignement du français dans les écoles réorganisées. Les préfets et sous-préfets, les conseils généraux et les conseils d'arrondissement, l'administration universitaire comprirent leur devoir et prirent des mesures efficaces. Nous regrettons un peu que M. May se soit strictement cantonné dans la Lorraine et n'ait pas étendu ses recherches à l'Alsace où le problème se posait de la même façon et où ont été appliqués les mêmes règlements généraux. En tout cas, il nous dit les tentatives faites pour donner, à l'école, une place de plus en plus grande au français, malgré les protestations du clergé qui enseignait le catéchisme exclusivement en allemand, malgré une certaine opposition des populations elles-mêmes qui, en 1869, envoyèrent une pétition à Napoléon III contre le programme français, que l'Empereur eut le tort de faire rapporter. En 1870, certainement le français commençait à s'introduire dans les villages de langue allemande, et nous ne pensons pas, avec M. May, qu'il faille faire une différence entre la Meurthe et la Moselle, malgré les conclusions diverses des rapports d'inspecteurs (l'inspecteur du premier département, Maggiolo, était optimiste, celui du second, Hanriot, pessimiste). En Lorraine comme en Alsace, tous les jeunes gens ayant fréquenté l'école primaire commençaient à comprendre le francais, l'écrivaient tant bien que mal et se servaient même entre eux de cette langue. Encore cinquante années de domination française et le français n'aurait sans doute pas supplanté l'allemand, mais serait entré en concurrence avec lui. Nous remercions M. May d'avoir attiré l'attention sur cette question et de l'avoir traitée, à l'aide des documents d'archives, avec beaucoup de soin et une véritable pénétration scientifique. Son livre met fin à une légende. — La *Bibliographie lorraine* pour 1911-1912, comme les deux volumes de bibliographie parus précédemment, se distingue par l'exactitude de l'information et la justesse des jugements. Aucune brochure, si mince soit-elle, n'a été oubliée et l'on nous dit très exactement ce que vaut chaque publication. M. Auerbach s'est occupé de la géographie, M. Robert Parisot de l'histoire lorraine générale et de l'histoire spéciale par périodes jusqu'en 1766. La plus grosse partie du volume (p. 55-126) est occupée par les livres sur l'histoire de 1766 à nos jours; elle est due à M. Georges Pariset et elle embrasse

deux années (1910-1912). M. Collignon a passé en revue les ouvrages sur l'histoire littéraire, — nous retrouverons l'an prochain l'histoire de l'art, — et notre collaborateur M. Rod. Reuss a écrit, avec sa haute compétence, le bulletin alsatique. Le titre exact du fascicule serait : *Bibliographie lorraine et alsacienne*. — La brochure de M. René Perrin est le remaniement d'un mémoire présenté pour le diplôme d'études supérieures d'histoire et de géographie. Le sujet a été bien choisi et est fort convenablement traité. Les archives de Meurthe-et-Moselle et les archives de Nancy ont été consultées avec soin et des sondages ont été faits aux Archives nationales. Ce qui est dit de l'opinion publique dans la Meurthe à la fin du premier Empire, sous la première Restauration, pendant les Cent-Jours et pendant la Terreur blanche, est sagace. Les habitants se seraient volontiers ralliés à Louis XVIII, si toutes les faveurs n'avaient été réservées aux anciens émigrés, s'ils n'avaient craint le gouvernement des prêtres et la reprise des biens nationaux aux légitimes acquéreurs. Les récits du séjour du duc d'Artois à Nancy du 19 mars au 7 avril 1814, du « passage » de son fils, le duc de Berry, fin septembre, sont excellents. Riouffe fut nommé préfet le 29 octobre 1808 et non pas seulement en 1811 ; l'auteur de l'*Histoire de Lunéville* est Baumont, non *Beaumont;* la note 1 de la p. 44 répète la note 2 de la p. 12. C. Pf.

## Histoire d'Allemagne.

— Ludwig Schmidt. *Die germanischen Reiche der Völkerwanderung* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1913, in-12, 111 p.; prix : 1 m. Forme le t. 120 de la collection *Wissenschaft und Bildung*). — M. L. Schmidt est l'historien spécialiste des royaumes barbares. Il nous a raconté leurs destinées dans deux volumes parus à Berlin (1904-1913), dans le *Handbuch* de von Below et Meinecke, dans la *Cambridge Medieval History*. Nous lui devons une histoire particulière des Vandales qui est excellente. Une fois de plus, il traite ici le même sujet. Une moitié du volume est consacrée aux Germains avant les invasions, à la répartition géographique des diverses tribus sur la rive droite du Rhin; la seconde s'occupe des royaumes barbares depuis celui des Wisigoths jusqu'à celui des Francs. Six pages résument l'histoire de ce dernier jusqu'à Charlemagne. C. Pf.

— Ernst Bernheim. *Quellen zur Geschichte des Investiturstreites*, t. I : *Zur Geschichte Gregors VII und Heinrichs IV*, 2e édition (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-12, 121 p.). — On sait tous les services rendus aux séminaires historiques par la collection de textes sur l'histoire allemande, collection que dirigent E. Brandenburg et G. Seeliger. Elle met à la disposition des maîtres et des étudiants les principaux documents sur une grande question à élucider. Elle contient les petits volumes édités par J. Haller sur les origines de l'état pontifical, par M. Krammer sur l'élection des souverains allemands jusqu'à la bulle d'or, par R. Kötzschke sur la colonisation allemande dans

l'est du XIIe au XIVe siècle, par M. Fester sur la candidature de Hohenzollern en Espagne, de 1866 à 1870, d'autres encore. Ces recueils ont le plus grand succès; et voici qu'une seconde édition est donnée, du moins du tome Ier des documents réunis par E. Bernheim, sur la querelle des investitures. Ce volume débute par de longs extraits du livre de Humbert de Moyenmoutier contre les simoniaques et par le décret sur l'élection des papes de 1059 et il conduit jusqu'à la mort de Grégoire VII en 1085. Le second volume (1re édition en 1907) roule autour du Concordat de Worms (1122). C. Pf.

— Aloys Meister. *Deutsche Verfassungsgeschichte von den Anfängen bis ins 14 Jahrhundert*, 2e édition (Leipzig et Berlin, B.-G. Teubner, 1913, in-4°, 166 p.; prix : 3 m. 20. Dans la collection *Grundriss der Geschichtswissenschaft*). — Ces manuels, qui donnent une bibliographie très précise et toujours au courant, qui indiquent de façon sommaire la solution des principaux problèmes historiques, ont en Allemagne un grand succès; celui d'A. Meister en est à sa seconde édition. Il se divise en quatre parties : les institutions de l'ancienne Germanie, les institutions depuis les invasions jusqu'à la fin de l'époque carolingienne, l'état féodal du moyen âge jusqu'au grand interrègne, nouvelles formes de la constitution et transition à l'état moderne. Le plan est en général net : on est pourtant étonné que tout ce qui concerne les villes soit renvoyé à la quatrième partie, comme si, au temps des Hohenstaufen et même des Franconiens, les villes n'avaient joué aucun rôle. Puis forcément dans un manuel les solutions adoptées paraissent trop tranchantes. Ce qui est dit sur le *thunginus*, le centenier, le *sacebaro* de l'époque franque me paraît très contestable. Mais nous préférons insister sur les mérites très réels de cette œuvre et la recommander aux étudiants d'histoire français. Avec le livre de Meister, celui de Werminghoff sur la constitution de l'église allemande pendant le moyen âge et celui de Rudolf Kötzschke sur l'histoire sociale allemande, ils auront sous la main trois excellents guides pour explorer l'histoire médiévale de l'Allemagne. C. Pf.

— Aloys Schulte. *Die Schlacht bei Leipzig* (Bonn, Marcus et Weber, 1913, in-8°, 32 p.; prix : 1 m. 80). — C'est un discours prononcé par l'auteur le jour (18 octobre 1913) où il a pris possession des fonctions de recteur à l'Université de Bonn. Le sujet s'imposait pour ainsi dire à un historien allemand, en cette année jubilaire, surtout à un historien parlant à Bonn, puisque Frédéric-Guillaume III datera, — après coup, — du 18 octobre la charte de fondation de cette Université. M. Schulte a réussi, en quelques pages, à être clair et net : on suit bien les diverses péripéties des quatre journées. Des notes éclaircissent quelques questions controversées. Un plan accompagne la brochure. C. Pf.

— Eberhard Waitz. *Georg Waitz, ein Lebens- und Charakterbild zu seinem hundertjährigen Geburtstag* (Berlin, Weidmann,

1913, in-8°, 100 p.). — L'auteur de la *Deutsche Verfassungsgeschichte*, Georges Waitz, mort le 23 mai 1886, était né à Flensburg dans le Schleswig-Holstein, le 9 octobre 1813. A l'occasion du centenaire de sa naissance, l'un de ses fils, pasteur à l'église Saint-Marc à Hanovre, publie une biographie où l'on trouvera indiqués les diverses étapes de sa carrière universitaire, ses distinctions honorifiques, ses ouvrages et leurs éditions successives, ses principaux élèves, parmi eux notre fondateur Gabriel Monod, avec des renseignements très précis sur ses ancêtres, sur ses nombreux enfants, etc. Sorte de « régestes » de la vie de Waitz, pieusement rassemblés. — C. Pf.

— Erich Marks. *Historische und akademische Eindrücke aus Nordamerika* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1913, in-12, 55 p.; prix : 1 m. 20). — C'est un discours adressé par Marks à ses fidèles auditeurs de Hambourg, en prenant congé d'eux le 11 juillet dernier pour aller enseigner à l'Université de Munich. Il y raconte les impressions qu'il éprouva lors d'un voyage en Amérique, où, de février à avril 1913, il a fait une série de conférences sur la civilisation allemande en diverses Universités et villes. C. Pf.

— *Geistes- Wissenschaften. Verlagsverzeichnis von B.-G. Teubner* (Leipzig et Berlin, octobre 1913, in-12, 396 p.). — Le catalogue des livres littéraires et scientifiques édités par la célèbre maison Teubner est disposé de façon très méthodique : philologie et histoire ancienne, histoire moderne, philosophie, histoire des religions, géographie, histoire du droit, science de l'éducation. Il reproduit quelques-unes des illustrations des volumes édités. Il y a profit et plaisir à le feuilleter. C. Pf.

— *Verlagskatalog der C.-H. Beckschen Verlagsbuchhandlung in München, 1763-1913. Mit einer geschichtlichen Einleitung* (Munich, C. H. Beck, in-4°, 376 p.). — Le 9 septembre 1763, Karl Gottlob Beck fonda, dans la ville de Nördlingen, une importante librairie qui, en septembre 1889, établit une seconde maison à Münich. En 1913, la librairie a ainsi célébré le 150e anniversaire de sa fondation, et, en l'honneur de ce jubilé, elle a fait paraître un beau volume renfermant, en 148 pages, son histoire, due à la plume du Dr ph. h. c. Oskar Beck, avec les portraits des chefs de la maison et divers autographes; c'est un véritable livre de raison, comme on disait autrefois, et en même temps un chapitre important dans l'histoire de l'industrie allemande. Le reste du volume est occupé par le catalogue alphabétique des volumes qui sont en dépôt à la librairie; nous signalerons parmi eux le *Handbuch der klassischen Altertumswissenschaft* d'Iwan von Müller. Les ouvrages épuisés ou périmés sont indiqués en plus petits caractères. C. Pf.

## Histoire de Roumanie.

— *Documente privitoare la storia Românilor, culese de Eudoxico*

*de Hurmuzaki*. Vol. XV : *Acte si Scrisori din archivele oraselor ardelene (Bistrita, Brasov, Sibiiu)*, publ. par N. JORGA (Bucarest, in-4°, 1re partie : *1358-1600*, LXXVIII-775 p. (1911); 2e partie : *1601-1825*, CIII-776-1943 p.). — Nous ne pouvons qu'annoncer aujourd'hui ce tome XV des « Documents sur l'histoire des Roumains » réunis par le baron Eudoxe de Hourmouzaki. Il suffira de dire qu'en 1,800 pages sont publiés ou analysés tout près de 4,000 documents rédigés non seulement en roumain, mais encore en hongrois, en allemand et en latin. Les textes en latin dominent d'ailleurs, et de beaucoup, dans la première partie du volume. Ajoutons que l'édition, faite aux frais de l'Académie roumaine, a été confiée à M. Jorga, professeur à l'Université de Bucarest et membre de l'Académie, ce qui est une précieuse garantie. Un copieux index des noms propres termine le volume. Ch. B.

## HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE LATINE.

— Domingo FIGAROLA-CANEDA. *Escudos primitivos de Cuba, contribución histórica* (Habana, impr. « La Universal », 1913, petit in-4°, XII-118 p., photogravures; tiré à 300 exemplaires). — Sous le titre d'*Écus primitifs de Cuba*, M. D. Figarola-Caneda, directeur de la Bibliothèque nationale de La Havane et membre de l'Académie de l'histoire de Cuba, apporte le résultat de ses recherches méritoires touchant les blasons de la république de Cuba et de dix-huit villes de cette ancienne colonie espagnole. Il reproduit par la photogravure les armoiries qu'il a retrouvées et qui sont au nombre de cinquante-trois, dont vingt-six se rapportent à la ville de La Havane; pour chaque armoirie, il donne l'indication bibliographique correspondante de l'ouvrage ou du document où il l'a rencontrée. Par cette publication figurée, rangée dans l'ordre alphabétique et chronologique, l'on peut se rendre compte des variantes ou altérations apportées aux différents blasons au cours des derniers siècles. Cet ouvrage présente aussi un intérêt historique et non pas exclusivement héraldique, car M. Figarola-Caneda s'est préoccupé de rechercher les actes authentiques relatifs à chacun des blasons qu'il y publie et pour la plupart il a pu en donner le texte, notamment des « cédules » royales de concession ou de confirmation d'armoiries à l'île de Cuba (1517) et à la ville de La Havane (1665); les autres documents vont de 1612 à 1894; ces textes sont publiés avec soin. Il y a là un précieux recueil de renseignements pour l'histoire de l'île et des cités cubaines. E. M.-C.

# CORRESPONDANCE.

A propos du compte-rendu, par M. GRILLET, du livre sur les *Origines de l'influence française en Allemagne* (*Rev. histor.*, t. CXIV, p. 155), l'auteur, M. REYNAUD, nous adresse la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

L'article que M. Grillet a consacré à mon livre *les Origines de l'influence française en Allemagne* appelle quelques observations que je vous serais très obligé de vouloir bien publier dans un prochain numéro de votre estimable périodique, selon les usages suivis en pareil cas.

M. Grillet me reproche d'avoir « dénigré systématiquement » l'Allemagne et sa « culture ». J'ai dit dans ma préface que je me proposais de montrer pourquoi, dans le duel moral qui s'engage dès le x^e^ siècle entre ce pays et le nôtre et qui se termine au XII^e^ siècle par le triomphe complet de celui-ci, la civilisation allemande devait succomber. On n'explique pas une défaite en énumérant des perfections. L'Allemagne a eu le dessous parce que, sur toute la ligne, sauf peut-être dans le domaine économique, elle est restée immobile, tandis que la France allait de l'avant. Faire ressortir cette immobilité, telle était ma tâche. Certains historiens allemands ont jugé cette époque du passé de leur pays plus sévèrement que moi. Taire ce qu'on croit être la vérité stricte sous prétexte que, par hasard, elle fait honneur au génie du peuple auquel on appartient, c'est là une idée qui, je l'avoue, ne me serait jamais venue et dont la justification ne m'apparait pas. Nous avons assez souvent, au cours des dix siècles de notre histoire, l'occasion de dire du mal de nous. Tout ce qu'on est en droit de me demander, ce sont des preuves. Je les ai données, qu'on les discute. On ne peut pas faire que la France n'ait été au moyen âge la grande puissance créatrice de la chrétienté.

M. Grillet, à ce propos, cite une phrase de mon livre qui, séparée de son contexte, a, en effet, une apparence quelque peu naïve. La voici : « L'origine de ces rares perfections montre qu'ici encore notre pays seul a pu et dû les produire. » En réalité, c'est la conclusion de tout un développement (p. 43-47) tendant à prouver que les vertus surhumaines déployées par certains Clunisiens du x^e^ et du XI^e^ siècle étaient comme la réaction nécessaire des âmes contre les brutalités effroyables qui déparaient la société féodale à cette époque, surtout la société française. Si M. Grillet eût ajouté les mots qui la complètent : « Là où était l'exces du mal fut aussi l'excès du bien », il l'eût rendue plus compréhensible, mais eût perdu, il est vrai, son effet.

Un peu plus loin, M. Grillet oppose à mes déductions quelques formules qu'il a bien l'air de présenter comme des axiomes historiques. Je ne connais pas d'axiomes en histoire. A ses affirmations j'oppose tranquillement les miennes. Le lecteur choisira. Je sais bien qu'il est difficile dans un compte-rendu de justifier ses dires, mais on ne se débarrasse tout de même pas en deux ou trois phrases de conclusions établies sur de patientes recherches et

documentées. M. Grillet simplifie les faits autant que la méthode historique quand il écrit que « la Réforme a triomphé grâce aux concessions de Henri III qui a laissé toute liberté d'agir à Léon IX et renoncé à exercer la tutelle impériale sur la papauté ». Toute la question est de savoir s'il pouvait agir autrement. Conciliant, certes, il l'a été, ayant été élevé par sa mère dans le respect de la Réforme clunisienne, mais je crois avoir montré que ses concessions n'ont satisfait personne et qu'il avait devant lui un parti puissant qui ne se défendait pas, mais attaquait, parti où les Français l'emportaient de beaucoup. Est-ce que, par hasard, après la mort de ce roi, la Réforme n'a pas eu à vaincre Henri IV qui lui résistait de toutes les forces de son génie fertile en expédients et avec toutes les ressources de son empire? S'il n'y avait eu que des hommes en présence, justement, l'accord se serait fait sous Henri III et Léon IX. *Mais c'était le conflit de deux systèmes.*

Je n'ai pas dit que la Réforme avait suscité la lutte des princes contre l'empereur, j'ai même dit tout le contraire; à savoir que cette lutte était aussi vieille que la monarchie allemande, qu'elle avait jusque-là abouti au triomphe des souverains et que la Réforme, en la ravivant et en la soutenant, l'avait terminée par la victoire des ducs et des adversaires du pouvoir central en général.

M. Grillet affirme que Canossa et le traité de Worms ne marquent pas la fin du système ottonien, lequel, sous Barberousse, aurait brillé de tout son éclat. Est-ce un paradoxe? Le système ottonien, qui consistait, on le sait, à s'appuyer sur Rome et l'Église allemande pour tenir en respect les éléments particularistes, a si bien brillé sous Barberousse, que celui-ci, après cinq expéditions en Italie, s'est vu contraint par la défection d'un duc et la pression de ses évêques, sans parler de l'hostilité des Lombards, ces vieux alliés de la Réforme, de s'humilier devant le pape Alexandre III. Le règne de Barberousse représente l'effort désespéré de l'ancienne monarchie allemande pour sauver ses conditions d'existence. Après ce prince, c'est la décadence irrémédiable, c'est l'Allemagne anarchique dominée par les papes et les rois de France. Quant aux types d'évêques ottoniens que M. Grillet rencontre sous Barberousse, il omet de nous dire que ce sont des exceptions, alors que, autrefois, leurs semblables étaient la règle.

M. Grillet déclare que « la fusion des ministériels et vassaux en un corps de « Ritter » est surtout due à la politique des Staufen qui s'appuient sur la basse noblesse, etc., etc. »; cela, nous le savions tous et depuis longtemps; mais c'est une cause seconde. La cause première, c'est la révolution politique opérée par la Réforme qui a soustrait les ducs et les évêques à l'autorité royale.

Enfin, M. Grillet reste encore à la surface des faits quand il assure que « les Saxons, adversaires par excellence des Saliens, n'ont jamais été pénétrés d'idées françaises ». Je crois avoir établi que sous Grégoire VII, ses prédécesseurs et ses successeurs, la curie était peuplée de Français et obéissait à des suggestions françaises. Or, c'est bien la curie qui a soutenu et fait triompher la révolte saxonne. D'ailleurs, les moines clunisiens étaient nombreux en Saxe à la fin du XI^e siècle et on sait le rôle politique direct qu'ils ont joué dans la querelle des Investitures.

Toutes les erreurs que je reproche à M. Grillet proviennent, en somme, de ce qu'il n'a pas su ou voulu descendre jusque dans l'analyse intime des événements et s'est contenté d'opposer des solutions générales, traditionnelles, qui n'infirment ni ne confirment ma thèse, à l'interprétation nouvelle, — justifiée je pense par le point de vue auquel je me plaçais, — que j'ai essayé de donner de la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. J'ai prétendu montrer que la pensée

et les armes françaises avaient collaboré essentiellement à la victoire du Saint-Siège sur la monarchie ottonienne, j'ai cité des noms, des faits caractéristiques. C'est cela qu'il fallait discuter. Je sais certes bien qu'on peut envisager le problème sous un autre jour, mais j'avais, moi, à l'envisager sous ce jour-là. Ai-je fait fausse route oui ou non? Toute la question était là.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée,

L. Reynaud.

M. Grillet, à qui nous avons communiqué cette lettre, répond par les observations suivantes :

1° M. Reynaud dénigre systématiquement l'Allemagne. Il suffit de feuilleter son livre pour s'en convaincre. Que le lecteur se reporte de préférence au chapitre sur l'absence d'une évolution morale en Allemagne et il sera édifié. Les vices qu'il découvre dans l'Allemagne ottonienne et salienne, il les tient pour spécifiques et il s'acharne à démontrer qu'ils persistent à travers toute l'histoire de ce pays et sont encore d'une incontestable actualité. C'est le cas pour l'absence de chasteté, le manque de respect envers la femme, la laide sensualité, la conception du mariage, la cruauté. Il puise ses preuves aux sources les plus diverses; la *Germania* de Tacite, les légendes mérovingiennes et jusqu'aux pratiques actuelles des populations rurales sont mises à contribution. L'allure acerbe qu'il imprime à sa pensée laisse supposer qu'il n'a pas complètement évité les travers des historiens d'outre-Rhin et par instants s'est plu à imiter cette « littérature patriotique pour écoles primaires ».

Pour s'en tenir aux x^e^ et xi^e^ siècles, peut-on affirmer la complète immobilité d'un pays dans une période qui se marque par un essai pour réaliser le rêve unitaire du moyen âge, par une expansion politique au delà de toutes les frontières, par la durable germanisation, colonisation et conversion des régions entre Elbe et Oder et au sud du Danube, par la prolongation de la renaissance latine, par l'essor économique et l'originale floraison des villes? La monarchie des Ottons n'a-t-elle pas rendu possible cet essor en faisant régner un ordre relatif à l'intérieur et la sécurité à l'extérieur?

2° La Réforme a été facilitée et introduite dans l'Empire par Henri III; il a durant sa vie été le puissant instrument des idées que représentait l'ordre de Cluny. N'a-t-il pas agi en pleine entente avec l'abbé Odilon? La Réforme se serait-elle imposée avec tant de vigueur au xi^e^ siècle, si l'empereur n'avait entrepris l'épuration préalable de la papauté? Au concile de Sutri en 1046, il se montre plus radical que les moines et Pierre Damien, qui se seraient accommodés du simoniaque Grégoire VI. Dans le choix des pontifes, il observe en apparence les vieilles formalités de l'élection par le peuple et le clergé romain; il a le souci constant de ménager l'opinion publique et de plaire au parti orthodoxe. Il renonce en faveur de Victor II à la dignité de patrice et à l'anneau d'or, qui lui conférait le gouvernement sur Rome, le droit de présider au choix du pontife et de l'instituer. Au synode d'Aix-la-Chapelle (1046), il interdit la simonie et s'engage à ne jamais la pratiquer; le premier soin de son pape Clément II est de confirmer cette défense. Il encourage Léon IX, lui laisse toute liberté d'agir et l'invite à se rendre au concile de Reims. Il tolère que l'archevêque Halinard de Lyon lui refuse le serment de fidélité. Personne ne l'obligeait à se comporter de la sorte; aucune puissance politique ou religieuse ne pouvait lui faire obstacle et nul de son vivant n'eut l'idée de s'opposer à

son œuvre. Il pouvait exercer sur l'Église une autorité que nul n'avait eue depuis Charlemagne, mais il était persuadé que l'Église ne pouvait lui rendre service qu'à la condition d'être morale. A sa mort, les prélats qui détiennent le pouvoir, Adalbert de Brême et surtout Anno de Cologne, contribuent en partie au triomphe de la Réforme. Ils se prononcent pour les papes clunisiens et aident à la victoire de Nicolas II et d'Alexandre II sur l'intrus Benoît et sur Cadalous.

La papauté, dans son effort vers l'indépendance, a procédé avec prudence; le décret de 1059 réservait les droits de Henri IV et n'excluait pas ceux de ses successeurs. D'ailleurs, Henri IV n'était pas animé d'une hostilité systématique envers la Réforme. S'il ne s'était agi que du trafic des dignités ecclésiastiques et du célibat des prêtres, l'entente aurait été moins longue à se faire. L'empereur avait intérêt à ce que les évêques ne fussent point mariés. Nulle raison pour douter de sa sincérité lorqu'en 1082, à Milan, il prête le serment de ne point pratiquer la simonie et qu'en 1083, son pape Clément recommande aux clercs de vivre selon la chasteté, alors qu'un an auparavant Grégoire VII avait faibli sur le célibat des prêtres. Mais, très vite, ces questions passèrent à l'arrière-plan. La lutte pour la primauté, l'aspiration des papes au gouvernement universel de la chrétienté, la prétention à disposer ses couronnes furent le principal objet de la querelle. Il s'agissait aussi, et M. Reynaud ne l'a point fait ressortir, d'intérêts matériels très précis. En donnant un sens extensif au mot « simonie » et en brisant le lien d'investiture qui rattachait le clergé à la royauté, Grégoire VII coupait les vivres à la monarchie salienne. Les biens des évêchés et abbayes étaient considérés comme biens royaux, comme propriétés du souverain; l'Église en avait la jouissance et la possession, à ce titre pesaient sur elle les lourdes obligations financières et militaires dont étaient exempts les feudataires laïques. Pour conserver ses moyens essentiels d'existence, la royauté elle-même devait lutter et elle est parvenue à son but par le concordat de Worms.

3° Le concordat de Worms ne termine pas la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire et il ne marque ni la ruine du Saint-Empire ni la destruction du système ottonien. Il a été imposé à la royauté non par le pape, mais par les princes. La féodalité allemande a été l'arbitre entre Henri V et Calixte II. Les questions sur lesquelles avait roulé le débat sont tranchées d'une sorte qui laisse le clergé allemand dans la dépendance de l'empereur. Il s'était agi de la propriété éminente du royaume sur les biens des églises royales, et le pacte est avant tout une explication à ce sujet; le droit de propriété était maintenu et le lien qui rattachait les détenteurs de ces biens au propriétaire suprême était garanti par l'investiture; évêques et abbés sont astreints à la *fidelitas* et à l'*hominium;* les lourdes charges qui grèvent leurs domaines persistent et les ressources des rois du XII^e siècle dépendront surtout du clergé. Il s'était agi d'interdire à l'empereur toute ingérence dans la nomination aux dignités ecclésiastiques et l'empereur conservait une double influence, grâce aux clauses de la *presentia regis* et de l'investiture avant la consécration; il pouvait ainsi écarter le candidat qui lui déplaisait. L'empereur, certes, ne reçoit pas dans toute leur étendue les droits de ses prédécesseurs, mais les grands problèmes pour lesquels Grégoire VII avait dépensé son activité ne sont pas résolus. Le pape renonce à ses prétentions; il ne jouit même pas d'un pouvoir illimité sur les évêques allemands. La perte de pouvoir que subit le roi profite non à la papauté, mais à la féodalité princière, dont l'influence sera décisive dans les élections épiscopales. L'Église s'est bien rendu compte que le concordat de Worms ne constituait pas une victoire; elle l'a tenu pour une simple suspension d'armes. Les

lamentations de Gerhard de Reichersperg sur la dépendance des prélats sont particulièrement instructives. Dès le lendemain, l'Église a tenté de s'affranchir. On sait l'opposition qui se déchaîna au concile de Latran de 1123 lorsqu'il fallut le ratifier; en 1139, le concile de Latran l'annulera implicitement. Le programme des revendications de l'Église est contenu dans la *Narratio de electione Lotharii*. La papauté répand le bruit qu'il s'agit d'une simple concession personnelle à Henri V et jamais elle ne l'invoquera dans son combat contre les prétentions des rois souabes.

4° Le règne de Barberousse, n'en déplaise à M. Reynaud, est une restauration. Il est parvenu à rétablir la puissance dominatrice de la royauté sur les princes d'Église. Il a fait de l'Église allemande le meilleur instrument de la politique et a définitivement encadré les évêques dans le système féodal. Les évêques à Besançon protestent auprès du pape Hadrien contre les termes ambigus de sa missive. A Würzbourg en 1165, tous, sauf deux, prêtent le serment de toujours demeurer dans l'obédience d'un pape impérial. Faut-il enfin signaler la dernière lutte de Frédéric contre la curie en 1186, où tous protestent contre l'intervention du pape Urbain III dans les affaires du royaume et reconnaissent la légitimité de leurs obligations? Du droit de propriété sur les biens des églises royales Frédéric a tiré les conséquences extrêmes en s'attribuant la garde des régales et le droit de dépouilles pendant la vacance des sièges épiscopaux. A propos des nominations aux dignités ecclésiastiques, il laisse subsister en apparence les élections, mais s'arroge un droit de désignation et son intervention apparaît efficace dans toutes les élections, sur le détail desquelles nous sommes renseignés. Il a utilisé les membres du haut clergé soit comme généraux, soit comme conseillers, soit comme diplomates; presque tous sortent de sa chancellerie ou lui sont unis par des liens de parenté. Le type du prélat politicien ou de l'évêque-prince, soucieux d'extensions territoriales, caractérise le clergé du XII^e siècle. Il me suffit d'évoquer les principaux représentants, Wibald de Stavelot, les archevêques Rainald de Dassel, Philippe de Cologne, Arnold et Christian de Mayence, Wichmann de Magdebourg, les évêques Éberhard de Bamberg, Hartmann de Brixen, Otton de Freising. On ne peut citer un seul clerc uniquement préoccupé de sa mission religieuse qui parvienne à l'épiscopat. Par la paix de Venise, Frédéric renonce à sa grande œuvre, l'organisation monarchique de la Haute-Italie; mais son pouvoir en Allemagne n'est pas diminué. La chute de Henri le Lion (qui n'a jamais fait défection, puisque les princes laïques n'étaient pas obligés de participer aux expéditions italiennes) et les grandes diètes sont des manifestations éclatantes de sa puissance. Alexandre III s'attache à ménager l'empereur, reconnaît la plupart des évêques schismatiques, déclare au chapitre de Brême en 1177 que pour une élection épiscopale la *favor principis* est nécessaire. Pas plus que le concordat de Worms, la paix de Venise ne tranche la grave question qui divisait l'Empire et le Sacerdoce. L'Église allemande n'était pas absorbée dans l'Église universelle et, si le but de la Réforme avait été son indépendance, on en était complètement éloigné à la fin du règne de Frédéric I^er.

5° Je n'ai pas eu la prétention de découvrir que la fusion des ministériels et vassaux en un corps de « Ritter » est due à la politique des Staufen; mais j'étais contraint de le mentionner puisque M. Reynaud paraît l'ignorer. D'après lui, la fusion résulterait de l'intervention française, de l'opinion publique qui assimile le ministériel au baron et de la révolution politique qui a soustrait au roi les contingents des évêques et des ducs. Or, le roi continue, après comme avant le concordat, à utiliser les troupes des princes. La poussée des « Dienst-

männer » dans la hiérarchie sociale est due essentiellement à l'importance du service militaire à cheval, à la haute considération qui s'attache au service de cour. La politique de Frédéric et de Henri VI qui les favorise (Landfrieden de 1186 et de 1187), leurs riches dotations, leur emploi comme conseillers, soldats et surtout fonctionnaires achèvent l'ascension. La similitude de la profession et du mode de propriété amène le rapprochement avec les vassaux; les avantages accordés par les Staufen déterminent l'entrée des vassaux dans la ministérialité; la fusion n'est complète que dans le premier tiers du XIIIe siècle.

6° La victoire du Sacerdoce sur l'Empire est due à la querelle civile qui a compliqué la guerre étrangère. Or, M. Reynaud ne parle jamais de la lutte des princes, c'est-à-dire de la haute féodalité contre la royauté; il la réduit aux soulèvements des ducs, dans lesquels il voit les protagonistes d'idées régionales, ce qui commence à n'être plus vrai dès la fin du Xe siècle et ne l'est plus du tout au XIe et au XIIe siècle; les grands voulaient achever la transformation de leur office administratif en un office féodal et restreindre les obligations de leur contrat; dans les concessions qu'ils arrachent aux antirois, l'autonomie n'est pas en jeu et ils ne veulent pas se séparer du royaume.

La révolte des Saxons contre Henri IV est antérieure à la querelle des Investitures; elle a été provoquée par des motifs politiques; elle a facilité la tâche de Grégoire VII, puisqu'elle lui a permis d'intervenir dans les affaires de l'Allemagne, d'abord comme médiateur, puis comme juge : les moines clunisiens peu nombreux en Saxe n'y ont joué aucun rôle.

7° M. Reynaud enfonce une porte ouverte, lorsqu'il affirme que la France a été au moyen âge la grande puissance créatrice. J'admets volontiers, comme presque tous les historiens français et allemands, une influence de notre pays sur l'Allemagne; mais M. Reynaud a repris et développé cette idée avec une vigueur qui l'a parfois entraîné à caractériser le problème des relations du Sacerdoce et de l'Empire sous un seul de ses aspects; j'ai voulu montrer quelques-unes des raisons pour lesquelles on ne saurait approuver toutes ses déductions, et je crois y avoir réussi.

Pierre GRILLET.

---

# RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

## FRANCE.

**1. — Annales révolutionnaires**. 1913, oct.-déc. — Albert MATHIEZ. Fabre d'Églantine et la falsification du décret de liquidation de la Compagnie des Indes (la culpabilité de Fabre dans cette affaire est certaine). — E. LESUEUR. Comment Robespierre composa l'éloge de Gresset; d'après des documents inédits (en 1784). — Fr. VERMALE. La désertion dans l'armée des Alpes, après le 9 thermidor (fin). — J. MASSÉ. Retour de l'île d'Elbe. Le colonel Durand, du 11e de ligne (commandant le 11e de ligne à Grenoble, Durand resta fidèle au serment prêté à Louis XVIII jusqu'à ce que le roi fugitif l'en eût délié. Il rejoignit alors Suchet. Mal récompensé de son loyalisme par les Bourbons, il quitta le service en 1821 et mourut en 1849, après avoir eu la joie de voter, en 1848, pour le prince président contre Cavaignac). — François CHABOT, représentant du peuple, « à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique » (suite).

**2. — Bibliothèque de l'École des chartes**. 1913, mai-août. — H. OMONT. Le mystère d'Emmaüs (*Ordo ad Peregrinum*), d'après un ms. du XIIe siècle de la cathédrale de Beauvais (ce ms. est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale; il contient le texte d'un drame liturgique qui se déroulait à vêpres le lundi de Pâques, texte assez différent de ceux qui ont été déjà publiés). — P. GUILHIERMOZ. De l'équivalence des anciennes mesures (à propos des *Recherches* publiées récemment par M. Brutails, que l'auteur soumet à une critique très rigoureuse). — J. DE LA MARTINIÈRE. Instructions secrètes données par Charles VI au sire d'Albret pour soulever la Guyenne contre Henri IV (fin d'oct. 1399 à janv. 1400). — Robert ANDRÉ-MICHEL. Matteo de Viterbe et les fresques de l'Audience au palais pontifical d'Avignon. — P. DE VAISSIÈRE. Sous les derniers Valois. M. de La Primaudaye (analyse du procès criminel intenté à M. de La Primaudaye pour l'assassinat de M. du Refuge. La Primaudaye, condamné à mort, fut décapité aux Halles de Paris, le 5 août 1579). = C.-rendus : *Ch. H. Haskins*. Further notes on sicilian translators of the twelfth century (étude substantielle et fort documentée). — *Al. Cartellieri*. Marsilius von Padua « Defensor pacis ». Erstes Buch (reproduction littérale de l'édition princeps de Bâle, 1522). — *W. Platzhoff*. Frankreich und die deutschen Protestanten, 1570-1573 (dissertation nourrie et précise). — *V. Hunger*. Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450

(bon). — *G. Robert.* Les fiefs de Saint-Rémi de Reims aux XIIIe et XIVe siècles (beaucoup de faits nouveaux). — *Fr. Lesueur.* Ménars; le château, les jardins et les collections de Mme de Pompadour et du marquis de Marigny (curieux et intéressant). — *J. Régné.* Étude sur la condition des Juifs de Narbonne, du Ve au XIVe siècle (excellent). — Recueil de généalogies vaudoises, t. I, fasc. 1. — *R. Federn.* Répertoire bibliographique de la littérature française, des origines à nos jours (très utile).

**3. — Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle.** 1913, 1er nov. — A. Chuquet. Un salon à Paris en 1769 (note sur une petite société de gens de lettres qui s'était formée à Paris durant l'hiver de 1769 et qui se composait de Dumouriez, Crébillon fils, Guibert et Favier). — Th. de Lameth. Note sur les souvenirs de la marquise de Créquy (suite; fin le 1er déc.). — Fr. Le Lorrain. Un conventionnel désabusé : Pérard (conventionnel et régicide, Pérard, sous la première Restauration, renia la Révolution et défendit la mémoire de l'Empereur. Après les Cent-Jours, il s'enfuit en Angleterre d'où il revint seulement après les journées de Juillet. Mort à Paris le 6 avr. 1833). — G. Vauthier. Édifices et promenades de Paris, an III-an VIII. — A. Biovès. 1813. Souvenirs du capitaine Maurice. Le siège de Dantzig. — C. Welvert. André Dumont, fonctionnaire impérial. — A. de Tarlé. Quelques documents. — M. Citoleux. Gibbon et Vigny, historiens du christianisme (Vigny s'inspira de Gibbon quand il écrivit *Daphné*). = 1er déc. A. Chuquet. La galerie des aristocrates militaires (analyse un mémoire rédigé sous ce titre par Dumouriez en 1768 sur les généraux de la guerre de Sept ans, sur leur jalousie et leur indiscipline, causes de l'humiliation de la France; ce mémoire, resté secret et peut-être oublié par lui, il le fit sortir de ses cartons et le publia sans nom d'auteur en 1790). — R. Guyot. Talleyrand et Lord Yarmouth (Yarmouth avait, en juillet 1806, amorcé la discussion avec le gouvernement français en vue d'un traité, quand il fut rappelé; or, s'il fut rappelé, c'est qu'il faisait des affaires de bourse et qu'à ces affaires était mêlé l'homme de confiance de Talleyrand, Montrond, sinon Talleyrand lui-même. Dénoncé au nouveau plénipotentiaire anglais, Lauderdale, Yarmouth est obligé de repartir pour Londres, 21 août. Comme ils avaient été les maîtres de la hausse et de la baisse à la Bourse, Yarmouth et Montrond réalisèrent sans doute de beaux bénéfices). — Commandant Minart. La brigade de cuirassiers saxons von Holtzendorff à la bataille de Leipzig (cette brigade ne suivit pas le reste des Saxons dans leur défection; elle resta fidèle à l'empereur jusqu'au 19 octobre, où elle fut autorisée à se rendre à Leipzig, « S. M. pensant qu'il serait agréable à votre bon roi d'avoir ces corps de sa garde près de sa personne dans les circonstances actuelles »). — G. Vauthier. Un barbiste en 1813-1814 (publie six lettres que François René Allain-Targé écrivit de Saumur à son fils Henri François, alors interne à Sainte-Barbe). — Eug. Wel-

VERT. Lettres d'exilés, 1816 (émanant de Thibaudeau ou le concernant). — A. DUBOIS-DILANGE. La rétractation de La Primaudière (des protestations qu'elle souleva dans la presse et qui émurent jusqu'au préfet de la Sarthe). — G. W. Lettres tirées des papiers de Xavier Eyma (sept lettres ou billets de 1840 à 1873).

**4. — La Révolution française.** 1913, 14 oct. — A. AULARD. La féodalité sous la Révolution; survivances, vicissitudes, suppression (fin; entre le 10 août 1792 et le 17 juillet 1793, les Français payaient encore des droits seigneuriaux : le cens, le champart, etc., en beaucoup de cas et en beaucoup de lieux. L'abolition des droits féodaux fut complète seulement à partir du moment où fut appliquée la loi du 17 juillet 1793). — Cl. PERROUD. André Chénier à Versailles en 1793. — A. ARTONNE. Les papiers de Maiguet (analyse les registres de sa correspondance conservés à Clermont-Ferrand). — E. LEBÈGUE. Thouret et le bicamérisme (Thouret était partisan, dès 1789, de l'unité du Corps législatif, mais à condition que le roi fût armé d'un veto efficace). = Documents : une lettre de Condorcet à Diderot sur le Parlement, 1774. — Une lettre du comte de Provence à l'ex-constituant Virieu, de Hamm, le 23 août 1793. = 14 nov. L. DUTIL. Les « communes » en 1792 et le Comité central des sections de Toulouse, sept.-déc. (contre-coup de la révolution parisienne du 10 août). — J. BOUAULT. L'arrestation de Mesdames, tantes du roi, à Arnay-le-Duc, 22 février-4 mars 1791 (cette fuite de Mesdames, qui faisait déjà présager celle du roi, suscita la même défiance; elles purent, heureusement pour elles, échapper aux mains des Jacobins). — D. BAUD. Le parti libéral à Lyon, de 1824 à 1827. = Documents : Un mémoire de Verninac, publié par A. TUETEY (mémoire de Verninac de Saint-Maur sur une mission en Suède en l'an II).

**5. — Revue des études napoléoniennes.** 1913, nov. — Éd. DRIAULT. Le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch de Russie et les études napoléoniennes (longue analyse de certaines publications de la Société impériale d'histoire de Russie et surtout des importants volumes publiés, d'après les Archives impériales, par le grand-duc Mikhaïlovitch). — Joseph DURIEUX. Bonaparte au Luc, 1799 (publie et commente un mémoire dressé par un certain Perraimond qui était en 1799 président de l'administration municipale du canton du Luc, près de Draguignan, lorsque Bonaparte y relaya en rentrant d'Égypte. Bonaparte voulait continuer sa route, en pleine nuit; Perraimond réussit à le retenir en lui montrant que la route, infestée de brigands, était fort peu sûre. L'enthousiasme manifesté par les habitants dès cette première étape dut montrer au général qu'il pouvait tout oser contre le Directoire. Il repassa au Luc, en fugitif, le 26 avril 1814). — E. CAZES. Napoléon à Versailles et à Trianon (fin; l'iconographie napoléonienne à Versailles). — G. GROMAIRE. Arndt et Napoléon (les idées et le caractère d'Ernest-Moritz Arndt expliquent l'opposition que celui-ci

ne cessa de faire à Napoléon). = Mémoires et documents : Correspondance de Sébastiani, ambassadeur à Constantinople, du 24 déc. 1806 au 10 mars 1807, publiée par Éd. DRIAULT. — G. VAUTHIER. Les ouvriers de Paris sous l'Empire (publie un rapport très détaillé qui fut adressé par la préfecture de police au ministre de l'Intérieur, le 30 mai 1807; on y donne un « état statistique des ouvriers de Paris employés dans les arts mécaniques »; cet état est dressé « par ordres, genres et espèces, et les ouvriers y sont considérés sous les rapports du nombre de ceux qui sont pourvus de livrets, ainsi que sous les rapports de l'industrie, politique, physique et moral »). — R. GUYOT. Les études napoléoniennes en Allemagne, 1911-1912. — G. VAUTHIER. L'arc de triomphe en 1810 (représentation en charpente et en toile du futur arc de triomphe, dont en cette année les pieds-droits ne s'élevaient encore qu'à sept mètres du sol. Notes sur les emblèmes et les inscriptions à placer sur l'arc de triomphe).

6. — **Revue des questions historiques.** 1913, 1er oct. — L. CRISTIANI. Luther au couvent, 1505-1517 (Luther est le premier responsable des erreurs qui ont eu si longtemps cours sur sa jeunesse; c'est lui qui a créé sa propre légende. Il a en effet éprouvé, sur le tard, le besoin de justifier sa sortie du couvent; il était peut-être de bonne foi en s'attribuant des sentiments qu'il n'avait pas éprouvés. Dupe de lui-même, il a naturellement trompé, non seulement ses adversaires, mais ses amis). — Ch. CONSTANTIN. L'élection de l'évêque constitutionnel de la Meurthe en 1791. — P. MONTARLOT. Un agent de la police secrète, 1800-1817 : Jean-Marie François (suite et fin; François servit ponctuellement Fouché, puis Savary jusqu'en 1814; c'est lui qui rédigeait le Bulletin de police qui, revu par Desmarets et signé par Fouché, était envoyé à l'Empereur. Destitué en 1814, il rentre au ministère avec Fouché pendant les Cent-Jours; à partir du 1er mai 1817, il ne participe plus à la confection du Bulletin. Le souvenir des services rendus autrefois à la cause royaliste l'empêcha de tomber dans la misère. Mort en 1825). — J. GAILLARD. Essai sur quelques pamphlets ligueurs. — H. DE MONTBAS. Un récit inédit de la bataille de Rocroy (publie une lettre de François Barton, vicomte de Montbas, lieutenant au régiment Royal-Cavalerie, qui assistait à la bataille; elle est du 20 mai 1643). — J. GUIRAUD. Ozanam, historien chrétien. = C.-rendus : *Beuchat.* Manuel d'archéologie américaine (important). — Vatikanische Quellen zur Geschichte der pæpstlichen Hof-und Finanzverwaltung, 1316-1378 (analyse des documents publiés par F. Gœller et K. H. Schæfer). — *L. Barthou.* Mirabeau (apologie éloquente, où l'on apprendra à connaître encore mieux M. Barthou que Mirabeau lui-même). — *Ch. Maréchal.* La famille de Lamennais sous l'ancien régime et la Révolution. La jeunesse de Lamennais (excellent). — *Ch. Boutard.* Lamennais, sa vie et ses doctrines, t. III, 1834-1854 (plein d'idées et de faits). — *Mgr Laveille.* Chesnelong, sa vie, son action politique et parlementaire, 1820-1899 (très intéressant; utilise beaucoup de lettres

de Chesnelong). = Bulletin historique : Edm. FEHRENBACH. Courrier anglais. — M. BESNIER. Chronique d'histoire ancienne, grecque et romaine.

**7. — Revue historique de la Révolution française**. 1913, juill.-sept. — F. D'IVERNOIS. Documents relatifs à la correspondance secrète de F. d'Ivernois avec la cour de Berlin, 1808-1809, publiés par O. KARMIN (le baron de Jacoby, ambassadeur de Prusse à Londres, prévoyant, au commencement de février 1808, que le gouvernement français exigerait que l'ambassade prussienne quittât Londres, proposa au Genevois F. d'Ivernois, depuis longtemps fixé dans cette capitale, de continuer secrètement le service d'informations nécessaires à sa cour. D'Ivernois accepta, de concert avec Canning, et à condition que toute la correspondance fût communiquée au ministre britannique. Ainsi fut fait; à suivre). — Serge GORIAÏNOW. Le sphinx dévoilé. Une nouvelle étude sur Alexandre Ier (analyse très serrée et substantielle du récent recueil de documents publiés par le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch; ces documents permettent enfin de découvrir la véritable nature du tsar Alexandre Ier). — H. W. MEIKLE. Les sociétés écossaises des « Amis du peuple », juill.-déc. 1792 (article détaché de l'ouvrage intitulé *Scotland and the french Revolution* et traduit par R. Altier; cf. *Rev. histor.*, t. CXII, p. 141). — O. BEUVE. L'invasion de 1814-1815 en Champagne (publie : 1° le récit par l'abbé Virguin, curé d'une des paroisses de Châlons-sur-Marne, des démarches faites par la délégation communale auprès de Macdonald et du général d'York, commandant l'armée qui bombarda Châlons dans la nuit du 3 au 4 février 1814; 2° le récit d'un certain Finot, régisseur du château d'Arcis, où le tsar Alexandre et Napoléon Ier installèrent tour à tour leur quartier général). — R. VALLENTIN DU CHEYLARD. Sanary et le siège de Toulon (suite). — MARIE-CAROLINE, reine des Deux-Siciles. Lettres inédites au marquis de Gallo, 1789-1806, publiées par le commandant WEIL (suite : janv.-avr. 1801; la reine est alors à Vienne ou à Schœnbrunn). — H. MONIN. Le collège Louis-le-Grand, séminaire de la Révolution (extraits tirés d'un ouvrage de l'abbé Proyard en 1803; il y est affirmé que les « monstres » de l'époque révolutionnaire ont été formés au collège Louis-le-Grand). — Ch. VELLAY. Une brochure faussement attribuée à Robespierre (c'est la *Lettre à un avocat au parlement de Flandre*, dont l'auteur fut l'avocat Guffroy). — ID. Une lettre inédite de Saint-Just (de 1790 ou 1791). — O. KARMIN. Une lettre inédite de Talleyrand sur l'Amérique, 25 août 1795 (elle est anonyme, mais l'écriture et le cachet dévoilent son auteur).

**8. — Journal des Savants**. 1913, oct. — G. PERROT. Un helléniste allemand : Ulrich von Wilamowitz-Mœllendorf (fin). — P. MONCEAUX. Un grammairien donatiste (essaie de dégager, d'après un des traités de saint Augustin contre les Donatistes qu'a publiés Petschenig, le *Contra Cresconium*, les éléments du pamphlet composé par ce Cresconius, grammairien donatiste, qui fut un jour l'adversaire

d'Augustin; fin en nov.). — L. LEGER. L'origine du slavon (bref résumé des conclusions auxquelles est arrivé V. Jagič dans son étude sur l'origine de la langue usitée dans l'église slave, en particulier sur Cyrille et Méthode). — V. DEHÉRAIN. La correspondance archéologique du baron Jean de Witte conservée à la bibliothèque de l'Institut (fin). = Nov. A. MOREL-FATIO. Une réhabilitation de Philippe II (critique large et compréhensive du livre du Danois Bratli).

**9. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1913, 4 oct. — *G. Jéquier.* Histoire de la civilisation égyptienne, des origines à la conquête d'Alexandre (suite d'indications bien choisies et illustrées de nombreuses photographies sur les divers âges du peuple égyptien et le développement graduel de sa civilisation. Quelques réserves à faire en ce qui concerne la littérature et la langue, qui ont évolué elles aussi. « Il n'y a pas une époque classique de la littérature égyptienne, mais plusieurs époques classiques dont chacune correspond à un état spécial de la langue »). — *Cicero.* 7e, 8e, 9e, 10e Philippische Rede, édit. *W. Sternkopf* (bonne édition; les obscurités ne sont pas toutes assez éclaircies). — *Cornelius Nepos*, édit. *K. Witte* (reprise de la onzième petite édition de Nipperdey; très soignée). — *Eigenbrodt.* Bismarck und seine Zeit (série d'études de détail, de digressions, d'excursus, avec une apologie immodérée de Bismarck. Défend contre Lenz ou Marcks la véracité des *Mémoires* de Bismarck). — *Goyau.* Bismarck et l'Église, t. III et IV (remarquable). = 11 oct. *H. Angenot.* Matériaux pour servir à l'histoire de l'industrie lainière (à Verviers; bon). — *W. E. Rappard.* Le facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse (bon). — *Ch. Foley.* Les fantoches de la Peur, 1792-1794 (curieux et d'un effet dramatique un peu gros, mais puissant). — *Despatys.* Magistrats et criminels, 1795-1844 (d'après les *Mémoires de Gaillard;* c'est de la toute petite histoire, très peu instructive et assez ennuyeuse). — *L. Leger.* Serbes, Croates et Bulgares (recueil d'essais fort intéressants). = 18 oct. *J. Thierry.* De religieuze beteekenis van het ægyptische koningschap (thèse très intéressante sur le concept religieux de la royauté pharaonique; du protocole officiel des rois d'Égypte). — *L. Borchardt.* Die Pyramiden (après avoir fouillé et reconstitué sur le papier la pyramide de Sahourîya près d'Abousîr, Borchardt en a construit un modèle en relief et il en donne l'explication archéologique dans cette brochure qui a plus qu'une valeur de circonstance, car on y trouve les idées de l'auteur sur les origines de la tombe royale et des pyramides en général). — *H. Cordier.* Bibliotheca Japonica. Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire japonais rangés par ordre chronologique jusqu'à 1870 (important). — *A. Taranger.* Norges gamle love (2e partie de cet important recueil des anciennes lois de la Norvège; elle est consacrée aux lois et ordonnances ecclésiastiques de 1388 à 1447; index et lexique très utiles). — *V. F. Büchner.* Merovingica (études assez minutieuses sur Grégoire de Tours et sur For-

tunat). — *A. Hauss.* Kardinal Oktavian Ubaldini, ein Staatsmann des 13 Jahrhunderts (bonne biographie). — *P. Kalkoff.* Die Entstehung des Wormser Edikts (important pour les origines de la contre-Réforme et le rôle joué par Aléandre). — *Rachel Weigall.* Correspondence of lord Burgherst, afterwards eleventh earl of Westmoreland, 1808-1840 (peu de lettres de Burgersh; mais on en trouve de Wellington, de Campbell, de Lord Stewart; intéressant). — *G. Apollinaire, F. Fleuret, L. Perceau.* L'Enfer de la Bibliothèque nationale; iconobio-bibliographie de tous les ouvrages composant cette célèbre collection (bon). = 25 oct. *O. Scheel.* Die Kirche im Urchristentum (analyse, en s'inspirant surtout des épîtres de saint Paul, l'idée que les premiers chrétiens se faisaient de l'Église). — *G. Pasolini.* Adriano VI (élégante et solide biographie qui intéresse tous les amateurs de la Renaissance). — *Vermeil.* Jean-Adam Mœhler et l'école catholique de Tubingue, 1815-1840 (excellent). = 1er nov. *H. Junker.* Vorbericht über die zweite Grabung bei den Pyramiden von Gizeh (important pour l'histoire de l'architecture mortuaire et de ses développements). — *A. Wiedemann.* Der Tierkult der alten Ægypter (excellent). — *A. Crémieux.* La censure en 1820 et 1821 (bon). = 8 nov. *H. Willemsen.* Lateinische Inschriften (très bon manuel pour les classes). — *Teuffel.* Geschichte der römischen Literatur, 6e édit., t. III (l'ouvrage a été bien mis au courant, mais surchargé de parenthèses qui le rendent obscur). — *Bergert.* Die von den Trobadors genannten oder gefeierten Damen (bon). — *A. Pereire.* Autour de Saint-Simon (menus articles sur Saint-Simon le socialiste). = 15 nov. *Alf. Steiner.* Der Fiskus der Ptolemaer. I (ce n'est encore qu'une introduction, mais qui promet). — *Fr. Magnus.* Ægypten (bon tableau de la vie économique de l'Égypte contemporaine). — *G. Kurth.* Souvenirs d'Égypte (œuvre originale, vivante, très partiale). — *Burchardt* et *Pieper.* Handbuch der ægyptischen Königsnamen, I (bon catalogue des Pharaons qui ont régné sur l'Égypte depuis l'antiquité la plus haute jusqu'à la dix-septième dynastie). — *Lippold.* Griechische Portrætstatuen (consciencieux). — *L. Reynaud.* Les origines de l'influence française en Allemagne, t. I (long et important compte-rendu par Rod. Reuss). = 22 nov. *F. W. von Bissing.* Die Kultur des alten Ægyptens (excellent petit résumé). — *O. Gilbert.* Griechische Religionsphilosophie (bonne histoire générale de la philosophie grecque étudiée au point de vue des concepts religieux). — *M. Wundt.* Geschichte der griechischen Ethik. II : der Hellenismus (va d'Aristote à Marc-Aurèle; très intéressant). — *A. de Maricourt.* Louise-Marie-Adélaïde de Bourbon-Penthièvre, duchesse d'Orléans. I : la jeunesse (bon). — *P. Dufay.* Les sociétés populaires de l'armée, 1791-1794 (livre de parti pris; l'auteur généralise beaucoup trop vite; il ne voit le passé qu'à travers les passions du temps présent). = 29 nov. *Pley.* De lanae in antiquorum ritibus usu (recueil abondant de textes cités *in extenso*, avec une bibliographie). — *A. Brückner.* Die Wahrheit

über die Slavenapostel (livre de polémique très intéressant et vivant). — Le condizioni dei Lituani cattolici nella diocesi di Vilna e gli eccessi del panpolonismo (expose de nombreux faits de violence exercés par les Polonais contre les Lithuaniens du diocèse de Vilna, pour empêcher la célébration de la messe et la prière, même individuelle, en lithuanien).

**10. — Nouvelle revue historique de droit français et étranger.** 1913, juill.-août. — E. Jobbé-Duval. Les idées primitives dans la Bretagne contemporaine. Seconde étude : les Ordalies (suite; vii, épreuve par la fontaine; viii, le culte animiste des pierres; ix, le culte des animaux). — Edg. Blum. Le projet de revision attribué à Miromesnil (de l'ordonnance de mars 1673 sur le commerce). = C.-rendus : *P. Collinet.* Études historiques sur le droit de Justinien. I : le caractère oriental de l'œuvre législative de Justinien et les destinées des institutions classiques en Occident (fort intéressant : l'œuvre de Justinien fut vraiment utile et opportune; elle répondit aux besoins du temps et réalisa un réel progrès; mais il faut la juger au point de vue du droit non seulement classique, mais aussi et surtout byzantin. Les interpolations qu'on y découvre à chaque page s'expliquent par les nécessités d'un état social très différent de celui qui régnait à Rome au temps des jurisconsultes classiques). — *Fr. Peltier.* Le livre des ventes du Mouwata de Mâlik ben Anas (important pour la connaissance du droit musulman au IIe siècle de l'hégire).

**11. — Revue de l'histoire des religions.** 1913, janv.-févr. — J. Capart. Bulletin critique des religions de l'Égypte, 1908-1909 (suite et fin). — Ad. Reinach. Le rite des têtes coupées chez les Celtes (s'explique comme bien des coutumes de peuplades sauvages actuellement connues). — P. Masson-Oursel. La démonstration confucienne; note sur la logique chinoise prébouddhique. = Mars-avr. R. Hertz. Saint Besse, étude d'un culte alpestre. — A. Moret. Le Ka des Égyptiens est-il un ancien totem? — Goblet d'Alviella. La sociologie de M Durkheim et l'histoire des religions (d'après le dernier livre de M. Durkheim : *les Formes élémentaires de la vie religieuse*). = Mai-juin. Ad. Reinach. L'origine des amazones. A propos d'une explication nouvelle de la légende amazonienne (cette légende s'est enrichie au contact de toutes les guerres nationales que les Grecs ont soutenues contre les barbares du Nord et du Levant; elle en est devenue comme le résumé et le symbole). — Isidore Lévy. Sarapis (suite). — A. van Gennep. Contribution à l'histoire de la méthode ethnographique (notes sur Lafitan, auteur des *Mœurs des sauvages américquains;* à suivre). = Juill.-août. E. Guimet. Les âmes égyptiennes (comparaisons curieuses avec des conceptions philosophiques de peuples primitifs). — P. Masson-Oursel. Sur la signification du mot « Yoga ». — A. van Gennep. Contributions à l'histoire de la méthode ethnographique (Goguet, 1716-1758, le président de Brosses, 1709-1777,

Boulanger, 1722-1759). — H. DUSSAUD. Un monument du culte syrien et d'époque perse (représenterait la déesse Atargatis, déesse syrienne, et prouverait la pénétration du Liban par le culte syrien).

**12. — Revue des bibliothèques.** 1913, avr.-juin. — Ch. MORTET. Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes, 1912. Voir plus loin, p. 237.

**13. — Le Correspondant.** 1913, 10 oct. — Général DE WITTE. Comment se perd une bataille. La cavalerie à Rezonville, le 16 août 1870 (étude très précise où sont utilisées des notes de témoins oculaires). — Paris de 1842 à 1845. La cour, la société, les mœurs. Extraits du Journal de Victor DE BALABINE, secrétaire de l'ambassade de Russie, publ. par E. DAUDET. — G. GOYAU. Chaminade, fondateur des Marianistes. Son action religieuse et scolaire (nombreuses œuvres pieuses créées par l'abbé Joseph Chaminade à Bordeaux, à partir de 1800; en 1816, il fonda l'institut des Filles de Marie à Agen; puis, en 1817, celui de la Société de Marie à Bordeaux, l'un et l'autre caractérisés par ce fait que l'élément sacerdotal et l'élément laïque y étaient associés par une sorte de « compénétration ». Chaminade mourut en 1850). — INGRES. Lettres inédites à M. Marcotte; publ. par M. LAPAUZE (fin). — Éd. GACHOT. Le drame de Leipzig; prodromes et récits (publie un certain nombre de documents inédits).

**14. — Études. Revue fondée par des Pères de la Cie de Jésus.** 1913, 5 mai. — Paul BERNARD. A la remorque de la France. I : l'Allemagne avant Iéna (remarques générales sur l'influence française et l'imitation de la France dans la littérature allemande au XVIIIe s.). = 20 mai. Marcel VILLER. La paix de l'Église. L'édit de l'année 313 (à l'occasion du jubilé de l'édit de Milan). = 5 juin. Paul BERNARD. A la remorque de la France. II : l'âme allemande et la réaction romantique. — Joseph BRUCKER. Nouvelles publications sur la Cie du Saint-Sacrement (l'abbé Auguste, Maurice Souriau, Féron). = 5 juill. Paul GALTIER. L'évêque-docteur : saint Irénée de Lyon (la fin le 20 juill.). — S. TYSZKIEWICZ. Un épisode du mouvement d'Oxford : la mission de William Palmer (essais, entre 1840 et 1850, de rapprochement de l'église russe et de l'église anglicane puis, en 1855, conversion de Palmer au catholicisme; son activité jusqu'à sa mort en 1879; suite et fin, 20 juill. et 5 août). — J. BRUCKER. L'éducation dans les collèges des Jésuites de l'ancienne France, d'après M. A. Schimberg. = 20 juill. R. DE BEAUREPAIRE-LOUVAGNY. Le canal de Panama (fin le 5 août; historique des travaux). = 5 sept. A. SOLANET. Un épisode de la guerre des Camisards. I. La mort de l'abbé du Chaila, 29 sept. II. La mémoire de l'abbé du Chaila. — A. NOYON. Bulletin d'histoire du moyen âge. = 5 oct. Louis LAURANS. Armées d'autrefois (notes de tactique sur les armées grecque et romaine; la supériorité de l'armée romaine vient de la souplesse de son organisation tactique, de l'en-

durance et de l'activité du soldat). — J. BRUCKER. Publications sur l'histoire de la Cie de Jésus (Fouqueray, Duhr, Braunsberger, Rodeles, Le Bachelet, etc.).

**15. — La Grande revue.** 1913, 10 oct. — J. CORBIN. Un officier français en mission secrète à Constantinople en 1894 (c'était le commandant Albert Corbin, alors professeur de fortification permanente à l'École d'application de Fontainebleau; sa mission, désirée par le sultan et tenue secrète, n'eut aucun résultat; deux années plus tard, c'est aux Allemands qu'Abdul Hamid s'adressa; mais c'est le projet de Corbin qui, soumis au comité de défense que présidait Von der Goltz, fut adopté. Il est vrai qu'il n'a été exécuté qu'en partie).

**16. — La Revue de Paris.** 1913, 15 oct. — L. LIARD. Souvenirs de petite ville (Falaise, son collège et son château, il y a cinquante ans). — M. MAUSS. L'ethnographie en France et à l'étranger (2e art.; décrit les principales institutions étrangères où l'ethnographie est étudiée et enseignée. Chez nous, sur ce domaine, presque tout est à créer). = 1er nov. Contre-amiral D. Les centenaires de nos défaites et la campagne de 1813 (recherche les causes de ces défaites, qui font peut-être oublier un peu trop les vingt ans de victoires et de conquêtes qui avaient précédé). — Abbé DEGERINE. Lettres de Crimée, 1854-1855 (l'abbé Degerine était aumônier de la marine à bord de l'*Alger;* ses lettres sont adressées à un ami de Paris, l'abbé Lemaître. Écrites sous l'émotion même du moment par un homme observateur et désintéressé, elles ont un réel intérêt, plus encore par les réflexions qu'elles contiennent que par les faits qu'elles mentionnent; fin le 15 nov.). — C. RADULESCU-MOTRU. Charles Ier, roi de Roumanie. = 15 nov. Claude GÉVEL et Jean RABOT. La censure théâtrale sous la Restauration. — G. GRAVIER. La nouvelle Serbie. = 1er déc. E. DELAGE. La jeunesse universitaire en Allemagne.

**17. — Revue des Deux Mondes.** 1913, 1er oct. — G. HANOTAUX. L'histoire et les historiens. II : les Historiens grecs (Hérodote, Thucydide, Polybe et Plutarque); suite le 15 oct. : les Historiens latins (les grands sujets suscitent les grands historiens; témoins César, Salluste, Tite-Live et Tacite. Voilà pour le passé; quant au futur, le principal devoir de l'historien est d'éviter « le paradoxe et le fatras », d'éliminer les détails stériles et de « dégager les grandes lignes avec leurs prolongements sur l'avenir »). — Vicomte G. D'AVENEL. Les moyens de transport depuis sept siècles. I : Routes et voyageurs à cheval. — A. BEAUNIER. Villon. = 15 oct. H. LORIN. L'Espagne en 1913. = 1er nov. MONTALEMBERT. Lettres à la comtesse Sophie Apponyi, publiées par la comtesse Louis APPONYI (1861-1862; lettres intéressantes où Montalembert parle de la Pologne et de la Hongrie, de ses chers amis Döllinger et Lacordaire; il flétrit la conduite impolitique du gouvernement autrichien à l'égard de la Hongrie; il reproche à la comtesse, son amie, son goût pour l'absolutisme :

« Vous êtes la pire espèce des absolutistes, de ceux qui font de la religion la base ou l'excuse de leur préférence pour le despotisme. » Quant au pape, il n'admet pas qu'il « veuille rester à Rome avec Victor-Emmanuel et consacre, même par sa résignation, le triomphe du sacrilège ». Il trouve « infect » le *Parfum de Rome* de L. Veuillot; c'est, ainsi que *l'Église devant la Révolution* de Crétineau-Joly, un livre « fait exprès pour détourner les catholiques d'avoir le sens commun et pour dégoûter les honnêtes gens d'être catholiques ». Belle page sur le duc de Norfolk et sa mort si vraiment sainte); suite le 15 nov. (1862-1868; la correspondance devient de plus en plus triste et désolée. Notons cependant ce reproche que Montalembert renouvelle à la comtesse : « Comment une femme bien née, délicate et distinguée comme vous » a-t-elle pu « se laisser séduire par cet ensemble grossier de passions, de préjugés et de rancunes qui se personnifie dans le *Monde!* » Si elle avait pu entendre, pendant cinq minutes seulement ce qu'en pensaient Dupanloup et Falloux, elle aurait été édifiée). — R. Pinon. Anatole Leroy-Beaulieu. — P. de Nolhac. Le jardin de Marie-Antoinette au Petit-Trianon (et de l'art des jardins au XVIIIe siècle. « A cette reine charmante, l'art français doit bien peu de chose; si, dans la musique, elle n'avait soutenu l'œuvre de Gluck, on pourrait passer son rôle sous silence; mais elle a créé un jardin parfait »). = 15 nov. Lanzac de Laborie. Paul Thureau-Dangin, 1837-1913. L'homme et l'œuvre. — A. Beaunier. Joubert, juge de paix. = 1er déc. Comte d'Haussonville. Mme de Staël et Necker, d'après leur correspondance inédite; t. V : Mme de Staël à Metz (c'est à Metz qu'elle commença vraiment à s'intéresser à la littérature allemande qu'elle ignorait auparavant; son initiateur fut Charles de Villers, Français émigré, pour qui l'Allemagne était devenue une seconde patrie. Elle séjourna à Metz du 26 octobre au 8 novembre 1803).

**18. — Revue politique et littéraire (Revue bleue).** 1913, 18 oct. — J. Reinach. Quelques lettres de Mirabeau à ses commettants (publie cinq lettres conservées aux archives de Riez, 1790-1791, avec un savoureux commentaire). — A. Jeanroy. L'Académie des jeux floraux de Toulouse (suite et fin). — L'exploitation d'une bibliothèque privée anglaise (celle de Cheltenham). = 25 oct. C. Latreille. La vie littéraire à Paris en 1843-1844, d'après des lettres inédites de Victor de Laprade (fin le 1er nov.). — E. de Morsier. La question d'Alsace-Lorraine (très intéressant et instructif). — A. Bossert. Cendrillon. Les origines du conte. = 1er nov. Paul Louis. L'évolution du syndicalisme français. — Gailly de Taurines. La grande-duchesse Stéphanie de Bade et la reine Hortense. = 8 nov. Comtesse d'Agoult. Lettres à Ferdinand Hiller, 1838-1857 (intéressant pour l'histoire du monde musical). = 22 nov. G. Hanotaux. Le comte de Chambord à Versailles (expose pourquoi la monarchie n'a pas été restaurée en 1873; fin le 29 nov.). — L. Dumont-Wilden. Le prince de Ligne et

l'esprit européen. — L. MAGNE. Le verre dans l'antiquité. = 29 nov. Alph. ROUX. Le musée Jacquemart-André (ce qu'on voit dans cette admirable collection qui vient de s'ouvrir au public).

**19. — Académie des inscriptions et belles-lettres**. Comptes-rendus des séances de l'année 1913. Bulletin de juillet. — E. WRANGEL et M. DIEULAFOY. La cathédrale de Lund (sa décoration au XIIe s. Tandis que M. Wrangel voit dans certains chapiteaux de cette cathédrale, tout imprégnée de style roman occidental, la représentation de Daniel dans la fosse aux lions, M. Dieulafoy y reconnaît l'hercule chaldéen, ou Ghilgamech, qui, à l'aurore des temps historiques, fit la guerre aux monstres dont la présence rendait la terre inhabitable). — M. DIEULAFOY. Le rythme modulaire du temple de Salomon. — PICARD et AVEZOU. Les fouilles de Thasos, 1912. = Août-sept. F. PRÉCHAC. La date du *De Clementia* de Sénèque (ce traité a été composé au début de l'année 55, avant les crimes commis par Néron; mais Sénèque y a fait des additions où ces crimes sont mentionnés et flétris; ces additions, il les a écrites au moment où il venait de s'ouvrir les veines). — ID. Notes sur C. Velleius (qui aurait été le maître de philosophie du jurisconsulte Trebatius; Cicéron le mentionne sous un nom qui, dans les mss., a pris la forme de Zeius). — Fr. CUMONT. Une figurine grecque d'envoûtement (trouvée à Athènes). — L. POINSSOT. Note sur une inscription de Koudiet Es-Souda, Tunisie (dédiée par le *pagus Veneriensis*, nom qui se rencontre ici pour la première fois). — Chanoine LEYNAUD. Découverte de quatre mosaïques tombales dans la cinquième catacombe d'Hadrumète (elles contiennent des inscriptions). — HÉRON DE VILLEFOSSE. Une inscription de Tebourba, « Colonia Octavanorum Thuburbo ». — COUYBAT-BARTHOUX. Carte topographique et archéologique de l'isthme de Suez.

**20. — L'Anjou historique**. 1913, nov.-déc. — Antoine Arnauld et Nicole en Anjou, 1671 (Arnauld vint, après la « Paix de l'Église », faire visite à son frère, évêque d'Angers; il était accompagné de Nicole. Les moins malveillants, après les avoir vus et entendus, furent d'accord, paraît-il, pour trouver que « leurs écrits valaient mieux que leurs discours »). — Le petit séminaire d'Angers, 1681-1791. — Pourquoi les Angevins demandaient un Conseil supérieur, 1772 (publie un mémoire adressé, le 12 sept. 1772, au comte de Provence, qui était aussi duc d'Anjou, et au chancelier de France, à l'effet d'obtenir que, dans la nouvelle organisation judiciaire, un Conseil supérieur fût créé en Anjou, à côté de ceux de Blois et de Poitiers qui se partageaient la province). — Bannissement en Espagne des prêtres Manceaux et Angevins, 1792 (publie un récit anonyme composé par un de ces prêtres insermentés le 5 mai 1793). — Le représentant du peuple Philippeaux en Maine-et-Loire (juill.-août 1793). — M. Bretonnier, vicaire au Vieil-Baugé, guillotiné à Angers (le 4 nov. 1793). — Les traités de La Jaunaye, de La Mabilais et de Saint-Florent-le-Vieil, févr.-mars 1795. — Enquête administrative sur le clergé

insermenté de Maine-et-Loire, mars 1796. — Bonaparte, Hédouville et Bernier, 1799-1800 (surtout d'après la correspondance de Bernier avec Hédouville). — L'école secondaire de Saint-Nicolas à Angers, 1800-1806. — L'enlèvement du sénateur Clément de Ris et le tribunal d'Angers; histoire et légende, 1801 (d'après les pièces du procès qui fut plaidé devant le tribunal spécial de Maine-et-Loire; un des juges, le capitaine Viriet, prévenu d'avoir vendu son opinion en faveur des accusés, fut destitué; il mourut en 1860). — Inauguration du portrait de l'Empereur à Angers, 1809.

**21**. — **Annales de Bretagne**. 1913, nov. — P. Hémon. La révolution en Bretagne. Notes et documents : Jacques Quéinnec, député du Finistère à la Convention et aux Cinq-Cents (Quéinnec fut un des soixante-quinze députés à la Convention qui protestèrent contre le coup d'État montagnard du 31 mai; arrêté le 3 octobre, il resta en prison pendant plus d'une année. Long mémoire sur cette détention, adressé à sa femme le 25 frimaire an III, 15 déc. 1794). — V. Vincent. Essai sur le protestantisme en Haute-Bretagne jusqu'à l'Édit de Nantes (analyse d'un mémoire présenté à la Faculté des lettres de Rennes pour l'obtention du diplôme d'études supérieures d'histoire). — S. Canal. Les origines de l'intendance de Bretagne (suite). — F. Quessette. L'administration financière des États de Bretagne de 1689 à 1715 (suite). — E. Sevestre. Le clergé breton en 1801 (suite). — L. Maître. Études sur le lac de Grandlieu et ses affluents (ch. III : les premiers dessécheurs de marais; ouverture du canal de Buzay, etc., 1690-1789). = C.-rendus : *O. Held*. Die Hanse und Frankreich von der Mitte des 15 Jahrh. bis zum Regierungsantritt Karls VIII (bon). — *J. Loutchisky*. Quelques remarques sur la vente des biens nationaux (excellente méthode; conclusions prudentes et dignes de la plus sérieuse attention). — *G. Martin* et *M. Bezançon*. L'histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV; t. I : le Crédit public (bon).

**22**. — **Annales du Midi**. 1913, oct. — Fr. Galabert. Sur la date de quelques actes relatifs à l'abbaye de Moissac et à ses possessions dans l'Auvergne (restitue en particulier à Louis Ier d'Aquitaine une charte que l'on datait du règne de Louis VI le Gros; au lieu d'être de 1131 ou 1132, elle est de mai 804. Texte de cette charte, suivie d'une bulle de Pascal II du 19 juillet 1107). — Ant. Thomas. Nouveaux documents sur les États provinciaux de la Haute-Marche, 1418-1446. — J. Adher. La « préparation » des séances des États de Languedoc, d'après des documents inédits (publie dix-sept lettres provenant des archives du château de Castelnau-d'Estrétefonds et qui sont des billets de convocation aux États, 1610-1734). = C.-rendus : *Riol*. Le vignoble de Gaillac, depuis ses origines jusqu'à nos jours, et l'emploi de ses vins à Bordeaux (bon; insiste sur l'hostilité que les Bordelais ne cessèrent de manifester contre les vins provenant de ce vignoble). — *A. Robert*. Les débuts de l'insurrection des Camisards : l'affaire du Pont

de Montvert (bon). — *Coelho*. Notre-Dame de Rocamadour en Portugal (bon).

**23. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris**. 1913, 2e livr. — L. MIROT. L'acquisition par le chapitre de Notre-Dame des biens de Nicolas d'Orgemont à la Courtille Barbette en 1417. — M. FOSSEYEUX. L'Hôtel-Dieu et le chapitre de Notre-Dame au XVIIe s. (publie le texte d'une transaction passée entre ces deux établissements le 12 mai 1681). — F. FOIRET. État numérique des anciennes archives de l'étude Bossy, 1564-1800.

**24. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne**. Année 1912, vol. 66 (Auxerre, 1913). — Capitaine DE BONTIN et lieutenant CORNILLE. Les volontaires nationaux et le recrutement de l'armée pendant la Révolution dans l'Yonne. 2e partie : les volontaires; ch. I : les auxiliaires; levée de trois bataillons; les volontaires de 1791 en campagne (fin de ce mémoire fortement documenté, qui ne compte pas moins de 446 pages). — CESTRE. Note sur le collège de Noyers (résume en cinq pages l'histoire de ce collège). — A. GUILLOIS. Fouilles d'Alésia; campagne de 1912. — E. PETIT. Inventaire et testament de Jeanne de Chalon, comtesse de Tonnerre, 1360 (document très détaillé). — Abbé E. RÉGNIER. Notes historiques sur Villefranche-Saint-Phal; son château, son abbaye.

**25. — La Province du Maine**. 1913, oct. — G. BUSSON. Légendes des saints Julien, Turibe et Pavace (2e série : VIIIe siècle; étude sur la vie de saint Julien par Sergius le Romain, racontée par l'auteur des *Actus;* suite en nov.). — LEGROS. Un curé de Bazouches évêque de Troyes? (l'église de Bazouches fut consacrée en 1624 par un évêque de Troyes : René Breslay. Un homonyme était en 1602 curé de Bazouches; pourquoi ne serait-ce pas le même personnage?). — FROGER. Le testament de Michel Bodard, chanoine du Mans, 1389. — G. BUSSON. Saint Aldric, évêque du Mans, 832-857; suite en nov. = Nov. F. UZUREAU. Le collège de Bueil à Angers, 1404-1793 (cinq pages). — LEGROS. Scènes de taverne en 1528, au Chevain. — L. CALENDINI. Menus faits de la province du Maine à la fin du XVIIIe s. (suite).

**26. — Revue de Gascogne**. 1913, nov. — G. LAURENT. Armagnac et pays du Gers; suite et fin. — J. LESTRADE. La Gascogne, d'après F. de Belleforest. — Baron A. PEREZ. Un officier gascon au régiment, d'après sa correspondance, 1710-1750 (Nicolas de Cazaux de Mascaron). — L. MÉDAN. Découvertes archéologiques à Saint-Bertrand-de-Comminges. — G. DELPECH. Lettres inédites de Jean Jaubert de Barrault, évêque de Bazas (suite : 1627-1629).

**27. — Revue de l'histoire des colonies françaises**. 1913, 3e trimestre. — DAHLGREN. L'expédition de Martinet et la fin du commerce français dans la mer du Sud (1715-1716; utilise beaucoup de documents inédits). — Baron CARRA DE VAUX. Documents sur la perte et la rétrocession de la Guyane française, 1809-1817 (d'après les

papiers du général Carra Saint-Cyr, commissaire pour la France à la reprise de la Guyane, et gouverneur de la colonie).

**28. — Revue du Nord**. 4e année, 1913, nov. — G. Lefebvre. La Société populaire de Bourbourg (fin). — Bouly de Lesdain. L'héraldique dans Hemricourt, à propos d'une édition récente de ses œuvres (observations sur *le Miroir des nobles de Hesbaye* qui, commencé en 1353, fut achevé en 1398 et contient la généalogie de tous les descendants issus du mariage de Rasse A la Barbe, sire de Dammartin, avec Alice de Warfusée, qui vivaient au XIIe s. Leur généalogie intéresse surtout la région liégeoise. L'édition la plus récente a été donnée en 1900 par M. C. de Borman et A. Bayot).

**29. — Revue historique de Bordeaux**. 1913, sept.-oct. — B. Saint-Jours. L'industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des dunes (« nos étangs ont commencé à se former d'une manière lente, à leur emplacement actuel, dès la naissance des dunes : la formation de nos dunes du littoral gascon remonte au quaternaire supérieur et compte au bas mot dix ou douze mille ans d'ancienneté »). — P. Caraman. Le journal d'un curé de campagne, 1763-1792 (chronique de la paroisse de Sainte-Anne-du-Puy, ancien diocèse de Bazas, consignée sur les registres de l'état religieux par le curé Simon-Luc Boniol). — J. de Maupassant. Un grand armateur de Bordeaux : Abraham Gradis, 1699-1780 (2e partie : A. Gradis, armateur du roi, 1744-1780; ch. I : Guerre contre l'Angleterre et période de paix, 1744-1755 ; suite). — P. Courteault. Un ambassadeur vénitien à Bordeaux en 1528 (traduit la relation du voyage d'André Navagero qui, venant d'Espagne, se rendait auprès de François Ier ; le texte original est dans le recueil des *Relazioni*, publ. par Tommaseo ; elle n'est pas dans celui d'Albèri). — A. Vovard. La carrière militaire du vicomte de Noé, ancien maire de Bordeaux (maire de Bordeaux en 1769, retiré de la vie militaire avec le grade de maréchal de camp en 1770). — R. Brouillard. Un cahier de doléances de vieilles filles aux États-Généraux de 1789 (la rédaction de ce cahier fut un jeu de société auquel se divertirent des dames de Castillon-sur-Dordogne).

**30. — Revue historique et archéologique du Maine**. 1913, t. LXXIV, 2e livr. — R. Triger. Une prison du Mans pendant la Révolution : la maison d'arrêt de l'évêché, 1793-1803. — M. de Castilla. Quelques notes sur la châtellenie de Resné-en-Lignières-La-Doucelle. — Abbé L. Calendini. Bibliographie du Maine pour 1912. — G. Fleury. Les œuvres de Véron de Forbonnais (suite : ses *Considérations sur les finances d'Espagne*, 1753 ; ses articles de *l'Encyclopédie* et ses *Éléments du commerce*).

## Allemagne.

**31. — Deutsche Rundschau**. 1913, mai. — G. Dickhuth. 1813 (série d'articles terminée en nov.). — Vice-amiral Hoffmann. Le

gouvernement parlementaire dans les colonies anglaises (d'après les livres de Keith, *Responsible government in the Dominions*, 1912, et Egerton, *Federations and Unions within the British Empire*, 1911). = Juin. G. EGELHAAF. Vingt-cinq années (à propos du jubilé de l'Empereur; l'auteur insiste sur l'influence de Guillaume II dans le maintien de la paix). = Juill. H. VON EGLOFFSTEIN. Charles-Auguste pendant la guerre de 1823 (Charles-Auguste de Saxe-Weimar. Continue en août et sept.). = Août. R. GARBE. Éléments chrétiens dans le brahmanisme et l'indouisme (fin en sept.). — F. HERMANN. Tableaux de la vie populaire en Italie au moyen âge. = Sept. H. SCHOEN. L'art des habitants des cavernes dans l'Europe du sud-ouest. = Oct. VON DER GOLTZ. Souvenirs et contes sur Mahmoud Chevket Pacha. — V. BOJANOWSKI. Gœthe et l'année 1813.

**32. — Göttingische gelehrte Anzeigen**. 1913, sept. — *J. Kromayer* et *G. Veith*. Antike Schlachtfelder, t. III (une partie du volume est consacrée aux champs de bataille de l'Italie, une autre à ceux de l'Afrique; Adolf Bauer rend justice au volume qui a été vivement attaqué par Delbrück). — Der Tosephtatraktat Berakot. Texte, traduction et éclaircissements par *Oscar Holtzmann* (le texte n'est qu'une reproduction de celui de Zuckermandel; la traduction n'est pas très supérieure à celle de Laible; les éclaircissements sont insuffisants). — *Fr. Pfister*. Der Reliquienkult im Altertum (excellent ouvrage, mais qui aurait gagné à être resserré; contient trop de digressions). — A Catalogue of the ancient sculptures preserved in the municipal collections of Rom : The Sculptures of the Museo Capitolino (quelques erreurs; mais ce catalogue, fait par les membres de l'École anglaise de Rome, rendra service). — *Wolfgang Helbig*. Führer durch die öffentlichen Sammlungen klassischer Altertümer in Rom, t. I et II, 3e édition (excellent; quelques fautes d'impression). — *Edward Kennard Rand*. Johannes Scottus (l'ouvrage date de 1906; c'est une très estimable dissertation en allemand, par un assistant de l'Université de Harvard). = Oct. *Eduard Norden*. Agnostos Theos (l'auteur part du discours attribué à Paul devant l'Aréopage par les *Acta apostolorum* pour se livrer à des recherches sur les formules de prédication et de prières; œuvre remarquable et très suggestive). — *Jean Lesquier*. Les institutions militaires de l'Égypte sous les Lagides (très belle œuvre; W. Schubert exprime le vœu que l'auteur poursuive son travail en étudiant les institutions militaires de l'Égypte pendant la période romaine). = Nov. *Adolf Bonhöffer*. Epiktet und das Neue Testament (a montré définitivement que le Nouveau Testament n'a eu aucune influence sur Épictète). — *B. Bretholz*. Geschichte Böhmens und Mährens bis zum Aussterben der Přemysliden, 1306 (les Allemands doivent savoir gré à l'auteur d'avoir tiré l'histoire de ces pays des filets de Palacky). — Zeitschrift für Brüdergeschichte, t. VI (courte analyse). — *O. Uttendörfer*. Das Erziehungswesen Zinzendorfs und der Brüdergemeinde in seinen Anfängen (beaucoup de nouveau).

**33. — Historisches Jahrbuch**. T. XXXIV (1913), n° 3. — LEHMANN et BÜHLER. Le *Passionale decimum* de Bartholomé Krafft de Blaubeuren (le manuscrit de l'abbaye de Blaubeuren qu'on croyait perdu a été retrouvé à la bibliothèque de Fulda; il contient une série de vies de saints et quelques extraits historiques; analyse du manuscrit et fragments inédits; indications sur la bibliothèque de Blaubeuren à la fin du XVe s.). — Sebastian MERKLE. Règles pour faire une édition (répond à des critiques adressées par Pfülf au second volume de son *Diarium* du concile de Trente). — A. POSTINA. Les mœurs du chorévêque de Strasbourg Jean Delfius (Karl Hahn, dans un article de la *Zeitschrift f. d. Geschichte des Oberrheins* de 1910, a mal interprété une lettre du 18 février 1581 où il était question de ce personnage). — Hubert BASTGEN. Les causes de la sécularisation des évêchés et des chapitres de Trente et de Brixen (publie deux rapports sur cette question de Metternich et de Saurau, 1820 et 1821). = C.-rendus : *E. Seeberg*. Die Synode von Antiochen im Jahre 324-325 (l'auteur n'arrive pas à prouver l'existence d'un pareil concile antérieur à celui de Nicée). — *M. Döberl*. Entwicklungsgeschichte Baierns (t. II : De la paix de Westphalie à la mort de Maximilien II. Véritable intelligence historique). — Analyses de revues et courtes notices bibliographiques.

**34. — Historische Zeitschrift**. T. CXI (1913), n° 3. — Walther JUDEICH. Les lois de Caius Gracchus (contre Mommsen et Nitzsch; C. Gracchus veut avant tout fortifier la plèbe rurale; tout le reste est accessoire). — Fritz VIGENER. Gallicanisme et épiscopalisme dans le catholicisme allemand entre le concile de Trente et celui du Vatican (conférence faite à Fribourg-en-Bade le 6 février 1913, imprimée avec des développements nouveaux. Le concile de Trente n'avait point proclamé l'infaillibilité du pape ni reconnu au souverain pontife le caractère d'évêque universel; mais, après le concile, ces théories furent soutenues par des théologiens comme Melchior Canus, Pierre Canisius, Grégoire de Valence, des juristes comme Ulrich Hunnius. En opposition à ces écrivains, sous l'influence du gallicanisme, prit naissance au XVIIIe s. en Allemagne le fébronianisme; polémiques que cette doctrine suscite au XIXe s. Mais la cause pontificale gagne de plus en plus du terrain. La traduction parue à Augsbourg en 1833 du traité du P. Mauro Cappellari, qui était devenu le pape Grégoire XVI, eut une grande influence; la revue *Der Katholic* propage l'idée de l'infaillibilité; Phillips, nouveau converti, lui est très favorable dans son *Kirchenrecht;* il peut être considéré comme un de Maistre allemand. La constitution du concile du Vatican *Pastor aeternus* n'est pas seulement le triomphe du pape vivant Pie IX, mais une victoire de Grégoire XVI mort. Étude très attachante de notre collaborateur; nous souhaitons vivement qu'il la poursuive de l'avènement de Pie IX, en 1846, jusqu'au concile du Vatican et qu'il justifie ainsi pleinement le

titre : *Zwischen Tridentinum und Vaticanum*[1]). — Friedrich MEINECKE. Jugement sur Ranke (jusqu'à quel point l'étude désintéressée de l'histoire a agi sur les idées politiques de l'homme). — Fritz KERN. La tâche des travaux de généalogie (d'après E. Devrient et A. Hofmeister). — Erich MISSALEK. Les plus anciennes formes des établissements coloniaux slaves (Oswald Balzer vient de montrer qu'à tort on prenait comme type de ces établissements la forme ronde, le *Runddorf*). = C.-rendus : *Felix Kuberka*. Ueber das Wesen der politischen Systeme in der Geschichte (ingénieux ; mais partager l'histoire d'après les grands systèmes politiques, ceux de Charles-Quint, de Frédéric II, de Napoléon, de Bismarck, etc., ne serait-ce pas trop la simplifier?). — *Fredrich Fries*. Lehre vom Staat bei den protestantischen Gottesgelehrten Deutschlands und der Niederlande in der zweiten Hälfte des 17. Jahrhunderts (aurait dû étudier aussi les juristes). — *Joseph Greven*. Die Anfänge der Beginen (excellent). — *G. Mollat*. Les papes d'Avignon (bon manuel). — Briefwechsel der Brüder *Ambrosius* und *Thomas Blaurer*, 1509-1567, hg. von *Traugott Schiess* (publication de 2,938 lettres qui illustrent toute l'histoire de la Réforme). — *Von Krauss*. 1805. Der Feldzug von Ulm (œuvre scientifique). — *Eduard Schwarz*. Kaiser Konstantin und die christliche Kirche (écrit avec beaucoup d'art). — *Richard Schwemer*. Geschichte der Stadt Frankfurt a. M. 1814-1866 (deux volumes ; le troisième est sous presse). — Das älteste Wismarsche Stadtbuch von etwa 1250 bis 1272, hg. von *E. Techen* (intéressant ; table insuffisante). = T. CXII (1913), nº 1. Max-L. STRACK. Le rôle des affranchis dans la société ancienne (comment le maître est servi par ses affranchis ; disparition de l'esclavage qui est remplacé par le servage ; le développement du servage annonce la fin des temps antiques). — Moriz RITTER. Étude sur le développement de la science de l'histoire (4e article ; le XVIIIe s. : Montesquieu, Voltaire, Adam Smith, Herder, Justus Möser et Edward Gibbon). — Alfred DOVE. Gustav Freytag d'après les deux nouveaux volumes de lettres. = C.-rendus : *G. P. Gooch*. History and historians in the nineteenth century (beaucoup de lacunes, surtout sur les historiens allemands). — *Harry Bresslau*. Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien (t. I, 2e édition ; quelques modifications à la première édition parue en 1889 ; ouvrage des plus remarquables). — *Wilhelm-M. Peitz*. Das Originalregister Gregors VII im Vatikanischen Archiv (a prouvé que le manuscrit du Vatican n'est pas un extrait du registre original, mais ce registre lui-même ; a essayé d'appliquer la même démonstration aux registres d'Innocent III et d'Honorius III, mais avec moins de succès). — *Alfons Dopsch*. Die Wirt-

1. Il a paru de cet article un tirage à part (*Gallicanismus und episkopalistische Strömungen im deutschen Katholizismus zwischen Tridentinum und Vaticanum*. Munich et Berlin, R. Oldenbourg, 1913, in-8°, 87 p.). Le tirage à part contient une table des noms propres.

schaftsentwicklung der Karolingerzeit, vornhmlich in Deutschland (t. I; ouvrage tout à fait nouveau; en approuve presque toutes les conclusions; admet avec Dopsch que le capitulaire *De villis* émane de Louis le Pieux et date des années 794-795). — *E.-W. Kanter*. Markgraf Albrecht Achilles von Brandenburg, Burggraf von Nürnberg (t. I; beaucoup de matériaux nouveaux, mais composé sans art. Près de 800 pages pour quatorze années de règne, c'est trop; deux volumes de pareille dimension seraient encore nécessaires pour terminer cette biographie). — *Joh.-H. Gebauer*. Herzog Friedrich VIII von Schleswig-Holstein (important pour l'histoire de l'unité allemande).

**35. — Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde**. T. XXXVIII (1913), n° 3. — Dietrich von Kralik. Les termes germaniques dans la *Lex Baiuvariorum* (3e article; répertoire alphabétique de ces termes de *m* à *z*). — Ludwig Steinberger. Études sur la vie de Henri le Sourd (Schulte avait démontré que ce Henri, chanoine d'Eichstätt, était le véritable auteur d'une chronique du XIVe s. attribuée jusqu'alors à Henri de Rebdorf; analyse quarante chartes de 1339 à 1386 où intervient ledit Henri). — Wilhelm Levison. Excursion dans les bibliothèques anglaises (3e article; signale à Canterbury un manuscrit du *Liber pontificalis* avec des additions). — Bruno Albers. Vers de l'archevêque Alfan de Salerne pour le Mont-Cassin (série d'inscriptions placées sous des tableaux). — Siegmund Hellmann. A propos des *Gesta episcoporum Tullensium* (corrections à l'édition de Waitz; celui-ci a aussi eu le tort de laisser de côté quelques jeux de mots sur les noms des prélats). — H. Wibel. Le *Liber primus chartarum ecclesiae Leodiensis* (ce tome et quatre autres ont été acquis par les archives d'État de Liège en 1903; intérêt du t. I pour l'établissement du texte des plus anciens diplômes). — Friedrich Baethgen. A propos de Mainardino d'Imola (des passages de Collenuccio sur la jeunesse de Frédéric II qu'on pensait avoir été empruntés à une chronique perdue de Mainardino dérivent en réalité de la chronique de saint Antonin). — Hermann-U. Kantorowicz. Sur les sources du Miroir de Souabe (Institutes, Authentiques, *Epitome Aegidii*). — Mario Krammer. Les années d'études de Georges Waitz (publie deux lettres du jeune étudiant; la première, du 11 août 1835, adressée à Pertz, la deuxième à un inconnu, du 19 mars 1836).

**36. — Zeitschrift für Brüdergeschichte**. T. VII (1913), n° 2. — Loebich. Zinzendorf et le piétisme de son époque (Zinzendorf est un disciple de Spener et de Francke; cherche à déterminer ce qu'il a de commun avec ces chefs de piétisme et ce en quoi il se sépare d'eux). — J.-Th. Müller. Les anciens récits de Zinzendorf sur sa vie et la fondation de Herrnhut (fin). — Id. Analyse des *Acta Unitatis fratrum* (t. VI et VII. A suivre). — W. Schmidt. La traduction allemande des *Acta Unitatis fratrum* (traduction de certains extraits

faite en 1840 et 1841; le manuscrit se trouve à Herrnhut). = C.-rendu : *S. Baudert.* Die evangelische Mission (a réussi à traiter en un court volume ce vaste sujet). — Bibliographie des livres et articles écrits en 1912 par des membres de la communauté.

AUTRICHE.

**37. — Zeitschrift für katholische Theologie.** 1913. nº 4. — Anton PREŠEREN. La célébration du dimanche et le troisième commandement du Décalogue (2e article; opinions des théologiens depuis saint Augustin jusqu'à Thomas d'Aquin; conclusion). — Heinrich MAYER. La distribution des sacrements dans l'ancienne province ecclésiastique de Salzbourg (1er article; bibliographie; les anciens rituels manuscrits; les premiers rituels imprimés. Chap. I : Le baptême. La liturgie bavaroise est dans l'ensemble romaine, mais avec des éléments gallicans, dont l'origine doit être cherchée à Milan et à Aquilée). — Urban HOLZMEISTER. Sur le début de l'épître aux Hébreux (contre la récente leçon proposée par Spitta). = C.-rendus : *Alois Kröss.* Les récents ouvrages sur l'histoire des ordres religieux. — *P. Pierling.* La Russie et le Saint-Siège (t. IV; remarquable). — Collection de la bibliothèque des exercices de saint Ignace, publiée par *H. Watrigant* et *P. Debuchy* (rend service). — *Otto Willmann.* Zur Geschichte der Erziehung und des Unterrichts (série de quarante-huit études détachées).

**38. — Mitteilungen des Instituts für österreichische Geschichtsforschung.** T. XXXIV (1913), nº 2. — Friedrich BAETHGEN. L'excommunication de Philippe de Souabe (Célestin III avait en réalité excommunié Philippe, et il est faux de prétendre qu'Innocent III ait inventé cette excommunication). — Miloš VYSTYD La chronique en vers de Styrie et la chronique de Königsaal (longue étude: combat la thèse de l'éditeur de la première chronique, J Seemüller, et prétend qu'il n'y a aucun rapport entre ces deux œuvres). — Eugen GUGLIA. Les élections épiscopales dans les évêchés allemands au temps de Joseph II (montre l'intervention constante de l'Empereur d'après la correspondance du vice-chancelier impérial et des délégués impériaux dans les divers cercles qui se trouvaient être commissaires d'élection. Ces lettres sont conservées aux archives de Vienne). — Margarete MERORES. Les Scriniarii sanctae romanae ecclesiae (XIe-XIIe s.). — Adolf v. WIEDEMANN-WARNHELM. Les prisonniers italiens au château de Laibach, 1822-1824. = C.-rendus : *Václav Navotný.* Histoire de Bohême (t. I : Depuis les temps les plus reculés jusqu'à la mort du prince Udalrich; en tchèque. Loserth loue la modération de l'auteur slave). — *Bertold Bretholz.* Geschichte Böhmens und Mährens bis zum Aussterben der Premysliden, 1306 (analyse minutieuse de l'ouvrage). — Ouvrages de *Max Büchner*, *Ulrich Stutz* et *Hermann Bloch* sur les élections des rois et empereurs allemands (important article de

Gottfried Hugelmann). — Das Formelbuch des *Heinrich Bucglant*, herausgegeben von *J. Schwalm* (le formulaire date de 1340-1342; recueil de formules pour suppliques à la papauté). — *Paul Joachimsen*. Geschichtsauffassung und Geschichtschreibung in Deutschland unter dem Einfluss des Humanismus (t. I; fait avec talent). — *Rudolf Smend*. Des Reichskammergericht (t. I; comble une lacune). — *Meyer*. Historischer Handatlas (utile au savant comme à l'écolier). — Kaiserin Maria Theresia und Kurfürstin Maria Antonia von Sachsen. Briefwechsel, 1747-1772, herausgegeben von *Woldemar Lippert* (très belle publication; nous apprend beaucoup de faits nouveaux). — Appendice consacré aux ouvrages sur l'histoire de l'art parue en 1912. = N° 3. Alfons Dopsch. La communauté des marches à l'époque carolingienne (s'élève avec beaucoup de raison contre l'étude de H. Wopfner parue précédemment dans cette revue; on ne saurait admettre que la marche composée d'hommes libres était l'état primitif, que les grands domaines en sont dérivés; c'est plutôt le contraire qui est la vérité; on a tort de transporter à l'époque mérovingienne ou carolingienne les renseignements que les *Weisthümer* du bas moyen âge nous donnent sur l'organisation des villages; article très suggestif). — Paul Schubert. Les offices de cour et leurs titulaires jusqu'à la fin du XIIe s. (chez les Lombards, les Goths, les Mérovingiens, les Carolingiens, les souverains allemands jusqu'à la mort de Henri VI en 1197; considère les quatre offices germaniques de connétable, de cubiculaire ou camérier, d'échanson et de sénéchal; au commencement du XIIIe s. se produisit un double changement : un cinquième office fut créé, celui de cuisinier, et les offices devinrent héréditaires). — Hermann Kalbfuss. Les élections impériales au temps des Hohenstaufen et leurs antécédents (article dirigé contre les conclusions trop absolues de M. Bloch, qui n'aurait pas distingué assez l'élection impériale de l'élection royale; montre qu'il faut tenir compte des prescriptions du droit canon sur l'élection des évêques). — Rudolf Wolkan. Un discours inédit d'Eneas Silvius Piccolomini (du début de 1447 devant le consistoire à Rome pour repousser les accusations de Jean Hunyade et des Hongrois contre lui). — L. Bittner. Le titre de « saint Empire romain de la nation allemande » (publie un acte de Charles-Quint du 2 juin 1556, d'où il résulte que l'évêché de Cambrai, quoique de langue française, était compris dans ce saint Empire). = C.-rendus : Kirchenrechtliche Abhandlungen, hg. von *Ulrich Stutz*, nos 32-45 (œuvres de *R.-G. Bindschedler* sur le droit d'asile en Suisse, de *F.-X. Barth* sur Hildebert de Lavardin et le droit de nomination de l'Église aux bénéfices ecclésiastiques, de *G.-J. Ebers* sur la dévolution d'après le droit canon, de *E. Baumgartner* sur le rôle des archidiacres dans les diocèses du Haut-Rhin, d'*I. Herwegen* sur le *pactum* de saint Fruktuosus de Braga, de *K.-H. Schäfer* sur les chapitres de chanoinesses en Allemagne au moyen âge, de *G. Kallen* sur les bénéfices de l'évêché de Constance dans la Haute-Souabe de 1275 à

1508, etc.; la plupart de ces dissertations sont excellentes). — *Josef Sauer*. Die Anfänge des Christentums und der Kirche in Baden (série de petits faits; quelques erreurs). — *M. Ljubša*. Die Christianisierung der heutigen Diözese Seckau (peut servir, s'il est consulté de façon critique). — *L.-M. Hartmann*. Geschichte Italiens im Mittelalter (t. III, 1re partie : de 774 à 875; excellent). — *R.-W. Carlyle* et *A.-J. Carlyle*. History of the medieval political theory in the West (t. I et II; conduisent jusqu'au XIIIe s.; l'ouvrage complet ira jusqu'au XVIIe s.). — *Richard Mell*. Beiträge zur Geschichte der steirischen Privaturkunde (t. I et t. II, 1re partie; étude sérieuse; quelques objections). — *Otto Goldhardt*. Die Gerichtsbarkeit in den Dörfern des mittelalterlichen Hennegaues (n'a pas approfondi la question de l'origine des tribunaux de village). — *Richard Charmatz*. Wegweiser durch die Literatur der österreichischen Geschichte (rectifications de détail; une 2e édition serait nécessaire). — En appendice, compte-rendu d'ouvrages sur l'histoire de l'art (Kunstgeschichtliche Anzeigen, no 2). = IX Ergänzungsband, no 1. Karl VON ETTMAYER. Les raisons historiques du partage des langues en Tyrol (les Romains n'ont pas occupé réellement le Tyrol; le pays n'a été véritablement romanisé que par les fugitifs romains qui, chassés de Rhétie, y cherchèrent un refuge lors des invasions; mais arrivèrent bientôt les Germains qui occupèrent un certain nombre de localités portant encore aujourd'hui un nom allemand; quelques ilots allemands remontent à cette époque; d'autres furent formés au cours du moyen âge par l'immigration de bûcherons ou de mineurs allemands). — Karl UHLIRZ. Les scribes de Melk Hermann et Otto (dans le second quart du XIIIe s.; manuscrits qu'ils ont copiés et qui ont échappé à l'incendie du monastère du 14 août 1297). — Richard HEUBERGER. Les chartes et la chancellerie des comtes de Tyrol, ducs de Carinthie, de la maison de Görz (fin du XIIIe s. et début du XIVe; deux premières parties d'une importante étude diplomatique, dont la troisième paraîtra dans le fascicule suivant). — Theodor MAYER. Les rapports de la chambre aulique (*Hofkammer*) avec la chambre hongroise jusqu'au gouvernement de Marie-Thérèse (il s'agit de savoir si, depuis 1526, la Hongrie avait une organisation financière indépendante ou si elle recevait des ordres de la chambre aulique; on montre très bien qu'on ne peut pas répondre par *oui* ou par *non*, que les relations ont varié selon les époques, que le principe de la centralisation ne triompha que peu à peu).

## GRANDE-BRETAGNE.

**39. — The Athenæum.** 1913, 27 sept. — *H. C. Barnard*. The little schools of Port Royal (très intéressant). — Les « enclôtures » de Welcombe, détails nouveaux sur la vie de Shakespeare. = 4 oct. *J. Gairdner*. Lollardy and the Reformation in England (vol. IV; très important, surtout pour les débuts du règne de Marie Ire). — *E. K.*

*Sanders*. Vincent de Paul, priest and philanthropist, 1576-1660 (bon). — *G. W. Allen*. A naval history of the american Revolution (intéressant, mais superficiel). — *Dyson*. Lutterworth, John Wycliffe's town (assez bonne monographie). = 11 oct. *R. Lucas*. Lord North, second earl of Guildford, 1732-1792 (intéressant; utilise des documents inédits; mais la plus importante série de documents sur North, sa correspondance avec Georges III, est perdue par la négligence de Lord Brougham). — *W. Scott Ferguson*. Greek imperialism (bon). — *J. G. Frazer*. The golden bough; a study in magic and religion (6e partie : The Scapegoat; important). = 18 oct. *A. L. Thorold*. The life of Henry Labouchère (très important). — *J. A. R. Marriott*. England seit Waterloo (exposé limpide et peu profond de l'histoire d'Angleterre de 1815 à 1885). — *Ph. Nelson*. Ancient painted glass in England, 1170-1500 (excellent). = 25 oct. Lord *Newton*. Lord Lyons; a record of british diplomacy (bon). — Amiral Sir *Robert H. Hastings*. From naval cadet to admiral (bonne autobiographie). — Memoirs of the vice-roy Li Hung Chang (bon). = 1er nov. *Tillyard*. A history of University reform (remarquable). = 8 nov. Sir *Herbert Maxwell*. The life and letters of George William Frederick, fourth earl of Clarendon (il s'agit ici de l'ambassadeur et du ministre libéral qui fut l'ami de Napoléon III et mourut en 1870; Bismarck a dit, paraît-il, à la fille de Clarendon : « Si votre père avait vécu, il aurait empêché la guerre franco-allemande »). — *Aydelotte*. Elizabethan rogues and vagabonds (bon). — *C. Gill*. The naval mutinies of 1797 (excellent). = 22 nov. Sir *J. H. Ramsay*. Genesis of Lancaster; or the three reigns of Edward II, Edward III and Richard II (nouveau, surtout pour les affaires financières et militaires. Le titre surprend, car les Lancastre ne peuvent être encore qu'au second plan dans l'histoire de ces trois règnes. Index insuffisant). — *Edw. Hutton*. The cities of Romagna and the Marches (agréable). — *B. Williams*. The life of William Pitt, earl of Chatham (excellent). = 29 nov. *A. S. Turberville*. The House of Lords in the reign of William III (utile addition aux ouvrages de Hallam et de Macaulay).

**40. — The English historical Review.** 1913, oct. — Waugh. L'archevêque Peckham et la pluralité des bénéfices (en publiant à la suite du concile de Reading la constitution *Audistis* de 1279, Peckham a fait exécuter les instructions du pape Nicolas III et s'est conformé à la doctrine professée par Grégoire X dans son décret *Ordinarii locorum* de 1274. Ces textes condamnent la pluralité des bénéfices; ils n'autorisent les pluralistes à ne conserver que le dernier des bénéfices reçus et ils interdisent à l'avenir à un clerc ayant déjà un bénéfice avec charge d'âmes de recevoir un second bénéfice semblable. Les critiques faites par Lynwood à la constitution de Peckham portent à faux). — Bayne. La visite de la province de Cantorbéry en 1559 (ajoute nombre de faits à ceux qu'avait déjà réunis le Dr Gee dans son livre sur Élisabeth et le clergé. L'importance de cette visite réside en

ce fait qu'elle prépara les articles pour le « changement de la Religion », votés peu après par le Parlement. Copieux appendice de documents inédits). — Miss Th. KEITH. Les privilèges commerciaux des bourgs royaux d'Écosse (fin). — CHANCE. Les antécédents du traité de Hanovre, 1725. — WILLIAMS. Guillaume le Chambellan et l'église de Luton (commente un procès intenté vers 1138-1139 à Guillaume le Chambellan parce qu'il prétendait transformer en un fief héréditaire tenu à charge de service militaire les terres de l'église de Luton que son père avait tenues en franche aumône. Donne un nouveau texte de ce différend qui est relaté dans les *Vitae viginti trium abbatum* de M. de Paris). — Ch. H. HASKINS. William Cade (un passage du canoniste Robert de Courçon prouve que William Cade était un banquier chrétien, sans doute originaire de Saint-Omer). — F. LIEBERMANN. Un manuscrit contemporain des *Leges Anglorum Londonii collectae* (ce manuscrit, qui est à Manchester, contient le plus ancien texte, non seulement de ces *Leges*, mais du plus important morceau qui s'y trouvent, les *Leges Henrici I;* il est contemporain de la Grande Charte et atteste les aspirations « impériales » des politiciens du temps vers une grande ou une plus grande Angleterre. Collation minutieuse de ce manuscrit avec l'édition que Liebermann avait déjà lui-même donnée du texte). — R. LENNARD. Coutume et changement dans l'Angleterre du XVIe s.; note sur l'histoire de l'économie rurale. — J.-H. ROSE. Un mémoire français sur les opérations navales de Pitt en 1757-1758 (l'auteur anonyme appartenait aux bureaux de l'intendant à La Rochelle). = C.-rendus : *L. Riess.* Historik; ein Organon geschichtlichen Denkens und Forschens; I (réaction contre les idées présentées par MM. Langlois et Seignobos). — *Gooch.* History and historians in the nineteenth century (excellent). — *Bresslau.* Handbuch der Urkundenlehre (I, 2e édit.; Poole montre les importantes modifications que cette édition apporte à l'ouvrage). — *Reid.* The municipalities of the roman empire (important, malgré d'assez notables imperfections). — *Burkitt.* Euphemia and the Goth, with the Acts of martyrdom of the confessors of Edessa (texte, traduction et commentaire de quatre documents syriaques : les actes de Shmona et Guria, ceux de Halib, l'histoire d'Euphémie et celle du marchand de Harran). — *B. Albers.* Consuetudines monasticae (vol. IV et V; contient les coutumes monastiques de Fructuaria en Piémont, de Chester en Angleterre, de Vallombrosa en Toscane, de Saint-Vanne de Verdun et de Fleury-sur-Loire; important). — *Ballard.* British borough charters (très utile recueil). — *Legras.* Le bourgage de Caen (bon). — *Powicke.* The loss of Normandy (remarquable). — *Cuthbert.* Life of saint Francis of Assisi (très consciencieux). — *Burdach* et *Piur.* Briefwechsel des Cola di Rienzo (t. III et IV). — *Messer.* Le codice aragonese (contribution à l'histoire des Aragonais de Naples; très utile recueil de textes). — *Mahaffy.* Calendar of state papers. Ireland, 1601-1603. Addenda, 1555-1654, with Hanmer papers (beaucoup d'erreurs

de détail ; l'index, surtout comparé à celui des précédents volumes, est d'une regrettable confusion). — *Kitchin*. Sir Roger Lestrange, a contribution to the history of the press in the XVII^th^ cent. (bon). — *Schiemann*. Geschichte Russlands unter Kaiser Nicholaus I (t. III : 1830-1840 ; remarquable ; le ton de l'auteur est aussi impassible qu'il est possible). — *Skeat*. The places-names of Suffolk (ouvrage posthume de réel mérite). — *Hænsel*. Die mittelalterlichen Erbschaftssteuern in England (bon).

**41. — The Nineteenth century**. 1913, juin. — M^me^ BENNETT. Dix mois de captivité après le massacre de Cawnpore. Récit d'un survivant (ce récit a été écrit un an après les événements ; M^lle^ Émilie Horne, maintenant M^me^ Bennett, avait dix-huit ans lorsqu'elle fut en 1857 une des victimes de l'insurrection des Cipayes). — Sir Edw. SULLIVAN. Un livre italien sur l'étiquette au temps de Shakespeare (traité de la conversation par Stefano Guozzo, publié d'abord en italien à Brescia en 1574, traduit en français par Belleforest et par Chappuys, enfin traduit du français en anglais par G. Pettie et imprimé à Londres en 1581). — R. KNIGHT. La clé hébraïque de la mythologie grecque (prétend démontrer que le grec et, à un moindre degré, le latin contiennent un nombre appréciable de racines phéniciennes, que certains mythes classiques ont leur racine dans l'hébreu, ce qui leur confère une valeur de paraboles d'un sens profond). — G. A. LEINHASS. L'impératrice Frédéric à la lumière de la vérité (reproduction d'un article publié dans *Nord und Süd* où l'auteur réfutait des allégations erronées recueillies par Freytag dans certains de ses romans. Freytag s'y faisait l'écho des calomnies qui circulaient dans la bonne société allemande sur la femme de Frédéric III ; on lui faisait un crime d'être Anglaise et on l'accusait de faire de la propagande pour tout ce qui était anglais).

**42. — The scottish historical Review**. 1913, juill. — Ch. H. FIRTH. De quelques journaux et mémoires du XVII^e^ siècle (indications brèves et précises). — Professeur H. BROWN. Quatre documents significatifs pour l'histoire de l'Écosse (la vie de saint Colomba par Adamnan, la vie de sainte Marguerite par Turgot, le premier livre de discipline au XVI^e^ siècle et l'autobiographie du D^r^ Alexandre Carlyle, ministre à Inveresk, au XVIII^e^ s.). — W. R. SCOTT. Le commerce des Orcades à la fin du XVIII^e^ siècle. — C. HARVEY. Un livre de rentes foncières à Haddington au XVI^e^ siècle. — Th. KEITH. Origine de la convention des bourgs royaux d'Écosse (étude très érudite depuis le XIV^e^ siècle ; en appendice, une note sur les rapports du grand chambellan avec les bourgs). = C.-rendus : *H. Brown*. The register of the Privy Council of Scotland, 3^e^ série, t. V, 1676-1678. — *Burrage*. John Penry, the so-called martyr of Congregationalism (bonne étude critique sur le procès de Penry, condamné à mort en 1593 comme coupable d'avoir diffamé la reine).

**43. — Quarterly Review**. Vol. CCXVIII, janv.-avr. 1913. —

Henry CLORISTON. Traductions nouvelles de Leopardi (étudie principalement les poèmes parus de 1828 à 1830, en les expliquant par la biographie et les lettres de l'auteur). — BARRET-WENDELL. Un puritain de la Nouvelle-Angleterre (Cotton Mather, le dernier champion de la théocratie, 1663-1728, d'après ses œuvres et les ouvrages de Chevalley et de Kittredge. Son volumineux journal ne sert pas beaucoup pour éclairer les événements de l'époque ; mais, vu le mysticisme intense de l'auteur, il est un curieux témoignage de l'esprit du temps). — Stanley LANE-POOLE. La correspondance de Swift (les douze volumes des œuvres de Swift, par M. Temple Scott, auront pour complément six volumes de correspondance annotés par le Dr Errington Ball, dont trois ont déjà paru. L'édition est excellente ; cette correspondance doit rendre à Swift la sympathie du lecteur ; ses amis ont en général gardé toutes ses lettres, sauf celles où il était dangereusement question du prétendant jacobite). — Rev. Alfred FAWKES. Le P. Tyrrell (il manquait de mysticisme. « Un théologien pourrait prétendre qu'il ne fut catholique que de nom... Et, de fait, son catholicisme était exceptionnel. » Déjà, chez les Jésuites, le maître des novices lui disait : « Si vous ne vous en allez pas de vous-même, vous mettrez un jour la Compagnie dans l'embarras »). — Francis BICKLEY. Renseignements nouveaux sur Matthew Prior (s'appuie sur les rapports de la Commission des manuscrits historiques et les ouvrages de Dobson, Walter, Aitken. La Commission a publié quantité de correspondances intéressantes tirées des archives du marquis de Bath, à Longleat, et du duc de Portland, à Welbeck Abbey. Cette dernière collection renferme un long mémoire de Prior sur les négociations de juillet et août 1711, pour préparer la paix d'Utrecht, ainsi que le rapport détaillé d'une conversation qu'il eut avec Louis XIV). — Lady Robert CECIL. L'éducation d'une reine (la reine Victoria ; son journal de jeunesse montre l'influence de Lord Melbourne, mais ne laisse pas entrevoir le singulier conflit entre les idées rigides, traditionnelles, que conservait la princesse sur la part effacée des femmes dans la vie publique, et le rôle élevé qu'elle y devait jouer. Elle demeurait si réservée que les femmes de son entourage, comme on le voit par les lettres de Lady Lyttelton, la croyaient moins intelligente et moins instruite qu'elle n'était. Mais son instruction se concentrait sur ses devoirs ; elle ne lisait l'histoire ou Shakespeare que pour connaître les bons et mauvais rois et en tirer des leçons applicables au XIXe siècle). — Algernon CECIL. Disraëli, les deux premières phases (l'auteur, M. Monypenny, mort récemment, s'efface trop pour laisser son héros raconter son histoire, une des plus intéressantes d'ailleurs du XIXe siècle, plus curieuse, même au point de vue psychologique, que celles de Talleyrand, de Napoléon III ou de Newman). — Le rapport de la majorité de la Commission du divorce (le rapport de Lord Gorell. La majorité n'affirme pas que le public réclame un élargissement des lois sur le divorce, mais elle croit qu'il est humain ou nécessaire de se montrer plus indulgent. La minorité a prouvé, au contraire, que, dans la

plupart des cas, les facilités de remariage, surtout dans la classe ouvrière, ne serviront à rien). — La stratégie de la guerre des Balkans (article d'un écrivain qui connaît la Turquie. La Bulgarie, avec une population onze fois moindre que le Royaume-Uni, et un budget trente fois plus faible, a pu mettre en campagne une armée supérieure d'un tiers à l'armée anglaise et qui coûte treize fois moins). — La crise orientale (depuis quarante ans, l'Autriche et la Russie se disputent avidement l'influence en Serbie. Il ne s'agissait de rien de moins que de supprimer la dynastie des Obrenovitch, dont le tort, aux yeux des Russes, était de demander conseil à Vienne plutôt qu'à Pétersbourg). — R. S. Rait, Salomon Reinach, Gilbert Murray, J. H. Millar. Andrew Lang (M. Rait étudie Lang comme historien. M. Reinach s'occupe de lui comme folkloriste et mythologue, ses publications sur ces sciences ayant commencé dès 1873; il avait trop d'esprit, ce qui a empêché de lui rendre justice en Angleterre. M. Murray montre que, comme helléniste, il était mieux qu'un amateur; ses essais sur les hymnes homériques sont lumineux. La partie purement littéraire de son œuvre est appréciée par M. Millar). — Thomas Ashby. Les Monts Albains (historique, fondation des villes et villages, voies romaines et villégiatures des anciens Romains). — G. K. Fortescue. La Révolution française dans la littérature de l'époque (les célèbres collections de brochures ou de pamphlets contemporains donnés par Croker au British Museum, et qui dépassent en richesse toutes les autres collections de ce genre. Louis Blanc ne rencontra d'abord que des incrédules quand il les mentionnait en France. Comme exemple de contes fabriqués pour le peuple, voir les récits de la grande révolution d'Angleterre et de la mort de Georges III, exécuté en 1793 par les Jacobins de Londres pour imiter ceux de Paris). — Arundell Esdaile. Les ballades journalistes au XVIe siècle (ces ballades, ou *ballets*, étaient des complaintes en vers, chantées par des colporteurs sur tel événement du jour. Les premières remontent aux démêlés théologiques de Henri VIII. On en connaît environ 200, dont un tiers appartient au British Museum, en vertu d'un legs curieux qui l'autorisait à choisir cinquante volumes dans la bibliothèque d'un amateur). — Bertram Smith. Le timbre-poste et son histoire (rappelle que l'invention de la petite poste et de l'affranchissement remonte à un Français, Jean-Jacques Renouard de Villayer, en 1653, qui découvrit aussi l'ascenseur). — W. Comfort. Adenet le Roi : la fin d'une époque littéraire (la transformation du goût poétique au XIIIe siècle). — G. Abbott. Le facteur roumain dans le problème balkanique (les Koutzo-Valaques. Leur influence dans le relèvement de la Grèce. Ils sont même aujourd'hui tellement hellénisés qu'ils n'ont ni ne veulent rien avoir de commun avec les Roumains du Nord. La Roumanie, qui prétend les protéger malgré eux, n'a d'autre but que de se faire attribuer une meilleure part de l'héritage ottoman). — Le passé et l'avenir de l'Angleterre rurale (ouvrages récents de Slater, Johnson, Tawney, Prothero, M. et Mrs Hammond; misère du paysan anglais, dont

le sort est allé déclinant depuis le moyen âge jusqu'en 1830). — Mrs Belloc-Lowndes. Mme du Deffand et Horace Walpole (met en relief l'égoïsme de Walpole). — Quelques effets de l'acte sur le Parlement (l'annihilation de la Chambre des Lords a rendu plus intolérable la discipline des partis à la Chambre des Communes. On précipite le vote des lois, même les moins mûres, pour qu'elles soient acquises avant la fin de la législature. Nécessité de rétablir une Chambre haute indépendante). — La politique anglaise dans le Levant (pacifiste surtout, craignant l'écroulement de la Turquie en Asie Mineure. Regrette que l'Angleterre n'ait pas accepté la Crète, qui lui a été offerte deux fois, paraît-il. Montre comment l'Allemagne s'insinue; son chemin de fer d'Anatolie a racheté sous main la plupart des actions du chemin de fer français de Mersina, qui est aujourd'hui un port allemand).

## Italie.

**44. — Archivio storico per le province napoletane.** 1913, avr.-juin. — G. Gentile. Finances et parlements dans le royaume de Naples de 1450 à 1457 (les dépenses de la maison d'Aragon l'ont amenée à demander au parlement des impôts qui ont pesé lourdement sur le pays). — G. d'Addosio. Documents inédits d'artistes napolitains des XVIe-XVIIe s. — B. Croce. En entendant parler un vieux napolitain du XVe s. (analyse les souvenirs de De Rosa, dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque nationale de Paris). — A. Simioni. Les Napolitains à Toulon, 1793 (suite : opérations militaires d'oct.-déc.; à suivre). — R. Filangieri. Imperialis aulae marescallus (suite). — R. Almagià. Études historiques de cartographie napolitaine (suite et à suivre). = C.-rendus : *A. di Donna.* L'Università della Torre del Greco nel sec. XVIII. — *H.-E. Rohde.* Der Kampf um Sizilien in den Jahren 1291-1302 (documentation en partie nouvelle; interprétation des faits toute nouvelle).

**45. — Rendiconti della reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche,** 1913, mai. — N. Putorti. Sur une inscription thermale découverte à Reggio de Calabre. — B. Bassi. Pénélope aux Champs-Élysées (interprète un vase de Pœstum conservé au musée de Naples).

**46. — Il Risorgimento italiano.** 1913, janv.-févr. — V. Zara. La charbonnerie dans la Terre d'Otrante, 1820-1830 (fin dans le numéro de mai-juin. Les origines de la charbonnerie et ses liens avec les autres sociétés secrètes avant la révolution de 1820. Son rôle dans la révolution et pendant la réaction de 1822 à 1827; sa fin vers 1830. Quelques documents en appendice). — G. Rondoni. Journaux de Livourne en 1848-1849 : « Il corriere Livornese », « Il Calambrone », « l'Inferno ». — L. de Biase. Documents sur la campagne garibaldienne de 1866 (publie et commente quelques textes émanés de Giovanni Nicotera). — E. Michel. La biblioteca Marucelliana de Flo-

rence). — G. Badii. Le général Gaetano Arnaldi (mort d'une blessure reçue à Solferino). = C.-rendus : *M. Mari*. L'arresto di Garibaldi e il ministero Menabrea (a heureusement utilisé des papiers de famille pour raconter l'épisode de 1867). — *Curàtolo*. Garibaldi, Vittorio Emanuele, Cavour nei fasti della patria (tous les documents publiés ne sont pas inédits). — *G. Fassi*. Mazzini a Gaeta. — *F. Guardione*. Custozza e altri scritti inediti del general Enrico Cosenz. = Mars-avr. A. Agnelli. Le facteur économique dans la formation de l'unité italienne (expose les conditions de la vie économique en Italie depuis le régime français; fin au numéro suivant). — A. Messeri. La politique du comte de Cavour dans la libération du Sud (étude critique d'après les derniers travaux; à suivre). — G. Turati. Un poète de l'Italie sacrifiée (Antonio Gazzoletti, qui écrivit en faveur du Trentin). — A. Giulini. Une victime de la campagne de Russie (Antonio Giulini). — G. Bourgin. Mazzini et le Comité central démocratique en 1851 (publie et commente un texte important pour l'histoire politique européenne). — A. Curti. Stefano Majnoni (soldat des armées impériales). = C.-rendus : *E. Formiggini-Santamaria*. L'istruzione pubblica nel ducato estense. — *A. Bonopera*. Sinigaglia nel 1848-1849 e il processo di G. Simoncelli. = Mai-juin. L. Rava. A. Panizzi à L.-C. Farini, dictateur de l'Émilie (lettres inédites de Panizzi, s'efforçant, en 1859, de servir le mouvement unitaire par son influence dans les milieux anglais, et réponses de Farini). — G. Baccini. Lettres inédites d'Émilie Perruzzi à la comtesse Virginie de Cambray-Digny (écrites en 1859 de Paris, où Peruzzi se trouvait comme membre de la mission extraordinaire de la Toscane). — P. Silva. Une source pour les événements de 1831-1832 (tire parti des *Souvenirs* du baron de Barante pour renouveler le récit des événements de 1831-1832 en Italie). — Une lettre inédite de Ricasoli (20 août 1859). = C.-rendus : *E. Rinaldi*. Grosseto durante il dominio francese. — *M. Tortonesi*. La politica ecclesiastica di Carlo Emanuele III nella soppressione della nunziatura e verso i Gesuiti. — *F. Guardione*. La Sicilia nella rigenerazione politica d'Italia. — *G. Natali*. La vita e il pensiero di F. Lomonaco. — *G. Sforza* et *G. Gallarresi*. Carteggio di Manzoni, t. I.

**47. — Nuovo archivio veneto.** 1913, avr.-juin. — G. Sforza. La chute de la république de Venise étudiée dans les dépêches inédites de la diplomatie piémontaise (publie les dépêches de Malingri, Bossi et Bonamico, diplomates piémontais à Venise en 1797-1798; à suivre). — G. Fiastri. L'assemblée du peuple à Venise comme organe constitutionnel de l'état (suite et fin : fonctions électorales, administratives et judiciaires de l'assemblée du peuple depuis l'élection de S. Ziani jusqu'à sa suppression en 1423). — V. Fainelli. A propos des origines des communes rurales du Véronais (elles proviennent de la décomposition du régime féodal et du groupement des paysans en *vicinia*). — R. Cessi. Une question de préséance à la cour romaine en 1501 (soulevée par l'ambassadeur de Savoie, elle exprimait l'oppo-

sition des diverses puissances ayant des envoyés accrédités auprès du pape). — V. MIAGOSTOVICH. Pour une chronique de Sebenico (fournit des matériaux pour l'histoire de cette ville, de 1442 à 1486). = C.-rendus : *Lenel*. Venezianisch-istriche Studien. — *A. Segarizzi*. Bibliografia delle stampe popolari italiane della R. Biblioteca nazionale di San Marco. — *A. Livingston*. La vita veneziana nelle opere di G.-F. Busenello.

**48. — Rivista storica italiana**. 1913, avr.-juin. — *E. Stahmer*. Die Reste des Archivs Karls I. von Sizilien im Staatsarchive zu Neapel (important pour la diplomatie angevine). — *G. Tomasetti*. La Campagna romana (œuvre de grand mérite). — *I. Wood Brown*. Florence past and present (beaucoup d'hypothèses bizarres). — *R. Selocchi*. Storia dei Marsi (pas au courant). — *A. Tanzi*. La villa natale di Cicerone (clair). — *A. Berenzi*. Roma antica. I. Religione (faible). — *P. Pflüger*. Die soziale Frage im alten Rom (limite l'objet de la recherche à la question agraire). — *Cruttwell*. A history of roman literature (édition insuffisamment remaniée). — *B. Pace*. I Barbari ed i Bizantini in Sicilia (bon exposé critique). — *U.-G. Mondolfo*. Il populus a Siena (n'arrive pas à prouver complètement l'identité de *populus* et de *commune*). — *G. Chiuppani*. Lo svolgersi di un comune parallelamente ad una signoria feudale. Bassano e gli Ezelini (manque de clarté). — *L. Silvagni*. Guelfi e Ghibellini a Forlì (documentation insuffisante). — *G. Kleemann*. Papa Gregor VIII. — *E. von Westenholz*. Kard. Rainer von Viterbo. — *L. Cossio*. Art in Dante and his artistic preparation (exposé simple). — *U. Berlière*. Suppliques d'Innocent VI (bel exemple d'objectivité historique). — *O. Tommasini*. La vita e gli scritti di Machiavelli nella loro relazione col machiavellismo (œuvre de premier mérite). — *G. Paladino*. Giulia Gonzaga e il movimento valdesiano (a diligemment groupé des données éparses). — *M. Facini*. Il pontificato di Gregorio XIV (groupe des dissertations bien menées). — *G. Zulian*. Le relazioni tra il cardinale Mazzarino e Venezia (démonstration prolixe et insuffisante). — *A. Lucifero*. Il 1799 nel regno di Napoli. — *B. Croce*. La rivoluzione napoletana del 1799 (édition mise au courant, mais où la sérénité manque). — *M. Mazziotti*. La reazione borbonica nel regno di Napoli (rempli de faits). — *A. Roviglio*. Vittorio Emanuele II, Cavour e i preliminari di Villafranca (prouve que Victor-Emmanuel ne s'est pas opposé à la paix).

## ORIENT.

**49**. — Νέος Ἑλληνομνήμων (publ. par Spyr. P. Lambros). T. VIII, 1911, n° 2. — Le Codex Marcianus 524 (épigrammes inédites des XIe et XIIe siècles). — Une curieuse légende vénitienne dans un poème grec moderne. — Le consulat de Venise à Salonique et le commerce des Vénitiens en Macédoine (du XIe au XVIIIe siècle). — Deux peintres

byzantins (Eulalios, auteur des mosaïques des saints apôtres, et Argyros, au XIVe siècle). = N° 3. Pages de l'histoire de l'hellénisme macédonien en Hongrie et en Autriche. — Lettre de Nicétas le Paphlagonien à Aréthas, métropolitain de Césarée. — Jean Vilaras et Jean Crassas à Venise (rapports de police de 1796-1797 sur ces deux Grecs suspects d'entente avec la France). — Plans de villes grecques (au R. Archivio di Stato à Venise). = T. IX, 1912, nos 1-2. Paianios (4e sér.). Traduction de l'histoire romaine d'Eutrope (nouvelle édition critique). — Les Patria du Mont Athos (traditions légendaires relatives à l'origine des couvents du mont Athos, d'après le Tragos, manuscrit sur peau de bouc, dont des extraits ont été reproduits dans divers manuscrits conservés au mont Athos. L'édition de Lambros contient, à côté des légendes, plusieurs chrysobulles, de Basile le Macédonien, de Léon le Sage (900), de Romain (942) ainsi qu'un récit de la persécution latine au temps de Michel Paléologue et de Veccos). — Trois textes relatifs à l'histoire de la marine byzantine (Cod. Palat. Vatic. gr. 367, XIIIe siècle; description d'un navire. Cod. Marcian. 135, XIIIe siècle; textes plus anciens, relatifs aux Mardaïtes et à la défense du thème des Cibyrrheotes, Cilicie, contre les Sarrasins). — Une lettre synodale du patriarche Callinicus (avril 1693). — Honoraires de professeurs et de rhéteurs sous la domination turque. — L'empereur Jean Paléologue à Methone. = N° 3. Les Patria du mont Athos, suite. — Un nouveau manuscrit de la chronique de Monemvasia (découvert par Lambros dans un manuscrit du collège grec de Rome, XIIIe siècle). — Deux poèmes inédits de Georges l'Étolien relatifs à Michel et Andronic Cantacuzène (1568-1569). — Athanase Papadopoulos Kerameus. — Romain Boïlas était-il un bouffon de la cour? (conclut de l'examen des sources qu'il faisait partie de l'« hétairie » des gardes du corps de Constantin IX; son bégaiement le rendait ridicule, mais ce n'était pas un bouffon professionnel). = N° 4. Fragments d'histoire romaine dans un manuscrit du mont Athos (fragments d'épitome du XIe siècle dans un manuscrit du monastère de Karakallou). — Huit lettres inédites d'Isidore métropolite de Thessalonique (Isidore Glabas, fin du XIVe s.). — Le mouvement archéologique actuel dans les pays grecs. — Georges Ier, roi des Grecs. — Constantin XII ou XIII? (le dernier empereur de Constantinople doit être appelé Constantin XI). — A propos de la chronique dite de Monemvasia.

## SUISSE.

**50. — Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde.** T. XI (1912). — Ch. BOURCART. Documents tirés des papiers de Samuel Rybiner (homme politique et magistrat bâlois qui fut, au temps de l'Helvétique et sous le régime de la médiation, un des chefs du parti libéral modéré; quatre-vingt-six lettres ou pièces diverses, de 1797 à 1821, publiées avec une introduction et des notes;

plusieurs lettres de l'homme d'État Pierre Ochs). — F. STÄHELIN. Un échange de lettres entre le conseiller bernois Ch.-L. de Haller et le chancelier prince de Hardenberg (1819; à propos d'un épisode qui met en lumière le conflit entre la Suisse libérale et la politique de la Sainte-Alliance). — A. BURCKHARDT. Recherches sur la généalogie des comtes de Tierstein. — A. BERNOUILLI. Les sources bâloises de la description de la Suisse par Joh. Stumpf (1548). — E. LEUPOLD. Journal de l'armée du duc Bernard de Saxe-Weimar pendant les années 1637 et 1638 (campagne qui aboutit à la prise de Rheinfelden et de Brisach, et au cours de laquelle le duc viola la neutralité suisse en traversant le territoire de Bâle; publie, avec un commentaire, le texte de cet important journal, rédigé au quartier général du duc Bernard). — R. THOMMEN. Les cantons de Berne et d'Unterwalden et la Réformation dans l'Oberland bernois (franchissant le Brünig, les gens d'Unterwalden soutinrent la révolte des paysans de l'Oberland contre l'introduction de la Réforme; cette brève campagne fut comme le prélude des guerres de religion). — E. DÜRR. Un opuscule relatif aux guerres de Bourgogne : *Nicolai de preliis et occasu ducis Burgundie historia* (imprimé à Strasbourg en 1477; n'a que peu de valeur historique; l'auteur serait un clerc bâlois, Nicolas Friesen, dont on connaît les relations avec le chroniqueur Knebel).

**51. — Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande.** T. IX (1911). — B. DUMUR. Jean-Baptiste Plantin et sa famille (1624-1700; bonne biographie de ce pasteur vaudois, auteur de plusieurs compilations historiques de valeur assez médiocre; tableau instructif de la vie ecclésiastique vaudoise au XVII^e siècle; on regrette l'absence d'une étude plus complète des sources utilisées par Plantin). — M. REYMOND. Les châteaux épiscopaux de Lausanne. — ID. Les hôtels de ville de Lausanne (deux études historiques et archéologiques bien conduites, avec plans et illustrations). = T. VIII (1912). M. REYMOND. Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne (ouvrage important, composé pour une bonne part à l'aide de documents inédits provenant des archives cantonales de Lausanne que l'auteur connaît mieux que personne pour la période du moyen âge; la liste très complète des évêques et de leurs auxiliaires, des dignitaires du chapitre et des chanoines est enrichie de précieux renseignements biographiques; elle est précédée de notices sur l'organisation et l'histoire générale de l'évêché, ainsi que sur chaque dignité ou office).

**52. — Der Geschichtsfreund. Mitteilungen des historichen Vereins der V. Orte Luzern, Uri, Schwyz, Unterwalden und Zug.** T. LXII (1907). — A. WEBER. Les sujets de l'abbaye d'Einsiedeln dans le territoire de Zug (montre comment cette ville étendit peu à peu sa souveraineté sur deux domaines de l'abbaye). — R. BRANDSTETTER. La légende de Wotan dans l'ancien Lucerne. —

J.-L. Brandstetter. Études de toponymie dans la région de Menzberg. — P.-X. Weber. Le plus ancien rôle d'impôt de la ville de Lucerne; 1352 (texte et commentaire). = T. LXIII (1908). Fr.-E. Meyer. La première alliance des cantons suisses (nie l'existence d'un pacte antérieur à celui de 1291). — J.-L. Brandstetter. Études de toponymie rhéto-romane (l'étude des noms de lieux montre qu'avant les invasions germaniques toute la moitié orientale de la Suisse, jusqu'au Rigi et au Pilate, était habitée par des populations rhéto-romanes). — K.-A. Kopp. Du lieu d'origine d'Ulric Gering, le premier typographe parisien (Constance et non Beromünster en Suisse). = T. LXIV (1909). M. Ochsner. La vie ecclésiastique à Einsiedeln pendant la période de la République helvétique (à l'arrivée des troupes françaises, en mai 1798, le couvent fut pillé, le célèbre pèlerinage supprimé par ordre du Directoire, l'église abbatiale désaffectée; l'étude de la réorganisation ecclésiastique tentée par les autorités helvétiques et des vicissitudes que subit l'abbaye jusqu'à son entière restauration en 1803-1804 est fort instructive pour l'histoire de la résistance au régime unitaire installé en Suisse par les armées françaises). — Fr. Haas-Zumbühl. Histoire de la corporation « zu Safran » à Lucerne jusqu'en 1850 (fondée vers 1300, elle finit par grouper la plupart des métiers et des petits commerçants). — Ed. Wymann. Documents relatifs à la « campagne romaine » de 1557 (expédition d'un régiment suisse au service du pape Paul IV en guerre avec le royaume de Naples). = T. LXV (1910). P.-X. Weber. Le plus ancien registre du Conseil de la ville de Lucerne, 1300 environ à 1402 (texte et commentaire de ce recueil de décisions d'un grand intérêt pour le développement du droit et des institutions urbaines). — W. Meyer. La vie et les œuvres du chroniqueur Werner Steiner, 1492-1542; contribution à l'histoire de la Réforme dans le canton de Zug. — Ed. Wymann. Le cardinal Charles Borromée, ses relations avec l'ancienne confédération (à l'occasion du 3e centenaire de la canonisation du célèbre archevêque de Milan, dont l'activité en Suisse donna une impulsion puissante à la réaction catholique de la deuxième moitié du XVIe siècle; suite et fin au t. LXVI). = T. LXVI (1911). A. Jann. Histoire de la chasse dans le demi-canton de Nidwalden, 1456-1908. = T. LXVII (1912). J.-L. Brandstetter. Le diplôme de l'empereur Lothaire en faveur du couvent de Lucerne (840; texte et critique de ce document qui renferme la première mention de Lucerne). — A. Müller. Le droit de patronage des églises dans le canton de Zug. — P.-X. Weber. F.-L. Pfyffer von Wyer, lieutenant général et topographe, 1716-1802 (ancien officier au service de France, auteur de reliefs et de cartes remarquables de la Suisse centrale). = Les tomes LXII-LXIV et LXVII contiennent, en annexe, le tome II de l'*Urkundenbuch des Stiftes Bero-Münster*.

# CHRONIQUE.

**France.** — M. le lieutenant-colonel Ernest PICARD est mort le 16 octobre : il était né à Mulhouse en 1863 et appartenait à l'arme de l'artillerie. Il débutait il y a dix ans dans les études historiques en publiant un livre sur *Les combats de Palestro* (1903) ; puis il se fit recevoir docteur de l'Université de Paris avec une thèse très remarquée sur *Bonaparte et le général Moreau* (1905). Détaché à la section historique de l'État-major de l'armée dont il devint le chef en 1910, il publia plusieurs études nourries de documents : *la Campagne de 1800 en Allemagne*. I. *Le passage du Rhin* (1907) ; II. *Hohenlinden* (1909) ; *Mémoires et journaux du général Decaen* (1910, en collaboration avec M. V. Paulin) ; *Correspondance inédite de Napoléon Ier conservée aux archives de la Guerre* (4 vol., en collaboration avec M. Louis Tuetey). Il avait également abordé l'histoire plus contemporaine par un petit livre sur *la Perte de l'Alsace* (1907) et *1870, Sedan*, 2 vol. (1912). Sous sa direction, la section historique, à l'image de son chef, a beaucoup publié, sans suivre peut-être une méthode assez rigoureuse ; mais l'effort produit est considérable et a déja rendu d'éminents services.

— A la fin du mois d'octobre dernier est mort, à l'âge de cinquante-neuf ans, M. Paul CHEVREUX, inspecteur général des archives et des bibliothèques publiques. Il avait été longtemps archiviste du département des Vosges et directeur du musée d'Épinal ; puis il avait été pendant quelque temps placé à la tête du dépôt de la Seine-Inférieure. Il a continué l'inventaire sommaire des archives des Vosges qu'avait commencé Duhamel, et pour la collection de Louis : *le Département des Vosges*, il a remanié et complété l'ancien travail de Lepage et Charton, *les Communes des Vosges*, 2 vol. in-8°.

— M. Charles-Émile TRAVERS est mort à Caen, le 28 novembre, à l'âge de soixante-treize ans. Après sa sortie de l'École des chartes, il fut archiviste du Doubs, puis conseiller de préfecture à Caen. Là ses fonctions lui laissèrent assez de loisir pour ses travaux d'histoire et d'archéologie. Il fut président de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, directeur de la Société française d'archéologie, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, membre honoraire de l'Institut archéologique de Grande-Bretagne. On lui doit une *Étude sur Nicolas de Grouchy et son fils, Timothée, sieur de La Rivière* (1878, en collaboration avec le vicomte de Grouchy) ; ce Nicolas de Grouchy fut un des « précepteurs domestiques » de Montaigne.

— Le prix triennal Alphonse Peyrat, fondé par la marquise Arconati-Visconti pour récompenser un ouvrage d'histoire moderne et contemporaine postérieur à 1774, a été attribué à M. F. Bræsch pour son livre : *la Commune révolutionnaire du Dix Août.*

— M. Henri Lemonnier, professeur de l'histoire de l'art à la Sorbonne, atteint par la limite d'âge, a été admis, à la fin de l'année scolaire 1911-1912, à faire valoir ses droits à la retraite, peu de temps avant sa nomination de membre libre de l'Académie des beaux-arts, qui, arrivée quelques mois plus tôt, lui eût permis de garder sa chaire encore pendant cinq ans. Ses anciens élèves n'ont pas voulu le laisser quitter la maison où il avait enseigné avec tant d'éclat sans lui donner un témoignage de leur reconnaissance et de leur respectueuse affection. Ils ont composé un volume de *Mélanges* sur l'histoire de l'art qui lui a été remis le vendredi 7 novembre 1913 dans la salle d'archéologie contenant les collections formées par lui. De touchantes allocutions ont été prononcées par M. Guiffrey au nom de la Société des amis de l'art, par M. Brière au nom des anciens élèves, par M. Lavisse au nom des amis et des collègues. A tous, M. Lemonnier a répondu avec bonne grâce et une charmante modestie. Nous rendrons prochainement compte du volume de *Mélanges* qui a été distribué seulement vers le milieu de décembre. C. Pf.

— Dans les *Mélanges* offerts à M. Émile Picot, membre de l'Institut par ses amis et ses élèves (2 vol. in-8°, lxxii-558 et 656 p.; prix : 40 fr.; publiés à la librairie Champion), nous signalerons les articles de MM. J. Baudrier, Michel Servet, ses relations avec les libraires et les imprimeurs lyonnais; A. Blanchet, le Corps de la mercerie de Paris, en 1592; V.-L. Bourilly, Lazare de Baïf, maître des requêtes; B. Brugi, les Anciens étudiants français à l'Université de Padoue; abbé J. Corbierre, Correspondance inédite entre Mabillon et Montfaucon; J. Deny, Sari Saltiq et le nom de la ville de Babadaghi; Th. Dufour, *Calviniana;* A. Farinelli, Voyages et voyageurs en Espagne et à Porto-Gallo; D. Grand, Charte berrichonne de 1268; E. Hoepffner, la Chronologie des pastourelles de Froissart; P. Lacombe, Bibliographie des travaux de M. Émile Picot; E. Laloy, les Plans de Catherine II pour la conquête de Constantinople; A. Langfors, Deux témoignages inédits sur le costume des élégants au xvi^e siècle; Ch. de La Roncière, Chronique inédite de la guerre de Bretagne (1487-1492); A. Lefranc, Rabelais et Cornelius Agrippa; J. Maurice, Histoire politique des provinces espagnoles de 285 à 310; G. Mazzoni, un Poème sur Charlemagne dédié à Henri IV; H. Omont, Lettres d'indulgence en faveur des religieuses pénitentes ou repenties de Paris; Ch. Oulmont, Pierre Gringore et l'entrée de la reine Anne en 1504; L.-G. Pellissier, Origines et caractères généraux de la Signoria; A. Péreire, les Quinze lois de la Bibliothèque des Vargas Macciucca; A. Roersch, Quarante-six lettres inédites d'Érasme; E. Roy, un Régime de santé du xv^e siècle pour les petits enfants et l'hygiène de

Gargantua; C.-E. Ruelle, la Cryptographie grecque: V. Van der Haeghen, Correspondance inédite de Claude Aquaviva au sujet de l'installation d'un collège de Jésuites à Gand au XVIe siècle; A. Vidier, Un bibliophile du XVIe siècle, Nicolas Moreau d'Auteuil; C. Wahlund, Trois siècles de littérature relative aux Serments de Strasbourg.

— On a eu raison de tirer à part un important article paru dans la *Revue des Bibliothèques* (avril-juin 1913) sous le titre de *Règles et usages observés dans les principales bibliothèques de Paris pour la rédaction et le classement des catalogues d'auteurs et d'anonymes* (Paris, Édouard Champion, 1913, in-8°, 56 p.). Quelles opérations délicates sont l'établissement d'une fiche de bibliothèque et le classement de ces fiches, on s'en rend compte à la lecture de cette brochure. Elle est divisée en 118 paragraphes dont chacun mentionne un usage suivi dans les bibliothèques parisiennes et il serait à souhaiter que ces usages devinssent une règle pour toutes les bibliothèques de France et d'ailleurs. Mais la brochure ne doit pas seulement servir aux bibliothécaires; les lecteurs ont intérêt à en prendre connaissance, pour savoir se servir des fiches qui sont mises à leur disposition dans certaines bibliothèques. Les usages ont été constatés par une commission nommée en 1911 par le Comité de l'Association des bibliothécaires français et le texte a été rédigé par Ch. Mortet, conservateur à la Bibliothèque Sainte-Geneviève.

— Un arrêté du ministre de l'Instruction publique (5 juin 1913) autorise le directeur des Archives nationales à « communiquer avec déplacement, au profit des particuliers, les registres, plaquettes, volumes ou rouleaux dont le contenu n'offre qu'un intérêt local »; ces documents « ne seront prêtés au dehors que pour être publiés ou analysés *in extenso* »; la communication « n'en sera donnée que dans des locaux des archives départementales, sous la surveillance de l'archiviste, qui en assumera le retour aux Archives nationales par la voie administrative ».

— La bibliothèque Thiers a été ouverte aux travailleurs le 25 novembre dernier. On sait que cette bibliothèque a été créée par l'Institut depuis 1905, suivant le vœu de Mlle Dosne, la belle-sœur de Thiers, dans l'hôtel de l'ancien président de la République donné par elle à l'Institut. Elle est particulièrement consacrée à l'histoire contemporaine de la France, depuis et y compris la Révolution jusqu'à nos jours. Le fonds de livres laissés par Thiers et par Mlle Dosne était fort peu important. L'Institut a dû le compléter au moyen des ressources que la donatrice lui fournissait. Il a acheté notamment en 1911 la belle bibliothèque militaire et napoléonienne de Henry Houssaye. Des dons particuliers sont déjà venus enrichir ce nouveau dépôt de livres, qui contient présentement environ 20,000 volumes. Cette nouvelle bibliothèque de l'Institut sera soumise au même règlement que celle du quai Conti, dont elle est adminis-

trativement l'annexe et dont elle sera le complément. Quoique privée, elle sera accessible aux travailleurs sur la présentation personnelle ou sur la recommandation écrite de deux membres de l'Institut. Elle sera ouverte trois fois par semaine, les mardis, mercredis et jeudis, de une heure à cinq heures.

— On annonce la prochaine apparition d'une *Revue historique de Toulouse*, bulletin trimestriel à la tête duquel se trouvent M. l'abbé Contrasty, curé de Sainte-Foy-de-Peyrolières, et M. l'abbé Lestrade, curé de Grognague. L'abonnement sera de huit francs par an. On est prié de s'adresser à M. Lestrade pour tout ce qui concerne la rédaction et à M. Contrasty pour l'administration.

**Belgique**. — L'Association des archivistes et bibliothécaires belges a chargé M. L. Verriest, archiviste à Bruxelles, de rédiger un *Annuaire des archives de la Belgique*. Il s'est acquitté de sa tâche de la manière la plus heureuse et a résumé, dans un volume de 167-cxxv p. in-8° (Roulers, Deraedt-Verhoye, 1913), tout ce qu'il est nécessaire de connaître sur les dépôts d'états provinciaux et sur les dépôts municipaux, leur organisation, les heures d'ouverture (elles manquent pour certaines villes), les publications d'inventaires déjà faites, l'état sommaire des documents conservés avec les inventaires manuscrits qui en existent. Une liste alphabétique de notices biographiques, consacrées aux archivistes avec leur bibliographie, forme la seconde partie de ce volume qui rendra de grands services à tous ceux que leurs études appellent dans les archives belges. Ch. S.

**Grande-Bretagne**. — Une Société vient de se fonder sous le titre *Comunn Litreachais na h-Albann* (Société littéraire d'Écosse), afin d'encourager l'étude de la littérature gaélique et de publier des ouvrages sur l'histoire d'Écosse. Écrire au secrétaire, 53, George street, Édimbourg. Le prix annuel de la souscription est de 10 sh. La Société compte publier un volume par an.

**Suisse**. — Le 5 août 1913, l'historien Meyer von Knonau entrait dans sa 70e année. Ses amis et ses élèves lui ont offert à cette occasion un beau volume de Mélanges. Ils ont pensé que c'était la meilleure manière d'honorer un homme dont les travaux sur l'histoire de la Suisse ont fait époque et qui vient de mener à bonne fin les *Jahrbücher der deutschen Geschichte unter Heinrich IV und Heinrich V*. Le volume (*Festgabe für Gerold Meyer von Knonau*, Zürich, Verlag der Antiquarischen Gesellschaft, 1913, gr. in-8°, xv-501 p.; prix : 12 m.) contient des études assez disparates conduisant de l'antiquité grecque à la période contemporaine. En voici l'analyse sommaire : Hugo Blumner. Coutumes de noces chez les Grecs (tente d'expliquer un passage de Callimaque au t. VII des Oxyrhynchos-Papyri). — Robert Durrer. Chartes privées de la Rhétie de l'époque carolingienne (fragments de six chartes, donations en faveur des églises de Saint-Hilaire de Coire et Saint-Carpophore de Trimmis ; rapproche ces

documents de quelques passages de la *Lex Romana Curiensis*.) — Harry BRESSLAU. Étude sur le pacte d'Otton Ier avec Venise (*M. G. Diplomata Ottonis*, I, 350) et sur le tribut payé par les Vénitiens aux rois d'Italie (ce tribut ne date que de l'année 883). — Sigmund RIEZLER. Les noms de lieux, de cours d'eau et de montagnes dans le pays de Berchtesgaden (dans la Haute-Bavière; à noter, p. 97, une bibliographie sur les noms de lieux dans l'Allemagne du Sud). — Carl RODENBERG. Les négociations entre Frédéric II et Innocent IV, 1243-1244 (après l'élection d'Innocent IV, Frédéric ouvrit des négociations avec le pape pour être relevé de l'excommunication. Il réussit à Pâques 1244; mais bientôt la lutte recommença entre la papauté et lui). — Victor VAN BERCHEM. La ville neuve d'Yverdon, fondation de Pierre de Savoie (article en français. Contrairement à ce qu'a soutenu l'historien Crottet, Yverdon ne date que du milieu du XIIIe siècle). — Hermann WARTMANN. Ancienne histoire des pays du canton de Saint-Gall sur les bords du lac de Constance (quelques inductions tirées des noms de lieux; dix localités mentionnées à l'époque carolingienne; les anciens *ministeriales* de la région; s'arrête à la fin du XIIIe siècle). — Hans-Georg WIRZ. Une rédaction inconnue des coutumes ou « Richtebriefe » de Zurich (copie du XVIIe siècle, dans un manuscrit de la bibliothèque de Zurich). — Hans NABHOLZ. La ligue des Suisses et les ligues en Allemagne (les événements qui éclatèrent en Suisse aux XIIIe et XIVe siècles ne furent qu'un épisode d'un mouvement plus général dont l'Allemagne fut le théâtre: en Allemagne aussi se formèrent de nombreuses ligues). — Georg FINSLER. Sigismond Malatesta et son *Homère* (Basinio Basini qui, vers 1456, composa en l'honneur de Malatesta le poème latin *Hesperis*). — Carl BRUN. Le voyage en Orient de Léonard (ce voyage de Léonard de Vinci a été une vaine supposition de Jean-Paul Richter). — Ernst GAGLIARDI. Considérations sur les guerres des Suisses dans le Milanais (on n'a pas assez montré quelle gloire véritable ces expéditions ont rapportée aux Suisses). — G. TOBLER. Les relations de l'Église et de l'État à Berne de 1521 à 1527 (étude attachante, montrant le pouvoir de l'État bernois sur l'Église; l'introduction de la Réforme fut une conséquence nécessaire de cette situation). — Walther KÖHLER. Le colloque de Marbourg de 1529 (à ces entretiens, Zwingli se montra bien plus grand que Luther). — Paul SCHWEIZER. Rôle politique de Necker pendant la Révolution française (Necker ne fut sans doute pas un grand homme, mais un homme très droit que Wahl a jugé avec trop de sévérité). — Wilhelm OECHSLI. Deux mémoires de Karl-Ludwig von Haller sur la Suisse des années 1824 et 1825 (Haller, pendant son exil, fut attaché à Paris au ministère des Affaires étrangères; ces deux mémoires non signés ont été trouvés aux archives de ce ministère). — Alfred STERN. Pamphlets des réfugiés allemands en Suisse en 1835 (trois numéros d'une revue : *Das Nordlicht*, dont les auteurs sont sans doute les étudiants Ehrhardt et Cratz). — Johannès DIERAUER. Souvenirs sur Garibaldi, d'après les lettres d'un Suisse habitant Catane, 1862 (Herr-

mann Ruess). — J.-R. Rahn. Souvenirs sur la Société des Antiquaires de Zurich (des années 1850 et 1860). C. Pf.

— Le 13 mars 1913, la Société d'histoire et d'archéologie de Genève a célébré, avec le concours de nombreux délégués envoyés par des sociétés amies de la Suisse et de l'étranger, le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. Dans une séance solennelle, son président actuel, M. Ed. Favre, a donné un remarquable aperçu de l'activité de la Société durant les vingt-cinq dernières années de son existence; il a annoncé la publication d'une suite au *Mémorial des cinquante premières années*, paru en 1889. M. Ed. Chapuisat a communiqué d'intéressants fragments du journal d'Eynard-Lullin, le futur philhellène, sur le congrès de Vienne, où il se trouvait comme secrétaire de la députation genevoise.

— La Société générale d'histoire suisse a tenu son assemblée annuelle à Aarau, le 7 et le 8 septembre dernier. Elle a entendu la lecture d'un important travail de M. E. Gagliardi sur *les Combats autour de Novare en 1495, prélude des guerres d'Italie*. Une excursion à la ville voisine de Brugg lui a permis de visiter les fouilles entreprises depuis plusieurs années, par une active société locale, sur l'emplacement du camp romain de Vindonissa et le musée où sont exposés les objets trouvés. La Société argovienne d'histoire a fait distribuer à ceux qui prirent part à cette réunion un fascicule de sa publication annuelle de l'*Argovia*, contenant la *Correspondance d'Albert Rengger avec le gouvernement argovien pendant le congrès de Vienne*, publiée par M. S. Heuberger. L'ancien ministre de la République helvétique avait été envoyé à Vienne, en juin 1814, pour y défendre l'existence du canton souverain de l'Argovie, formé en 1803, contre les prétentions réactionnaires des Bernois. V. v. B.

---

## Errata du précédent numéro.

Page 385, ligne 21, *au lieu de* nous y trouverions ainsi, *lire* aussi.
Page 385, ligne 29, *au lieu de* de Chilleau, *lire* du Chilleau.
Page 386, ligne 29 (note) *au lieu de* Mergui, mouillage situé près de Tananarive, *lire* près de Ténassérim.
Page 388, ligne 28 (note) *au lieu de* à la fin, *lire* à la fois.
Page 405, ligne 40, *au lieu de* Chuen Huang chan, *lire* Chen Huan Chang.

*Le gérant :* R. Lisbonne.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

# LE COMTÉ DE FLANDRE

## ET SES RAPPORTS AVEC LA COURONNE DE FRANCE

### DU IXe AU XIIe SIÈCLE.

*(Suite et fin*[1]*.)*

---

### Chapitre III.

*Le principat de Flandre au XIe siècle.*
*Son apogée sous Baudoin de Lille.*

Si je cherche en vain des rapports de vassalité, je constate au contraire un effort continu et heureux d'élever l'État flamand à la dignité d'un royaume[2]. Un double mouvement national se fait jour, de formation organique et d'expansion proche ou lointaine. La société se coordonne et se solidifie. Son ossature et ses artères se développent de concert. Ses points de suture se multiplient et ce sont surtout les *villae* fortifiées ou les *castella* avec leurs bourgs ou leurs ports marchands. La chair et le sang se renouvellent et s'élaborent dans les cellules économiques, corporations ou gildes, d'où ils s'épanouiront un jour en communes urbaines. En attendant, les groupes ethniques que représentaient les anciens *pagi* deviennent des cadres géographiques englobant les foyers de vie locale; leurs chefs, les anciens comtes ou leurs successeurs, font place à des vicomtes ou des châtelains et sont ainsi plus étroitement et plus hiérarchiquement subordonnés au prince; l'esprit de clan ou de faction et l'ins-

1. Voir ci-dessus, p. 1.
2. Cf. la *Vita Bertulfi* (*SS.* XV, p. 638) : « Balduinus juvenculus qui ex successione hereditaria in *principatu monarchiae Flandrensis* gratia Dei jam convaluerat. »

tinct de liberté commencent à fusionner et à s'élargir en un sentiment national plein d'énergie et d'audace. Une sève vivace circule qui cherchera à s'épancher au dehors par le négoce et par les armes.

Le comte est, à la fois, le centre et la personnification de ce double mouvement. Il tient dans la main le réseau des places fortifiées entre lesquelles il répartit comme chefs ses hommes de guerre, ses *milites*[1]. Il soutient et stimule l'effort agricole et commerçant, voire industriel déjà ; il veille à la paix des marchés, il légifère au dedans[2] et il conquiert au dehors.

L'impression qui se dégage pour nous du règne de Baudoin IV a été parfaitement traduite par M. Pfister : « Dès ce moment, dit-il, les comtes de Flandre avaient l'ambition de former un véritable royaume entre la France et l'Allemagne. Qu'on examine bien la conduite de Baudoin IV, Belle-Barbe, et l'on verra que, plus de quatre cents ans avant Charles le Téméraire, il avait conçu le plan de fonder un empire aux dépens des deux monarchies dont il relevait[3]. »

C'est surtout du côté des Marches germaniques que Baudoin IV s'agrandit et qu'il eut à se défendre.

Dès 1006, il s'empare de Valenciennes[4], d'où le roi de Germanie, Henri II, soutenu en l'occurrence par Richard II de Normandie et le roi de France Robert[5], essaie en vain de le déloger. Cette coalition vaut pour nous d'être notée. Que le duc de Normandie y figure, rien de plus naturel, mais si l'État flamand avait constitué un grand fief, il serait bien extraordinaire que

1. C'est certainement ce que veut dire le texte de la *Flandria generosa* (XII^e siècle), où les historiens belges ont longtemps cru voir une institution de baillis : « Ipse (Balduinus) primitus militias et nobiles ordinavit in Flandria et distribuit eis villas et oppida » (*SS.* IX, p. 320).

2. Voy. la curieuse tradition dont le biographe de saint Poppon est l'écho : « Illis diebus Balduino marchiso summum in fascibus comitatum agente, Flandriarumque populis *justis cum legibus* imperante... » (*Vita S. Popponis*, Mabillon, VI, 1, p. 574).

3. *Robert le Pieux*, p. 218.

4. « Insurrexerunt in eam (Lotharingia) extremi hominum Morini, Balduino principante, qui Valentianas ditioni subdiderunt suae » (*Mirac. S. Veroni*, *SS.* XV, p. 751).

5. « Castrum Valentianas situm in marcha Franciae et Lotharingiae, quod Balduinus comes Flandrensium invaserat, imperator Heinricus obsidet, concurrentibus ad auxilium ejus Rotberto rege Francorum et Richardo comite Northmannorum » (Sigebert, *Chronicon*, ad an. 1006, *SS.* VI, p. 354).

le roi de France eût combattu son vassal pour avoir augmenté le fief qu'il tenait de lui.

Les rapports, qui vont se resserrer, entre Baudoin IV et Henri II ne sont pas moins significatifs.

L'empereur revient à la charge, accompagné d'une milice nombreuse, mais cette fois sans ses alliés. Il s'empare de Gand, dévaste affreusement la région[1], fait prisonnier des chevaliers d'élite de Baudoin IV et oblige celui-ci, par la crainte de plus grands malheurs, de venir à Gand même[2] faire sa soumission. Valenciennes est restitué et le comte fait hommage à l'empereur[3], lui promet fidélité et sécurité[4]. Remarquez que cet hommage est pur et simple, et qu'un intervalle de plusieurs années s'écoule[5] avant que Valenciennes, puis la Zélande (Walcheren) soient donnés en fief à Baudoin pour assurer son aide (*auxilium*) à l'empereur[6]. Si l'on appliquait ici à la lettre le raisonnement qu'on a pris l'habitude de faire pour les rapports du roi de France avec le principat flamand, on en conclurait que le comte de Flandre est devenu en 1007 un grand vassal, son comté un grand fief de la couronne de Germanie. En réalité, la conclusion ne serait pas plus exacte pour la Germanie qu'elle ne l'est pour la

1. « Rex cum magno militum tumultu multoque armatorum strepitu Brachbactorum terram et regionem perturbavit, et exercitus ejus per vicos et villas atque castella quasi locuste in Egypto dispersus, incendiis et rapinis omnia dissipavit » (*Translatio SS. Livini et Brictii*, *SS.* XV, p. 612).

2. « Rex... ad Gandavum militarem manum direxit, et pacato sibi Balduino comite, per aliam viam reverti disposuit » (*Ibid.*, p. 613).

3. « Adeo Balduinum perterrefecit, ut mox *suus effectus* ad totius satisfactionem veniens, castellum Valentianense ei reddiderit... » (*Gesta ep. Camerac.*, I, c. 114; *SS.* VII, p. 452). — « Unde B. perterritus imperatori satisfacit, Valentianas reddit... *manus ei dedit* » (*Chronicon Sigeberti*, ad an. 1007, *SS.* VI, p. 354).

4. « Datisque obsidibus cum sacramento quoque, fidelitatem et pacem ei servaturum esse, inantea spoponderit » (Gestes des évêques de Cambrai, *loc. cit.*). — « Datisque obsidibus, cum sacramento fidelitatis » (Sigebert de Gembloux, *loc. cit.*).

5. « *Postea tamen*, gravibus et multis seditionibus premitur, et ideo Balduino, ut *sibi esset auxilio*, castellum hoc Valentianense *beneficiavit* » (Gestes des évêques de Cambrai, *loc. cit.*). — « *Procedente vero aliquo temporis*... ei imperator villam Walachras beneficiavit » (*Ibid.*, *SS.* VII, p. 466). — « *Postea* imperator, seditione suorum coactus, Valentianas Balduino beneficiavit, ut sibi contra motus suorum *auxilio esset* : postea ei etiam Walachras addidit » (Sigebert, *loc. cit.*). — La concession en bénéfice de Valenciennes est placée par Vanderkindere en 1009 et celle de Walcheren en 1018 (t. I, p. 92 et suiv.).

6. Voy. note précédente.

France. La seule chose vraie est que, des souverains de l'un et l'autre pays, le comte de Flandre pouvait tenir et a tenu effectivement des fiefs particuliers. Je ne vois donc pas comment on a pu arguer de l'invraisemblance qu'il y aurait eu « que les comtes de Flandre, relevant du royaume de France, fussent vassaux de l'Empire, mais non du roi de France »[1]? Ils l'étaient de l'Empire comme du roi de France, — à titre individuel, — sans même qu'au XII^e siècle encore, d'après Brussel[2], le comte de Flandre dût être regardé comme homme lige du second de ces souverains. Quant à un hommage pour le comté de Flandre, après avoir essayé en vain de le déduire des faits pour l'époque antérieure, on est obligé d'avouer qu'il n'en existe aucune « preuve directe » pour la période d'apogée qu'a atteint le principat flamand sous le successeur de Baudoin IV, son fils Baudoin V de Lille[3].

L'union de Baudoin V, du vivant de son père (1028), avec Adèle, fille du roi Robert le Pieux, est la pierre angulaire des relations de la Flandre avec le royaume de France durant près de quarante années. Elle avait été entourée d'une pompe et d'un éclat qui en rehaussaient l'importance politique; elle fut, après l'avènement de Henri I^er, le lien solide qui unit les deux États et qu'un hagiographe du XII^e siècle a très bien caractérisé en l'appelant un pacte d'amitié (*foedus amicitiae*)[4]; elle accrut les possessions du comte de l'importante cité de Corbie, apportée en dot par Adèle[5] et pour laquelle j'admettrai sans conteste qu'il dut faire hommage à Henri I^er; enfin, elle fit, pour sept années, de Baudoin V le régent, l'*interrex* du royaume de France et lui donna même l'expectative du trône[6]. Henri I^er lui confia la

1. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 13.
2. *Usage général des fiefs*, t. I, p. 332.
3. Lot, *op. cit.*, p. 12.
4. « Henricus, rex Francorum, qui patri suo Rotberto successerat in regnum, sororem nomine Adelam habuit, quam Flandrensium marchioni, Balduino scilicet seniori, nuptiali copula conjunxit (erreur de date, le mariage a été célébré dès 1028, Henri était seulement roi associé au trône) et ei Corbeiam, quae regno suo adjacebat, pro dotali munere cum aliis pluribus concessit. Pro hac autem conjunctione rex et comes *foedus inter se inierunt*, et *magna* inter eos viguit *amicitia*, quoad vixerunt. Sed... inter filios eorum, Philippum scilicet regem et Rotbertum comitem *foedus* ruptum est *amicitiae* » (*Miracles de saint Adalhard*, *SS.* XV, p. 863).
5. Voy. note précédente.
6. « Mortuo Henrico... filium ejus Philippum comes Balduinus usque ad aetatem ejus regno habilem nutriendum suscepit, et regnum viriliter guber-

tutelle de son jeune fils Philippe, avec le gouvernement du royaume[1], et cette double charge lui fut confirmée par les princes de la Gaule (*Galliae optimates*), qui lui prêtèrent serment de fidélité, « sauf la foi due au jeune roi »[2].

Baudoin justifia dans toute sa plénitude le titre qu'il se donne dans les diplômes royaux de *regis regnique procurator et bajulus*[3]. Par la sagesse de son gouvernement, non moins que par le prestige de son pouvoir et le succès de ses armes, il porta du même coup au faîte l'œuvre de ses devanciers.

A aucune autre époque le lien traditionnel, — je ne dis pas théorique, et j'y insiste, — unissant le principat flamand au royaume de France n'a été accentué et illustré sous une forme plus personnelle et plus vivante, en même temps que se faisait jour, avec une énergie singulière, l'action des forces répulsives qui le séparaient de la Germanie.

La Flandre fait partie du royaume de France, mais une par-

navit, jurata sibi fidelitate ab omnibus *regni principibus*, salva tamen fidelitate Philippi pueri si viveret, *sin autem utpote justo heredi regni per uxorem* » (*Flandria generosa* (XII^e siècle); *H. F.*, p. 388-389). — Il n'est donc pas question encore de l'exclusion des femmes du trône par la loi salique.

1. « Balduino Flandrensium duci, puerum cum regno ad tutandum commendavit » (Orderic Vital, t. II, p. 79).

2. D'après la *Flandria generosa*, c'est à la fois comme roi intérimaire (*interrex*) et comme roi éventuel que le serment de fidélité a été prêté à Baudoin par les *principes regni* (voy. note 1). — Les *Petites Annales* de Saint-Amand ne parlent, semble-t-il, que du premier serment : « Henricus rex obiit et Balduinus comes Flandriae *quasi interrex* in regno judicat, salva fidelitate Philippi pueri regis. Huic vero magnum decus intervenit gloriae. Nam comes Tietbaldus, Andegavensis comes, et omnes *Galliae optimates*, salva fide Philippi regis, juraverunt *fidelitatem et honorem regni* » (*Ann. Elnon. minores*, *SS.* V, p. 20). — Il est curieux de noter ce que cette double relation est devenue dans la Chronique de Saint-Bertin par Jean d'Ypres (2^e moitié du XIV^e s.), quand l'exclusion des femmes du trône eut prévalu en France. Ce n'est plus Henri I^er qui a institué Baudoin tuteur et régent, ce sont les barons de France qui l'ont choisi et élu comme tel et comme successeur désigné : « Balduinus, ratione uxoris suae, *consensu et electione omnium baronum Franciae*, tutor juvenis regis Philippi et tocius regni bajulus est effectus; qui sibi omnes *homagium* fecerunt, *spondentes* quod, si juvenem regem mori contingeret, infra tutelae tempora, ipsum B. in regem Francie *sublimarent* » (*H. F.*, t. XI, p. 380).

3. Diplôme de Philippe I^er, 1066 (éd. Prou, p. 71). — Cf. diplôme de 1065 : « Balduino comiti, cujus solerti cura et diligenti providentia regni procuratur monarchia » (ibid., p. 53). — Charte de Lietbert, évêque de Cambrai, 1067 (Miraeus, *Opera diplom.*, t. II, p. 949) : « Regnante Francorum rege Philippo, et Baldewino comite, ejusdem regni *glorioso patrono.* »

tie si autonome et si puissante que son chef est debout sur les marches du trône. Si de là il gouverne à la fois son État et le royaume entier, s'il y reçoit le serment d'hommage ou de fidélité des autres *principes*, c'est que s'affirment en sa personne tout ensemble cette parité du principat et de la royauté qu'exprimerait peut-être le mieux le terme allemand *Ebenbürtigkeit* et la prééminence de majesté qui appartient au chef de la Francie, au successeur des rois francs : parité, et non vassalité, suprématie royale, et non suzeraineté féodale.

Cette suprématie, comme elle aurait pu se transformer en souveraineté et préparer la reconstitution d'un royaume de France, solide et compact, s'étendant jusqu'au Rhin, si l'éventualité prévue, dit-on, par les *principes* de la Gaule s'était réalisée! Baudoin V, en remplaçant sur le trône son neveu et pupille, non seulement détachait la Flandre de la Germanie, mais il l'incorporait à la France avec les conquêtes que, par une longue et ardente lutte, il avait arrachées à la maison de Franconie. Sa prédilection pour Lille, le déplacement en cette capitale nouvelle, au cœur du pays wallon, du centre de gravité de ses États, aussi bien que les qualités si françaises de loyauté et de bon sens, de générosité et de bravoure que ses contemporains ont été unanimes à lui reconnaître[1], montrent ce que le développement de la nationalité française aurait pu attendre de lui. Son alliance de famille avec Guillaume de Normandie ne l'aurait pas conduit en ce cas, — comme l'histoire le lui a justement reproché, — à faciliter à son gendre la conquête de l'Angleterre, mais à faire de la Normandie et de son duc un des principaux supports du *regnum Francorum*, de même qu'il fut, selon l'expression d'un chroniqueur, entre son gendre et son pupille un médiateur heureux[2].

Régent et tuteur, il put du moins cimenter une alliance plus étroite de la Flandre et du royaume, les rapprocher en circulant sans cesse de l'un à l'autre, pour les pacifier[3] ou les organiser, et

1. Guillaume de Malmesbury a condensé ces éloges en un jugement laconique qui doit être vrai, puisqu'il s'accorde avec le surnom *Pius* donné à Baudoin : « Is erat fide et sapientia eque mirandus » (*H. F.*, t. XI, p. 180). Aubry de Troisfontaines ajoute « virtute ». — La *Flandria generosa* le qualifie : « Prudens et fortis comes, sapiens et moderatissimus » (*Ibid.*, p. 388).

2. « Hinc factum est, ut pupilli et generi mediator tumores ducum et provincialium salubri proposito compesceret » (Guillaume de Malmesbury, *loc. cit.*).

3. « Qui prudentissime regni administrans negotia... tyrannos per totam pullulantes Franciam tam consiliis quam armis perdomuit, et pacem maximam

en se gardant lui-même de toute usurpation[1]. Toutefois, n'oublions pas, pour bien définir sa situation politique, que lui-même et son fils Baudoin VI firent hommage au roi de Germanie pour les territoires conquis ou acquis dans la Francie médiane[2], et notamment pour le Hainaut. Un contemporain de Baudoin a pu dire qu'il fut le chevalier (*miles*) de l'empire, son conseil et son ennemi[3].

Baudoin de Lille mourut le 1er septembre 1067, peu de mois après qu'il eut remis, avec une si parfaite droiture, à son pupille Philippe Ier, le gouvernement du royaume; mais l'intimité des relations se poursuivit entre la maison de Flandre et la maison capétienne. Elle venait même de se resserrer personnellement entre leurs chefs. C'était Baudoin le jeune qui avait armé chevalier le jeune roi[4], au moment de sa sortie de tutelle. Si Philippe Ier cessait d'être le pupille de Baudoin V, il devenait le filleul de Baudoin le jeune, et ce lien de parrainage était un des plus sacrés que la société reconnût.

## Chapitre IV.

### *La transmission du pouvoir comtal.*

La transmission du pouvoir de Baudoin de Lille à son fils, comme de ce dernier au sien, puis l'avènement de Robert le Fri-

teneri fecit » (*Miracles de saint Benoît*, éd. Certain, p. 314). Cf. *Miracula S. Agili* (SS. XV, p. 866).

1. « Proinde Philippo, jam juvene facto, integrum *absque unius viculi immunitione* regnum restituit » (*Miracles de saint Benoît, loc. cit.*).

2. « Sed et filium Baldwini *militem per manus accepit* illique marcham suae terrae conterminatam... dedit » (*Annal. Altah. maj.*, ad an. 1045, éd. Œfele, p. 39). — « Baldwinum comitem, qui diu patri suo rebellaverat, *in deditionem suscepit* et sibi post haec firmum et fidelem fore jurare facit » (*Ibid.*, ad an. 1056, p. 53).

3. Nomine si quidem *miles Romani imperii* fuit, re decus et gloria summa consiliorum... Est et nationibus procul remotis notissimum quam frequentibus quamque gravibus bellis imperatorum immanitatem fatigaverit, pace demum ad conditiones ipsius arbitratu dictatas composita » (Guillaume de Poitiers, *Gesta Guillelmi Ducis*, *H. F.*, t. XI, p. 80).

4. « Balduinus marchisus sextus Flandrensium... qui dedit arma Philippo regi Francorum » (Sigebert, *Auctarium Hasnoniense;* Migne, 160, c. 355). — « Ego Balduinus (Baudoin de Mons) ... filius Balduini junioris, qui Philippum Francorum regem regalis insignivit militiae armis » (1087. Charte en faveur de l'abbaye de Hasnon; Miraeus, t. I, p. 515).

son vont être pour nous la meilleure pierre de touche pour apprécier la condition juridique de la Flandre par rapport à la Couronne. N'est-ce pas un fait extrêmement frappant que tous ces changements s'opèrent par le concours des volontés du prince flamand et de ses principaux vassaux ou sujets, en des assemblées nationales, que la seule intervention du roi de France soit une expédition guerrière, le jour où les deux éléments ethniques de la Flandre, l'élément tiois ou nordique et l'élément wallon ou romain, sont aux prises, enfin qu'après l'échec qu'il subit, le roi se soit hâté de reconnaître pour son ami et fidèle le nouveau comte que la nation flamande, redevenue une, avait mis à sa tête.

Grâce à l'habileté et à l'énergie de sa politique anti-allemande, Baudoin de Lille avait réussi, dès 1051, à mettre la main sur le Hainaut, en faisant épouser à son fils Baudoin le jeune la veuve du comte Hermann, et, en 1056, à faire ratifier cette conquête par Henri IV[1]. Pour assurer de son vivant la réunion des comtés de Flandre et de Hainaut en la personne de son successeur, et pour obéir à la vieille coutume de sa maison de transmettre son héritage à un héritier désigné, aîné ou non de ses enfants[2], que fait Baudoin de Lille? Il convoque, en 1063, une assemblée solennelle à Audenarde, dans laquelle il « donne de son vivant sa terre », *dedit in vita sua terram*, à son fils Baudoin et lui fait jurer foi et hommage lige naturel par ses principaux vassaux (*optimates*), en même temps que son autre fils, Robert, promet par serment sur les reliques qu'il ne fera ni à Baudoin le jeune ni à ses héritiers « aucun tort de la terre de Flandre », en d'autres termes, qu'il n'élèvera aucune prétention sur elle[3].

Baudoin le jeune était donc déjà en possession de l'héritage flamand quand son père mourut, et lui-même recourut, trois ans

1. Vanderkindere, *Formation territoriale*, t. I², p. 111-112.

2. « In comitatu Balduwini ejusque familia, id multis jam seculis servabatur quasi sancitum lege perpetua, ut unus filiorum, *qui patri potissimum placuisset*, nomen patris acciperet et locius Flandriae principatum solus hereditaria successione obtineret, ceteri vero fratres aut huic subditi dictoque obtemperantes, ingloriam vitam ducerent, aut peregre profecti... » (Lambert de Hersfeld, *Annales*, ad an. 1071; Migne, 146, c. 1102).

3. « Balduinus... *totam terram suam in vita sua Balduino dedit*, et optimates suos *hominium et fidelitatem* promittere fecit; ita ut apud Aldenardam super reliquias Sctorum, praesente patre et filio multisque principibus, idem Robertus publice juravit *quod nec ipsi Balduino nec heredibus ejus aliquo modo* de terra Flandriae noceret » (Hermann de Tournai, *Restauratio abb. S. Martini*, *H. F.*, t. XI, p. 254).

plus tard, à un procédé analogue, pour le transmettre à l'un de ses fils, Arnoul. Ce n'est pas au roi de France qu'il s'adresse pour faire reconnaître le jeune Arnoul comme son héritier désigné, c'est à une assemblée des pairs et barons, des *principes* du pays, convoquée à Bruges et où, de concert avec eux, « cum principibus consilio habito »[1], il fait prêter un nouveau serment de « foi et de sécurité » (*fidem et securitatem*) par son frère Robert le Frison, en échange d'importantes largesses[2].

Baudoin VI meurt prématurément (17 juillet 1070), alors que son fils Arnoul vient d'atteindre à peine sa quinzième année et paraît hors d'état de maintenir en Flandre ce bon ordre et cette tranquillité que lui-même et son prédécesseur étaient parvenus à y faire régner[3]. Robert le Frison put s'autoriser ainsi de l'intérêt du pays pour remettre en question les résolutions prises dans les deux assemblées d'Audenarde et de Bruges, pour reprendre ou renier les serments qu'il y avait prêtés, pour rentrer dans ses droits sur le comté de Flandre. Il débarque à l'improviste dans la Flandre maritime, il la soulève, il se fait proclamer comte par les chefs du pays (*principes patriae*)[4], tandis que les Wallons et les Hennuyers demeurent fidèles à Arnoul.

Voilà l'instant précis où le roi de France entre en scène. Il est appelé à l'aide par Richilde, en même temps qu'un chef

1. « Timens ne aliqua inquietudo vel traditio per fratrem suum Robertum sibi fieri posset et filiis, *hominium et securitatem* a fratre sibi fieri requisivit et filiis suis. Cumque super hoc, *cum principibus consilio habito*, utile fore tam patriae quam sibi prenosset, ... in Brudgis curiam suam convocavit, simulque *pares* et *barones* totius sui comitatus... Igitur in ecclesia beati Donatiani in Brudgis juramentum factum est super sanctorum reliquias infinitas, quas afferri comes B. preceperat, in presentia omnium, qui eo tempore *tam pares quam principes erant in terra* et, acceptis donariis, consul rediit » (Galbert de Bruges, éd. Pirenne, p. 110-111). — D'après Gislebert, qui doit parler de la même assemblée, en la plaçant par erreur à Audenarde, *foi, hommage et sécurité* ont été jurés par tous les fidèles à Arnoul, comme héritier désigné (*justus heres*) de la Flandre : « Ab universis patris fidelibus *fidelitates, et hominiorum securitates*, tactis Sanctorum corporibus et reliquiis, prestite fuerunt » (Gislebert, *Chronique*, éd. Vanderkindere, 1904, p. 6).

2. « Ut fidem et securitatem juret filiis meis post mortem meam... et dabo sibi munera et donaria multa sub eadem conditione... » (Galbert, p. 111).

3. La paix de Baudoin VI est devenue légendaire comme celle des ducs de Normandie. Voy. *Flandria generosa*, *H. F.*, t. XI, p. 389.

4. « Misit... ad *principes et majores viciniae* circa mare... ad Flandrenses marinos, et pretio et sponsionibus confederavit sibi eos, quatenus ipse *per illos patriae comitatum obtineret* » (Galbert, *loc. cit.*, p. 112).

normand, Osbern. Tous deux accourent en armes. A quel titre Philippe intervient-il? Si la Flandre avait été dès lors un grand fief, une seule réponse s'imposerait : « à titre de suzerain féodal », et c'est la réponse en effet que les historiens modernes, sous l'empire du mirage que je combats, n'ont pas manqué de faire[1]. Mais ouvrez les chroniques, interrogez les contemporains, c'est à qui donnera une explication différente, et de tous les mobiles invoqués, c'est à peine si un seul a trait à un devoir de suzerain. Lambert de Hersfeld met en vedette les services que Baudoin avait rendus au roi[2]; Guillaume de Malmesbury allègue que Philippe Ier et le Normand Guillaume Osbern ont pris fait et cause pour Arnoul, à raison de la tutelle ou de la garde que son père leur avait confiée[3]; Orderic Vital évoque le lien de parenté qui unissait les deux maisons[4]; la tradition conservée dans la *Flandria generosa* veut que l'avarice bien connue de Philippe Ier l'ait fait agir : Richilde aurait acheté son secours en lui offrant 4,000 livres d'or[5]. On s'est récrié ici sur l'invraisemblance de la somme! Je veux bien qu'elle ait pu être grossie, — encore que l'opulence du trésor flamand fût grande, — mais ce qui vient à l'appui de l'existence d'un marché, c'est l'abandon qu'Arnoul a dû faire de Corbie et, sans nul doute, comme prix de l'assistance du roi[6]. Il faut descendre en définitive jusqu'au milieu du XIIe siècle pour rencontrer un chroniqueur qui relève la circonstance

1. L'auteur, par exemple, d'une monographie sur Robert le Frison dira : « Vor allem trat der König von Frankreich... ein, wozu er als *Oberlehnsherr* verpflichtet war » (Schmiele, *Robert der Friese*, 1872, p. 46).

2. « Ad regem Francorum confugit, auxilium... expetens, eo quod pater ejus tam ipsi quam majoribus ejus saepe in arduis rebus comodissime affuisset » (L. de Hersfeld, Migne, 146, c. 1105).

3. « Superstitibus duobus liberis... quorum tutelam regi Francorum Philippo... et Willelmo filio Osberni commendaverat » (G. de Malmesbury, II, 256; Migne, 179, c. 1237).

4. « Philippus rex Francorum *qui consanguineus erat eorum* ad auxilium Arnulfi exercitum Gallorum adunavit » (Orderic Vital, IV, 8, éd. Le Prévost, t. II, p. 235).

5. « Richildis... animum ejus (regis) IIII millia librarum auri sponsione corrupit » (*Flandria generosa*, *H. F.*, t. XI, p. 390).

6. Nous apprenons par une charte de Foulque, abbé de Corbie, du 22 février 1079, que la ville avait été cédée au roi Philippe par le comte Arnoul : « Regem Philippum... qui, *recepta a comite Arnulfo Corbeia* » (*Actes de Philippe Ier*, éd. Prou, p. 240). Cela concorde avec le témoignage de la chronique de Saint-Bavon (De Smet, *Corpus chron. Flandr.*, t. I, p. 561) qu'à l'époque de l'invasion de la Flandre par Robert le Frison (1071) Arnoul et Richilde se trouvaient

qu'Arnoul avait reçu sa terre des mains de Philippe[1], et par son isolement aussi bien que par sa date et par les termes mêmes où elle est conçue, cette observation est sans portée. Ou bien le chroniqueur s'est servi d'une expression courante de son temps, sans y attacher de signification particulière, pour désigner la reconnaissance que le roi a faite d'Arnoul comme successeur légitime de son père, ou bien il a traduit en une forme plus concise ce qu'un autre chroniqueur, — contemporain celui-là, — a indiqué, comme un des motifs déterminants, l'existence de fiefs particuliers tenus par le comte de Flandre du roi de France[2].

Voyez, au surplus, ce qui arrive. La victoire reste à Robert, les troupes du roi sont mises en fuite, Arnoul est tué, Richilde faite prisonnière. Philippe Ier travaille aussitôt pour son propre compte; il saccage Saint-Omer, puis se décide à faire sa paix avec le vainqueur, par l'intermédiaire d'Eustache de Boulogne et du frère de celui-ci, le chancelier Godefroi. Pas la moindre allusion n'est faite à une investiture qu'il aurait octroyée au comte Robert. C'est par les *patriae pares* que Robert est élevé à la charge de *consul patriae*[3], investi du comté. Le frère d'Arnoul, Baudoin de Mons, doit se contenter du Hainaut.

L'harmonie est rétablie entre les deux groupes de population de la Flandre, malgré quelques tentatives de révolte que Robert le Frison aura encore à réprimer[4]. Entre la royauté et le principat, sont renoués de même les liens de fédération et d'amitié ou d'alliance que nous avons vus exister dans le passé. D'hommage au roi, nulle trace. M. Lot, en quête d'un étai pour sa théorie du grand fief, en a été réduit à un texte qu'il avoue lui-même être « malheureusement peu sûr »[5]. C'est une interpolation de la

avec Philippe Ier à Corbie : « A. cum Rikilde matre sua Corbeiae apud curiam regis Franciae Philippi. » Cf. la note de Holder-Egger, *SS.* XV, p. 863, note 4.

1. « Quod audiens Ernulfus, juncto sibi Philippo Francorum rege, *de cujus manu terram susceperat*, patruo suo Roberto cum exercitu suo apud castrum Casleium occurrit » (H. de Tournai, *H. F.*, t. XI, p. 254).

2. « Eo quod... *civitates quasdam* ex his quas Ruotbertus occupaverat *pro donativo ab eo* (rege) *accepisset* » (Lambert de Hersfeld, Migne, 146, c. 1105).

3. « Convenerunt *omnes pares patriae*... et... Robertum comitem in *consulem patriae restituerunt* » (Galbert, *loc. cit.*, p. 113).

4. Voy. Hariulf, *Vie de saint Arnoul*, *SS.* XV, p. 886-887. — Ce sont peut-être ces dissensions qui ont amené les troubles et les inimitiés que le même chroniqueur a décrits (Galbert, éd. Pirenne, p. 114-115).

5. *Fidèles ou vassaux*, p. 13.

*Flandria generosa*, si grossière et de date si postérieure qu'elle a été rejetée de l'édition des *Monumenta*[1]. Elle est condamnée, au point de vue qui nous concerne, aussi bien par le cours des événements que par les témoignages contemporains. Non seulement Orderic Vital ne parle que d'amitié[2] et Grégoire VII d'un serment de fidélité[3], mais Lambert de Hersfeld, qui écrivait presque à l'heure même (1077-1088), insiste sur la foi réciproque : « Robert, » dit-il, « rentra en grâce auprès du roi de France, et, les torts effacés, il s'en fit un ami constant et fidèle »[4]. Puis il conclut : « Sic Ruotbertus deinceps Flandriae principatu in securitate potiebatur. »

La base de l'amitié ou de l'alliance ainsi restaurée, puis continuée sous les successeurs des deux princes, est, si l'on y prend garde, aisée à reconnaître. Elle gît tout entière dans la rivalité commune du roi de France et du comte de Flandre avec la royauté anglo-normande. Étroite et intime quand la lutte est vive entre les deux camps hostiles, elle se relâche jusqu'à la rupture quand le danger est momentanément suspendu.

Tant qu'ils ont en face d'eux, comme formidable adversaire, Guillaume le Conquérant, le lien entre le souverain français et le comte flamand, qu'a scellé, dès 1072, le mariage de Philippe Ier avec la belle-fille de Robert, semble une chaîne d'acier. Robert le Frison ne cesse de harceler Guillaume par des incursions en Normandie[5]; il soutient, de concert avec Philippe, la rébellion

1. C'est toute une étrange histoire que l'interpolateur raconte : « Imperator Frisonem penes se arrestat, et pro rege Francorum mandans, qui *Moguntiae veniens, pacem inter regem Franciae et Frisonem Robertum imponens*, cuncta sunt indulta et pax facta, ita quod Friso a rege veniam petit ut homagium de domino Flandriae faciat, et Richildi indulgeat, etc. » (De Smet, t. I, p. 65).

2. « Rodbertus Fresio totam sibi Flandriam subegit... amicitiamque Philippi regis Francorum facile promeruit » (Orderic Vital, t. II, p. 236-7).

3. Lettre à Robert (1081) : « Ergo qui te audivimus admonitu *fidelitatis* quam *regi Philippo feceras*, ad id periculose esse inductum... non te decet aestimare illa te *adjuratione* ad tam gravissimum scelus adstringi » (Migne, 148, c. 639). — Lettre à l'église de Térouanne : « Si mortali homini, multo maxime sempiterno Deo *fidem et devotionem* deberi » (1082; *Ibid.*, c. 640).

4. « Comperto quod Ruotbertus cum rege Francorum jam in gratiam redisset, et expiata veteri contumelia, *firmum sibi eum fidelemque fecisset* » (Lambert de Hersfeld, Migne, 146, c. 1106). — D'après la construction grammaticale, c'est le roi qui serait devenu *firmus* (sous-entendu *amicus*) et *fidelis*, locution qui a dû être empruntée à Cornelius Nepos, chez lequel on trouve : *firmus amicus ac fidelis*.

5. « Flandria potitus, saepe Willelmum regem Normannicis praedis irritavit » (Guillaume de Malmesbury, III, 257; Migne, 179, c. 1238).

de Robert Courteheuse, tandis que, de son côté, Guillaume appuie les revendications de Baudoin de Hainaut[1]; le comte de Flandre tente même avec le roi Canut une descente en Angleterre (1085) et le conquérant normand, sur son lit de mort, le citera parmi ses plus dangereux ennemis[2]. Sitôt, au contraire, que le faisceau anglo-normand se rompt par la mort de son chef et les dissensions de ses fils, un éloignement qui équivaut à une sécession se produit entre la couronne et le principat. La répudiation de Berthe de Frise (1092) et l'excommunication du roi en sont les visibles symboles. Robert II succède à son père sans que, de près ou de loin, la moindre participation du roi à son avènement soit signalée par les chroniqueurs ou se manifeste par un acte. L'inimitié entre les deux cours est telle que l'évêque d'Arras, en se rendant à Rome en 1093, craignait d'en être victime[3].

Mais le péril anglo-normand va renaître, dès le retour de Robert II de la Terre-Sainte. Henri Beauclerc a évincé son aîné Robert Courteheuse du trône d'Angleterre; il lui dispute la Normandie; il va l'en dépouiller et reprendre l'œuvre unitaire et envahissante de Guillaume le Conquérant. Aussi le même danger commun allait-il unir à nouveau les armes du roi de France et du comte de Flandre. Dans la guerre que, dès son avènement définitif au trône, Louis VI entreprend contre Henri Ier et qu'il poursuivra presque sans interruption jusqu'en 1119, Robert II et son fils Baudoin VII seront au premier rang des combattants. Tous deux y périront et Baudoin VII s'y illustrera par des actes de bravoure et d'audace[4].

Ce concours armé a donc sa raison d'être en soi-même et il se trouve conforme à la politique traditionnelle de la Flandre, devenue vitale pour elle. L'expliquer autrement, y voir une consé-

1. Guillaume de Malmesbury, III, 257; Migne, 179, c. 1238.

2. « ... Robertus Fresio satrapa Morinorum mihi multis machinationibus insidiati sunt » (Orderic Vital, t. III, p. 239).

3. « ... apud Trecas cum periculo et timore... demoratus, pro odio Philippi Francorum regis et Roberti comitis Flandrensium » (*Gesta Lamberti*, *H. F.*, t. XIV, p. 745).

4. Herman de Tournai raconte que Baudoin alla provoquer Henri Ier à Rouen, en plantant sa lance dans la porte de la ville (*H. F.*, t. XIV, p. 395). — Guillaume de Malmesbury dit de lui : « Crebro castella regis in Normannia inopinatis fatigabat assultibus, magnum incommodum, si fata scivissent, terrae minatus » (t. III, § 403; Migne, 179, c. 1359).

quence du lien féodal qui aurait rattaché le comte à la couronne ne peut conduire qu'à des antinomies insolubles. Un historien aussi probe et aussi bien informé que M. Luchaire, soucieux de concilier la théorie féodale que ses devanciers lui avaient léguée avec les faits qu'il a observés directement lui-même, ne s'est-il pas vu acculé au paradoxe d'appeler la Flandre « un grand fief indépendant »[1]! Puis, oubliant l'indépendance dont il vient de parler, il a représenté les comtes flamands comme de simples lieutenants du roi de France[2].

Que dire aussi de cette conception inadmissible, appuyée sur les traités qu'on prétend avoir été passés dès le début du XII^e siècle entre Robert II et Henri I^er : le comte de Flandre aurait été à la fois le vassal de l'empereur, du roi d'Angleterre et du roi de France, mais de celui-ci seul le vassal lige, comme le prouverait le service personnel auquel il s'astreint, alors que comme vassal ordinaire il ne pouvait devoir qu'un contingent féodal[3]? Non seulement cette distinction, empruntée à Brussel, est certainement inexacte pour le XI^e siècle et les premières années du XII^e[4], mais elle est exclue par le texte même du traité qu'on allègue, puisqu'on y voit le comte de Flandre s'engager à servir personnellement (*ipse*) le roi d'Angleterre[5].

Et voici alors la situation devant laquelle on nous place. En qualité de comte de Flandre, de grand feudataire, Robert II n'aurait dû au roi de France que le service de dix chevaliers, et, comme détenteur d'un fief d'argent de quatre cents marcs, c'est mille chevaliers qu'il aurait été obligé de fournir au roi d'Angleterre. Vraiment la qualification de grand fief est bien justifiée!

Plus topiques encore sont les démentis qu'infligent à la théorie du grand fief les modes de transmission du principat flamand. Pour être légitime au point de vue féodal, cette transmission aurait dû dépendre d'une investiture formelle par le roi, plus ou

1. Luchaire, *Annales de la vie de Louis VI*, p. XCIII.
2. *Ibid.*, p. XCIV.
3. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 25.
4. *Origines*, t. II, p. 527 et suiv. — Cf. Luchaire, *Institutions françaises*, p. 196 et suiv.
5. « Et si rex Henricus comitem R. in Normanniam... in auxilio secum habere voluerit et eum inde summonuerit, *ipse* comes illuc ibit et regem Henricum per fidem juvabit » (traité daté du 10 mars 1103, art. 16).

moins discrétionnaire pour lui, et nécessaire pour le comte. Comment se fait-il alors que nous la voyons s'opérer régulièrement, soit par une libre institution ou désignation d'héritier, soit par le choix des vassaux et sujets, sans prestation d'hommage au roi?

Un tel concours d'anomalies rend intenable le point de vue d'où il procède. C'est que, dans les rapports de la royauté et du principat, au lieu d'être un élément fondamental, le lien féodal n'est encore, à cette époque, qu'un élément subsidiaire, tandis que prédomine, soit par en haut sous forme de souveraineté ou de suprématie, soit par en bas, — du moins en Flandre, — sous forme d'autonomie, le lien proprement national.

Le lien féodal est représenté par les fiefs particuliers que nous avons vu le comte de Flandre tenir soit du roi de France, soit du souverain d'Allemagne, dont le nombre s'est accru, quant à ce dernier, par la conquête de Cambrai[1], et auxquels serait venu s'ajouter, — si les traités publiés par Rymer sont authentiques[2], — le fief d'argent du roi d'Angleterre. Le mot

1. Cf. lettre de Robert à Lambert, évêque d'Arras (1103) : « Noverit discretio tua me *hominium imperatori theutonico fecisse*, quia aliter feodum quod ab eo tenere per antecessoriam debeo, integre habere non poteram, praesertim quia praeter hoc patriae nostrae pacem restitui nequaquam posse sentiebam : hoc tamen factum esse, salva mihi auctoritate et obedientia Romani Pontificis, ejusque ecclesiae nec non Remensis » (*H. F.*, t. XIV, p. 196).

2. Cette authenticité me paraît fort douteuse et j'estime que les chirographes dont Rymer s'est servi mériteraient d'être recherchés et étudiés de très près. En attendant qu'on les ait retrouvés, voici mes principaux motifs de suspicion : 1° le silence complet gardé à leur sujet par les chroniqueurs français, anglais et flamands, silence d'autant plus significatif que Guillaume de Malmesbury présente sous un jour tout autre les subsides d'argent fournis par les rois d'Angleterre aux comtes de Flandre, et que, dans la biographie de l'abbé de Saint-Bertin, Lambert, il est parlé d'une mission dont Robert II l'avait chargé auprès du roi d'Angleterre : « Anglie partes... a consule Flandrensi transmissus ingressus est. Ubi viriliter exactis negotiis, pro quibus maris ceruleas aquas transierat, regem Anglorum et ejus potentiam audaci sermone increpavit » (*Tractatus de moribus Lamberti*, *SS.* XV, p. 951 ; continuation écrite de 1118-1125). Or, si cette mission, qui se place avant 1106, avait abouti à d'importants traités, le biographe n'eût pas manqué d'en faire honneur au négociateur.

2° L'incertitude sur la date des traités et la difficulté même de leur en assigner une. La date de 1101 (16 mai, Douvres) est reconnue par tout le monde pour inadmissible, et l'on a dû la reporter, à raison des noms de témoins, à 1109 au plus tôt. Mais dès le mois de février ou de mars de cette année, Robert II était en guerre avec Henri Ier (Luchaire, *Annales de Louis VI*, n° 72) et il le resta jusqu'à sa mort (5 octobre 1111). La date de 1103 (10 mars, Douvres)

*feodum* que ces traités emploient ne peut y être pris que dans le sens générique de fief[1]. Ainsi seulement s'explique que le service militaire ait pu se réduire à dix hommes d'armes, ce qui est normal pour une cité ou un château et totalement inacceptable, je l'ai indiqué, pour un grand fief.

Regardez maintenant à la souveraineté royale et au nationalisme flamand, vous verrez qu'ils président à la transmission du principat.

A la mort de Robert II de Jérusalem, son fils Baudoin VII était encore mineur, *adolescentulus*[2], et non encore armé chevalier. Louis VI l'adoube et le met en possession de l'héritage

pour le deuxième traité n'est pas plus heureuse. A cette époque, Robert se trouvait engagé dans une lutte avec Henri IV, qui ne prit fin que le 29 juin de cette année.

3° L'identité presque complète de rédaction et la similitude d'écriture avec le traité de 1163, entre Henri II et Thierry d'Alsace, style et écriture, à juger celle-ci d'après le fac-similé de la 2e édition de Rymer (1816), qui sont beaucoup plutôt de la seconde moitié du XIIe siècle que de la première, à plus forte raison que des premières années de ce siècle.

4° Le récit de Guillaume de Malmesbury qui, non seulement va à l'encontre des deux traités datés de 1101 et 1103, mais qui a pu donner l'idée de faire remonter jusqu'à Robert II, sous une forme artificielle, la convention véritable passée en 1163 entre Henri II et Thierry d'Alsace.

D'après ce récit, Guillaume le Conquérant avait voulu reconnaître les services de son gendre Baudoin de Lille, lors de la conquête de l'Angleterre, en le gratifiant d'un don annuel de 300 marcs d'argent. Cette libéralité, il l'avait continuée à son neveu Baudoin VI, mais refusée à l'usurpateur Robert le Frison, à raison des inimitiés qui les séparaient. Robert II en sollicita le renouvellement de Guillaume le Roux, et il l'obtint sans peine, à titre de parent, grâce à la largesse du souverain anglais. A son retour de Terre-Sainte, Guillaume le Roux étant mort, Robert réclama de Henri Beauclerc comme un droit, et d'autorité (*quasi pro imperio*), la pension que son prédécesseur lui avait servie et s'attira cette réponse : les rois d'Angleterre ne paient pas tribut, ils font des générosités à leurs proches et à leurs amis, s'ils le jugent à propos et si ceux-ci s'en remettent à leur bon gré. Ainsi repoussé, Robert fut un long temps irrité contre le roi « animum multo tempore in regem tumuit », mais voyant que la rancune ne menait à rien, il s'adoucit et obtint de la bonne grâce du roi ce qu'il n'avait pu imposer par une exigence arrogante « fastu tyrannico » (Guillaume de Malmesbury, III, § 403; Migne, 179, c. 1359).

1. Voy. p. 257, note 1, l'emploi de ce même terme de *feodum*, par rapport à l'empereur, dont le comte de Flandre tenait non pas un fief, mais des fiefs. Nous le retrouverons avec un sens vague dans Galbert, en même temps que nous y verrons appelés *feoda* et *donaria regalia* les fiefs que le Flamand tenait soit du roi de France, soit du roi d'Angleterre (éd. Pirenne, p. 176).

2. Gautier de Térouanne, *Vie de Charles le Bon*, Migne, 166, c. 907.

paternel, dit l'un[1], lui vend, dit l'autre[2], toute la terre paternelle. Qu'est-ce à dire sinon que le souverain, en vertu de la *tuitio* royale, émancipe le jeune comte, le reconnaît pour légitime successeur de son père et lui fait prêter hommage par ses vassaux[3]?

Les circonstances sont très différentes quand Baudoin VII disparaît en pleine jeunesse (19 juin 1119) sans laisser d'hoir de son corps. Sa mère, Clémence de Bourgogne, intrigue en faveur de Guillaume d'Ypres et, pour le rendre maître du comté, lui procure d'abord l'appui de divers seigneurs, puis la connivence secrète du roi de France[4]. Pourquoi ce rôle effacé de Louis VI s'il était suzerain d'un fief vacant? C'est qu'en réalité Baudoin VII, usant de la plénitude de son droit dynastique, avait, de son vivant, transmis le principat à son cousin Charles le Bon[5], ce qu'il n'aurait pu faire comme grand vassal sans le concours de son suzerain. Puisque, d'autre part, aucune minorité ne justifiait l'intervention du souverain, celui-ci n'aurait pu soutenir Guillaume d'Ypres qu'en déclarant la guerre au nouveau comte, et ni à la veille, ni moins encore au lendemain de la bataille de Brémule il n'y pouvait songer.

## Chapitre V.

### *L'avènement de la maison d'Alsace et les libertés nationales.*

Si instructifs que puissent être les changements de règne que je viens de relater, l'avènement de la maison d'Alsace les passe de beaucoup en intérêt pour nous. Je dirai très volontiers avec M. Lot que c'est « l'événement le plus curieux, celui qui jette le meilleur jour sur les rapports théoriques et réels de la Flandre avec la royauté capétienne »[6]. Seulement, le jour qu'il projette

1. « Non multo post a rege Ludovico muneris militaris et paternae hereditatis donum adeptus » (*Ibid.*).

2. Herman de Tournai, *H. F.*, t. XIII, p. 394.

3. « Optimatibus Flandriae ut ei coram se hominium facerent praecepit, sic que in Franciam rediit » (*Ibid.*, *H. F.*, t. XIII, p. 394).

4. Gautier de Térouanne, *loc. cit.*, c. 910.

5. « Carolum successorem sibi constituens, Flandriam ei tradidit » (*H. F.*, t. XIII, p. 396).

6. *Vassaux ou fidèles*, p. 15.

nous ne le voyons pas de la même façon. Je ne puis admettre, en effet, la distinction que M. Lot, apparemment pour ne pas « prendre le change » sur ces rapports, veut établir entre l'indépendance légale et l'indépendance de fait[1], et qui, chez un autre historien, s'exprime dans ces deux propositions contradictoires : « En vertu du droit féodal, il appartenait au roi de France de décider entre les compétiteurs[2]. » — « On voit que les bourgeois s'arrogent le droit d'approuver ou de rejeter l'élection faite par le roi et la noblesse flamande[3]. » — Qu'on veuille bien nous dire où est édictée la loi, où est consigné le droit que l'on allègue? Cette théorie juridique qui s'oppose au fait réel ou à l'acte abusif est-elle autre chose, au fond, que la loi de la monarchie féodale, constituée sous Philippe-Auguste, qui devint l'assise fondamentale de notre ancien régime? A mes yeux, au contraire, le droit, à l'époque où nous sommes, est encore en pleine voie d'élaboration et c'est la succession des faits qui le traduit et le reflète le mieux. Au lieu de faire violence à un droit commun, qui aurait été dès longtemps fixé, les rapports réels de la royauté et du principat flamand, tels que les événements de 1127 et 1128 les révèlent, m'apparaissent comme la résultante d'une longue évolution ethnique. Ce n'est pas à une révolte contre l'autorité royale que nous assistons, ce n'est pas au début d'une révolution dans le droit public, mais à l'entrée en jeu d'un organisme lentement formé, progressivement adapté aux besoins et aux aspirations d'une nationalité vivace.

Voyez la « préoccupation constante de rattacher à des usages anciens les rapports du nouveau comte avec les villes » qui avait frappé Giry et qu'il expliquait trop sommairement par la prévention régnante contre les nouveautés[4]. Les franchises que les *cives* ou *burgenses* flamands se font reconnaître et par le

1. *Vassaux ou fidèles*, p. 18 : « De ce récit..., il ne ressort nullement que *légalement*, sinon *en fait*, la Flandre soit indépendante du roi. »

2. Pirenne, *Histoire de Belgique*, t. I, 2e éd., p. 183-184.

3. Édition de Galbert, p. 84, note 1.

4. Giry, *Histoire de la ville de Saint-Omer*. Paris, 1877, p. 48, note 4. — Plus loin, nous trouvons cette appréciation plus juste, que la charte de Saint-Omer suggère à l'historien : « Les confirmations et les reconnaissances de droits anciens y sont plus nombreuses que les concessions, et bien qu'il faille tenir compte de la tendance à invoquer comme existant anciennement les droits dont on désirait l'établissement, il est clair qu'on devait se maintenir dans les limites d'une certaine vraisemblance » (p. 55).

roi et par le comte, ils les fondent expressément sur des droits anciens qu'ils spécifient et dont certains remontent jusqu'à Baudoin le Barbu[1]. Ce ne sont pas des chartes de privilèges qui leur sont octroyées, ce sont des traités (*Charta conventionis*)[2] qui sont passés avec eux. Et dans quel but? Pour, en échange de l'acceptation qu'ils font d'un nouveau comte[3], confirmer les lois qu'ils se sont données et les libertés dont ils jouissent[4], pour leur reconnaître même le pouvoir de les étendre dans l'avenir comme ils l'ont fait par le passé, en améliorant droit, justice, mœurs et coutumes dans l'intérêt de la chose publique et de l'honneur du pays[5]. Voyez surtout comme d'un bout à l'autre de cette crise, depuis les premiers serments qu'un des prétendants, Guillaume d'Ypres, se fait prêter par les marchands[6] jusqu'à l'entrée solennelle de Thierry d'Alsace dans les diverses cités de Flandre, le ressort essentiel de l'action, le nœud vital du drame politique, c'est l'association jurée, locale, régionale, nationale, la *communio* en un mot : guilde ou hanse de marchands, fédération jurée des citoyens d'une ville ou d'un territoire, régie, jugée, représentée par ses chefs élus, les échevins (*scabini*), confédération enfin de villes ou de districts s'étendant sur le pays entier.

Tous ces groupements sortent vivaces de l'ombre où ils se tenaient et se dressent au grand jour. Leur existence légale est officiellement consacrée, ce sont leurs chefs militaires et leurs chefs civils qui choisissent entre les prétendants, selon les cou-

1. Voy. le § 18 de la charte de Saint-Omer, signée par le roi et par Guillaume Cliton le 14 avril 1127 et ratifiée par Thierry d'Alsace le 22 août 1128 (Giry, *op. cit.*, p. 374).

2. « Lecta est *chartula conventionis* inter comitem et cives nostros factae. — In *charta conventionis* conscriptum erat » (Galbert, éd. Pirenne, p. 87).

3. « Pro pretio electionis et susceptionis personae novi consulis » (*Ibid.*). — Cf. charte de Saint-Omer, préambule : « Pro eo maxime quia meam de consulatu Flandriae petitionem libenti animo receperunt. »

4. « Libertatem et leges suas more antecessorum suorum se servaturum publicè jurejurando firmavit » (Herman de Tournai, *H. F.*, t. XIII, p. 400). — Cf. Galbert, p. 139 : « De confirmanda pace et de ceteris justitiis quae homines hujus terrae obtinuerant a predecessoribus bonis terrae consulibus. »

5. « Super addidit eis (Guillaume Cliton), ut potestative et licenter *consuetudinarias leges suas* de die in diem corrigerent et in melius commutarent secundum qualitatem temporis et loci » (Galbert, p. 87). — « Super addita est a consule (Thierry d'Alsace) principibus suis et populo terrae libertas *de statu rei publicae* et honore terrae meliorandi omnia *jura* et *judicia* et *mores* et *consuetudines* ipsorum terram inhabitantium » (*Ibid.*, p. 148).

6. Galbert, p. 35, 43.

tumes nationales, et non pas le roi, « en vertu du droit féodal ». Ces coutumes nationales n'excluent pas la déférence envers le roi, la prééminence qui s'est transmise par une chaîne ininterrompue, quoique relâchée, génération après génération, des successeurs de Charlemagne, au *rex Karlensium ;* elles excluent si peu les droits traditionnels et dynastiques de la maison comtale que c'est son héritier légitime, Thierry d'Alsace, qui finit par triompher ; elles réservent enfin une grande part d'influence ou de pouvoir à la chevalerie et au baronnage flamand. Mais ce qu'elles excluent absolument, ce qu'elles dénoncent comme une hérésie historique, c'est l'idée que l'exubérance et la fruste complexité de la vie politique et sociale de la Flandre ait pu, à cette époque, être enserrée dans les bandelettes du droit féodal, être emprisonnée dans le cadre à la fois somptueux et rigide qu'une monarchie nouvelle, puissante et victorieuse, aidée d'une armée de légistes d'outre-mont et d'outre-mer, pouvait seule forger un jour.

Suivons, pour mieux encore nous en convaincre, les émouvantes péripéties de la lutte qui déchire le pays flamand depuis l'assassinat, à Bruges, de Charles le Bon (2 mars 1127) jusqu'à la mort, devant Alost, de Guillaume Cliton (27 juillet 1128). Nous le pouvons faire grâce aux notes prises, à l'instant même, sur ses tablettes de cire, par le greffier et secrétaire d'État brugeois, Galbert, transcrites ensuite par lui, à quelques jours d'intervalle au plus, sur les feuillets de parchemin qui ont conservé son journal. Ce sont comme des notes sténographiques mises au clair ; mieux encore, des « instantanés » photographiques « développés » par un homme du métier, tout au plus avec quelques « retouches » qui ne changent rien au fond et ne peuvent même que le mettre en valeur, puisque la bonne foi du mémorialiste est *absolue*[1] et que sa connaissance approfondie du droit et des institutions de son temps[2] nous est un sûr garant contre toute déformation. Document d'une valeur inappréciable qui permet de suivre tous les mouvements de l'opinion, toutes les fluctuations du sentiment populaire et dont le témoignage ne saurait pas plus être récusé par l'historien que celui d'un *kodak*.

1. C'est le témoignage que lui rend son récent et savant éditeur M. Pirenne, p. XII.
2. *Ibid.*, p. VIII.

Dès la mort de Charles le Bon, Guillaume d'Ypres, complice, aux yeux de Galbert, des meurtriers, s'efforce de se mettre en possession du comté; pour cela, il se fait prêter serment et hommage par les *negociatores* réunis à Ypres (6 mars). Il n'est pas le candidat du roi; il n'a pas son consentement (*assensus*)[1]. Louis VI, en effet, est accouru à Arras (8 mars) pour soutenir les prétentions de Guillaume Cliton. Néanmoins, le bruit se répand à Bruges (16 mars) que c'est à Guillaume d'Ypres que le roi a fait don du comté[2].

L'émoi causé par cette fausse nouvelle a été invoqué à tort pour preuve qu'il appartenait légalement au roi de disposer de la Flandre comme d'un fief vacant. Rien de pareil ne se peut déduire du récit de Galbert. Ce que craignaient les Flamands, c'était que le roi leur imposât de force (*potentia*)[3] un prétendant qui passait pour complice du meurtre de leur prince, et les barons qui assiègent les meurtriers dans le château prennent précisément par serment l'engagement solennel de résister à une telle intrusion.

Presque aussitôt après (20 mars), ce sont ces mêmes protestataires que le roi convoque à Arras en vertu de son ban royal (*imperium*) pour s'entendre sur le choix d'un nouveau comte. Les barons délibèrent, puis obéissent. Sans attendre leur retour, le peuple s'assemble (27 mars) dans le lieu habituel de ses réunions publiques (*ager consuetus*)[4], un champ appelé les « Arènes » ou le « Sablon » (*Harenae*, *Zandberg*), dépendant du faubourg (*suburbium*) et sis dans son enceinte[5]. Aux bourgeois et échevins de Bruges viennent se réunir les magistrats et notables (*scabini*, *fortiores*, *meliores*) des douze *villae* qui composent la châtellenie. Tous se « conjurent » par l'organe de leurs chefs, et le serment que chacun de ceux-ci prête deviendra un jour la

1. C'est ce que dit l'auteur de la première vie de Charles le Bon, Gautier de Térouanne : « Magnificus rex Francorum Ludovicus, audito quod consobrinus suus Carolus interiisset, et Guillelmus honorem sibi indebitum, praesertim *ipso non assentiente*, invasisset... » (Migne, 166, c. 936).

2. Galbert, p. 56.

3. Dans la lettre que Guillaume Cliton écrit l'année suivante à Louis VI, il attribue son premier succès à la crainte que le roi avait su inspirer aux Flamands : « Me non amore, sed *timore* unanimiter receperint, mirabilius effecistis » (Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 611; *H. F.*, t. XV, p. 341).

4. Galbert, p. 86.

5. « Convenerunt burgenses nostri in agrum quod suburbio adjacet intra septa villae » (Galbert, p. 80). — Cf. « apud Harenas in exitu suburbi » (p. 27).

formule sacramentelle que devront prononcer sur les reliques les comtes de Flandre au moment de leur solennelle intronisation. L'échevin jure « d'élire un comte qui sache gouverner utilement le royaume de ses prédécesseurs, défendre avec vigueur les droits du pays contre ses ennemis, qui soit doux et clément aux pauvres gens, soumis à Dieu, qui marche dans les sentiers de la justice, qui ait la volonté et la force de servir le bien commun de la patrie »[1]. Le même serment a dû lier les bourgeois des autres villes et châteaux de la Flandre, puisque Galbert nous apprend qu'une entente commune les unissait[2].

Dans le même temps se tenait autour du roi la cour qu'il avait convoquée à Arras. Nous n'en avons que l'écho dans le journal de Galbert qui se trouvait à Bruges. Mais des chroniques nous permettent de compléter son récit. Les prétentions rivales sont en présence, les appétits aux prises. Le roi lui-même se demande s'il ne s'emparera pas du comté pour en doter un de ses fils; mais, aucun d'eux n'ayant atteint même l'âge de douze ans[3], il craint de ne pouvoir maîtriser une nation indomptée[4]. Son choix s'arrête donc sur Guillaume Cliton, qu'il avait mandé auprès de lui. Les autres compétiteurs font valoir leurs droits. Arnoul se présente en personne, Guillaume d'Ypres envoie des messagers. Baudoin de Mons, accompagné de sa maisnie, s'offre à prouver, en champ clos, que nul n'a plus de droit que lui au comté de Flandre[5]. C'était remettre en question la légitimité de l'avènement de Robert le Frison et indisposer les barons flamands. Ces derniers ne s'en laissèrent que plus facilement gagner par les

1. « Burgenses nostri... convocatis undecumque Flandrensibus circa nos, *conjuraverunt simul* super sanctorum reliquias sic : Ego Folpertus judex juro me talem electurum comitem terrae hujus, qui utiliter recturus regnum predecessorum suorum comitum, jura potenter contra hostes patriae obtinere poterit, affectuosus et pius in pauperes, Deo devotus, semitam gradiens rectitudinis, et talis fuerit qui utilitati communiter patriae velit et possit prodesse » (Galbert, p. 80-81).

2. « Nam ex civitatibus Flandriae et castris burgenses stabant in eadem *securitate et amicitia* ad invicem, ut nihil in electione nisi *communiter* consentirene aut contradicerent » (*Ibid.*, p. 84).

3. L'aîné, Philippe, n'avait même que onze ans, étant né le 29 août 1116.

4. « Considerans nullum filiorum suorum adhuc esse duodennem, nec sine magistro qui ei jugiter adhaereret *tam indomitam* posse regere gentem » (Herman de Tournai, *H. F.*, t. XIII, p. 397).

5. « Quod nullus se propinquior, vel rectiori ac majori jure haeres Flandriae esse deberet, armis et duello sui proprii corporis probaturum » (*Ibid.*, p. 399).

largesses du roi et de Guillaume Cliton, dont ils épousèrent la cause, tandis que les autres prétendants se rejetaient vers le roi d'Angleterre et allaient faire cause commune avec lui contre leur rival normand.

Les barons flamands reviennent à Bruges (30 mars) avec des lettres royales adressées aux Brugeois et à tous les habitants de la terre de Flandre, *omnibus terrae incolis*. Le roi y invoque sa puissance royale (*potentia regalis*) fondée sur la vertu divine et la force des armes (*fortitudo armorum*) et réclame leur obéissance pour se soumettre au comte qu'il a choisi[1]. Les lettres sont lues et leur contenu est développé par un des barons, Gautier le Bouteiller, dans une assemblée générale de la bourgeoisie tenue au champ des « Arènes » (*locus oratorius*). Les bourgeois ne s'inclinent pas devant la volonté du souverain. Ils ajournent leur réponse au lendemain « afin », disent-ils, « de s'entendre avec les Flamands, auxquels ils sont liés par serment sur l'acceptation ou le rejet du choix royal »[2]. Rentrés chez eux, ils mettent la nuit à profit pour dépêcher des émissaires aux Flamands conjurés et le lendemain, d'accord avec ceux-ci, vingt chevaliers et douze des meilleurs citoyens sont délégués pour aller conférer avec le roi, qui était en route vers Gand. La conférence (*colloquium*), à laquelle des Gantois prennent part, a lieu à Deynze. Elle se termine par l'acceptation pour comte de Guillaume Cliton, acceptation qui est ratifiée à Bruges, après le retour dans cette ville des délégués brugeois, que ceux de Gand accompagnent (2 avril).

Trois jours plus tard, le roi et Guillaume Cliton arrivent à Bruges. Une assemblée solennelle se tient le lendemain (6 avril) au champ des « Arènes ». Les reliques des saints sont apportées, le clergé obtient la confirmation des libertés et privilèges du chapitre de saint Donatien, lecture est faite du traité (*charta conventionis*) qui, pour prix de l'élection et de la réception du nouveau comte, accorde aux bourgeois les franchises d'impôt qu'ils ont stipulées, la confirmation à perpétuité de leurs libertés anciennes et le « plein pouvoir de corriger et d'améliorer, au jour le jour, selon le temps et le lieu, leurs lois coutumières »[3]. Roi et comte prêtent sur les reliques le serment d'être fidèles à

1. Galbert, p. 82.
2. *Ibid.*, p. 84.
3. *Supra*, p. 259, note 5.

ces accords; les bourgeois jurent fidélité au comte et lui font hommage, ainsi qu'il a été fait à ses prédécesseurs en qualité de « naturels princes et seigneurs de la terre de Flandre ». A leur tour, les vassaux militaires prêtent ensuite l'hommage féodal. Nous avons même ici une description extrêmement précieuse des formes d'hommage, de foi et d'investiture[1], et le soin scrupuleux avec lequel Galbert a consigné ces minutieux détails sur ses tablettes nous est un sûr garant qu'il n'a rien omis d'essentiel quant au mode de transmission du pouvoir. Ne serait-ce pas alors une lacune inouïe, soit dans les solennités elles-mêmes, soit dans leur description, que l'absence entre le roi et le comte des cérémonies d'hommage, de foi et d'investiture, si la Flandre vraiment avait dès lors constitué un grand fief? Ne manquerait-il pas la clef de voûte à l'édifice qu'on venait de rebâtir?

Les rivaux de Guillaume Cliton, soutenus par le roi d'Angleterre, ne désarmèrent point et ce furent même, sans doute, les nécessités de cette lutte qui conduisirent le nouveau comte à violer les engagements sacrés qu'il avait pris en ce qui concernait soit le droit des échevins de juger les bourgeois rebelles, soit l'immunité de cens et de tonlieu.

Dès le mois de septembre 1127, les Brugeois lui font grief d'une telle violation de sa foi, et des plaintes analogues ne tardent pas à s'élever de toutes parts, à Saint-Omer, à Lille, à Gand. A Gand, elles provoquent, au mois de février suivant, des protestations violentes et servent de base aux uns, de prétexte aux autres, à de nouvelles conjurations qui, de proche en proche, s'étendront au pays. Dans une virulente philippique qu'il a adressée au comte, présent à Gand, le porte-parole des barons et des bourgeois (*prolocutor civium*), Iwan d'Alost, va jusqu'à requérir une sorte de convocation d'États investis des plus larges pouvoirs. Qu'une cour solennelle se tienne à Ypres, au centre du pays, que les barons et leurs vassaux, les plus sages hommes du clergé et du peuple, s'y rendent en paix et sans armes et qu'ils décident si Guillaume doit conserver le comté ou s'il doit s'en démettre, et, dans ce dernier cas, qu'ils confient le comté (*commendare*) à un homme qualifié par sa capacité et son droit, *idoneo et legitimo viro*[2].

1. Galbert, p. 89.
2. Galbert, p. 139.

Guillaume Cliton s'indigne; il provoque Iwan en duel judiciaire. Refus d'Iwan, fixation de l'assemblée à trois semaines (8 mars 1128), envoi de messagers à travers tout le pays. En même temps qu'une convocation, c'est un appel à une ligue de défense mutuelle justifiée par les plaintes de tous les marchands de la Flandre, qui souffrent de la paralysie des affaires.

Guillaume veut à tout prix mettre obstacle à la tenue de la grande assemblée projetée. Il retient les Brugeois de s'y rendre et remplit Ypres de chevaliers et de cotereaux prêts au combat. Les chefs du mouvement en sont réduits à envoyer des parlementaires chargés de rompre, en leur nom et au nom des Gantois, le lien d'hommage et de fidélité qui les avait unis au comte. Mais le coup est porté. Dès le 21 mars, les bourgeois de la ville et de la châtellenie de Bruges se conjurent pour s'allier aux Gantois en faveur de Thierry d'Alsace, que bientôt Iwan d'Alost et Daniel de Termonde leur amènent.

Le 30 mars est fixé pour l'avènement de Thierry. Ce sera exactement l'anniversaire des déclarations qui avaient été faites, au nom du roi, par les barons retour d'Arras. Ce jour-là, l'intronisation a lieu à Bruges dans une grande assemblée qui se tient au champ des « Arènes » (par deux fois vrai champ de Mars) et où les Gantois sont représentés par Iwan et Daniel. Élection, confirmation de chartes, serment du comte, hommage, tout se déroule et s'accomplit pour le candidat du roi d'Angleterre comme l'année d'avant pour le candidat du roi de France.

Louis VI ne pouvait évidemment se désintéresser d'un tel événement, laisser déchirer les accords auxquels il avait été partie. Il se hâte d'accourir à Arras. Dès le 10 avril, il invite les Flamands à s'y rendre pour dénouer le conflit entre les deux comtes.

Nous voici parvenu au point culminant du débat et, pour bien juger de sa portée, tant au point de vue de l'histoire que du droit public, nous devons avec soin en analyser les termes.

Jusqu'à la mort de Charles le Bon, la transmission par hérédité en ligne directe, ou par désignation du comte régnant, s'opérait avec approbation tacite ou expresse du roi, reconnaissance et hommage des barons ou vassaux, acceptation ou soumission des bourgeois.

L'hérédité directe étant venue à manquer et nul successeur

n'ayant été désigné, l'approbation, l'*assensus* du roi, en tant que *rex Francorum*, passe au premier plan, avec le conseil des *principes* de la Gaule et des barons flamands.

L'acceptation par les bourgeois prend elle aussi plus d'importance; elle monte d'un degré. Le roi est obligé d'en tenir compte. C'est à tous les habitants de la terre de Flandre qu'il demande de ratifier le choix qu'a fait sa cour à Arras. Cette ratification est obtenue par l'entremise de nobles puissants tels que Baudoin d'Alost, — auquel, dit Galbert, Guillaume Cliton dut son élection autant qu'au roi[1], — et moyennant les concessions faites aux bourgeois dans les chartes ou traités passés avec eux.

Mais Guillaume Cliton et le roi lui-même, d'après les Brugeois, violent leurs engagements. Dès lors, on leur oppose la déchéance de leurs droits et la question de succession se rouvre dans des conditions nouvelles. Le choix des barons et des bourgeois prend la place de l'hérédité en ligne directe ou de la désignation d'héritier, et l'on voit poindre, sous une forme inconsciente peut-être, le *vox populi vox Dei*. Phénomène étrange, mais que les circonstances politiques expliquent, les barons s'effacent devant le choix des bourgeois, ils attendent pour se prononcer en faveur de Thierry d'Alsace qu'il ait été élu par le peuple, sous prétexte que le consentement de leur suzerain, le duc de Louvain, leur est nécessaire[2], et ils se passent de ce consentement une fois que les bourgeois se sont prononcés. C'est que les barons sont maintenant aux gages du roi d'Angleterre[3] et que celui-ci n'a qu'un but : évincer Guillaume Cliton; il tient, à cet effet, la balance égale entre Arnoul et Thierry. Les bourgeois deviennent ainsi les arbitres de la situation. La volonté du roi de France est réduite au rôle d'un simple *assensus*, d'une ratification, comme elle l'avait été lors des transmissions antérieures de l'autorité comtale. Et ce fut manifestement un progrès de l'indépendance nationale de la Flandre.

1. Galbert, p. 89.

2. « Didicimus quod Iwan et Daniel illi Theodorico hominium et securitatem non fecerant adhuc, sed ducendo eum per castra Flandriae populum et milites commoverent ad eligendum illum in consulem. Nam sine licentia et assensu ducis Lovaniae electionem facere I. et D. non poterant; sic enim fidem duci utrique dederant... » (Galbert, p. 146).

3. « Quia I. et D. ... a rege Angliae donaria plurima susceperant, et plura erant pro expulsione nepotis sui... accepturi » (*Ibid.*).

Si l'on se place à ce point de vue, le manifeste tant discuté des Brugeois n'a plus rien d'insolite et caractérise très nettement la situation, sauf quelques intempérances de langage nées de l'ardeur de la lutte.

La lettre du roi enjoignait aux Brugeois de députer à Arras, le dimanche 15 avril, huit prud'hommes (*discreti viri*) pour délibérer avec ceux qu'il convoquait, — en nombre égal, — de chacun des lieux fortifiés (*castra*) de la Flandre, et avec tous ses barons, sur leur conflit avec le comte Guillaume, conflit que le roi travaillerait ensuite à pacifier[1].

Il est à remarquer que Galbert ne nous donne pas le texte même de la réponse qui fut faite à cette lettre du roi, mais la délibération à son sujet de la grande assemblée qui se tint aussitôt. Il n'y a donc pas à arguer de la véhémence de l'expression pour mettre en doute soit son authenticité, soit sa sincérité[2]. Le procès-verbal a dû en être rédigé séance tenante comme une déclaration solennelle devant faire loi pour l'avenir. En réalité, c'est une déclaration de guerre au roi de France, mais fondée sur la tradition et rendue possible par le secours que Henri Beauclerc apportait aux Flamands conjurés. Ne venait-il pas de débarquer en Normandie et d'empêcher Louis VI de répondre, les armes à la main, à l'appel désespéré de Guillaume Cliton? On ne saurait donc dire que les Flamands fussent des « révoltés » contre les droits de la couronne. Révoltés, ils ne l'étaient qu'à un seul point de vue : la rupture de l'hommage qu'ils avaient prêté en 1127 à Guillaume Cliton, le jour où ils le reconnurent pour comte.

Mais, précisément, cet hommage ils le déclarent non avenu, ils s'en jugent déliés et vis-à-vis du roi et vis-à-vis du comte parce que l'un et l'autre ont commencé par violer les serments qu'ils avaient jurés, le premier en trafiquant à prix d'argent de son autorité[3], le second en ne respectant pas les libertés qu'il avait confirmées et les franchises qu'il avait octroyées.

Ils prétendent donc être rentrés dans la plénitude de leurs droits traditionnels et en conséquence avoir pu, selon ces droits,

1. « Quid sit questionis et pugnae inter vos et comitem vestrum Willelmum, et statim laborabo pro pacis conformatione inter vos et ipsum » (Galbert, p. 151).
2. Lot, *Fidèles ou vassaux*, p. 16-17. — Pirenne sur Galbert, p. 153.
3. Galbert, p. 151.

*secundum morem terrae*, élire un comte meilleur[1]. Ce sont ces mêmes droits qu'ils proclament ensuite, en grande solennité[2], et par là même se trouve fixé le sens du mot *feodum*, dont ils se servent à cette occasion. S'il s'agissait d'un fief proprement dit, ce serait la condamnation formelle de leurs prétentions. Par sa nature, le fief emportait, de toute nécessité, investiture, hommage et services. Il excluait donc l'indépendance revendiquée par les Brugeois; il donnait au suzerain le droit de libre disposition si le vassal mourait sans hoir de son corps (*sine herede*) et le droit d'exiger du vassal toute la série des devoirs féodaux. Un historien belge a si bien senti ce qu'il y avait ici d'antinomique qu'il a prêté aux Brugeois[3] l'invention, pour les besoins de leur cause, d'un fief extraordinaire où droits du suzerain et devoirs du vassal se seraient évaporés, en ne laissant pour résidu qu'un simple droit de relief : l'oblation d'une armure! Qualifier une telle invention d' « affirmation gratuite », c'est manifestement faire acte d'indulgence.

Le langage des Brugeois est tout autre. S'ils emploient le terme de *feodum*, c'est dans un sens très courant encore à cette époque, et dont Galbert nous fournit lui-même un exemple probant[4], le sens de faveur, libéralité, concession (*donativum*,

1. Galbert, p. 152.

2. « Notum igitur facimus universis, tam regi quam ipsius principibus, simulque presentibus et successoribus nostris, quod *nihil pertinet ad regem Franciae de electione vel positione comitis Flandriae*, si sine herede aut cum herede obiisset. Terrae compares et cives proximum comitatus heredem eligendi habent potestatem et in ipso comitatu sublimandi possident libertatem. Pro jure ergo *terrarum*, quas in feodum tenuerit a rege, cum obierit, consul *pro eodem feodo* dabit successor comitis armaturam tantummodo regi. Nihil ulterius (au delà) debet consul terrae Flandriae regi Franciae, neque rex habet rationem aliquam, ut potestative seu per coemptionem seu per pretium nobis superponat consulem aut aliquem preferat. Sed quia rex et comites Flandriae cognationis nature hactenus conjuncti stabant, eo respectu milites et proceres et cives Flandriae *assensum* regi prebuerant de eligendo et ponendo illo Willelmo sibi in consulem. Sed aliud est prorsus quod ex cognatione debetur, aliud vero quod antiqua predecessorum Flandriae consulum traditione ac justitia examinatur instituta » (Galbert, p. 152-3).

3. Pirenne, *Histoire de la Belgique*, t. I, 2e éd., p. 111.

4. Galbert raconte, par ouï-dire, que lors de la joyeuse entrée de Guillaume Cliton à Saint-Omer les adolescents armés d'arcs et de flèches coururent en corps de troupe au-devant de lui et le menacèrent en jouant de leurs armes, jusqu'à ce qu'il leur eût accordé la faveur (*feodum*) que la jeunesse avait

*donum*)[1]. Et tel est en effet le caractère de bienfaisance familiale qu'ils attribuent, en l'exagérant, à l'intervention du roi dans la transmission du principat. Quant au service militaire (*armatura*), il est en corrélation étroite avec ce mode d'intervention, puisque c'est comme ami ou parent dans les guerres ordinaires, comme *Karlensis* ou *Karlingus* dans les guerres nationales, telle l'invasion récente de 1124, que le comte de Flandre amenait ses chevaliers à l'ost du roi. Voilà pourquoi, tout en reconnaissant la suprématie royale, les Brugeois ont pu affirmer avec éclat que la succession au principat flamand s'opérait par voie dynastique ou nationale, et que telle était la base traditionnelle sur laquelle ce principat reposait.

La convocation adressée par le roi aux autres cités flamandes ne dut pas avoir un meilleur succès et elle ne l'eut certainement pas auprès des Gantois. Louis VI quitta alors Arras et il n'y revint qu'à la requête de Guillaume Cliton, qui était allé le 23 avril solliciter son secours à Compiègne et qui avait obtenu, au même moment, de l'évêque de Noyon-Tournai, que, moyennant l'abandon de douze autels, il frappât d'excommunication ses sujets rebelles. D'Arras, une nouvelle tentative est faite par le roi de mander auprès de lui, pour le 6 mai, une grande assemblée où évêques, abbés, hauts barons et chevaliers, clerc et peuple fussent représentés[2] et qui déciderait lequel des deux comtes devait être expulsé par la puissance royale (*potentia regalis*), lequel maintenu par elle[3].

Cette convocation, comme la première, dut rester lettre morte. Galbert garde le silence sur ses effets et Herman de Tournai ne parle que d'une cour ecclésiastique où Thierry fut cité,

obtenue de ses prédécesseurs : « De vaguer dans les forêts, d'y prendre des oiselets, d'y chasser à l'arc écureuils et renards » (Galbert, p. 106).

1. A moins que les Brugeois fassent simplement allusion aux fiefs particuliers que le comte tenait du roi et qui entraînaient pour les chevaliers liguès aux bourgeois un certain service d'armes (*armatura*), interprétation que rendrait plausible le pluriel *terrarum*, au lieu du singulier *terrae*, employé soit ici même soit partout ailleurs par Galbert pour désigner la Flandre.

2. « Convocare archiepiscopos, episcopos et omnes synodales personas in clero, et abbates, et *discretissimos tam in clero quam in populo*, comites et barones ceterosque principes, ut ad se in Atrebatum convenirent » (Galbert, p. 157).

3. « Habiturus consilium de istis duobus consulibus, quem eorum *cum regia potentia expelleret*, aut quem stabiliret » (*Ibid.*).

excommunié avec ses partisans, sommé par le roi d'avoir à quitter la Flandre et à retourner dans son pays d'origine[1].

Louis VI ne fut pas plus heureux dans ses tentatives pour s'emparer de vive force de Lille, et ses visées se trouvèrent définitivement anéanties par la mort de Guillaume Cliton devant Alost. Le triomphe de Thierry d'Alsace n'était plus douteux, et quand ce fut chose accomplie, quand le nouveau comte eut été reçu, accepté, installé dans les divers *castra* de Flandre, le roi de France, à son tour (*tandem*), le reconnut[2]. Il donna son *assensus*, son agrément à la transmission du pouvoir, puis, à une date indéterminée, il investit le nouveau comte des fiefs (*feoda, donaria regalia*) qu'il devait tenir de lui, ainsi que le fit, de son côté, le roi d'Angleterre[3]. Quant à une investiture du comté de Flandre, en échange d'un hommage, qui s'étonnera maintenant qu'il ne s'en trouve nul vestige dans les écrits contemporains et qu'il faille descendre jusqu'à la fin du XII^e siècle, à une époque où la suprématie royale est transformée en suzeraineté féodale, pour rencontrer un texte où il soit question de l'*homagium Flandriae?* Par contre, nous voyons Louis VI s'adresser au comte de Flandre dans les mêmes termes que le faisaient ses ancêtres. Dans une lettre qu'il écrit à Thierry d'Alsace, en 1132, ce n'est point comme vassal, c'est comme ami et parent qu'il fait appel à lui[4].

Le sens de ces expressions nous est connu. Elles reflètent à la fois l'unité ethnique (franque) et l'unité familiale (carolingienne) sur lesquelles la royauté française avait été jusque-là édifiée; elles correspondent à la fidélité qui était due par tous les *principes* de la Gaule. Ce n'est pas là une théorie, — je le

1. « Theodericus, quasi alieni juris invasor, *ad audientiam Archiepiscopi venire commonetur* », etc. (*H. F.*, t. XIII, p. 400).

2. *Peragratis* castris, scilicet Atrebato... Insulis, Aria, in quibus locis more bonorum predecessorum suorum venerabiliter *susceptus* est *a clero et populo*, et fide et hominio confirmatus, *tandem* ad reges Franciae et Angliae ascendit » (Galbert, p. 176).

3. « Ad reges Franciae et Angliae ascendit, suscepturus ab ipsis feoda et donaria regalia. Complacuit ergo sibi utriusque regni scilicet rex Franciae et rex Angliae super comite nostro Theodorico et *investituras feodorum et beneficiorum*, quae ab ipsis... comes Karolus obtinuerat, gratanter dederunt » (Galbert, p. 176).

4. « Tibi siquidem ut amico et consanguineo nostro mandamus et monemus... » (*H. F.*, t. XV, p. 342).

redis encore, — c'est une tradition vivace qu'alimentent et que renforcent les rivalités des souverains étrangers, des rois d'Angleterre, des empereurs. En est-il témoignage plus éclatant que l'élan magnifique qui, en un brusque sursaut, fit se dresser la Gaule entière, le jour où les deux rivaux du *rex Francorum* se coalisèrent pour envahir son royaume[1]? Cette tradition, il n'est pas douteux que la féodalité la battit en brèche et que, pour maintenir l'unité nationale du royaume, Philippe-Auguste dut l'incorporer en une monarchie féodale. Les grands fiefs alors remplacèrent les groupes ethniques qui gravitaient autour de la *Francie*. Nous sommes devant un des grands tournants de l'histoire de France, celui qui a fait du XIIe siècle un siècle de renaissance et de Philippe-Auguste le fondateur d'une monarchie nouvelle.

Jacques FLACH,
de l'Institut.

1. A la nouvelle que les Allemands allaient envahir le royaume, ce ne fut pas seulement la Francie qui se leva, ce furent toutes les régions limitrophes, y compris la Flandre et la Bourgogne : l'Aquitaine, la Bretagne et l'Anjou ne furent retenus que par leur éloignement. Sept corps d'armée se trouvèrent réunis à Reims, autour de Louis VI, qui, pour la défense du royaume, avait pris sur l'autel de saint Denis l'oriflamme de la France. L'invasion allemande fut arrêtée net. — Il faut lire tout entier, pour juger de la spontanéité et de la puissance de ce mouvement *national*, le récit si vivant de Suger (éd. Molinier, p. 101-105, 142-144).

LES

# JÉSUITES DE LA PROVINCE D'ARAGON

## AU XVIII^e SIÈCLE.

---

Les Archives historiques nationales de Madrid possèdent un curieux dossier classé sous la rubrique : *Jésuites. Aragon. Lettres édifiantes*, dont un inventaire provisoire a été dressé par M. Vignau y Ballester, premier directeur de cet important établissement. Il ne s'agit pas, comme l'on pourrait croire, de matières morales ou théologiques. Ces lettres, au nombre de 331 pour le XVIII^e siècle (1701-1766), renferment la biographie abrégée de 365 religieux décédés dans les différents couvents que la Compagnie possédait dans les pays de la couronne d'Aragon. Adressées par les supérieurs des couvents au Père provincial, elles nous introduisent dans la vie intime des monastères et nous donnent sur l'esprit qui y régnait des renseignements d'une authenticité indiscutable, mais d'un caractère, il est vrai, très nettement apologétique.

Quelques religieux, parmi ceux que citent nos Lettres, appartiennent à la maison professe de Madrid, un au couvent de Loyola; tous les autres se répartissent entre les collèges du royaume d'Aragon[1], de la principauté de Catalogne[2], du royaume de Majorque[3] et du royaume de Valence[4].

Parmi les 365 religieux mentionnés dans les Lettres, on compte 155 coadjuteurs temporels, novices ou incorporés, 12 coadjuteurs spirituels, 53 étudiants (*escolares*), 8 novices, 131 profès des trois ou des quatre vœux, 3 prévôts du couvent de Valence, 1 prévôt général de la Compagnie, 1 doyen de la province d'Aragon, âgé de quatre-vingt-trois ans et engagé depuis

1. Saragosse, Huesca, Alagon, Caspe, Teruel, Tarazona et Calatayud.
2. Barcelone, Tarragone, Tortosa, Manresa, Cervera, Lerida, Urgel, Vich, Girone.
3. San-Martin-de-Mallorca, Palma, Ibiza, Pollenza.
4. Alicante, Valence, Segorbe, Gandia.

soixante et un ans dans la Compagnie, 1 provincial d'Aragon. Tous les degrés de la hiérarchie sont représentés dans cette liste. Les coadjuteurs temporels, les novices et la plupart des étudiants sont qualifiés de Frères (*frayles*); le titre de Pères (*padres*) est réservé à quelques étudiants déjà prêtres, aux coadjuteurs spirituels et aux profès.

*
* *

La Compagnie de Jésus resta toute-puissante en Espagne pendant toute la première moitié du XVIIIe siècle. Nos Lettres en fournissent des preuves évidentes. Le F. Domingo Calvo, sacristain du collège de Saragosse, avait été emmené à Madrid dans les premières années du siècle par un Père de la Compagnie, confesseur de quelques grands seigneurs appartenant aux maisons de Montalto et de Gandia; quoique ce ne fût qu'un simple Frère, il se fit si bien voir de ces grands personnages qu'une fois rentré à Saragosse il recevait encore assez souvent des lettres du patriarche des Indes, D. Carlos de Borjà. Le P. Diego Garcia de Majorque, mort en 1724, était très apprécié des grands et des personnes du plus haut rang, qui le faisaient toujours asseoir à leur droite dans leur carrosse. Quand le P. Joseph Quintana fut ordonné prêtre, dans sa quatrième année de théologie, la duchesse de Villahermosa, vice-reine de Catalogne, et toute la noblesse de la ville vinrent assister à la cérémonie. Le P. Antonio Molinier, mort en 1754, avait été élevé dans la maison de Santa-Coloma, « si fréquentée par les Jésuites qu'ils s'y regardaient comme chez eux ». Le P. Antonio Gadea, mort en 1753, avait été confesseur de la duchesse de Gandia, qui lui avait donné aussi à diriger la conscience d'un grand nombre de ses parents; elle le consultait même pour le gouvernement de ses États. Elle eût voulu l'emmener à la cour; mais elle n'avait pu vaincre sur ce point les scrupules de son confesseur. Les collèges de la Compagnie étaient les plus renommés de la Péninsule et, quoique les Jésuites aragonais du XVIIIe siècle ne paraissent pas avoir beaucoup écrit[1], ils étaient en grande répu-

1. Nous n'avons relevé dans nos *Lettres* qu'une seule indication relative aux travaux des Pères Jésuites de la province. Le P. Cristoval Grangel, mort à Valence en 1732, avait publié le t. I d'une *Histoire et chronologie de toute l'Écriture sainte traitée à la manière scolastique...*

tation de science et d'habileté. Les disputes solennelles qui terminaient les études théologiques étaient des cérémonies d'apparat où se pressaient les personnes les plus distinguées des grandes villes. Quand on fit venir de Majorque le célèbre P. Thomas Juste pour argumenter publiquement à Barcelone pendant l'occupation autrichienne, l'auditoire était « rempli d'étrangers, d'ambassadeurs et de généraux, si nombreux alors dans cette ville qu'elle avait toute l'apparence d'une capitale ».

Le prestige de la Compagnie lui assurait un recrutement facile, quoique les exigences de la règle ne permissent qu'à une élite le grade de religieux profès et que le noviciat comportât de longues et redoutables épreuves. Les hommes peu instruits ne pouvaient jamais sortir de la catégorie des coadjuteurs temporels. On voyait des hommes faits, déjà admis dans les ordres, recommencer leurs études latines sous la direction des maîtres de la Compagnie et rester coadjuteurs spirituels, sans pouvoir obtenir le droit de prêter les quatre vœux.

La vocation se manifeste à tout âge, parfois longuement méditée, parfois soudaine, toujours irrésistible. Certains privilégiés naissent, pour ainsi dire, jésuites, comme le P. Nicolas Martinez qui, dès l'âge de neuf ans, donnait l'exemple d'une grande sévérité pour lui-même, s'appliquait fréquemment la discipline et apprenait par cœur des sermons qu'il répétait avec feu aux gens de la maison. D'autres abandonnent pour entrer dans la Compagnie les situations les plus enviables. Le P. Pasqual Agramunt refuse la main de l'unique héritière de la maison de Casarroja pour se faire jésuite. Si le futur religieux n'a pas le moyen de subvenir aux frais de ses études, il trouve toujours moyen de vaincre la difficulté. Le P. Juan Bautista Torrès, fils d'honnêtes laboureurs de Majorque, s'aperçoit que les ressources de ses parents ne suffisent pas à payer sa pension ; il se met au service de la sœur d'un Père Jésuite, qui le fait bientôt entrer au couvent de Montesion de Palma. « Jusqu'alors, il ne savait même pas qu'il y eût des Jésuites au monde, parce qu'il n'en avait jamais vu, mais, après les avoir connus, il prit un tel goût à la conversation de ceux de la Compagnie qu'il désira aussitôt devenir un de ses fils ; mais sa timidité naturelle l'empêchait de demander la soutane ; il pensait que sa condition, qu'il estimait trop humble, ferait repousser sa demande. Cependant, il surmonta la crainte qui le tenait dans l'affliction et confia son

projet à la dame de la maison qui en instruisit son frère le Jésuite. Ce dernier recommanda le néophyte au professeur qui s'occupait de lui, et en peu de temps le P. Torrès obtint d'être admis dans la Compagnie. » Le P. Joseph Sanchez était de noble lignage, mais ses parents étaient tombés dans la misère; il obtint une pension sur les revenus de l'archevêque de Tarragone pour faire ses études à l'effet d'entrer dans la Compagnie, puis, ému de compassion par la pauvreté de ses parents, il leur abandonna sa pension et fit ses classes comme étudiant pauvre. Les Pères se défiaient des vocations précoces et ne craignaient pas de les soumettre à de rudes épreuves; le P. Obre était étudiant au collège de Catayud quand il ressentit les premiers symptômes de son impérieuse vocation; son confesseur l'instruisit à la prière et à la pénitence et le força une fois à passer une nuit entière à l'église pour méditer sur la mort en face de la tombe d'un religieux enterré le jour même. La vocation se révèle parfois chez des hommes faits engagés dans une voie toute différente, comme chez D. Francisco Arnedo, lieutenant de cavalerie, qui obtint une licence pour quitter l'armée et se faire jésuite. En d'autres occasions, la vocation résulte d'un vœu, comme il arriva au P. Basilio Balanzard qui avait été pendant dix mois captif chez les Mores d'Alger. Ses maîtres avaient voulu le convertir, mais leurs tentatives n'avaient fait que mettre en évidence sa constance et sa fermeté; rendu à la liberté, il s'était fait jésuite. Il arrive souvent que les parents du futur religieux se jettent en travers de son chemin; ce sont alors de terribles combats qui finissent toujours par la victoire de l'enthousiaste sur la sagesse mondaine. Le P. Vicente Mira, fils unique, abandonne le riche patrimoine qu'il avait en perspective et finit par obtenir de sa mère la permission d'entrer au couvent. Pour s'épargner les ennuis d'un refus, le P. Francisco Lembasart entre dans la Compagnie « sans communiquer sa sainte résolution à ses parents, bien qu'il s'y sentît fort porté par la grande affection qu'il avait pour eux; mais l'amour divin fut plus fort en son cœur pour suivre sa voie que l'amour filial pour l'en détourner ou exposer sa vocation à quelque péril, que sa prudence lui faisait craindre, s'il les en instruisait ». Le P. Joseph Paca, rencontrant dans sa famille une opposition invincible, « s'en libéra par une courageuse fuite » et fit le chemin de Montblanch à Tarragone, en un seul jour, à

pied et sans aide. Son père, lieutenant de corrégidor, ne manqua pas de lui représenter « tous les prétextes spécieux dont l'amour-propre a coutume de se couvrir en semblables occasions », mais, voyant que la résolution de son fils était inébranlable, il le laissa enfin libre d'obéir à sa vocation. Plus terrible encore fut l'obstination du P. Francisco Kies. Dès l'âge de quatorze ans, il sentit les impulsions de la vocation divine et, au fort de la guerre de Succession, tenta de sortir de Saragosse pour aller demander au Père provincial son incorporation dans la Compagnie. Sa mère, veuve, mère de cinq enfants et obligée de gérer un important patrimoine, lui intima l'ordre de revenir. Lors d'une visite que le Père provincial fit à Saragosse au mois d'avril 1709, Francisco et trois de ses condisciples vinrent se jeter à ses pieds et lui demandèrent avec instances de les recevoir comme novices; mais la mère de famille supplia de son côté le provincial de ne pas permettre à son fils de l'abandonner. Ses raisons parurent si fortes au Père qu'il déclara à Francisco qu'il ne le recevrait point tant que sa mère serait en vie. Avant la fin du mois, la bonne dame était morte et, le 11 mai, Francisco, maître absolu de sa personne et d'une riche fortune, entrait au noviciat. Le Père supérieur, qui nous raconte cette histoire, ne nous dit pas ce que devinrent les quatre frères du nouveau religieux; mais il n'est pas loin de considérer comme un miracle la mort si opportune de la mère de famille.

Les liens du sang comptent si peu aux yeux de ces hommes étranges qu'ils se font gloire de s'en être complètement détachés. Le P. Tomas Feu, mort à Cervera en 1748, était originaire de Villafranca, dans la province de Tolède; il se fit inscrire à celle d'Aragon « pour mettre une plus longue distance entre ses pensées et les affections de la chair et du sang ». Le P. Joseph Paca, mort à Barcelone en 1749, avait si bien renoncé à toute affection de famille qu'obligé, au cours d'un voyage à Saragosse, de descendre chez sa sœur, qu'il n'avait pas vue depuis de longues années, « il ne resta pas chez elle plus longtemps qu'il n'eût fait dans une maison étrangère ». On loue le P. Martin Perez de Culla qui ne parlait jamais de ses parents et semblait avoir oublié jusqu'à leur existence.

Les vertus monastiques ont été portées à un degré d'intensité extraordinaire par les membres de la Compagnie. Les moines les plus saints des plus grandes époques se seraient reconnus

dans leurs frères espagnols du XVIII^e siècle; on retrouve chez eux toute la candeur des premiers franciscains et toute leur soumission à la volonté divine. Le P. Buenaventura Ferrusola, mort à Cervera en 1741, faisait des actes de contrition dès son réveil et demandait pardon à Dieu « s'il lui était arrivé de l'offenser en rêve ». Dans sa dernière maladie, le P. Manuel Tarrega, mort à Valence en 1733, eut le délire et se plaignait seulement qu'on lui eût enlevé sa soutane, il redevenait paisible sitôt qu'il la voyait étendue sur son lit. Comme on annonçait au P. Joseph Cardellach qu'il était entré en convalescence, il se contentait de répondre tristement : « Quelle bonne occasion je viens de perdre! »

La foi du Jésuite était absolue et intransigeante; elle fut si notable chez le P. Joseph Andosilla, mort à Saragosse en 1764, qu'elle lui mérita le titre de qualificateur du Saint-Office. « Sa religion s'inquiétait sitôt qu'il entendait parler, même pour les censurer ou les détester, de quelques-unes des maximes impies que la perversion du siècle introduit d'une manière si déplorable dans les cœurs corrompus ou dans les esprits légers et ignorants. Il n'était pas besoin que la doctrine fût dangereuse, il suffisait pour le troubler qu'elle ne fût pas la plus certaine. Entendre seulement quelque chose qui sentît la nouveauté le faisait sortir de son calme et se lever de son siège sans qu'il pût se contenir. Même si la conversation avait lieu entre gens de qualité, il ne pouvait dissimuler ses inquiétudes; il l'arrêtait d'autorité s'il le pouvait; s'il ne le pouvait pas, et s'il n'espérait pas convaincre ses adversaires, il se retirait en silence sans dissimuler son trouble ni son mécontentement. La délicatesse du Père était si connue que personne ne s'avisait de toucher à ses sujets en sa présence, pas même en plaisantant ou pour réfuter ou condamner ces fausses opinions. »

Le latin des Pères a parfois le sublime laconisme qui convient à leur vertu. Pressé de donner au Père général des détails sur la vie d'un confrère décédé, le P. Joseph Cirarench, du collège de Cervera, écrivait simplement : *Scribenda facimus, facta non scribimus.*

L'égalité d'âme, cette grande vertu si appréciée des anciens et si peu pratiquée chez nous, était l'objet d'une patiente étude chez ceux de la Compagnie. Le F. Joseph San-Juan, mort à dix-sept ans au cours de ses études, est loué par son supérieur

« pour son caractère très aimable et sa vie véritablement angélique ». Un prêtre séculier, qui avait réussi à pénétrer dans l'intimité du P. Miguel Sanchez, était prêt à jurer « qu'il n'avait jamais remarqué en lui la plus petite faute consciente que l'on pût appeler péché véniel ». Les déceptions les plus pénibles ne pouvaient altérer le calme du vrai religieux. Le F. Antonio Martinez, mort à Valence en 1749, était entré au couvent avec l'idée de devenir père jésuite ; mais plus il s'appliquait, moins il réussissait dans ses études ; il demanda alors avec instances à ses supérieurs de le garder dans la Compagnie et de l'employer comme coadjuteur temporel. Le F. Miguel Burhano, après avoir servi en cette qualité pendant vingt-huit ans, demandait qu'on mît pour toute oraison funèbre dans sa lettre de décès « qu'il avait eu le bonheur de vivre et de mourir dans la Compagnie ». Le F. Domingo Martinez, tombé aux mains des partis autrichiens, regrettait l'argent que la Compagnie avait dépensé pour le racheter et le sauver de la potence. Le F. Juan Baldrich, mort à Barcelone en 1747, était d'un caractère vif et emporté. En dépit de tous ses efforts, il lui arrivait parfois de laisser échapper une parole imprudente ; il n'avait point de repos alors qu'il n'eût obtenu le pardon de la personne qu'il avait offensée et, comme elle lui avait été occasion de pénitence, il ne savait quelle chère lui faire ni comment lui témoigner sa reconnaissance. Le P. Francisco Villar poussait jusqu'à l'héroïsme l'oubli des injures. Insulté en pleine rue par une femme qu'il avait souvent assistée, mais qu'il empêchait de se déshonorer, il refusa de porter plainte contre elle devant le gouverneur de Girone. Le gouverneur, instruit de ce qui s'était passé, exigea une réparation publique et laissa le Père juge du châtiment qu'il convenait d'infliger à la dame. Le Père se borna à implorer pour elle la clémence du gouverneur et ne perdit par la suite aucune occasion d'être utile à celle qui l'avait offensé. Le P. Gonzalez, coadjuteur spirituel du collège de Girone, fut peut-être encore plus admirable. Dans la chaleur d'une discussion, un profès lui objecta son peu d'intelligence et lui rappela qu'il n'avait jamais pu obtenir l'honneur de faire profession. Le P. Gonzalez répondit avec tant de simplicité qu'il laissa son vaniteux contradicteur tout confus de son indiscrétion.

Les religieux faisaient vœu de pauvreté personnelle et n'attachaient réellement aucune importance aux commodités de la

vie. Ils mettaient en pratique le *Vende omnia quae habes*, ce commandement du Christ si absolu et si dur qu'il paraît exiger une vertu surhumaine. Ils se dépouillaient avec joie de tout leur avoir en entrant dans la Compagnie, ils restreignaient leurs besoins au strict nécessaire, s'interdisaient tout luxe et tout confort et ne voyaient dans l'argent qu'un moyen pour atteindre des fins pieuses ou charitables. Les Lettres abondent en traits piquants ou touchants de désintéressement et d'abnégation. Le P. Buenaventura Ferrusola portait toujours des souliers rapiécés et tels qu'un *pordiosero* n'en eût pas voulu s'il les eût trouvés dans la rue. Le R. P. général Tirso Gonzalez semblait être le dernier religieux de la maison; son confesseur avait grand'peine à lui faire porter une chaussure ou un vêtement neufs; il répétait sans cesse : « *Pauperes sumus*, nous sommes des pauvres. » Jamais on ne le put décider à monter dans le carrosse d'un cardinal, même par les plus grandes pluies. Pour ses exercices spirituels, il choisissait la semaine consacrée aux simples frères coadjuteurs temporels, et lui, qui avait été professeur de première à Salamanque, descendait à la chapelle écouter les sujets de méditation proposés par le préfet aux membres les moins instruits de la Compagnie. Le F. Miguel Sanchez avait été choisi comme compagnon par le Père procureur de la Compagnie à Madrid; il vécut à la cour pendant dix-neuf ans, entouré de toute la considération possible; rentré à son couvent de Torrente, il se remit avec joie au travail manuel comme s'il n'eût jamais quitté le pays. Le P. Manuel Perez donna aux gens du duc de Gandia une belle et spirituelle leçon de simplicité. Il prêchait une mission à Oliva sur la demande des Excellentissimes ducs de Gandia, et l'intendant de S. E. lui avait préparé une maison entière près de l'église pour lui et pour les domestiques chargés de l'assister. On lui servit le premier jour un repas abondant et exquis. Le Père, voyant toute cette splendeur, dit à l'intendant : « Mon cher monsieur, c'est bien pour le premier jour, mais dorénavant ne me servez pas d'autres mets que ceux que nous mangeons au réfectoire. » — « Mon Père », répliqua l'intendant, « V. R. ne doit pas oublier qu'elle mange à la table d'un duc de Gandia et que j'exécute simplement les ordres de S. E. » L'esprit de mortification du Père ne se tint pas pour satisfait et il répondit d'un ton ferme : « Ce que je n'oublie pas, c'est que je suis ici pour prêcher une mission

et que je dois d'abord prêcher d'exemple. » L'intendant crut pouvoir suivre son idée, mais le lendemain le P. Perez dit à son assistant : « Mon Père, puisque ces gens-là ne veulent pas croire que nous parlons sérieusement, et puisque ce festin n'est pas fait pour des missionnaires, portons-le aux pauvres de la prison afin que ces malheureux aient au moins une bonne journée. » Aussitôt dit, aussitôt fait ; il fit enlever tout le repas, le fit mettre dans deux corbeilles qu'il porta avec son compagnon à la prison, et il en répartit le contenu entre les pauvres.

Les pauvres avaient dans les Pères des amis infatigables, dont la charité ingénieuse prenait toutes les formes. Les Jésuites, comme les moines des autres ordres, distribuaient des soupes à la porte de leurs couvents, mais, en sus de ces charités ordinaires, chaque Jésuite avait ses pauvres, dont il cherchait par tous les moyens à satisfaire les besoins. Le P. Manuel Tarrega, mort à Valence en 1743, allait chercher les restes à l'office pour les donner à ses clients ; il ne trouvait pas grand'chose quand le dépensier avait passé avant lui, quelques légumes cuits de la veille faisaient tout son butin ; il les assaisonnait de nouveau et les portait à ses pauvres, heureux s'ils les trouvaient bons. Quelquefois le dépensier lui faisait pour eux quelque petit cadeau, il l'en remerciait comme d'une grande faveur. Sa charité s'étendait même aux idiots et aux gâteux, il s'occupait de préférence des plus laids et des plus répugnants, dont personne ne prenait soin.

Les ressources des couvents ne suffisaient pas aux immenses besoins des misérables, chaque couvent avait un quêteur (*limosnero*) qui allait par la ville recueillir les aumônes. C'était un emploi délicat et difficile dans lequel le F. Gaspar Claramunt était passé maître. « Ceux à qui il demandait la charité ne lui témoignaient pas seulement leur satisfaction en lui donnant de riches aumônes, mais aussi en le remerciant de sa visite et en lui disant mille bonnes paroles ».

Les Pères se faisaient parfois l'aumône entre eux pour leurs pauvres. Un jour que le P. Joseph Peyro avait obtenu un réal d'un de ses collègues, « il baisa la pièce de monnaie avec tant de ferveur et de gratitude que le donateur se retira aussitôt pour ne pas pleurer d'attendrissement ».

Les meilleurs donnaient sans compter et sans regarder à qui ils donnaient. Le P. Guillermo Custurer ne se rebutait d'aucune

importunité et donna par trois fois à la même femme l'argent nécessaire pour enterrer un mari qu'elle n'avait point perdu.

Dans les calamités publiques, les Jésuites se montraient toujours les plus généreux. Une sécheresse ayant désolé le royaume de Valence, les greniers de la ville et aussi beaucoup de maisons charitables fermèrent leurs portes ; le P. Audifret ouvrit, au contraire, toutes grandes celles du collège de la Compagnie à Gandia, acheta des grains et n'épargna rien pour secourir les pauvres. Pendant la guerre de Succession, les Capucines de Girone tombèrent dans une affreuse misère et ne vécurent pendant plusieurs mois que grâce au dévouement du P. Matteo Gonzalez, coadjuteur spirituel du collège, qui se constitua leur quêteur ; il y eut d'autant plus de mérite qu'il n'avait jamais pu se décider à solliciter quoi que ce fût, même pour un motif de dévotion, même pour subvenir aux frais du culte des saints. Après le rétablissement de la paix, plusieurs Pères s'occupèrent de reconstituer les associations ouvrières et les confréries d'artisans. On en cite des exemples à Calatayud et à Saragosse. Dans cette dernière ville, le P. Atiliano Ranzon, préfet d'une corporation, acquit une telle popularité qu'à sa mort les compagnons suivirent son enterrement en tenant chacun un cierge à la main et firent exécuter son portrait pour garder un souvenir de leur bienfaiteur.

La charité des Pères ne reculait devant aucune tâche, pour pénible et ingrate qu'elle pût paraître. Le P. Ignacio Bernardo instruisait les gitanos et confessait le bourreau ; il mariait les gens qui vivaient en concubinage, examinait les procès des pauvres, lisait leurs mémoriaux et se faisait leur conseil. N'ayant rien à donner, le F. Manxarell, portier du collège de Barcelone, avait appris une foule d'histoires édifiantes tirées de la vie des saints. Un grand d'Espagne lui avait demandé de lui en raconter une tous les jours et passait de longues heures à causer avec lui dans sa loge, disant « que personne ne lui inculquait mieux que le F. Manxarell la crainte de Dieu ». On dit un jour à ce bon moine qu'une religieuse de naissance noble lisait des livres profanes, il la fit appeler et n'eut point de repos qu'elle ne lui eût promis de renoncer à un divertissement si contraire à son état.

Beaucoup de Jésuites employaient leurs moments de loisir à visiter et soigner les malades. Le P. Rius, de Barcelone, excellait à tâter le pouls et se faisait écouter des médecins eux-mêmes.

Le F. Joseph Paña, infirmier et sacristain à Calatayud, laissait le culte des saints pour soigner ses malades avec la tendresse d'une mère et la propreté d'un bon chirurgien. Le P. Aznarey se connaissait si bien en pharmacie que grâce à lui la pharmacie du couvent était mieux fournie que les boutiques des meilleurs apothicaires.

A une époque où le régime des prisons était réellement épouvantable, visiter les prisonniers était une œuvre de miséricorde plus méritoire encore que de soigner les malades; les Pères les plus savants et les plus distingués se faisaient un devoir d'aller dans les geôles consoler les malheureux qui y languissaient. Trois jours avant sa mort, le P. Juan-Antonio Llinas, âgé de soixante et un ans, se rendit par grand vent au château de Bellver, à Majorque, pour visiter des prisonniers. Comme un Frère le priait de ménager ses forces et lui disait qu'il s'exposait à mourir, il répondit simplement « qu'il mourrait bien volontiers pour les pauvres ».

L'assistance des condamnés à mort mettait à une rude épreuve la patience des religieux. Dans les temps troublés qui suivirent la guerre de Succession, les exécutions capitales étaient fréquentes; le P. Ferrusola avait assisté à lui seul plus de cinquante condamnés (*ajusticiados*). Le P. Francisco Vilar, mort à Girone en 1728, s'était fait de ce pénible office une véritable spécialité. Il mettait tous ses soins à bien disposer les condamnés à la mort; il demandait l'aumône pour leur donner tout ce qui pouvait leur plaire, et quand, par hasard, il ne pouvait assister un condamné, le peuple le réclamait à grands cris comme le seul capable de convertir le malheureux. De simples Frères allaient aider les Pères dans leur lugubre tâche. Le F. Valerio, coadjuteur temporel du collège de Saragosse, était admirable dans ces occasions, « il parlait à sa manière aux condamnés, leur faisait prendre le monde en mépris, les énamourait du ciel, et il arriva qu'un obstiné se convertît, plus touché des simples raisons de ce Frère que des exhortations du Père ».

Les Pères se prenaient parfois d'une véritable sympathie pour leurs prisonniers et leurs condamnés; ils savaient par la confession combien la conscience d'un homme honoré diffère peu, parfois, de la conscience d'un criminel; ils appréciaient mieux que les juges les circonstances atténuantes, ils avaient peu de confiance dans la justice humaine et se rappelaient le mot profond

de l'Évangile : « Ne jugez pas si vous ne voulez être jugé. » Le P. Manuel Arco « visitait la prison de Gandia deux fois la semaine, consolait et confessait les affligés et moyennait la mise en liberté des prisonniers. Son sérieux, sa gravité, sa modestie et son extrême affabilité l'avaient rendu très populaire à Valence. Quand il mourut (1702), le chapitre assista à son enterrement et paya la musique ». Le P. Cirarench se trouva un jour mêlé à une terrible histoire. Une femme, accusée de crime capital, fit dérober les clefs de la prison par son fils, un enfant de neuf ans, s'enfuit et se réfugia avec lui dans la chapelle des Jésuites, où elle ne tarda pas à être rejointe par les geôliers, très inquiets pour eux-mêmes. Le Père, mis au courant de la situation, négocia d'abord la réintégration des geôliers, puis réussit à faire échapper la mère et l'enfant qui, bien endoctrinés par lui, menèrent désormais meilleure vie.

Il y avait des tâches plus dures encore que de veiller les condamnés, le F. Francisco Sors fut préposé pendant vingt ans à la garde d'un fou ; jamais on ne l'entendit se plaindre ni montrer la moindre impatience.

D'autres Pères se vouèrent au salut des Filles repenties. Le P. Basilio Balanzad, de Valence, leur faisait une instruction tous les dimanches et les soumettait une fois l'an aux Exercices spirituels prescrits par saint Ignace ; il leur donnait lui-même les sujets de méditation et refusait pour leur service d'aller parler dans d'autres couvents. Le P. Villarejo continua l'œuvre du P. Balanzard et obtint de tels succès que bien des dames, des plus considérables de la cité, demandèrent à suivre les Exercices aux *Arrepentidas*. Le P. Joachim Conrado catéchisait de même les réfugiées de Notre-Dame-de-la-Pitié, à Palma, et réussissait à rétablir en elles, la plupart du temps, une vie chrétienne et exemplaire.

Parmi tous les traits de charité que rapportent nos Lettres, il n'en est peut-être pas de plus singulier que l'histoire du P. Nicolas Martinez, mort à Valence en 1727. Il rencontra dans la rue un pauvre homme étendu sur le sol et que tous les assistants tenaient pour mort. Le Père s'approcha, reconnut que l'homme était encore en vie et resta trois heures à genoux auprès de lui, jusqu'à ce qu'un médecin lui eût assuré qu'il était transportable. Il aida lui-même à le porter à l'hôpital et le fit mettre dans un lit bien propre, car le malheureux était couvert de poux. Il

retourna au collège pour avertir ses supérieurs et changer son manteau et sa soutane remplis de vermine, puis se rendit de nouveau au chevet du malade, qui vécut encore un jour et demi et qu'il assista jusqu'au dernier moment.

Nos Lettres rapportent tous ces faits avec une grande simplicité; les narrateurs sont évidemment satisfaits de raconter toutes ces belles actions, mais gardent leur enthousiasme pour des vertus à leur avis plus hautes et qui nous inspireraient, en général, moins d'admiration. L'ascétisme était la plus prisée de toutes les vertus religieuses; tout ce qui y touche est soigneusement noté et loué avec une insistance toute particulière. L'usage du tabac était considéré comme un luxe que la plupart des Pères s'interdisaient, mais le tabac était parfois prescrit par le médecin; en pareil cas, le F. Dionisio de Ges, coadjuteur temporel à Tarragone, trouva un biais merveilleux pour obéir à la Faculté sans manquer au vœu de pauvreté; il prisa, mais seulement le tabac dont on lui faisait aumône. Nous savons déjà que les Pères observaient leur règle, même au sein de l'abondance et du luxe; le P. Diego Garcia, de Majorque, invité chez un commandant de l'île, trouva dans sa chambre un lit richement orné et coucha par terre sans en rien dire. Un autre religieux, le P. Pablo Carabajal, prit un parti encore plus héroïque, il ne bougeait presque plus de sa chambre « pour ne point enfreindre la loi du silence, parler avec Dieu en oraison, lire des livres de dévotion et éviter ainsi les péchés que cause l'oisiveté ou la conversation ». La modestie des Pères affectait parfois une telle outrance qu'elle semblait vraiment dépasser le but. Le P. Nicolas Martinez, expliquant à ses élèves quelles étaient les différentes sortes de mélancolies, terminait par la *melancolia asinina* qui, dit-il, était la sienne.

Mortifier sa chair était un des premiers devoirs du jésuite. Certains Pères poussaient l'austérité jusqu'à la folie. Le P. Martin Perez mettait un dur cilice de quatre doigts de largeur sur sa chair avant d'aller confesser ses pénitents; il attendait que ses frères fussent endormis pour se donner la discipline et il leur arriva souvent d'être réveillés par le bruit des coups. Depuis les jours de son noviciat jusqu'à sa mort, il se donna chaque soir au moins cinq coups de discipline en l'honneur des cinq plaies du Christ. Le F. Joseph Campillar, coadjuteur temporel du collège d'Urgell, attendait que la cloche eût sonné le coucher pour

se livrer à ses pieux exercices; il faisait alors plusieurs fois le tour du chœur et des tribunes de la chapelle les épaules chargées d'une très lourde croix. Le souci de leur santé n'arrêtait jamais ces terribles ascètes. Le P. Francisco Lambasart, mort à Barcelone en 1743, était d'un tempérament robuste et d'une forte corpulence. A force d'austérités, il tomba en moins de cinq ans dans un tel état de maigreur qu'il faisait peine à voir et n'avait plus que la peau et les os. Le fameux F. Manxarell, du couvent de Barcelone, dormit pendant deux ans sur le pavé de sa loge parce que le dépensier avait oublié de lui faire donner un lit; dans les dernières années de sa vie, « il fut incommodé par certains petits animaux qui pullulèrent autour de lui et le tourmentèrent extrêmement ». L'ascétisme avait cette fois dégénéré en saleté. La douleur physique finissait par être pour ces hommes de fer comme une sorte de volupté. Comme le P. Francisco Soriano, recteur du collège de Segorbe, se trouvait gravement malade, le religieux qui l'assistait lui dit un jour : « Plaignez-vous, cela vous soulagera. — Je n'ai à me plaindre de rien », répondit le Père, « si ce n'est de moi-même. » Dans sa dernière maladie, qui dura quinze jours, le P. Jayme Custurer ne cessait de répéter : « *Mas dolores!...*, encore plus de douleurs! » Le F. Joseph Puyol, dépensier du collège de Saragosse, se prépara de longue date à la mort par la lecture du livre du P. Meremberg, *le Départ pour l'éternité*, et se proposa d'imiter N.-S. dans sa patience à supporter la douleur. Un jour que l'infirmier lui mettait sur la tête des compresses d'eau-de-vie, ses regards s'arrêtèrent sur une image du Christ couronné d'épines et il s'écria : « N.-S. J.-C. a souffert de bien plus véhémentes douleurs à la tête sans recevoir aucun secours, et moi, pécheur, sans souffrir autant, on me donne de l'eau-de-vie et des compresses! Frère, laissez-moi! » Et il dit ces mots avec une telle ferveur que l'infirmier n'osa insister, de peur de le chagriner. Le F. Joseph Doningo, chargé par ses supérieurs du collège de Téruel d'administrer le domaine de l'Alfombra, fut atteint d'une hernie qu'il dissimula pendant deux ans. A une dernière sortie de l'intestin, on eut toutes les peines du monde à le faire rentrer, la gangrène s'y mit et le Frère mourut en peu de jours, victime de son ascétisme exagéré.

Peu enclins à appeler les médecins à leur chevet, les religieux avaient grande confiance dans l'efficacité des prières et le secours

miraculeux des saints. Le P. Joseph Priano croyait avoir été guéri d'une paralysie par l'intercession de saint Ignace et les mérites de la Santa-Cueva. On appelle ainsi un abri sous roche dans la falaise calcaire qui domine le Cardoner à Manresa. Saint Ignace s'y réfugiait souvent et, suivant la tradition, y rédigea ses *Exercices spirituels*. Une magnifique chapelle y avait été bâtie au XVII^e^ siècle et fut terminée dans le courant du XVIII^e^; les pèlerins s'y rendaient en foule et beaucoup croyaient que la poussière recueillie dans cette chapelle était un véritable talisman. Le F. Valerio Clavera « avait une grande dévotion aux poussières de la Santa-Cueva, les administrait aux malades et contait miracles de leur emploi ». Le narrateur ajoute prudemment : « Nous pouvons croire avec piété que sa foi et ses prières y aidaient bien. » Mais tous les Jésuites n'étaient pas aussi réservés. Le F. Jaime Poquet, portier du collège de Palma, « avait pris pour modèle le Vénérable Frère Alonso, dont les reliques étaient conservées au collège; avec la permission de ses supérieurs, il recueillait la poussière qui tombait sur le reliquaire et la donnait aux malades; bientôt on vint chercher de tous côtés la sainte poussière qui guérissait des fièvres ».

La piété mystique des Pères allait jusqu'à l'extase. Le F. Antonio Nolla, coadjuteur temporel à Manresa, se rendait souvent à la Santa-Cueva. « Dans ce sanctuaire, qui fut toujours le centre de ses affections et de sa dévotion, il fondait en larmes et se répandait en doux entretiens où s'exprimait tout son amour. Il sortait si rempli de joie et d'allégresse qu'il semblait que le ciel lui eût communiqué ses dons et ses délices. » Le F. Melchor Babiloni, coadjuteur temporel à Orihuela, était en communication avec saint François Xavier, « et nous savons », ajoute le Père supérieur, « que c'est le saint lui-même qui l'a frappé du mal dont il est mort après qu'il se fut occupé avec une extrême diligence de tout préparer pour la solennité de la fête du saint ».

La foi robuste de ces hommes se faisait facilement ombrageuse; le moindre doute leur paraissait un crime et une damnable rébellion. Le P. Miguel-Antonio Delatre, recteur du collège de Saragosse, « ne pouvait comprendre l'audace des jansénistes et des suppôts de Quesnel qui résistaient à la condamnation du pape dans la bulle *Unigenitus;* il comprenait moins encore leur appel au futur concile; il s'enflammait de

colère quand il avait à exposer devant la communauté la doctrine de ces hérétiques ». Le P. Francisco Vilar, de Girone, disait qu'il pardonnait de bon cœur toutes les calomnies que l'on pourrait débiter sur son compte, mais qu'il ne pouvait souffrir que l'on calomniât la Compagnie. Quand ses amis voulaient le mettre hors de lui, ils lui rapportaient quelques-unes des inventions des ennemis de la Compagnie. Il entrait alors dans une telle indignation qu'il fallait bientôt changer de thème.

La chasteté était en extrême recommandation auprès des Pères et l'un des thèmes favoris de leurs moralistes; autant ils se montraient d'ordinaire indulgents à ce sujet vis-à-vis des gens du monde, autant ils marquaient de sévérité en ce point pour les leurs et pour eux-mêmes. Ce *distinguo* n'est peut-être pas exempt de quelque pharisaïsme; mais il est certain que la morale relâchée ne fut pas celle des couvents de la Compagnie. Le F. Juan Cano, du couvent de Saragosse, « acquit une extrême pureté grâce au zèle incessant qu'il mit à garder les portes de ses sens et à la circonspection qu'il imposait à ses regards; la modestie est le rempart de la perfection et la sauvegarde la plus fidèle de la chasteté. La candeur de sa pureté ne fut pas seulement chez le F. Cano le fruit de sa réserve, mais aussi de sa pénitence; il n'ignorait pas que cette vertu ne conserve toute sa beauté qu'entre les épines et que l'esprit n'obtient pleine victoire sur les tentations des appétits qu'au prix de la mortification et au grand dommage de la chair. Guidé par cette conviction, il fit une guerre continuelle à son corps comme à son plus cruel ennemi; il le ceignait souvent d'un cilice, il l'affligeait de rudes disciplines, il l'exténuait par les jeûnes du vendredi et du samedi; il avait semé ses habits de crochets pour que, même assis, il n'y eût aucune partie de son corps qui demeurât exempte de douleur et que ce corps rebelle, soumis par ces austérités au joug de la raison, ne pût jamais parvenir à tyranniser l'âme ». Le F. Joseph Comeras fut par deux fois l'objet de tentatives de séduction de la part de femmes extravagantes; il se déroba par la fuite à leurs sollicitations, « et le bruit de sa victoire n'ajouta pas peu au bon renom de la Compagnie ». Quelques Pères poussaient jusqu'au ridicule l'horreur des femmes. Le P. Antonio Gadea ne voulait les entendre qu'au confessionnal et semblait sur des charbons si la nécessité ou le bien du prochain l'obligeaient à rendre visite à quelque dame; il ne levait

pas les yeux sur elle et refusait de lui donner sa main à baiser. On ne vit jamais le F. Joseph Sors regarder une femme, et son attitude quand il leur parlait marquait le peu de goût qu'il avait pour leur compagnie. Quand il était forcé de se trouver en leur présence, il demeurait les yeux fixés à terre et sans dire une seule parole si on ne le mêlait pas directement à la conversation. Le F. Pablo Diego « semblait n'avoir pas d'yeux pour regarder les femmes; il avait coutume de dire que les religieux devraient porter un bandeau pour ne pas avoir occasion d'en voir, et l'on peut dire qu'il en avait un dans la sainte haine qu'il professait contre leur société ».

Presque toutes les vertus et une bonne partie des défauts dont nous parlent nos Lettres étaient communes aux Jésuites et aux autres ordres religieux, mais il est certaines manières d'être que l'opinion générale attribue à la Compagnie, et il est intéressant de savoir si les Lettres justifient la tradition. On sait, par exemple, quelle était la force du vœu d'obéissance chez les Jésuites, on retrouve dans les Lettres un certain nombre de traits vraiment particuliers à l'ordre et qui montrent que la règle n'avait point fléchi sur ce point. Le F. Venturo, du collège de Saragosse, avait un sens si parfait de l'obéissance que son supérieur lui ayant un jour demandé s'il voulait se charger de quelque travail, il répondit : « Travailler à cette chose ou à une autre..., dès qu'il s'agit d'obéir, tout m'est un. » Le P. Julian Anchea n'était pas moins scrupuleux que charitable. Ému de pitié, il donna un jour deux caleçons à un pauvre et un pourpoint à un autre, puis il réfléchit qu'il avait fait ces libéralités sans la permission de ses supérieurs; il lui sembla qu'il avait péché contre le vœu de pauvreté; il passa toute la nuit en pleurs; dès le matin, il se confessa au supérieur et lui demanda l'absolution en offrant de payer de sa bourse la valeur des objets qu'il avait donnés sans autorisation. Le P. Salvador Muro était si bien façonné à l'obéissance qu'il demandait à ses supérieurs jusqu'à la permission de réciter le rosaire ou d'adorer le Saint-Sacrement. Il n'écrivait pas une lettre sans leur montrer ce qu'il avait écrit. Le F. Joseph Juste, mort à Saragosse en 1732, avait voyagé pendant dix ans à Madrid, à Lisbonne et à Paris, à la suite des Pères provinciaux de son ordre, qui finirent par lui permettre de se retirer à Saragosse. Il se croyait arrivé au port quand, au mois de septembre 1705, dans l'assem-

blée provinciale tenue à Saragosse, le Père provincial l'avisa qu'il eût à se tenir prêt à partir le lendemain pour Rome avec lui. Sans se départir un instant de son calme et de sa courtoisie habituelle, F. Joseph répondit qu'il serait prêt; mais cette décision le chagrina extrêmement; à Huesca, il lui fallut à toute force confier sa peine à un Père de sa connaissance; il lui marqua combien l'ordre du provincial l'avait bouleversé et quel amer désappointement ç'avait été pour lui; mais il le conjura de garder pour lui cette confidence, et il obéit simplement à l'ordre qui lui avait été donné. Se révolter contre la volonté d'un supérieur était considéré par un véritable jésuite comme un acte de démence. Le P. Lazaro Vergara, blâmé à tort par ses supérieurs mal informés, ne répondit à leurs critiques que par une demande d'exonération de sa charge. Devenu supérieur à son tour, il se montrait sévère; un de ses subordonnés lui demanda un jour la permission de quitter le couvent, il la lui refusa et, comme l'autre se fâchait, il lui répondit froidement : « J'accorde à votre folie la licence que je refusais à votre raison. » De pareils mots peignent au vif toute une âme.

L'esprit de prudence n'abandonna pas les Pères au cours de la longue guerre de Succession. Ils firent très courageusement leur devoir, comme le P. Miguel Pablo Roca qui allait secourir les blessés et confesser les mourants jusque sur la brèche où les projectiles de l'ennemi semaient la mort autour de lui. Ils surent profiter de leurs relations pour sauvegarder leurs établissements; grâce à ses bons rapports avec un capitaine anglais, qu'il savait catholique en secret, le P. Pablo Ingles protégea contre toute profanation les couvents des PP. Franciscains et des MM. Capucines à Alicante. La question de la Succession elle-même aurait pu diviser des hommes moins habitués à se contenir et à se contraindre. Philippe V et l'archiduc Charles eurent chacun leurs partisans résolus; on vantait l'affabilité et la piété du prince autrichien; l'archiduchesse sa femme était fort populaire à Barcelone, on voyait dans ces princes les défenseurs des libertés catalanes. De son côté, Philippe V était le petit-fils du roi très chrétien, grand protecteur de la Compagnie, ennemi des jansénistes et des huguenots. Nos Lettres citent un jésuite, zélé philippiste, qui ne dissimula point sa joie à l'annonce de la victoire d'Almanza. C'est le seul religieux mentionné dans les Lettres qui ait affirmé aussi franchement ses préférences poli-

tiques; presque tous attendirent que le sort des armes eût prononcé. Le P. Rius, mort en 1709, gouverneur de la province de Barcelone, était bien vu de tous et en très bons termes avec les autorités catalanes révoltées contre Philippe V, mais il ne permettait à personne de lui gaspiller son temps; il savait renvoyer les gens de la plus haute qualité quand ils n'avaient plus rien à lui dire, et le faisait avec de si bonnes façons qu'ils s'en allaient contents et plus dévoués que jamais au Père et à la Compagnie. A Girone, le P. Joseph Cirarench se trouva dans une grande perplexité. « Sans autre raison que son imprudence, un gouverneur de la place ordonna aux ecclésiastiques et aux religieux de prendre les armes, sans les distinguer des laïques. Il leur faisait monter la garde, couper des fascines pour faire des travaux d'approche ou creuser des fossés avec un travail presque insupportable et tout à fait inutile. Cependant il fallait voir et admirer la contenance allègre et modeste du P. Cirarench; il allait par les rues, portant les fascines sur son dos, sans jamais refuser le travail, combien qu'il fût fort impertinent de l'y soumettre. Mais, poussé par sa passion particulière plutôt que par la modestie religieuse qu'il aurait dû garder, un capitaine eut l'indiscrète pensée d'obliger tous les religieux à porter au chapeau une marque de leur dévouement au souverain qu'ils servaient actuellement. Le Père s'y refusa énergiquement; le souverain ne pouvait exiger des ecclésiastiques autre chose qu'une exacte obéissance en tout ce qui touchait à son service; tout le monde pouvait voir avec quelle exactitude les religieux accomplissaient ce devoir; pour le reste, le procès étant pendant entre deux princes catholiques, les religieux, qui doivent les aimer tous en N.-S., ne pouvaient donner à l'un d'eux des marques aussi significatives de leur adhésion personnelle et préjudicielle. Ces raisons parurent si solides aux religieux des autres ordres qu'ils se rangèrent à l'avis du Père et le capitaine renonça à son attentat. » Le P. Cirarench se comporta en cette occasion avec une prudence irréprochable et suivit heureusement les traditions politiques de son ordre.

Les adversaires de la Compagnie lui ont souvent reproché ses richesses et semblent croire que les Jésuites furent de véritables « moines d'affaires ». L'ordre était incontestablement riche, mais ses besoins étaient immenses et toujours plus considérables que ses revenus. Les supérieurs avaient la direction

générale des finances de la Compagnie; c'étaient presque toujours les coadjuteurs temporels, gens moins instruits, mais plus pratiques que les profès, qui s'occupaient directement des domaines appartenant à l'ordre. Les Lettres nous ont conservé de précieux détails sur l'administration économique des couvents d'Aragon; nous pouvons, grâce à ces renseignements, savoir comment vivaient les collèges avec des ressources très inférieures à celles de nos établissements modernes. Le P. Jayme Custurer, recteur du collège de Calatayud, mort en 1715, était un comptable exact et un excellent procédurier, « il voulut liquider », dit le Père supérieur, « tout ce qui avait trait aux finances du collège; il en forma un registre en deux gros volumes avec d'autres livres plus maniables et de copieux inventaires pour faciliter toute recherche utile au bon ordre de la maison. Dans la même pensée, il travailla à débrouiller en faveur du collège d'anciennes et inextricables procédures et des dossiers qu'il laissa en bon état; quelques points sont déjà jugés en notre faveur, et la nature de ces procès est telle qu'il y a lieu de douter que personne autre que le Père eût pu les porter et les avancer jusqu'au point où ils en sont ». Le P. Francisco Puig, de Barcelone, se distinguait « par une grande sincérité et une grande droiture dans les contrats; une rare clarté et netteté dans les comptes, une exacte ponctualité dans les notes qu'il prenait, soit sur les choses d'importance, soit sur les menus incidents de chaque jour. Il avait une complète intelligence des affaires et connaissait à fond ses archives. Mieux encore, il était loyal, véridique et simple, éloigné de toute espèce d'amphibologie dans ses discours. Son oui était un oui et son non était un non. Il aimait tant à payer ses dettes que l'on n'avait pas besoin de les réclamer deux fois s'il avait de quoi payer ». Le P. Augustin Garcia, de Saragosse, avait contribué de ses deniers à la fondation du séminaire neuf de la cité; il détermina le père d'un séminariste à léguer tous ses biens à l'établissement pour y annexer un collège, et, malgré son âge avancé, il fit le voyage de Molina de Aragon pour surveiller l'exécution des bonnes intentions de ce généreux bienfaiteur. Le P. Blas Barquero, mort en 1745, recteur du collège de Calatayud, avait augmenté dans de grandes proportions les ressources du collège par les travaux qu'il avait fait exécuter dans ses domaines; il avait planté une vigne à Alagon, replanté celle de Mièdes, enclos une

troisième vigne un peu plus loin, aménagé des vergers, acheté un troupeau, fait l'œuvre d'un véritable intendant. Le plus souvent, ce rôle revenait aux simples Frères, et l'on trouve parmi eux des hommes d'une activité et d'un désintéressement vraiment admirables. En 1699, Dª Isabel de Mompalau avait légué à la Compagnie un magnifique domaine de 400 journaux de terre situé dans la plaine de Quarte, mais tombé en un tel abandon que l'on n'y comptait pas soixante pieds d'arbres, tant oliviers que caroubiers, et que les vignes ne donnaient pas 60 *cantaros* de vin. On confia le domaine à F. Joseph Campos, qui se mit aussitôt à défricher la montagne, planta 5,000 pieds d'olivier et de caroubier; dans ses vignes, il récolta bientôt 8,900 *cantaros* de vin et transforma le désert qu'on lui avait remis en un délicieux jardin. Son œuvre fut d'autant plus surprenante qu'il la mena à bien au milieu des hasards de la guerre et des insultes de l'ennemi, qui poussa l'audace un jour jusqu'à vouloir l'arrêter. Le F. Antonio Bennaser, procureur du collège de Majorque, fut le digne émule de F. Joseph. Il se refusa toujours à rien accepter des siens pour lui-même, mais il leur demandait sans cesse des dons pour son collège ; pendant de longues années, son frère lui donna jusqu'à 1,000 livres par an ; il les employait aux réparations du collège et, en vrai paysan, achetait de la terre avec ce qui restait. Le collège avait un domaine d'où il ne tirait presque rien; F. Antoine demanda qu'on le lui confiât et il en fit son fief; il y allait souvent et le travailla, si bien qu'il en fit le grenier du collège. Il était heureux de pourvoir le couvent de tout ce qui était nécessaire et de donner aux Frères toutes les douceurs compatibles avec la règle. Pour lui, il se contentait de la nourriture du paysan, mangeait du pain si dur qu'il était parfois obligé de le tremper pour l'avaler et s'accordait seulement un peu de lait les jours de fête. Le F. Francisco Escola, coadjuteur temporel du collège de Barcelone, était doué d'une force extraordinaire et travaillait à lui seul autant que plusieurs journaliers ordinaires. Mis à la tête de quelques domaines appartenant au collège de Lérida, ses supérieurs durent le forcer à louer des serviteurs; il voulait faire toute la besogne à lui tout seul. F. Juan Mas, charpentier de son état, fut mis par le recteur du collège de Barcelone à la tête du domaine de Crexel. Il y montra un tel désintéressement qu'il se contentait de quelques légumes pour son repas et mérita

de tous les laboureurs des environs le surnom du Saint-Frère (*el hermano Santo*). Le F. Joaquin Longas fut pendant vingt et un ans à la tête de l'administration des grains et des salines d'Ojos negros à Monrreal del Campo, et s'acquitta si bien de ces fonctions que les Pères lui donnèrent la procure du collège de Saragosse; il la géra encore pendant vingt-trois ans à leur entière satisfaction. On peut juger de l'admiration qu'excitaient de pareils hommes au milieu des populations indolentes de la Péninsule, où la paresse et l'égoïsme engendraient vol et tricherie. Qui dira que ce que gagnaient ces ouvriers infatigables n'était pas bien et légitimement gagné?

*
* *

La province d'Aragon s'étendait sur les quatre pays de l'ancienne confédération aragonaise, que les bureaucrates de Madrid appelaient dédaigneusement « la Coronilla ». Il n'y avait là que trois grandes villes : Saragosse, Barcelone et Valence, toutes les trois dépouillées de leurs antiques privilèges par le génie centralisateur des ministres castillans, toutes les trois tenues en suspicion et mal vues à la Cour. La noblesse de ces régions était peu en crédit, et les Jésuites participant à la vie générale de la province vivaient là bien plus retirés et livrés à eux-mêmes qu'ils ne le faisaient sans doute dans les pays castillans. Ils étaient demeurés ainsi plus fidèles à l'esprit primitif de leur institut, que saint Ignace n'avait point créé pour en faire une machine politique, mais un instrument d'édification. Trois grandes tâches absorbaient l'activité des Pères de la Compagnie : la direction des consciences, la prédication et l'enseignement. Nos Lettres vont encore nous les montrer à l'œuvre sur ces trois points. Le P. Domingo Langa, vice-provincial d'Aragon, nous donne le type achevé du grand confesseur. Il était parfois si fatigué après ses cours qu'il devait s'appuyer à la muraille pour se rendre de la salle de cours à la sacristie, ce qui ne l'empêchait pas d'entendre encore six ou sept personnes en confession. « A toute heure il accourait ponctuellement au confessionnal, sans acception de personne, et il y demeurait tant qu'il y avait des pénitents, sans paraître jamais pressé; comme il joignait à tant d'exactitude l'habileté de la direction et la puissance consolatrice que tous trouvaient en lui dans les cas

de conscience les plus épineux, son confessionnal devint bientôt un des plus fréquentés et des plus brillants qu'ait eus l'église de la maison professe de Valence. Bon nombre d'ecclésiastiques constitués en dignité et d'autres personnes de grand jugement et de grande instruction se faisaient gloire d'être ses pénitents. » Il dirigeait encore tous les vendredis les exercices de la congrégation de la Bonne-Mort, il présidait la congrégation des ecclésiastiques et celle des cas de conscience domestiques. De toute la cité, de tout le royaume, on venait lui soumettre les questions embarrassantes, non seulement en matière privée, mais aussi en matière politique et de gouvernement. Pendant six ans, il fut confesseur du marquis de Villagarcia, vice-roi de Valence; tous les samedis, il se rendait au palais pour confesser S. E. Il passait toutes ses matinées au confessionnal et souvent, dans la soirée, on venait encore le consulter dans sa chambre. Quand il pouvait sortir, c'était pour aller visiter ses pénitents malades ou les religieuses qui le tenaient pour leur père spirituel. « De cette union avec Dieu naissait en lui une paix imperturbable et une immuable sérénité d'âme. Personne ne le trouva jamais, nous ne dirons pas troublé, mais même inégal, il était toujours aussi affable, quelle que fût l'heure, quelle que fût l'affaire dont on venait l'entretenir. Il ne manqua point de gens capables de lui causer les plus graves soucis, personne ne réussit jamais à amener la moindre plainte sur ses lèvres. »

L'éloquence de la chaire n'a pas laissé de bien brillants modèles dans l'Espagne du XVIII^e siècle; les railleries du P. Isla dans son *Fray Gerundio* durent frapper juste, car elles soulevèrent contre lui d'innombrables rancunes et lui valurent une véritable persécution; mais, à défaut de qualités littéraires solides, les sermons d'alors, accommodés au goût du public, étincelants d'images, prononcés avec une emphase et une variété de tons inimaginables, remuaient les auditoires bien plus profondément que n'eussent fait des homélies plus savantes et mieux composées. Nos Lettres nous ont transmis les noms de quelques prédicateurs en renom et d'un maître de la chaire catalane au début du XVIII^e siècle. Le P. Antonio Riús, de Barcelone, mort en 1709, avait publié un volume de sermons et prêchait à la cathédrale de Barcelone; son succès lui attira des envieux, qui le dénoncèrent comme hérétique au vice-roi. Il lui

eût été facile de se défendre; ses supérieurs préférèrent couper court à toute controverse, et il gagna Cervera, où il attendit tranquillement la fin de la tempête. Le P. Hipolito Escuer, mort à Saragosse en 1747, était un prédicateur infatigable. Il prêchait en même temps le carême à Sainte-Marie de Calatayud et les *Miserere* à la collégiale du Saint-Sépulcre. Il lui arrivait parfois de prononcer deux sermons dans la même journée. S'il voulait prendre quelque récréation, il allait prêcher dans les bourgs voisins. Le P. Antonio Serra, mort en 1755 à Barcelone, fut désigné par l'évêque pour prêcher une neuvaine à Notre-Dame-du-Pin, lors d'une grande sécheresse qui désolait la province. On vantait « sa voix sonore et agréable, sa prestance grave et majestueuse, son ton parfaitement adapté à ses paroles, sa vivacité dans la discussion, sa facilité dans l'explication, sa maîtrise sur lui-même, son énergie dans le discours, l'ardeur efficace qu'il déployait pour persuader ses auditeurs. » Mais aucun de ces maîtres n'atteignit à la réputation du P. Francisco Doms, professeur au collège de Montesion à Majorque. Le Père visiteur, ayant entendu un jour une leçon de doctrine du P. Doms, déclara qu'une pareille leçon équivalait à un sermon de mission et voulut que le Père fût autorisé à traiter ses sujets avec toute la liberté que la Compagnie permettait à ses prédicateurs, ce que le P. Doms refusa d'accepter. L'évêque de Palma le dispensait de lui demander sa bénédiction avant de parler dans la chaire de la cathédrale. Un jour que l'horloge sonnait l'heure à laquelle le prédicateur était tenu d'arrêter immédiatement son sermon, l'évêque lui enjoignit à haute voix de continuer son discours. Sa voix était puissante, son organe sympathique et surtout ses auditeurs l'idolâtraient. Quand on voulait chez les Jésuites de Majorque parler d'une chose impossible à obtenir, on disait : « Nous ne l'aurons pas, quand bien même ce serait le P. Doms qui la demanderait. » Il lui survint une fois un étrange accident, qui montre à quel point il vivait ses sermons. « Il prêchait sur la conversion de la Madeleine, et sa ferveur fut si grande qu'elle triompha de ses forces; il s'évanouit en chaire; on le transporta dans une chapelle voisine; une dame, qui habitait près de l'église et qui était fort dévouée à la Compagnie, accourut promptement avec une tasse de bouillon pour le remettre; le Père la remercia de sa pieuse attention, mais refusa le bouillon et, opposant à sa faiblesse physique

toute l'énergie de son âme, voulut remonter en chaire pour achever son sermon : l'auditoire l'attendait toujours, suspendu tout à l'heure aux lèvres du fervent orateur et maintenant anxieux et ému à la vue de ses souffrances. Ceux qui l'entouraient ne lui permirent pas de reprendre la parole ; on l'assit sur une chaise et on lui fit ainsi descendre les degrés de l'église pour le ramener en voiture jusqu'au collège. »

La tâche favorite du prédicateur espagnol d'alors était la prédication populaire ; l'orateur y jouissait d'une liberté à peu près absolue et tous les moyens lui étaient permis, pourvu qu'il se fît écouter et réussît à émouvoir son auditoire. Il prenait tous les tons, mêlait tous les genres, passait du sérieux au comique, du comique au burlesque ou à l'extravagant, faisait tous les personnages, mimait tous les rôles, eût fait hausser les épaules à un bel esprit français, mais soulevait jusqu'au délire l'enthousiasme des foules merveilleusement mobiles et vibrantes qui l'écoutaient, les amenait jusqu'à la porte du ciel ou les laissait terrifiées sur le seuil de l'enfer et leur versait au cœur, parmi ces allégresses et ces terreurs, quelques pensées morales, quelque idée de bien faire et de bien vivre. Ce devait être en vérité un très curieux et très impressionnant spectacle qu'une belle mission populaire prêchée par un missionnaire en renom. Les Jésuites avaient fort à faire pour balancer en ce genre le succès des Dominicains et des Franciscains et mettaient un certain point d'honneur à lutter sur ce terrain avec les deux grands ordres rivaux. Ils se prodiguaient sans jamais tenir compte de leurs forces. Le P. Jerónimo March avait prêché des missions en Navarre et en Guipuzcoa, dans trente-huit villages des diocèses de Siguenza, Tarragona, Calahorra et Burgos, dans dix-sept bourgs des diocèses de Saragosse et de Teruel, dans vingt-six localités dépendant de la collégiale de Calatayud, à Venasque, à Trist, à Aireils, à Grau, à Celda, à Rubielos. Le P. Joseph Sanchez del Castelar, de naissance noble, nommé visiteur de son ordre et appelé aux plus hautes dignités, demanda avec tant d'instances au Père général la permission de se consacrer aux missions qu'il finit par l'obtenir. Il apprit à chanter des chansons et des hymnes (*jaculatorias*) pour attirer les auditeurs ; il excellait à leur présenter des spectacles d'horreur pour faire pénétrer la componction dans leur cœur. Le P. Juan Francisco Valmadrid, mort à Saragosse en 1749, prêchait jusqu'à deux

heures de suite sans s'arrêter et se démenait si terriblement qu'un gentilhomme s'écria un jour en l'écoutant : « Ce Père ne pourra vivre longtemps, l'ardeur de son zèle l'aura bientôt consumé ! » Le P. Marcos-Antonio Belmonte, mort à Tarragone en 1749, fut un intrépide missionnaire. D'une très forte corpulence, un peu pesant, mais tout feu et flamme, il fallait le voir se multiplier pour organiser partout des conférences auxquelles accouraient les enfants. Prêchant un jour la Passion à Valence et arrivé au moment où le Christ est frappé au visage, le P. Nicolas Martinez s'appliqua un tel soufflet que sa joue en était encore enflée le jour de Pâques. En 1766, à la suite d'une mission prêchée à Saragosse par le P. Calixto Fortun, une femme expira de douleur à la pensée de ses fautes. Une autre femme avait écouté le Père avec une telle attention qu'elle fut capable, au sortir de l'église, de réciter mot pour mot tout son sermon. Le soir, tandis que le P. Calixto prêchait à San Pablo, elle crut le voir à la chapelle du Pilar ; il était accompagné d'un Père jésuite d'aspect si vénérable qu'elle n'hésita pas à voir en lui saint Ignace en personne ; « la vue des deux saints personnages pénétrait de flammes le cœur de tous les assistants ». Le P. Juan Antonio Fernando paraît avoir été le roi des missionnaires. Il avait prêché à Porreras une si belle mission que le souvenir n'en était pas encore effacé quarante ans après. Il exerçait sur son auditoire un si prodigieux ascendant que les cris de ses pénitents couvraient parfois sa voix. Au cours d'une année de sécheresse, il fut chargé de prêcher une neuvaine à Sainte-Eulalie de Palma. L'église semblait crouler sur les lamentations, les sanglots et les cris pitoyables des assistants. « Le Père s'arrêta un instant, puis regardant bien le peuple, l'interpella ainsi : « Quel peut bien être le plus grand pécheur ici présent dont les « fautes rendent le châtiment si menaçant sur nos têtes ? » Alors, une femme se mit à crier : « Mon Père, c'est moi ! Je me repens « et je confesse publiquement la vérité ! » Si grande était sa douleur et la voix fervente du prédicateur avait été si puissante sur son cœur qu'elle avoua hautement devant un nombreux concours de peuple ce qu'en toute autre occasion elle n'eût pas révélé sans beaucoup de confusion, même à une seule personne. » Au cours d'une autre mission, ce même P. Juan Antonio parut en habit de pénitent, le front couvert de cendres, et on le vit agiter désespérément une chaîne de fer qu'il traînait après lui ;

on eût dit une figure du Jugement dernier. Le Père parla si haut et si fort qu'il se rompit une veine, et l'on ne peut imaginer quelle fut l'émotion du peuple, qui avait trouvé en lui l'orateur selon son cœur.

Les Jésuites considéraient l'enseignement comme la plus difficile et la plus délicate des tâches auxquelles ils pouvaient se vouer et n'épargnaient aucune peine pour former des professeurs habiles et instruits. La carrière d'un jésuite de marque est à cet égard instructive; elle montre à quel travail formidable ils ne craignaient pas de s'astreindre et quelles étaient leur constance et leur application. Le P. Joseph Vidal, mort en 1707, prévôt de la maison professe de Valence, avait fait ses premières études au collège San Pablo, dépendant de l'Université de Valence, puis était entré comme novice au collège de Calatayud; suivant la coutume de la Compagnie, il avait recommencé ses humanités au collège de Huesca, avait pris ses grades de la Faculté des arts à Gandia et y avait poursuivi ses études théologiques. Il avait passé devant l'Université de Valence sa troisième épreuve probatoire et, après avoir enseigné la théologie pendant trois ans au collège de Saragosse, avait obtenu le titre de qualificateur du Saint-Office. Il fut par la suite recteur du collège de San Pablo de Saragosse, puis recteur du collège de Gandia, visiteur des collèges de Majorque et d'Ibiza, directeur du collège de Valence, prévôt de la maison professe de Valence et vice-provincial pour le royaume de Valence. Il fit preuve dans les temps troublés où il vécut d'une fermeté et d'une constance extraordinaires, se montra rigoureux observateur de la règle et fit régner dans toutes les maisons qu'il dirigea la plus sévère discipline. Le P. Fausto Basques avait fait ses études au collège San Pablo de Saragosse, ce qui ne l'empêcha pas de les recommencer après son entrée au séminaire. Il enseigna la rhétorique aux collèges de Huesca et de Saragosse et laissa la réputation d'un humaniste parfait. Le P. Juan Bautista Gormaz fut dispensé par faveur spéciale de l'obligation de recommencer les études latines qu'il avait faites avec le plus brillant succès au collège de Calatayud. Après avoir terminé son noviciat à Tarragone, il alla enseigner la grammaire à Gandia; au bout d'un an, sa réputation était si bien établie qu'on le transférait à Valence; il fut recteur à Calatayud et à Huesca, puis fut mandé à Rome et eut pendant huit ans à sa charge la première chaire de théologie du collège romain.

C'était la plus belle chaire dont pût disposer la Compagnie, mais le P. Gormaz rêvait toujours de rentrer en Espagne; il finit par en obtenir la permission et fut nommé recteur du collège de Saragosse. Quand il alla prendre congé du pape Clément XI, récemment nommé, S. S. le reçut très gracieusement et lui dit en souriant : « Quoi! maintenant que je suis pape, vous vous en allez? » C'était lui promettre sa faveur; le Père ne parut pas avoir compris et s'empressa de regagner l'Espagne. Très travailleur, très estimé des gens instruits, il était parfois consulté par les qualificateurs du Saint-Office, quoiqu'il ne fût pas leur collègue en titre. Sa vivacité d'esprit était incroyable; il en fournit une preuve extraordinaire dans une circonstance mémorable où il frappa d'admiration ceux qui avaient cru sans doute l'embarrasser. « Lorsqu'il eut passé sa thèse solennelle de théologie, on lui ordonna de passer aussi sa thèse solennelle de philosophie, car il n'avait point subi publiquement cette épreuve depuis son entrée dans la Compagnie; il se mit aussitôt à l'ouvrage, travailla toute la nuit, et le lendemain matin déposa ses thèses sur le bureau du président de l'examen; la soutenance eut lieu immédiatement, porta sur toute la philosophie, et le candidat y fit preuve d'une telle science et d'une telle présence d'esprit que les argumentateurs ne purent s'empêcher de lui témoigner hautement leur admiration. » Nos Lettres citent avec complaisance un grand nombre de professeurs distingués, dont quelques-uns durent être des esprits originaux et puissants. Le P. Joseph Villarejo enseigna la philosophie et l'Écriture sainte à Cervera. Il obtint une si grande réputation que les Cisterciens des environs venaient écouter ses leçons. Le P. Porras d'Urgel excellait dans la poésie latine et parlait le latin comme si c'eût été sa langue maternelle. Il avait une extraordinaire souplesse d'esprit. Ayant remarqué que les élèves du collège d'Urgel n'avaient pas de cours de morale et allaient étudier cette science dans d'autres couvents, il s'entendit avec son collègue de théologie pour leur faire chaque jour une conférence d'une heure sur la *Somme* du P. Busenbaum. Le P. Dionisio Matheo, du collège d'Alagon, avait un goût naturel pour l'histoire et pour la géographie et appliquait ses connaissances dans ces sciences à rendre plus attrayante l'histoire de l'Église qu'il était chargé d'enseigner. Le P. Joseph Cirarench, dont nous avons eu déjà plusieurs fois à parler, était un humaniste réputé. Lors de l'en-

trée à Tarragone de l'archevêque D. Fr. Joseph de Llinas, la Compagnie lui offrit le régal d'une joute poétique ; le P. Cirarench en fut l'organisateur et y travailla plus de quinze jours, sans dormir jamais plus de deux heures par nuit. Ce formidable travailleur pouvait rester dix heures de suite à sa table de travail sans se lever de sa chaise et disait n'avoir jamais ressenti la moindre douleur de tête, ni la moindre fatigue cérébrale. Professeur au collège de Cervera pendant vingt-huit ans, il ne se répéta jamais et travailla toujours à perfectionner son enseignement. Il occupa pendant deux ans « la chaire du subtil docteur », discutant et enseignant aussi doctement la théologie scotiste que s'il eût exposé la doctrine d'un docteur de la Compagnie. Sa réputation était si grande que l'évêque d'Urgel, D. Simeon de Guinda y Apeztequi, avait mandé à tous les curés, à quatre lieues à la ronde autour de Cervera, de consulter le P. Cirarench sur toutes les difficultés qu'ils pourraient rencontrer. Le P. Miguel Antonio Delatre, recteur du collège de Saragosse, avait une dévotion particulière à saint Jean Chrysostome et pour cette raison s'était appliqué à l'histoire de l'Église grecque ; il connaissait à fond tout ce qui avait trait au schisme et aux hérésies orientales ; la science des PP. de Saragosse en ces matières était devenue proverbiale, on les appelait dans la ville des *Crisostomos*, comme s'ils eussent tous été des Pères de l'Eglise. Le P. Lazaro de Vergara, mort en 1712, avait fait un an de philosophie à Majorque, et cette année d'études lui avait suffi pour pénétrer toutes les difficultés de cette science. Professeur d'humanités à Girone, il accrédita si bien les écoles de la Compagnie « qu'il dépeupla l'Université ». Il inaugura les cours de grammaire au collège de Segorbe, il enseigna la théologie et la métaphysique à Calatayud. Le F. Miguel Garcia Rubio, mort en 1708, étudiant de seconde année au collège de Saragosse, possédait déjà une telle maîtrise qu'on lui permit d'organiser un cours de doctrine chrétienne pour les enfants des écoles. Un dimanche, une mère de famille envoya son fils dans un bourg situé à deux lieues de la ville. Près d'arriver au bourg, l'enfant se rappela que le cours de F. Miguel allait avoir lieu ; il revint en courant à la ville, prévint sa mère qu'il n'avait pu faire sa commission et se hâta d'arriver à la conférence. Le P. Tomas de Lillo était un spécialiste en matière d'examens : il présida pendant vingt ans les examens et les concours, aussi redouté

comme directeur des débats que comme argumentateur ; on vantait la singularité de ses sentences, la vivacité de son esprit, la promptitude de ses reparties.

A côté de ces maîtres à l'esprit clair et alerte, les Lettres nous en citent un autre, qui ne paraît avoir reçu de la nature aucune des qualités que réclame l'enseignement. Le P. Roque Jacinto Verges « fut martyr de son tempérament. Soit comme prédicateur, soit comme confesseur ou directeur, comme argumentant, comme écrivain, comme professeur, il souffrit toujours de doutes et de scrupules qui lui causaient d'extraordinaires angoisses. Il souffrait au moment de résoudre les questions et il souffrait plus encore après les avoir résolues. Il était fort instruit, mais sa science ne faisait que redoubler son embarras... Cependant, il épargnait à ses élèves les perplexités de son esprit ; il les échauffait et les poussait de l'avant, se montrant si simple et si clair dans ses explications qu'il paraissait plutôt leur condisciple que leur maître ». Le P. Roque fut réellement un martyr, comme le dit son biographe, mais chacun de ses cours était une victoire, dont lui seul connaissait le véritable prix.

Ces excellents maîtres aimaient d'un amour profond leurs maisons et leurs écoles ; leur joie suprême était de les agrandir, de les enrichir, de les orner, d'en faire des maisons modèles qu'on citait comme les plus beaux édifices de la ville. Le P. Sanchez avait trouvé le collège de Calatayud ruiné par la guerre, il y fit construire un magnifique atrium, il répara le cloître et l'embellit de belles peintures, il fit de la vieille chapelle une salle des actes où se passaient les examens publics de philosophie et de théologie, il réorganisa la bibliothèque et mit toute son industrie à augmenter les revenus du collège. Le collège de Caspé et le superbe collège de Teruel furent construits sous le gouvernement du P. Tomas Juste, provincial d'Aragon.

Les Jésuites aimèrent les arts, mais on ne peut dire qu'ils y aient excellé ; ces érudits, toujours en défiance d'eux-mêmes, n'eurent jamais la hardiesse créatrice qui fait les vrais artistes, et leur défiance de toute innovation les asservit au classicisme en art comme en littérature. Leur chapelle de Belen à Barcelone, leurs églises de Manresa sont riches, mais ne sont point vraiment belles, quoiqu'elles comptent certainement parmi leurs meilleures œuvres ; il y a dans leur art une recherche et une complication fatigantes, je ne sais quoi de factice et de théâtral

qui rebute et qui fatigue; en art, ils n'ont pas su voir simple ni voir grand. Ils ont fait cependant tous leurs efforts pour que leurs églises fussent les plus belles que l'on eût jamais vues. Le F. Joseph Jordan, du collège de Saragosse, avait acheté des ornements pour le sanctuaire et construisit un beau retable de bois doré en l'honneur de l'Assomption de Notre-Dame. Le F. Manxarell, portier du collège de Barcelone, avait fait peindre deux images de l'*Ecce Homo*. L'une représentait le Christ de face et dans l'état le plus douloureux; l'autre de dos, les épaules lacérées par la violence des coups. « Il les fit mettre dans l'escalier du couvent, avec des légendes appropriées, et Dieu se servit de ces images pour opérer la conversion de bien des pécheurs obstinés. » Le F. Domingo Calvo, sacristain du collège de Saragosse, « baigna de ses sueurs les carreaux de faïence de la chapelle » et fit rebrunir toute l'argenterie du couvent. A sa prière, une dame « repeignit certains *Jésus de Naples* que possédait la chapelle et qui étaient revêtus d'ornements de grand prix ». Le F. Joseph Juste donna de l'argent pour recouvrir en velours cramoisi l'urne funéraire du jeudi saint (*el monumento*) et pour l'orner des insignes de la Passion en argent et pierres fines. Le P. Mateo Gonzalez, préfet de la sacristie au collège de Girone, avait acquis trois aubes fort riches, une chasuble superbe et une magnifique urne funéraire, qu'il entoura de deux rangs de chandeliers « placés sur des piédestaux pleins d'art et de gravité ». Il fit creuser une niche dans la chapelle de saint François Xavier et y plaça une statue du saint. Avec de petites pierres brillantes et des coraux, il construisit une véritable montagne qui lui coûta beaucoup de recherches, beaucoup de patience et un travail infini, « lui mérita », dit son biographe, « les applaudissements des gens de goût et les censures des malveillants ». Il est bien probable que ces derniers seuls avaient raison et que le chef-d'œuvre du Père n'était qu'une simple niaiserie.

*
* *

Les Jésuites se condamnaient à un labeur si écrasant et menaient si rude vie que la mort leur eût apparu comme souverainement désirable si la soumission à la volonté divine ne leur eût fait supporter leur martyre avec courage et si l'espérance n'avait été chez eux aussi vivace que la foi. La vieillesse les

trouvait constants et résignés. Le P. Joseph Felix Ybànez de Mendoza, mort à Madrid à l'âge de quatre-vingt-trois ans, suivit jusqu'à sa fin tous les exercices de la maison, quoiqu'il y vît à peine à se conduire, se cognât souvent aux murs et roulât dans les escaliers. Le P. Fernando de los Rios, presque aussi âgé, passa, au contraire, les dix dernières années de sa vie dans sa chambre, presque sans parler et sans se distraire à autre chose qu'à la récitation du rosaire. Le P. Tomas Romeo, coadjuteur spirituel de Saragosse, avait la tête si faible qu'il ne pouvait lire plus d'une demi-heure un livre spirituel, « ni même un livre d'histoire ». Les trois dernières années de sa vie ne furent qu'une longue agonie, qu'il supporta avec la patience la plus édifiante. Le F. Fernando Esparza, coadjuteur temporel de la maison de Tarragone, mourut à soixante-dix ans, après avoir été six ans grabataire; « au cours de ses longues souffrances, on ne l'entendit jamais se plaindre et on ne lui vit pas la moindre impatience, toute sa vie était spirituelle, il ne demandait qu'une chose, qu'on le descendît pour communier; il jeûnait la veille des fêtes de Notre-Dame; les autres jours, il entendait la messe tous les matins, tous les soirs il récitait le rosaire ». Le P. général Tirso Gonzalez avait été frappé de paralysie deux ans avant sa mort et ne pouvait se tenir debout; il n'avait cependant accepté l'aide de personne et sa tête était restée si ferme et si solide qu'il continua de diriger jusqu'à sa mort les grandes affaires qui lui étaient confiées.

L'état barbare de la médecine et la mauvaise hygiène des couvents laissaient les malheureux moines à peu près sans défense contre la maladie. Les années 1748 et 1749 furent marquées par des épidémies qui décimèrent les monastères d'Aragon. Les médecins ne comprirent rien à la nature du mal et les symptômes relatés par les biographes des défunts ne permettent pas de dire à quelle affection ils succombèrent. Le P. Porras mourut « d'une fièvre maligne, effet de la constellation générale qui dominait alors dans le pays et causait la mort d'un grand nombre de gens, même du tempérament le plus robuste ». Le P. Francisco Ventura mourut en neuf jours d'une de ces fièvres malignes qui vint à se changer en gangrène intérieure. Le P. Gaspar Claramunt mourut aussi d'une gangrène intérieure, mais elle lui dura six ans, avec grande somnolence et perte des sens; on ne put lui administrer le viatique. Chez le P. Marcos Antonio Bel-

monte, la fièvre maligne « s'exaspéra à la suite d'une chute qu'il fit trois jours avant sa mort et qui trouva un grand ferment dans la réplétion et crassitude d'humeurs du défunt ». Le P. Joseph Calatayud fut pris, trois ans avant sa mort, d'une hypocondrie exaltée, qui dégénéra en une telle mélancolie qu'il se renferma dans sa chambre, refusant toute société et communication; « l'hypocondrie remonta à la poitrine et y épancha une telle quantité d'humeur atrabilaire qu'il en fut suffoqué en fort peu de temps ». Le P. Fulgencio Auton, mort à Valence en 1756, succomba à une maladie tellement bizarre qu'aucun médecin n'avait vu la pareille; le plus savant disait seulement qu'il en avait trouvé un exemple dans ses lectures. D'autres religieux succombèrent victimes de maladies mieux connues, mais tout aussi douloureuses. Le P. Bernardo Barnuevo mourut d'une diarrhée prolongée « qui finit par attaquer les solides (les entrailles?) et le conduisit au tombeau ». Le F. Frexa, souffrant depuis longtemps d'un ulcère cancéreux à l'œil gauche, contracta une fièvre maligne, compliquée de vomissements, avec soif insatiable et incessante inquiétude qui l'emporta en peu de jours. Le P. Juan Mateo Garzon, prévôt de la maison professe de Valence, mourut de la pierre, après avoir souffert, sans jeter un cri, les plus horribles opérations de la chirurgie. Les Pères mettaient leur point d'honneur à garder jusqu'à la mort leur calme héroïque et leur égalité d'humeur. Le P. Joseph Cordoves, mort à soixante-quinze ans à Saragosse, en 1751, songeait avant tout à ménager la peine de l'infirmier qui le soignait. Un jour que celui-ci lui demandait ce qu'il préférait manger : « Ce qui vous dérangera le moins », répondit le Père.

*
* *

Nos Lettres s'arrêtent brusquement en 1766. Le 3 avril 1767 au matin, dans toute l'étendue des domaines espagnols, tous les membres de la Compagnie furent arrêtés, par ordre du roi, conduits au prochain port d'embarquement et de là en Italie.

G. Desdevises du Dezert.

# MÉLANGES ET DOCUMENTS

## ENCORE LA CHRONIQUE DU PSEUDO-FRÉDÉGAIRE.

Le dernier ouvrage consacré à cette compilation célèbre, celui de M. Gustav Schnürer[1], a été l'objet d'un exposé critique de M. Louis Halphen dans la *Revue historique*[2]. Tout en reconnaissant que M. Schnürer a apporté aux travaux, demeurés fondamentaux, de M. Bruno Krusch des rectifications intéressantes, M. Louis Halphen mettait en garde, et avec pleine raison, contre les hypothèses aventureuses de ce savant. Il proposait lui-même une nouvelle théorie qui arrêtait à la fin du chapitre 42 de la partie originale et à l'année 614 l'œuvre de celui qu'on est convenu d'appeler le « premier rédacteur ». Ayant eu l'occasion de reprendre l'étude de ce texte, il m'est apparu bien vite que le problème de la « coupure » n'existait pas. Il est vain de vouloir arrêter la partie originale au chapitre 39 et à l'année 613 (système de M. Krusch), à la fin du chapitre 44 et à l'année 616 (système de M. Schnürer), à la fin du chapitre 42 et à l'année 614 (système de M. Halphen). Cela est vain parce qu'il n'y a pas de coupure, parce que le « premier rédacteur » n'existe pas, ou plutôt parce qu'il se confond avec le « second rédacteur ». La composition de la compilation doit être envisagée sous un aspect entièrement différent de celui auquel nous sommes accoutumés. Je vais m'efforcer de le démontrer.

Je rappellerai d'abord, le plus brièvement possible, de quoi se compose la compilation dite de Frédégaire[3].

Dans le ms. latin 10910 de la Bibliothèque nationale, le plus

1. *Die Verfasser der sogenannten Fredegarchronik.* Freiburgi Helvetiorum, 1900, in-4° (*Collectanea Friburgensia,* fasc. IX).

2. T. LXXIX, 1902.

3. M. Schnürer croyait avoir retrouvé l'origine de ce nom. Il y a là une illusion. Voy. Halphen, p. 16, note 2 du tirage à part.

ancien de tous[1] et celui dont dérivent, semble-t-il, tous les autres, la compilation se présente sous l'aspect suivant :

I. *Liber generationis*, reproduction de l'œuvre d'Hippolyte de Porto, avec des additions à la suite constituées particulièrement : 1° par une supputation du nombre d'années écoulées depuis la naissance d'Adam jusqu'à l'an 1 de Sigebert II, créé roi en 613 et mort la même année (Monod, p. 22; Krusch, p. 34); 2° par une liste des papes s'étendant jusqu'à Théodore, dont l'avènement se place en 642 (Monod, p. 24; Krusch, p. 36); 3° par une liste des patriarches, rois païens, empereurs, jusqu'à l'an 31 d'Héraclius, qui correspond à 641-642 (Monod, p. 30; Krusch, p. 42).

II. *Extraits des Chroniques de saint Jérôme et d'Idace* (Monod, p. 31; Krusch, p. 42), sans que le second texte soit matériellement séparé du premier[2]. On doit signaler des additions fabuleuses : 1° sur Aétius (Monod, p. 64; Krusch, c. 53, p. 73); 2° sur Théodoric, roi des Ostrogoths (Monod, p. 68-73; Krusch, c. 57, p. 78-82); 3° sur Clovis et Alaric II (Monod, p. 73-75; Krusch, c. 58, p. 82-83), suivis de la mention de la mort de Théodoric l'Ostrogoth et du mot *Explicit*; 4° sur Chrocus, roi des « Vandales » (Monod, p. 75; Krusch, c. 60, p. 84); 5° sur Justinien et Bélisaire (Monod, p. 76; Krusch, c. 62, p. 85).

III. *Abrégé des livres I-VI de l'*Historia Francorum *de Grégoire de Tours*, connu aussi sous le nom d'*Historia epitomata* (Monod, p. 82; Krusch, p. 88). Cet abrégé forme quatre-vingt-treize très courts chapitres.

IV. Partie originale : Chronique s'étendant de la fin du règne de Gontran à la mort du maire du palais de Bourgogne, Flaochat, en 642 (Monod, p. 118; Krusch, p. 124). En tête de cette Chronique est une table et une préface où l'on expose l'économie non seulement de la Chronique originale, mais de l'ensemble de la compilation (Monod, p. 117; Krusch, p. 123). Avant cette préface, et même avant la table, on trouve *Incipit prologus cuiusdam sapientis*, titre très probablement déplacé : il devait se trouver en tête de l'ouvrage et s'appliquer à la préface mise par Hippolyte de Porto en tête du *Liber generationis*.

V. *Extraits de la Chronique d'Isidore de Séville* (Monod,

1. Voy. Krusch, dans le *Neues Archiv*, t. VII, 1882, p. 250; cf. plus loin, p. 309.

2. Le chiffre III dans l'édition Monod (p. 60) est une addition malheureuse de l'éditeur, d'autant plus fâcheuse que ce chiffre est répété à la p. 68. Cette erreur en a entraîné d'autres : les chiffres IIII (au lieu de III), p. 82, V (au lieu de IIII), p. 114, VI (au lieu de V), p. 165.

p. 165; manque chez Krusch). La fin est ainsi conçue : « Explicit liber breviarium temporum a sancto Hysidoro collectum juxta historiae fidem. Ab inicio mundi usque quadragensemo anno Chlotacharii regis ann. » La quarantième année du règne de Clotaire (II) correspond à l'an 623-624.

Le ms. latin 10910 est fort ancien. A la suite de la compilation, on trouve une addition chronologique d'ailleurs mutilée : le prêtre et moine Lucerius aurait supputé que l'an du monde 6000 (et quelques) coïncidait avec l'indiction 13, an 4 du roi Dagobert. S'il s'agit de Dagobert III, le manuscrit a été composé en 715 ou peu après[1]. S'il s'agit de Dagobert II, on remonte à l'an 679, ou même à 659-660 si l'on pense au premier avènement de ce roi[2]; le manuscrit serait, en ce dernier cas, de l'époque même où la plupart des critiques placent la composition de la compilation.

Quoi qu'il en soit, en dépit de la date reculée du manuscrit, tout le monde tombe d'accord que l'agencement de la compilation a d'abord été différent de celui qu'elle présente dans l'état actuel. Les remaniements ont été opérés si négligemment que les preuves d'un état antérieur sautent aux yeux. Ainsi, il est certain que la Chronique originale se trouvait à la fin, comme le veut la logique, et c'est ce que prouve le titre *Incipit chronica sexta* demeuré par hasard (Monod, p. 118; Krusch, p. 124). Cet *incipit* montre, en outre, que la division était en six et non en cinq parties; il était bien évident, *a priori*, que les extraits de saint Jérôme et d'Idace avaient dû constituer chacun un livre.

Au surplus, le prologue de la Chronique originale (l. V actuel) nous donne sur la composition de la compilation des renseignements qu'il n'y a aucune raison de révoquer en doute. Reproduisons ce prologue en dépit de sa barbarie :

Cum *aliquid unius verbi proprietate non habeo quod proferam* nisi prestitum ab Altissimo fuerit, *et dum quero implere sentenciam, longo ambiatu vix brevis viae spatium consummo. Vernaculum linguae* huius *verbi interpretatur, absorde resonat; si ob necessitate aliquid in ordine sermone mutavero, ab interpretis videor officio recessisse. Itaque* beati Hieronimi, Ydacii et cuiusdam sapientis seo Hysidori, immoque et Gregorii chronicis a mundi originem dilientissime percurrens usque decedentem regnum Gunthramni, his quinque chronicis huius libelli nec plurima pretermissa siggylla-

1. Krusch, dans le *Neues Archiv*, t. VII, p. 253-254.

2. Omont, dans *Album paléographique de la Société de l'École des chartes*, pl. XIV. Cf. W. Levison, *Das Nekrologium von dom Racine und die Chronologie der Merowinger* (dans le *Neues Archiv*, t. XXXV, 1909, p. 37, 43-35).

tim congruentia stilo inserui quod illi sollertissime absque reprehensionem condederunt. *Cum haec ita se habebant, necessarium duxi viretatem diligencius insequi et ob id in priores his* chronicis *quasi quandam futuro opere omnium mihi regum et tempora prenotavi, in praesenti autem stilo ea tempora ponens et singularum gentium curiosissimo ordine que* gesserunt *coaptavi*, quo prudentissime viri, quos supra memini, cuius chronicis, verbo huius nominis Grego, quod Latini interpretatur « Gesta temporum », severissime dictantes condiderunt, velut purissimus fons largiter fluenta manantes...

La maladresse et l'inintelligence de l'auteur éclatent dans ce prologue. Les mots soulignés sont empruntés à la préface de la chronique de saint Jérôme[1]. Celui-ci, traduisant le texte grec d'Eusèbe, avait besoin de précautions oratoires. Notre auteur n'y a rien compris. Mais il importe peu au problème qui nous occupe. Le compilateur s'explique d'une manière suffisamment claire sur ses sources; ce sont les cinq ouvrages, « quinque chronicis », suivants : chronique de Jérôme, chronique d'Idace, *Liber generationis*, qu'il appelle chronique d' « un certain sage » parce que l'œuvre était anonyme[2], chronique d'Isidore[3], enfin Grégoire de Tours, dont il ne connaissait que les six premiers livres[4]. Il eut ainsi une vue de l'histoire universelle depuis la création du monde « jusqu'à la fin du règne de Gontran » : « usque decendentem regnum Gunthramni »[5]. Entreprenant une continuation jusqu'à son temps, il prit la suite du dernier événement raconté par le livre VI de Grégoire de Tours, la mort du roi Chilpéric.

La compilation était donc formée au début de six parties dans l'ordre suivant : I. Extraits de saint Jérôme; II. Extraits d'Idace; III. *Liber generationis;* IV. Extraits d'Isidore de Séville; V. Abrégé de Grégoire de Tours; VI. Chronique originale de 584 à 642.

M. Krusch, il est vrai, a refusé d'accepter l'ensemble des renseignements de ce prologue. C'est ainsi qu'il dénie[6] aux extraits

1. Voy. Krusch, dans le *Neues Archiv*, t. VII, p. 479, et dans son édition, p. 123.
2. Voy. Schnürer, *op. cit.*, p. 154-156.
3. *Ibid.*, p. 223.
4. On sait que les livres VII-X n'ont pas paru du vivant de l'auteur et qu'il existe une série de manuscrits qui ne renferment que les livres I-VI de l'*Historia Francorum*.
5. Krusch (*Neues Archiv*, t. VII, p. 482; éd., p. 7) veut que par cette expression l'auteur entende la fin du royaume de Bourgogne en 613; Schnürer (p. 148-151) et Halphen acceptent cette interprétation injustifiable qui a contribué à les égarer.
6. *Loc. cit.*, p. 484.

d'Isidore le droit de figurer dans la compilation. Il est évident que ces extraits sont peu intéressants et qu'ils alourdissent inutilement un texte déjà désordonné. Mais comment se débarrasser du témoignage du prologue? Le recours à l'hypothèse de l'interpolation est un procédé désespéré et que l'auteur se soit servi des œuvres d'Isidore dans les diverses parties de la compilation, c'est un fait tellement hors de doute qu'il est inutile d'insister[1].

L'ordre indiqué dans le prologue (saint Jérôme, Idace, *Liber generationis*), n'est pas l'ordre logique. Mais quoi! On le retrouve exactement le même dans les extraits de ces trois textes que présente un manuscrit de Berlin, manuscrit dont l'importance est capitale, on le verra. Il n'existe donc aucune raison de rejeter le prologue ou d'essayer d'en amoindrir l'autorité.

Seulement il est certain que l'ordre exposé plus haut a été bouleversé de bonne heure. Le *Liber generationis*, conformément à la logique et à la chronologie, a été mis en tête de la compilation, mais le titre qui le précédait, *Incipit prologus cuiusdam sapientis*, s'est égaré et a été mis au début de la Chronique originale, où il n'a, visiblement, que faire. Les extraits de saint Jérôme et d'Idace ont été, pour un motif obscur mais certain, réunis en un seul livre. L'extrait d'Isidore est ainsi devenu la troisième partie, d'où l'*incipit* « Liber III Κρωνηκωρων sancti Esidori episcopi » conservé dans le manuscrit de Paris (Monod, p. 165), où, cependant, il forme la cinquième et dernière partie. L'*Historia epitomata* constitue alors la quatrième partie : *Incipiunt capetolaris cronece libri quarti* (Monod, p. 114; Krusch, p. 118). Par suite, la Chronique originale, tout en restant à la fin, ainsi qu'il convenait, devint la cinquième partie. Enfin, le rédacteur du manuscrit de Paris, s'apercevant de l'inutilité des extraits d'Isidore de Séville, les rejeta à la fin, mais en conservant la numérotation antérieure. La compilation aboutissait ainsi à l'état sous lequel elle se présente aujourd'hui, état exposé au début de cet article[2].

* * *

Le récit de la partie originale (IV)[3] s'étend, nous l'avons vu, jusqu'à un événement de l'année 642. Est-ce à dire que la partie originale ait été écrite en cette même année ou peu après? Cette déduc-

1. Surtout après la démonstration de M. Schnürer (p. 157, 160, 223).
2. Cf. Schnürer, p. 159-161, et Halphen, p. 12-14.
3. Je suis désormais la division du ms. latin 10910 et non la division primitive telle qu'elle peut être reconstituée.

tion serait précipitée. On trouve en effet dans le livre IV des allusions à des événements postérieurs à 642 : 1° au c. 82, il est question de la mort du roi wisigoth d'Espagne, Chindasvinth, laquelle eut lieu en 652. 2° Au c. 48, on rapporte que Samo, parti chez les Wendes, l'an 40 de Clotaire, soit 623-624, fut choisi comme roi par ce peuple slave et régna trente-cinq ans : cela nous mène à 658-659. 3° Au c. 81, il est parlé d'événements du règne de l'empereur Constant II, événements qui s'étendent de 642 à 658, au témoignage de chroniqueurs byzantins, Théophane et Nicéphore[1]. A la fin de ce dernier chapitre, l'auteur annonce sa ferme intention de poursuivre le récit des faits et gestes de l'empereur au fur et à mesure qu'il les apprendra[2]. Comme il ne dit rien de la retraite de Constant en Sicile (661) et de la mort de ce personnage à Syracuse (668), il a évidemment ignoré ces faits. Nous obtenons ainsi pour *terminus a quo* 658-659, pour *terminus ad quem* 661.

Pour s'expliquer ces allusions à des événements postérieurs à 642, on peut admettre que l'auteur, après avoir conduit son œuvre jusqu'à cette année, y a ajouté quelques traits environ vingt ans plus tard[3].

Mais cette explication se heurte aussitôt à deux objections. Pourquoi l'auteur, au lieu de poursuivre jusqu'à son temps le récit qui s'arrête brusquement à la mort de Flaochat, se borne-t-il à des insertions sporadiques qui ont toutes un caractère de hors-d'œuvre? Pourquoi les listes de papes et d'empereurs qui terminent le livre Ier,
642 et s'arrêtant précisément à l'année 652, n'ont-elles pas été prolongées jusque vers 660? Les auteurs de cette théorie d'un remaniement n'ont pu donner aucune explication satisfaisante de cette anomalie[4]. M. Krusch a donné une solution de cette difficulté[5]. Tous les passages où il est fait allusion à des événements postérieurs à 642 concernent l'Espagne, l'Orient, la Germanie. Si on examine de près le style de ces passages, on est frappé des ressemblances qu'il présente avec la langue des chapitres 87-88. Ces chapitres, consacrés aux luttes des Austrasiens contre les Thuringiens et les Alamans et à l'exaltation

1. Cf. Krusch, dans le *Neues Archiv*, t. VII, p. 424-428, 431.

2. « ... scribere non silebo donec de his et alias optata, si permiserit Deus, perficiam, hujus libelli cuncta mihi ex veritate cognita inseram » (Monod, p. 157; Krusch, p. 162).

3. H. Brosien, *Kritische Untersuchungen der Quellen zur Geschichte Dagobert I*, 1868 (cité par Krusch, p. 429, n. 1); cf. G. Monod, *Études critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, p. 12-13.

4. Celle de G. Monod (dans *Jarhrbuch für Schweizer. Geschichte*, t. III, 1878, p. 146) ne tient pas debout selon Krusch (p. 429-430).

5. *Loc. cit.*, p. 433; éd., p. 2.

du maire du palais Grimoald, sont datés des ans 8 (641) et 10 (643) du règne de Sigebert III, roi d'Austrasie. Les chapitres précédents (83) et suivants (89) sont, au contraire, datés des années 3 (641) et 4 (642) du règne de Clovis II, roi de Neustrie et de Bourgogne, souverain du chroniqueur, qui est un Bourguignon, comme tout le monde sait. Ce changement dans le mode de datation, l'inversion chronologique (an 10 de Sigebert, 643, au c. 88, avant an 4 de Clovis, 642, au c. 80), non moins que le fond du récit, autorisent ou, pour mieux dire, obligent à déclarer que la partie originale (l. IV) a été l'objet d'interpolations.

L'interpolation est également dénotée par la maladresse avec laquelle est introduit le chapitre 85. A la fin du chapitre 84, consacré à l'éloge du maire du palais Erkinoald, arrive brusquement la phrase « igitur post discessum Dagoberti regi quo ordine eiusdem thesauri inter filios divisi fuerant non obmittam, sed dilucidato ordine hujus volumine inseri procurabo », suivie d'un récit du partage du trésor du roi Dagobert : la portion attribuée à Sigebert III est amenée à Metz par les soins du maire du palais Pepin et de l'évêque métropolitain de Cologne Cunibert; puis vient la mention de la mort de Pepin, pleuré de tous les Austrasiens, qui trouvent une consolation en son fils Grimoald. Le chapitre 86, très bref, qui raconte l'alliance de Grimoald avec Cunibert contre les menées d'Otto et son élévation au majorat, se relie étroitement au chapitre 85. On vient de voir que les chapitres 87-88, qui sont des interpolations, chantent également les louanges de Grimoald. Il est évident pour quiconque se donnera la peine de lire que les chapitres 84 (depuis « Igitur »), 85, 86, 87, 88 émanent d'un seul et même auteur. Cet auteur, cet interpolateur, réside en Austrasie. C'est lui l'auteur des passages où l'on rencontre des allusions à des événements postérieurs à l'année 642, événements qui tous ont pour théâtre l'Austrasie germanique, l'Orient, l'Espagne wisigothique[1].

Averti de l'existence d'interpolations, la critique s'est crue en droit de les dépister là même où aucun indice extérieur (changement dans la supputation chronologique, maladresse de rédaction, etc.) ne les décelait. Les chapitres où l'on relève des préoccupations analogues à celles qui se font jour dans les chapitres 85-88 et aussi 81-82 et 48 ont été attribués à l'interpolateur austrasien. M. Schnürer a déployé beaucoup d'ingéniosité et de perspicacité dans cette dissection[2] que M. Krusch n'avait opérée qu'avec une grande prudence.

1. Krusch, *loc. cit.*, p. 431-432; éd., p. 2-3; cf. Schnürer, p. 137.
2. Dans son *Register* (p. 261-263), il indique la paternité de chaque chapitre

Une bonne part de ces remarques me paraît devoir être retenue. C'est ainsi que le court chapitre 57 consacré à Radulf, duc de Thuringe, où l'on pressent sa future révolte contre Sigebert III, qui fera l'objet du chapitre 87, est certainement du même interpolateur austrasien[1].

Le chapitre 72 raconte la défaite des Bulgares; battus par les Awares, ils cherchent un refuge auprès des Francs. Dagobert les cantonne en Bavière, puis il donne ordre aux Bavarois de les égorger; un seul échappe à l'extermination, Alciocus (Alzeco), qui s'enfuit auprès des Wendes, dont le duc, Walluc, le recueille lui et les siens. Cet événement ne saurait être de la neuvième année du règne de Dagobert, ni même du règne de ce prince. La guerre entre les Awares et les Bulgares est, en effet, contemporaine du règne de l'empereur Constant II (641-668). Le chapitre 72, d'allure, au surplus, déjà légendaire, ne saurait donc émaner d'un homme écrivant en 642. Il est plus que probable qu'il faut l'attribuer à l'Austrasien qui s'intéresse aux affaires de la Germanie, aux Wendes, à l'Orient, etc.[2].

Le chapitre 68, d'allure légendaire, qui raconte les luttes malheureuses des Austrasiens contre les Wendes, conduits par Samo, semble émaner du même auteur qui, au chapitre 48[3], nous a rapporté l'origine, probablement fabuleuse, du même Samo et la durée de son règne, trente-cinq ans; cet auteur, nous l'avons vu, est l'interpolateur de 660. On retrouve, du reste, dans ce chapitre 68, le même langage sentencieux qu'aux chapitres 77, 81-82, 85-88.

57?

Le chapitre 61 est consacré à nous dépeindre la sagesse du maire du palais Pepin : il trouve moyen d'être un juste conseiller pour Dagobert tout en échappant aux embûches des Austrasiens dont la haine qu'ils portent au méchant roi rejaillit sur lui. On peut croire que ce chapitre est dû à la même plume que les chapitres 85-88 où Pepin et sa maison sont exaltés. L'intérêt tout particulier qu'on lui témoigne se comprend de la part d'un Austrasien.

Pour la même raison, il faut attribuer à cet auteur la paternité de la seconde partie du chapitre 58 où l'on attribue tout ce que Dago-

avec renvois aux passages où il prétend justifier son système. M. Halphen ne justifie pas sa liste de p. 4, sauf pour le chapitre 82 (p. 3, n. 3).

1. Je suis même ici plus affirmatif que M. Schnürer (p. 192).

2. *Ibid.*, p. 117.

3. M. Schnürer (p. 112) nie que le chapitre 48 soit dû à *C* (le remanieur austrasien); il s'efforce de démontrer que l'allusion aux trente-cinq ans de règne de Samo ne nous conduit pas nécessairement jusqu'à 658-659 : on verra pourquoi à la fin de notre étude.

bert avait pu faire de bon en Austrasie à l'influence d'Arnoul, évêque de Metz, et de Pepin; à la mort d'Arnoul, — qui est considéré déjà comme un saint (*beatus Arnulfus*), — le roi continue à user des conseils de Pepin et de ceux de Cunibert, évêque de Cologne, dont il est parlé aussi au chapitre interpolé 85, ainsi qu'on a vu.

Pour le même motif toujours, c'est lui l'auteur d'une incise du chapitre 52 qui commence par les mots *instigantibus beatissimo viro Arnulfo pontifice et Pippino majore domus seu et ceteris prioribus sublimatis in Auster*... Et encore, au chapitre 53, l'incise *inter quos et domnus Arnulfus pontifex Mettensis cum reliquis episcopis eligitur et benignissime, ut sua erat sanctitas, inter patrem et filium pro pacis loquebatur concordia.*

A partir du moment où Dagobert quitte l'Austrasie pour s'installer à Paris (fin du chapitre 58), les éloges qu'on lui prodigue jusqu'alors cessent brusquement; le jeune roi est dépeint désormais comme un tyran débauché, avide, cruel (chap. 60)[1], justement haï des leudes (chap. 61).

La plupart de ces interpolations ont pour objet de mettre en valeur les ancêtres des Carolingiens : saint Arnoul de Metz, le maire Pepin (Ier), le duc Adalgiselus (Ansegiselus), fils du premier, le maire Grimoald, fils du second. Grimoald est tout particulièrement exalté. C'est certainement sous son principat et dans son entourage que l'interpolateur a écrit. Grimoald a gouverné en maître l'Austrasie de 656 à 662[2]. Nous avons vu au début que, pour des raisons chronologiques, l'époque des interpolations « austrasiennes » et aussi orientales se plaçait entre 658-659 et 661. La coïncidence est frappante et même décisive. La chronique bourguignonne de 584-642 a été interpolée par un Austrasien de l'entourage de Grimoald vers l'année 660.

* * *

Déduction faite des interpolations austrasiennes, la compilation est-elle l'œuvre d'un seul et même auteur?

Il importe de subdiviser le problème. Nous allons le restreindre d'abord à la partie originale, au livre IV, à la chronique bourguignonne de 584-642.

1. L'argumentation de Schnürer (p. 107-108) pour attribuer le chapitre 60 à *B* et non à *C* est faible.

2. Voy. P.-E. Martin, *Études critiques sur la Suisse à l'époque mérovingienne* (Genève-Paris, 1910), p. 238; L. Levillain, *la Succession d'Austrasie*, dans la *Revue historique*, avril 1913, p. 70.

Contre la théorie qui attribuerait à un seul et même auteur l'ensemble du livre IV, M. Krusch a réuni un faisceau d'objections qui conserve sa valeur, que la coupure se fasse à l'année 613, comme il l'entend, à 616, comme le soutient M. Schnürer, à 614, comme le propose M. Halphen.

M. Krusch fait valoir[1] qu'un auteur écrivant en 642 un récit qui part de l'année 584 n'a pu recourir à ses seuls souvenirs ou à ses informations personnelles pour retracer l'histoire d'une période embrassant une soixantaine d'années. De fait, les premiers chapitres du livre IV ont un caractère annalistique, bien mis en lumière par H. Brosien, et qui les distingue très visiblement : au chapitre 6 (en 587), il est question d'inondations en Bourgogne et d'un globe de feu; au chapitre 11 (en 590), d'une éclipse de lune; au chapitre 13 (en 595), d'une éclipse de soleil et, à la même époque, d'une comète (chap. 15); au chapitre 18, on dépeint le lac de Thun bouillonnant (en 599); au chapitre 20 (en 600), encore un globe de feu dans le ciel; au chapitre 24 (en 603), nouvelle, — et dernière, — éclipse signalée. A partir de l'an 604, le récit, déjà moins maigre depuis l'an 600, devient plus copieux jusqu'à l'an 613; notons deux dates (saint Martin, Noël) au chapitre 26. A l'année 613, il n'est pas consacré moins de six chapitres (fin 38, 39, 40, 41, 42, 43, la majeure partie de 44). Puis la narration redevient indigente. L'auteur ne sait rien nous dire pour les années 614 et 615; pour 616, trois lignes : le roi Clotaire fait droit aux justes requêtes des Bourguignons; viennent ensuite deux chapitres de légendes sur les Lombards; pour 618, on signale la mort de la reine Bertrade; pour 619, 620, 621, rien; pour 622, rien que l'association de Dagobert à la royauté, rapportée en termes très brefs; au contraire, sous l'an 40 de Clotaire (623-624), quatre chapitres (48, 49, 50, 51) développés et, d'ailleurs, des plus suspects, sont consacrés à Samo, aux Wendes, aux Lombards. A partir du chapitre 52 (an. 624), l'histoire du royaume franc reprend, assez détaillée, et s'avance d'un train régulier année par année. Somme toute, de 614 à 624, l'auteur est si mal informé des événements du *regnum Francorum* qu'il est des années entières pour lesquelles il n'a rien à dire et, pour les autres, il ne rapporte que fort peu de chose.

Ce n'est pas tout. On a déjà remarqué[2] que jusqu'à l'année 613 l'auteur suppute les années de règne des souverains exclusivement au point de vue bourguignon, sans tenir aucun compte des ans du

1. *Loc. cit.*, p. 435.
2. Brosien, cité par Krusch (p. 436).

règne, s'il y a lieu, dans d'autres parties du *regnum*. Il en va différemment depuis cette même année au chapitre 43, comme si le calcul n'était plus fait par la même personne.

Il paraît donc légitime d'arrêter aux alentours de l'année 613 l'œuvre d'un premier auteur (*A*), œuvre poursuivie jusqu'à 642 par un continuateur (*B*). M. Krusch[1] croit pouvoir préciser l'endroit où doit se faire la coupure entre l'œuvre de *A* et celle de *B*. Il remarque des particularités de style propres à *B*. Certainement le chapitre 42 appartient à *B* : on y rencontre pour la première fois des mots et des expressions jusqu'alors inconnus, mais qui reparaissent par la suite, ainsi *Neptricum* (cf. chap. 47, 57, 60, 76, 80), *blasphemare*, *Ararem Sauconnam* (cf. chap. 80), *graphio* (cf. chap. 74), *repotans ei* (cf. chap. 54). D'ailleurs, le passage où il est dit que (sous l'an 613) Mérovée, épargné par Clotaire II, survécut « plusieurs années » ne saurait être visiblement de la plume de *A*, et que son auteur ait vécu après la mort de Clotaire, c'est ce que prouve la phrase où il rapporte que Clotaire dirigea le *regnum Francorum* seize ans après sa victoire de 613. Le chapitre 42 (et la suite) doit donc être attribué à *B*.

Il en va de même du chapitre 41, où apparaît le terme *Burgondaefarones* qu'on ne retrouve que par la suite (chap. 45, 55).

Au chapitre 40 on rencontre pour la première fois le mot *missi*, et aussi l'expression *cernens se vitae periculum habere*, laquelle se retrouve aux chapitres 51 et 54. Au début de ce même chapitre apparaissent dans l'histoire, pour la première fois, Arnoul et Pepin. Bonnell voit dans ce passage, et à juste titre (selon M. Krusch), une *anticipation* de la future autorité de Pepin. Le chapitre 40, lui aussi, appartient à *B*. La coupure doit être cherchée au chapitre 39, où l'on raconte que Thierry étant mort subitement à Metz, Brunehaut élève au trône l'un des quatre fils du roi défunt, le jeune Sigebert.

Comment, en effet, ne pas se rappeler aussitôt que le livre I se termine par des listes chronologiques, dont l'une s'arrête à l'an 1 de Sigebert. Une pareille supputation est un *explicit*[2] que son auteur, à coup sûr, a écrit en 613 ; il ignore que le règne de Sigebert II ne durera que quelques mois ou même quelques semaines. Les deux listes de papes et d'empereurs qui suivent cette supputation et terminent le livre I descendent, nous l'avons dit, jusqu'à 642 ; c'est à cette même date que s'arrête le livre IV ; ces listes, ainsi que les chapitres 40-90 du livre IV, sont dues à *B*.

1. *Loc. cit.*, p. 444 et suiv.
2. Krusch, *loc. cit.*, p. 437-438.

Cherchons maintenant auquel de ces deux auteurs il faut attribuer les autres parties de la compilation.

Après avoir montré que les extraits de saint Jérôme et d'Idace qui constituent le livre II sont dus au même auteur, M. Krusch entreprend de prouver[1] que l'*Historia epitomata* (extraits de Grégoire de Tours), constituant le livre III, ne peut être du même auteur que ce livre II. En effet : 1° l'*Historia epitomata*, au début du c. 2, reproduisant la fable de l'origine troyenne des Francs, s'inspire du livre II, c. 4-6, et renvoie en ces termes : « de Francorum vero regibus beatus Hieronimus ... scripsit » : 2° au c. 1, au milieu d'un passage sur Aétius tiré de Grégoire de Tours, l'*Historia epitomata* intercale la phrase suivante : « cum inisset certamen cum Chunis, que gessit Ydatius suae storiae hujus volumine narrat » ; c'est une allusion au chapitre 53 du livre II où, après des extraits de la chronique d'Idace, on rencontre un récit légendaire sur Aétius. L'auteur de l'*Historia epitomata* croyait donc que l'ensemble du livre II de la compilation (le *volumen*) avait pour auteurs Jérôme et Idace. Il ne se rendait donc pas compte que les deux passages en question étaient des additions aux chroniques de ces deux auteurs. L'auteur de l'*Historia epitomata*, ou livre III, ne saurait donc être le même que l'auteur du livre II et il lui est nécessairement postérieur.

Maintenant, à quelle époque le livre III a-t-il été composé?

Le livre III : 1° connait la mort de Brunehaut et il l'annonce (c. 59) en termes visiblement identiques à ceux du chapitre 42 du livre IV ; 2° il reproduit (c. 65) un passage de la chronique d'Isidore de Séville, laquelle fut terminée en 615 ; 3° il emploie l'expression *Neptrasiae*[2], laquelle ne se rencontre que dans la partie du livre IV attribuée plus haut à *B*. Celui-ci seul peut entrer en ligne de compte. Enfin, une addition légendaire bien connue (c. 11) sur les aventures de Childéric donne à ce roi, mort en 481, pour contemporain l'empereur Maurice, mort en 602. Un anachronisme aussi monstrueux ne saurait avoir été commis par *A*, qui écrit en 613.

Si le livre III émane de *B*, comme cela est avéré maintenant, la conséquence rigoureuse c'est que le livre II est dû à *A*.

Il a donc existé deux états successifs de la compilation dite de Frédégaire. Un auteur *A* a compilé en 613 : 1° le *Liber generationis*, auquel il a ajouté une supputation chronologique jusqu'au règne de Sigebert II (l. I) ; 2° des extraits des chroniques de saint Jérôme et d'Idace, auxquelles il a fait des additions légendaires

1. *Loc. cit.*, p. 441.
2. *Loc. cit.*, p. 442.

(l. II); 3° il a écrit une chronique franque, ou plutôt bourguignonne, de 584 à la chute du royaume de Bourgogne en 613[1] (l. IV, c. 1-39).

Un auteur *B* a poursuivi le récit jusqu'à l'année 642 (l. IV, c. 40-90), en même temps qu'il ajoutait à la fin du livre I des listes de papes et d'empereurs descendant jusqu'à cette même année; il a cru bon d'écrire aussi une sorte d'introduction à son œuvre propre en abrégeant les livres I-VI de Grégoire de Tours; c'est le livre III actuel, la prétendue *Historia epitomata*.

* * *

La démonstration de M. Krusch, que nous venons de résumer de notre mieux, paraît conduite avec une rigueur mathématique. Sa théorie semble faite de syllogismes irréfutables.

Cependant une faille a été aperçue[2] dans cette suite de raisonnements si fortement enchaînés. Le chapitre 32 du livre IV doit nécessairement appartenir à *A*, puisque la partie qui est propre à cet auteur s'arrête avec le chapitre 39. Or, ce chapitre 32 renferme une allusion des plus claires à la destruction du royaume de Bourgogne. La mort de Thierry et de ses fils est envisagée comme une punition céleste du supplice de saint Didier de Vienne (en 607), ordonné par le roi de Bourgogne[3]. Si la mort de Thierry est rapportée au chapitre 39, la fin de ses enfants est racontée seulement au chapitre 42. M. Krusch ne se tire de cette difficulté, qui n'avait pas échappé à sa perspicacité, qu'en admettant que la phrase finale du chapitre 32 est une interpolation postérieure à 613.

Ce recours à l'interpolation est-il légitime? Oui, quand il peut s'autoriser d'indices externes (omission dans un ou plusieurs manuscrits, changement de scripteur, etc.) ou internes, tels que changement de style, interruption maladroite d'un récit qui reprend plus loin logiquement, variation dans la chronologie, etc. Est-ce le cas ici? En aucune façon. M. Krusch fait observer que le passage en question est une de ces « additions qui ne se laissent pas toujours reconnaître au premier coup d'œil comme des interpolations subséquentes »[4]. Ce chapitre 32 est d'une extrême brièveté; c'est la simple consignation du martyre de l'évêque, en 607, des miracles accomplis sur sa

1. Cf. plus haut, p. 308, n. 5.
2. Par M. Schnürer et, après lui, par M. Halphen.
3. Éd. Krusch, p. 133; éd. Monod, p. 127.
4. *Neues Archiv*, t. VII, p. 447.

tombe et de la vengeance céleste. Si on enlève celle-ci, — et pourquoi pas aussi les miracles, — qu'en reste-t-il?

Ce n'est pas tout. La vie de Didier de Vienne a été écrite aussitôt après sa mort par un personnage illustre, qui n'est autre que Sisebut, roi des Wisigoths de 612 à 620[1]. Le chapitre suivant (33) est précisément consacré à ce personnage. On y rapporte, entre autres choses, que, après avoir massacré l'armée romaine (byzantine), le roi, rempli de pitié, s'écria « eu me misero, cuius tempore tante sanguis humanae effusio fietur ». Ce passage ne peut se comprendre que si l'on admet que son auteur a interprété à sa façon une lettre de Sisebut à Caesarius[2]. La phrase suivante, « confirmatum est regnum Gothorum in Spaniam per mare littora usque Paereneos montes », fait allusion à des événements de 615 et 616. L'auteur de ce chapitre 33 n'a donc pu écrire en 613. Comment eût-il pu, en outre, commettre au début de ce même chapitre l'erreur qui consiste à faire succéder Sisebut directement à Witterich (*Betterich*) et à ignorer le règne intermédiaire de Gunthimar (610-612)? Comment a-t-il pu placer la mort de Witterich l'an 12 de Thierry, c'est-à-dire en 607, alors qu'elle était de 610? — Il n'est que trop évident que l'auteur des chapitres 32 et 33 a écrit après 613, après 615 et 616, probablement même après la mort de Sisebut, dont il est parlé au chapitre 73, chapitre qui présente des analogies de fond et de forme indéniables avec le chapitre 34; pour celui-ci et le chapitre 32, il est plus que probable que l'auteur s'est servi des œuvres de Sisebut (correspondance, vie de saint Didier).

Le chapitre 34, consacré aux Lombards, présente, lui aussi, des analogies de forme et de fond avec la partie du livre IV que M. Krusch attribue à *B*; ainsi Ago, roi des Lombards, est dit fils du roi Authari, comme au chapitre 45, alors qu'au chapitre 13 on le présente correctement comme simple *dux* avant son élévation au trône.

Il est vrai que M. Schnürer, à qui l'on doit ces remarques, en détruit immédiatement la portée en prétendant que ces chapitres 32 (fin), 33, 34 sont des interpolations de *B*, qui s'intéresserait particulièrement aux événements qui se passent en Espagne et en Italie. Il n'en demeure pas moins que le chapitre 39 ne constitue pas une conclusion. Cette conclusion, M. Schnürer a cru la trouver au cha-

1. Krusch l'a depuis lors étudiée dans ses *Scriptores rerum Merovingicarum*, au t. III.

2. Voy. F. Dahn, *Die Könige der Germanen*, t. V, p. 178, n. 4; cf. Krusch dans son édition, p. 133, n. 7 : « Cui vix concedam Fredegarium hac epistola usum esse. » La chose est cependant évidente.

pitre 44 qui se termine par la mention du voyage du maire du palais, Warnachaire, et des grands de Bourgogne, allant trouver le roi Clotaire en son palais de Bonneuil; le souverain fait droit à leurs justes demandes l'an 33 de son règne, soit 616-617.

Reste, il est vrai, la supputation chronologique du livre I terminée à l'an I de Sigebert II (613). Elle ne fait plus obstacle si l'on accepte une théorie de ce savant sur les sources de *A*; le premier auteur aurait utilisé un récit des *Guerres de Thierry II*, récit qu'il croit pouvoir reconstituer. Son auteur serait identique à l'auteur de la supputation (613) du livre I.

Il me semble tout à fait superflu de discuter ce système. M. Halphen en a fait justice et d'une manière qui ne laisse rien à désirer[1]. Il a montré également qu'il n'y avait aucune raison solide pour arrêter la rédaction *A* à la fin du chapitre 44.

Lui-même propose de couper au chapitre 42, à l'an 614 : « A cette date, le triomphe de Clotaire est complet, Brunehaut a subi le supplice. » De plus, il y a un arrêt après lequel les chapitres 43 et 44 reprennent péniblement le récit. Enfin, au lieu qu'au chapitre 44 on reste en suspens, on a à la fin du chapitre 42 une excellente conclusion, un coup d'œil d'ensemble sur la situation en Neustrie, en Austrasie et en Burgondie et une appréciation générale sur le caractère du souverain :

Iste Chlotharius fuit patienciae deditus, litterum eruditus, timens Deum, ecclesiarum et sacerdotum magnus munerator, pauperibus aelymosinam tribuens, benignum se omnibus et pietate plenum ostendens, venacionem ferarum nimium adsidue utens et postremum mulierum et puellarum suggestionibus nimium annuens; ob hoc quidem blasphematur a leudibus.

Il faut le reconnaître, s'il y a coupure, la seule coupure admissible, parce qu'elle est la seule logique, est celle que propose M. Halphen.

Mais aussitôt surgissent des objections qui ruinent la théorie de la « rédaction 614 ». 1° M. Halphen admet[2] que l'auteur de cette rédaction est en même temps l'auteur des livres I, II et III et qu'il a écrit le prologue en tête du livre IV. Il admet, d'après M. Schnürer[3], contre M. Krusch que le livre III en faisait également partie.

1. P. 4-8 du tirage à part.
2. P. 12.
3. On reviendra plus loin sur ce point.

Or on a dit plus haut[1] que le chapitre 65 est emprunté à la *Chronica* d'Isidore de Séville. Celle-ci se termine à l'année 615. Comment cet emprunt est-il conciliable avec une « rédaction 614 »? 2° L'explicit des *Extraits* d'Isidore (éd. Monod, p. 180) consiste, on l'a vu, en une supputation chronologique qui s'arrête à la quarantième année du roi Clotaire II, donc à 624. M. Krusch, qui ne reconnaissait pas ces *Extraits* d'Isidore comme faisant partie de la compilation, pouvait ne pas tenir compte de ce passage. M. Halphen, qui accepte la démonstration, au reste irréfutable[2], par laquelle M. Schnürer établit que les *Extraits* d'Isidore faisaient partie de la compilation, n'avait pas le droit de négliger cette supputation. 3° Le prologue du livre IV renferme une étymologie, « grego quod latine interpretatur *gesta temporum* », empruntée aux *Etymologiae* (l. II, c. 28) du même Isidore de Séville. Cet ouvrage n'a pas été publié avant 627, peut-être même avant la mort de l'auteur (4 avril 636)[3]. 4° Enfin, l'allusion aux « seize ans » de règne de Clotaire (*sedecem annis tenuit*), dont il est toujours parlé au passé[4], montre à l'évidence, répétons-le, que l'auteur du chapitre 42 du livre IV écrit postérieurement à la mort de ce souverain (629). M. Halphen ne pourrait esquiver ce témoignage qu'en admettant, à la suite de Schnürer[5], qu'il constitue une interpolation; mais on a vu plus haut[6] pourquoi nous considérons le recours à cette hypothèse comme une tentative d'explication désespérée.

Tentera-t-on d'alléguer que la « rédaction 614 » a été rédigée quelques années après cette date? M. Schnürer s'était bien aperçu que sa « rédaction 616-617 » devait avoir été écrite postérieurement à cette date. Il avait vu que la supputation des *Extraits* d'Isidore, poussée jusqu'à 623-624, l'obligeait à choisir cette date comme *terminus a quo*. Il crut trouver[7] un *terminus ad quem* dans l'année 627-628 parce qu'il identifiait l'auteur *A* avec un certain Agrestius, d'abord notaire de Thierry II, puis moine de l'abbaye de Luxeuil, lequel périt en cette année. Que cette identification soit chimérique,

1. P. 316.
2. Cf. plus haut, p. 309.
3. Voy. Max Manitius, *Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters*, 2e éd., 1911, t. I, p. 60-61.
4. Krusch (*loc. cit.*, p. 428, n. 1) proteste qu'il ne faut attacher aucune importance à l'emploi des temps chez Frédégaire.
5. Celui-ci (p. 74) est visiblement gêné par le malencontreux *post sedecem annis*.
6. Voy. p. 317.
7. Schnürer, p. 161; cf. p. 86-88.

c'est ce que M. Halphen nous a montré[1]. Ce soi-disant *terminus ad quem* disparaîtrait donc, même si les observations que nous venons de faire ne le réduisaient à néant.

Forcément postérieure à 613, à 614, à 616-617, à 623-624, à 627, à 636 même, la rédaction *A* tend à se confondre avec la rédaction *B*, qui est de l'année 642. Osons faire un pas de plus : la distinction des deux rédacteurs est chimérique.

* * *

Reprenons les arguments de M. Krusch dont le système, en son ensemble, est accepté par MM. Schnürer et Halphen.

*Arguments de langue et de style.* — La majeure partie des exemples est empruntée aux chapitres 40, 41, 42, lesquels appartiendraient à la rédaction *B*. Mais, s'il y a deux rédactions, il résulte de la discussion de MM. Schnürer et Halphen que ces chapitres appartiennent, à coup sûr, à la rédaction *A* ; et alors les rapprochements signalés par M. Krusch se retournent contre son système pour le ruiner[2]. M. Krusch s'est déjà aperçu[3] que le portrait du roi Clotaire II, « patienciae deditus, litterum (*sic*) eruditus », rappelait étrangement celui que trace le chapitre 28, donc la rédaction *A*, du maire du palais Claudius, « patienciae deditus ... litterum (*sic*) eruditus », etc. M. Krusch croyait se tirer de cette difficulté en supposant que *B* avait pris des expressions dans *A*. Mais ce sont de ces explications qui doivent inquiéter celui qui les trouve. Et, d'ailleurs, s'il en était ainsi, le principe même d'une distinction de langue entre *A* et *B* serait battu en brèche.

*Changement dans la computation des années de règne.* — Il est très vrai qu'à partir de 613 on compte le règne du souverain non seulement en Bourgogne, mais dans les autres parties du royaume franc (voy. chap. 43). Seulement cette remarque est sans portée. L'auteur est un chroniqueur bourguignon ; il compte d'après les ans de règne de son souverain et, comme celui-ci ne règne qu'en Bourgogne, il serait bien empêché de supputer autrement. Il en va différemment quand le souverain, à partir de Clotaire, règne non seulement en Bourgogne, mais ailleurs.

Contre la distinction de deux rédactions, de deux auteurs, nous allons maintenant faire valoir des raisons positives.

1. P. 9-11.
2. Aussi est-il superflu de discuter en détail ces prétendus rapprochements ou divergences de langue.
3. Et après lui M. Schnürer, p. 72-85, particulièrement p. 74, n. 2.

Le chapitre 36, d'une longueur exceptionnelle, consacré à saint Colomban, est emprunté, on le sait, à la *Vita* de ce saint par Jonas de Bobbio (c. 31-37). Ce texte a été composé vers 640[1]. Aussi M. Schnürer et M. Krusch s'accordent-ils à l'attribuer au rédacteur *B*[2]. Remarquons la manière dont ce hors-d'œuvre est introduit dans le récit : il débute par les mots « anno 14 regni Teuderici beatus Colombanus, etc. ». Le chapitre précédent (35) commence par « anno 13 regni Teuderici »; le chapitre suivant (37) par « anno 15 regni Theuderici ». Si le chapitre sur Colomban n'existait pas, il n'y aurait donc rien pour la quatorzième année de Thierry, lacune étrange, puisque la narration s'avance année par année. Si *B* est l'auteur du chapitre 36, il faut qu'il ait remplacé un chapitre de *A* consacré à la quatorzième année de Thierry, hypothèse invraisemblable et cependant nécessaire. Si le chapitre 36 représente vraiment une interpolation, celle-ci serait introduite à la suite d'une année quelconque de Thierry sous la formule « eodem anno » ou « ipso quoque anno » et, s'il ne peut être enlevé sans déchirer la trame de la narration, s'il n'est pas une interpolation, la distinction de *A* et de *B* s'évanouit.

Dans la partie attribuée à *A*, on trouve déjà des passages d'allure légendaire, celui-ci par exemple : au chapitre 19, on voit Brunehaut chassée d'Austrasie (vers 600?), recueillie par un pauvre homme d'Arcis-sur-Aube, auquel, en récompense, elle fait donner l'évêché d'Auxerre. Une historiette d'un caractère aussi fabuleux[3] se comprend-elle de la part d'un homme qui écrivait treize ou quatorze ans seulement après ce soi-disant épisode?

La meilleure preuve de l'identité de *A* et de *B* se tire des recherches de M. Krusch sur la patrie de ces deux rédacteurs.

Que *A* (l. II, c. 36, 40, et l. IV, c. 13, 18, 24, 37) s'intéresse au pays d'outre-Jura, particulièrement à Avenches, et qu'il soit originaire de ce pays et sans doute de cette ville, c'est ce qui a été déjà entrevu depuis longtemps[4] et établi par M. Krusch[5]. Le même prouve que *B* est originaire du même pays, le *pagus Ultrajura-*

1. Voy. les éditions de ce texte par Krusch dans les *Scriptores rerum Merovingicarum* et « in usum scholarum ».

2. Schnürer, p. 141-142.

3. Voy. Godefroid Kurth, *la Reine Brunehaut*, dans la *Revue des Questions historiques*, 1891, t. II, p. 42.

4. Au XVII^e siècle, Adrien de Valois (*Res Francicae*, t. II, p. 446) s'en était déjà aperçu. Les identifications de H. Brosien (Genève) et de G. Monod (Chalon-sur-Saône) sont périmées. Celles de M. Schnürer sont purement fantaisistes (voy. Halphen).

5. *Neues Archiv*, t. VII, p. 448; éd., p. 5.

*nus*. Si ce savant ne s'était persuadé qu'il devait exister une dualité d'auteurs, la conséquence de sa propre démonstration lui eût sauté aux yeux.

*
* *

Mais, si le livre IV est d'un seul et même auteur, en est-il de même de l'ensemble de la compilation?

Pour justifier notre affirmation, il nous reste à surmonter deux objections qui, on va le voir, se réduisent à une seule, mais grave.

Nous avons admis plus haut, et il ne pouvait en être autrement, la démonstration de M. Krusch étant péremptoire, que l'auteur du livre III ne pouvait être le même que l'auteur des livres I-II.

En outre, comment accorder la date de 642 à laquelle la partie originale a été rédigée avec la supputation Sigebert (613) du livre I?

Sur le premier point, M. Schnürer, que gêne la démonstration de M. Krusch, essaye de la renverser. Il soutient que les deux passages du livre II sur lesquels M. Krusch s'est appuyé pour affirmer que ce livre ne pouvait être du même auteur que le livre III sont des interpolations. Il aura raison s'il prouve que le livre II est du même auteur que le livre III tout entier. Or, au livre II, c. 53, de notre compilation, on rapporte sur Aetius, le siège d'Orléans, Attila, etc., des légendes qui présentent, avec le récit de Grégoire de Tours (II, 7), des similitudes indéniables[1]. L'auteur du livre II connaissait et utilisait Grégoire de Tours. Le livre III n'est qu'un extrait des livres I-VI de l'*Historia Francorum*. N'est-il pas évident que l'auteur du livre II et celui du livre III de la compilation sont un seul et même personnage? Ce personnage, dans le système de M. Schnürer, ne peut être que *A*.

Cela posé, lorsqu'on voit au chapitre 2 du livre III mettre faussement sous le nom d'Idace ce chapitre 53 du livre II, au chapitre 2 attribuer à saint Jérôme les inventions fabuleuses des chapitres 2-4 du livre II sur l'origine troyenne des Francs, il faut conclure nécessairement que ces deux renvois sont des interpolations[2].

L'auteur du premier de ces renvois ne serait pas difficile à trouver : c'est *B*[3]. Il s'intéresse particulièrement à Orléans. Lisant le livre III de la compilation et n'y trouvant rien au début sur la déli-

1. Cf. Krusch, éd., p. 73.
2. Cf. plus haut, p. 316.
3. Toujours selon Schnürer.

vrance de la ville par saint Aignan, il aura fait ce renvoi à II, 53, où il est parlé, succinctement d'ailleurs, de ce fait merveilleux. Qu'on mette sur le compte de *B* les mots *que gessit Ydatius suae storiae huius volumine narrat* et tout s'expliquera[1].

Pour rendre compte du renvoi à II, 2-4, M. Schnürer se livre à un examen copieux[2] des diverses tables de l'origine des Francs. Il en distingue quatre : α (IV, 33), β (III, 2), γ (II, 4-6), δ (II, 8). La plus ancienne serait α. Quant au renvoi (l. III, c. 2), il serait dû à un interpolateur postérieur à *A*, à *B*, à *C* même, écrivant dans la seconde moitié du VII^e siècle[3].

J'estime que ce serait du temps perdu que d'entrer dans le détail de ce système[4]. Ce frêle château de cartes va s'écrouler dans un instant. Arrivons à la seconde objection.

Comment concilier la supputation Sigebert 613 avec les listes d'empereurs et de papes poussées jusqu'à 642[5].

Tout se concilie le mieux du monde au moyen d'une simple observation qui a échappé à Krusch, à Schnürer, à Halphen[6] et qui cependant saute aux yeux : *la date de 613, l'auteur de la compilation dite de Frédégaire l'a trouvée dans un livret composé à cette date en Bourgogne, livret renfermant les extraits interpolés de Jérôme, d'Idace, du* Liber generationis.

L'existence d'un semblable livret n'est pas une hypothèse inventée pour les besoins d'une cause. Il en existe un spécimen représenté par un manuscrit aujourd'hui à la Bibliothèque royale de Berlin (n° 127) : on y trouve les extraits des mêmes traités dans le même ordre[7].

Cette similitude ne saurait être fortuite. Elle prouve l'existence d'une petite compilation historique exécutée sans doute d'abord en Espagne[8], puis copiée en Gaule. Le nom de Sigebert inscrit à la

1. Le raisonnement de M. Schnürer (p. 208-209) est, si je le comprends bien, d'une subtilité prodigieuse : le livre III ne peut être attribué à *B* parce que celui-ci s'intéresse à Orléans. Ne criez pas à la contradiction. M. Schnürer va tout expliquer. Si *B* était l'auteur du livre III (abrégé de Grégoire de Tours), il n'eût pas manqué de reproduire les passages qu'il y eût trouvé sur la délivrance d'Orléans et ne se serait pas contenté d'un renvoi à II, 53, où il n'en est parlé que brièvement. Mais si le livre III est de *A*, *B*, qui s'intéresse à Orléans, cherche au début du livre III des renseignements sur Orléans, ne les trouve pas et renvoie à II, 53, avec fausse attribution à Idace.

2. P. 174-206.

3. P. 205-206.

4. Il est accepté par M. Halphen.

5. Voy. plus haut, p. 306.

6. Qui cependant connaissent le manuscrit dont nous allons parler.

7. Voy. Mommsen, *Chronica minora*, *Auctores antiquissimi*, t. IX, p. 78.

8. *Ibid.*, p. 79; cf. Schnürer, p. 154, 156; Halphen, p. 12-13.

fin d'une des supputations chronologiques qui terminent le livre Ier indique la date précise, — 613, — et la région, — la Bourgogne, — de la copie que Frédégaire, — appelons-le ainsi pour la commodité de l'exposé, — a eue sous les yeux.

Cette petite compilation, Frédégaire ne se borna pas à la transcrire, il la compléta : 1° en y joignant une transcription de la *Chronica* d'Isidore de Séville[1]; 2° en abrégeant en quatre-vingt-treize courts chapitres (l. III actuel) les livres I-VI de l'*Historia Francorum* de Grégoire de Tours[2]; 3° en interpolant les livres I-II.

Arrêtons-nous un instant sur ce point d'une discussion délicate.

Que les extraits des chroniques de Jérôme et d'Idace soient farcis d'interpolations, c'est ce dont M. Krusch s'était aisément rendu compte. C'est ainsi qu'on rencontre dans le livre II des chapitres remplis de fables : 1° sur l'origine des Francs (c. 4-6, 8); 2° une ruse d'Aetius envers les Goths et Attila (c. 53); 3° une histoire légendaire de Théodoric, roi des Ostrogoths (c. 57, 59); 4° une autre sur les rapports de Clovis, d'Alaric II et de Théodoric, jusqu'à la bataille de Vouillé (c. 58); 5° l'invasion de Chrocus, roi des Vandales (c. 60, 1re partie); 6° des contes à dormir debout sur Justinien, Bélisaire, Antonine, la chute du royaume vandale d'Afrique (c. 62).

Mais à qui attribuer ces interpolations?

M. Krusch fait une distinction. Le chapitre 58 est certainement une addition de l'auteur de 642 (qu'il appelle *B*) : 1° il coupe le fil des *Gesta Theoderici*, le c. 59 se raccordant à 57; 2° on emploie le terme *uxi*, terme rarissime[3] qu'on retrouve au livre IV, c. 64, qui est à coup sûr écrit en 642[4].

Il en va de même des chapitres suivants (60, 62), dont le premier est en partie inspiré de Grégoire de Tours[5]. Mais les c. 57 et 59, *Gesta Theoderici regis*, l'auteur de 642 s'est borné à les transcrire; la date et composition de ces *Gesta* n'est pas difficile à déterminer, car à la fin du c. 59[6], à propos de la mort du roi Théodoric, on trouve un renvoi aux Dialogues de saint Grégoire[7].

Quant au récit de l'origine troyenne (ch. 6, 8) et à l'histoire de

1. Voy. plus haut, p. 307, 309.
2. *Ibid.*
3. Inconnu en dehors de notre compilation.
4. Il est lié au c. 66, qui date de cette année 642, puisqu'on « parle comme vivant de Constantin, fils d'Héraclius, lequel mourut la même année que son père ».
5. Krusch, *loc. cit.*, p. 443, et éd., p. 4.
6. Éd. Krusch, p. 83, l. 28; éd. Monod, p. 75, l. 13-14.
7. Composés dans l'été de 593. Voy. Manitius, *op. cit.*, t. I, p. 102-103.

la ruse d'Aetius (c. 53), ils ne peuvent être de l'auteur de 642, puisque celui-ci en y renvoyant au l. III, c. 1 et 2) s'imagine que le premier est dû à saint Jérôme et le second à Idace[1].

Il semble qu'il n'y ait qu'à accepter l'argumentation extrêmement serrée et logique de M. Krusch. Elle peut s'accorder avec notre système : la petite compilation de 613 pouvait renfermer déjà des interpolations lorsque l'auteur de 642 la transcrivit; et l'utilisation au c. 53 du livre II du c. 7 du livre II de Grégoire de Tours (mort en 593) n'a rien qui puisse choquer la chronologie.

Toutefois je ne peux dissimuler un certain malaise. Si le petit traité historique de 613 a connu l'œuvre de Grégoire de Tours, comment n'a-t-il su la mettre à profit qu'en ce chapitre 53 du livre II où, du reste, il l'enjolive de fables niaises? N'est-il pas plus simple de l'attribuer à l'auteur de 642 qui, lui, a connu et utilisé abondamment Grégoire de Tours[2].

Nous avons un indice, disons mieux, une preuve, que tel est bien le cas. A la fin de ce chapitre 53, on nous raconte que Thorismond, roi des Wisigoths, ayant appris la ruse grâce à laquelle Aetius l'avait renvoyé du nord de la Gaule, reçut de celui-ci à titre de « composition » un *urbiculum* (table) d'or orné de pierreries, d'un poids de 500 livres : c'est « aujourd'hui encore » (*usque hodiernum diem*) le joyau du trésor des Goths. Il y a là une allusion indéniable et reconnue[3] au chapitre 73 du livre IV : le roi Sisenand, pour s'assurer le secours de Dagobert contre son rival Sintila, lui avait promis la fameuse table; mais les Goths ne consentirent pas à s'en séparer et Sisenand donna en compensation à Dagobert 200,000 sous d'or (631)[4].

L'auteur de II, 53, vivait en 631, ou même après, car l'anecdote qu'il rapporte dans IV, 73, est visiblement teintée de légende; il est évidemment identique à l'auteur de 642.

La même conclusion ressortira de l'examen des passages sur l'origine des Francs. Au chapitre 5, on rapporte que les Francs doivent leur nom à un roi nommé Francio. Ce Francio se retrouve au livre IV, c. 33, et l'origine de cette assertion est à coup sûr ce passage des *Étymologies* d'Isidore de Séville (IX, 2, 101) : « Franci a quodam proprio duce vocari putantur[5]. » L'auteur de II, 5, et IV,

1. Voy. plus haut, p. 316.
2. Voy. plus haut, p. 308.
3. Par Krusch et Schnürer.
4. Éd. Krusch, p. 157-158.
5. Cf. Krusch, p. 46, n. 1; Schnürer, p. 172.

33, a donc écrit après 627[1]; il est à identifier avec l'auteur de 642.

L'étude du style conduirait aux mêmes résultats.

L'auteur de II, 53 est le même que l'auteur de II, 62 (anecdotes sur Justinien) : comparer[2] *focus facerint* (p. 74, l. 19) et *focos... faciant* (p. 87, l. 15), *usque hodiernum diem veneratur* (p. 75, l. 2) et *usque hodiernum diem... nuncopatur* (p. 85, l. 33-34), etc.

Le style de II, 62, à son tour, est identique à celui des livres III et IV, c'est-à-dire de l'auteur de 642 : comparer, par exemple, *ad propriam remeavit* (p. 86, l. 28) et *redit ad propriam* (III, 18, p. 100, l. 3; III, 26, p. 131, l. 15), *pergunt ad propriam* (IV, 37, p. 138, l. 20-21).

Ces observations nous paraissent décisives. Elles sont en contradiction absolue avec le raisonnement de M. Krusch, raisonnement d'une logique rigoureuse. Comment sortir de ce dilemne?

Je ne vois qu'une explication possible. Frédégaire savait très bien que II, 4, 6 et II, 53 n'étaient ni de saint Jérôme, ni d'Idace, mais il a voulu (III, 1-2) mettre les fables qu'il intercalait dans la petite compilation de 613, et qui lui étaient chères, sous l'autorité de noms vénérés. C'est pour un motif analogue qu'il feint que l'histoire fabuleuse de Théodoric, roi des Ostrogoths, qui constitue le c. 57, se trouve dans la compilation de 613 : « Sicut hujus libri gesta testatur[3]. »

Il n'y a donc pas lieu de distinguer dans les additions énumérées plus haut celles qui proviendraient d'un auteur de 613[4] et celles qui

1. Voy. plus haut, p. 320.

2. J'emprunte ces exemples à M. Schnürer (p. 220) en leur donnant une portée tout à fait opposée.

3. Sur l'emploi de cette expression et d'autres similaires, voy. Schnürer, p. 207, n. 3, et p. 213. — Les explications de Krusch (*loc. cit.*, p. 443) et de Schnürer (p. 216-217) à propos du mot *Explicit* qui termine le c. 59 (p. 83, l. 29) sont très hypothétiques. La seule chose qui me paraisse assurée, c'est que ce c. 59, quoi qu'en disent ces érudits, n'était nullement la conclusion des *Gesta Theodorici*. Il en faut attribuer la paternité à l'auteur de 642, qui a imaginé pour Théodoric un châtiment édifiant en se servant des *Dialogues* de Grégoire le Grand et en appliquant au roi Ostrogoth ce qu'Idace (c. 56, p. 77, l. 12) raconte du Wisigoth Théodoric II.

4. Si une partie des arguments de M. Krusch, pour distinguer l'auteur du livre III de l'auteur du livre II, disparaît du coup, il subsiste néanmoins des raisons péremptoires pour attribuer le livre III à l'auteur de 642 (voy. plus haut, p. 316). Ajoutons des rapprochements de style que j'emprunte à Schnürer (p. 66 et 214, n. 3) pour les retourner contre lui : *tanta estrages facta est* (III, 51, p. 107, l. 9), cf. *tantae estrages ... facta est* (IV, 38, p. 139, l. 22); *cernitur implisse* (III, 24, p. 102-103), cf. *implisse denuscetur* (IV, 45, p. 143, l. 24).

émaneraient d'un auteur de 642. C'est sur le compte de ce dernier seulement qu'il faut les mettre.

C'est lui également, et lui seul, l'auteur de phrases et même de simples mots intercalés çà et là au cours du livre II dans le texte de saint Jérôme et d'Idace[1]. Il est inutile de revenir sur les passages concernant Avenches[2]. Mais il importe de signaler[3] que deux additions concernant Toulouse sont de l'auteur de 642 : on doit rapprocher, en effet, *Tolosa sibi sedem elegunt* (II, 50, p. 71, l. 26), *civitatem Tolosa eligentes sedem* (II, 56, p. 77, l. 25) de *sedem Tholosa aeliens* (IV, 57, p. 149, l. 14). Il faut même relever l'emploi exagéré des mots *gloriosus*, *gloriossimus* : tous les endroits où on les rencontre (c. 36, p. 61, l. 11 ; c. 42, p. 66, l. 10 ; c. 57, p. 79, l. 14) sont des additions, et on le retrouve (p. 87, l. 6 ; p. 88, l. 22, 23) au c. 62 qui, nous venons de le voir, est de l'auteur de 642.

Reste enfin[4] le c. 46 où : 1° l'on donne le chiffre des « Burgundiones » campés sur le Rhin et une étymologie de leur nom, d'après Orose (VII, 32, § 11)[5] ; 2° l'on rapporte qu'après deux ans ceux-ci furent appelés avec femmes et enfants par les Romains ou Gaulois de la province lyonnaise, de la « Gallia comata », de la « Gallia domata », de la « Gallia Cisalpina » pour rejeter le fardeau de l'impôt impérial (*tributa rei publicae*). On a voulu donner quelque importance à ce passage en supposant qu'il reflète une annale perdue : mais le seul texte dont ait pu s'inspirer l'auteur de ce petit roman est le passage bien connu de la *Chronica* de Marius d'Avenches : « Eo anno Burgundiones partem Galliae occupaverunt terrasque cum Gallis senatoribus diviserunt »[6]. La connaissance de cette *Chronica* n'aurait rien que de naturel de la part de l'auteur de 642, originaire justement d'Avenches.

Ainsi tout concorde à nous montrer que toutes les additions à saint Jérôme et Idace, grandes ou petites, émanent de l'auteur de 642. La petite compilation de 613 ne renfermait rien d'original, sauf la date « an I de Sigebert ». Ce n'était pas une édition, mais une simple copie datée.

1. On les distingue du premier coup d'œil grâce au soin qu'a eu M. Krusch de les imprimer en caractères plus forts dans son édition.
2. C. 36 (p. 60-61, p. 61, l. 10); c. 40 (p. 64, l. 16). Cf. plus haut, p. 322.
3. Après Schnürer, p. 214.
4. Les autres passages sont sans intérêt.
5. Voy. éd. Krusch, p. 68, n. 3.
6. Éd. Arndt, p. 9.

*
* *

Après avoir opéré ces interpolations dans le livre II, après y avoir ajouté les extraits de Grégoire de Tours (l. III) et d'Isidore de Séville, notre auteur en vint à la partie la plus rude de sa tâche : la continuation de l'œuvre Grégoire de Tours, s'arrêtant, telle qu'il la connaissait, à la fin du règne de Gontran, jusqu'à son temps.

Comment a-t-il procédé? Quelles sont ses sources? Pour la partie la plus récente, celle qui prend à la mort de Clotaire II (629), peut-être même à la réunion de tout le *regnum* entre les mains de ce prince (613-614), l'auteur a utilisé ses propres souvenirs et les renseignements qu'il a pu recueillir çà et là. Il n'est pas un religieux enfermé dans son cloître, mais un laïque en contact avec la cour des rois de Bourgogne. Mais pour la période la plus reculée, celle qui va de 584 à 613-614, il est évident qu'il a dû avoir recours à des sources écrites. M. Brosien a parlé d' « Annales bourguignonnes »[1] perdues. Le caractère annalistique des c. 1-24 du livre IV est en effet indéniable. Frédégaire étant du « pagus Ultrajuranus », d'Avenches plus particulièrement, a pu se servir d'une *chronica* de cette région faisant suite à celle de Marius d'Avenches, laquelle s'arrête à 581.

Pour le récit des luttes de Thierry et de Theudebert, il a mis à profit un *Auctarium* à la chronique d'Isidore de Séville. Il l'a trouvé poussé jusqu'à l'an 40 de Clotaire, donc 623-624, à la fin d'un exemplaire de l'œuvre d'Isidore[2] : c'est sous l'influence de l'*explicit* de cet *Auctarium* qu'il termine sa transcription de la chronique d'Isidore par la mention : « Ab inicio mundi usque quadragensemo anno Chlottacharii regis ann[3]. » Quant aux renseignements fournis par l'*Auctarium*, au lieu de les copier servilement, il les a employés librement dans les c. 37-42.

Cet *Auctarium* ne saurait être l'unique source du récit des événements de 610-613. La narration de Frédégaire, beaucoup plus copieuse, montre qu'il a connu une ou plusieurs autres sources aujourd'hui perdues. On a montré l'emploi des œuvres du roi wisigoth Sisebut[4], celui de la *Vita Columbani* par Jonas de Bob-

1. Mieux vaudrait dire de *Chronica*, l'Annale proprement dite n'existant pas encore à cette date.
2. Édité par Mommsen, *Auctores antiquissimi*, t. XI, p. 490.
3. Voy. plus haut, p. 307.
4. Voy. p. 318.

bio[1]. Peut-être aussi à la manière dont il parle d'Arnoul de Metz, — il ne l'appelle jamais que « très saint »[2], — doit-on croire qu'il a connu la *Vita* de ce personnage, laquelle a été composée peu de temps après sa mort[3].

Il faut donner aussi une place à l'élément légendaire. On a déjà signalé le caractère fabuleux du c. 19 sur l'aventure de Brunehaut recueillie par un pauvre homme. Le libertinage de la reine est certainement une invention absurde : notre auteur ne se rendait pas compte de l'âge de la vieille souveraine. Au reste, la manière dont il parle d'elle, — il en fait une sorte de bête d'Apocalypse, — témoigne qu'il la voyait déjà à travers la brume fantastique du passé.

Utilisant la *Chronica* d'Isidore de Séville et les *Étymologies* du même, Frédégaire a commencé d'écrire postérieurement à 615 et à 627[4]. De la façon dont il juge Clotaire II dès le récit de son triomphe de 613-614[5], il appert que ce roi était déjà mort lorsqu'il entreprit sa compilation : ce fut donc postérieurement à 629. Nous avons vu qu'un large extrait de la *Vita Columbani*, mis sous l'an 14 de Thierry, forme un chapitre (36) qu'on ne saurait détacher de la trame de son récit. Or la *Vita Columbani* a été composée par Jonas vers 640[6]. Si l'on se rappelle, enfin, que les listes de papes et d'empereurs du livre Ier sont poussées jusqu'à 642[7] et que le récit original de l'auteur s'arrête à septembre 642, il est évident que l'ensemble de sa compilation a été rédigé d'un trait en cette année 642.

Une vingtaine d'années après, la partie originale subit des additions et interpolations d'un caractère austrasien très accusé. Leur auteur vivait à coup sûr dans l'entourage des maires du palais d'Austrasie. Le ton dont il use en parlant de Grimoald prouve qu'il a été plus particulièrement un client de ce personnage[8], et il ne soupçonne pas encore qu'il aura une fin tragique, en 662.

1. Voy. p. 322.
2. « Beatissimo Arnulfo pontifice » (c. 52), « domnus Arnulfus ... ut sua erat sanctitas » (c. 53), « consilio beatissimi Arnulfi ... post discessum beati Arnulfi » (c. 58).
3. La date est malheureusement inconnue, postérieure à 629, assez sensiblement antérieure à 655. Voy. l'édition de la *Vita Arnulfi*, par Krusch, dans les *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. II, p. 427.
4. Voy. plus haut, p. 320.
5. Voy. p. 319.
6. Voy. p. 322.
7. Voy. p. 306.
8. Voy. p. 313.

Chose curieuse, l'Austrasien de 660 ne tranche pas par son style sur le Bourguignon de 642. On trouve même sous sa plume des expressions identiques à celles dont use son prédécesseur. On en a conclu[1] qu'il l'imitait. Il est sentencieux, il aime à citer des proverbes (voy. aux c. 81-82, 85-88).

Il est vrai qu'on retrouve cette particularité au c. 77, mais on a dit[2] qu'il est extrêmement probable qu'il est aussi de *C*. Seulement, si nous remontons jusqu'au c. 38, où l'on rapporte la lutte fratricide de Thierry et de Theudebert, en 612, on voit que l'auteur met dans la bouche de Lesio, évêque de Mayence, bien mal à propos du reste, la fable du loup et de ses fils. M. Schnürer s'est très bien aperçu de l'identité d'esprit entre ce passage et les chapitres propres à *C*. Aussi y voit-il une interpolation due à celui-ci[3]. Mais cette anecdote, pour être déplacée, constitue-t-elle vraiment une interpolation?

L'insistance avec laquelle il est parlé de certains personnages, comme saint Arnoul de Metz et Pepin, maire du palais, avait amené M. Schnürer à retrouver l'influence de *C* dans des chapitres situés non à la fin, mais au cœur même du livre IV : on en a parlé plus haut[4] à propos des c. 52, 58 (2e partie), 61, 68. La dissection opérée par M. Schnürer dans le dessein d'y séparer l'œuvre de *C* et l'œuvre de l'auteur de 642 est habile. Donne-t-elle un sentiment de véritable sécurité?

Prenons, par exemple, le chapitre 58. On y raconte la grande tournée de Dagobert en Bourgogne l'an 7 de son règne (629-630), puis son installation à Paris. Ce chapitre est de l'auteur de 642[5]. Mais on remarque une divergence d'appréciation tout à fait saisissante sur la valeur du roi : il est d'abord représenté comme un justicier dont l'arrivée glace d'effroi les méchants, grands et évêques, et réjouit les pauvres; aussitôt à Paris, ce roi, qui jusqu'alors avait surpassé ses prédécesseurs, se gâte subitement : il n'a plus les conseils du très saint évêque Arnoul, auquel ont succédé ceux de Cunibert, évêque de Cologne, ni ceux du maire du palais Pepin. Quoi de plus séduisant que de disséquer ce chapitre et d'en attribuer la fin à *C*, qui s'intéressait très directement à la famille des Arnoul et des Pepin? C'est le parti qu'a pris M. Schnürer[6]. Mais relisons le chapitre : à la fin, arrivé au mot « Parisius », l'auteur écrit « ut

1. Schnürer, p. 139, n. 1.
2. Voy. p. 312.
3. *Op. cit.*, p. 63, 142-143, 228-229.
4. Voy. p. 312-313.
5. Schnürer, p. 103.
6. *Op. cit.*, p. 104-107.

supra memini »; en effet, plus haut, vers le milieu du chapitre, il vient d'être question de l'arrivée de Dagobert à Paris après son voyage en Bourgogne. Mais l'arrivée à Paris est la conclusion nécessaire, parce que historique, du voyage précédent; elle ne peut être détachée du récit de la tournée en Bourgogne qui constitue la moitié du chapitre. Au surplus, si le contraste entre les vertus du roi avant son séjour à Paris et sa corruption postérieure est voulu, il est évident que le chapitre 58 forme un tout dû à un seul et même auteur, et cet auteur ne peut être que *C*.

Le même esprit anime le c. 60. Installé en Neustrie après un circuit en Austrasie (c. 59; deux lignes), Dagobert devient avide et débauché. Le chapitre 61 est uni intimement aux précédents : Pepin, le plus habile et le meilleur des conseillers, rempli de fidélité et chéri de tous à cause de cet amour de la justice qu'il avait inspiré à Dagobert tant que celui-ci avait usé de ses avis, trouve le moyen de se comporter prudemment envers tout le monde sans s'écarter des voies de l'équité, et il réussit à échapper aux embûches d'Austrasiens qui tentent de le rendre suspect au roi. M. Schnürer[1] n'hésiste pas à déclarer que ce chapitre 61 nous est parvenu sous une forme remaniée par *C*. Mais, on le voit, la même remarque vaut, quoi qu'il en dise, pour le chapitre précédent.

Pouvons-nous arrêter ici l'œuvre de *C*? Le c. 62 parle du baptême de Sigebert, fils de Dagobert, tenu sur les fonts à Orléans par son oncle Caribert, les c. 63 à 66, les exploits et la mort de l'empereur Héraclius; au c. 67, on revient à Caribert pour raconter sa fin et les destinées de son royaume. Pour le fond, ces c. 63-67 se distinguent nettement des c. 58-61. Un indice très fort incite à les attribuer à l'auteur de 642 : le c. 67 se termine par le récit de la mort d'Héraclius (11 février 641), après quoi on lit que celui-ci eut pour successeur son fils Constantin, sous le règne duquel l'empire est ravagé par les Sarrasins. Constantin III ne survécut que trois mois à son père : l'auteur du c. 66 (le même qui a écrit 63-66), qui le considère comme vivant, n'est donc pas encore informé de sa mort survenue en mai 641 : il est impossible de ne pas l'identifier à l'auteur de 642[2].

Ces c. 63-66 sont un hors-d'œuvre de l'auteur du c. 62 : il l'annonce en ces termes à la fin de ce chapitre : « acta vero miraculi quae ab Aeraclio factae sunt non prœtermittam. » Il se laisse aller

1. P. 108-109.

2. C'est surtout pour ce motif que M. Schnürer (p. 109) retire, non sans quelque hésitation, à *C* la paternité des c. 63-66.

à cette longue digression parce qu'il vient de rapporter le retour de Servatus et Paternus que Dagobert avait envoyés en ambassade pour proposer à Heraclius une paix perpétuelle. Ce retour s'est produit « eo anno », c'est-à-dire l'année du baptême de Sigebert. Et ce baptême lui-même a eu lieu « eo anno », c'est-à-dire l'an de l'installation de Dagobert en Neustrie (c. 60), consécutive à une tournée en Austrasie « anno octavo regni sui » (c. 59).

L'enfant Sigebert n'a pas été amené par son père à Orléans, mais par l'homme de confiance du roi, par Pepin : cela nous est dit à la fin du c. 61 : « Ipse vero eo anno cum Sigybertum, filium Dagoberti, ad Chairibertum regem accessit. » Ainsi le c. 61 annonce le c. 62 et s'y relie, comme le c. 62 annonce les c. 63-66 et se relie au c. 67 où l'on revient une dernière fois sur Caribert. Des rapports intimes unissent le groupe des c. 62-67 au groupe des c. 58-61. Si nous avons réussi à établir que ceux-ci sont dus à l'auteur austrasien, il en sera nécessairement de même de ceux-là. Quant à l'objection tirée du silence de c. 66 sur la mort de Constantin, elle n'est péremptoire qu'en apparence. Au c. 81 l'auteur revient sur Constantin III pour annoncer sa mort et l'avènement de son fils Constant; mais il oublie, entre les deux, Héraclius et il la place l'an Ier de Clovis II (639-640). Il en faut donc simplement conclure que l'auteur était mal informé de la chronologie de l'Orient et que le présent est un présent de narration. En outre, comment ne pas être frappé du caractère fabuleux, épique des récits sur Héraclius? Est-il admissible qu'ils aient circulé du vivant de l'empereur ou au lendemain même de sa mort? Un certain laps de temps n'est-il pas nécessaire pour expliquer la couleur légendaire de ces c. 63-66?

Nous arrivons ainsi jusqu'au chapitre 68 qui, nous l'avons vu[1], représente un remaniement austrasien. Mais avec les trois chapitres suivants, 69, 70, 71, nous revenons, selon M. Schnürer, à l'auteur de 642, *B*, dont l'œuvre, sauf l'interruption du chapitre 72, qui est de *C*[2], et un remaniement du même au chapitre 77[3], se poursuit dès lors jusqu'au chapitre 80. En ce qui concerne les c. 69-71, M. Schnürer remarque qu'ils donnent sur l'histoire des Lombards d'Italie au VIIe siècle des renseignements d'une valeur au moins relative, ce qu'il explique ingénieusement en supposant que l'auteur les tient de cet Aubedo, ambassadeur de Clovis II auprès du roi Chrotharius, dont il parle au c. 71. Comme il n'est pas question de

1. Voy. plus haut, p. 312.
2. *Ibid.*
3. *Ibid.*

l'accession au trône du Lombard Charibert en 653, l'auteur de ces chapitres ne saurait être *C*[1]. Mais une autre remarque du même[2] affaiblit son argumentation : l'auteur de 69-71 s'intéresse aux événements d'Italie parce que la reine Gundeberge est « parens Francorum »; il n'entre pas dans son plan d'exposer méthodiquement l'histoire des rois lombards, il n'en parle qu'incidemment; de son silence sur l'accession de Chrotharius, il n'y a donc rien à tirer pour ou contre l'attribution de ces chapitres à *C*. L'hypothèse au sujet d'Aubedo me paraît une quasi-certitude, mais l'auteur a pu être informé par lui à un moment quelconque : nous savons qu'Aubedo ou Chaubedo a vécu jusqu'à 654 pour le moins[3].

S'il était avéré, par contre, que ce soit *C* qui s'intéresse aux événements d'Italie, d'Espagne, d'Orient, comme l'a avancé M. Krusch[4], c'est à lui qu'il conviendrait d'attribuer ces c. 69-71. Remarquer, en outre, le caractère de hors-d'œuvre et d'addition de ce groupe de chapitres introduit comme le précédent (c. 68), qui est de *C*, par un « eo anno » bien suspect au point de vue chronologique.

Ces remarques valent aussi pour le chapitre 73, où il est question des luttes intestines des Wisigoths, chapitre dont le récit commence par un « eo anno » sujet à caution[5]; ce chapitre ne se relie directement à rien de ce qui précède.

Si nous considérons comme des additions les chapitres concernant l'histoire de pays étrangers au *regnum Francorum* et commençant par un vague et suspect « eodem anno », il nous restera les chapitres suivants, lesquels commencent par une date fixe (*anno tanto talis regis*) : n^os^ 74, 75, 76, 78, 79, 80, 83-84, 89-90. L'œuvre de l'auteur de 642 sera réduite, pour la fin de l'an IV, à un récit très court mais cohérent et d'une tenue chronologique satisfaisante.

Postés au chapitre 58, nous sommes descendus jusqu'au chapitre 90 et dernier. Remontons maintenant.

Dès le début, l'auteur du chapitre 58, par un « ut super memini », nous renvoie au chapitre 47 : celui-ci commence par un « anno 39 regni Chlotariae ». L'auteur austrasien *C*, auquel nous avons attribué la paternité de 58, commence donc, lui aussi, par l'indication de l'an du règne : nous en avions déjà deux exemples (c. 58 et 65), en voilà un troisième. Dès lors, le critère simpliste que nous venions d'ima-

1. Schnürer, p. 113, 114 et 115, n. 3.
2. P. 116.
3. Havet, *Œuvres*, t. I, p. 240.
4. Voy. plus haut, p. 310.
5. M. Schnürer (p. 117) est d'un autre avis.

giner n'a plus de valeur. Pour le fond, il suffit de relire les chapitres antérieurs à 58 pour être obligé de les relier aux chapitres postérieurs. Comment ne pas voir un même auteur dans celui qui parle de la reine Gundeberge aux chapitres 34 (fin) et 51 et aux chapitres 69-71 que nous venons d'examiner; les rapports du chapitre 33 où l'on parle des rois wisigoths et du chapitre 73 sautent aux yeux[1]. Le début du c. 40. « Chlotarius factione Arnulfo et Pippino vel citeris proceribus Auster ingreditur », n'est-il pas une anticipation de la fortune future des descendants de ces personnages, comme l'a soupçonné Bonnell[2], auquel cas il ne peut émaner que de *C?*

Enfin, une dernière remarque va nous montrer que les parties mêmes qui semblent l'œuvre propre de l'auteur de 642 lui sont postérieures.

Les derniers érudits qui se sont occupés de Frédégaire tombent tous d'accord pour attribuer à l'auteur de 642, qu'ils désignent par la lettre *B*, le chapitre 84. Vu son importance, reproduisons ce chapitre :

Post discessum Aegane Erchynoaldus maior domus, qui consanguaeneus fuerat de genetrici Dagoberto, maior domi palacium Chlodoviae efficetur. Eratque homo paciens, bonetate plenus, cum esset paciens et cautus, humiletatem et benignam voluntatem circa sacerdotibus omnebusque pacienter et benigne respondens nullamque tumens superbiam, neque cupeditatem saeviaebat; tanta in suo tempore pacem sectans fuit ut Deum esset placebelem. Erat sapiens, sed in primum maxeme cum simplecetate, rebus minsuratem ditatus, ab omnibus erat dilectus. Igitur post discessum Dagoberti regi quo ordine eiusdem tinsauri inter filius devisi fuerant non obmittam, sed delucedato ordine uius volumine inseri procurabo.

H. de Valois, au XVII^e siècle, avait été frappé de la manière dont il est parlé d'Erkinoald au passé. Il en avait conclu[3] que ce personnage n'était plus vivant au moment où ce chapitre fut écrit. Mais, selon M. Krusch[4], il y aurait péril à attacher de l'importance à l'emploi des temps chez Frédégaire; « erat » est une entrée en matière (cf. au c. 80 pour Aega). Cependant la phrase « tanta *in suo tempore* pacem sectans » peut-elle se prêter à une semblable interprétation? N'indique-t-elle pas avec une certitude parfaite que son

1. Aussi M. Schnürer (p. 117-118) a-t-il refusé à son prétendu auteur *A* la paternité de 33 et de 34, bien que dans sa théorie, rappelons-le, l'œuvre de *A* s'étend de 1 à 44 inclusivement.

2. *Die Anfänge des Karoling. Hauses*, p. 94; cf. Krusch, p. 140, n. 5.

3. *Res Franciae*, t. II, p. 449.

4. *Neues Archiv*, t. VII, p. 428, n. 1.

auteur a survécu à l'homme dont il fait l'éloge? Or Erkinoald est mort en 657[1]. Il faut donc retirer à l'auteur de 642 ce chapitre, spécifiquement burgundo-neustrien cependant, pour l'attribuer à *C*, l'interpolateur Austrasien de 660. Et c'est une constatation très grave : dans la critique d'attribution, le contenu et les tendances de chaque chapitre ne permettront plus de discerner la main de *C* et celle de *B*, ainsi que nous le faisions jusqu'ici avec une assurance imprudente[2].

Si du livre IV nous revenons aux autres parties de la compilation, nous serons saisis de la même inquiétude.

Le chapitre 53 du livre II est du même auteur que le chapitre 73 du livre IV[3]. Ce dernier chapitre, nous venons de dire[4] quelles raisons nous avons de l'attribuer à *C*. La conséquence inéluctable, c'est que le livre II a été revu et augmenté par *C*.

Au livre III, c. 12, le songe de Basine, femme de Childéric, l'ancêtre des Mérovingiens, ne peut avoir été composé qu'au moment où la décadence de la race royale apparaissait comme irrémédiable[5]. Qui donc pouvait assimiler aux « minores bestiae » de la prophétie les rois ses contemporains, sinon le partisan de Grimoald, sinon *C*? Il n'est que trop clair que le livre III porte la trace d'une revision de celui-ci. Ainsi la marque de *C* se retrouve dans toutes les parties de la compilation.

L'auteur de la compilation telle qu'elle nous est parvenue a-t-il été interrompu par la mort, s'est-il tu par prudence ou encore la fin de son œuvre a-t-elle disparu par un simple accident? Nous ne le saurons jamais. Mais il est bien certain que l'intention de l'auteur était de poursuivre au delà de ce qui nous est resté de son œuvre. Ce chapitre 90 et dernier du livre IV n'a pas de conclusion : le jugement, d'une égale sévérité sur Flaochat et Willebad, morts simultanément en septembre 642, ne peut être considéré comme telle. L' « auteur de 642 », comme nous l'avons appelé, peut avoir écrit dix, quinze ou vingt ans plus tard. Comme, d'autre part, on a vu qu'il est impossible de séparer mécaniquement l'œuvre de cet auteur de celle du « remanieur » de 660 à laquelle elle est si intimement unie,

1. Voy. le *Liber historiae Francorum*, c. 45 (éd. Krusch, p. 317).

2. J'ai admis que certains chapitres, tel le chapitre 56 sur les *Vita Columbani*, sont de l'auteur de 642; mais il se peut que cet ouvrage soit postérieur à cette date; que deviennent alors les arguments de Krusch et Schnürer attribuant ce chapitre à *B* à cause de son intérêt bourguignon?

3. Voy. plus haut, p. 316.

4. P. 334 et 335.

5. C'est ce qu'ont déjà vu Pétigny (*Lois et institutions de l'époque mérovingienne*, t. I, p. 391) et Brosien (p. 14). M. Schnürer (p. 228) n'hésite pas à attribuer ce songe prophétique à *C*.

comme on peut, comme on doit même affirmer que la compilation dans son ensemble ne nous est connue que sous la forme que lui a donnée le dernier auteur, ne serait-il pas plus simple de faire disparaître la distinction de *B* et de *C*, ainsi que nous avons fait de celle de *A* et de *B*? Les différences de tendances, les divergences chronologiques qu'on a signalées[1] s'expliqueraient suffisamment par la pluralité des sources auxquelles a puisé l'auteur. Rien n'empêcherait, de plus, d'admettre que, Bourguignon d'outre-Jura d'origine, il est passé au service des maires du palais d'Austrasie. En vérité, il ne faudrait pas hésiter à attribuer l'ensemble de la compilation dite de Frédégaire à un seul auteur écrivant vers 660, si l'on pouvait donner une explication suffisante de l'arrêt des listes de papes et d'empereurs à la fin du livre II aux années 641 et 642. Voici celle que je propose : ces listes, Frédégaire les a trouvées dans le petit livret historique de 613 (l. I-II) : un copiste aura prolongé jusqu'à son temps ces listes, listes que Frédégaire n'a pu ou voulu continuer.

Qu'on accepte cette hypothèse, qu'on en trouve une meilleure, ou qu'on rejette l'identité de *B* et de *C*, il n'en demeurera pas moins acquis que l'autorité de la chronique de Frédégaire doit subir une sérieuse diminution : pour le début, et même le milieu du VII^e siècle, nous n'avons qu'un seul témoignage et il a été écrit, remanié profondément en tous cas, vers 660. Les observations faites il y a plus de vingt ans sur l'allure déjà légendaire[2] des renseignements qu'il fournit trouveront malheureusement dans les lignes qui précèdent une confirmation et une explication.

Ferdinand LOT.

1. Voy. p. 314.

2. M. Kurth, dans son *Histoire poétique des Mérovingiens*, disait à tort « épique »; le mot seul est à changer (voy. notre compte-rendu dans le *Moyen âge*, 1893), les observations de cet érudit subsistent.

# BULLETIN HISTORIQUE

## ANTIQUITÉS LATINES.

### PUBLICATIONS ÉTRANGÈRES.

I. Sources et historiographie. — Dans son Étude sur la légende du roi Numa[1], M. Buchmann montre une fois de plus combien elle renferme d'éléments grecs, ainsi les relations de Numa avec Pythagore, ses rapports avec Égérie qui rappellent l'inspiration divine de Minos, de Zaleucus, de Zamolxis; il recule avec raison la formation de cette légende jusqu'à la première moitié du IIIe siècle, avant Naevius et Ennius.

M. Dorothy Brock a consacré à Fronton et à son époque[2] un bon livre qui n'étudie pas seulement le texte, le style, le vocabulaire de Fronton, mais aussi la valeur historique de ses lettres, surtout pour le règne de Marc-Aurèle.

Le livre de M. Laqueur sur Polybe[3] est plus loin l'objet d'un compte-rendu spécial.

II. Histoire. — Ce sera une joie pour tous les travailleurs que d'avoir enfin réunis sous la main ces Petits écrits[4] de Hirschfeld, si précis, si érudits, si clairs, jusqu'ici disséminés dans tant de recueils. Ils constituent une très riche contribution à l'histoire romaine tout entière. Cette collection, dont on n'a exclu qu'une douzaine d'articles et quelques comptes-rendus de livres, comprend soixante-quatorze dissertations classées par matières, dont cinquante-neuf déjà publiées et quinze inédites (13-18, 20, 21, 28-31, 49, 65, 68). Dans le premier groupe, onze se rapportent à l'histoire de la Gaule : Timagènes et la légende de l'émigration gauloise (1894);

1. Guilelmus Buchmann, *De Numae regis Romanorum fabula*, Diss. Leipzig, 1912, 57 p.

2. M. Dorothy Brock, *Studies in Fronto and his age*. Cambridge, University Press, 1911, in-8°, 348 p.

3. Richard Laqueur, *Polybius*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, VII-309 p.

4. Otto Hirschfeld, *Kleine Schriften*. Berlin, Weidmann, 1913, gr. in-8°, VI-1011 p.

études sur l'histoire de la province de Narbonaise (1889); les monnaies au crocodile de Nîmes (1883); la loi de Narbonne relative au flaminat provincial (1888); études gauloises, I (1883), II (1884); l'organisation des trois Gaules par Auguste (1908); le Conseil des Gaules (1904); Lyon à l'époque romaine (1878); l'histoire du christianisme à Lyon avant Constantin (1895); les Haeduens et les Arvernes sous la domination romaine (1897); l'Aquitaine à l'époque romaine (1896). Deux traitent de l'histoire primitive de Rome : le *Jus papirianum* (1903); la légende de Camille (1895). Une est consacrée à l'histoire du droit latin (1879); deux à la question encore controversée de « l'expiration des pouvoirs de César en Gaule » (1904-1905); deux aux Fastes Capitolins (1875-1876); quatre aux pays germaniques et danubiens : le nom des Germains dans Tacite et son apparition chez les Romains (1898); l'administration de la frontière du Rhin aux trois premiers siècles de l'Empire (1877); sur l'histoire de la guerre pannonienne-dalmate (1890); la Dacie (1874). Douze se réfèrent à l'histoire de l'Empire et des institutions impériales : Decimus Clodius Albinus (1897); le début de l'année impériale tribunicienne (1881); les tombeaux des empereurs à Rome (1886); sur l'histoire du culte des empereurs (1888); les *Flamines perpetui* en Afrique (1891); compte-rendu du livre de J. Schmidt, *De Seviris Augustalibus* (1878); les propriétés foncières des empereurs aux trois premiers siècles (1902); la police de sûreté dans l'empire romain (1891); la police égyptienne à l'époque impériale d'après les papyrus (1892); les *agentes in rebus* (1893); les titres hiérarchiques sous l'empire romain (1901); le Journal de Rome et les acclamations au Sénat (1905). Un article étudie les bornes milliaires romaines (1907); vingt-deux sont consacrés à l'historiographie, à la critique des sources et des textes : sur Polybe (1902); Tite-Live a-t-il utilisé Polybe aux livres XXI et XXII? (1877); les Annales de C. Fannius (1884); Dellius ou Salluste? (1903); sur les lettres de Cicéron (1903); remarques archéologiques et critiques sur divers écrivains latins (1874-1881); sur divers écrivains latins (1889); l'*elogium* de M. Valerius Maximus (1876); l'inscription dite *Laudatio Turiae* (1902); sur le monument d'Ancyre (1885); sur les *Silves* de Stace (1881); le nombre de livres des *Annales* et des *Histoires* de Tacite (1877); remarques sur Tacite (1883); sur la disposition annalistique de l'œuvre historique de Tacite (1890); sur la *Germanie* de Tacite (1877); plan et date de la composition de l'*Epitome* de Florus (1899); la date de la composition des *Makrobioi* (1899); du *De brevitate vitae* de Sénèque (1870); des *Responsa* de Q. Cervidius Scaevola (1877); remarques sur la

biographie de Septime-Sévère (1884); sur les auteurs de l'*Histoire Auguste* (1869). Viennent enfin une analyse du premier volume de l'*Histoire de l'Empire* de Mommsen, trois notices nécrologiques sur Allmer (1900), Friedländer (1910) et Mommsen (1904), et deux variétés épigraphiques : inscription sur la construction du camp de Carnuntum (1881); inscription provenant des carrières de Brazza (1885). Les articles inédits, lus presque tous à des séances de l'Académie de Berlin ou de Vienne, sont moins importants. Huit se rapportent à l'histoire de la République et corrigent sur différents points la tradition primitive sans la rejeter dans l'ensemble. Dans « la victoire de Cincinnatus sur les Èques » (1908), M. Hirschfeld voit une copie de l'événement analogue de 431. Dans ses articles sur l'histoire des tribus romaines (1908) et sur le choix des tribuns avant la loi Publilia (1909), il admet l'existence des tribus rurales en 495 et comme conséquence la création de deux tribuns de la plèbe, créés probablement dans une assemblée par tribus jusqu'à la régularisation de ce système par la loi Publilia de 471. Dans la « mise à l'écart des comices centuriates pour l'élection des magistrats » (1912), il conclut que cette réforme eut lieu sous César; dans une note « sur l'histoire du décemvirat » (1909), que le renversement des seconds décemvirs fut l'œuvre des patriciens; dans celle « sur la tradition de la première guerre gauloise » (1909), qu'il faut rejeter entre autres données le nom de Brennus, l'attaque de Clusium; l'étude sur « le serment de fidélité des Italiens à Marcus Livius Drusus » (1912) admet l'authenticité de ce texte avec une correction intéressante; celle sur « les nombres typiques dans la tradition sur l'époque de Sylla » (1912) élimine beaucoup de chiffres excessifs, généralement 400, 40,000 et surtout 120,000. La note « Auguste est-il un falsificateur d'inscriptions » (1908) explique son erreur involontaire dans la lecture de l'inscription de Cossus. Dans l'étude sur la concession de la dignité impériale et la cassation des actes impériaux (1910), une excellente correction à Suétone, *Vie de Galba*, XVI, *patres* au lieu de *praetorianos*, montre l'importance du rôle du Sénat. « Au sujet du sénatus-consulte de 20 ap. J.-C. » (1912), rendant les gouverneurs responsables des délits de leurs femmes, M. Hirschfeld maintient cette date contre celle de 24 que donne Tacite; son étude sur « la persécution des chrétiens sous Néron » (1910) contient de bonnes explications et justifie les Juifs du reproche de délation; à propos de « Velleïus Paterculus et Atticus » (1912), il apporte de nouvelles preuves de l'emploi des Annales d'Atticus par Velleius. Dans l'étude sur « l'époque de la composition des Vies de l'*Histoire Auguste* », il propose comme explication du panégyrique de Claude II le mariage

de Constantia, fille de Constance II, avec Gratien entre 374 et 384 et cette époque pour la rédaction finale. L'article sur « l'histoire de l'empire romain aux trois premiers siècles » (1913) est une brillante esquisse de la civilisation impériale.

On attendait avec impatience cette nouvelle œuvre de M. Pais : l'Histoire critique de Rome aux cinq premiers siècles[1]. Elle comprend deux parties de longueur très inégale : la première, la critique en 528 pages ; la deuxième, la reconstruction en 280. La première partie n'est guère qu'une reproduction, le plus souvent intégrale, de l'*Histoire de Rome*, publiée en 1898-1899, avec des divisions plus nettes, une bibliographie et des notes plus abondantes, quelques additions, notamment sur le *lapis niger* et l'inscription archaïque du Forum ; sur la muraille de Servius, toujours avancée au IVe siècle, avec Richter et Pinza contre Graffunder ; sur les Fastes, résultat d'une tardive reconstitution littéraire et non d'une tradition authentique ; sur l'œuvre de Valerius Antias ; sur celle de Denys d'Halicarnasse, pleine d'allusions intéressantes aux institutions de son époque ; sur l'insuffisance de la garde des actes publics ; et un couplet patriotique sur la récente conquête de la Libye. M. Pais maintient presque toutes ses conclusions sur les sources de l'histoire romaine primitive, sur les légendes relatives à la fondation de Lavinium, d'Albe et de Rome, sur les sept rois de Rome. Nous n'avons donc sur ces points qu'à renvoyer le lecteur à notre analyse de la première édition[2]. La deuxième partie, la reconstruction, ne pouvait naturellement pas être très longue ; la méthode de M. Pais lui imposait la plus extrême prudence dans l'emploi non seulement des sources littéraires, mais des matériaux archéologiques et linguistiques, à son avis encore trop incomplets, flottants, vagues et qui ne fournissent ni faits historiques ni chronologie. C'est dans cet esprit, avec l'aide des travaux de Helbig, de Pigorini, de Brizio, de Sophus Müller, de Montelius, d'Orsi, de Savignoni, de Mengarelli, de Koerte, de Skutsch, de Schulze et d'autres archéologues et aussi en utilisant souvent ses propres ouvrages, *Histoire de la Sicile et de la grande Grèce*, *Anciennes légendes*, *Recherches historiques et géographiques*, qu'aux chapitres VIII-X l'auteur expose d'abord très sommairement ses vues, en général conformes aux opinions courantes, sur la succession des diverses couches de populations, Osques identiques aux Ausoniens, Sicules, Aborigènes de l'Apen-

1. Ettore Pais, *Storia critica di Roma durante i primi cinque secoli*. Vol. I, 1re partie : *Le fonti, l'età mitica;* 2e partie : *L'età regia*. Rome, Loescher, 1913, gr. in-8°, XXVI-835 p.

2. *Rev. histor.*, t. LXXIV, sept.-déc. 1900, p. 156-162.

nin, Ligures d'origine probablement orientale, Ombriens venus des régions danubiennes, races illyriennes des Japyges ou Japodes, des Liburnes, des Vénètes, enfin Étrusques, Celtes et races sabelliennes de l'Apennin; sur l'origine probablement lydienne et l'hégémonie des Étrusques du VIII^e au VI^e siècle en Italie et particulièrement dans le Latium où l'histoire de la dynastie étrusque des Tarquins a été défigurée par la légende; sur la sauvagerie des Latins primitifs, peu à peu civilisés par leurs rapports commerciaux avec les Phéniciens d'Afrique et avec les Grecs, soit avant soit après la grande colonisation du VIII^e siècle; sur le rôle important de Cumes et la localisation des mythes homériques par les colons grecs le long des côtes de l'Italie. Dans les chapitres XIII-XVIII, M. Pais essaie de reconstituer l'histoire de la période royale à Rome en ne s'appuyant que sur les traditions, les survivances authentiques archaïques, à la lumière de la religion et du droit comparés, en décrivant aussi la nature du sol, des côtes, l'importance des forêts, des fleuves, beaucoup plus forts et plus navigables alors qu'aujourd'hui. Il esquisse d'abord les phases du développement politique et territorial de Rome : une période royale, attestée par le *rex sacrorum* et l'*interregnum*; la domination étrusque du VII^e au V^e siècle jusqu'à la chute de la royauté; le groupement de villages préhistoriques en un *Septimontium* autour du Palatin et de son faubourg populaire de l'Esquilin; la construction sous les Étrusques de l'enceinte carrée du Palatin en terre et avec des palissades englobant les plus anciens monuments de Rome; les luttes perpétuelles avec Veies, Fidènes, les Volsques, les Èques; l'alliance avec Gabies et Caere; la formation d'un territoire de cinq à six milles de rayon, correspondant aux tribus Lemonia, Papiria, Horatia, avec les monts Albains, Velitrae, Tusculum, Norba, Cora; la prépondérance sur les anciennes confédérations de Laurentum, Lavinium, Aricia, Tusculum; les invasions incessantes des Sabins et, à la fin du VI^e siècle, la conquête de Rome par les Sabins d'Attus Clausus qui forme la cité latino-sabine du Septimontium et du Quirinal et substitue à l'influence étrusque l'influence des Sabins, puis des Grecs; vers la même date, les premiers rapports directs avec la Grece et peut-être l'alliance avec Marseille. Les institutions politiques et militaires se précisent plus facilement : les *gentes*, groupes d'abord naturels, puis politiques et économiques; les trois tribus, à la fois ethnographiques et topographiques, appelées du nom d'un dieu ou d'un totem, les *Ramnenses* du Palatin, les *Titienses* Sabins, les *Luceres* d'origine inconnue; les trente curies topographiques; le patriciat et la clientele issue de divers éléments, populations primitives, vaincus, réfugiés, bâtards, citoyens déchus; les

*gentes minores*, surtout plébéiennes, d'époque inconnue; le roi, dont on ne sait exactement ni les pouvoirs ni le mode de création; les comices curiates investis de toutes les attributions et peut-être tenus dans la curia *Hostilia*; une armée composée de patriciens, de clients et de mercenaires; en guise de cavalerie des fantassins montés jusqu'à la création de la vraie cavalerie à l'époque des guerres samnites; l'armement des hoplites emprunté aux Étrusques. Pour les institutions religieuses, M. Pais se préoccupe surtout, en complétant le Manuel de Wissowa, de retrouver les formes primitives de la religion d'abord sauvage, matérialiste : le culte des animaux, des pierres, des totems, la magie, les sacrifices humains, les restes de l'anthropophagie, le passage de l'animisme, du fétichisme au culte des forces naturelles, puis à l'anthropomorphisme étrusque; il étudie ensuite les premiers sacerdoces, les pontifes, sans doute sabins, devenus peu à peu chefs de la religion, les Flamines, le droit augural romain, l'haruspicine étrusque. Ce sont surtout les vieilles règles de droit civil et sacré, fournies à une critique sévère par les prétendues lois royales et les Douze Tables qui montrent les conditions juridiques et sociales : organisation de la famille; vestiges de la communauté des femmes; possession du sol par les *gentes* jusqu'au début de la République; droit des funérailles; désignation de l'héritier devant les curies ou *in procinctu*; *mancipium*, *usucapio*, *manus*, *nexum* avec ses conséquences extrêmes, telles que le partage du corps du débiteur; devoirs du patron envers le client; droit pénal caractérisé par la rareté de l'intervention de l'État, le talion, la vengeance du sang, les ordalies, le duel judiciaire; barbarie des mœurs surtout dans les cérémonies du mariage; grossièreté du mobilier, des instruments; conditions économiques, nourriture, repas publics; transformation due à la conquête des Étrusques qui introduisent leurs costumes, leurs instruments, leurs métiers, leurs armes, leurs travaux d'utilité publique, leur civilisation. Quoiqu'elle admette encore de nombreuses hypothèses, telles que l'explication du nom des trois tribus et l'invasion sabine au début de la République, la reconstruction de M. Pais est essentiellement sobre, prudente, judicieuse et paraît provisoirement correspondre dans les grandes lignes à la vérité.

Meltzer avait laissé inachevée son Histoire des Carthaginois; le troisième et dernier volume qui la finit, de 218 à 146, est l'œuvre propre, absolument personnelle, originale de M. Kahrstedt[1]. Elle

1. Ulrich Kahrstedt, *Geschichte der Karthager von 218-146*. Berlin, Weidmann, 1913, in-8°, XI-690 p. avec 2 cartes.

est du plus haut intérêt; c'est le premier travail étranger qui met à profit, pour un tableau de la civilisation phénicienne à cette époque, les monuments archéologiques et, pour l'histoire de la deuxième guerre punique, les résultats de la critique des sources, surtout de Tite-Live. La première partie expose la situation de l'empire carthaginois en 218. Les collections de nos musées de Tunisie et d'Algérie, l'examen des localités, des nécropoles, des restes archéologiques, les travaux de nos savants, tels que Tissot, Daux, Gauckler, Berger, Delattre, Gsell, Merlin, auxquels M. Kahrstedt témoigne sa juste reconnaissance, ont fourni à sa critique avisée deux chapitres très neufs et très nourris qui montrent : la topographie de Carthage et de ses ports ; sa population d'environ 130,000 âmes, le maintien des mœurs orientales, malgré l'extension de l'influence grecque; les modifications du nom chez les Carthaginois; dans l'art, la substitution graduelle aux importations égyptiennes (scarabées, amulettes, hachettes) des importations grecques de la Cyrénaïque, de la Sicile, de l'Italie, de Rhodes (lampes, ivoires, vases amphores, terres cuites) ; le rôle des artistes grecs, par exemple pour la sculpture des sarcophages anthropoïdes; la pauvreté, l'impuissance de l'art indigène représenté surtout par des stèles funéraires et votives, des statuettes de divinités, des terres cuites, des poteries, des brûle-parfums, des sceaux, des scarabées, des lampes; pour les sépultures, le maintien, à côté de l'incinération de plus en plus prédominante, de l'ensevelissement dans des sarcophages ou dans des amphores ; pour la religion, la disparition des sacrifices humains; pour le commerce, la restriction de l'exportation des pauvres produits carthaginois aux pays occidentaux, Numidie, Mauritanie, Espagne; dans toutes les branches, la stagnation, la stérilité, la décadence. L'archéologie fournit des conclusions analogues pour l'extension et le caractère de la domination carthaginoise. En laissant de côté les colonies de l'Océan, les *Emporia*, les villes de la côte algérienne, peu connues, moins nombreuses qu'on ne le croit généralement et qui ont fourni peu de trouvailles archéologiques vraiment puniques (à Philippeville, Stora, Collo, Igilgili, Alger, Guyotville, Cherchell, Gouraya), on a le vrai territoire carthaginois, c'est-à-dire la province romaine de 146, augmentée des conquêtes faites par Masinissa, d'une étendue d'environ 55,000 kilomètres carrés, avec 6 à 700,000 habitants au plus; les villes libyphéniciennes n'y constituent qu'une façade; l'intérieur du pays que Carthage n'a ni cultivé, ni assimilé, ni pacifié, ni protégé contre les Numides reste libyen: la civilisation punique ne s'y développera qu'à l'époque de Masinissa et sous l'empire romain. Carthage n'a

qu'un revenu moyen de 35,000,000 de drachmes et une armée de 60,000 hommes. En dehors de quelques villes, Gadès, Carthagène, elle n'a pas colonisé véritablement son empire espagnol, peuplé au plus de 20,000 Sémites et de 2,000,000 d'Ibères; l'archéologie, l'étude des importations d'objets carthaginois (trouvailles de Villaricos, de la région de Carmona, d'Osuna) démontrent contre les exagérations ridicules, encore trop acceptées en Espagne, la faible importance de l'élément punique : le fond est resté ibère. Les deuxième et troisième parties sont consacrées aux sources et à l'histoire de la deuxième guerre punique. Nous ne pouvons guère qu'en donner les conclusions souvent trop hypothétiques, trop affirmatives sur les sources des textes principaux, c'est-à-dire, outre Polybe, la troisième décade de Tite-Live, Dion-Zonaras, Appien, Plutarque. Ce dernier dérive surtout de Tite-Live; Dion, de Coelius et d'autres annalistes; Appien, d'annalistes et parfois de Fabius; Tite-Live suit essentiellement Polybe, Coelius, qui a utilisé lui-même Silenos, Fabius, et en outre Cincius, Claudius, Valerius Antias et d'autres annalistes. M. Kahrstedt est donc d'accord en gros pour la critique de Tite-Live avec Soltau, sauf pour la substitution de Coelius à Claudius comme source essentielle. La tradition de Tite-Live est bonne, venant de Polybe, suspecte venant des sources annalistiques. M. Kahrstedt applique rigoureusement ce principe de critique et fait hardiment, le plus souvent à bon droit, surtout à partir de 216 (fin du texte complet de Polybe) table rase d'une bonne partie des récits traditionnels, encore acceptés par Lehmann, Ihne, Neumann, Delbrück et même Mommsen; en outre, il se montre, plus justement encore, très sceptique à l'égard des chiffres des armées romaines, des localisations, des reconstitutions de batailles, en acceptant cependant sur beaucoup de points les opinions de Kromayer. Pour le passage des Alpes par Hannibal, il n'accepte comme certain que l'arrivée chez les Taurini et penche pour le mont Genèvre. Il élimine en particulier la tournée des ambassadeurs romains en Espagne et en Gaule, le premier passage de l'Apennin par Hannibal, l'emploi indéfini des débris des légions de Cannes, les défaites d'Hannibal en Italie, ses quartiers d'hiver à Capoue, la victoire de Marcellus à Nola, presque tous les faits de l'hiver de 210-215; pour 215, les clauses de l'alliance entre Philippe et Hannibal étrangères à Polybe, la seconde capture des ambassadeurs de Philippe, les victoires des Scipion à Iliturgi et Inlibili et d'autres généraux d'Espagne en 214, la défaite d'Hannon à Bénévent, les détails de l'expédition d'Hannibal contre Rome étrangers à Polybe, tous les débarquements de la flotte romaine de Sicile en Afrique; pour 207, le

siège de Plaisance par Hasdrubal, la victoire de Néron sur Hannibal; enfin les détails de Dion et d'Appien, étrangers à Tite-Live sur la campagne de Scipion en Afrique. Il maintient Zama contre Naragarra comme lieu de la bataille. La quatrième partie décrit excellemment l'époque, le royaume, le rôle important de Masinissa, l'extension de la colonisation et de la civilisation puniques dans la Numidie au moyen des textes historiques et des documents archéologiques fournis surtout par Thugga, Vaga, Bulla, Gunugu. Dans la dernière partie, l'histoire de la troisième guerre, débarrassée de nombreuses fables, notamment sur l'étendue et les ressources de Carthage, repose sur la critique des sources dont le noyau est le récit de Polybe, bien conservé dans Diodore, augmenté de données annalistiques généralement mauvaises dans Dion, Appien et les abrégés de Tite-Live.

Les remarquables qualités que nous avons déjà signalées[1] dans l'Histoire des empereurs romains de M. A. von Domaszewski[2] ont valu rapidement à son livre l'honneur d'une seconde édition, reproduction exacte de la première. Pourquoi l'auteur s'arrête-t-il à Dioclétien? Son talent d'exposition trouverait aussi une belle matière au Bas-Empire.

Sous le titre de Recherches chronologiques critiques sur l'histoire de Claude avec un essai d'établissement des *Regesta* de cet empereur[3], la dissertation de M. Vivell, faite sous la direction de M. von Domazewski, est une excellente étude sur l'histoire de Claude. Elle détermine en particulier les dates et les occasions de toutes les salutations impériales, étudie les surnoms, les consulats de l'empereur, les consuls suffects, place en 41, non en 42, la naissance de Britannicus, comble une lacune des fastes de l'Afrique en y mettant en 40-41 un proconsulat d'Othon, réunit tous les textes connus sur la vie de Claude, sur les principaux magistrats de son époque. L'établissement de pareils regestes pour tous les empereurs serait fort désirable.

Le titre du livre de M. Birt : Types romains, tableau du monde en biographies[4], en indique nettement le contenu. C'est pour le

1. Voir *Rev. histor.*, 1910, 103, p. 334-335.

2. Alfred von Domaszewski, *Geschichte der römischen Kaiser*, 2e édition. Leipzig, Quelle et Meyer, 1914, gr. in-8°, 2 vol., VIII-324 et IV-328 p. avec 12 grav. sur cuivre et 10 cartes.

3. Karl Vivell, *Kritische Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Claudius, nebst einem Versuch zu Regesten dieses Kaisers*, Diss. Heidelberg, 1911; Fribourg-en-Brisgau, Wagner, 128 p.

4. Theodor Birt, *Römische Charakterbilder. Ein Weltbild in Biographien.* Leipzig, Quelle et Meyer, 1913, in-8°, 348 p. avec 20 grav. sur cuivre.

grand public qu'il a composé, d'une langue vive et agréable, en traits larges et vigoureux, également très précis, sans appareil scientifique, mais tout de même avec de solides connaissances, ces quatorze biographies de personnages caractéristiques, hommes d'État et généraux, Scipion l'Africain, Caton le Censeur, les Gracques, Sylla, Lucullus, Pompée, César, Marc-Antoine, Auguste, Claude, Titus, Trajan, Hadrien, Marc-Aurèle, reliées par des résumés des événements intermédiaires. Elles montrent l'importance historique des hommes et leur place dans l'évolution qu'ils déterminent et dont ils sont aussi le produit. L'ouvrage est orné de vingt belles reproductions des bustes de presque tous ces personnages, de plusieurs autres empereurs et impératrices et, en outre, d'un vieux Romain, d'Alexandre, de Cicéron et d'Antinoüs.

L'article insignifiant de M. G. Biasiotti sur la bataille de Constantin à Saxa Rubra[1] n'a d'autre intérêt que de reproduire un fragment de bas-relief du musée d'Alger avec une inscription, relatif à la victoire du *Pons Mulvius*.

III. Institutions. — Dans l'étude pénétrante et neuve qui a pour titre Organisation de l'État chez les anciens Italiotes, recherches sur la constitution primitive des Latins, des Osques et des Étrusques[2], M. Rosenberg s'est surtout proposé d'éclairer, à l'aide des inscriptions osques, ombriennes et étrusques, les origines des magistratures romaines. Tusculum possède, à l'époque historique, trois édiles ordinaires, sans doute primitivement chefs politiques et religieux, et un édile lustral, créé probablement après la séparation de la magistrature et de la prêtrise, pour diriger le culte des Dioscures ; ce régime explique vraisemblablement les trois édiles d'Arpinum, de Fundi, de Formiae et les édiles plébéiens de Rome qui, d'abord chefs du temple de la plèbe, sont devenus ensuite ses magistrats politiques. L'excellent chapitre consacré au *meddix* osque montre qu'il n'y a en général, comme magistrats ordinaires chez les Osques, à Capoue, Velitrae, Nola, Corfinium, chez les Mamertins, probablement aussi à Pompeï, Herculaneum, Bovianum, que deux *meddices* qui se partagent les compétences, un supérieur, le *tuticus*, directeur politique, président du sénat et de l'assemblée du peuple, chef de la justice et de l'armée, l'autre secondaire ; on ignore le sens d'autres épithètes du *meddix*, *œticus* et *degetasius* (peut-être comme *decen-*

1. Giovanni Biasiotti, *la Battaglia di Costantino a Saxa Rubra, 28 ottobre 312*. Rome, Cuggiani, 1912, in-4°, 8 p. avec 3 grav. et un plan.

2. Arthur Rosenberg, *Der Staat der alten Italiker. Untersuchungen über die ursprüngliche Verfassung der Latiner, Osker und Etrusker*. Berlin, Weidmann, 1913, in-8°, VI-142 p.

*tarius*, se rapportant aux décuries). Il n'y a aucun rapport entre le dictateur romain et le roi créé en temps de guerre par la ligue lucanienne. La censure est une vieille institution italique, commune aux Latins et aux Osques, attestée surtout chez les Samnites et les Herniques; comme à Rome, à l'origine, les magistrats supérieurs s'appelaient tous les cinq ans censeurs; la création à Rome de censeurs spéciaux en 443 a donc été une innovation. Quelques villes sabines ont des magistrats particuliers, par exemple un *magister juventutis*, un *interrex*, des *octoviri*; ces derniers se partagent les compétences : deux pour les temples, deux pour les finances, deux pour l'édilité; M. Rosenberg conjecture que la paire manquante est peut-être les *magistri juvenum*, chefs des éphèbes. Les villes de l'Ombrie, où les nobles et le sénat paraissent avoir la prépondérance, ont deux *marones* (*maronatus*) éponymes, peut-être d'origine étrusque. Les inscriptions étrusques de l'époque où le régime républicain a remplacé le régime royal des Lucumons paraissent indiquer comme magistrats : pour la ligue des douze peuples le *zilath* (plus tard probablement le *sacerdos* ou *praetor Etruriae*) et le *marunuch* (plus tard probablement l'*aedilis Etruriae*); pour chaque ville le *zilath*, le *marniu* et le *purthne* qui correspondent peut-être au prêteur (ou au dictateur), à l'édile et au questeur. Les villes latines et osques ont primitivement soit deux prêteurs, soit, comme Lanuvium, Aricia, Fidenae, Caere, Albe, sous l'influence des Étrusques, un dictateur, que Rome leur emprunte dès le début de la République, mais avec de profondes modifications. Rome a donc subi toutes sortes d'influences, osques, sabines, étrusques, mais en les transformant d'une façon originale, par exemple en donnant à chacun des deux grands magistrats un pouvoir égal et en tenant en réserve la dictature. Elle a certainement emprunté les licteurs à l'Étrurie, peut-être particulièrement, d'après les textes classiques et la découverte de la *Tombe du Licteur*, à Vetulonia. La *juventus*, les *juvenes* pouvant être assimilés aux *equites*, jeunes nobles cavaliers, les inscriptions de Nepet, de Sutrium, de villes sabines, relatives au *magister*, au *praetor* ou *praefectus juvenum* ou *juventutis* pourraient expliquer l'anormal *magister equitum*. La romanisation graduelle des magistratures italiques laisse subsister beaucoup de particularités; M. Rosenberg étudie à ce propos la constitution de Bantia et la ressemblance de la colonie latine d'Ariminum avec Tusculum. Passant ensuite aux textes des Tables Eugubines sur la *trifu* (tribu), territoire total du peuple divisé d'abord en dix, plus tard en vingt groupes, décuries ou curies, et aux textes sur les tribus, curies et centuries des Étrusques, sur la

constitution de Mantoue, capitale d'une dodécapole, et divisée non en trois tribus, mais en trois peuples, probablement les Étrusques, les Vénètes et les Ombriens, il montre que ces textes ne résolvent pas l'énigme des trois tribus romaines primitives et que, quoique pourvues de noms étrusques, elles peuvent être antérieures à la domination des Étrusques à Rome. Pour les sénats italiques, nous n'avons de renseignements sérieux que sur Capoue, soumise probablement à l'influence grecque. A côté d'hypothèses encore prématurées, notamment sur les institutions étrusques, le livre de M. Rosenberg fournit donc beaucoup de résultats nouveaux et importants.

Dans le même ordre d'idées, M. van Deman-Magoffin a écrit sur les *Quinquennales*[1] une bonne dissertation, soignée, sur quelques points nouvelle, qui dresse des statistiques complètes, étudie les différentes catégories de *Quinquennales*, sauf ceux des corporations, l'origine de ces magistrats municipaux qui apparaissent dans les colonies de Sylla, leurs fonctions bien connues, dérivées de celles de censeurs, sauf le *regimen morum* dont il y a peut-être cependant quelques traces et surtout la difficile question de leur mode de nomination. Pourquoi l'auteur parle-t-il encore sans hésitation de la *Lex Julia municipalis* de 45? Le livre précédent de Rosenberg montre, d'autre part, que le titre de *quinquennalis*, généralisé par les Romains, a simplement remplacé celui de censeur, porté tous les cinq ans par les hauts magistrats de certaines villes italiques.

Dans le premier volume de son livre, l'*Imperium romanum*, M. Täubler[2], étudie les traités publics et leurs conditions. Ce travail, à la fois d'histoire, de droit et de diplomatique, est le plus substantiel, le plus remarquable, qui ait été consacré depuis longtemps à l'histoire trop négligée du droit international romain; le premier chapitre classe et analyse les traités d'après leur forme et leur contenu; d'abord le traité de soumission (*deditio*), ses effets théoriques et réels en Italie et en dehors de l'Italie, ses adoucissements graduels, substitution de la *fides* à la *dicio*, création de droits politiques, nouveaux, par exemple de la demi-cité, du régime provincial. Vient ensuite l'armistice, soit simple, soit constituant des préliminaires de paix; simple, il a une durée très variable, qui n'allait probablement à l'origine que jusqu'à la campagne suivante (*annuae induciae*);

1. Ralph Van Deman-Magoffin, *The Quinquennales; an historical study* (*Johns Hopkins University Studies in historical and political science*, ser. XXXI, n° 4). Baltimore, Johns Hopkins Presse, 1913, in-8°, 50 p.

2. Eugen Täubler, *Imperium Romanum, Studien zur Entwicklungsgeschichte des römischen Reiches*. Erster Band : *Die Staatsverträge und Vertragsverhältnisse*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, VI-458 p.

conclu soit par le général pour cette courte période en comportant le paiement de la solde et des frais de guerre, soit par le sénat pour un temps plus long, il disparait après 293; les préliminaires de paix, toujours nécessaires, contrairement à l'opinion de Mommsen, pour les négociations ultérieures, comportent une clause nouvelle, la fourniture d'otages. La troisième forme de traité, probablement très ancienne, quoique nos treize exemples principaux n'aillent que de la première guerre punique à la guerre syrienne, — après les premiers traités avec Carthage, de type carthaginois et avec Marseille, de type marseillais, — est le traité perpétuel; il amène trois situations fondamentales : l'amitié, l'alliance, généralement corrélatives à l'amitié, et la vassalité; il peut comprendre aussi des clauses spéciales : rançon correspondant généralement aux frais d'entretien des légions, cessions territoriales, livraison de matériel de guerre, de prisonniers, de déserteurs, fixation de limites à la navigation, clauses politiques permanentes, et il peut recevoir plus tard des clauses additionnelles. Dans le deuxième chapitre sur les autorités compétentes en cette matière, l'auteur réfute très heureusement les théories de Rubino et de Mommsen. Rejetant la prétendue évolution qui aurait transféré au Sénat et au peuple la compétence d'abord exclusive du magistrat, il démontre que ces trois autorités ont toujours pu exercer leur action, individuellement ou concurremment; le magistrat (le général) reçoit ordinairement les soumissions; il peut faire des armistices, des additions à un traité fondamental et même jurer un traité final; mais son acte ne dure théoriquement qu'autant que sa magistrature et son serment ne lie pas le peuple, comme le montrent les traités de Numance et des Fourches Caudines; le sénatus-consulte peut être révoqué par un sénatus-consulte et le Sénat n'a fait généralement seul que des traités sans importance et des renouvellements; seul, le peuple, dans l'assemblée des tribus patricio-plébéiennes et non des tribus plébéiennes, peut faire un traité perpétuel, garanti par le serment des féciaux, généralement d'ailleurs avec la collaboration préalable et essentielle du Sénat. L'auteur étudie ensuite les pouvoirs exercés en cette matière par Pompée, Sylla, César, la transformation, sous ce dernier, du Sénat en bureau de publication, la transmission du droit populaire à l'empereur. Le troisième chapitre, consacré à l'examen des principaux traités, fournit des résultats importants. Il faut rejeter le premier traité avec Séleucus au sujet d'Ilion, le traité de commerce avec Rhodes en 306, l'introduction faite par Tite-Live dans les traités avec Philippe, en 205, des peuples et rois alliés, non de Rome mais des Étoliens, à savoir Ilion, Attale, Nabis, les Messéniens, les Éléens, les Achéens,

et, en 197, de nombreuses falsifications issues des annalistes récents. Le premier traité réel avec les Achéens n'est que de 183. Le traité avec les Juifs de 161 est un sénatus-consulte authentique. Polybe ne donne que les préliminaires du deuxième traité de paix avec Carthage; Appien les combine avec l'instrument final. Les trois traités avec Carthage antérieurs à la première guerre, et dont Polybe a eu certainement des copies complètes et authentiques, sont de 348, 306 et 279; celui de 343 dans Tite-Live est un renouvellement du premier par sénatus-consulte; le troisième renouvelle le second, avec les clauses additionnelles relatives à Pyrrhus qu'il faut interpréter dans le sens de Mommsen; les deux premiers marquent encore nettement la supériorité politique de Carthage qui impose ses formules et ses conditions. Le traité de Spurius Cassius avec les Latins est une falsification, comme toute la tradition sur les rapports de Rome avec la ligue latine. M. Täubler en donne une nouvelle démonstration convaincante et essaie de reconstituer cette évolution en acceptant une partie des idées de Beloch, Seeck et Wissowa : trois centres religieux primitifs, Albe avec le temple de Jupiter, Aricia avec le temple de Diane, Lavinium; trois ligues politiques autour de Rome, de Tusculum et peut-être d'Ardea; absorption des cultes par les capitales fédérales; absorption et transformation des ligues par Rome en un état unitaire avec maintien des institutions sacrées. Le texte de Festus sur le traité latin n'est qu'un fragment de statut accordé par Rome. Dans le quatrième chapitre sont exposés les modes de conclusion et de rédaction des traités, en particulier la valeur de l'instrument écrit, simple moyen de preuve; l'évolution de la *sponsio* qui, après avoir été la forme primitive du traité en garantissant la fourniture de cautions perpétuelles, ne subsiste plus à l'époque historique que dans la soumission; le sens de la poignée de main, symbole de la *fides;* le lieu très variable de la négociation, tantôt le Sénat, tantôt le camp du vainqueur, tantôt un endroit neutre ou en dehors des deux camps, à l'origine surtout la frontière et le milieu d'un fleuve; le rôle des féciaux; les formules, l'enregistrement, la copie du texte. Dans le cinquième chapitre, M. Täubler essaie de retrouver la provenance, le caractère, le mode de transmission des textes; il fait venir des archives du Capitole les premiers traités et celui de 341 avec Carthage, trois des traités de généraux, avec Hiéron, avec Carthage en 241, avec les Étoliens en 198 des archives du Sénat, trois autres, avec Carthage en 201, avec Philippe et Antiochus en 197 et 188, d'exemplaires grecs; il essaie ensuite d'élucider le sens de l'isopolitie dans Denys d'Halicarnasse. Le sixième chapitre expose d'abord l'origine et l'évolution du traité

public, son rapport avec le contrat d'hospitalité. Le prisonnier de guerre serait devenu un otage, une caution contre des attaques ultérieures ; ce cautionnement, d'abord implicite puis exprès, aurait produit le traité d'amitié qui ne sortirait donc pas du contrat d'hospitalité publique, comme on le croit généralement avec Mommsen, sur la foi des ressemblances extérieures. Cette théorie obscure ne nous paraît pas acceptable. M. Täubler montre ensuite par quelques exemples, à côté des emprunts évidents faits par le traité romain d'alliance aux formes grecques la profonde originalité du traité romain ; tandis que le traité de paix grec est temporaire ou perpétuel, ne comporte que l'arbitrage et l'interdiction de la guerre, reste indépendant du traité d'alliance, le traité d'amitié romain est toujours perpétuel, comporte la neutralité bienveillante et généralement l'alliance. Sur ce point, l'analyse de M. Täubler nous paraît également défectueuse et insuffisante : elle n'a pas reconnu toute la variété, toute la complexité du droit grec. Dans le dernier chapitre sur le développement historique et la politique des traités, signalons l'étude sur le sens et la portée de la proclamation de Flamininus en 196. Un complément est consacré aux fragments récemment découverts d'un traité avec Cnide entre 29 et 25 av. J.-C.

Dans ses Contributions à l'histoire des questions agraires dans l'État romain à l'époque primitive[1], M. Schwarze émet des vues intéressantes sur le passage de la propriété commune à la propriété gentilice, puis privée ; il rejette avec raison les premières lois agraires, mais s'obstine malheureusement à défendre celle de Licinius Stolo.

L'excellent travail de M. Stech sur les sénateurs romains de Vespasien à la mort de Trajan[2] complète et continue les livres de Willems, de Heiter, de Fischer et la *Prosopographia imperii romani*. Il nous donne d'abord pour chaque règne la liste des sénateurs, certains et probables, en tout 722, avec les renseignements que ne contient pas la *Prosopographia* ; puis la statistique des familles patriciennes, d'abord des anciennes qui achèvent de disparaître et dont il ne reste plus qu'une ou deux sous Trajan, puis des nouvelles, créées probablement au nombre de deux par César, dix-neuf par Auguste, six ou neuf par Claude, et dont beaucoup disparaissent aussi rapidement. Il dresse ensuite différentes listes des familles plébéiennes, familles représentées ou non au Sénat depuis les origines ou depuis le dernier siècle de la République, familles devenues sénatoriales

1. Kurt Schwarze, *Beiträge zur Geschichte altrömischer Agrarprobleme bis 367 u. Chr.* Halle, Niemeyer, 1912, in-8°, XI-87 p.

2. Bruno Stech, *Senatores romani qui fuerint inde a Vespasiano usque ad Traiani exitum* (*Klio*, X° Beiheft). Leipzig, Dieterich, 1912, in-4°, XIV-205 p.

sous les empereurs, neuf sous Auguste, vingt et un sous Tibère, Caligula et Claude, vingt-quatre sous Néron, vingt-six sous Vespasien, une sous Titus, quinze sous Domitien, une sous Nerva, onze sous Trajan; la liste des sénateurs qui ont reçu l'*adlectio*. Les renseignements sur l'origine des sénateurs, italienne ou provinciale, montrent, d'accord avec les textes historiques, l'augmentation graduelle du nombre des sénateurs provinciaux, surtout sous Vespasien, Domitien et Trajan. C'est l'Espagne et la Narbonaise qui en fournissent le plus; l'Orient en donne peu, sauf sous Trajan.

Personne n'était mieux qualifié que M. Leuze pour reprendre, après Mommsen, de Boor, Soltau, l'histoire de la censure[1] et en soumettre surtout la chronologie à une revision rigoureuse. Sa thèse repose sur la statistique des dates et des intervalles des recensements de 508 av. J.-C. jusqu'à l'époque de Sylla, 82. Elle donne comme certains six intervalles de trois ans, un de quatre, vingt-quatre de cinq, huit de six, quatre de sept, six de plus de sept et comme incertains cinq de cinq ans, un de six, un de sept, sept de plus de sept ans; puis elle les classe par siècles. La croyance à la fixité légale de l'intervalle, au lustre légal de cinq ans, soit depuis les origines, soit seulement, comme dans la théorie de Mommsen, depuis 209, est donc démentie par les faits. Rien ne prouve que le *lustrum* ait été conçu dès le début comme une période régulière, devenue dans la pratique irrégulière; c'est seulement très tard, au IIe siècle av. J.-C., que ce mot a pris le sens de période de cinq ans. Les contrats relatifs aux impôts ne valent que jusqu'au prochain lustre, sans durée fixe; quelquefois même, ils ne concordent pas avec le lustre du cens; les baux consulaires de cinq ans n'apparaissent qu'après Sylla et la disparition de la censure. Il faut donc rejeter la théorie traditionnelle de Tite-Live qui assigne à la censure une durée primitive de cinq ans, réduite à dix-huit mois en 431, les théories nouvelles qui lui donnent un ou trois ou quatre ans. Le texte de Varron ne s'applique qu'à la période de 209-154 où la durée de cinq ans a été la règle. En réalité, les premiers censeurs, les consuls Papirius et Sempronius, créés en 443 selon une tradition acceptable, ont été d'abord extraordinaires, sans durée précise, avec une seule compétence, le cens; en 435 est établie définitivement la censure, limitée à dix-huit mois; elle acquiert ensuite de nouvelles compétences; les intervalles des cens, d'abord en moyenne de huit ans, vont ensuite de trois à sept ans, empruntent à la cérémonie le

1. Oscar Leuze, *Zur Geschichte der römischen Censur*. Halle, Niemeyer, 1912, in-8°, VII-156 p.

nom de *lustrum* et sont régulièrement de cinq ans de 209 à 154. Si forte que soit la démonstration de M. Leuze, elle ne nous paraît cependant pas justifier entièrement sa thèse. Elle démontre évidemment l'irrégularité des intervalles dans la pratique, mais il a tout de même pu y avoir à l'origine une période sacrée de cinq ans, à laquelle on est revenu postérieurement. Le remarquable travail de M. Leuze fournit chemin faisant beaucoup d'autres résultats, par exemple sur la censure d'Appius Claudius dont il accepte la date fournie par Tite-Live, sur le sens des mots *condere lustrum*, fonder une période de cens.

Il y a des idées intéressantes, mais aussi des théories très contestables dans le travail de Gelzer sur la noblesse de la République romaine[1] ; c'est à tort, par exemple, qu'il conteste l'accaparement du pouvoir par un petit nombre de familles aux quatre derniers siècles de la République, qu'il restreint aux consulaires l'appellation de *principes* et la possession de la *nobilitas* aux citoyens qui ont un consulaire dans leur famille. Mais on peut utiliser ses listes des *homines novi*, des citoyens que Cicéron appelle *clarissimi*, ses observations sur la formation, le développement de la noblesse, sur ses appuis, sur ses divers modes d'influence.

IV. Histoire et géographie des différents pays. — *Égypte.* — L'excellente étude de M. Mariano San Nicolò sur les Corporations en Égypte à l'époque des Ptolémées et des Romains[2] complète en cette matière les travaux de Ziebarth, Poland, Waltzing, Wilcken et Rostowzew. Elle a été préparée dans le séminaire de papyrologie de Wengel à Munich. Les papyrus, très pauvres relativement aux confréries religieuses, aux sociétés de jeunes gens, de fonctionnaires, de gens ayant des professions libérales et de militaires, sauf dans les troupes de Chypre, font mieux connaître d'autres catégories, telles que les artistes dionysiaques de Ptolemaïs, section de la grande confrérie dionysiaque dont l'auteur montre le développement depuis Auguste dans l'Empire et le rôle dans le culte de l'empereur, le nouveau Dionysos ; les athlètes qui se rattachent également à la grande confrérie générale. Mais ils nous renseignent particulièrement sur les corporations professionnelles : corps de métiers, développés surtout à l'époque byzantine, corporations des grands commerçants représentés surtout par les *emporoi* et les *naukleroi ;* corporations de cultivateurs et de pâtres (bouviers et porchers). Dans cette dernière

1. Gelzer, *Die Nobilität der römischen Republik.* Leipzig, Teubner, 1912, 120 p.

2. Mariano San Nicolò, *Ägyptisches Vereinswesen zur Zeit der Ptolemäer und Römer*, Erster Band. Munich, Beck, 1913, 225 p.

catégorie, le régime agraire de l'Égypte ne laisse guère de place à des associations libres; aussi l'auteur n'a guère à étudier, d'après les papyrus du Fayoum, que celles des laboureurs publics, des *Basilikoi geôrgoi*, qui étaient en réalité des serfs de la glèbe; administrées par des anciens, des dizeniers, un secrétaire, responsables pour leurs membres, elles paraissent avoir eu la personnalité juridique.

*Italie.* — Les tomes II et III de l'Histoire de la campagne romaine de M. Tommassetti[1] constituent un travail excellent de tout point; de cette immense matière, il ne donne que les traits essentiels et expose cependant avec une remarquable richesse d'informations et avec l'aide d'un bon choix de dessins, paysages, statues, inscriptions, l'histoire ancienne, le moyen âge, l'état actuel, les ruines, les principales trouvailles archéologiques. Le tome II décrit la voie Appienne jusqu'au treizième mille, ses monuments et ses environs, c'est-à-dire Bovillae, la chaîne des monts Albains, Albano, Castelgandolfo, Ariccia, Genzano, Nemi, puis la côte, Anzio, Nettuno, Astura avec Velletri, Conca, Ninfa; la voie *Ardeatina*, de Rome à Ardea, avec tous les environs; la voie Aurelia jusqu'à Santa Severa. Le tome III est consacré aux voies *Cassia* et *Clodia* jusqu'à Sutri; aux voies *Flaminia* et *Tiberina* jusqu'à Soratte; à la voie *Labicana* de Rome à Valmontone; à la voie *Prenestina* de Rome à Paliano.

*Germanie.* — Sous ce titre : Allemagne occidentale à l'époque des Romains[2], M. Dragendorff a réuni une série de conférences qui constituent la meilleure exposition qu'on ait encore du sujet, à la fois originale, précise, brève et complète, œuvre d'un archéologue et d'un historien. Le premier chapitre résume la conquête, l'organisation politique et militaire, la formation du *limes* de la Germanie romaine; signalons en particulier l'œuvre de Drusus, sa ligne de forteresses en terre; la description des camps de Haltern (peut-être Alliso) et d'Oberaden, qui remonte à l'époque de Drusus; la confirmation, par les découvertes faites dans le Taunus, du texte relatif aux conquêtes de Domitien; l'œuvre d'Hadrien; la forteresse de Saalburg; la création de la seconde ligne de forts du Mein au *limes rheticus* entre 148 et 161, avec l'adjonction postérieure, probablement sous Caracalla, d'un *vallum* et d'un fossé. Le deuxième chapitre, consacré aux établissements militaires et urbains, expose en particulier la profonde

1. Tommassetti, *la Campagna romana*. Rome, Loescher, t. II, 1910, in-4°, VIII-562 p. avec 3 plans, 122 grav.; t. III, 1913, in-4°, VIII-583 p. avec 123 grav.

2. Dragendorff, *Westdeutschland zur Römerzeit* (collection *Wissenschaft und Bildung*, n° 112). Leipzig, Quelle et Meyer, 1912, petit in-8°, 124 p. avec 16 planches.

différence qu'il y a entre les deux Germanies, l'histoire de Trèves, de Vetera Castra, de Nida, le maintien sur la rive droite du Rhin, après l'abandon du *limes*, des seules villes de Wiesbaden et de Ladenburg, la fortification des villes de la rive gauche, surtout Neumagen et Trèves au début des invasions, le rôle important qu'elles vont jouer en transmettant au moyen âge la civilisation romaine. Le troisième chapitre, le plus neuf, montre la prédominance de la vie rurale, reconstitue la *villa* des vallées de la Sauer, de la Nahe, de la Moselle, au moyen des trouvailles importantes faites à Bollendorf, à Wittich et surtout à Welschbillig près de Trèves. Les deux chapitres suivants décrivent le réseau des routes romaines, les ponts, les deux voies commerciales du Danube à l'Oder, du Rhin au Jutland, les industries indigènes, surtout la poterie fabriquée principalement à Vetera Castra et la verrerie, l'architecture essentiellement romaine, les monuments romains de Trèves, les restes de temples gaulois, en particulier à Coblentz, les caractères de la sculpture gallo-romaine, surtout d'après les tombeaux militaires et civils. Au sixième chapitre, les longues listes de divinités purement indigènes, en particulier des *Matronae*, les épithètes germaniques ou gauloises de dieux latins, certains attributs et accouplements de dieux et de déesses, l'interprétation des monuments où des types et des noms romains cachent d'anciens dieux, peut-être par exemple un dieu du Soleil sur les colonnes dites de Jupiter, démontrent la persistance de l'ancienne religion. L'étude des inscriptions fournit également à M. Dragendorff la preuve du maintien de la langue nationale chez les Gaulois et les Germains ; le latin n'a été que la langue officielle, celle du commandement, et n'a dû triompher dans les régions gauloises qu'avec l'Église.

V. Droit. — Dans ses Études sur la tutelle[1], M. Taubenschlag a élucidé plusieurs points importants : d'abord l'administration des tuteurs, les clauses, la portée, le développement historique de l'Édit du prêteur, applicable d'abord seulement aux tuteurs nommés par les magistrats, puis étendu par la jurisprudence aux tuteurs légitimes et aux patrons; l'obligation de la caution, établie dès la République; puis le *crimen suspecti*, ses causes et ses résultats; le *curator puberis;* la tutelle légale des femmes dans le droit romain jusqu'à la loi Claudia, dans le droit grec classique

1. Rafael Taubenschlag, *Vormundschaftsrechtliche Studien; Beiträge zur Geschichte des römischen und griechischen Vormundschaftsrechts.* Leipzig-Berlin, Teubner, 1913, in-8°, 88 p.

et dans le droit gréco-romain de l'Égypte, la lutte entre les deux droits en Orient et le triomphe momentané du droit grec dans la législation de Justinien.

M. Norden a écrit un livre très intéressant et neuf sur Apulée et le droit romain privé[1]. Toute la littérature latine, depuis Plaute, est imprégnée de droit romain; on n'a étudié jusqu'ici à ce point de vue que Plaute, Térence, Cicéron et Tertullien, en négligeant Pétrone et Apulée. L'Afrique a cependant pratiqué le droit romain avec passion; les jurisconsultes et les avocats y ont pullulé. Apulée appartenait à une famille de jurisconsultes; il a probablement été non seulement rhéteur mais avocat à Rome; son apologie a répondu à une accusation de magie très sérieuse, très dangereuse et probablement très bien fondée. C'est pour ces raisons que M. Norden a étudié Apulée comme une véritable source du droit romain. Il y a relevé minutieusement les allusions relatives à la justice, au droit naturel, sacré, civil, à des lois, édits, sénatus-consultes, les détails sur les esclaves, leurs fonctions, leur pécule, leur affranchissement, sur l'*ergastulum*, sur les colons et leurs redevances (le mot *partiarius*); sur le mariage, l'institution la plus fréquemment traitée, mœurs et cérémonies matrimoniales, contrats et cautions pour dots, *confarreatio*, divorce, concubinat; sur la puissance paternelle, les déclarations de naissances; sur la curatelle, la tutelle, le droit de propriété, d'héritage, les différents contrats et les obligations. M. Norden exagère souvent l'importance des renseignements fournis par Apulée et serre les textes de trop près; il commet quelques erreurs dans ses commentaires et interprétations; mais les romanistes n'en liront pas moins son livre avec profit.

VI. Art et Archéologie. — Le livre de M. de Ruggerio sur le Forum romain[2], publié par les soins de M. Pasqualucci, n'intéressera pas moins les historiens que les touristes; œuvre de science autant que de vulgarisation, il condense avec une critique sûre et indépendante la masse des travaux relatifs au Forum. La préface en indique très exactement le caractère; ce n'est pas un guide, mais une exposition systématique qui met en relief le caractère social,

1. Fritz Norden, *Apulejus von Madaura und das romische Privatrecht*. Leipzig-Berlin, Teubner, 1912, in-8°, 196 p. — Les deux premiers chapitres avaient déjà été publiés en français dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1911 : *le Droit dans Apulée*.

2. E. de Ruggiero, *Il Foro Romano*, pubblicato per cura di L. Pasqualucci. Rome-Arpino, Société d'impression d'Arpino, 1913, in-4°, VIII-514 p. avec 34 grav., 21 dessins et plans, et un plan général du Forum.

politique et religieux du Forum et, classant les monuments selon leur destination, nous en fait l'histoire et la description depuis les origines jusqu'à nos jours. L'auteur, généralement conservateur, accepte la tradition, au moins depuis la fin de la royauté. Il fait ainsi remonter le Forum à la formation de la cité latino-sabine des quatre régions. Les quatre premiers chapitres renferment l'histoire générale du Forum : les origines, les travaux d'assèchement, la *cloaca maxima*, la construction graduelle des différents monuments sans plan d'ensemble, l'œuvre de César, d'Auguste et de leurs successeurs, le maintien général du Forum jusqu'au VIII^e siècle, son orientation, ses dimensions, son pavage, sa décoration pour les fêtes et les triomphes, le rôle des souterrains et les puits; le tableau très vivant de la vie publique, politique, commerciale, religieuse du Forum et de son annexe le *Comitium*; puis les causes de destruction : les incendies, les inondations du Tibre, l'incurie administrative, plutôt que les invasions des barbares, puis la transformation des monuments soit en églises soit en forteresses féodales, les constructions parasites de maisons, de tours, l'abandon graduel dès le X^e siècle au profit du Champ-de-Mars et du Capitole, enfin les dévastations, les carrières et les fours à chaux des XV^e et XVI^e siècles. Les neuf chapitres suivants donnent pour chaque monument conservé ou détruit une notice historique depuis les origines jusqu'à la fin, la description des restes, des souvenirs, des représentations, des restaurations, l'histoire des fouilles, la reconstitution. Ils exposent successivement : les monuments religieux, c'est-à-dire les temples et chapelles de Vesta, des Lares, des Pénates, de Janus, de Saturne, des Castors, de la Concorde, de Jupiter Stator, de Vénus *cloacina*, de Vénus et Rome, de César, de Vespasien et Titus, de Faustine et Antonin, de Romulus, fils de Maxence; les lieux sacrés, surtout les découvertes récentes, la fontaine de Juturne, le *lacus Curtius* et le *lapis niger* avec la tombe, que M. de Ruggerio met au V^e siècle, et l'inscription, qu'il croit mentionner le véritable *rex*, au VI^e siècle; puis la *Regia* et la maison des Vestales, le *Comitium*, annexe du Forum, *templum* orienté, le local du Sénat, la *curia Hostilia*, puis la *curia Julia* et les annexes, le *senaculum*, le *Chalcidicum* et le *secretarium*, peut-être créé au Bas-Empire comme tribunal du préfet de Rome; les tribunes, les *Rostra* du *Comitium*, transférés, sur le plan de César, au Forum, plutôt par les triumvirs que par Auguste; les basiliques, les monuments honorifiques, arcs de triomphe, statues, colonnes; enfin les voies et rues, en particulier la *Via sacra*.

Par une étude minutieuse, Mlle L. Lindegaard reconnaît dans un buste romain, aujourd'hui dans la glyptothèque Ny-Carlsberg de Copenhague, le prêteur L. Livineius Regulus, ami de Cicéron[1].

Ch. Lécrivain.

---

## HISTOIRE DE FRANCE.

### Époque moderne (jusqu'en 1660).

Généralités. — M. Fr. Funck-Brentano expose en des pages érudites, et qui se lisent avec agrément, la théorie « patronale » de la royauté française[2]. Son livre n'échappe pas à l'inconvénient de ces sortes de tableaux, qui nous présentent comme contemporains les divers moments d'une évolution séculaire. Celui-ci, malgré le talent et la verve dépensés par l'auteur, a un autre défaut, et plus grave : il fait bon marché des autres éléments qui entrèrent dans la composition de l'institution royale; le roi capétien du xe et du xie siècle, lui-même, est bien autre chose que le chef d'une « mesnie » féodale peu à peu étendue jusqu'aux limites du royaume; et la Révolution a d'autres causes encore que la disparition du caractère « patronal, familial » de la royauté[3].

Le nouveau tome (le VIe) de l'*Histoire générale de l'Église* par M. Fernand Mourret est consacré à l'*Ancien régime*[4]. On ne saurait demander une impartialité absolue à un auteur qui voit partout le spectre protestant : « semi-protestantisme » que le jansénisme, mais aussi le gallicanisme, et encore le quiétisme; « protestantisme sans la Bible » que la philosophie du xviiie siècle; le tout aboutissant à la franc-maçonnerie et aux « principes antireligieux et antisociaux » de la Déclaration des droits et de la Constitution

1. L. Lindegaard, *Un buste romain de l'époque de la République* (extrait du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres de Danemark*, 1912, 4, p. 261-267).

2. *L'Ancienne France. Le roi.* Paris, Hachette, 1912, in-8°, 400 p.

3. Le chapitre terminal sur la « grande peur » est, quoi qu'en dise M. Funck-Brentano, un hors-d'œuvre. Cf. la critique magistrale et, croyons-nous, définitive, que M. Lavisse a faite de la théorie de M. Funck-Brentano dans trois numéros du *Temps* de juillet 1913. Nous aurions mauvaise grâce à davantage appuyer. — M. Funck-Brentano annonce une nouvelle édition, où il répondra à M. Lavisse.

4. Paris, Bloud et Cie, 1912, in-8°, 594 p.

civile. Dans le détail, il faut reconnaître que M. Mourret est relativement modéré[1]. Et il y a chez lui un louable effort pour embrasser toute l'histoire de l'Église, intellectuelle[2] aussi bien que politique, missionnaire aussi bien qu'européenne.

XVIe SIÈCLE. — Voici enfin l'édition attendue des *Mémoires de Florange*, préparée par feu Robert GOUBAUX et procurée par P.-André LEMOISNE[3]. Nous allons pouvoir lire ce texte en toute son étendue et dans des conditions de sécurité inconnues jusqu'à présent. Le tome II contiendra, outre l'introduction, les parties du manuscrit que ne donnaient pas les précédentes éditions. Nous reviendrons, lorsqu'il paraîtra, sur l'ouvrage lui-même[4].

MM. V.-L. BOURRILLY et F. VINDRY donnent le tome III (1536-1540) des *Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay*[5]; ce tome contient les VIe, VIIe et VIIIe livres.

Le volume qui a valu à M. Marcel GODET le diplôme de l'École des hautes études[6], après celui d'archiviste-paléographe, a le défaut de venir après les articles de M. Renaudet sur Jean Standonck, le réformateur de Montaigu. Malgré les très intéressants détails donnés sur les bâtiments du collège, sur le régime intérieur de la communauté des pauvres, il est fâcheux que le labeur du jeune érudit se soit dépensé sur un champ déjà très brillamment parcouru par un autre. La seconde partie du livre traite des successeurs de Standonck, notamment du célèbre Béda, de la délicate question des rapports de Montaigu avec la Compagnie de Jésus[7], des maisons subalternes de Cambrai, Valenciennes, Malines et Louvain[8].

François Ier et le mouvement intellectuel en France[9], voilà un

1. Sur Galilée, sur les graves conséquences morales de la Révocation. En sens contraire, un passage sur les Morisques (p. 73).

2. M. Mourret ignore les travaux de M. Lachèvre.

3. *Mémoires du maréchal de Florange, dit le Jeune Adventureux*, t. I (1505-1521 [le *Prologue* commence à 1499, les *Mémoires* à 1507; mais ils reviennent, p. 16, sur des événements de 1505]). Paris, Renouard (Société de l'histoire de France), 1913, in-8°, 316 p.

4. Le manuscrit suivi par Goubaux et Lemoisne comporte, comme celui de l'abbé Lambert, une lacune de 1507 à 1509.

5. Paris, Renouard (Société de l'histoire de France), 1912, in-8°, 460 p.

6. *La Congrégation de Montaigu (1490-1580)*. Paris, H. Champion (198e fasc. de la *Bibliothèque de l'École des Hautes-Études*), in-8°, VI-220 p., planches.

7. M. Godet relève presque autant de différences que de ressemblances entre les deux règles. Cependant, on peut dire (p. 107) que « dans cette œuvre morale [la christianisation de l'humanisme] les jésuites eurent pour inhabile devancier l'austère Standonck ».

8. Les dix-huit pièces justificatives sont toutes relatives à Standonck.

9. William Heubi, *François Ier et le mouvement intellectuel en France*.

sujet fort rebattu. Seules des découvertes importantes ou une conception neuve du sujet auraient pu lui conférer un regain d'intérêt. On ne trouvera dans le livre de M. William Heubi qu'un résumé de la question, une collection de témoignages, un catalogue assez complet des personnages.

La *Revue* a déjà signalé le beau travail de M. Lucien Romier sur *Henri II et l'Italie*[1]. Nous voudrions y revenir. Il y faut distinguer deux choses : 1° une étude, faite surtout d'après les archives italiennes, sur la politique de ce roi si peu connu et, d'aventure, si méconnu ; 2° une thèse sur « les origines politiques des guerres de religion ». De l'étude, il n'y a qu'une seule chose à dire : neuve en presque toutes ses parties, elle nous donne des relations de Henri II avec les Farnèse, de la guerre de Parme et de la rupture (qui alla presque jusqu'au schisme) avec Jules III[2], de la guerre de Sienne, de la question de Savoie, des exposés à la fois brillants et solides ; l'auteur nous peint aussi des hommes, les directeurs de la politique française, les cardinaux protecteurs, et surtout ce monde singulier des *fuorusciti*[3], — banquiers, soldats, princes ruinés, aventuriers, — qui entraînent le roi outre-monts. Quant à la thèse, elle est, en somme, celle des écrivains protestants du XVIe siècle, celle de Michelet. Il y a deux partis à la cour de Henri II : celui de Montmorency, le pacifique, qui « incarne le parti d'opposition aux conquêtes italiennes » ; celui des Guises, qu'animait seule l'ambition familiale » et qui rêvaient de la couronne de Naples ; l'un gallican, avec des éléments qui côtoient l'hérésie ; l'autre voué à la défense du catholicisme romain. De la rivalité entre ces deux partis vont sortir et les dernières guerres d'Italie et les premières guerres de religion. Thèse un peu simple. Rien qu'en lisant M. Romier, il vient des doutes : la guerre de 1551-52 n'est-

Lausanne, F. Rouge et Cie, 1913, in-8°, VI-157 p., index, une gravure (Antoine Macault présente à François Ier sa traduction de Diodore). Aux sources : la *Cronique* n'a pas été publiée par L. Lalanne, mais par J. Guiffrey, comme il est dit p. 24, n. 4.

1. *Les Origines politiques des guerres de religion.* I : *Henri II et l'Italie (1547-1555).* Paris, Perrin, 1913, in-8°, IX-577 p., 1 frontispice, 2 portraits et une carte. Voy. l'article de M. Bondois, *Rev. hist.*, t. CXIV, p. 159-161.

2. Je m'étonne que M. Romier n'ait pas repris ici, après Brunetière, la question du IVe livre de Rabelais.

3. A signaler, p. 354 et 403, ce singulier lapsus : « Un *fuorusciti* ». — Le livre V sur les institutions françaises en Italie est des plus intéressants ; on y voit que, si les « droits » de la France sur le Piémont étaient des plus contestables, elle s'était acquis, après les premières violences, les plus solides de tous les droits, ceux de la conquête morale.

elle pas une guerre « gallicane »? Cependant (p. 260) nous voyons que le connétable cherche à l'empêcher pour tourner toutes nos forces vers le nord et l'est. Inversement, dans la guerre de Toscane, Montmorency (p. 359), « désireux d'affaiblir la force des Guises, qu'avait exaltée la victoire de Metz », se rapproche de Strozzi : « étrange alliance (p. 367) qui unit Montmorency aux *fuorusciti* ». Nous trouvons bien ici la lutte de deux partis de cour, plutôt que l'opposition constante de deux politiques[1].

L'intérêt des *Mémoires d'un calviniste de Millau* publiés par M. J.-L. Rigal vient de ceci, qu'ils émanent d'un homme de toute petite bourgeoisie, tant soit peu fanatique[2]. Ils expriment donc, avec une grossièreté naïve, les passions, les haines et les espérances de toute une classe de la population languedocienne, haine des papistes, de Catherine et de son entourage italien, des Valois autant que des Guises. L'auteur, qui est d'une culture très rudimentaire, enregistre les fausses nouvelles avec les vraies. Mais ce que nous lui demandons, ce n'est pas la vérité historique, c'est l'effet psychologique produit par ces nouvelles sur la multitude huguenote. L'édition est soigneusement faite et très scrupuleusement annotée.

Le second volume du P. Fouqueray[3] présente un intérêt documentaire considérable. Les emprunts faits aux archives de la Compagnie sont des plus importants (surtout les lettres du P. Maggio, 1587-1604), et par là se trouve définitivement fixée la physionomie de certains événements : la création des nouveaux collèges, le rôle pacificateur joué par Possevin lors du voyage du duc de Nevers à Rome, et surtout l'affaire du retour des Jésuites après le bannissement très partiel de 1594-1595. La ténacité de la politique pontificale, l'insinuante habileté des Pères à se glisser partout, leur activité dans les ressorts où ils étaient tolérés, tout cela nous apparaît en pleine lumière. Nous apprenons (p. 247) que c'est le légat lui-

1. P. 254, sur le commerce de Gênes avec l'Espagne, il faut dire qu'il s'agissait d'une exportation de capitaux.

2. *Documents sur la Réforme en Rouergue. Mémoires d'un calviniste de Millau*, publiés d'après le manuscrit original. Rodez, Carrère (t. II des *Archives historiques du Rouergue*), 1911, in-8°, L-CC-XXXII-512 p., index, 1 facs. et 2 cartes. — Ces mémoires vont de 1560 à 1582. Ils n'ont pas été écrits après cette dernière date, puisqu'une prophétie rapportée par l'auteur ne donne à Henri III que sept ans de règne au total. Ces *Mémoires* avaient déjà été utilisés et signalés notamment par Ph. Corbière dans le *Bulletin du protestantisme français* en 1883-1884. Voir plus haut, p. 156, le compte-rendu de M. Alazard.

3. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France des origines à la suppression (1528-1762)*. T. II : *la Ligue et le bannissement (1575-1604)*. Paris, Alph. Picard, 1913, in-8°, VIII-738 p., appendice et index.

même qui a « fait prêcher » par Boucher les sermons sur la « simulée conversion ». Sur le procès de Jean Chastel et sur celui du P. Gueret[1], sur la querelle de Pontus de Tyard avec le collège des Godrans de Dijon, on trouvera ici de très précieux documents.

A cette richesse documentaire s'oppose malheureusement une inquiétante pauvreté bibliographique. Le P. Fouqueray ignore des ouvrages capitaux, ceux de Philippson et de Stæhelin, aussi bien que le *Béthune* de Couzard ou le *Vivonne* de Brémond d'Ars. Il en est resté, comme histoire d'Angleterre, à l'excellent Lingard (pourquoi s'est-il cru obligé de nous donner un hors-d'œuvre sur Marie Stuart?). Il n'a pas connaissance des *Protestants à Nîmes* de Boulenger ni de *l'Église réformée de Paris* de Pannier, qui est pourtant de 1911. Il n'a pas vu des recueils aussi importants que les *Registres de la Jurade de Bordeaux*[2]. Cette heureuse ignorance lui permet de suivre aveuglément le P. Prat, dont M. Jacques Boulenger a dit (*Nîmes*, p. 138, n. 3) et démontré pièces en mains (p. 140) que les *Recherches* étaient « soit un pamphlet, soit une œuvre d'édification... En tout cas, il n'a pas le minimum

1. Le P. Fouqueray (p. 391, n. 3) dit que les procès-verbaux publiés par lui (dans les *Études* de janvier 1905 et reproduits ici en appendice) « rétablissent la vérité tout à fait dénaturée dans la *Procédure*... reproduite dans les *Mémoires de Condé* ». Il aurait cependant dû faire remarquer qu'il y a eu plusieurs interrogatoires de Jehan Chastel : celui du 27, par-devant le grand-prévôt de l'hôtel (mentionné dans les *Mémoires de Condé*, t. VI, p. 160 *a*, résumé dans les *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 232-233), celui du 28 devant la cour (reproduit dans les *Mémoires de Condé*, p. 160 *b*-162 *a*, résumé dans les *Mémoires de la Ligue*, p. 234-235); nouvel interrogatoire le 29 au matin (*Mémoires de Condé*, p. 163 *b*); réponses faites lors de la question (mentionnées dans les *Mémoires de Condé*, p. 164 *a*). Le P. Fouqueray a donné, d'après le plumitif, l'interrogatoire du 29 décembre et le procès-verbal de la question. Mais, pour nous permettre de juger de la véracité de la procédure, il aurait fallu copier également aux Archives nationales les interrogatoires des 27 et 28, s'ils existent. — Notons que, dans sa *Responce apologétique à l'* « *Anticoton* » (1611), le P. Fr. Bonald accuse son adversaire d'avoir falsifié les registres du Parlement parce qu'il avait écrit : « Interrogé s'il avoit estudié en *théologie* au College des jesuites, il dit qu'ouy, et ce soubs le P. Gueret. » Le P. Bonald triomphe parce que c'est en *philosophie* que Jean Chastel a dit avoir étudié. L'erreur de l'*Anticoton* s'explique par ce passage des *Mémoires de la Ligue*, p. 235 : « Enquis où il avoit appris cette *théologie* nouvelle? A dit que c'estoit *par la philosophie*. Interrogé s'il avoit estudié en *philosophie*... » Bonald a le triomphe facile.

2. Sur l'expulsion de 1589, il suit Sacchini et les *Litterae annuae*, au lieu du procès-verbal utilisé par M. Gébelin dans son *Matignon*. Encore un livre ignoré du P. Fouqueray, de même que le *Fouquet de La Varenne* par M. de La Bouillerie. Le nom de La Varenne, qui a joué un rôle décisif dans les négociations de Metz, ne figure même pas à l'index.

d'impartialité nécessaire pour qu'on puisse le qualifier d'historique[1] ».

C'est ce qu'il faut dire aussi du livre du P. Fouqueray. Assurément le ton est un peu moins violent que dans le tome Ier. Il reste que, dans les actes de la Compagnie, le P. Fouqueray (p. III) n'a « rencontré ni imprudence, ni entremise, ni intrigues, ni ambition ». A peine quelques individus ont-ils pu commettre des erreurs, par exemple le P. Auger, qui ne voulut point être de la Ligue. Un Jésuite qui prêche est « l'homme de Dieu »; pour les prédications protestantes, il faut les appeler « les persécutions des ministres » (p. 549). Un jésuite presse-t-il un ministre de se convertir? « Sainte liberté », dit l'auteur. « Blasphème » au contraire, si c'est un ministre qui veut amener son interlocuteur à la religion qu'il croit vraie. Au reste, ces pauvres jésuites ont eu, dans les événements de l'époque, une part très faible. « Ni royalistes, ni espagnols, ni guisards », simplement catholiques romains, c'est les calomnier que de leur prêter un rôle et des visées politiques. — Tous les adversaires de la Compagnie, huguenots, parlementaires, curés, sont évidemment de mauvaise foi[2]. Quant à la brutalité despotique avec laquelle le roi impose au parlement l'enregistrement de l'édit de rappel, l'auteur la trouve très légitime; c'est la résistance de Servin qui est de « l'impertinence ». Peut-on, après cela, louer chez le P. Fouqueray, comme il le loue lui-même, « l'effort à rester dans l'exposé simple et documenté des faits, sans commentaire partial ni omission volontaire »?

M. Émile Pasquier, dans son *René Benoist*[3], traite des mêmes

1. Le P. Fouqueray utilise très peu les plaquettes. Il ne connaît rien, à propos de l'escalade et de ses suites, de la polémique du *Soldat françois*. Il ne pose même pas la question de l'*Apologie pour Jean Chastel*, pourtant mentionnée dans un de ses propres documents (p. 497). — Le P. Fouqueray attache beaucoup trop peu d'importance, après l'Édit de Nantes, aux controverses théologiques; il ne s'est guère intéressé qu'à celle du P. Coton contre Chamier, et là encore il a préféré le P. Prat aux pièces d'archives. Il est à compléter, sur ces points, par Pannier et Boulenger.

2. Quand un jésuite déclare à son adversaire qu'il ne veut discuter avec lui que si d'abord celui-ci est « sincèrement disposé à renoncer aux erreurs qu'il a malheureusement étudiées et enseignées », le P. Fouqueray trouve « cette parole sensée, probe, saintement fière ». Des conversions comme celles des Lesdiguières lui paraissent s'expliquer par des motifs purement spirituels. Marie Stuart est dépeinte comme un ange de pureté, et, à son propos, l'on goûtera la saveur de cet euphémisme : « Le 10 février 1567, Henry Darnley *périssait de mort violente*. » Pas la moindre allusion à une complicité possible. L'impartialité du P. Fouqueray éclate jusqu'en ses sommaires : « *Assassinat* des Guise..., *Mort* de Henri III. »

3. *Un curé de Paris pendant les guerres de religion. René Benoist, le pape*

événements que le P. Fouqueray. Il est catholique comme lui, et pourvu de l'*imprimatur*. Avec lui, il ne considère Henri IV comme tout à fait roi qu'après l'absolution pontificale[1]. Cependant, quelle différence entre les deux auteurs! A de laborieuses recherches d'archives[2], M. Pasquier a joint d'abondantes lectures. Il a une connaissance solide de la période dont il s'occupe[3]. S'il a pour le curé de Saint-Eustache un peu de la tendresse innée à tout biographe[4], cependant il le juge, il n'en fait pas un saint impeccable[5]. Sa monographie du confesseur de Henri IV nous éclaire sur tout un groupe du parti catholique, groupe qu'il serait exagéré d'appeler gallican, mais qui reste, malgré toutes ses tergiversations[6], moins romain que français[7] et pas espagnol pour deux réaux.

XVII^e SIÈCLE. — Les *Mémoires* du capitaine de Beaulieu-Persac, publiés par M. Ch. DE LA RONCIÈRE[8], se composent de deux fragments divers, quoique rédigés tous deux à la même date : 1° un très

*des Halles (1521-1608)*. Paris, Alph. Picard, et Angers, G. Grassin, 1913, in-8°, 404 p., index. P. 315-376, une intéressante bibliographie des œuvres du très fécond prédicateur.

1. P. 240, il blâme Benoist de « sa participation à la cérémonie anticanonique de Saint-Denis ... un acte de faiblesse ». Il est curieux de voir combien l'esprit « ligueur » a fait de progrès en France, même chez les catholiques modérés, depuis Bossuet.

2. Aux Archives nationales, à celles du quai d'Orsay, de l'Aube, d'Ille-et-Vilaine, de Maine-et-Loire (et d'Angers), de la Seine-Inférieure, au Vatican, dans les archives de la Compagnie de Jésus et au château de Sully, dans le fonds français, à Sainte-Geneviève, à Saint-Sulpice, etc.

3. On s'étonne de le voir, sur l'autorité de la comtesse d'Armaillé (p. 247, n. 3), admettre comme une hypothèse soutenable l'abjuration *in extremis* de Catherine de Bourbon.

4. Il vante un peu trop la tolérance de Benoist. P. 191, à Blois, en 1576, Benoist se prononce bien pour le *compelle intrare*. M. Pasquier (p. 197) trouve « amusant » le récit de la discussion théologique avec les « Foucaudes »; c'est oublier que parmi les arguments du docteur figuraient « bourrées et fagots ».

5. Il conte la piquante histoire de cette « traduction » de la Bible que Benoist bâcla en habillant à la mode catholique les versions de Bèze et de Calvin.

6. Dans le chapitre intitulé un peu vite : « Le royaliste », nous voyons Benoist, en réalité, flotter entre le roi et la Ligue. Son sermon du 29 juillet 1591 (p. 245) est purement ligueur.

7. Aussi Rome traite-t-elle le nouvel évêque (d'institution royale) de Troyes comme un « intrus ». Curieuse lutte, à cet égard, entre le roi concordataire et Clément VIII. Celui-ci était comme M. Pasquier : il ne pardonnait pas à Benoist d'avoir reçu Henri dans le giron de l'Église avant que Rome eût parlé.

8. *Mémoires de Philippe-Prévost de Beaulieu-Persac, capitaine de vaisseau (1608-1610 et 1627)*. Paris, Renouard (Société de l'histoire de France), 1913, in-8°, XXXVI-292 p., index.

vivant récit des croisières accomplies par ce hardi corsaire, de 1608 à 1610, en « Barbarie » et dans le Levant; 2° une relation du forcement du blocus de l'île de Ré en octobre 1627. L'infatigable historien de notre marine enrichit ces textes de nombreux appendices, particulièrement précieux pour l'histoire du commerce barbaresque[1] : singulier commerce où, pour le trafic des esclaves, les barbares d'Afrique avaient des associés chrétiens.

Nous parlions ici-même[2], il y a quelque temps, de la statue qu'en ses *Mémoires* Richelieu s'est dressée à lui-même. La statue depuis a été quelque peu ébranlée. Les articles de M. Éd. Rott sur l'annexion projetée de Genève[3] nous ont montré un Richelieu singulièrement hésitant, très capable de sacrifier à des préjugés et à des ambitions les intérêts permanents de la France, et ne reculant au dernier moment devant une folie que pour ne pas satisfaire une cupidité encore supérieure à la sienne, celle du duc de Savoie. Dans son nouveau volume[4], M. Rott reprend l'histoire de la politique « alpestre » du cardinal, pour les années 1635-1639. Il s'oppose résolument aux apologistes de Richelieu, plus encore à M. Fagniez et aux apologistes du P. Joseph. Pour lui, le vrai Richelieu, le Richelieu à qui l'histoire et la France doivent un tribut d'admiration, c'est le Richelieu de 1638, celui que la mort a débarrassé de « l'influence néfaste du capucin[5] ». Sa conclusion, c'est que les « quatre années qui s'écoulent entre la prise de Brisach et le décès de Richelieu ont plus servi à la consolidation de sa renommée que les quatorze qui les avaient précédées ».

Les adversaires de M. Rott lui reprocheront d'avoir construit une thèse générale sur une base trop étroite. Il a surtout vu les Alpes et, dans les Alpes, la question capitale, celle des passages de la Valteline. Mais lui-même nous rappelle que la politique française (p. 484) se déploie « sur d'autres théâtres » et qu'elle y remporte « d'éclatants succès diplomatiques et militaires ». Au lieu de la Bernina et du Splügen, s'il avait regardé davantage l'Allemagne, particulièrement l'Allemagne du Sud, peut-être aurait-il été moins sévère pour Richelieu et, qui sait, pour le capucin lui-même.

D'autre part, M. Rott déclare qu'après 1638 « le cardinal s'attache

1. Tentative faite, en 1610, pour créer une nouvelle Compagnie du corail.
2. Voy. t. CV, p. 380.
3. *Rev. hist.*, t. CXII, p. 275, et CXIII, p. 23.
4. *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses...* T. V : *1635-1643 : l'affaire de la Valteline.* 4e partie : *1635-1639.* Berne, Staempfli, Paris, Félix Alcan, 1913, in-8°, XI-664 p., tables.
5. P. x. Et encore p. 483 : « Délivré désormais des suggestions du P. Joseph... »

à recueillir le fruit des persévérants efforts accomplis un peu partout en Europe par les agents et les généraux confidents et exécuteurs de sa pensée ». C'est donc, même avant 1638, que cette pensée n'était ni absolument médiocre, ni constamment incohérente. Toujours est-il qu'en Suisse, et particulièrement chez les Grisons, elle apparaît mesquine, flottante, contradictoire, — et, après tout, c'est cela même que M. Rott avait à démontrer. Une première fois battu et bien battu par Olivarès à Monzon (M. Rott, on s'en souvient, ne nous permet plus aucun doute sur l'importance de cette défaite diplomatique), Richelieu se laisse encore jouer par son adversaire à Chiavenna; et ce traité sacrifie de nouveau les vrais intérêts de la France au désir de contenter Rome. La jalousie perfide dont le cardinal fait preuve à l'égard de Rohan ne nous fut pas moins néfaste. Quel enfantillage de traiter en suspect le chef de nos armées, l'agent de notre politique, de méditer son enlèvement! Au lieu de profiter de la popularité dont le chef huguenot jouissait auprès des Ligues, et qu'il mettait à notre service, le Louvre s'ingénie à la ruiner. C'est Richelieu, en définitive, qui est responsable de la révolte de Jenatsch et de la douloureuse capitulation du Fort-du-Rhin en 1637. Il a, de ses propres mains, imprudemment rouvert aux Espagnols les routes de l'Adda. Pour sortir la politique française de l'impasse où il l'a engagée, il faudra l'invasion de la Comté[1], et cette victoire de Brisach à laquelle Rohan prendra une part glorieuse. Décidément, à ne voir les choses que sur ce théâtre, l'un des plus importants de l'époque, M. Rott a pleinement raison : c'est seulement après Brisach que l'ami du P. Joseph « devient enfin le Richelieu dont la France s'est enorgueillie, le Richelieu dont l'histoire, complaisante, a longtemps ignoré les faiblesses pour n'enregistrer que les résultats féconds de son inlassable activité ». Nous retrouverons ce Richelieu au tome suivant[2].

L'histoire de Marie de Rohan, duchesse de Chevreuse, n'avait tenté personne depuis qu'elle avait été écrite par son adorateur posthume, Victor Cousin. Dans un volume élégant, un peu trop teinté de modernisme, M. Louis Batiffol a repris le sujet[3]. Il a revu de près les documents[4], encore que l'absence de références ne nous permette pas toujours de voir ce qu'il en a tiré de nouveau et rende

1. Noter ici (p. 122) l'importance de la question du sel.

2. La rédaction du § 3 de la p. v manque de clarté.

3. *Figures du passé. La duchesse de Chevreuse, une vie d'aventures et d'intrigues sous Louis XIII.* Paris, Hachette, 1913, in-8°, VII-311 p., 8 grav.

4. Voy. la bibliographie, p. 301-306. M. Batiffol a vu beaucoup de documents nouveaux.

peu clairs certains exposés, par exemple (p. 79 et suiv.) celui du mariage Orléans-Montpensier. Avec beaucoup d'art, M. Batiffol s'est joué au milieu des scabreuses péripéties du voyage de Buckingham, et il a essayé d'établir dans quelle mesure Tallemant avait inventé l'incident d'Amiens, dans quelle mesure il avait dit vrai[1]. Il a refait, de telle façon qu'elle ne soit plus à refaire, l'histoire des intrigues de Mme de Chevreuse contre Richelieu, puis contre Mazarin[2].

M. Batiffol met en doute (p. 204) la liaison amoureuse, et peut-être même conjugale, d'Anne d'Autriche et de Mazarin. A-t-il voulu ce faisant, apaiser les colères soulevées par la publication de M. Paul Robiquet[3]? Il semblait cependant, après Chéruel, que point n'était besoin d'une sacrilège audace pour affirmer un fait dont la correspondance de la régente et du ministre paraissent bien établir la réalité. D'où vient que tant de chevaliers aient subitement pris la défense de cette pauvre femme[4], qui était veuve après tout lorsqu'elle se permit d'accorder à son cœur, jusqu'alors sevré de tendresses, une compensation sentimentale? Et ne serait-on pas tenté de leur redire le mot cruel dont Mme de Caylus s'est fait l'écho : « D'où vient, Messieurs, que vous savez si bien ces choses-là? » Ce que l'on peut reprocher à la victime de ces *quos ego* académiques, c'est de citer trop souvent, même quand il nous dit de nous en défier, cette « bonne langue » de Tallemant et quelques pamphlétaires plus méprisables[5]. On ne saurait, en pareille matière, être trop prudent, et suivre de trop près les excellents conseils de critique que Bossuet se donne à lui-même en tête de son *Histoire des variations*. On peut aussi trouver que M. Robiquet explique trop exclusivement la fortune politique de Mazarin par les relations entre les deux personnes que la correspondance appelle galamment *la Mer*, — c'est Giulio Mazarini, — et *les Anges*, — c'est la très désirable souveraine. Il nous fait un très bon récit de l'affaire Mancini, et, somme toute, il est plus favorable au cardinal que ses plus récents historiens, le duc d'Aumale ou M. Lavisse. M. Robiquet n'a pas, on le voit, l'âme

1. Son dernier mot est celui de la princesse de Conti, qui répondait de la vertu de la reine « de la ceinture aux pieds ».

2. Une coquille, p. 264, première ligne du dernier alinéa.

3. *Le Cœur d'une reine : Anne d'Autriche, Louis XIII et Mazarin*. Paris, Félix Alcan, 1912, in-8°, xiv-307 p., 1 fac-similé.

4. M. Robiquet, dans son avant-propos, répond à ses accusateurs. Il rappelle fort à propos que l'un d'eux, en 1898, concluait à « une affection bien différente de la simple amitié et d'un attachement purement politique ». Mais le fier Sicambre a baissé la tête...

5. On ne cite pas, même à titre d'auteur suspect (p. 5, n. 1), ce G. de V., qui doit être Gazeau de Vautibault.

d'un iconoclaste et il ne méritait pas les foudres dont on a voulu l'accabler...

Tantaene animis caelestibus irae!

Frondeur, protégé de Paul de Gondi, colonel malheureux du « régiment de Corinthe », oncle par alliance de Marie de Rabutin-Chantal, janséniste par surcroît, Renaud de Sévigné était une sorte de correspondant et d'agent secret de Madame Royale. Ses lettres de 1651 à 1655[1], — lettres quasi-hebdomadaires, — renseignent la cour de Savoie sur les événements de France : c'est un journal de la Fronde des princes, écrit par quelqu'un qui n'était point « mazarin ». MM. Jean Lemoine et Frédéric Saulnier, qui ont découvert cette correspondance à Turin, en donnent une excellente édition[2], enrichie de nombreuses pièces[3].

Nous posséderons bientôt, sur la Compagnie du Saint-Sacrement, une abondante bibliothèque. M. Alphonse Auguste retrace l'activité de la Compagnie de Toulouse[4], dont M. Raoul Allier avait signalé l'importance. Il a complété, à l'aide des archives locales, ce que *la Vie du bon Henri* nous faisait connaître de la lutte contre le compagnonnage. Il a surtout reconstitué l'œuvre charitable des confrères. Dans l' « Aumône générale », déjà étudiée en 1902 par M. Lestrade, il a bien reconnu la descendante de l'œuvre lyonnaise de ce nom, créée en 1531. Mais la filiation entre les deux œuvres lui eût apparu plus évidente[5] s'il avait mieux connu l'histoire ancienne de l'Aumône de Lyon[6] et les rapports probables de cette institution avec les établissements charitables de Toulouse, dès le XVIe siècle[7].

1. Plus une lettre de 1648.

2. *Correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, duchesse de Savoie.* Paris, Renouard (Société de l'histoire de France), 1911, in-8°, LVII-350 p. On y trouvera les réponses de Madame Royale et aussi quelques lettres de la femme du chevalier (puis marquis) de Sévigné.

3. Lettres de la mère Agnès Arnauld, qui fut pour Sévigné une manière de « directrice »; correspondance du cardinal de Retz avec la cour de Savoie; lettres du secrétaire de l'ambassade de Savoie à Paris.

4. Abbé Alph.-Auguste, *la Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse. Notes et documents.* Introduction par le comte H. Bégouen. Paris, A. Picard, et Toulouse, Ed. Privat, 1913, in-8°, 137 p., 1 portrait.

5. P. 45 : « Nous croyons pouvoir regarder comme un fait évident que la Compagnie de Toulouse prit des renseignements à Lyon en 1647. » Cette hypothèse n'est pas nécessaire; à Toulouse même pouvaient exister des institutions calquées sur celle de Lyon.

6. H. Hauser, *l'Assistance publique il y a trois cents ans* (appendice à la 1re édition des *Ouvriers du temps passé*), et articles de M. H. de Boissieu dans la *Revue d'histoire de Lyon* (1909, t. VIII, n° 4).

7. Voy. notamment le traité publié par Jean de Vauzelles en 1531 (réim-

C'est la Compagnie, avec M. de Renty, avec Jean de Bernières-Louvigny, que nous retrouverons dans les *Mystiques normands* de M. Maurice Souriau[1]. A défaut des archives publiques, qui semblent ici décidément muettes, l'auteur a pu tirer parti de nombreux documents ecclésiastiques ou privés, « dont il ne peut pas toujours indiquer, par discrétion, la provenance exacte »[2]. Il est regrettable que M. Souriau ait donné à son livre le ton d'une hagiographie. Les confrères sont nécessairement des saints, le secret dont ils s'entouraient n'est qu'humilité pure, etc., et l'on ne saurait reprocher au plus ardent d'entre eux, à Bernières, que des excès de zèle. N'était-ce point péché véniel, s'agissant de combattre ces affreux jansénistes, qui persécutaient méchamment ce bon M. Eudes? Excès de zèle que le « scandale de Caen », dont les auteurs avaient quelques bonnes excuses : car pouvait-on, en vérité, souffrir qu'il y eût à Caen des curés jansénistes? Mais ce n'est pas même un excès de zèle de la part de Mgr de Laval de « tracasser » les protestants de Québec, c'est-à-dire de s'opposer à leur établissement au Canada, en usant contre eux d'insinuations qu'il est permis de juger « habiles » mais qu'il n'est pas besoin d'être protestant pour trouver « perfides »[3]. — Ces divergences de vues ne nous empêchent pas de rendre hommage au labeur de M. Souriau et d'apprécier à leur valeur les documents qu'il nous apporte.

Nous retrouvons encore la main des confrères dans un livre relatif à une de nos plus célèbres institutions charitables. Rondonneau, pour son *Essai historique sur l'Hôtel-Dieu de Paris*, n'avait pu consulter les archives de cet établissement. M. Marcel Fosseyeux, sous-archiviste de l'Assistance publique, a été plus heureux[4]. A ce

primé à Lyon pour le président Baudrier par Perrin et Marinet en 1875) : *Police subsidiaire à celle quasi infinie multitude des Pouvres survenuz à Lyon sur le Rosne... Dirigée à honneste homme Jehan Barril, marchant de Tholoze, pour la communiquer aulx habitans d'icelle...* Imprimé sans doute par Eustache Maréchal, Lyonnais établi à Toulouse (Baudrier, introduction de la réimpression).

1. *La Compagnie du Saint-Sacrement de l'autel à Caen. Deux mystiques normands au XVII^e siècle : M. de Renty et Jean de Bernières.* Paris, Perrin, 1913, in-8°, 411 p.

2. Voy. la liste de ces documents p. 391-393.

3. P. 378 : « Tout le monde, écrit le prélat, sait que les protestants, en général, ne sont pas si attachés à S. M. que les catholiques... Québec n'est pas bien loin de Boston et autres villes anglaises... » Tartufe n'eût pas mieux dit. Vraiment, comme disait Frontenac : « Presque tous les désordres de la Nouvelle-France viennent de l'ambition des ecclésiastiques, qui ... persécutent tous ceux qui ne leur sont pas entièrement soumis. » Voy. là-dessus Garneau.

4. *L'Hôtel-Dieu de Paris au XVII^e et au XVIII^e siècle* (le titre porte :

fonds déjà inestimable, il a joint toutes les ressources que nos divers dépôts pouvaient lui fournir. Prenant les choses où les abandonnait M. Coyecque, il a reconstitué la vie du grand hôpital parisien depuis le XVII^e siècle (même, à l'occasion, depuis le XVI^e) jusqu'à la Révolution. Il étudie la mainmise progressive du pouvoir central sur cette institution comme sur toutes les institutions semi-autonomes de l'ancienne France : nouveau chapitre de l'histoire de la centralisation monarchique. Il nous fait comprendre comment, par quel processus administratif et par quelle prodigieuse accumulation de bâtiments et de services, l'humble « Maison-Dieu » du moyen âge devint « ce monstrueux édifice où s'entassait une population dépassant parfois 3,000 âmes ». Sobrement, sans traits déclamatoires, et à la seule lumière des pièces (comptes, rapports, etc.), il nous décrit le véritable enfer qu'était l'Hôtel-Dieu de la fin de l'ancien régime, quand on voyait quatre ou cinq malades, — et souvent parmi eux des contagieux, — se tordre sur un seul lit! « Lits d'amertume et de douleur », écrivait Tenon.

M. Fosseyeux a récrit là, d'une façon qui semble définitive, quelques pages essentielles de l'histoire de Paris. Il les a complétées par une histoire des *Écoles de charité* de Paris[1], menée jusqu'à la loi de 1833. Car ces modestes pédagogies sont, dans une certaine mesure, les ancêtres de notre moderne école primaire[2].

L'admiration de Colbert est un des articles fondamentaux de notre credo historique. Cette foi sortira-t-elle inébranlée de l'étude à laquelle vient de se livrer M. Germain MARTIN[3] sur Colbert considéré comme organisateur du crédit public? L'ouvrage, assurément, n'est pas sans défauts[4]. En examinant dans une première partie

*République française. Administration générale de l'Assistance publique à Paris*). Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1912, in-8°, XXXV-437 p., 17 fig.

1. *Les Écoles de charité à Paris sous l'ancien régime et dans la première partie du XIX^e siècle.* Paris, 1912 (extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXIX), in-8°, 144 p. (p. 225-368 des *Mémoires*). Et là encore nous retrouvons le Saint-Sacrement!

2. Parmi les essais tentés au XVI^e siècle (p. 27), on aurait pu mentionner les Enfants-Rouges de Marguerite d'Angoulême (cités, pour une période postérieure, p. 61). Sur Bell et Lancaster (p. 121), voy. la thèse (Université de Dijon) de M. Pettigrew Young, *Histoire de l'enseignement primaire et secondaire en Écosse*, 1907.

3. Germain Martin, avec la collaboration de Marcel Bezançon, *l'Histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV*. T. I : *le Crédit public*. Paris, Larose et Tenin, 1913, gr. in-8°, X-244 p.

4. La bibliographie, quoique très étendue, n'est pas absolument au courant. P. 1, n. 1, sur les débuts de d'Hémery, il faut citer non seulement les positions de thèse de M. de Mun, mais son volume. Sur les Juifs de Bordeaux, (p. 157) ajouter à Detcheverry les études plus récentes de Cirot.

l'histoire même du crédit public, dans une seconde (pour laquelle il a eu comme collaborateur M. Marcel Bezançon) les personnes et les groupes sociaux qui vivent du crédit, M. Germain Martin s'est condamné à bien des répétitions et à quelques confusions[1]. Il s'est donné l'apparence d'avoir voulu verser, dans la seconde partie, le trop-plein des fiches personnelles qui n'avaient pas trouvé place dans la première. Il semble avoir flotté entre deux conceptions assez différentes : faire l'étude technique d'un phénomène économique; peindre le monde des financiers, ou plutôt même dresser un tableau général de la cour de Louis XIV et du rôle qu'y joua l'argent. Il mélange trop souvent, en succession chronologique, les questions monétaires, les questions de crédit et aussi d'administration financière. On peut également lui reprocher une délimitation imprécise entre le terrain de ce volume et celui où s'édifiera le second, qui traitera du crédit privé. Car on nous parle ici non seulement du crédit proprement public, mais aussi du crédit des personnes publiques, ce qui est tout différent, ce qui est en réalité du crédit privé. Cela pourrait s'appeler, par moments, « les affaires sous Louis XIV », et il y a là de bien amusants croquis d'hommes et de femmes d'affaires[2], et comme l' « envers du décor pompeux de Versailles ». Par contre, on ne trouvera que dans le volume suivant l'histoire des grandes compagnies qui, malgré leur apparence d'entreprises privées, sont bien en réalité des formes du crédit public.

Ceci dit, — et l'on voit que nous n'avons point ménagé les critiques[3], — il faut louer chez M. Germain Martin d'abord la documentation : un laborieux effort lui a permis de voir, à la Bibliothèque nationale, aux Archives, à l'Arsenal, etc., une masse énorme de pièces qui n'avaient pas été touchées avant lui. Aux affirmations que les historiens se passent de l'un à l'autre, il oppose le témoignage irrécusable des textes, des comptes, des carnets.

De tout cela, que sort-il? D'abord M. Martin a bien vu, sous le soulèvement parlementaire et la Fronde des nobles, ce que déjà y avait entrevu la perspicacité de M. Charles Normand, à savoir « une révolution financière », une révolution de rentiers, tout le contraire d'un « jeu d'enfants ». Il nous a tracé une excellente esquisse de

1. Il est déjà bizarre que la première partie ne dépasse pas la mort de Colbert, tandis que la seconde nous mène à 1715 et même au delà.

2. Au premier rang de ces dernières figure Mme de Maintenon.

3. Rédaction très peu soignée et correction trop rapide des épreuves. P. 180, la chute d'une virgule nous vaut un « banquier Voysin ». P. 190, l. 3 : « *cessation* du Messin à la France. » P. 209, l. 14 : « que l'on en croit » pour *croie*, etc., etc., etc. Les noms propres étrangers trop souvent estropiés. P. 244 (table), *habitants* pour *traitants*.

« Colbert intendant de Mazarin ». Chez lui, le duel célèbre de Colbert contre Fouquet n'apparaît plus, hélas! comme la lutte de la vertu contre le vice, mais comme le fruit des intrigues d'un « arriviste » contre un homme en place. Fouquet n'a pas fait autre chose, — s'il l'a fait avec plus de hautaine élégance, — que ce que faisaient tous ses pareils. Il est surtout coupable (p. 71) de « faits de mauvaise gestion... accomplis pour la plupart sur la sollicitation de Colbert ».

Colbert contrôleur général fut un parfait comptable[1]. Mais il acheva, par sa politique à l'égard des rentiers, de ruiner le crédit public. Il n'arrivera que vers 1676-1678 à en comprendre les véritables conditions. Et dès avant cette date il était revenu aux « affaires extraordinaires ». Il était assurément presque impossible à un ministre des Finances de Louis XIV de vivre autrement que d'expédients. Toujours est-il que Colbert n'a pas plus échappé à cette nécessité que ses prédécesseurs et ses successeurs.

Il n'y a pas lieu d'en faire un grand homme, c'est une légende qui ne résiste pas à la lumière crue des faits. Après le livre de M. Germain Martin, il y a trois lignes à changer dans tous les manuels d'histoire de France.

Histoire locale. — L'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de La Borderie en était restée au tome IV et à l'avènement de François Ier. M. Barthélemy Pocquet s'est chargé de poursuivre l'histoire du duché devenu province, et un premier volume nous conduit de 1515 à 1715[2]. Ce gros travail a été préparé avec soin par un érudit qui aime son sujet. La première partie est un peu écourtée, et le récit ne commence à être très nourri que vers 1588[3]. Par contre la période de la Ligue est traitée avec ampleur, et on ne lira pas sans intérêt ce qui est relatif au gouvernement de Mercœur et au rôle de la duchesse[4]. Il était plus facile de parler du XVIIe siècle, et notamment de la révolte du papier timbré. — M. Pocquet se dit et se

1. M. Martin aurait dû justifier l'affirmation de Le Peletier (p. 84) sur l'inexactitude des « états au vrai ».

2. *Histoire de Bretagne : la Bretagne province*. T. V : *1515-1715*. Rennes, Plihon et Hommay, 1913, gr. in-8°, VIII-645 p., 10 grav. et une carte. Le t. VI contiendra, outre la fin de l'ancien régime, les tables générales.

3. Au lieu de renseignements précis sur les débuts de la Réforme, trop de discussions au moins superflues ici (p. 50-51) sur la légitimité d'une réforme et sur la légitimité d'une répression. Il aurait fallu dépouiller la *Collectio* de d'Argentré, voir de plus près l'*Histoire ecclésiastique* et aussi le *Bulletin du protestantisme*. En se contentant de Vaurigaud, M. Pocquet s'est condamné à être très incomplet.

4. M. Pocquet dit (p. 189) qu'on ne trouve pas chez les États ligueurs de tendances séparatistes. Cependant, p. 192, nous voyons l'évêque de Vannes, Georges d'Aradon, offrir en propres termes la Bretagne à l'infante, et il semble

croit impartial. Cette impartialité est quelquefois en défaut lorsqu'il s'engage sur le terrain religieux[1]. — L'histoire économique et sociale aurait dû être creusée davantage[2].

En recherchant *les Origines de l'intendance de Bretagne*, M. Séverin Canal[3] a contribué à élucider les origines de l'institution des intendants en général. En Bretagne, ce sont les commissaires qui apparaissent dès 1572, mais à titre d'agents extraordinaires, que seules des circonstances anormales permettaient d'envoyer dans une province si jalouse de son autonomie. Les intendants d'armée, — ou plus exactement « intendants de justice » et « intendants de finances *en* l'armée de Bretagne », — les deux fonctions étaient d'abord distinctes, — naissent à la faveur de la campagne contre le séparatiste Mercœur. Fonctionnaires à pouvoirs très vagues, mal délimités, et sur lesquels nous savons peu de chose. Après la pacification, ils prennent contact avec les États et, en 1598, Turquant est déjà, « lorsqu'il se trouve dans la province », une sorte de « haut commissaire de la royauté ». A côté de lui un autre commissaire, Gilles de Maupeou, est spécialement chargé de la réorganisation financière. Sans qu'il y ait filiation directe, sans qu'on puisse établir des séries ininterrompues de fonctionnaires, il y a un peu de tout cela dans les pouvoirs du premier commissaire à peu près permanent, du premier que l'on puisse appeler avec une certaine sécurité « intendant de Bretagne. » François Lasnier (1634)[4].

*Le tiers état à Draguignan* de M. F. Mireur[5] est une consciencieuse étude sur une bourgade agricole qui se transforma peu à

bien (p. 193) que « les principaux ligueurs bretons » soient entrés dans la conspiration.

1. A propos des convulsionnaires de Saint-Malo (p. 605) : « Il est difficile de voir dans ces extravagances autre chose que des faits de possession diabolique. » — Sur la Révocation, dont M. Pocquet diminue l'importance parce qu'il a diminué l'importance du protestantisme breton lui-même, il écrit (p. 609) : « La province fut préservée des dragonnades » ; cependant, il cite des dragonnades à Nantes (p. 610) et à Rennes (p. 611). Et, après le récit de ces conversions arrachées par la violence et dont il déclare la valeur au moins douteuse, il écrit : « Enfin l'unité religieuse était rétablie. » Voy. la lettre de l'évêque de Nantes dans les *Mémoires des évêques* de 1698.

2. A propos des écrivains bretons, il est insuffisamment parlé de Paul Hay du Chastelet.

3. *Les Origines de l'intendance de Bretagne. Essai sur les relations de la Bretagne avec le pouvoir central.* Paris, H. Champion (t. VI de la série in-8° de *la Bretagne et les pays celtiques*), 1911, in-8°, 244 p.

4. P. 71, n. 1 : « La période 1630-1635 est bien une période critique dans l'histoire des intendants. »

5. *Le Tiers état à Draguignan. Étude sociologique.* Draguignan, 1911, in-8°, xx-252 p. + 94 tableaux généalogiques + 35 p. (table onomastique).

peu en un petit centre administratif et judiciaire. C'est surtout par l'histoire des familles, c'est-à-dire par un procédé tout concret, que l'archiviste du Var a pu atteindre, en leur vie même, les classes de l'ancienne société, et surtout reconstituer l'évolution de ces classes, l'ascension des individus vers des situations plus brillantes. Cette société, que nous croyons figée en des cadres immuables, fut, à tout moment, une société de « parvenus ». Par un phénomène inverse, les classes déjà « arrivées » s'appauvrissent, s'épuisent et disparaissent. Les analyses-types de M. Mireur donnent bien l'idée de ces perpétuels *corsi* et *ricorsi*. Et voilà comment un travail d'histoire locale peut, quand il est bien conduit, fournir une contribution à la sociologie générale.

Dans un louable élan de « ferveur orangiste », M. Antoine Yrondelle a écrit l'*Histoire du collège d'Orange*[1]. Collège d'une physionomie à part, puisque les princes de la maison de Nassau en firent une maison de type pédagogique protestant, mais également ouverte aux élèves et même aux maîtres des deux religions. L'annexion de la principauté aux états du grand roi interrompit brutalement cette belle et rare expérience. — Il semble que M. Yrondelle aurait pu se documenter plus à fond sur la première partie de cette histoire[2].

Avec M. A. Grosse-Duperron, nous entrons dans un collège janséniste, celui de Mayenne[3], où le principal Anjubault distille contre les ennemis de Port-Royal le venin de la délation. Au XIXe siècle, le même collège est un des théâtres de la lutte entre l'Église et l'Université, même représentée par des prêtres. L'abbé Dupré, interdit par l'évêque, énergiquement soutenu par la municipalité, laissé en place par la monarchie de Juillet, est enfin révoqué, en août 1849, par la République de M. de Falloux[4].

Henri Hauser.

1. *Histoire du collège d'Orange depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1573-1909)*. Paris, Champion, 1912, in-8°, XV-352 p., 10 grav.

2. P. VII, *Croser* pour *Koser*. — P. 14, et ibid., n. 1. De ce que certaines familles sont « catholiques de nos jours », il ne s'ensuit pas qu'elles l'étaient de 1699 à 1682. — P. 98. On ne voit pas comment un décret de l'an II a pu faire d'Orange une sous-préfecture.

3. *Le Collège de Mayenne. Étude historique*. Mayenne, Poirier frères, 1910, in-8°, 217 p., 5 grav., index, appendices, dont un sur sœur Rose.

4. P. 5, l. antépénultième, *gâté*, lisez *gecté*. P. 91, l. 10, *santé*, lisez *sûreté*.

## HISTOIRE DES PAYS-BAS.

Il y a quatre ans que l'Histoire du peuple néerlandais de M. Blok a été achevée et voici qu'une nouvelle édition est déjà en cours de publication[1], la première étant épuisée. Elle se distingue de la précédente, au point de vue extérieur, puisque désormais deux tomes sont réunis en un seul volume : ce changement a rendu le format plus incommode, mais a réduit considérablement le prix de l'ouvrage. Pour le fond, le volume paru jusqu'ici n'a pas subi de modification importante; l'auteur n'a pas voulu refondre son travail, mais seulement corriger et augmenter son texte et ses annotations d'après les publications parues depuis la première édition. On peut regretter le parti auquel il s'est arrêté. Ce qu'il nous donne aujourd'hui, c'est une œuvre de jeunesse, entreprise avec un noble enthousiasme; elle n'a pas profité autant qu'on l'eût souhaité de l'expérience acquise par vingt années d'un enseignement fécond où les idées de l'auteur se sont élargies et affermies. Mais, enfin, M. Blok avait sans doute de bonnes raisons pour agir comme il a fait, et il lui faut savoir gré d'avoir tenu son livre à jour. Il indique, au bas des pages, les publications nouvelles; en insérant ou en biffant dans le texte quelques mots, il prouve qu'il a tiré profit des conclusions auxquelles elles ont conduit. Voici quelques observations qui nous sont venues à l'esprit en feuilletant cette seconde édition et que nous soumettons à l'auteur en vue d'une troisième.

On aurait aimé savoir les raisons pour lesquelles M. Blok persiste à considérer le *schot* comme un impôt payé par des hommes non libres (p. 329); en tout cas, il aurait dû tenir compte de l'étude de M. Fruin, intitulée *Schot en bede in Zeeland*. Certainement, l'auteur se trompe (p. 212) en disant que le Concordat de Worms attribua aux chapitres l'élection des évêques; pour s'en convaincre, il suffit de lire le texte. La lecture de la page 378 pourrait faire croire que le mouvement démocratique à Utrecht a été provoqué par l'invasion flamande; mais lui-même parle de troubles populaires dans cette ville antérieurs à cet événement (p. 256). A ce qu'il me semble, le duc d'Orléans a été confondu avec le duc d'Anjou à la page 450; il était le frère, non pas l'oncle de Charles VI. C'est

1. P.-J. Blok, *Geschiedenis van het Nederlandsche volk*. Tweede druk. Eerste deel. Leiden, A.-W. Sythoff's Uitgevers-maatschappij, 1912, VII-708 p., in-8° avec 4 cartes.

en 1473 et non pas en 1474 que mourut Nicolas, duc de Lorraine (p. 463). Le traité que Charles le Téméraire imposa au duc René II, successeur de Nicolas, n'aurait-il pas mérité d'être mentionné? Il fait mieux comprendre les événements qui vont suivre. A la page 474, il est dit qu'à la paix de Senlis le projet d'un mariage de Charles VIII avec Marguerite, fille de Maximilien, fut annulé; mais, depuis 1491, ce projet n'était plus réalisable, Charles VIII ayant épousé l'héritière de la Bretagne. L'auteur s'exagère, à ce qu'il semble, les richesses de la province d'Utrecht, en disant qu'elle fournit la dixième partie de la somme totale d'un impôt voté par les États-Généraux (p. 560); à la page 654, on s'étonne de lire qu'Orose a vécu et écrit un siècle après Isidore de Séville.

Les recherches commencées par M. Orbaan dans les archives et les bibliothèques de l'Italie, afin de recueillir des renseignements sur les artistes et les savants néerlandais qui y ont séjourné (cf. cette *Revue*, t. CXI, p. 117), ont été continuées par M. Hoogewerff[1]. Le tome II contient les résultats des explorations entreprises par ce dernier dans les archives de l'Academia Romana di San Luca, de San Giuliano dei Fiamminghi, de Santa Maria in Campo Santo, de Santa Maria dell' Anima et de la Confraternità di Santo Spirito in Sassia. M. Hoogewerff a divisé son rapport en cinq sections; dans chacune, les documents sont rangés par ordre chronologique, et chacune est précédée d'une introduction où l'on nous renseigne sur ces divers corps et sur leurs archives; des tables des noms de personnes et de lieux et des tables de matières rendront sans doute de grands services. Quand on feuillette ce gros volume, on est bien vite fatigué; il est fort aride : des noms, des noms, encore des noms d'individus qui ont été inscrits comme membres, qui ont payé quelque contribution, qui ont reçu quelque assistance, qui ont été présents à quelque assemblée, qui ont fait leur testament, etc.; on comprend les plaintes de M. Hoogewerff sur la triste monotonie de ses recherches dans des livres de compte, des procès-verbaux, des actes divers, et on est enclin de plaindre le jeune savant occupé à un tel travail dont les résultats peuvent sembler à première vue peu proportionnés aux labeurs et aux ennuis qu'il a imposés. Heureusement, M. Hoogewerff nous rassure en nous parlant dans son introduction générale de trouvailles précieuses qui le mettront à même d'écrire l'histoire de la bande joyeuse des artistes néerlandais à Rome au XVII^e siècle et du grand nombre de « grains d'or »

1. *Bescheiden in Italië omtrent Nederlandsche kunstenaars en geleerden*, beschreven door Dr. G.-J. Hoogewerff. Tweede Deel. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1913, XV-901 p., in-8°.

recueillis peu à peu dans les mines sombres et poussiéreuses qu'il a exploitées.

Dans la Bibliothèque de l'histoire néerlandaise, M. Theissen a consacré une étude intéressante au règne de Charles-Quint dans les Pays-Bas septentrionaux[1]. Il va sans dire que l'auteur n'a pas su s'en tenir strictement à ce programme; comme le centre du gouvernement de Charles ne se trouvait pas dans les provinces du nord, mais à Bruxelles, M. Theissen a été conduit à s'occuper de Bruxelles et des efforts de l'empereur pour organiser l'ensemble des Pays-Bas; mais le lecteur ne le regrettera pas, puisque l'exposition est intéressante. Il y avait une difficulté plus sérieuse à vaincre : les documents publiés et les monographies sur cette époque de l'histoire des Pays-Bas septentrionaux ne sont pas assez nombreux pour offrir une base suffisante à la synthèse que l'auteur voulait présenter; il a dû combler les lacunes par des recherches personnelles dans les archives. Renonçant d'avance à être complet, il a laissé de côté les archives de Bruxelles et de Lille dont l'exploration aurait demandé plusieurs années, et il s'est contenté des archives néerlandaises, où en effet il a puisé nombre de documents importants qu'il a mis en œuvre en traçant un tableau remarquable du règne. Ayant indiqué clairement dans une courte introduction les courants généraux de l'époque, il étudie successivement la jeunesse et le caractère de Charles-Quint, l'établissement de l'unité extérieure, la situation intérieure, où il expose les conditions du clergé, de la noblesse, de la bourgeoisie et des paysans et leurs rapports mutuels. Il montre l'état du commerce et de l'industrie, la politique, l'organisation et le fonctionnement du gouvernement central, les tendances intellectuelles, religieuses et sociales et les conflits qui en résultèrent. Toutes ces considérations sont bien présentées; seul est un peu confus le chapitre sur la formation de l'unité extérieure, bien qu'il ait demandé peut-être le plus de travail et contienne beaucoup de neuf : les détails de toutes ces petites guerres et négociations sont trop longs dans le cadre de ce livre; il aurait suffi de donner ici l'essentiel, en réservant l'étude complète pour une revue. Dans sa conclusion, l'auteur insiste à bon droit sur l'importance du règne et sur les résultats considérables acquis par Charles-Quint : l'empereur avait posé les fondements d'un état néerlandais et créé une organisation qui était en train de triompher du particularisme, le vice capital des Provinces-Unies. Mais en même temps M. Theissen signale les défauts de ce gouvernement : sa politique unitaire était purement

1. J.-S. Theissen, *De regeering van Karel V in de noordelijke Nederlanden*. Amsterdam, Meulenhoff en Cie, 1912, 285 p., in-8°.

dynastique et il ne comprit rien au mouvement religieux; c'est l'origine de la résistance et de la réaction d'où la République est sortie.

La thèse de M. Huybers[1] est la première partie d'une vaste étude sur don Juan d'Autriche pendant le court espace de temps où il a exercé le gouvernement général des Pays-Bas. C'était une lacune à combler dans la littérature historique. Ni dans les ouvrages qui se sont occupés du soulèvement des Pays-Bas contre Philippe II ni dans les biographies de don Juan on ne trouve une étude détaillée sur cette période de sa vie. M. Huybers s'est préparé sérieusement à son entreprise en recueillant les données qui se trouvent dispersées et pour ainsi dire cachées dans un grand nombre d'imprimés et en les complétant par des recherches dans les archives, surtout dans celles du royaume de Belgique. Des documents inédits qu'il a recueillis il n'a pourtant pas pu profiter beaucoup dans cette première partie, qui n'est qu'une vaste introduction à son véritable sujet; elle finit au moment où don Juan, arrivé à Luxembourg, commença les négociations avec les États-Généraux qui, réunis de leur propre autorité à Bruxelles, étaient en guerre ouverte avec les troupes espagnoles. Après avoir esquissé les événements aux Pays-Bas jusqu'à la réunion de ces États-Généraux, l'auteur consacre un chapitre à la vie de son héros jusqu'à l'arrivée de celui-ci à Luxembourg, le 3 novembre 1576. Il étudie ensuite en détail les instructions données par Philippe II à son frère, exposant les vues véritables du roi et, d'un autre côté, les projets du prince d'Orange. Le chapitre suivant décrit la lutte entre les soldats espagnols et les troupes des États-Généraux pour les principales forteresses. La pacification de Gand, l'alliance d'Élisabeth d'Angleterre et des insurgés contre Philippe II, enfin le commencement des négociations entre don Juan et les États-Généraux ont été traitées dans les derniers chapitres. Bien qu'il ne fût pas à même d'offrir beaucoup de nouveau dans cette première partie, M. Huybers a prouvé qu'il a étudié les documents très sérieusement : ses observations à propos des forteresses sont intéressantes, il insiste avec raison sur les mesures économiques prises par le prince d'Orange, il fait des remarques judicieuses sur les instructions de don Juan. Cependant, il faut avouer que cette introduction est trop longue, et comme le jeune savant dans sa préface annonce un tome II, un tome III et éventuellement un tome IV, on voudrait l'avertir de se tenir sur ses gardes : qu'il ne compromette le succès de son étude par une lon-

1. H.-F.-M. Huybers, *Don Juan van Oostenryk, landvoogd der Nederlanden*. Erste deel (thèse d'Utrecht). Utrecht, A. Oosthoek, 1913, XIII-304 p., in-8°.

gueur qui rebuterait bien des lecteurs. Au bout du compte, on écrit pour être lu.

Le tome III de l'importante publication de documents sur l'industrie textile à Leyde[1], publication qui est due à M. Posthumus, nous fait assister au rétablissement de la vie économique dans cette ville, qui était tombée dans une décadence profonde lors du siège de 1574 (cf. cette *Revue*, t. CXI, p. 119). Les 371 documents de ce tome couvrent l'époque de 1574 à 1610 : en cette dernière année l'extension continuelle de l'industrie causa un tel accroissement de la population que l'agrandissement de la ville ne pouvait plus être différé davantage. Cependant, ce n'était plus à la draperie qu'on était redevable de ce relèvement, elle ne put regagner son ancienne prospérité et dut céder la place à des industries nouvelles, celles des sayettes et camelots, des grosses laines, des futaines, des draps changeants, etc.; elles furent apportées par les bannis et les émigrants qu'attira la réputation ancienne de la ville industrielle. De même qu'autrefois en Flandre, ces industries naissantes exigèrent une technique nouvelle et se servirent surtout des laines d'Espagne, et à mesure qu'elles se développèrent, le Magistrat de la ville s'occupa de les réglementer par des ordonnances; souvent renouvelées et augmentées, ces ordonnances tiennent une place considérable dans le volume. Il va sans dire que le savant éditeur a donné tous ses soins aussi bien au texte qu'aux annotations et aux tables.

M^lle^ Timmer a recueilli et mis en œuvre des documents tant publiés qu'inédits relatifs aux associations de travailleurs dans les Pays-Bas septentrionaux[2]. L'étude, qui s'étend jusqu'au commencement du XIX^e^ siècle, s'ouvre par une introduction un peu décousue, que suivent un grand nombre de petits chapitres où l'auteur étudie ces associations successivement dans une vingtaine de villes; il distingue soigneusement entre les guildes de travailleurs, qui avaient pour but, outre l'assistance mutuelle, de veiller au maintien des ordonnances et des règlements sur le travail et aux rapports entre les maîtres et les travailleurs d'un côté, et de l'autre les fraternités, dont le but unique était de former des caisses de secours pour assister les membres, en cas de maladie, de vieillesse et pour subvenir aux frais de l'enterrement, etc. Cependant, cette distinction ne fut pas toujours observée rigoureusement par les

1. *Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche textielnijverheid*, verzameld door N.-W. Posthumus. Derde deel, 1574-1610. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1912, XV-786 p., in-4°.

2. E.-M.-A. Timmer, *Knechtsgilden en knechtsbossen in Nederland* (thèse d'Amsterdam). Haarlem, Kleynenberg en Co, 1913, 208 p. et appendice de XL p.

associations; Mlle Timmer elle-même fait mention de fraternités qui, ne se bornant pas à leur objet propre, s'ingéraient dans les questions du travail. L'étude montre que les guildes de travailleurs n'ont eu que peu d'importance dans les Pays-Bas septentrionaux et qu'en général les fraternités ont bien rempli leur rôle social. A la longue pourtant, les revenus de ces fraternités ne couvraient plus les dépenses et ce fut sans doute une des suites de la décadence économique de ce pays vers la fin du XVIIIe siècle.

Le tome II de la Correspondance de Constantin Huygens[1], publié par M. Worp, embrasse les années 1634 à 1639 et contient des résumés, des fragments ou le texte entier de plus de 1,300 lettres. Elles ne sont pas toutes inédites; nommément, la correspondance de Huygens avec les savants, les hommes de lettres, les artistes a été publiée ailleurs en grande partie; mais le nombre des lettres déjà connues est peu considérable auprès de la masse inédite. Quelle est la valeur de cette masse? Pour en juger avec compétence, il faudrait avoir pratiqué longtemps ce recueil. En le parcourant, on n'y trouve pas de documents de premier ordre pour l'histoire politique et militaire; cependant, on lira avec intérêt les nombreux billets que Huygens, qui accompagnait dans ses campagnes son maître, le prince d'Orange, adressait à la princesse pour lui rendre compte des faits et gestes de son mari et de tout ce qui se passait à l'armée; mais la princesse eut bien raison de se plaindre de la brièveté de ces missives. De même on trouvera à glaner des indications sur les affaires politiques dans la correspondance de Huygens avec Ploos van Amstel, député aux États-Généraux. Et quel amas de détails sur l'histoire intime de l'époque, sur Huygens lui-même, sur nombre de personnes! Ce sont, à ce qu'il semble, ces détails qui constituent l'intérêt véritable de cette publication. Aussi, pour être vraiment utile, demandait-elle beaucoup d'annotations. M. Worp y a pourvu abondamment; grâce à ses recherches laborieuses, le recueil est une mine de renseignements sur un grand nombre de personnes de l'époque.

Le tome III de la Correspondance inédite de Jean de Witt[2], publiée d'après les dossiers formés par feu M. Fruin, se rapporte aux années 1665 à 1669. Quoiqu'il n'ait pu remédier aux inconvénients de l'arrangement des dossiers eux-mêmes (cf. cette *Revue*,

1. *De briefwisseling van Constantyn Huygens*, uitgegeven door J.-A. Worp. Tweede deel, 1634-1639. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1913, xv-551 p., in-4°.

2. *Brieven van Johan de Witt*. Derde deel, 1665-1669, bewerkt door Robert Fruin, uitgegeven door N. Japikse. Amsterdam. Johannes Müller, 1912, x-576 p., in-8°.

t. CV, p. 166), l'éditeur, M. Japikse, a, pour la très grande utilité du lecteur, complété et augmenté les extraits et les annotations. L'intérêt capital de ce volume est, de même que pour les tomes I et II, dans les informations qu'il donne sur les relations du conseiller-pensionnaire avec les régents hollandais et les régents des autres provinces, sur ses rapports avec les membres de sa famille, sur ses spéculations financières, sur son caractère. Cependant, comme la correspondance diplomatique de Jean de Witt avec les envoyés de la République, publiée en 1723, s'arrête en partie en 1667, le présent volume contient déjà des lettres à quelques envoyés; elles deviendront sans doute plus nombreuses dans le tome suivant; on remarquera les lettres à l'ambassadeur extraordinaire à Paris en 1668, C. van Benningen (p. 395 et suiv.), surtout celle du 31 mai, qui expose sa politique d'équilibre entre l'Angleterre et la France. On lira aussi avec intérêt sa lettre au seigneur de Couwerve du 1er août 1667 (p. 351), où il exprime une satisfaction extrême des résultats acquis à ce moment et de la situation internationale de la République. La partie la plus intéressante pourtant de ce tome est sans doute celle sur laquelle l'éditeur lui-même a appelé l'attention dans sa préface : les lettres de 1665 à 1667, qui sont relatives à la marine, aux efforts du conseiller-pensionnaire pour fortifier et réorganiser la flotte, — avec une énergie indomptable il s'embarqua lui-même, — au succès dont furent couronnés à la longue ses labeurs et ses soins infatigables.

Dans les bulletins précédents, nous avons mentionné plusieurs fois la publication où sont publiés les actes des synodes particuliers de la Hollande méridionale par M. Knuttel[1]. Le tome IV, dernièrement paru, embrasse les années 1657 à 1672 et l'on y trouve toujours les mêmes : à côté des affaires purement ecclésiastiques, des données assez nombreuses sur l'histoire de la vie sociale. Bien que ces sujets ne manquent pas d'intérêt, la publication ne laisse pas de devenir un peu longue et monotone; ces actes répètent trop de fois les mêmes choses et l'on se demande s'il n'aurait pas mieux valu condenser les documents. Il faut, cependant, attirer l'attention sur l'introduction de ce tome : c'est à vrai dire une petite monographie sur un sujet que ces documents ne touchent que très légèrement. En 1663, les États de Hollande changèrent la formule de la prière par laquelle, à la fin du service, les pasteurs invoquaient la protection divine sur les autorités : ils devaient à l'avenir

1. *Acta der particuliere synoden van Zuid-Holland*, uitgegeven door W.-P.-C. Knuttel. Vierde deel, 1657-1672. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1912, xxxiii-664 p., in-8°.

omettre le nom du stathouder et nommer en premier lieu les États de Hollande, ensuite les autres provinces, les États-Généraux et le Conseil d'État. M. Knuttel a donné un exposé clair de toute cette affaire qui fit grand bruit, parce qu'elle suscita les jalousies des autres provinces supportant déjà mal le rôle prédominant que la Hollande jouait dans l'Union.

Le tome II de la cinquième série des archives de la Maison d'Orange-Nassau[1], publiée par le directeur des archives de la Maison royale, M. Krämer, va de 1779 au commencement de 1782, années critiques et fatales à la République, où la situation se rapprochait beaucoup de celle des années de 1758 à 1761, pendant la guerre coloniale entre la France et la Grande-Bretagne. C'est de nouveau des traités de 1674 et de 1678 qu'il s'agit entre la Grande-Bretagne et la République; de nouveau, celle-ci, ayant négligé sa flotte et son armée, est privée des forces nécessaires pour soutenir avec dignité sa neutralité et pour faire respecter son pavillon; de nouveau les régents, responsables de la faiblesse de la République, cherchent un bouc émissaire, rejetant cette fois-ci la faute sur le duc Louis de Brunswick. Cependant, entre les deux dates il y a une grande différence : en 1758-1761, les influences pacifiques avaient été assez puissantes des deux côtés pour éviter la rupture; dans la crise nouvelle, de part et d'autre, les conseils extrêmes prévalurent et la guerre éclata. On ne pouvait pas s'attendre à d'importantes révélations sur l'histoire de cette époque qui est assez connue; néanmoins, le volume publié par M. Krämer sera étudié avec intérêt parce qu'il éclaire, par des documents de premier ordre, le rôle que les personnages les plus considérables ont joué, en premier lieu le prince d'Orange. Sans doute ces documents ne changeront pas profondément l'opinion défavorable sur Guillaume V; il y apparaît faible, sans décision, mais, du moins, on devra reconnaître qu'il voyait clair dans la situation et que ce n'était pas du tout une anglomanie déraisonnable qui le poussait à mettre tout en œuvre pour éviter la guerre. On constatera aussi que l'influence du duc de Brunswick avait déjà beaucoup diminué et qu'il eut peu de part aux résolutions politiques du prince. L'homme de confiance était plutôt le conseiller-pensionnaire van Bleiswijk, qui apparaît ici sous un jour favorable : homme avisé, pénétrant, aux conseils duquel Guillaume pouvait se confier, bien qu'il ne fût pas assez fort ni assez persuasif pour mener les États de Hollande. Avec raison,

1. *Archives ou Correspondance inédite de la Maison d'Orange-Nassau.* Cinquième série, publiée par F.-J.-L. Krämer, t. II, 1779-1782. Leyde, A.-W. Sijthoff, 1913, XLIX-658 p., in-8°.

M. Kræmer appelle l'attention sur les lettres de Rendorp, devenu bourgmestre d'Amsterdam en 1781 ; elles jettent une lumière vive sur ce personnage, qui croyait être appelé à tout, homme de bonnes intentions sans doute et qui ne manquait pas de perspicacité, mais très infatué de lui-même, manquant de tact et oubliant trop que sa ville était responsable, en premier lieu, des malheurs de la République.

Au XVIII^e siècle, le secret de la poste fut aussi peu respecté dans la République que dans les autres pays ; à La Haye les lettres des diplomates étrangers furent ouvertes, copiées ou déchiffrées par des commis versés dans cet art et ensuite communiquées aux hommes les plus considérables. C'est grâce à cette pratique que des lettres de diplomates français et prussiens se trouvent aux archives du royaume ou dans celles de Sa Majesté. Feu M. Fruin avait tiré l'essentiel de la collection conservée aux archives du royaume, résumant leur contenu ou copiant des passages importants. Après sa mort, les extraits des lettres de d'Affry ont paru dans les *Bijdragen en Mededeelingen van het Historisch Genootschap*, t. XXVII, et c'est dans les œuvres de la même Société qu'à présent M. Colenbrander publie les extraits des dépêches de l'envoyé prussien Thulemeier[1], complétés d'après les lettres originales qui se trouvent aux archives à Berlin ou d'après les copies prises par lui-même à La Haye. Au texte il a ajouté tous les éclaircissements nécessaires, veillant pourtant à ce que la publication demeurât, autant que possible, l'œuvre de M. Fruin. La correspondance de Thulemeier, qui s'étend de 1763 à 1788, contient beaucoup de détails sur ces années troublées et sur les personnes qui y jouèrent un rôle. Si ces documents n'offrent pas tout l'intérêt auquel on s'attendrait, c'est que depuis une quinzaine d'années des publications importantes, surtout celles de M. Colenbrander lui-même, nous ont déjà fait mieux connaître cette époque.

En novembre 1913, on a célébré par tous les Pays-Bas le centenaire du rétablissement de l'indépendance nationale. En publiant la troisième partie du tome VI des documents sur l'histoire des Pays-Bas de 1795 à 1840[2], M. Colenbrander a contribué considérablement à faire bien connaître les événements qui ont accompagné l'écroule-

1. *Dépêches van Thulemeyer, 1763-1788, in de bewerking van Robert Fruin*, ingeleid en aangevuld door H.-T. Colenbrander. Amsterdam, Joh. Müller, 1912, XXVII-659 p.

2. *Gedenkstukken der Algemeene Geschiedenis van Nederland van 1795 tot 1840*, uitgegeven door H.-T. Colenbrander. Zesde deel, 1810-1813, t. III. S'Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1912, CCXXXVII-426 p., in-4°.

ment de la domination napoléonienne aux Pays-Bas. Il y a deux sections dans ce volume : l'une contient les documents qui appartiennent à des archives privées (bien qu'en partie celles-ci se trouvent à présent dans des dépôts publics), l'autre donne des documents relatifs à la Maison d'Orange; toutes les deux embrassent les années de 1810 jusqu'à la fin de 1813. Les correspondances privées antérieures à 1813 sont peu nombreuses : apparemment on hésitait à confier au papier ses pensées sur les affaires politiques. En 1813, la levée des gardes d'honneur donna lieu à un échange de lettres plus considérable, mais c'est surtout depuis novembre 1813 que les documents abondent, lettres ou mémoires écrits par des personnes qui ont eu part aux événements. En vérité, ils ajoutent peu de nouveau à nos connaissances, bien qu'ils les mettent dans un jour plus clair et qu'ils les complètent. Il en va autrement des pièces puisées principalement dans les archives de Sa Majesté, dans le Record Office à Londres, etc., qui montrent les relations de la Maison d'Orange avec les grandes puissances, notamment avec l'Angleterre, et les efforts du prince Guillaume pour gagner cette dernière à la cause de sa restauration. Ce sont des documents de premier ordre, qui élucident aussi les vues du gouvernement anglais et l'histoire politique générale. Cependant, il faut attirer l'attention sur une autre partie du volume. Dans une introduction de plus de 200 pages, M. Colenbrander a donné une bibliographie détaillée de cette époque, bibliographie critique où se trouvent nombre d'informations importantes et qui est un instrument de travail indispensable à tous ceux qui veulent étudier l'histoire du rétablissement de l'indépendance hollandaise.

Le centenaire a donné et donnera encore lieu à des livres, des brochures, des discours sur les événements de 1813. Pour le moment, je mentionnerai un seul ouvrage auquel collaborent un grand nombre de personnes sous la direction de M. Koolemans Beynen[1]; il sera complet en quatre volumes, dont les trois premiers sont parus. Le tome I s'ouvre par quatre études qui, en quelque sorte, peuvent servir d'introduction générale; elles s'occupent de l'histoire politique, diplomatique et militaire de la révolution et de Gijsbert Karel van Hogendorp, l'homme éminent qui a dirigé le soulèvement national. Viennent ensuite, province par province, des monographies sur ce qui s'est passé dans les villes et les forteresses jusqu'à la retraite finale des autorités et des troupes françaises. L'ouvrage, très bien

1. *Historisch Gedenkboek der herstelling van Neerlands onafhankelijkheid in 1813*, onder leiding van G.-J.-W. Koolemans Beynen. Haarlem, de erven F. Bohn, 1912-1913, XII-483, VI-480, VIII-625 p., in-8°.

illustré, donnera sans doute les informations les plus complètes sur les événements qui ont accompagné, dans notre pays, la chute de la domination napoléonienne.

La guerre d'Atjeh, plus longue, plus difficile, plus coûteuse qu'aucune autre guerre coloniale que le gouvernement néerlandais ait faite dans les Indes orientales, mérite sans doute une étude approfondie. Au capitaine DE KLERCK, qui s'est déjà distingué par son action personnelle dans la guerre de Java, le gouvernement a confié cette étude, lui ouvrant les archives qui, jusqu'à présent, n'avaient pas été accessibles pour les recherches historiques. M. de Klerck a tracé un plan en trois volumes dont le premier, paru naguère[1], expose les origines du conflit; le second contiendra le récit des événements de 1873 à 1896, période où le gouvernement, incertain et cédant à des opinions changeantes, fit preuve d'une inconstance fatale; dans le troisième, l'auteur étudiera les mesures, qui, résultant d'un plan suivi rigoureusement, ont amené la pacification du pays. Le volume paru consacre deux chapitres à la description géographique de l'Atjeh, aux institutions politiques, religieuses et sociales des habitants, à leurs relations avec la Compagnie néerlandaise des Indes orientales jusqu'à la fin du XVIII^e siècle; ensuite il raconte toute l'histoire des rapports qui ont existé depuis le rétablissement de l'autorité néerlandaise aux Indes orientales entre le gouvernement et les Atjéhens et sur lesquels les traités entre la Grande-Bretagne et les Pays-Bas ont eu la plus grande influence. L'auteur nous a donné une étude solide qui met en pleine lumière la situation des partis, les causes du conflit, la politique coloniale du gouvernement, le manque d'informations précises sur les conditions politiques de l'Atjeh, qui fut cause de graves fautes tant politiques que militaires. Sans doute c'est par de longs détours que l'auteur nous amène au véritable sujet de son livre, qui est la guerre; mais ces préliminaires étaient nécessaires et il pourra consacrer maintenant à cette guerre les deux volumes suivants. Il faut souhaiter que le capitaine de Klerck, qui, pour le moment, est rentré dans les rangs de l'armée des Indes, soit mis à même de continuer et d'achever bientôt son ouvrage[2].

Th. BUSSEMAKER.

1. E.-S. De Klerck, *De Atjeh-oorlog*. Deel I. S'Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1912, xx-496 p., in-8°.

2. Depuis que ce Bulletin a été écrit (août 1913), ont paru le tome II de l'Histoire du peuple néerlandais par M. Blok et le tome IV de l'œuvre dirigée par M. Koolemans Beynen. J'y reviendrai dans mon prochain Bulletin.

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

---

J. Déchelette. **Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine.** T. I : **Archéologie préhistorique**; t. II : **Archéologie celtique ou protohistorique**; 1re partie : *Age du bronze;* 2e partie : *Premier âge du fer*, avec deux fascicules d'appendices. Paris, Alph. Picard, 1910-1913.

Sous le titre modeste de *Manuel*, M. J. Déchelette a entrepris une œuvre dont on ne saurait exagérer l'ampleur et l'importance. Voici plus d'un demi-siècle que, dans l'Europe occidentale et centrale, les découvertes relatives à l'archéologie préclassique se multiplient; des érudits de plus en plus nombreux, des collectionneurs de plus en plus ardents se consacrent à l'étude des innombrables objets exhumés du sol en mille endroits divers. A mesure que les trouvailles deviennent plus fréquentes et plus abondantes, le domaine de l'archéologie non seulement s'étend, mais se subdivise avec une précision croissante en périodes successives. En pareille matière, la synthèse est difficile. Nul n'y était mieux préparé par ses travaux antérieurs que M. J. Déchelette, et déjà trois gros volumes sont donnés par lui aux archéologues et aux historiens. Ces volumes attestent chez leur auteur une connaissance approfondie et méthodique des documents de l'archéologie préhistorique et protohistorique, non pas seulement des documents recueillis dans les limites de l'ancienne Gaule, mais encore de tous ceux qui intéressent les plus anciens siècles de l'histoire de l'Europe. M. J. Déchelette est donc bien armé pour comparer entre eux les objets et les groupes d'objets analogues de provenance diverse et pour faire jaillir de ces comparaisons quelque lumière sur l'histoire de ces âges lointains.

Son œuvre est divisée en parties qui correspondent aux grandes divisions de l'archéologie préhistorique. Le premier volume tout entier (747 p., 249 fig.) est consacré exclusivement à l'*Age de la pierre;* il se compose de deux sections : *Age de la pierre taillée* (paléolithique), *Age de la pierre polie* (néolithique). A la fin du volume, deux appendices donnent : la *Liste bibliographique des cavernes ou abris sous roche de la France ayant livré des os ouvrés de l'âge du renne ou possédant des parois ornées;* — la *Liste bibliographique des stations terrestres et des ateliers de la France néolithique.* La première partie du t. II traite de l'*Age du bronze* (512 p., 1 carte, 5 pl. hors texte et 212 fig.); il faut y joindre deux appendices : une *Liste bibliographique des dépôts de l'âge du bronze en France*

et un *Inventaire des moules de l'âge du bronze découverts en France.* La seconde partie du t. II embrasse le *Premier âge du fer* ou *Époque de Hallstatt* (398 p., 1 carte, 3 pl. hors texte et 172 fig.) et se complète par deux appendices : un *Inventaire des épées et poignards de fer de l'époque de Hallstatt découverts en France;* un *Inventaire des épées de bronze de l'époque de Hallstatt découvertes en France.* M. J. Déchelette a, en outre, publié dès maintenant deux autres appendices qui se réfèrent à la troisième partie, encore non parue, de son second volume : une *Liste par départements des nécropoles et sépultures isolées de l'époque de la Tène;* un *Inventaire par tombe des objets recueillis dans une partie de ces nécropoles et sépultures isolées.*

Ce grand ouvrage de M. J. Déchelette se présente avec un double caractère. C'est d'abord, sans doute, un inventaire critique des documents, mais on se tromperait du tout au tout si l'on n'y voyait que cela; des considérations historiques, des vues d'ensemble sur les traits distinctifs des principales périodes, des conclusions développées sur l'art, sur la religion, sur la vie économique, sur les relations commerciales font de ce *Manuel* un livre d'histoire ou plus exactement de préhistoire en même temps que d'archéologie. Toutes les conclusions de M. J. Déchelette ne seront peut-être pas accueillies sans réserve, et telle de ses hypothèses pourra être combattue; mais la compétence unanimement reconnue et la méthode de l'auteur, prise dans son ensemble, ne sauraient être trop louées. En outre, ce *Manuel* est déjà, et quand il sera terminé, sera plus encore un admirable instrument de travail, bien coordonné, muni de nombreuses tables, pour tous ceux qui s'intéressent à nos antiquités nationales.

En résumé, l'œuvre entreprise par M. J. Déchelette est une œuvre de grande envergure, largement conçue, exécutée avec un soin minutieux et qui fait honneur à la science française.

J. Toutain.

---

Richard Laqueur. **Polybius**. Leipzig et Berlin, Teubner, 1913. In-8°, vii-309 pages. Prix : 10 m.

Dans ce livre, M. Laqueur s'est proposé de retrouver, de distinguer dans les *Histoires* les étapes successives de la composition, les additions, les transformations, d'en reconstruire cinq éditions qui correspondent à autant de phases du développement intellectuel de Polybe. Il a déployé dans cette tentative autant de hardiesse que de science et de pénétration, mais il ne nous a pas fait partager sa conviction.

Les deux derniers chapitres de ce livre serré, touffu, souvent obscur et rebelle à l'analyse, nous en donnent heureusement les principaux résultats et les conclusions. Polybe a écrit, encore élève des rhéteurs, et probablement déjà publié, à Rome, entre 160 et 155, surtout d'après

Fabius Pictor, une première esquisse, cette merveilleuse conquête du monde par les Romains, en cinquante ou cinquante-trois ans, de Cannes à Pydna. Ce travail, bien accueilli par l'aristocratie romaine, lui vaut de nouvelles informations, en particulier l'inscription gravée par Annibal au cap Lacinien, la source des Scipions, de médiocre valeur, souvent en désaccord avec Fabius Pictor, et l'histoire de la première guerre punique par Philinos; mais ces documents amènent des contradictions avec l'ancien texte, par exemple pour l'ambassade des Celtes, reçue par Annibal, dans la première version à Turin, dans la deuxième vers le Rhône; pour la révélation de la guerre contre Rome à l'armée, mise dans la première version à Turin, dans la deuxième en Espagne; pour le rôle de Scipion; Polybe ne sait pas se tirer de ces contradictions. Cette deuxième édition, dont s'est servi Tite-Live en même temps que de Fabius Pictor, a dû paraître vers 155, avant la dernière crise qui amène la troisième édition. Celle-ci, écrite vers 150, encore avant la chute de Carthage (*Polyb.*, 3, 21, 6), a trois éléments nouveaux caractéristiques : les guerres gauloises; les rapports primitifs de Rome et de Carthage, introduits, probablement, d'après les *Origines* de Caton, pour remonter aux principes; et, surtout, pour justifier Rome, l'élimination des clauses compromettantes pour elle renfermées dans le traité avec Asdrubal sur Sagonte et dans le traité sur la Sicile conservé par Philinos. Dans la quatrième édition, certainement postérieure à 146, probablement même à 140, Polybe, guéri de son ancien idéal par la chute de la Grèce, devenu défavorable à Rome, met en avant la question de la Sardaigne pour accuser Rome de la violation du traité, disculpe Carthage, poursuit son récit jusqu'en 146 pour faire apprécier la conduite de Rome, les effets de sa prépondérance (3, 4; 31); pour expliquer son succès, il intercale en outre une exposition de la constitution romaine, plus longue que la comparaison entre Rome et Carthage, déjà introduite dans la troisième édition, et des considérations probablement empruntées à Démétrius de Phalère (29, 6 c; 3, 4; 6, 2), idées directrices du sixième livre et de tout le récit de 167 à 146 sur la fortune, aveugle et fatale. Mais l'influence de Panaetius, admise d'après Hirzel, modifie de nouveau la pensée de Polybe; la fortune n'est pas aveugle, mais obéit à des lois fixes, fatales, révélées empiriquement par l'histoire universelle dont Timée a donné la forme dans le cadre des Olympiades; l'histoire de Polybe, jusqu'ici romaine, devient donc universelle, s'imprègne de pragmatisme (1, 2, 8; 3, 7, 5; 3, 118, 12; 3, 31, 12; 9, 2, 4), suit la chronologie des Olympiades inconnue dans les parties anciennes (1, 5, 1; 2, 41, 1; 2, 71; 3, 1, 11; 3, 118, 10-11; 4; 5), part non plus de Cannes (1, 1, 5; 3, 118, 9), mais d'un moment important dans la vie du monde gréco-romain, de la date de 220, marquée par le rôle de Philippe, de Lycurgue, d'Achaeus, par la guerre sociale en Grèce, la guerre de Coelesyrie entre Antiochus et Ptolémée Philopator et la deuxième guerre punique (1, 3, 1-2; 2, 21, 9; 4, 2, 4-9),

s'augmente des faits antérieurs à Cannes, d'une partie du préambule, de la guerre libyque (1, 66-88), de la masse du livre II sur l'Orient (depuis le c. 35), des livres IV-V entiers, d'additions dans les autres livres, de dissertations géographiques recueillies dans les voyages de la fin de sa vie, sans doute après 140 : c'est la cinquième édition publiée probablement après sa mort.

Pour cette dissection et cette reconstitution de Polybe, M. Laqueur s'appuie principalement sur ses contradictions, ses variations de pensée, ses répétitions et surtout ses polémiques, dirigées contre les opinions qu'il leur a d'abord empruntées et qu'il corrige ensuite dans une autre édition. Les résultats qu'il en tire nous paraissent généralement arbitraires. L'histoire de la conquête du monde par Rome implique naturellement une histoire universelle avec un prélude sur les faits antérieurs et Polybe explique lui-même suffisamment (3, 4, 13) la continuation de 167 à 146. Au chapitre II, sur la question de Sagonte, la prétendue polémique de Polybe contre lui-même (3, 6, 2-6) est une mauvaise interprétation de 3, 30, 3-4; Polybe distingue, entre les causes apparentes et la cause réelle, la conquête de la Sardaigne (cf. 3, 10, 4); il ne s'est donc pas corrigé. La prétendue contradiction au sujet du choix d'Annibal comme général (2, 36, 1-3 et 3, 13, 3-4) s'explique par la différence des points de vue. Les guerres gauloises sont amenées logiquement. On ne peut regarder 2, 1, 8 comme une répétition de 2, 1, 7, à remplacer par 3, 12, 3. Sur le traité d'Asdrubal (2, 13, 17; 3, 6, 2; 3, 27, 9-10; 3, 29, 3-10; 3, 30, 1-4; cf. Tite-Live, 21, 2, 7), la polémique de Polybe ne prouve pas l'adoption successive de deux théories, la première défavorable, la seconde favorable à Rome, mais réfute une opinion adverse; il a toujours dû croire que Sagonte, n'étant pas mentionnée dans le traité, pouvait se mettre dans la clientèle de Rome. Il n'y a pas de raison pour transporter l'ambassade romaine de *Carthago nova* au camp de Sagonte (3, 15, 4-12), d'intercaler 3, 97, 3 entre 3, 16, 1 et 3, 16, 6, de considérer comme des additions de différentes époques : le grand morceau qui n'est qu'une digression maladroite entre 3, 17, 11 et 3, 33, 5 sur l'Illyrie, les premiers traités avec Carthage, les causes de la deuxième guerre punique, l'histoire universelle; les morceaux sur le serment d'Annibal, sur les traités de Lutatius et d'Asdrubal, sur les conseils politiques (3, 11-3, 12, 1; 3, 12, 5-6; 3, 21, 2; 3, 29-30). Le chapitre III, sur la marche d'Annibal vers l'Italie, prétend surtout, avec aussi peu de vraisemblance, montrer que l'emploi de la source des Scipions a bouleversé le premier plan et la chronologie, en introduisant entre autres faits : l'assemblée des Gaulois et le combat du Rhône (3, 44, 3-3, 45, 5), la polémique sur les renseignements d'Annibal (3, 47-48), la durée de la traversée des Alpes et les effectifs restants (3, 56, 3-3, 60, 2), les considérations géographiques (3, 36-39; 3, 47, 2-5) et la bataille du Tessin (3, 60, 11-3, 66, 8); en reculant après l'ascension des Alpes le duel entre les Celtes (3, 62-63), après la bataille du Tessin l'ambassade

des Celtes italiens (3, 44-59); en faisant jouer un rôle à Scipion, peut-être alors en Espagne, aux batailles du Tessin et de la Trébie. Admettra-t-on, en particulier, l'ignorance, par la première édition, de la défaite du Tessin, parce que 3, 111, 7 cite les trois défaites antérieures à Cannes, et 3, 89, 6 et 3, 108, 8 seulement les deux dernières? En réalité, les Romains ont pu ne considérer la défaite du Tessin que comme une escarmouche de cavalerie. Au chapitre IV, sur le passage des Alpes, Polybe aurait substitué à l'arrivée chez les Taurini, de la première édition, suivie par Tite-Live, l'arrivée chez les Insubres, qui suppose le passage très vraisemblable par le petit Saint-Bernard. Ce raisonnement ne nous paraît pas exact : Tite-Live a plutôt mal compris le texte actuel de Polybe. Le chapitre V sur les guerres gauloises les fait dériver avec raison d'une source qui les racontait chronologiquement. Au chapitre VI sur la question de Sardaigne, M. Laqueur nous paraît trouver à tort une contradiction dans deux opinions successives de Polybe (1, 88, 8; 1, 83, 11) : Rome a pu refuser une première fois, puis accepter les offres des mercenaires. Au chapitre VII sur la descente en Sicile, sur le traité, probablement authentique, de Philinos (3, 26), M. Laqueur démontre clairement l'emploi de cet historien; mais on n'a pas le droit de tirer de la polémique de Polybe, probablement partiale pour les Romains, l'existence de deux opinions successives et contradictoires. Au chapitre VIII sur la constitution de Rome, d'après M. Laqueur, la comparaison entre Rome et Carthage, de la troisième édition, avant 146 (6, 52), aurait été considérablement réduite dans les quatrième et cinquième éditions qui auraient développé la constitution de Rome d'après les théories de Dicéarque sur le régime mixte (6, 3, 5-6, 4, 6; 6, 10, 33) et ensuite d'après celles de Panaetius sur la fatalité de l'évolution (6, 4, 7-6, 10, 2; 6, 51, 57). La distinction de ces couches successives nous paraît arbitraire; la pensée de Polybe a pu subir toutes ces influences, sans se traduire par ces éditions successives; le passage, 6, 52 peut être postérieur à 146, car Polybe emploie souvent le présent pour décrire des États politiquement disparus, ainsi Athènes, Sparte, la Crète (6, 44, 46); trois mots que M. Laqueur veut rayer (1, 1, 5) montrent dès le début l'intention de Polybe d'exposer la constitution romaine. En somme, il faut reconnaître avec M. Laqueur dans l'œuvre de Polybe une certaine évolution de sa pensée, une extension du plan primitif de 167 à 146, l'influence successive de différentes sources, des maladresses d'exposition, des négligences, de mauvais raccords de digressions, fautes qu'une dernière revision aurait pu faire disparaître; mais les couches successives, les éditions que M. Laqueur prétend distinguer ne nous paraissent que de brillantes et audacieuses hypothèses.

Ch. LÉCRIVAIN.

---

Hubert PIERQUIN. **Les Institutions et les coutumes des Anglo-Saxons**. Paris, Alphonse Picard et fils, 1913. In-8°, 238 pages. Prix : 7 fr. 50. — **Les lettres, les sciences, les arts, la philosophie et la religion des Anglo-Saxons**. Paris, Félix Alcan, 1914. In-8°, 118 pages. Prix : 3 fr. — **Les Annales et Conciles de l'Église d'Angleterre pendant la période anglo-saxonne**. Paris, A. Rousseau, 1913. In-8°, 593 pages. Prix : 15 fr.

J'ai déjà signalé les trois précédents volumes que M. Pierquin a consacrés à l'histoire anglo-saxonne. J'ai montré (*Rev. histor.*, t. CXII, p. 112) que ses *Saxons en Angleterre*[1] sont un démarquage de l'ouvrage autrefois célèbre, aujourd'hui très arriéré, de Kemble; que son *Recueil général des chartes anglo-saxonnes* (*Ibid.*, p. 113) est une réédition abrégée du *Codex diplomaticus* du même érudit, avec tous les défauts qui déparent son édition et dont le plus fâcheux (l'absence de plan, de suite chronologique) pouvait être cependant si facilement corrigé. J'ai dit aussi (*Ibid.*, t. CXIII, p. 121) que son *Histoire politique* n'est qu'une traduction, abrégée çà et là, des *Saxons in England* de Sharon Turner; il y a pris d'abord seulement ce qui concerne l'histoire politique; puis il a traduit le reste, toujours selon le même procédé, dans les deux autres volumes mentionnés en tête de cet article. Quand il avoue que Turner est « sa source principale », il ne dit qu'une partie de la vérité, car il s'en est tenu servilement au texte de Turner (édition de 1852); à peine y a-t-il ajouté quelques faits empruntés au *Commonwealth* de Fr. Palgrave, plus ancien encore que Turner. Les recherches si nombreuses, si pénétrantes dont l'histoire anglo-saxonne a été l'objet depuis plus de soixante ans en Angleterre et en Allemagne sont pour M. Pierquin comme si elles n'existaient pas; il ne leur doit rien, ni un fait, ni une idée, ni un texte.

Le dernier ouvrage annoncé plus haut doit être examiné de plus près, parce que, comme le *Recueil général des chartes*, il renferme des documents essentiels à l'étude de l'histoire. Il permet en outre de caractériser, avec plus de netteté encore, la méthode de travail, par trop commode, qu'a suivie l'auteur.

De même qu'il avait pris toutes ses chartes à Kemble, il prend à Stubbs tous les textes relatifs à l'histoire ecclésiastique. Cette fois, il reconnaît que son unique source est le très savant, mais incomplet ouvrage de MM. Haddan et Stubbs : *Councils and ecclesiastical documents*. Il en parle d'ailleurs en des termes étrangement erronés : « En 1868 », dit-il, « Haddan et Stubbs ont procédé à un rema-

1. Le premier volume de M. Pierquin contient aussi, comme on sait, une édition nouvelle et une traduction française du poème de Beowulf. Dans un compte-rendu de ce volume paru dans *English historical Review*, 1914, janvier, p. 183, il est dit : « Le texte fourmille d'erreurs de tout genre; la traduction, constamment inexacte, est parfois d'une incorrection incroyable. »

niement de Wilkins; ... cette réimpression de Wilkins s'arrête en 1305 et, dans celle-ci [c'est-à-dire dans les *Councils and ecclesiastical documents*], la période anglo-saxonne comprend, en dehors des documents réunis par Spelman et Wilkins, les résultats des travaux de Kemble, de Thorpe et de l'érudition allemande de 1844 à 1865. » Retenons déjà ce point : l'information de M. Pierquin s'arrête à l'année 1865; il ignore absolument tout ce que l' « érudition allemande » et anglaise a produit depuis lors. D'autre part, comment ose-t-il dire que les *Councils and ecclesiastical documents* sont un « remaniement », une « réimpression » de Wilkins? Peut-on imaginer deux recueils plus dissemblables et par la distribution des matières et par la valeur des documents insérés? Wilkins, dont le tome I, paru en 1737, va de 446 à 1265, a donné surtout des textes de loi, de droit canonique et de liturgie rangés dans un ordre strictement chronologique. Les deux érudits d'Oxford ont recueilli de toutes parts, dans les chroniques et les lettres des papes, comme dans les recueils de lois et les décisions des conciles, tout ce qui peut éclairer leur sujet. Ces nombreux matériaux, passés au crible d'une critique sévère et pénétrante, ils les ont répartis en neuf sections : les quatre premières, qui composent le t. I (1868), se rapportent à l'église bretonne, d'abord pendant la période romaine (200-450), puis pendant celle de la conquête saxonne (450-681), à l'église de Galles (681-1295) et à celle de Cornwall (681-1072). Les trois sections suivantes (t. II, 1re partie, 1873) concernent l'église de Cambrie ou Strathclyde (600-1188); les églises bretonnes du continent : 1° celles d'Armorique (387-818); 2° le diocèse de Bretoña en Galice (569-830); enfin l'église d'Écosse jusqu'à la déclaration de son indépendance à l'égard de l'archevêché d'York (406-1188). La 2e partie du t. II (1878) est un mince fascicule relatif à l'église d'Irlande; il contient seulement des textes relatifs à saint Patrick. Le t. III, enfin (1871), comprend une partie de la 9e section, relative à l'église anglo-saxonne; mais cette section, comme la précédente, est restée inachevée, la mort de Haddan (1872) ayant laissé tout le fardeau de l'entreprise sur les épaules de Stubbs qui, absorbé par d'autres publications (pour les *Chronicles and Memorials*), sans oublier ses obligations sacerdotales ou épiscopales qu'il remplissait avec une exemplaire ponctualité, renonça à la tâche. L'ouvrage que M. Pierquin qualifie de « définitif » est donc incomplet : il s'arrête avec l'épiscopat de Ceolnoth (833-870).

C'est cette publication de Stubbs que réimprime M. Pierquin. Ici encore il emploie des termes inexacts pour caractériser la part de travail personnel qu'on doit lui attribuer : « La présente réimpression est composée à l'aide de ces compilations successives [Spelman, Wilkins, Haddan-Stubbs]; elle procède de l'œuvre fondamentale de Wilkins pour suivre dans leur composition et leur classement les documents réunis par Haddan et Stubbs sur la période ecclésiastique anglo-saxonne. » Non, M. Pierquin ne doit rien aux *Concilia* de

Wilkins; il « procède » exclusivement des *Councils and ecclesiastical documents;* il a réédité les mêmes documents dans le même ordre; les titres et analyses sont traduits littéralement de l'édition Stubbs, l'annotation est empruntée exclusivement à Stubbs. Il est vrai qu'il ne lui a pas tout pris; il a omis en effet la plupart des notes et éliminé tous les textes que Stubbs considère comme suspects ou comme faux; mais il n'y a rien ajouté et, naturellement, il s'est, lui aussi, arrêté à l'année 870. Il n'a même pas pris la peine de chercher dans Wilkins ou ailleurs les documents qui lui auraient permis de continuer son recueil jusqu'à la fin de l'époque anglo-saxonne.

A-t-il au moins reproduit exactement les textes, traduit exactement son auteur? La comparaison de plusieurs passages dans les deux éditions (celle de Stubbs et celle de Pierquin) me permet de dire qu'il a surveillé d'assez près la correction des épreuves; les fautes que j'ai pu constater sont en petit nombre et insignifiantes. Mais, d'autre part, la traduction n'est pas toujours fidèle. Page 3 (du t. III), Stubbs dit qu'en 596 Augustin arriva en Angleterre avec environ quarante personnes « including *gallic* priests »; M. Pierquin traduit avec « des prêtres *gallois* »! — Page 4, Stubbs analyse ainsi un acte de l'année 602 ou 603 : « Claim of superiority over the british bishops rejected at the *synod* of Augustin's oak »; traduction : « Dans un *concile œcuménique*, Augustin se voit refuser, en 602 ou 603, le titre de primat d'Angleterre ». — Même page, Augustin « consecrates Mellitus to the see of London amongst the *East Saxons* and Justus to that of Rochester »; traduction : « En 604, Augustin donne à Mellitus la consécration épiscopale avec juridiction sur les *Saxons de l'ouest* »; le même contre-sens a été commis page 94, où les *East Saxons* reconvertis par Cedd, en 653, deviennent des *Saxons de l'ouest*. — Page 99, notice biographique sur l'archevêque de Canterbury Deusdedit, 655-664 : « First saxon archbishop : a west saxon », ce qui signifie : Deusdedit, né en Wessex, fut le premier archevêque saxon; traduction : « Premier archevêque saxon de l'ouest ». — Dernier exemple qui se rapporte à la lettre de Gildas. En note, Stubbs a dit exactement : « The edition of Josselin (1568) has been taken as the text, collated however throughout, and occasionally corrected, by that of Gale, and sometimes by that of Polydore Vergile »; le traducteur lui fait dire : « Cette œuvre de Gildas, publiée par Gale et par la suite par Josselin en 1568, peut être regardée comme offrant un tableau complet de l'organisation de l'église à cette date ». Comment un érudit peut-il ignorer que les *Scriptores* de Gale parurent pour la première fois en 1687, plus d'un siècle par conséquent après Josselin? Protestera-t-on que M. Pierquin n'est pas un érudit? Mais tout le long des six volumes qu'il a si rapidement jetés sur le marché, il en a pris avec affectation les apparences. Il a fait passer dans ses notes tout l'appareil critique de Kemble, de Turner, de Stubbs, et cet étalage de références pourrait en imposer si l'on n'y regardait d'un peu près.

Résumons-nous : si nous laissons de côté la question de propriété littéraire, qui n'est pas de notre compétence, il reste que l'œuvre de M. Pierquin ne peut servir à personne : le grand public ne s'intéressera jamais chez nous à l'histoire anglo-saxonne, à moins qu'elle ne soit narrée par un Augustin Thierry; les érudits mettront au rebut une suite de volumes où l'on ne leur apporte rien de nouveau; quant aux étudiants, qu'ils lisent et méditent la traduction de Stubbs, t. I, avec les appendices de M. Petit-Dutaillis[1]. C'est là qu'ils trouveront un guide compétent et avisé, qu'ils apprendront comment on fait de bon travail.

Ch. Bémont.

---

Jean Ebersolt et Adolphe Thiers. **Les églises de Constantinople.** Paris, Leroux, 1913. In-4°, VII-295 pages avec un album de 58 planches. (*Monuments de l'art byzantin*, publiés sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, fasc. III.)

A part Sainte-Sophie et Kahrié-Djami, qui ont été l'objet de savantes monographies par Antoniadis et Schmitt, la plupart des anciennes églises byzantines de Constantinople, transformées aujourd'hui en mosquées et rendues presque méconnaissables par les Turcs, attendaient encore une exploration vraiment scientifique. On en était réduit pour les étudier aux témoignages des voyageurs de la première partie du XIXe siècle, Lenoir, Pulgher, etc... L'excellent album de Gurlitt[2] apportait du moins quelques vues inédites d'intérieurs et une série intéressante de plans et de coupes; mais il restait à interroger les monuments eux-mêmes, tels qu'ils se présentent aujourd'hui, et à chercher quel témoignage ils apportent à l'histoire de l'architecture byzantine. C'est à cette tâche que M. Ebersolt, chargé d'une mission archéologique par le ministère de l'Instruction publique, s'est consacré pendant cinq ans; avec l'assistance de M. Adolphe Thiers, architecte, il s'est transporté dans chacun de ces monuments et, souvent, après avoir surmonté des difficultés considérables, il a cherché à en reconstituer la structure primitive et à déterminer la date de la construction. C'est le résultat de ces recherches qui a été inséré dans le troisième fascicule des *Monuments d'art byzantin*. Un atlas reproduit les relevés de M. A. Thiers qui sont le complément indispensable de l'œuvre de M. Ebersolt, en donnant pour chaque église le plan, les coupes transversales et longitudinales, et, ce qui offre un intérêt particulier, une restitution de l'édifice byzantin, dégagé de toutes les altérations dues à la domination turque. La part de conjecture a été

1. Je ne parle ici que du tome I, parce qu'il contient la période anglo-saxonne. Sur le tome II, récemment paru, voir plus loin, p. 430.

2. Voy. *Rev. histor.*, t. CV (1910), p. 114.

réduite au minimum, grâce à la méthode rigoureuse qui a guidé les deux explorateurs. Enfin la forme luxueuse avec laquelle ces relevés ont été présentés en belles héliogravures fait honneur à l'éditeur autant qu'aux auteurs.

L'ouvrage comprend une série de monographies consacrées aux églises les plus importantes, exception faite de Sainte-Sophie et de Kahrié-Djami. Une même méthode d'investigation a été appliquée à chaque édifice. M. Ebersolt s'est efforcé d'abord de décrire son aspect actuel et le milieu qui l'entoure; en touches très sobres, mais très pittoresques, il a caractérisé la position topographique au milieu des quartiers compliqués de Stamboul et décrit l'apparence, trop souvent sordide, qui révèle à la fois le vandalisme et la négligence séculaire. Ces courtes descriptions étaient utiles pour enlever aux monuments byzantins le caractère un peu abstrait et irréel avec lequel les ont souvent présentés les historiens de l'art; il est bon de montrer ce qu'ils sont devenus actuellement avant de rechercher ce qu'ils furent autrefois.

Cette enquête est continuée par l'examen de tous les textes historiques qui permettent d'identifier l'édifice et de reconstituer l'histoire de sa construction. Tous les secours possibles ont été appelés en témoignage; en outre, grâce à l'étude approfondie qu'il a faite du Livre des cérémonies, M. Ebersolt a pu montrer le rôle que chaque église jouait dans les pompes officielles et il est arrivé que ces textes lui ont fourni parfois des indications précieuses sur la disposition ancienne des monuments. C'est ainsi qu'il a pu fixer exactement, grâce à un passage du *De Cerimoniis*, la position, dans les galeries de l'atrium, de l'escalier qui montait aux tribunes de l'église Saint-Serge et celle du triclinium, où l'empereur se reposait après les cérémonies religieuses. Avec une prudence louable, l'auteur n'a accepté que les identifications vraiment certaines et rejeté celles qui reposent sur des traditions vagues, contredites par la topographie. Aucun doute n'est possible pour Saint-Jean de Stoudios, les Saints-Serge et Bacchus (appelés sans raison la Petite Sainte-Sophie), Sainte-Irène, le Pantocrator (Zeïrek-Djami). Hodja-Moustapha est l'église Saint-André de Crisis, élevée sous Théodose II. Kalender-Djami correspond à la Vierge Diaconissa, construite en 598. Gül-Djami est l'église consacrée à sainte Théodosie, martyre sous Léon l'Isaurien. Boudroun-Djami est peut-être le Myrelaion de Romain Lécapène et montre ainsi le plan en croix grecque à Constantinople au x^e siècle. Eski-Imaret-Djami rappelle par sa position le monastère du Christ Pantepoptès (qui voit tout), construit par Anna Dalassena, mère d'Alexis Comnène. Fenari-Issa-Djami est identifiée, grâce à son inscription, avec la Vierge-Immaculée (Panachrantos), fondée au XI^e siècle. Enfin la lettre de Gerlach à Martin Crusius de Tübingen, en 1578, ne laisse aucun doute sur l'identité entre Fétiyé-Djami et l'église de la Panagia Pammakaristos, élevée par Michel Glavas Tarchaniotes, protostrator d'Andronic II, dans les dernières années du XIII^e siècle. Seules, Atik-

Moustapha-Djami et Kilissé-Djami n'ont pu être identifiées d'une manière certaine et M. Ebersolt rejette les conjectures proposées jusqu'ici.

C'est seulement après avoir recueilli ces renseignements extérieurs que l'auteur arrive à la description directe des monuments. Bien que plusieurs de ces églises aient été souvent étudiées, il n'est pas une seule de ces petites monographies qui n'apporte à l'archéologie byzantine des éléments nouveaux. La véritable façade de Saint-Jean de Stoudios a été ainsi restituée avec sa tribune en loggia, surmontant le narthex actuel entre deux massifs carrés, ordonnance semblable à celle des églises syriennes comme Tourmanin. L'ensemble complexe que formait l'église des Saints-Serge et Bacchus, avec une basilique des Apôtres sur le flanc sud et un triclinium à terrasse au nord, a été également bien établi. Pour la première fois, nous avons une étude sur Sainte-Irène, longtemps inaccessible aux archéologues, où l'on trouve encore deux piliers de la basilique constantinienne, mais dont l'ensemble date du VIe siècle ; son plan curieux et ses berceaux reportant la poussée de la coupole jusqu'aux murs extérieurs annoncent déjà la transition entre la basilique à coupole et l'église en croix grecque.

Nous ne pouvons suivre dans leur détail les conclusions intéressantes et nouvelles qui se rapportent à chaque édifice, mais nous nous reprocherions de ne pas signaler l'importante étude consacrée au Pantocrator (Zeïrek-Djami), dont les trois basiliques juxtaposées forment encore à Constantinople un des ensembles les mieux conservés de l'époque byzantine. Le témoignage du typicon, édité par Dmitrievskij, et l'examen minutieux de l'architecture actuelle ont conduit M. Ebersolt à identifier l'église méridionale, celle du Pantocrator, avec l'édifice contruit par Irène, femme de Jean Comnène (morte en 1126) ; la chapelle funéraire du centre, avec sa nef unique couverte de deux coupoles, représente l'oratoire de Saint-Michel, et la basilique septentrionale n'est que l'église de la Vierge miséricordieuse, élevés l'un et l'autre par Jean Comnène avant 1136.

Dans un chapitre d'ensemble sur l'évolution de l'architecture religieuse à Constantinople, M. Ebersolt a résumé les impressions qui se dégagent de ses recherches. Il a montré la prodigieuse activité architecturale qui n'a cessé de régner à Constantinople du VIe siècle à la conquête turque ; même au XIVe siècle, le véritable bijou qu'est la chapelle funéraire de Fétiyé-Djami montre la persistance jusqu'à la fin d'une grande tradition artistique. Il a surtout mis en lumière la variété extraordinaire de plans usités sous Justinien, plan basilical, rotonde, octogone, église cruciforme, puis les créations originales qui ont abouti au XIe siècle à l'église en croix grecque, déformée aux époques suivantes par un allongement des nefs et un élancement plus grand de la coupole centrale. On sait avec quelle ardeur passionnée l'originalité du développement artistique de Constantinople a été mise en

question. Il ressort des travaux de M. Ebersolt qu'il faut faire une part assez grande à cette originalité. L'église en croix grecque, en particulier, paraît bien être une création proprement byzantine, et, si l'on pouvait mettre hors de doute l'identification de Boudroun-Djami avec le Myrelaion de Romain Lécapène, on devrait conclure que c'est Constantinople qui a réalisé pour la première fois ce plan au Xe siècle, Kazandjilar-Djami de Salonique n'étant datée que de 1028. On voit, par ces questions, quelle est l'importance des travaux scientifiques exécutés par MM. Ebersolt et A. Thiers; abondantes ont été les richesses que leur a fait découvrir une exploration méthodique de la vieille Byzance[1].

Louis BRÉHIER.

---

A. VAN MILLINGEN. **Byzantine Churches in Constantinople.** Londres, Macmillan, 1912. In-8°, XXIX-352 pages.

Presqu'en même temps que M. Ebersolt, M. van Millingen, assisté de plusieurs archéologues anglais, conduisait une enquête sur les églises de Constantinople. Nul ne se plaindra qu'une question aussi importante ait été étudiée ainsi de plusieurs côtés à la fois. L'ouvrage de M. van Millingen est accompagné aussi d'une abondante série de plans, de coupes, de clichés des édifices ou des sculptures : un grand nombre de monuments sont publiés ici pour la première fois. Après un chapitre général, qui expose les origines et les caractères spéciaux de l'architecture religieuse byzantine, chaque édifice est l'objet d'un chapitre spécial, où sont réunis, avec plus d'abondance que dans l'ouvrage de M. Ebersolt, les détails de son histoire extérieure, tandis que la description archéologique termine le chapitre. Bien que les conclusions des deux auteurs coïncident sur un grand nombre de points, on constate cependant entre eux des divergences importantes. Aux Saints-Serge et Bacchus, M. van Millingen place un peu arbitrairement au nord de l'édifice actuel la basilique des Apôtres que M. Ebersolt a cru devoir, après un examen des traces subsistantes, reporter vers le sud.

C'est surtout la chronologie de Sainte-Irène qui est interprétée différemment dans les deux livres. Tandis que M. Ebersolt croit que l'on possède dans son ensemble le si important monument du VIe siècle, M. van Millingen distingue l'édifice construit en 532 (murs jusqu'à la naissance des voûtes), la reconstruction après l'incendie de 564 (narthex et tribune occidentale), enfin la restauration des empereurs iconoclastes après le tremblement de terre de 740 (coupoles et parties hautes). Ces conclusions sont aussi celles de

1. P. 114. C'est par erreur que l'icone du Christ martelée sous Léon l'Isaurien est donnée comme une mosaïque. Il s'agit de la statue érigée par Constantin, ainsi que l'a montré d'après les textes M. Ebersolt lui-même (*le Grand palais de Constantinople*, p. 21).

M. George qui a consacré une monographie spéciale à Sainte-Irène (*The church of St Eirene*, London, 1912). De même, MM. George et van Millingen font dater de Justinien les mosaïques du narthex et attribuent aux iconoclastes la grande croix en mosaïque de l'abside. Le fait que les iconoclastes ont respecté la croix ne paraît pas d'ailleurs un argument suffisant, le nombre d'absides ornées de croix étant considérable aux Ve et VIe siècles. Au contraire, en ce qui concerne l'architecture des coupoles, la discussion reste ouverte et seul un nouvel examen peut la clore. Pour le Pantocrator, les attributions fixées par M. Ebersolt d'après le typicon négligé par M. van Millingen paraissent irréfutables. Ce n'est pas la basilique septentrionale, mais bien celle du midi qui a été construite la première. De même les arguments pour identifier Atik-Moustapha-Djami avec la basilique des Saints-Pierre et Marc, construite sous Léon le Grand, et Kilissé-Djami avec Saint-Théodore ne paraissent pas d'accord avec la situation topographique de ces monuments.

Aux églises étudiées par M. Ebersolt, M. van Millingen en a ajouté quelques autres, moins importantes il est vrai, et presque toutes dans un état lamentable, mais qui offrent aussi un grand intérêt : Achmed-pacha-medji (identifiée avec Saint-Jean-Baptiste in Trullo, église en croix grecque du XIIe siècle avec trois absides dessinant des hémicycles à l'extérieur); Toklou-Ibrahim-Dédé (petite chapelle à une seule nef voisine des murs d'Héraclius à Aïvan-Seraï, curieuse par sa corniche extérieure à modillons semblables à ceux d'une église romane); Kéfélé-mesjedi (cette mosquée d'une seule nef terminée par une abside serait le réfectoire du monastère fondé par Manuel, général de Théophile au IXe siècle); Monastir-Mesjedi (chapelle à nef unique, terminée par trois absides, située près Top-Kapou, XIIIe siècle); Balaban-Aga-Mesjedi (curieuse construction hexagonale défigurée à l'époque turque, qui paraît avoir été une salle de monastère, peut-être une bibliothèque); Sankadjar-Mesjedi (église de Gastria, dans le quartier de Psamathia, octogonale à l'extérieur, cruciforme à l'intérieur avec une coupole centrale épaulée par quatre berceaux, IXe siècle?); Sainte-Marie des Mongols (elle doit ce nom à la fondatrice du monastère auquel elle appartenait, Marie Palaeologina, fille naturelle de Michel Paléologue, qui avait épousé un Khan mongol; c'est la seule église chrétienne antérieure à la conquête qu'ait conservée la communauté grecque; elle n'en est pas moins fort altérée, mais on distingue encore son plan original en quatrefeuilles avec coupole centrale et absides à cinq pans); Bogdan-Seraï (petite chapelle d'une seule nef surmontant une crypte voûtée en berceau, XIIe siècle). Cette énumération suffit à montrer la variété extraordinaire que devaient offrir les monuments byzantins, réduits aujourd'hui à ces misérables restes. Le dernier chapitre est consacré à une description intéressante de Kahrié-Djami (église du Saint-Sauveur de Chora), dont M. van Millingen restitue l'aspect primitif : avant l'adjonction de l'exonarthex et du parecclesion, elle res-

semblait en plan à Sainte-Sophie de Salonique, en élévation à Sainte-Sophie de Constantinople. Ainsi, grâce aux explorations des savants français et anglais, on possède désormais sur l'architecture religieuse de Constantinople une série incomparable de monographies, mais nombreux sont encore les problèmes qu'il faudrait résoudre; on ne peut que souhaiter de voir se poursuivre et se compléter l'exploration scientifique commencée sous de si heureux auspices.

Louis Bréhier.

---

G. Huisman. **La juridiction de la Municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII.** Paris, Leroux, 1912, 261 p. (Bibliothèque d'histoire de Paris.)

Peu à peu, l'histoire de Paris au moyen âge est débarrassée de ses légendes, et les organes divers de la grande ville capétienne sont étudiés scientifiquement. Comme pour l'histoire de Londres, — qui est peut-être encore moins avancée, — il faut soumettre à une critique sévère les anciennes théories et commencer par bâtir sur les textes des monographies de détail : c'est le seul moyen, pour bien des raisons, d'arriver à comprendre exactement la vie d'une capitale, vie bien plus complexe et plus riche que celle des villes pourvues d'une charte de commune ou de franchise. M. Marcel Poëte, conservateur de la Bibliothèque historique de Paris et professeur d'histoire municipale, est actuellement un des meilleurs ouvriers de cette œuvre. Un de ses élèves, M. Georges Huisman, vient de publier sur la *Juridiction de la Municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII*, un livre excellent.

Dans une introduction, l'auteur résume le développement de la Municipalité parisienne jusqu'à l'avènement de Charles VII. Elle est issue, comme on le sait, de la Hanse des marchands de l'eau, corporation née pour défendre le commerce parisien contre les Rouennais et citée expressément pour la première fois dans un diplôme royal de 1171. Comment la Hanse s'est-elle transformée en Municipalité? M. Huisman adopte les idées exposées par M. Poëte dans son cours d'histoire municipale. Jusque vers 1260, les plus riches des marchands de l'eau se faisaient adjuger chaque année la ferme de la prévôté de Paris et en qualité de fermiers administraient la ville. Vers 1260, la prévôté de Paris cessa d'être affermée et échappa aux marchands de l'eau. Mais, pour leur donner une compensation et pour alléger la tâche du prévôt de Paris, véritable bailli investi de fonctions multiples, le roi donna à la Hanse la surveillance de la perception des impôts levés sur les Parisiens. La Municipalité parisienne se trouva ainsi constituée, sans avoir été créée par une charte. Les jurés des marchands de l'eau devinrent les échevins, le prévôt des marchands de l'eau devint le prévôt des marchands, et ils sont cités comme tels dès 1263.

La partie la plus étendue de l'ouvrage de M. Huisman est l'étude de la juridiction commerciale du « Parloir aux bourgeois ». Le Parloir maintient fermement les privilèges de la Hanse. Assumant la surveillance de la navigation de la Seine, il réprime les fraudes et tranche les différends concernant les diverses denrées apportées par bateau à Paris. Le prévôt de Paris reste sans doute le maître, dans la capitale, en tout ce qui touche le commerce général, les conditions de vente et d'achat, les marchés, la réglementation des métiers. Mais le Parloir, dès la fin du XIVe siècle, connaît des procès relatifs à la vente ou au transport des denrées amenées par la Seine, vin, bois, charbon, sel, grains, etc..., et des procès entre marchands, employés municipaux, voituriers et courtiers de la marchandise de l'eau. Il est devenu un tribunal de commerce, qui juge rapidement et à peu de frais.

M. Huisman a mis fortement en relief la nature particulière de la juridiction du Parloir. De l'origine économique de la Municipalité parisienne est dérivé le caractère de son pouvoir judiciaire. La juridiction du Parloir est essentiellement économique, et il se distingue ainsi très nettement des tribunaux d'échevins institués dans les villes communales. C'est même grâce à cette compétence limitée qu'il a pu vivre et se développer, sans porter ombrage au Châtelet, du moins pendant la période que M. Huisman a étudiée.

Au XVe siècle va commencer la décadence. Tout pouvoir judiciaire, même bien caractérisé, finit, au moyen âge, par empiéter sur le voisin. C'est ainsi que le Parloir aux bourgeois a pris, par exemple, l'habitude de juger certaines causes civiles qui sont de la compétence du Châtelet. L'extension de ses pouvoirs judiciaires amène une réaction. Le Châtelet, à partir du XVe siècle, va entrer en conflit avec le Parloir et réduire ses attributions.

Le sujet qu'a traité M. Huisman était difficile, compliqué, souvent obscur. Le jeune historien a réuni les textes avec diligence, en a trouvé d'importants qui étaient inédits et s'est appliqué à montrer l'enchaînement logique des faits, tout en respectant leur complexité. Son exposé est intelligent, bien ordonné, presque toujours clair.

En appendice figurent des textes, rangés alphabétiquement par ordre de matières, que M. Huisman a intitulés *Essai de reconstitution d'un répertoire de jurisprudence municipale*. L'index qui termine le volume rendrait plus de services s'il était plus complet; il aurait fallu, par exemple, y faire figurer le *criage*, sur lequel M. Huisman a donné d'intéressants détails, et les *avaleurs* (pilotes), terme qu'il explique et qu'on ne trouve, si je ne me trompe, ni dans Du Cange, ni dans Godefroy.

Somme toute, livre important et neuf, un des meilleurs qu'on ait publiés en ces derniers temps sur la fin du moyen âge.

Ch. PETIT-DUTAILLIS.

Francesco MALAGUZZI-VALERI. **La Corte di Lodovico il Moro.** T. I : *la Vita Privata*. Milano, Ulrico Hœpli, 1913. In-8°, 766 pages, 1000 illustrations. Prix : 48 fr.

M. Malaguzzi a entrepris d'exposer en deux volumes la vie matérielle et intellectuelle de Milan, dans la seconde moitié du *quattrocento*, à l'époque de Ludovic le More. Ses études sur les Solari, sur Amadeo, architecte et sculpteur, sur les peintres lombards du XVe siècle l'ont déjà fait connaître comme un des meilleurs historiens de l'art milanais. De cet art, M. Pietro Toesca[1] avait autrefois étudié les origines avec méthode et précision ; mais il n'avait pas poussé plus loin que le milieu du *quattrocento*, laissant de côté les grands artistes de la fin du siècle. C'est justement à ceux-ci que s'intéresse M. Malaguzzi ; et pour mieux faire comprendre leurs œuvres, il a voulu, en un premier volume, très riche de texte et d'illustrations, décrire exactement le milieu dans lequel ils vivaient.

Les matériaux ne manquaient pas pour nourrir une œuvre aussi ample ; et dans ce travail d'ensemble l'auteur a utilisé tous ceux qui étaient épars dans l'*Archivio storico lombardo*, mine très féconde pour quiconque étudie l'histoire de la région milanaise. Il y a exposé également le résultat de recherches personnelles très nombreuses et a apporté ainsi une étude originale sur la civilisation dans la seconde moitié du *quattrocento*.

La première partie du livre est consacrée aux personnalités de Ludovic le More et de sa femme, Béatrice d'Este. En prenant comme base les annales de B. Corio, source principale de l'histoire milanaise, les travaux de Luzio, Renier, Beltrami, Dina et Caffi, M. Malaguzzi a voulu nous présenter un tyran sympathique et le disculper de certaines accusations particulièrement lourdes, comme celle d'avoir fait empoisonner Jean-Galéas Sforza. Le jeune duc serait mort naturellement et il faudrait renoncer à rendre responsable Ludovic le More. Dans sa *Catherine Sforza*[2], M. Pier Desiderio Pasolini sembla prétendre le contraire, non sans quelque apparence de raison. Comment, en effet, imaginer plein de scrupules à l'égard de Jean-Galéas, un homme qui n'avait pas hésité à faire exécuter Cicco Simonetta et à exiler, dans une toute petite ville, la duchesse Bonne de Savoie ? Le récit détaillé de la mort du jeune duc ne suffit pas à faire disparaître les doutes de l'esprit. Au surplus, fût-il établi de façon certaine que Ludovic le More est étranger à la mort de Jean-Galéas, notre sympathie à son endroit n'en serait pas accrue.

1. P. Toesca, *la Miniatura e la pittura nella Lombardia dai più antichi monumenti alla metà del quattrocento*. Milano, Hœpli, 1912.

2. La grande édition en 3 volumes a été réduite récemment en un seul par M. Pasolini lui-même (*Caterina Sforza*, 456 p. Barbèra, Firenze, 1913).

L'étude de la vie privée à la cour des Sforza occupe le reste du volume : ici les documents nouveaux ont heureusement complété ou corrigé les travaux antérieurs. Le milieu dans lequel vivait le duc, les aspects de la vie économique, l'organisation des fêtes et réjouissances, jusqu'aux farces de Ludovic et de Béatrice, tout cela nous a été rendu dans sa complexité par des centaines de lettres découvertes aux archives de Milan et de Mantoue ; celles de Modène ont livré la correspondance de Trotti, ambassadeur de la cour d'Este, qui habita Milan de longues années à l'époque de Ludovic le More, et qui fut le plus actif, le plus ingénieux; et surtout le plus bavard des diplomates : il rapportait, avec une amusante minutie, tous les événements de la vie journalière et fournit aujourd'hui des renseignements précis pour un tableau des us et coutumes milanais à la fin du *quattrocento*. M. Malaguzzi s'en est surtout servi pour peindre avec des couleurs exactes l'existence des ducs et de leur suite dans les châteaux de campagne. Près de Pavie, de Vigevano, d'Abbiategrasso et de Bereguardo, les Sforza aimaient les grands prés et les bruyères, — alors très étendus, — qui entouraient leurs demeures de plaisance. Cet amour de la nature était partagé par presque tous les membres de l'aristocratie milanaise qui possédaient à la campagne, — mais près des centres habités, — de grands domaines, fournissant d'importants revenus par leur rendement agricole et leur offrant en même temps toutes commodités, lorsqu'ils voulaient s'y reposer ou s'y divertir.

Il ne nous est pas possible de discuter ici tous les problèmes de détail que veut résoudre le long exposé de M. Malaguzzi. Nous nous bornerons à signaler quelques défauts d'ordre général. Le plus grave est que l'œuvre manque d'unité : l'auteur a voulu se justifier en disant que ce premier tome n'était que le cadre destiné à mieux faire comprendre le tableau lui-même, c'est-à-dire le second volume. Précisément, cela nous fait craindre que le prochain tome ne soit amené à répéter parfois le premier. Au cours des chapitres déjà publiés, on a trop souvent l'impression de notes qui ont été juxtaposées, sans que l'auteur ait eu le souci d'une rigoureuse coordination préalable. Après quelques paragraphes sur l'astrologie officielle, il nous présente les caractères de Ludovic et de Béatrice, pour exposer ensuite le luxe de la cour dont témoignent les joyaux, les velours et les brocarts de l'époque. N'est-il pas aussi étrange de voir le fonctionnement du Conseil secret et du Conseil de justice analysé dans un chapitre sur la vie privée, aussitôt après une description détaillée des meubles d'usage commun?

Ce premier tome contient déjà de nombreuses digressions sur la peinture, dont M. Malaguzzi semble vouloir s'occuper dans le volume qui suivra; je n'en veux pour preuve que les remarques, — d'ailleurs très justes, — sur le sentiment de la nature dans les tableaux de l'école léonardesque. Le grand nombre d'illustrations lui-même prouve que

l'auteur s'est laissé entraîner, plus souvent qu'il ne l'aurait fallu, à empiéter sur le domaine strictement artistique. A vrai dire, beaucoup étaient nécessaires pour commenter l'histoire du costume, du mobilier, des arts industriels. Mais un certain nombre d'entre elles, qui figurent dans cette première partie à titre documentaire, auraient été bien mieux placées dans la seconde. Cela explique ce qu'a de forcément factice la méthode de M. Malaguzzi, nous présentant d'abord le « cadre », puis le « tableau », au lieu de nous les montrer dans leur harmonieuse unité. Comme dans tout ouvrage de synthèse étendu, l'auteur a été amené parfois à éparpiller les faits, à faire une série d'études fragmentaires. Mais, telle qu'elle est, son œuvre, magnifiquement illustrée, est un répertoire iconographique très précieux. Comme elle a également l'avantage de réunir une série de données éparses dans les revues locales, dans des publications spéciales ou dans quelques archives publiques (et c'est ce qui en fait la plus grande valeur), il ne lui manque qu'une bibliographie raisonnée pour rendre aux travailleurs les plus grands services. Il n'en reste pas moins que c'est, par la richesse et la qualité de la documentation, une des plus importantes qui aient été écrites sur l'histoire de la civilisation italienne à l'époque de la Renaissance.

Jean ALAZARD.

---

Pierre VIEILLESCAZES. **Révolution française. Privas et ses municipalités (1789-1794), d'après des documents inédits.** Privas, typographie et lithographie Lucien Volle, 1913. In-8°, 120 pages. Prix : 3 fr.

Le petit essai de M. Vieillescazes sur *Privas révolutionnaire* a été écrit après la lecture du roman d'Anatole France, *les Dieux ont soif*. L'auteur, chef de cabinet de M. le préfet de l'Ardèche, manie fort bien l'ironie et, en général, son livre est intéressant à lire. Un autre mérite de sa monographie, c'est d'être écrite d'après les sources, notamment d'après les registres de correspondance de la municipalité et les registres de délibérations de la ville de Privas. M. Vieillescazes a eu, en outre, l'heureuse idée d'interroger les descendants actuels de personnages ayant joué un rôle à Privas pendant la période révolutionnaire. Son exposé contient de bons développements sur la question des grains, sur la nourriture des troupes de passage, sur la loi de maximum et sur la spéculation de quelques négociants. A relever plus particulièrement ce qu'il dit des déserteurs ennemis, de l'initiative vraiment remarquable prise par les municipalités à partir du 4 août. L'auteur publie de nombreux extraits de documents. Parmi eux, nous remarquons la pétition qui fut rédigée en vue d'obtenir un institut national. La répercussion produite à Privas par les grands

événements de Paris est fort bien notée, notamment l'émotion causée par la mort de Mirabeau, par la fuite de Varenne. L'auteur consacre quelques lignes à l'action bienfaisante de la municipalité (hôpital, ateliers de charité, constitution de la bibliothèque communale), aux ateliers de salpêtre, aux fêtes révolutionnaires. L'impression qui se dégage de cette étude, c'est que le mouvement révolutionnaire n'a jamais revêtu à Privas une forme vraiment terroriste.

Est-ce à dire que le livre de M. Vieillescazes échappe à toute critique? L'auteur étant un débutant, on relève souvent sous sa plume des inexpériences et des interprétations erronées. Son étude, écrite très vite, a été imprimée plus vite encore; il y a des fautes d'impression presque à chaque page. Doit-on mettre les erreurs de date sur le compte des typographes? P. 16, au sujet de la tenue des foires, il faut lire 20 et non 10 décembre. La première fédération de Privas eut lieu le 28 février et non le 26, puisqu'elle fut décidée par une délibération du 27 qui la fixait au lendemain (p. 37). P. 71. « Cependant, le 15 avril 1792, paraissait un acte du Corps législatif du 10 août... » Il faut lire évidemment 15 août. P. 72. « Le dimanche, 19 avril 1792, la municipalité se réunit et proclame la Patrie en danger! » Or, la déclaration de guerre est du 20 avril. Il faut donc corriger : 19 août.

L'auteur n'est pas très au courant des institutions de l'époque révolutionnaire. Il mentionne à la page 16 une demande d'autorisation adressée au procureur-syndic de la commune d'Aubenas. Il s'agit évidemment du procureur-syndic du district de Coiron, séant à Aubenas. M. Vieillescazes n'a pas compris les délibérations des 28 et 30 mars 1790 relatives, l'une au rétablissement de l'ancien mesurage alternatif, l'autre à la perception de la censive, qui comportait des mesures différentes de celles qui étaient employées pour le commerce courant.

Nous pouvons relever enfin chez l'auteur des fautes de composition. Son étude n'embrasse pas toute la période révolutionnaire; elle aurait dû se poursuivre jusqu'à 1804. Pourquoi avoir inséré, dans le chapitre relatif à la municipalité Darnaud (décembre 1790-novembre 1791), la pétition pour l'institut national (mars 1793)? Pourquoi, dans le chapitre consacré à la municipalité Michel (novembre 1791-décembre 1792), la situation de l'hôpital en 1795?

Nous adressons ces critiques à l'étude de M. Vieillescazes, non point pour en diminuer la valeur, qui n'est pas négligeable, mais pour lui prouver que nous l'avons lue avec soin. Nous engageons vivement l'auteur à continuer ses recherches jusqu'à l'Empire. Il lui suffira de remettre son exposé un peu plus souvent sur le métier pour qu'il arrive à écrire un bon livre d'histoire.

Jean RÉGNÉ.

---

J. J. M. de Groot. **Religion in China. Universism, a key to the study of Taoism and Confucianism.** New-York, Putnam, 1912. (*American Lectures on the History of Religions.*)

Les religions officiellement reconnues en Chine, confucianisme, taoïsme, bouddhisme, se réduisent à une seule, l'universisme; ce sont trois branches sorties d'un même tronc. Après avoir appuyé cette thèse de textes nombreux, M. de Groot passe en revue les principales manifestations de l'universisme : la morale sociale et individuelle; le calendrier et le culte; les diverses méthodes de divination.

L'universisme est une religion qui a pour base le Tao cosmique ou la voie de l'univers, et pour but le Tao humain, c'est-à-dire l'adaptation parfaite de la conduite de l'homme à celle de la nature. La désharmonie entre les deux ordres de faits entraîne nécessairement les plus funestes conséquences, mauvaises récoltes, inondations désastreuses, guerres, rébellions. Il importe donc de savoir que deux grands principes gouvernent le ciel et la terre, principe mâle au ciel, principe femelle dans la terre; qu'ils s'associent pour assurer le cours régulier des phénomènes; qu'il dépend de l'homme de faire tourner ces puissantes influences au bien des gouvernements et des peuples.

M. de Groot a très heureusement mis en lumière l'importance de ces idées fondamentales. Il a montré qu'elles dominent la mentalité des Chinois à quelque religion qu'ils appartiennent individuellement. Il est certain qu'elles expliquent, dans une grande mesure, des traits essentiels de leur caractère. Car, si le devoir est d'imiter la nature dans son activité, comme la nature travaille avec spontanéité et sans lutte, l'idéal, pour l'homme aussi, sera l'impassibilité et le quiétisme contemplatif. Ce corollaire d'ordre pratique est probablement la cause pour laquelle l'étude de la nature n'est jamais devenue scientifique chez les Chinois. Remarquons aussi que la religion officielle se propose de procurer aux hommes des biens terrestres, immédiats : un bon gouvernement, de belles moissons. Elle laisse en dehors de ses prises la mort et l'autre monde. Il y avait là une place vacante que le bouddhisme s'est empressé de prendre.

Est-ce à dire pourtant que, dans son ensemble, la religion chinoise dérive de l'universisme postulé par M. de Groot? Je crains que l'auteur n'ait quelque peu compromis sa thèse en lui donnant, ou plutôt en paraissant lui donner une extension vraiment excessive. Bien des superstitions, celles, par exemple, qui concernent les changements d'hommes en animaux et d'animaux en hommes, la croyance aux esprits, la croyance aux âmes vengeresses, la plupart des pratiques de la magie, plusieurs formes de la divination, n'ont eu dans le principe rien à faire avec le *yang* et le *yin*. La religion du ciel, et M. de Groot le sait bien, quoiqu'il parle d'un universisme populaire, a eu fort peu de prise sur la foule; celle-ci est foncièrement animiste. Mais, — et c'est là une des originalités de la religion chinoise,

— les idées animistes ont été peu à peu pénétrées, annexées par la philosophie de la nature. C'est à peu près ce que l'éminent sinologue semble reconnaître lui-même à propos du culte des ancêtres. Un historien, c'est-à-dire un savant moins épris de systématisation, aurait été plus explicite sur ce point, et, surtout, au lieu de laisser complètement dans l'ombre les différences manifestes qui séparent taoïsme, confucianisme et bouddhisme, se fût appliqué à les mettre en relief.

Ces réserves ne portent que sur la doctrine générale, et encore ne tendent-elles qu'à en limiter la portée. Dans le détail, le livre de M. de Groot est rempli d'observations curieuses et de citations intéressantes. On goûtera particulièrement les chapitres relatifs au calendrier et à la divination. Nous remercions l'*American Committee for Lectures on the History of Religions* d'avoir procuré au professeur de l'Université de Berlin l'occasion de résumer, d'une manière claire et frappante, quelques-unes des idées maîtresses de son monumental *Religious System of China*.

P. Oltramare.

---

**Le pôle meurtrier. Journal du capitaine Scott.** Ouvrage adapté de l'anglais, par Ch. Rabot, et illustré de 91 gravures et d'une carte. Paris, Hachette, 1914. In-4°, x-381 pages.

Dans ce journal, le capitaine Scott, qui commanda en 1910 l'expédition britannique du pôle sud, n'a pas laissé la moindre place à la sentimentalité. Rien que des faits, simples et nus. Scott parle peu de lui-même, de ses fatigues physiques, de ses angoisses morales; s'il compatit aux souffrances de ses compagnons, c'est pour mettre en relief « leur courage, leur entrain », la cordialité qui n'a jamais cessé de régner entre eux. La marche vers le pôle, retardée au début par un attirail encombrant et compliqué (trois automobiles, des poneys sibériens qui fournissent un travail médiocre) est monotone, mais de cette monotonie même se dégage un élément tragique sans cesse grandissant. Deux scènes s'en détachent avec force : la cruelle déception qui attend Scott quand il atteint le pôle, trois semaines, hélas! après qu'Amundsen y était parvenu; puis l'agonie du chef et de ses trois compagnons qui meurent de faim et de froid non loin d'un dépôt de vivres où une terrible tempête de neige les empêche de parvenir. L'adieu que, quelques heures avant de mourir, Scott adresse au peuple anglais est une des belles pages de l'histoire morale de l'humanité. Les savants diront quelle contribution cette expédition a fournie à la connaissance de notre terre; les autres y trouveront un rare exemple de désintéressement et d'héroïsme. De nombreuses photographies, saisissantes de réalité, sont la parure de ce volume sévère, attristant, admirable.

Ch. Bémont.

---

# NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

## Histoire générale.

— Charles Vérecque. *Histoire de la famille des temps sauvages à nos jours* (Paris, M. Giard et E. Brière, 1914, in-18, 282 p.; prix : 3 fr. 50). — L'auteur remonte aux origines de l'humanité et veut prouver que les êtres humains ont commencé par vivre dans la promiscuité des sexes, « comme les canards de nos basses-cours ». Il montre comment, par étapes successives, se sont constitués le matriarcat, la famille patriarcale, la famille monogamique. Il illustre chaque période par des exemples empruntés aux peuples sauvages actuels. Il ne s'arrête pas à nos jours, comme le porte le titre, mais il cherche à deviner ce que sera « la famille de demain ». Selon lui, la femme sera entièrement affranchie; homme et femme n'auront plus à demander aucune autorisation pour leur union qui durera tant qu'il leur plaira; les enfants ne seront plus distingués en légitimes et illégitimes et la société se chargera de les élever également, de les éduquer et de les instruire; et ainsi la femme retrouvera, avec la liberté, la considération dont elle jouissait au temps lointain du matriarcat; et l'auteur conclut : « Hors du socialisme, il n'y a pas de salut pour la femme, parce que dans le socialisme se trouvent les conditions de son affranchissement intégral. » C. Pf.

— Alfred Baudrillart. *Histoire de France. Cours supérieur* (Paris, Bloud et Gay, 1914, in-12, 725 p.). — C'est un manuel écrit avec la collaboration de M. J. Martin. On y trouvera des chapitres d'histoire générale sur les Arabes, le saint empire germanique, la Réforme en Europe, les grandes puissances modernes, si bien que le titre est légèrement inexact. Ce livre est écrit pour les écoles catholiques; mais, composé par un homme très instruit, au courant de la science moderne, il sera consulté avec fruit par les maîtres de toutes les écoles. De-ci de-là, quelques fautes d'impression. P. 35 : Clovis fut baptisé avec *300* Germains », lire *3,000;* p. 165 : corriger ce qui est dit sur Jacques Cœur et les frères Bureau, d'après les études récentes de Borrelli de Serres. C. Pf.

— Paul Feyel. *Histoire contemporaine, 1815-1913* (Paris, Bloud et Gay, 1913, in-12, 887 p.). — Manuel d'histoire à l'usage des classes de philosophie et de mathématiques, divisé en paragraphes un peu trop scolaires. Il est enrichi de très nombreuses gravures. Dans les cha-

pitres sur les arts et les lettres, il y a une trop grande accumulation de noms propres; mais le volume donne de nombreux renseignements, surtout sur l'état actuel des puissances, sur les doctrines sociales et la législation ouvrière. L'auteur s'efforce de demeurer impartial. — C. Pf.

— C. Van de Vorst et H. Delehaye. *Catalogus codicum hagiographicorum graecorum Germaniae, Belgii, Angliae* (Bruxelles, Société des Bollandistes, 1913, in-8°, viii-415 p.; forme le tome XIII des *Subsidia hagiographica*). — Voici le troisième volume des catalogues de manuscrits hagiographiques grecs publiés par les Bollandistes. Les précédents étaient consacrés à la Bibliothèque nationale de Paris et à la bibliothèque du Vatican. Dans celui-ci, on trouvera la description détaillée des manuscrits de Vienne, de Munich, de Berlin, de Bruxelles, de Londres, d'Oxford et celle d'un grand nombre d'autres villes d'Autriche, d'Allemagne, de Suisse, des Pays-Bas et de Grande-Bretagne, qui ont fourni un appoint plus ou moins considérable de mentions intéressantes. Une excellente table alphabétique clôt ce volume que les spécialistes d'histoire byzantine auront profit à consulter. L. H.

— Eduard Eichmann. *Kirche und Staat;* fasc. I : *von 750-1122* (Paderborn, F. Schöningh, 1912, in-8°, viii-126 p.; *Quellensammlung zur kirchlichen Rechtsgeschichte und zum Kirchenrecht*, publié par E. Eichmann, fasc. 1). — Ce volume inaugure une nouvelle collection d'extraits destinés aux exercices des « séminaires » historiques. Ces extraits sont groupés dans un ordre logique et concernent successivement : 1° les rapports de la papauté avec les Carolingiens et les empereurs germaniques; 2° la législation de ces derniers touchant les matières ecclésiastiques; 3° les mesures prises par eux pour la protection du clergé; 4° les services rendus par l'Église à l'État; 5° le sacre et le couronnement des empereurs; 6° la théocratie. Le recueil est commode, quoique les extraits soient parfois un peu courts et que le nombre en soit vraiment trop restreint pour chaque matière. Parfois même la sélection opérée par M. Eichmann ne laisse pas d'être assez arbitraire. Ainsi, p. 61, n° 32, à propos du couronnement de Charlemagne à la Noël de l'an 800, pourquoi reproduire le récit des *Annales Fuldenses*, qui se bornent ici à copier les *Annales Laurissenses*, et ne pas citer, par exemple, les *Annales Laureshamenses?* A signaler, par contre, à la fin de ce fascicule, une série d'extraits bien choisis relatifs à la diffusion de la fausse donation de Constantin. L. H.

— N. Jorga. *Les causes de la catastrophe de l'Empire ottoman* (Valenii de Munte, 1913, in-8°, 20 p.; prix : 0 fr. 50). — *Relations entre Serbes et Roumains* (Ibid., 27 p.; prix : 1 fr.). — *La cloche des Carageorges destinée à la chapelle de Topola, découverte à Craiova* (Ibid., 11 p.; prix 0 fr. 50). — Les deux premières de ces brochures sont des conférences faites à Belgrade par un éminent histo-

rien qui est aussi un homme politique très en vue, très ardent, très patriote; mais son patriotisme est éclairé par une connaissance du passé des États balkaniques que personne autre peut-être ne possède à un pareil degré. Il montre que l'empire ottoman a succombé parce qu'il n'a pas su devenir une nation; l'organisation militaire et politique qu'il emprunta hâtivement aux grands États européens ne pouvait le soutenir contre l'union de ses anciens vassaux. Dans cette renaissance des races balkaniques, les Serbes et les Roumains ont joué le plus grand rôle, « tendant vers la fraternité chrétienne, vers la liberté paisible et souriante... Une grande mission est réservée à ce sud-est européen où la diversité des caractères ethniques ne doit pas signifier l'envie et l'injustice, l'arrogance et la haine. » M. Jorga est aussi un apôtre. Ch. B.

## Histoire de l'antiquité.

— Fr.-W. von Bissing. *Die Kultur des alten Ægyptens* (Leipzig, Quelle et Meyer, 1913, in-12, 87 p., planches, forme le t. 121 de la collection *Wissenschaft und Bildung*). — Œuvre de vulgarisation faite par un spécialiste de l'histoire égyptienne, reproduction d'un cours de vacances professé dans l'automne de 1912 à Salzbourg. On passe en revue, en cinq chapitres, les divers éléments de la civilisation : l'État, la société, les lettres et les sciences, l'art, la religion. Une conclusion générale à la fin du volume fait défaut. C. Pf.

— La troisième édition du *De Bello civili* de Lucain, par M. Hosius (Leipzig, Teubner, 1913, petit in-8°, 395 p.), tient compte pour l'étude des manuscrits des plus récents travaux de Francken, Lejay, Beck, Ussani.

— Paul Gauckler. *Basiliques chrétiennes de Tunisie, 1892-1904* (Paris, Alphonse Picard et fils, 1913, 1 album grand in-8°, 31 p., 31 pl.). — Les mêmes soins fraternels auxquels nous étions redevables du recueil des articles de P. Gauckler sur *le Sanctuaire syrien du Janicule* (cf. *Rev. histor.*, t. CXIII, p. 141-143), nous procurent aujourd'hui ce magnifique album. A en feuilleter les planches, où ont été excellemment reproduits les plans, levés par l'architecte Sadoux, sous la direction de Gauckler, de près de cinquante églises, baptistères ou chapelles, on mesure davantage de quelle force agissante l'archéologie française se trouve désormais privée. Gauckler avait projeté d'écrire un ouvrage qui aurait été, pour la connaissance de l'architecture chrétienne en Tunisie, ce que sont pour l'Algérie les *Monuments antiques* de M. Gsell. De l'importance qu'aurait eue le livre rêvé, quelques pages seulement témoignent, imprimées au début du volume; faute d'ouvrier, les matériaux sont demeurés sur le chantier, inemployés. Du moins en quatre pages discrètes, M. Monceaux a-t-il cherché à dégager les caractères généraux des édifices que les plans de Gauckler nous font connaître. Sans doute, toute conclusion d'ensemble est encore préma-

turée : nous n'avons pas l'inventaire complet des monuments chrétiens de Tunisie et nous ignorons presque tout de la série, si curieuse, des baptistères; pour les édifices même dont les relevés nous sont fournis, l'absence de données sur le mode de construction et la nature des matériaux (les coupes sont souvent à trop petite échelle pour nous renseigner à cet égard), de tout détail sur le matériel épigraphique que l'on a recueilli dans les fouilles, l'impossibilité où nous sommes de fixer une chronologie précise sont autant d'obstacles à des conclusions sûres. Mais la variété des monuments reproduits, le fait qu'ils datent d'époques très diverses et appartiennent aux régions les plus dissemblables de l'Afrique proconsulaire permettent dès à présent quelques remarques d'ensemble. Nous n'en retiendrons ici qu'une seule : la basilique tunisienne, comme la basilique algérienne, n'est pas apparentée au type romain : c'est en Syrie et en Égypte qu'il faut aller chercher ses modèles; or, de l'étude de certains baptistères de la Proconsulaire, une conclusion semblable se dégage (cf. *Mélanges de l'École de Rome*, t. XXXII, p. 3-13); il importerait maintenant qu'une étude d'ensemble sur l'architecture chrétienne d'Afrique vînt vérifier et compléter ces résultats partiels. Gauckler n'a pu la mener à bonne fin; qui l'entreprendra? René MASSIGLI.

## HISTOIRE DE FRANCE.

— B. SAINT-JOURS. *La carte géologique de Lesparre et la côte landaise. Propriétés, flore et âge des dunes* (Bordeaux, Féret, 1913, in-8°, 87 p. Extrait de la *Revue de géographie commerciale de Bordeaux*, 1912-1913). — *L'industrie préhistorique sur les dunes du Médoc et l'âge des dunes* (Bordeaux, Mounastre-Picamilh, 1913, in-8°, 22 p. Extrait de la *Revue historique de Bordeaux*). — Dans ces deux brochures (la seconde d'ailleurs n'est qu'un extrait de la première), M. Saint-Jours reprend et confirme la thèse à laquelle il a déjà apporté tant d'arguments et de documents probants, à savoir que, depuis l'époque géologique actuelle, le littoral maritime du Médoc et des Landes n'a pas changé. Le langage de l'auteur n'est pas toujours très intelligible pour qui n'est pas géologue; mais ses conclusions sont dignes de la plus sérieuse considération. Ch. B.

— G. GUÉNIN. *Les menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix* (Brest, in-8°, 40 p. Extrait du *Bulletin de la Société académique de Brest*). — M. G. Guénin continue son enquête sur les monuments mégalithiques du Finistère. Voici la statistique des menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix qui fait suite à une étude semblable pour l'arrondissement de Brest. Les conclusions sont les suivantes : 1° les menhirs sont plus nombreux dans le voisinage des côtes qu'à l'intérieur : ils suivent à l'intérieur le cours des rivières et de leurs affluents; 2° ils sont surtout élevés sur les sommets; ils ne paraissent point indiquer de sépulture; 3° ils sont ornés, du côté de l'est, de signes divers;

4° les lechs se trouvent au bord de la mer, aussi nombreux que les menhirs; c'est là que le christianisme paraît s'être établi tout d'abord.

C. Pf.

— Régis Rohmer. *Notes sur le commerce de Bayonne et les privilèges que lui accordèrent les rois d'Angleterre pendant la guerre de Cent ans, 1331-1450* (Bayonne, impr. Foltzer, 1913, in-8°, 23 p.). — L'auteur publie dix documents, tous, sauf le dernier, tirés des copies prises, au XVIIIe siècle, à Londres sous les ordres de Bréquigny et qui sont aujourd'hui dans le fonds Moreau de la Bibliothèque nationale. Il aurait bien fait d'indiquer aussi la source où puisèrent les copistes de Bréquigny. Page 5, il a mal interprété un arrêté du maire de Bayonne (*Établissements*, page 64) concernant la police des tavernes qui, dit le texte, étaient « une occasion de mener beaucoup de gens à péché, truanderie et oisiveté (*ociositat*) » ; il traduit ce dernier mot par « meurtre », comme s'il venait du latin *occidere*. Un moraliste approuverait cette étymologie ; le philologue la réprouve. Les plus intéressantes des pièces publiées dans cette brochure concernent la monnaie et les changeurs. Ch. B.

— Pierre Saint-Olive. *La grande mortalité en Bresse et en Bugey, 1348-1350* (Grenoble, librairie dauphinoise, 1913, in-8°, 20 p.). — Dans cette brochure, M. Saint-Olive nous décrit les ravages causés en Bresse et en Bugey par la peste noire ; il dresse, d'après des livres de comptes, des statistiques de la mortalité qui sont vraiment effrayantes ; il montre aussi qu'après l'épidémie il y eut comme un sursaut de vie et que les princes et les peuples se précipitèrent dans le plaisir. C. Pf.

— Marcel Hébert. *Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré?* Étude critique précédée de *Jeanne d'Arc et les voix* et *Jeanne d'Arc et les fées* (Paris, Émile Nourry, 1914, in-12, 153 p.). — M. Marcel Hébert a repris trois études qui ont paru précédemment dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*. Dans la première, il examine ce qui est pour M. Hanotaux le premier mystère ; il présente une série de considérations très intéressantes sur les *auditions* de Jeanne précédant les *visions*, sur la lumière qui accompagnait les visions, etc. Il montre surtout que Jeanne a été trompée parfois par ses voix, ou plutôt qu'elle s'est trompée. Le problème reste en effet un problème psychologique : tout se passe en l'âme de Jeanne. Dans la seconde étude, dont nous avons déjà parlé (t. CXIII, p. 388) à propos de l'arbre des Fées au Bois-Chenu, l'auteur rappelle les légendes qui avaient cours et qui ont encore cours sur les fées aux rivages de la Meuse. La troisième étude est, aux yeux de M. Hébert, la plus importante, puisqu'elle a donné son titre au volume même. Il y réfute la légende que M. de Maleyssie a voulu accréditer, en exagérant les conclusions de l'abbé Dunan : Jeanne d'Arc n'aurait pas abjuré le 24 mai 1431 au cimetière Saint-Ouen de Rouen ; elle se serait moquée

de ses juges en mettant une croix au bas d'une cédule qu'on lui présentait, alors qu'elle signait de son nom les pièces auxquelles elle voulait qu'on ajoutât foi, et, en agissant ainsi, elle rit, joyeuse de sa ruse. Mais, vraiment, n'est-ce pas rabaisser Jeanne d'Arc que de croire, dans un instant si tragique, à un pareil subterfuge? Jeanne d'Arc affolée a eu un moment de faiblesse et a réellement abjuré devant le bourreau qui allait la saisir. Comment expliquer autrement ses remords des jours suivants? Si la thèse de M. de Maleyssie était la vraie, l'histoire des journées du 25 au 30 mai ne présenterait plus aucun sens. M. Hébert le prouve fort bien et nous donne, à la suite de Salomon Reinach, une explication du rire de Jeanne d'Arc. Du reste, à notre avis, M. Hébert fait trop de concessions à M. de Maleyssie; nous restons convaincu que Jeanne n'a jamais su signer son nom, que les trois signatures que nous possédons ne sont pas des autographes; elle ne savait ni A ni B, comme il est déclaré au cours de son procès. C. Pf.

— Edmond Stofflet. *Le Bois-Chenu de Domrémy-la-Pucelle* (Nancy, A. Crépin-Leblond, 1913, in-8°, 19 p.). — L'auteur soutient cette thèse : Bois-Chenu doit se traduire par *nemus canutum*, le bois blanc, c'est-à-dire le bois sacré. Une prophétie de Merlin portait : « *Ex nemore canuto eliminabitur puella ut medelae curam adhibeat.* Du Bois-Chenu sortira une pucelle qui apportera la guérison. » Jeanne à Domrémy n'a point connu cette prophétie; les juges de Rouen tentèrent en vain de lui faire avouer qu'elle avait pris l'idée de sa mission près du Bois-Chenu, pour pouvoir l'accuser de sorcellerie et d'enchantement. — Signalons encore une autre brochure, un peu singulière : *Les frères de la Pucelle. Pierre et Jehan d'Arc* (Paris, Daragon, in-12, 31 p.); l'auteur anonyme prétend qu'à Rouen il n'y eut le 31 mai 1431 qu'un simulacre de bûcher, comme il n'y aurait eu, le 24 mai, selon la thèse du comte de Maleissye, qu'un simulacre d'abjuration. C. Pf.

— Paul Van Dyke. *François de Guise and the taking of Calais* (Washington, 1913, in-8°, 101-107 p. Extrait du rapport annuel pour 1911 de l'*American historical Association*). — En s'appuyant sur un manuscrit des Cinq-Cents Colbert, xxvi, *Mémoire de l'estat des affaires de France sous la fin du règne de Henri II*, l'auteur montre que, si le mérite de l'exécution appartient à François de Guise, l'honneur d'avoir conçu l'entreprise revient à Henri II, et même celui de l'avoir imposée à son entourage récalcitrant. Thèse déjà indiquée en 1907 par M. Cl. Jugé dans son *Nicolas Denisot* (voy. *Rev. histor.*, t. XCIX, p. 191). Seulement, M. Jugé, s'appuyant sur Beaucaire, ce flatteur des Guise, contestait la réalité de la mission de Strozzi. Le texte produit par M. Van Dyke montre que, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, l'honnête de Thou avait dit la vérité. — H. Hr.

— Drouot et L. Gros. *Recherches sur la Ligue en Bourgogne : I. Requêtes bourguignonnes au duc de Mayenne. II. Matériaux*

*pour servir à l'histoire des États royalistes* (in-8°, 237 p.; tiré de la *Revue bourguignonne*, t. XXIV, n° 1). — Ce cinquième fascicule des *Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne*, publiées sous les auspices de l'Université de Dijon, contient deux séries de textes. Les extraits ou analyses du ms. fr. 15643 montrent comment, de 1589 à fin 1595, les ligueurs bourguignons essayèrent de profiter, pour se bien pourvoir, de ce que le lieutenant général du royaume était plus spécialement gouverneur de Bourgogne. Ce fut une curée, dont le gibier était fourni par les biens et les places des hérétiques et, plus encore, des catholiques royaux. — La seconde publication (p. 47 et suiv.) est plus importante encore. De même qu'au parlement ligueur de Dijon s'oppose un parlement royaliste, on essaie de constituer en Auxois des États royalistes, en face des États ligueurs de Dijon. L'histoire des luttes entre ces deux assemblées nous fait pénétrer dans l'intimité de la vie provinciale de ces temps troublés. On y voit les singuliers compromis auxquels la lassitude et le besoin de vivre contraignait les deux partis adverses : par exemple en 1593 le projet de « partage des finances »; les 3/7 des impôts reviendront au roi, les 4/7 à Mayenne. Le projet échoue devant l'opposition du parlement royaliste. Sur les finances encore, nous voyons la royauté, dépourvue de tout crédit, obligée de se servir de l'intermédiaire des États de Semur pour contracter un emprunt en Suisse. Sur ce point, les auteurs auraient dû consulter Rott, *Histoire de la représentation de la France en Suisse*, t. II, p. 401, 453-454, 566, 568. P. 37, l. 20, lire « antienne » et non « antierre », et l. 22, « ès mains » et non « des mains ». Chaque publication est munie d'un index. H. Hr.

— H. C. Barnard. *The little schools of Port-Royal* (Cambridge, University Press, 1913, in-8°, x-263 p., 4 grav.). — Étude consciencieuse et complète sur le personnel enseignant et surtout sur les théories pédagogiques de Port-Royal, sur la pratique suivie dans les « petites écoles », sur l'administration scolaire. Un chapitre sur les prédécesseurs de Port-Royal depuis la Renaissance et sur le succès des traditions jansénistes jusqu'au XIXe siècle. M. Barnard connaît bien la bibliographie du sujet. Il met en lumière la place éminente occupée par la pensée française dans l'histoire de l'éducation : la France est la nation qui possède, en matière de pédagogie, la plus longue tradition, la plus ininterrompue. Il n'y a pas eu chez nous, depuis quatre cents ans, de périodes d' « educational somnolence », parce que toujours en France l'éducation a été regardée comme une question « vitale, nationale », et non pas abandonnée, comme en Angleterre, aux hasards du « laissez faire ». — Il est curieux de trouver, sous la plume d'un Anglais, cette affirmation directement contraire aux théories de nos propres anglomanes. H. Hr.

— Marcel Poëte. *La promenade à Paris au XVIIe siècle* (Paris,

Armand Colin, 1913, in-12, 349 p.). — Quels étaient au XVII^e siècle les espaces libres dans Paris et dans quels lieux les Parisiens se promenaient-ils? M. Marcel Poëte, inspecteur des travaux historiques et conservateur de la Bibliothèque de la ville de Paris, nous le dit dans ce livre. Il laisse sans doute de côté les quatre grands jardins, Tuileries, Luxembourg, Palais-Royal, Jardin des Plantes, auxquels il consacrera un volume spécial ou, s'il était nécessaire, plusieurs volumes; mais, du moins, il nous conduit, à la suite des Parisiens du XVII^e siècle, sur les quais, sur la place Royale que vient de créer Henri IV, sur les remparts dont la ligne est marquée encore aujourd'hui sur la rive droite par les boulevards (*bolwerk*), au Pré-aux-Clercs où s'ébattent les écoliers, au cours que Marie de Médicis fit établir à la manière du Corso de Florence, le Cours-la-Reine, au Mail, situé du côté de l'est, entre l'Arsenal et la Seine et où s'exercent les joueurs du « Palmail ». Le Parisien sort aussi des remparts et nous visitons avec lui les bois de Boulogne et de Vincennes, le Mont-Valérien et l'abbaye de Longchamp, le temple de Charenton et le château de Meudon, Rueil et Vaux-le-Vicomte. Et M. Poëte nous raconte en cours de route mille anecdotes sur le luxe déployé par les grandes dames, sur les plaisirs populaires, sur les guinguettes, la foire de Bezons, la fête de Gentilly, l'aqueduc d'Arcueil qui amène à Paris les eaux de Rungis, etc. Le livre ressuscite une des époques les plus brillantes de notre histoire nationale; il plaira aux historiens pour la sûreté des informations et l'abondance des documents et il amusera tout lecteur par ses récits pittoresques. C. Pf.

— A. Callet. *Le Berceau de l'Académie française et la maison de Conrart* (Paris, Champion, 20 p. Extrait de la revue *la Cité* du mois de juillet 1913). — Jusqu'ici, on ignorait où était située à Paris la maison de Valentin Conrart, fondateur de l'Académie française. M. A. Callet vient de prouver qu'elle se trouve au numéro 4 de la rue des Étuves, entre la rue Saint-Martin et la rue Beaubourg. Une partie de cette rue a été démolie, mais la maison de Conrart existe toujours, du moins en partie. Elle est précédée d'une demi-lune qui permettait aux carrosses de tourner dans une rue aussi étroite. Parmi les « fidèles » de l'Académie, M. Callet cite l'abbé Habert de Cérizy. Cet abbé et son frère, commissaire de l'artillerie, étaient les cousins du maître des requêtes, le fameux mécène Habert de Montmort[1]. Le bel hôtel de cet Habert, où se réunit au début l'Académie, n'existe plus, quoi qu'en dise M. Callet. Son emplacement est occupé par l'hôtel de Montholon, procureur général à la Chambre des comptes, 83, rue

1. Jean Bourgoing, dans *la Chasse aux larrons*, 1618, p. 27, parle des Montmort en termes plutôt méprisants : « ... Eux (les Puget), les Chariel, les Mont-Mors, Morans, Moreau, Almerats et telle drogue de gens ont mené ensemblement la vie non pareille d'Antonius et de Cléopâtre » (cf. Tallemant des Réaux, vol. VIII, p. 114, éd. Garnier).

Sainte-Avoye[1], aujourd'hui du Temple, tenant, d'une part, à droite à l'hôtel Caumartin et, d'autre part, à gauche à l'hôtel de Beauvilliers, duc de Saint-Aignan.

Conrart s'était marié à la chapelle protestante de l'hôtel de Hollande, 47, rue Vieille-du-Temple, et non des ambassadeurs de Hollande, comme le dit M. Callet. Il fut enterré dans le cimetière protestant situé le long de la rue des Saints-Pères, là où se trouve la maison Debauve et Gallais, à côté de l'École des ponts et chaussées. Les limites de ce cimetière coïncident exactement avec le plan cadastral actuel. En terminant, M. Callet exprime le désir de voir placer sur la maison de Conrart une plaque commémorative. La Société des Inscriptions parisiennes, dans sa séance du 23 décembre 1913, a exaucé les vœux de M. Callet : la maison de Conrart aura sa plaque. — C. P.

— François-Étienne SANGLÉ-FERRIÈRE. *Souvenirs de l'expédition d'Égypte*, publiés par Léon MIROT (Paris, Émile-Paul, 1913, 1 vol. in-8°. Extrait de la *Revue des Études historiques*, juillet-août 1912). — F.-E. Sanglé, né en 1780 à Clamecy (Nièvre), s'engagea dans la marine en 1798 et, pour son début, prit part à l'expédition d'Égypte. Garde-côte à Alexandrie, plus tard officier à bord du *Muiron*, il quitta sa profession dès 1800, pour entrer dans l'administration des finances, et mourut en 1865 seulement. Il a rédigé dans sa vieillesse (peut-être même après 1840) ces *Souvenirs d'Égypte*, que M. Mirot a jugés pouvoir intéresser encore le public, malgré l'abondante littérature existant déjà sur ce sujet. C'est une narration d'allures modestes, qui donne en somme une impression très favorable de la personnalité de l'auteur; mais il va sans dire que ces réminiscences d'un vieillard sur l'époque lointaine de sa jeunesse ne fournissent guère d'apports nouveaux pour la campagne de Bonaparte; on y peut noter tout au plus quelques détails intéressants sur l'existence peu agréable que menaient les officiers et les équipages de la flotte française à Alexandrie. R.

— Colonel VACHÉE. *Napoléon en campagne* (Paris, Berger-Levrault, 1913, in-8°, 209 p.). — Le colonel Vachée s'est proposé, non d'étudier les campagnes de Napoléon qui ont donné lieu à tant de savantes analyses, mais de saisir sur le vif l'empereur lui-même dans sa pensée et dans son action. Il veut montrer que ce qui frappe dans la vie de Napoléon en campagne, c'est la puissance de sa personnalité et telle qu'elle centralise tout en lui, ce qui n'est d'ailleurs pas à imiter parce qu'elle détruit chez les subordonnés tout esprit d'initiative et les laisse désemparés dès qu'ils sont livrés à eux-mêmes. Mais ce qui semble à l'auteur être, en dehors de ce pouvoir d'absorption exagéré, les sources du génie de Napoléon, c'est la volonté indomptable d'atteindre le but poursuivi, c'est la méditation incessante jus-

1. Et non *Saint-Avoie*.

qu'à l'éclosion dans le cerveau de l'idée lumineuse qui assurera la victoire par une décision nette et rapide. Pour le montrer, le colonel Vachée examine successivement, dans l'existence de Napoléon en campagne, sa pensée et sa décision, puis l'exécution, et enfin l'action de l'empereur lui-même dans la bataille.

Dans sa conclusion générale, le colonel Vachée compare la méthode de travail de Napoléon qui, à lui seul, est la pensée vivante et agissante, avec celle de Moltke en 1870 où les décisions se prennent dans une sorte de « Conférence d'état-major », et se prononce en faveur de la première. Cependant, à côté de l'action du chef suprême qui, avec les armées modernes, ne peut que donner des directions générales, ne faut-il pas que les subordonnés soient animés de la même doctrine et du même désir de vaincre, en agissant toutefois dans le sens des instructions du commandement supérieur? A. D.

— Maurice Dunan. *La garde d'honneur du préfet de l'Allier* (Moulins, Crépin-Leblond, 1913, in-4°, 229 p.). — Voici une institution de l'époque napoléonienne qui jusqu'ici était fort peu connue. A la disposition du préfet, Napoléon, par un décret du 24 floréal an XIII (14 mai 1805), mit une véritable compagnie militaire, une garde d'honneur qui fut bientôt nommée la compagnie départementale. Les hommes en étaient pris parmi les conscrits de la réserve, c'est-à-dire dans la seconde partie du contingent, soit parmi les conscrits qui n'avaient pas encore servi et étaient immédiatement appelables; venait ensuite la troisième partie du contingent, formé des bons numéros, des soutiens de famille, de certains employés de l'État. La compagnie d'honneur se formait par enrôlements volontaires des conscrits de la réserve appartenant au département et, si ces enrôlements ne suffisaient pas, par la voie du sort. L'Empereur en nommait les officiers parmi les officiers de l'armée en retraite ou en réforme, mais le préfet en était le colonel, et le capitaine devait chercher auprès de lui le mot d'ordre. Dans cette compagnie étaient pris les factionnaires placés devant l'hôtel du préfet, les archives, les prisons, les tribunaux; elle veillait au bon ordre des processions, faisait le service du théâtre, arrêtait les réfractaires; elle doublait la gendarmerie qui était assez peu nombreuse. Les armées se recrutaient souvent parmi ces compagnies; Napoléon y appelait les hommes exercés ou même convoquait en bloc les compagnies pour repousser l'ennemi, par exemple celles du nord de la France lors de l'affaire de Walcheren en 1809. Ces compagnies de réserve furent supprimées en 1814 par les Bourbons; la Restauration les ressuscita en 1816; mais les « compagnies départementales » disparurent en 1818 avec la nouvelle loi militaire de Gouvion-Saint-Cyr. M. Dunan a étudié, avec le plus grand détail, l'histoire d'une compagnie, celle de l'Allier, de 1805 à 1818; il entre dans le plus petit détail sur les règlements, le casernement, le costume, l'instruction militaire, la discipline; il nous donne la liste des 186 hommes qui firent partie, de 1805 à 1814, de la garde d'honneur de l'Allier; des

42 hommes de la compagnie de 1816 à 1818. Aucun document ne lui a échappé. De pareilles monographies font véritablement revivre une institution dans sa complexité et dans son fonctionnement quotidien. Celle de M. Dunan est tout à fait excellente et peut servir de modèle.

C. Pf.

— Général H. Bonnal. *La vie militaire du maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa*, t. II (Paris, R. Chapelot et Cie, 1912, gr. in-8°, 508 p., portrait et cartes). — Ce second volume de l'ouvrage de M. le général Bonnal embrasse la période de 1802 à 1807. Nous y assistons à la proclamation de l'Empire qui fait de Ney un de ses maréchaux, à la campagne d'Autriche (1805), avec ses étapes glorieuses : Ulm, Elchingen, le Tyrol et Salzbourg, et à la campagne de Prusse (1806); on y suit le nouveau maréchal dans ses marches militaires et ses combats; on assiste à ses querelles avec ses collègues Murat et Bernadotte; on peut ainsi étudier de près les inimitiés qui séparaient les lieutenants de l'Empereur et donnaient lieu à des perfidies dont Ney se plaignait avec raison. Le récit s'arrête à la paix de Tilsit, qui fut suivie d'énormes dotations en faveur des chefs de la grande armée. Le livre de M. Bonnal, d'une sobriété technique voulue, ne captivera peut-être pas le grand public, mais son exposé net et précis des opérations militaires, les considérations professionnelles qu'il y rattache en rendront l'étude très profitable aux hommes du métier, auxquels l'auteur s'adresse plus particulièrement ici. R.

— Willie G. Hartog, docteur de l'Université de Paris. *Guilbert de Pixérécourt, sa technique et son influence* (Paris, H. Champion, 1913, in-8°, 264 p., portrait). — C'est une thèse présentée à la Faculté des lettres de Paris, sous les auspices de M. Gustave Lanson, par un Anglais. M. Hartog a pu utiliser pour son travail les manuscrits de son héros, mis obligeamment à sa disposition par M. Virely, l'arrière-petit-fils de G. de Pixérécourt, et en même temps son biographe récent (Paris, 1909, in-8°). Dans le présent travail, l'élément biographique est assez secondaire. Il y est question surtout de l'incroyable activité littéraire de Pixérécourt : après son retour de l'émigration, il n'écrivit pas moins de cent vingt pièces, tragédies, drames, comédies, mélodrames, opéras et vaudevilles, soit seul, soit en collaboration avec d'autres. Il a connu des succès éclatants — (telle de ses pièces a eu 30,000 représentations à Paris et en province), — ce qui ne l'empêcha pas de se ruiner, et il est mort paralytique et pauvre à Nancy, sa ville natale, en 1844. Personne ne le lit plus; tout au plus le pille-t-on encore, comme il le faisait d'ailleurs lui-même à l'égard de ses devanciers et de ses contemporains. Mais il a fait le bonheur des foules dans les petits théâtres de la capitale avec *Victor ou l'Enfant de la forêt*, avec la *Femme aux deux maris* et le *Chien de Montargis*. Aussi comprend-on que M. Hartog ait voulu étudier dans ses pièces sa façon de travailler, sa technique et le genre mélodrama-

tique en général. Peut-être son livre est-il un peu trop apologétique, car, après tout, toute l'œuvre de Gilbert de Pixérécourt est à peine de la littérature. R.

— Léon Le Grand. *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales* (Paris, Champion, 1914, in-8°, 210 p., 1 vol.). — Pendant de longues années, M. Le Grand, aujourd'hui conservateur-adjoint, a présidé la salle de travail des Archives nationales. A ce poste, il a pu se rendre compte, à la fois des curiosités des travailleurs et de l'insuffisance des répertoires officiels mis à leur disposition. Il a pensé, lui aussi, que l'initiative individuelle des archivistes devait suppléer à l'inévitable lenteur des travaux administratifs. Sur le modèle du recueil que j'ai consacré aux sources de l'histoire de France depuis 1789, il prépare un volume analogue sur les sources de notre histoire *avant* 1789; mais, tout en réunissant les éléments de ce manuel, il publie aujourd'hui un guide consacré à l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales. Il indique aux travailleurs quel genre de documents chaque série peut donner (pétitions, rapports de police, rapports politiques, etc.), quels répertoires existent de ces documents (à signaler en particulier une très importante et très neuve étude des « affaires diverses », de l'an IV à l'an VIII), en quel endroit se trouvent les séries alphabétiques de dossiers de personnes et les séries départementales (dans ce dernier cas, il renvoie à mon recueil); enfin il relève, dans les fonds où l'on n'aurait pas eu l'idée de les chercher, les dossiers essentiels qu'il a rencontrés dans ses dépouillements (relevé curieux des papiers du Comité des recherches). En appendice, il donne un utile tableau des divisions ecclésiastiques de la France avant la Révolution. Le recueil de M. Le Grand n'est donc pas un simple répertoire de dossiers; il a souvent la valeur d'un inventaire critique de documents. C'est désormais un indispensable instrument de travail. Il faudrait souhaiter, d'ailleurs, que ce volume fût suivi de manuels analogues où l'on donnerait, — sans une trop grande économie de tableaux et d'accolades et avec une disposition typographique plus schématique, — les sources de l'histoire économique, de l'histoire militaire, etc. Ch. S.

— Camille Le Senne. *Figures disparues* (Paris, P. Rozier, gr. in-4°, 76 p.; prix : 3 fr.). — Quatre études de caractère assez différent. I. Gilles Ménage et le tricentenaire de Vadius (Gilles Ménage, une des victimes de Molière, est né à Angers le 15 août 1613; portrait de ce savant). II. Les cinquante chants français de Rouget de Lisle (ce recueil paraît avoir été publié en 1825). III. Une aïeule de la dame aux Camélias (Lauretta Pisana, l'héroïne d'un petit roman de Jean-Jacques Rousseau, les *Amours de mylord Édouard*, placé à la fin de la *Nouvelle Héloïse*). IV. Un Philinte au XVIII^e siècle (dans le conte de Marmontel, le *Misanthrope corrigé*). C. Pf.

— Étienne Lamy. *Témoins de jours passés* (2^e série, Paris,

Calmann-Lévy, 1913, in-16, 319 p.; prix : 3 fr. 50). — Dans ce volume, M. Lamy a réuni trois études qui avaient déjà paru dans diverses revues : 1° Un négateur de la souveraineté populaire, Nicolas Bergasse; il s'agit de l'avocat lyonnais qui fut l'adversaire de Beaumarchais dans l'affaire Gœtzmann, qui, sous la Révolution, combattit avec force les idées de désorganisation politique et sociale alors triomphantes, qui enfin, après la chute de l'Empire, joua un rôle dans les préliminaires mystiques de la Sainte-Alliance; l'ami de Mesmer et de Mme de Krudener mourut à Lyon en 1832. 2° La psychologie d'un révolutionnaire : le conventionnel André Dumont. 3° La renaissance de l'État bulgare, d'après les notes prises par M. Quellié à Sofia même et dans les alentours immédiats du tsar Ferdinand. Ce dernier article, écrit avant la guerre des Balkans, traite surtout des rapports du prince Ferdinand avec la Russie. Dans les deux autres, l'auteur a étudié l'esprit révolutionnaire et contre-révolutionnaire. Livre distingué, éloquent par endroits, d'une forme toujours très académique, où, à côté de l'art, on sent l'artifice. Ch. B.

— Ernest Dupuy. *Alfred de Vigny, la vie et l'œuvre* (Paris, Hachette, 1913, in-16, 298 p.; prix : 3 fr. 50). — Cette vie d'un poète touche, par plus d'un côté, à l'histoire; d'abord par les ascendances du poète lui-même que Vigny a singulièrement travesties, puis par une partie de son œuvre littéraire, par ses romans, où Vigny a prétendu tracer des tableaux d'histoire plus vrais que la réalité même (*Cinq-Mars* et *Daphné*), qui mettent en scène Richelieu et Julien l'Apostat, mais où il a gravé d'un burin si net certaines scènes de la vie militaire au temps de la Restauration (*Stello*, *Servitude et Grandeur militaires*). A dessein, nous ne parlons pas de son œuvre poétique ou dramatique. Cette vie, cette œuvre, mélange attirant d'éclats sublimes et d'obscurité volontaire, sont analysées dans le présent ouvrage avec une érudition admirablement informée et cependant toujours discrète, avec ce goût délicat et nuancé qui donne tant de charme aux ouvrages de M. Dupuy. Ch. B.

— Édouard Lockroy. *Au hasard de la vie. Notes et souvenirs*, avec une préface de Jules Claretie (Paris, Bernard Grasset, in-16, xv-296 p.). — Lockroy, cloué par la maladie sur son lit de douleur, a dicté ces souvenirs, qui ont paru dans *le Temps*. Chaque chapitre en est singulièrement vivant, tout plein de verve, avec des mots fort amusants ou des tirades éloquentes : on y reconnaît bien la marque de l'ancien rédacteur du *Rappel*. Et tous ces entrefilets sont aujourd'hui de l'histoire. Lockroy nous raconte quelles furent ses impressions quand, avec les Mille, il suivait, en 1860, Garibaldi en Sicile; quand, un peu plus tard, il était attaché à l'expédition scientifique de Renan en Syrie; quand il assistait comme reporter à nos premières défaites pendant la guerre de 1870, prenait part à la *journée* du 4 septembre ou se battait lors des sorties de Paris. Il nous fait assister

aussi aux débuts de la Commune, dessine avec verve et une grande ressemblance les figures d'Edgar Quinet, de Louis Blanc, de Schœlcher, nous introduit dans l'intimité du grand poète qu'il a si bien connu; fort curieux, son dernier récit sur Victor Hugo à Guernesey. Au moment où paraissait ce volume, la mort emportait Lockroy, et, peu de temps après, succombait Claretie qui a écrit la préface; leurs deux noms sont réunis, comme ici sur le titre, un peu plus loin dans notre nécrologie. C. Pf.

— *Le Tour de France*, sous la direction d'Octave Beauchamp, 87, rue Denfert-Rochereau (1912, 1 vol. in-4°, nombreuses illustrations, 258 p.; 1913, 229 p.). — *Le Tour de France* publie chaque année un très beau volume, édité avec luxe, sur des villes ou des sites pittoresques de la France. C'est mieux faire connaître la patrie; c'est apprendre à la mieux aimer. Le volume de 1912 contient les articles suivants : Ardouin-Dumazet. Lisieux et la vallée d'Auge; Jacques des Gachons. Argenton et la Creuse des artistes (souvenirs sur Georges Sand et charmantes études de paysages); Charles Merki. La route d'Angleterre et Abbeville (anciennes manières de voyager; belle étude sur l'église Saint-Vulfran); Eugène Trutat. La basse vallée de l'Aveyron (Négrepelisse, Bruniquel, Pennes, Saint-Antonin, abbaye de Beaulieu, coutumes du Quercy); Dr Marcel Baudouin. Une capitale française préhistorique (la vallée de la Vezère avec Le Moustier, La Magdeleine, Cro-Magnon, le roc de Tayac, les Eysies); Émile Sedeyn. Deux villes mortes (Cordes en Languedoc; Richelieu en Poitou); Charles Géniaux. Les villes d'hiver : Hyères; Dr Galtier-Boissière. La montagne française, sports d'hiver (Alpes, Pyrénées, Plomb de Cantal). Dans le volume de 1913, nous trouvons trois études consacrées à Strasbourg, que précède une introduction de M. Beauchamp : 1° Autrefois, par Ganier-Tanconville (l'artiste, bien connu, nous représente les vieux uniformes français, les fêtes pittoresques du passé, la statue de Kléber, les cigognes sur leurs toits); 2° Hier, par Fritz Kieffer (ce sont les épisodes de la guerre de 1870, le siège et le bombardement, l'incendie de la bibliothèque, la capitulation du 28 septembre); 3° Aujourd'hui, par Anselme Laugel (c'est l'annexion, les monuments élevés par les Allemands : casernes, Universités, statue de l'empereur Guillaume, etc.); nous parcourons ainsi trois étapes de l'histoire de la glorieuse cité. M. Émile Hinzelin, dans une étude intitulée, d'une façon un peu exagérée : Au berceau de la Rédemptrice, nous conduit à Domremy, qu'il connaît si bien, et nous reproduit les plus anciennes effigies de Jeanne d'Arc, et M. Octave Beauchamp est notre guide chez le dernier connétable de France, c'est-à-dire au château de Vizille, dont il nous montre les anciennes reproductions et l'état actuel et énumère tous les propriétaires. Les gravures de ces deux volumes, dont quelques-unes en couleur, sont fort bien choisies; l'ouvrage compte au nombre des plus belles publications artistiques. C. Pf.

— Giuseppe PREZZOLINI. *La Francia e i Francesi nel secolo XX osservati da un Italiano* (Milano, Trèves, 1913, in-16, VIII-374 p.). — On saura gré, en France, des pages que l'auteur a écrites sur notre pays. Sans doute, on s'aperçoit vite, à le lire, que ce livre, consciencieux et honnête, est le résultat d'investigations un peu brèves, d'interviews un peu rapides : sur l'armée, sur l'enseignement, sur le syndicalisme, il y a des erreurs commises, des « ragots » avancés qui ne tiennent guère debout. Mais l'analyse faite par M. Prezzolini de la société bourgeoise, du mécanisme financier et de l'organisation parlementaire est vivante et suggestive ; elle mérite de faire ranger son livre parmi les témoignages de bonne foi qui, depuis quelque temps, nous viennent de l'étranger. G. BN.

## HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

— Ludwig SCHMIDT. *Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung*, 2e partie, livre I (Berlin, Weidmann, 1911, in-8°, 93 p.; prix : 3 m.; fasc. 24 des *Quellen und Forschungen zur alten Geschichte und Geographie*, publié par W. Sieglin). — Nous sommes bien en retard pour rendre compte de ce fascicule du grand ouvrage de M. Ludwig Schmidt sur les peuples de Germanie jusqu'à la fin des grandes invasions. Celui-ci est consacré aux Cimbres, aux Teutons, aux Ambrons, aux Angles et aux Warnes, aux Chauques et aux Saxons, aux Frisons et aux Amsivariens avant ces invasions. Comme dans les fascicules précédents, on trouvera ici discutés de près tous les textes relatifs à chacune de ces peuplades et des références aux travaux modernes. Nous n'avons pas encore reçu la seconde livraison de cette 2e partie ; elle a paru tout récemment et forme le fascicule 27 de l'intéressante collection dirigée par M. Sieglin. — L. H.

— Hans SCHREUER. *Altgermanisches Sakralrecht*. 1 Heft : *Die Persönlichkeit der Götter* (Weimar, 1913; extrait de la *Zeitschrift der Savigny- Stiftung für Rechtsgeschichte*, t. XXXIX : *Germanistiche Abteilung*, p. 313-404). — ID. *Götter und Tote als Rechtssubjekte bei den alten Germanen* (extrait du volume : *Essays in legal history*, p. 153-158). — En étudiant la signification juridique des cérémonies du couronnement et la nature juridique de la royauté, M. Schreuer a toujours trouvé des éléments religieux et sacrés ; et il a été ainsi amené à étudier les dieux eux-mêmes, considérés comme personnes juridiques. Il n'a pas voulu éclairer l'étude du droit par la mythologie, mais considérer la mythologie elle-même au point de vue juridique. Dans la première étude, qui sera suivie d'autres, il analyse, avec une grande précision, la conception germanique des dieux. Ce sont à l'origine des forces de la nature ; dans une nouvelle période, un lien est créé entre les dieux et les hommes ; les dieux deviennent les ancêtres des hommes, spécialement des Germains. Dans la seconde brochure, qui est une conférence faite à Londres au dernier

congrès international d'histoire, dans la section d'histoire du droit, il donne une esquisse de sa théorie. Au moyen âge, les saints possèdent des domaines; ils ont des vassaux et des censitaires, ils concluent des traités d'où découlent pour eux des droits et des obligations. Or, on trouve pareilles conceptions chez les anciens Germains. La divinité est propriétaire de bois sacrés, de temples, de trésors; les morts aussi continuent d'être des personnes juridiques avec un véritable caractère sacré. Le mort est le propriétaire de sa tombe, il reste le maître de la maison de famille; ses descendants doivent, dans les cas graves, lui demander conseil, etc. Ces considérations serviront sans doute à échafauder un système juridique, qui sera une fort belle construction et contre la séduction duquel les historiens seront obligés de se défendre. C. Pf.

— William Henry Wilkins. *Le roman d'une reine sans couronne : Sophie Dorothée de Zell*, traduit de l'anglais, avec l'autorisation de l'auteur, par Mlle L. B. (Paris, Hachette, 1913, in-16, IV-295 p.; prix : 3 fr. 50). — On sait que cette reine fut la femme de l'Électeur de Hanovre, Georges-Louis, plus tard roi d'Angleterre sous le nom de Georges Ier; que l'Électeur, soudard, brutal et débauché, ayant surpris les relations amoureuses de sa femme avec un comte suédois, Philippe de Königsmark (nom qui est toujours ici orthographié à tort Konigsmarck), fit assassiner l'amant et enfermer la princesse dans une prison où elle demeura même après que le divorce l'eut séparée de son mari (décembre 1694). Sa captivité dura trente-deux ans et ne finit qu'avec sa mort (1726). Elle était prisonnière et divorcée quand son ex-époux fut appelé en Angleterre, après la mort de la reine Anne (1714); c'est donc par abus qu'on la qualifie de « reine sans couronne ». L'ouvrage de M. Wilkins a été accueilli avec une faveur méritée; la présente traduction ne pourra que ranimer ce succès de bon aloi.

Ch. B.

## Histoire d'Alsace-Lorraine.

— Hans Kaiser. *Der Kampf gegen die deutsche Sprache in den elsässischen Schulen von 1833-1870* (extrait des *Elsass- Lothringische Kulturfragen*, t. III, p. 179-234). — M. Kaiser traite pour l'Alsace la même question dont s'est occupé M. May pour les deux départements de la Meurthe et de la Moselle (cf. *supra*, p. 191) et il arrive à peu près aux mêmes conclusions : le français commençait vers 1860 à être parlé par les écoliers des villages, par suite de la création des salles d'asile, du règlement du recteur Delcasso, de la fondation de bibliothèques populaires, — et pourquoi n'a-t-il pas mentionné à ce propos le nom de Jean Macé? Il est vrai que celui-ci était alors fort mal vu des autorités qui n'ont pas secondé son effort. On pouvait prévoir le moment où l'écolier continuerait de parler français après l'école, tout en se servant, dans l'usage courant de la vie, de son

idiome allemand. Si souvent nous ne partageons pas les opinions de Kaiser, si à ses yeux les mesures prises par l'État français en faveur du français paraissent justifier celles que prend actuellement le gouvernement allemand contre le français, nous tenons à déclarer que sa thèse est historiquement juste. Le signataire de ces lignes a parlé dans sa famille le patois allemand; il a fréquenté à trois ans la salle d'asile où lui ont été enseignées des rondes françaises; à sept ans il a fait à l'école primaire des dictées françaises et il y a appris des poésies françaises dont, à vrai dire, il n'a pas toujours fort bien saisi le sens; il a lu en classe un joli recueil d'histoires en français, et combien insipide lui paraissait dès lors le livre allemand : *Der Baum ist hoch;* puis à dix ans, il a été à même de comprendre les livres de la bibliothèque rose, d'autres encore plus compliqués qu'il allait chercher chaque semaine à la bibliothèque du village. Et déjà ces souvenirs sont assez lointains pour constituer de l'histoire!

C. Pf.

— F. Breunig. *Deux Alsaciens. Notices biographiques.* Souvenir adressé aux élèves et aux anciens élèves de l'École alsacienne à l'occasion du 40e anniversaire de sa fondation (Paris, Fischbacher, 1913, in-12, 32 p.). — Ces deux Alsaciens sont Dominique Dietrich, ammeistre de Strasbourg, qui signa la capitulation de 1681, et l'un de ses descendants, Philippe-Frédéric de Dietrich, qui fut le premier maire élu de la ville en 1790. Leur biographie est agréablement racontée d'après les articles de Louis Spach et *l'Alsace au XVIIe siècle* de Reuss.

C. Pf.

— August Scherlen-Colmar. *Inventar des alten Archivs der Stadt Kaysersberg* (Zabern-i-E., 1914, in-8°, viii-251 p.). — Tout voyageur qui a visité l'Alsace connaît la pittoresque petite ville de Kaysersberg, sur la Weiss, que traverse la grande route menant de Brisach sur le versant ouest des Vosges par le col du Bonhomme. L'histoire de cette ville présente un vif intérêt. Sans doute elle n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1227 dans un diplôme de Henri VII, fils de Frédéric II; mais bientôt la cité acquit une réelle importance; elle devint ville libre, reçut le droit de la ville de Colmar, fit partie de la Décapole, fut la résidence du *reichsvogt* de la Haute-Alsace. A elle se rattache le souvenir de savants qui ont marqué dans l'histoire, Geiler, Matthias Zell, Joh. Scriptoris, Jérôme Gebwiler. La ville possède des archives assez riches, encore qu'au cours des âges bien des pièces curieuses aient disparu. La municipalité de Kaysersberg a fait classer et inventorier ce dépôt et elle a confié cette tâche à M. Scherlen-Colmar, qui avait déjà classé les archives de la petite cité voisine d'Ammerschwihr. M. Scherlen s'est acquitté avec soin de cette mission et mérite des félicitations. Il est resté fidèle à l'ancienne classification française : actes de l'autorité souveraine, registres du Conseil (ils remontent à 1506; on nous signale toutes

les mentions intéressantes qui y sont contenues), livres de comptes et pièces de comptabilité, biens communaux, événements militaires, procès, cultes et institutions de bienfaisance (les registres paroissiaux sont dépouillés et tous les noms propres importants relevés), commerce et industrie. Une table très copieuse, noms de personnes et de lieux, matières principales, rend les recherches faciles dans le répertoire. Nous n'avons qu'un regret à exprimer : pourquoi s'être arrêté, comme autrefois en France, à l'année 1789? Pour que nous connaissions ce beau sujet : la Révolution en Alsace, il faut que les inventaires des archives soient poursuivis; nous exprimons même le vœu qu'ils ne s'arrêtent qu'en 1871. M. Scherlen-Colmar peut nous donner satisfaction dans un second volume; et pourquoi aussi n'écrirait-il pas une histoire scientifique de Kaysersberg? Kaysersberg mérite d'avoir son histoire, comme la possède Obernai ou Haguenau ou Schlettstadt.

C. Pf.

## Histoire du Danemark.

— Frederik Poulsen. *Têtes et bustes grecs récemment acquis par la glyptothèque Ny Carlsberg* (extrait du *Bulletin de l'Académie royale des sciences et des lettres du Danemark*, année 1913, p. 395-429). — Six têtes ou bustes. Description détaillée avec des considérations générales sur la sculpture ancienne. Il est faux de parler d'une « décadence rapide et lamentable » de l'art grec au IIe siècle de l'ère chrétienne : les morceaux ici publiés donnent un démenti à cette théorie.

C. Pf.

— *Acta pontificum danica, 1316-1536.* T. V : *1492-1513*, publiés par Alfr. Krarup et Johs. Lindbaek (Copenhague, G.-E.-C. Gad, 1913, in-8°, 664 p.). — Les deux savants dont nous venons d'écrire les noms continuent de dépouiller les archives du Vatican pour en extraire tous les documents pontificaux relatifs au Danemark. Ils indiquent les uns sous forme de *regestes;* ils publient les autres par extraits ou même, pour les principaux, *in extenso.* Le présent volume comprend les trois pontificats d'Alexandre VI (1492-1503), de Pie III (1503) et de Jules II (1503-1513). Il contient 1,042 pièces; on voit par ce chiffre combien étaient nombreuses les relations de la cour de Rome avec le Danemark à la veille de la Réforme. Les documents nous paraissent bien publiés et un index des noms propres facilite les recherches dans ce volume compact.

C. Pf.

## Histoire d'Espagne.

— Dr Ludwig Klüpfel. *Die äussere Politik Alfonsos III von Aragonien (1285-1291).* Mit einem Anhang : *Beiträge zur Geschichte der inneren Politik Alfonsos* (Berlin et Leipzig, Dr Walther Rothschild, 1911-1912, in-8°, VIII-174 p.; *Abhandlungen zur mittleren und neueren Geschichte*, Heft 35; prix : 5 m. 50). — Du

MÊME. *Die Beamten der aragonischen Hof- und Zentralfinanzverwaltung am Ausgange des 13. Jahrhunderts* (in-8°, 44 p.; Sonderabdruck aus der *Vierteljahrschrift für Sozial- und Wirtschaftsgeschichte*, XI Band, 1-2 Heft. Berlin, Stuttgard et Leipzig, Verlag von W. Kohlhammer). — Le livre que M. Klüpfel a consacré à la politique extérieure du roi d'Aragon Alfonso III s'ouvre par un aperçu sur le développement de la politique aragonaise sous le règne des rois précédents. Puis viennent les principales étapes de la politique extérieure d'Alfonso III : la trêve de Paris, la conférence de Bordeaux, le traité d'Oloron, la convention de Campfranch, les négociations de Gaëte, le naufrage complet de l'accord de Campfranch, les négociations de Perpignan, le rapprochement avec la cour romaine, la paix de Tarascon, enfin les relations avec la Castille et les états musulmans. L'ouvrage se termine par des appendices sur la politique intérieure d'Alfonso III, sur ses luttes avec l'opposition des états et sur ses rapports avec l'Église. Une grande partie des pièces justificatives a trait aux relations avec l'Islam.

M. Klüpfel a étudié, en second lieu, les fonctionnaires de la cour et plus particulièrement le mécanisme de la trésorerie d'Aragon au XIII^e siècle. Son mémoire est plutôt un essai qu'un livre définitif. Il y a là une étude intéressante à reprendre. M. Klüpfel aurait dû insister un peu plus sur le rôle considérable joué par les financiers juifs à la cour d'Aragon. Jean RÉGNÉ.

— Joseph GUDIOL. *La vaxella de fusta durant lo segle XIII^e* (Barcelona, Estampa de Fr. X. Altès, 1910; extrait du t. II des *Memories del primer congrés de historia de la corona d'Aragó*, in-8°, 15 p. et 3 pl.). — DU MÊME. *Lo sepulcre de sant Bernat Calvó, bisbe de Vich* (Barcelona, Estampa de Fr. X. Altès, 1912; extrait du t. II des *Memories del primer congrés de historia de la corona d'Aragó*, in-8°, 16 p. et 8 pl.). — L'auteur étudie la vaisselle de bois d'après des spécimens conservés au musée épiscopal de Vich et d'après des documents extraits des archives de la *Curia fumada*. Cette vaisselle, faite de bruyère ou d'arbousier, toutes les fois qu'il s'agissait de pièces autres que des mortiers qui se taillaient dans le bois de chêne, s'ornait quelquefois de décorations de métal ou de riches peintures. M. Gudiol a inséré dans sa brochure de curieuses reproductions de pots destinés à recevoir des reliques.

Fra Bernat Calvó, évêque de Vich, mourut le 26 octobre 1243. Il fut enterré près des fonts baptismaux de la cathédrale de Vich. L'auteur étudie, d'après les archives capitulaires, les différents tombeaux qui reçurent le cercueil du saint, notamment le tombeau de marbre érigé en 1694 et le sépulcre d'argent ciselé de 1700 à 1728. Le cercueil fut ouvert le 19 décembre 1888. M. Gudiol nous donne la description et la reproduction de la plupart des objets et des pièces du costume épiscopal qui furent retirés du cercueil et dont une bonne partie se

trouve conservée à l'évêché de Vich : calice, patène, crosse, mitre, chasuble, tunique, étole, aube, capuche, amit et ceinture. — J. R.

— Ramon CORBELLA. *La aljama de Juheus de Vich, centuries XIII y XIV* (Vich, tipogr. catól. de Sant Joseph, 1909, in-12, 215 p.). — Ce livre est moins une étude synthétique sur la communauté juive de Vich qu'une série de notes, plus ou moins approfondies sur la synagogue, le cimetière, le prêt à intérêt, sur les relations des Juifs avec les seigneurs locaux, sur leur condition civile (épousailles, donations, achats, ventes, locations). L'auteur reconnaît lui-même, dans sa préface, que son livre n'est qu'un essai, une mise à pied d'œuvre de matériaux puisés aux archives de la *Curia fumada* et de l'ancienne viguerie de Vich. Les documents que M. Corbella publie en appendice auraient gagné à être accompagnés d'analyses et à être rangés dans l'ordre chronologique. Les dates auraient dû en être ramenées au comput du calendrier moderne. De plus, l'auteur ne s'est pas préoccupé de la riche moisson de documents que les Archives de la couronne d'Aragon auraient pu lui fournir. — J. R.

— Francesch CARRERAS Y CANDI. *Notes históriques de Sant Hilari Sacalm* (Barcelona, Imprempta fills de D. Casanovas, ronda de San Pau, 67, 1911, in-8°, 179 p.). — DU MÊME. *Geografia general de Catalunya. Descripció política-histórica-social* (Barcelona, Albert Martin, editor, s. d., gr. in-8°, 763-1123 p.). — L'appellation de *Sacalm* est un composé du vieil article *ça*, équivalent à *la*, et du substantif *calm*. On donnait le nom de *calm* aux grandes surfaces situées sur la haute montagne et destinées à la pâture des troupeaux. Le livre de M. Carreras est une monographie de paroisse. Le plus ancien document qui révèle l'existence de cette communauté est de 1109. L'auteur étudie successivement les édifices religieux, le rôle joué par les principales familles, le tremblement de terre du XV^e siècle et la destruction du bourg catalan d'Osor. Comme il est un des érudits catalans qui se montrent le plus curieux de droit féodal et d'histoire économique, on trouve dans son mémoire des chapitres intéressants sur les pâturages, les bois, les pigeonniers, la chasse, l'agriculture et l'industrie, sur l'esclavage (bien distinct du servage), sur le costume. Vient ensuite l'exposé des principales guerres qui eurent leur répercussion à Sant-Hilari depuis la guerre du comte d'Osona (1367-1369) jusqu'à la guerre carliste (1837-1872). Quarante documents, extraits pour la plupart des archives locales ou des archives de la couronne d'Aragon, terminent ce volume, dont la lecture est rendue fort attrayante par de nombreuses illustrations.

Le directeur de la publication, consacrée à la géographie générale de la Catalogne, a rédigé lui-même la partie relative à la description politique, historique et sociale de cette province. Il nous fait connaître les divisions politiques et administratives de la Catalogne aux

différentes époques de l'histoire, notamment sous les dominations romaine, wisigothique et sarrasine. M. Carreras nous décrit ensuite la marche hispanique (785-986), le comté indépendant de Barcelone (986-1162), la confédération de Catalogne et d'Aragon (1162-1516), l'autonomie de la Catalogne sous la domination autrichienne (1516-1714), enfin la Catalogne sous le gouvernement absolutiste (1714-1833). Des reproductions de cartes anciennes sont insérées dans l'ouvrage. Œuvre de grande synthèse, presque dépourvue de références, privée d'index et de bibliographie, la publication de M. Carreras apparaît plutôt comme un manuel de vulgarisation que comme un livre de science. Elle rendra néanmoins des services à qui voudra connaître les différentes circonscriptions qui ont été découpées, au cours des siècles, dans la terre catalane. J. R.

— Eduardo Ibarra y Rodriguez. *Colección de documentos para el estudio de la historia de Aragón*, t. IX. *Documentos correspondientes al reinado de Sancio Ramires;* t. II : *1063-1094. Documentos particulares procedentes de la real casa y monasterio de San Juan de la Peña* (Zaragoza, tip. P. Carra, 1913, in-16, 285 p.). — Dans le tome II de sa collection de documents relatifs au règne de Ramiro Ier, D. Eduardo Ibarra a tenu compte des critiques que lui avait adressées M. Calmette dans les *Annales du Midi* d'avril 1905, à l'occasion de l'apparition du tome I. L'éditeur a réduit le millésime de l'ère espagnole au comput de l'ère chrétienne. Il a également indiqué, toutes les fois qu'il a pu le faire, s'il s'agissait d'un original, d'un vidimus ou d'une copie. Il s'est enfin efforcé d'établir un texte critique des documents publiés lorsqu'il a eu à sa disposition plusieurs manuscrits. Des index, onomastique et toponomastique, terminent le volume.

Qu'il nous soit permis d'adresser à D. Eduardo une petite remarque, d'ordre purement typographique d'ailleurs. Il eût été plus esthétique de disposer les variantes sur deux colonnes. Rangées d'un seul côté, les leçons produisent un effet assez désagréable à l'œil. J. R.

— Foster Watson. *Vives : on education. A translation of the « De tradendis disciplinis » of Juan Luis Vives...* (Cambridge, University press, 1913, in-8°, CLVII-328 p., index, un portrait). — Traduction (sous le titre : *The transmission of Knowledge*) de ce texte publié en 1531 ; elle est précédée d'une excellente et enthousiaste préface. M. Foster Watson n'hésite pas à penser que, dans l'histoire de l'éducation, la place de Vivès est plus éminente que celle d'Érasme lui-même. On lui accordera qu'il n'était pas un médiocre esprit, cet Espagnol qui fut un des premiers à revendiquer le droit des modernes à démêler le mécanisme de l'association des idées, à poser les bases psychologiques de l'éducation. A beaucoup d'égards, il annonce Bacon, et sa théorie de l'éducation naturelle prépare Jean-Jacques. Il n'est

pas jusqu'aux apôtres d'une langue universelle qui ne doivent saluer en Vivès un précurseur. — La traduction anglaise se lit avec agrément. H. Hr.

## Histoire des États-Unis.

— D'Estournelles de Constant. *Les États-Unis d'Amérique* (Paris, A. Colin, 1913, in-16, IX-536 p.; prix : 5 fr.). — On connaît les idées pacifistes de l'auteur et l'ardeur d'apostolat qui l'anime. Diplomate de profession, homme politique, conférencier, il a été et il reste un des promoteurs les plus chaleureux de la Conférence de La Haye. Quatre fois il a visité les États-Unis, pour y prêcher ses doctrines et pour contrôler l'application partielle qui en a été faite dans ce pays, producteur de richesse, pacifique au moins par principe, qui n'a encore qu'un embryon d'armée, mais qui, déjà sur mer, se laisse gagner par la folie contagieuse des armements. Le dernier de ses voyages en 1912 lui a fourni l'occasion de faire son tour d'Amérique, par New-York, la Nouvelle-Orléans, San-Francisco, Denver, Saint-Louis et Saint-Paul, Chicago et Boston. La première partie de son livre est un récit rapide, pittoresque, amusant du voyage; dans la seconde, il résume les enseignements que lui a fournis l'étude répétée des mœurs et des institutions américaines; il y prodigue les conseils et les avertissements à ses auditeurs, choisis parmi l'élite du monde industriel et universitaire. Attristé, effrayé, indigné par les progrès croissants du militarisme qui mettent en danger la paix du monde, il ne désespère pas cependant de voir une organisation rationnelle du travail international refouler les instincts belliqueux des nations. C'est un beau rêve, tout de même encourageant. Ch. B.

## Histoire de Grande-Bretagne.

— Léon Leclère. *La grande charte d'Angleterre* (Bruxelles, impr. Weissembruch, 1913; extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mars-avr. 1913. In-8°, 40 p.). — L'auteur de cette étude, professeur à l'Université de Bruxelles, s'est proposé de dégager les traits qui caractérisent l'acte fameux de 1215. Il estime qu'il y a lieu de prendre une position moyenne entre l'opinion de Stubbs, par exemple, qui voit dans cette charte une œuvre de la nation entière légiférant pour le bien des différentes classes de la société, et M. Ch. Petit-Dutaillis, qui est surtout frappé de son incohérence, de ses lacunes, de l'esprit mesquin et borné qui en a inspiré les rédacteurs. Il estime que la grande charte, « imposée au roi par les barons, a été faite à la fois pour eux et pour d'autres catégories du peuple anglais », qu'elle tendit à « améliorer la condition de beaucoup d'hommes qui n'appartenaient pas aux classes privilégiées ». Surtout, il ne faut pas oublier qu'elle a été aux yeux du peuple anglais le fondement même

de leurs libertés pendant au moins deux siècles. Il n'en voulait voir que les bienfaits; ne chicanons pas trop sur ses défauts et ne paraissons pas trop choqués si la mentalité des gens du XIIIe siècle était si différente de la nôtre. Ch. B.

— William STUBBS. *Histoire constitutionnelle de l'Angleterre. Édition française, avec introduction, notes et études historiques inédites* par Ch. PETIT-DUTAILLIS. *Traduction du texte anglais d'après la dernière édition* par G. LEFEBVRE, professeur agrégé d'histoire au lycée de Lille. T. II (Paris, Giard et Brière, 1913, in-8°, VII-924 p.; prix : 16 fr.). — Ce second volume de la monumentale *Histoire constitutionnelle* comprend l'époque qui s'étend de la grande charte à la déposition de Richard II (1215-1399). C'est, comme le dit très justement M. Petit-Dutaillis dans l'avant-propos, la partie de l'ouvrage la plus solide, celle à laquelle les travaux publiés depuis trente ans ont apporté le moins de changements. Cependant, il a été tenu compte de ces travaux; on les trouvera mentionnés en note, au bas des pages, et ceci fait qu'à l'avenir on devra renvoyer plutôt à la traduction qu'à l'ouvrage original. Inutile de rappeler que la traduction, faite par un professeur d'histoire sous la revision d'un historien aussi distingué, précis et consciencieux que M. Petit-Dutaillis peut être suivie en toute sécurité. Au texte de Stubbs, M. Petit-Dutaillis a joint deux mémoires considérables : l'un sur « la forêt », l'autre sur « les causes et les caractères généraux du soulèvement de 1381 ». Ce dernier sujet avait été étudié avec la compétence et le succès que l'on sait par André Réville; des travaux plus récents ont permis à M. Petit-Dutaillis de le renouveler et de l'amener à ce point qu'on peut oser dire définitif. Mais combien de personnes chez nous connaissent le régime particulier auquel ont été soumises les forêts royales et la chasse en Angleterre? C'est cependant un point important de l'organisation constitutionnelle, judiciaire et sociale. M. Petit-Dutaillis est le premier à nous en retracer en France et en français l'histoire, encore obscure dans beaucoup de ses parties. Une brève et suggestive comparaison avec ce qui se passa en France dans le même domaine est de nature à provoquer de nouvelles recherches. Je rappellerai enfin que le t. II est, comme le tome I, muni d'un index alphabétique des noms de personnes et de matières. A tous égards, cette œuvre peut être considérée comme un modèle. Ch. B.

— *A Catalogue of one hundred and fifty choice and valuable books and manuscripts* (Londres, Ellis, 1913, in-8°, 72 p.). — Ce catalogue, consacré à la description avec gravures de 150 livres et manuscrits précieux, est le 150e qu'ait publié la librairie Ellis. Il est précédé d'une brève histoire de cette maison que fonda, en 1728, John Brindley, à l'emplacement qu'elle occupe encore aujourd'hui, New Bond street n° 29. Les directeurs actuels (MM. Holdsworth et Smith) n'ont rien épargné pour donner à ce catalogue un air

d'élégance du meilleur aloi. Signalons seulement, outre une belle série de livres d'heures et de missels, une planche reproduisant le titre de *The original London post or Heathcot's Intelligence*, n° du 7 octobre 1719, où commença de paraître en feuilleton le *Robinson Crusoé* de Defoe. Ch. B.

## Histoire d'Italie.

— P.-F. Kehr. *Regesta pontificum Romanorum. Italia pontificia;* tome VI : *Liguria sive provincia Mediolanensis;* pars I : *Lombardia* (Berlin, Weidmann, 1913, grand in-8°, xliv-419 p.; prix : 15 m.). — Ce nouveau volume de l'*Italia pontificia* renferme l'analyse de 1,087 pièces, dont 544 seulement figuraient dans les *Regesta* de Jaffé. On voit donc combien fructueuse est la moisson de documents nouveaux récoltés par M. Kehr au cours de ses recherches dans les archives et les bibliothèques lombardes. Il est vrai qu'il a joint aux bulles pontificales les actes émanés des légats du Saint-Siège dont le nombre est assez considérable à partir du xii^e siècle. Les diocèses dont il est question sont ceux de Milan, de Pavie, de Lodi, de Crémone, de Brescia, de Bergame et de Côme. Comme toujours, des notices sommaires sur l'histoire de chaque église et de chaque abbaye et d'excellentes bibliographies. L. H.

— Roberto Palmarocchi. *Saggio d'inventario del Mediceo avanti il Principato* (Firenze, tip. Galileiana, 1913, in-4°, x-48 p.). — Cet inventaire est aussi un regeste des documents contenus dans un des fonds les plus importants des archives florentines et portant sur deux des liasses de ce fonds; M. Palmarocchi s'est diligemment efforcé de résoudre, pour plus d'une des 415 pièces répertoriées, les difficultés afférentes aux signataires et aux dates. Dans une préface assez vive, il fait la critique des procédés archivistiques suivis dans le dépôt auquel il vient de rendre le service de publier cet inventaire. G. Bn.

— Giuseppe La Mantia. *Di un progetto di descrizione dei feudi della Sicilia nell' anno 1802* (Palermo, Boccone del Povero, 1912, in-4°, 27 p.). — M. La Mantia publie, en le faisant précéder d'une importante introduction, un rapport du conservateur général des domaines de Sicile, le marquis D. Tommasi, qui, s'inspirant d'un certain nombre d'idées françaises, et surtout de traditions administratives napolitaines, montrait, en 1802, l'utilité de constituer le cadastre des fiefs siciliens. G. Bn.

— M. Luigi Villari. *Gli Stati Uniti d'America e l'emigrazione italiana* (Milano, Treves, 1912, in-16, 314 p.). — En étudiant l'émigration italienne aux États-Unis, l'auteur a fourni des données précises sur les conditions où elle se fait; il a montré à quelles exagérations aboutissaient les préjugés xénophobes des Américains en ce qui touche la valeur morale, intellectuelle ou physique des émigrants. Mais était-il

nécessaire de consacrer 211 pages à l'histoire et à la description de la vie politique des États-Unis? Le livre s'alourdit d'autant sans que la démonstration s'enrichisse proportionnellement. G. Bn.

— Filippo Meda. *Il partito socialista in Italia* (Parma, Buffetti, 1912, in-16, 88 p.). — L'auteur a traité de la situation actuelle et de l'histoire du parti socialiste italien avec peu de précision et d'impartialité. Du moins, sur les programmes des différentes « tendances », plus nettes depuis le Congrès de Rome de 1900, il fournit quelques indications qui sont utilisables. G. Bn.

— Scipio Sighele. *Ultime pagine nazionaliste* (Milano, Treves, 1912, in-18, xvi-259 p.). — C'est le titre du dernier livre d'un travailleur consciencieux récemment enlevé par la mort. Consciencieux, M. Sighele montre combien il l'était dans la préface de ce volume, où il explique les causes de sa sortie de l'*Association nationaliste* italienne. Plus irrédentiste que nationaliste, songeant au Spielberg et à Belfiore plus qu'à Tripoli, M. Sighele a fait souvent campagne pour Trieste, et on trouve plus d'un écho de son action dans ses dernières pages. L'analyse de la politique extérieure de Crispi, l'étude du nationalisme français et des idées proudhoniennes en matière de guerre prouvent que M. Sighele était capable de faire, en histoire, des investigations sérieuses, dont ses préjugés politiques ne devaient pas trop déformer les résultats. G. Bn.

— Benedetto Croce. *La Philosophie de Jean-Baptiste Vico*, trad. de l'italien par H. Buriot-Darsiles et Georges Bourgin (Paris, Giard et Brière, 1913, in-8°, ix-358 p.). — Vico — le Vico de Michelet — méritait-il vraiment une nouvelle et si copieuse étude, et le livre de M. B. Croce, paru en italien en 1910, apporte-t-il des éléments bien nouveaux à notre connaissance du penseur napolitain? En somme, le mot par lequel Michelet (que M. Croce traite assez dédaigneusement; quelques lignes seulement, p. 307 et 308-309, 345) résumait la philosophie de l'histoire de Vico : « L'homme est son propre Prométhée », pourrait servir à résumer également sa philosophie de la connaissance; il suffirait de dire : « L'homme ne *sait* que ce qu'il *fait*. » — La suppression des guillemets, malgré la justification présentée dans la préface, ne permet pas de distinguer suffisamment entre la pensée de Vico et celle de son historien. — On reprochera aux traducteurs d'avoir trahi leur auteur à force de servile fidélité. En quoi « gnoséologie vichienne » est-il plus clair que « théorie de la connaissance chez Vico »? Et pourquoi (p. 23) « recenser » un livre? H. Hr.

— *Mezzo secolo di vita italianna, 1861-1911* (Milano, Antonio Vallardi, in-4°, s. d., 212 p.). — Œuvre de vulgarisation due à un grand nombre de collaborateurs, chacun traitant un chapitre spécial : la politique, la législation, les finances, les colonies, l'émigration, la littérature, le théâtre, l'architecture, la peinture et la sculpture, l'archéologie,

le journalisme. Elle vaut surtout pas ses nombreuses gravures : portraits, scènes historiques, monuments, tableaux. C. Pf.

— Signalons l'apparition de deux revues italiennes d'archéologie : les *Studi romani*, dirigés par M. le professeur Profumo, et qui paraissent tous les mois à Rome, chez Cuggiani; *Napolis, rivista di archeologia, epigrafia e numismatica*, dirigée par M. Machioro et L. Correza, qui paraît à Naples, chez P. Perrella et Cie. — G. Bn.

— La septième année des *Questioni di politica estera* que publie régulièrement M. Vico Mantegazza est presque uniquement consacrée à *La guerra per la Libia* (Milano, Treves, 1913, in-18, 297 p.). — Il est regrettable que cette publication, au lieu d'énumérer chronologiquement des faits, dont l'interprétation est, à l'heure actuelle, fort difficile, et de grouper des textes utiles à connaître, soit animée d'un aigre esprit de nationalisme qui en rend l'emploi difficile et la lecture peu agréable. G. Bn.

## Histoire d'Orient.

— Abraham Galante. *Dom Joseph Nassi, duc de Naxos* (Constantinople, Haim, s. d., in-8°, 32 p.). — C'est une conférence faite à Constantinople à la Société *Béné-Bérith* le 15 février 1913, en langue française. On nous expose l'histoire d'un maranes portugais qui, pour échapper à l'Inquisition, au début du XVIe siècle, se réfugia successivement à Anvers, à Venise, puis à Constantinople. Là il revint publiquement au judaïsme, acquit les faveurs de Suleyman et de son successeur Sélim II et fit une grande fortune dans le commerce. Il obtint de Sélim le titre de duc de Naxos et d'un certain nombre de Cyclades et exerça une influence politique réelle. A la mort de Sélim II, il tomba en disgrâce sous Mourad III et mourut le 4 août 1576. Chapitre curieux de l'histoire des Juifs au XVIe siècle. C. Pf.

— Bahâoullâh. *L'Épître au Fils du Loup*, trad. française par Hipp. Dreyfuss (Paris, H. Champion, 1913, in-8°, XVII-185 p. Prix : 4 fr.). — Dans un *Essai sur le bahâïsme*, le traducteur a exposé les tendances de cette secte néobabiste qui en Perse rêve d'une fusion religieuse de tous les peuples. Jusqu'à présent, elle est aussi inoffensive que la fameuse armée du Salut. Il est fort douteux que la doctrine bahâïe parvienne jamais à supplanter l'islamisme chiite comme religion d'État. La « Bonne Loi d'Ahouramazda » que la conquête arabe a fait abandonner aux Persans était au moins une religion nationale et adaptée au tempérament iranien. Bref, Bahâoullâh, prophète de la nouvelle croyance, persécuté par ses compatriotes, puis exilé dans l'empire ottoman, fut enfin enfermé à Saint-Jean-d'Acre, prison réservée aux gens inculpés d'outrages à la religion musulmane; il y mourut en mai 1892.

Vers 1880, le grand moudjtahid d'Ispahan, le cheykh Bagher, avait fait périr dans les supplices deux riches notables, sectateurs de Bahâoullâh; ce qui lui avait valu le surnom de *loup*. Or, le *fils du*

*loup* ayant succédé à son père se rendit impopulaire par sa rapacité. Le nouveau prophète, dans le dessein d'amadouer et peut-être de convertir ce féroce adversaire, adressa à ce triste sire l'*épître* en question, qui paraît surtout être une apologie de la doctrine bahâïe et de la conduite de Bahâoullâh, car il s'y défend en particulier d'avoir élevé église contre église et combattu le bâbisme. En lisant l'*Épître au Fils du Loup*, je me rappelai une parole d'un Persan chiite : « Le Coran du Bâb n'a pas le sens commun », et je pensai qu'on pourrait en dire presque autant des œuvres de son imitateur. Mais si les écrits des deux nouveaux prophètes de la Perse sont pour nous dénués d'intérêt, on ne saurait cependant méconnaître l'importance du mouvement bahâï succédant au bâbisme : car c'est un fait qu'un certain nombre de Persans éclairés, las de l'abaissement moral de leur pays, cherchent une foi nouvelle et une doctrine libérale et humanitaire.

A. Barthélemy.

## Histoire de Russie.

— Capitaine de Saligny. *Essais sur la guerre russo-japonaise* (Paris, Berger-Levrault, 1912, in-8°, 432 p.). — La lutte entre les Russes et les Japonais a mis aux prises deux armées ne différant pas essentiellement de celles qu'une guerre européenne mettrait en présence. De là l'intérêt des études concernant cette guerre, et celle du capitaine de Saligny, si elle n'entre pas dans le détail des opérations, indique avec une grande force et une belle ardeur les enseignements qu'on en doit tirer. En résumé, le capitaine de Saligny veut montrer que la supériorité de l'armement et de l'organisation n'ont qu'une importance secondaire et qu'il faut chercher en dernière analyse le secret de la victoire dans le cœur des combattants. A. D.

— Jean-Jacques Caspar. *La résistance légale en Finlande*, avec une préface de Pierre Mille (Paris, Félix Alcan, in-12, 173 p.). — Le volume se divise en deux parties : 1° les faits ; 2° les documents. Dans la première, l'auteur, qui a fait à Pâques dernier un voyage d'enquête en Finlande, nous expose comment fut votée par la Douma la loi du 17-30 juin 1910, qui soumettait la Finlande aux lois générales de la Russie, malgré l'acte de garantie donné par Alexandre Ier à Borgo le 15-27 mars 1809 ; il nous dit aussi de quelle manière la loi du 20 janvier-2 février 1912, dite loi d'égalité, violait la constitution finlandaise et il nous raconte les résistances des Finlandais, les poursuites exercées contre eux, l'intervention de la cour d'appel de Viborg, le jugement contre ses membres condamnés à seize mois de prison, à la destitution et à l'interdiction d'occuper toute charge publique pendant dix ans. Avec éloquence, il plaide la cause de la nationalité finlandaise et fait tomber la légende d'après laquelle les Finlandais sont systématiquement hostiles aux Russes. Dans la deuxième partie, il publie les documents permettant aux lecteurs de se faire une opinion

par eux-mêmes. Quelques parties de cette étude avaient déjà paru dans les cahiers : *Le Droit des peuples*, publiés par l'Action morale.

C. Pf.

## Histoire de Suisse.

— Johannès Dierauer. *Histoire de la confédération suisse.* Ouvrage traduit de l'allemand par Aug. Reymond (Paris, Fischbacher, t. I, 1911, xvi-542 p.; t. II, 1912, 619 p.; t. III, 1910, 671 p.; t. IV, 1913, 665 p.). — L'histoire de la Suisse de J. Dierauer, écrite et parue en allemand dans la collection dite de Heeren et Ukert que publie la maison F.-A. Perthes à Gotha, est devenue classique. Elle doit ce succès à la connaissance approfondie du sujet, à la clarté de l'exposition, au charme du style. Comme l'écrivait ici même notre collaborateur M. Van Berchem (*Rev. histor.*, t. CI, p. 369), elle satisfait également l'historien érudit et le public cultivé. Il était donc naturel que cette histoire fût traduite en français pour les habitants de la Suisse romande et aussi pour nous autres Français. Le surprenant n'est pas qu'elle soit traduite, mais qu'on se soit avisé si tard de la traduire. Probablement, on a attendu que l'apparition du tome IV fût imminente pour faire ce travail. Comme l'original, la traduction française comprend quatre volumes; le tome Ier nous mène des origines à 1415, c'est-à-dire jusqu'à la chute de la domination autrichienne en Argovie, et le tome II de 1415 à 1516, jusqu'au début de la Réforme. Les volumes allemands remontent à 1887; ils avaient donc plus de vingt ans d'existence au moment où la traduction fut entreprise. Il était, par suite, nécessaire de les mettre à jour; l'auteur lui-même s'est acquitté de ce soin; il a tenu compte des travaux parus dans cet intervalle, et s'il ne les a pas tous vus, si notamment lui ont échappé quelques ouvrages sur Charles le Téméraire et sa lutte contre les Suisses, au moins a-t-il consulté les plus importants. Il peut, dès à présent, nous annoncer une seconde édition allemande de ces deux volumes. Pendant qu'il revisait ainsi la première partie de son travail, le traducteur faisait immédiatement paraître le tome III, consacré à la Réforme et à ses conséquences jusqu'au traité de Westphalie, paru en original en 1907; enfin le quatrième volume de la traduction a été donné presque en même temps que le texte; il mène jusqu'à la chute de l'ancienne confédération et à la proclamation (12 août 1798) de la République helvétique une et indivisible, ayant à sa tête un Directoire de cinq membres tout comme la République française. La traduction de M. Aug. Reymond est élégante et l'on a plaisir à la lire. Nous souhaitons qu'elle répande la connaissance de l'ouvrage si important de Dierauer.

C. Pf.

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

### FRANCE.

1. — **Annales révolutionnaires.** 1914, janv.-févr. — J. FAIVRE. Le bas clergé franc-comtois au milieu du XVIIIe s. I : les Mœurs du bas clergé; II : le Bas clergé et les habitants des campagnes (mœurs des curés plutôt médiocres; leurs relations avec les paroissiens peu cordiales). — R. FARGE. Les dernières pierres de la Bastille (par un décret du 16 juin 1792, la Législative ordonna la destruction de tous les murs de la Bastille; puis, s'appropriant un projet de Palloy, elle décida d'ériger sur la place où s'élevait autrefois la forteresse une colonne de la Liberté; Palloy avait proposé qu'on se servît pour cela des fondements de la tour dite de la Liberté. La première pierre de la colonne fut posée en effet le 14 juillet 1792, mais non sur l'emplacement proposé par Palloy, et sur cette pierre fut érigée, le 10 août 1793, une statue d'Isis, qui laissait couler de ses seins l'eau de la régénération. Cette statue fut démolie en 1802; mais l'idée de Palloy eut pour résultat de sauver les derniers débris de la tour de la Liberté, qu'on a retrouvés et exhumés en 1899). — A. TRÉVIS. La confession d'un curé constitutionnel. L'abbé Glaize, d'après son « livre de compte » (intéressant). — A. MATHIEZ. Les finances des Jacobins en 1791 (d'après un pamphlet signé d'un ancien trésorier des Jacobins, Desfieux, qui reproduit un procès-verbal du 15 novembre 1791. A cette époque, les finances du club étaient en assez mauvais état; or, c'est justement alors « que le club s'assagit, désavoue l'agitation républicaine des Cordeliers et manifeste à tout propos son attachement à la constitution monarchique »). — François CHABOT, représentant du peuple, « à ses concitoyens qui sont les juges de sa vie politique » (suite). — A. MATHIEZ. Danton agent de la liste civile (Omer Talon, qui était en 1789 un des dispensateurs de la liste civile, déclara plus tard, en l'an XII, qu'il avait eu alors « des rapports avec Danton »). — ID. La fortune de Danton. — ID. L'arrestation de Trenck (de la part qu'y prirent Chabot et les frères Frey, banquiers autrichiens et israélites). — Deux lettres inédites de Robespierre (1788 et 1790). — G. VAUTHIER. Deux lettres inédites de Lakanal (écrites toutes deux des États-Unis où Lakanal s'était réfugié).

2. — **Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle.** 1914, 1er janv. — A. CHUQUET. La pucelle normande (note sur une jeune fille de dix-sept ans qui s'engagea en 1757 au régiment d'Enghien sous le

nom de son père, François Bertrand, et qui combattit à Hastenbeck. Son sexe ayant été découvert, elle dut quitter l'armée). — P. BART. Les frères Frey (juifs autrichiens, qui furent mêlés à de louches agiotages et accusés de complicité avec le baron de Batz. Ils s'appelaient Dobruska, et étaient nés à Brünn, en Moravie). — A. VOVARD. L'affaire Couronnat (Jeanne Martin, veuve Couronnat, fut condamnée à mort le 9 messidor an II par la Commission militaire de Bordeaux; un des crimes qu'on lui reprocha fut celui de fanatisme, ce qui prouve le caractère nettement antireligieux de la Terreur). — E. WELVERT. Une lettre de Bourmont (lettre écrite de Berne, le 1er août 1796, à un des directeurs, sans doute La Revellière-Lépeaux : il se plaint, ayant été « exporté » en Suisse par le général Hoche après le traité de La Mabilais, d'être considéré comme émigré parce que, l'hiver précédent, il avait fait un voyage en Angleterre; il demande à être traité comme un belligérant. La demande fut rejetée, Bourmont étant « un des hommes les plus dangereux »). — G. VAUTHIER. Correspondance de Daunou. Lettres de Robespierre, Raynal, Andrieux, M.-J. Chénier, Caffarelli, Cambacérès, Chènedollé, Volney, Lanjuinais, Courier, Sainte-Beuve, Michelet, etc. — F. GRENIER. Les derniers jours de Napoléon (réédite, en les traduisant en français, plusieurs lettres du médecin militaire Th. Shortt et de sa femme, publiées dans l'*English Review*). — Général PALAT. Les Turcs et l'armée turque dans l'automne de 1912. = 1er févr. G. VAUTHIER. La musique du roi (quelques chiffres sur les dépenses pour la « chapelle de musique » depuis Louis XIV). — P. BART. Les frères Frey (2e art.). — E. WELVERT. Le dossier d'émigration de Théodore de Lameth. — A. GRUN. Poultier d'Elmotte (conventionnel et régicide, puis favorable au coup d'État de Brumaire, Poultier réussit à rester en France après la première Restauration; mais il fut banni en 1816 et alla mourir à Tournay en 1826). — Paul HOLZHAUSEN. Le maréchal Davout à Hambourg, 1812-1813, jugé par ses contemporains allemands (I; avant-propos et introduction bibliographique; ch. I : la Révolte de Hambourg en 1813; ch. II : la Vengeance de l'Empereur; comment Davout exécuta, en les adoucissant de son mieux, les ordres extrêmement sévères qu'il avait reçus). — M. CITOLEUX. Vigny et l'Angleterre (II; influence exercée par W. Scott, Pope, Ossian). — R.-G. LÉVY. Le chartisme (à propos de l'ouvrage d'Ed. Dolléans).

**3. — La Révolution française**. 1913, 14 déc. — R. ANCHEL. Les Jacobins de Breteuil. — Ed. LÉVY. Les prénoms de l'an II (comment furent rédigés les actes de l'état civil après qu'ils eurent passé des mains du curé à celles du maire ou du secrétaire de la mairie; des modes et fantaisies qui prévalurent pour donner des prénoms aux enfants nouveau-nés). — D. BAUD. Le parti libéral à Lyon, de 1824 à 1827 (suite et fin). = C.-rendus : *Fiel* et *Serrière*. Apostolat d'un prêtre lorrain. Gustave III et la rentrée du catholicisme en Suède (met en œuvre des lettres de l'abbé Nicolas Oster, tirées des archives

de la Propagande; très intéressant). — *P. Ballaguy*. Un soldat de l'an II; le général Sériziat (bon). — *F.-N. Nicollet*. L'école centrale du département des Bouches-du-Rhône, 1798-1802 (bon). = 14 janv. A. Aulard. Jules Claretie. — Edme Champion. Les deux sens du mot « aristocrate » (employé d'abord pour désigner les adversaires de l'autorité royale, ce mot servit bientôt de « cri de ralliement contre tous ceux qui ne professaient pas le dévouement le plus aveugle aux volontés du Tiers »). — Ed. Lévy. Les prénoms de l'an II (suite et fin). — Lévy-Schneider. L'affaire Serva; épisode de l'histoire des relations de l'Église et de l'État sous le premier Empire, 1806 (poursuites dirigées contre un prêtre qui, dans un sermon, avait stigmatisé les prêtres mariés et réveillé des souvenirs révolutionnaires que le gouvernement voulait précisément effacer). — M. Fosseyeux. L'Hôtel-Dieu de Paris sous la Révolution, 1789-1802.

**4. — Revue des études anciennes.** 1913, oct.-déc. — H. Lechat. Notes archéologiques (art grec; suite). — A. Cuny. Questions gréco-orientales (IV : les Noms propres lydiens dans les inscriptions grecques de Sardes). — H. de la Ville de Mirmont. C. Calpurnius Piso et la conspiration de l'an 65 ap. J.-C. (1er art.; on ne sait à quelle branche de la *gens Calpurnia* rattacher le chef de la conspiration de l'an 65). — C. Jullian. Notes gallo-romaines (LX : Clermont d'Auvergne; des noms qui, dans la suite des temps, ont servi à désigner Clermont-Ferrand). — P. Navarre. Le théâtre romain de Lillebonne. — Héron de Villefosse. Inscription de Rodez (mentionne un flamine qui, sans doute, avait fait construire un marché et des thermes). — P. Courteault. Inscriptions de Gascogne (deux fragments). — Ad. Blanchet. Une hypothèse sur la patrie de Postume (il était sans doute atrébate d'origine). — J. Plantavis. Les arènes dites de Tintignac, près Tulle, Corrèze. — Marquis de Cerralbo. Les fouilles d'Aguilar d'Anguita. Nécropole celtibérique; stèle à gravures. — C. Jullian. Chronique gallo-romaine (publie entre autres une inscription de Saint-Martin-du-Tertre et une autre qui mentionne la Dea Souconna à Chalon). = C.-rendus : Theban Ostraka (important). — *L. Bonnard*. Navigation intérieure de la Gaule à l'époque gallo-romaine (bon). — *Woyte*. Antique Quellen zur Geschichte der Germanen (2e part.; œuvre de vulgarisation qui ne rendra aucun service aux étudiants français). — *Schumacher*. Materialien zur Besiedelungs-Geschichte Deutschlands (utile). — *Aigrin*. Manuel d'épigraphie chrétienne (bon). — *Babut*. Saint-Martin de Tours (important, mais nullement convaincant).

**5. — Revue des études historiques.** 1913, nov.-déc. — P. Rain. Les relations franco-russes sous le second Empire (résumé des ouvrages de MM. Émile Olivier, G. Bapst, Charles-Roux, P. de La Gorce, Thouvenel; montre que la politique de Napoléon III a été dirigée par le sentiment et a manqué de continuité). — E. Bouchet. Le réveil des études historiques en province : région du Nord. —

M. E. Une expérience d'aviation en Espagne à la fin du XVIIIe siècle (publie quelques documents concernant une expérience faite le 1er mars 1784 par don Bernardo de Galvez. De l'expérience de Montgolfier, il avait conclu qu'on devait pouvoir diriger à son gré un aéronat « par des moyens imitant artificiellement les ailes des oiseaux et les nageoires des poissons »; il montra « qu'en battant l'air avec des ailes artificielles, un corps d'un poids et d'une surface considérables pouvait se mouvoir à travers un fluide d'une densité plus grande que l'atmosphère », mais l'argent lui manqua pour entreprendre une expérience décisive). = C.-rendus : *G. Noel.* Une « primitive » oubliée de l'école des « Cœurs sensibles ». Mme de Grafigny, 1695-1758 (amusant). — Campagnes du capitaine Marcel en Espagne et en Portugal, 1808-1814 (très intéressant).

6. — **Revue des études napoléoniennes**. 1914, janv.-févr. — C. Woensky. Le dernier des vétérans de la Grande Armée. Souvenirs personnels des entrevues et entretiens de l'auteur avec un officier de l'armée de Napoléon Ier (Nicolas A.-Savin, ancien officier de Napoléon, vivait encore à Saratov en 1893; il avait 126 ans et avait conservé une mémoire très nette de ses campagnes, un culte fanatique pour son Empereur. Né à Rouen le 17 avril 1768, il mourut à Saratov le 29 nov. 1894). — Ed. Chapuisat. Les régiments suisses de l'Empire. — Ph. Gonnard. La légende napoléonienne et la presse libérale : la *Minerve* (c'est Benjamin Constant et ses collaborateurs de la *Minerve française* qui ont commencé la légende napoléonienne, de 1817 à 1823). — Hesselbarth. De la lumière sur la candidature Hohenzollern (cette candidature n'a pas été pour Bismarck une machine destinée à faire éclater la guerre au moment choisi par lui. Prim n'a pas été l'instrument de Bismarck; celui-ci a simplement voulu mettre à profit les avantages que la diplomatie prussienne eût pu retirer de l'établissement d'un prince prussien sur le trône d'Espagne, sans vouloir l'y pousser lui-même). — Ed. Driault. Bazaine à Metz. État de la question (expose la thèse de M. Élie Peyron et en montre les points faibles ou les erreurs; il paraît bien démontré qu'en effet Bazaine « a rendu Metz sans avoir épuisé tous les moyens de défense dont il disposait et sans avoir fait ce que lui prescrivait l'honneur »). — Fr. Barbey. La bataille de Zurich racontée par un habitant de cette ville, 1799 (publie, traduit en français, le journal de David Hess, simple bourgeois, très hostile à l'égard des Français et de la Révolution, mais qui raconte avec candeur ce qui s'est passé dans sa maison, occupée successivement par les Autrichiens, les Russes et les Français). = Bulletin historique : F. Baldensperger. La France napoléonienne et la littérature étrangère. — R. Lévy. Histoire intérieure du premier Empire.

7. — **Revue des questions historiques**. 1914, 1er janv. — L. Cristiani. Luther au couvent, 1505-1517; suite : l'histoire vraie (d'après les sources, que l'auteur avait précédemment soumises à une

pénétrante critique). — A. MATHIEZ. L'histoire secrète du Comité de Salut public (cette histoire secrète reste à faire. Les vingt-huit bulletins fournis à Grenville et à Pitt par un espion demeuré inconnu sont-ils véridiques ou, comme M. Aulard l'a dit, ne méritent-ils aucune créance? Un examen minutieux d'autres documents analogues permet de croire que cette condamnation n'est pas sans appel; or, ces documents existent, « mais la plupart restent inconnus, enfouis dans les cartons de la police ou dans les dossiers diplomatiques. Un grand travail de récolement, de confrontation, de critique s'impose »). — Fr. ROUSSEAU. Charlotte-Joaquine de Bourbon, reine de Portugal, 1775-1830 (épisodes des révolutions de Portugal, de 1820 à 1830). — P. ALLARD. Deux récentes controverses. I : Encore la lettre sur les martyrs lyonnais de 177 (réfute les critiques de M. Thompson; maintient que la lettre est bien du second siècle et du temps de Marc-Aurèle). II : la Date du labarum constantinien (résume une étude récente de Franchi de' Cavalieri, d'où il résulte que cet étendard existait déjà en 312, avant la bataille du pont Milvius). — J. GAILLARD. Essai sur quelques pamphlets ligueurs; suite et fin. — J. NOUAILLAC. Dix lettres inédites de Sully, 1599-1605 (elles apportent d'utiles corrections au texte des *Économies royales*). = Bulletin historique : Chronique des sciences auxiliaires de l'histoire : numismatique, sigillographie, héraldique, par Max PRINET; chronique d'archéologie chrétienne et de liturgie : liturgie chrétienne, par dom F. CABROL. = C.-rendus : *M. de Gailhard Bancel*. Les anciennes corporations de métiers et la lutte contre la fraude dans le commerce et la petite industrie (remarquable). — *A. Roussel*. Idées religieuses et sociales de l'Inde ancienne, d'après les légendes du Mahâbhârata (important). — *M. Besnier*. Lexique de géographie ancienne (très utile). — *T. di Bacci Venuti*. Della grande persecuzione alla vittoria del cristianesimo (très médiocre). — *H. S. Alivisatos*. Die kirchliche Gesetzgebung des Kaisers Justinian I (œuvre de légiste plutôt que d'historien; utile; la politique de Justinien à l'égard du Saint-Siège a été traitée de façon trop sommaire). — *A. Anzilotti*. La crisi costituzionale della Repubblica fiorentina (intéressant). — *A. Eckstein*. Zur Finanzlage Felix' V und des Basler Konzils (clair et intéressant).

**8. — Revue d'histoire diplomatique.** — Comte Carlos DE VILLERMONT. Un diplomate en quête d'emploi. Le chevalier de Champigny (1728-1760; fin diplomate, mais perdu par le jeu et les femmes, Champigny n'a été en somme qu'un aventurier en marge des grandes affaires). — Baron DE MÉNEVAL. Un grand seigneur de l'ancien régime aide de camp de Napoléon (il s'agit de Louis de Narbonne, sur lequel l'auteur a retrouvé des documents nouveaux). — Baron DE CONTENSON. L'ordre américain de Cincinnatus en France (suite). — Commandant WEIL. La question romaine, 1856-1860, par le marquis Pepoli (publie deux longs et intéressants rapports rédigés par l'auteur à la demande de l'empereur Napoléon III; l'Empereur avait été sur-

pris d'une lettre qu'il avait reçue de son ambassadeur à Rome, le comte de Rayneval; il ne pouvait admettre, sur la foi de celui-ci, que le gouvernement pontifical fût à peu de chose près un gouvernement modèle et il voulait avoir de bons arguments en faveur des réformes qu'il estimait pour son compte nécessaires et urgentes). = C.-rendus : *Trésal.* L'annexion de la Savoie à la France, 1848-1860 (l'auteur juge trop sévèrement la personne et la politique de Napoléon III). — Mgr *Augouard.* Les deux Congo. Trente-cinq ans d'apostolat au Congo français (très intéressant).

**9. — Revue d'histoire moderne et contemporaine.** 1913, nov.-déc. — Ph. Sagnac. L'enseignement secondaire avant et pendant la Révolution, d'après des travaux récents. = C.-rendus : *W. Heubi.* François Ier et le mouvement intellectuel en France (excellent résumé). — *Marcel.* Le frère de Diderot, Didier-Pierre Diderot, chanoine de la cathédrale et grand archidiacre du diocèse, fondateur des Écoles chrétiennes de Langres (bon; mais l'auteur, après avoir montré l'origine de ces Écoles chrétiennes, n'en a pas décrit le fonctionnement). — *Moheau.* Recherches et considérations sur la population de la France, 1778, publ. par *R. Gonnard* (œuvre remarquable qui fut sans doute le fruit de la collaboration de Moheau avec Montyon, dont il fut le secrétaire). — *N. Baudeau.* Principes de la science morale et politique sur le luxe et les lois somptuaires, publ. par *A. Dubois* (intéressant). — *Isaac Cornuaud.* Mémoires sur Genève et la Révolution, de 1770 à 1795, publ. par *E. Cherbuliez* (extraits bien choisis de Mémoires qui forment dix gros volumes manuscrits).

**10. — Revue historique de la Révolution française.** 1913, oct.-déc. — F. d'Ivernois. Documents relatifs à la correspondance secrète avec la cour de Berlin, 1808-1809, publiés et annotés par O. Karmin (suite et fin; sur les moyens que la Prusse devrait employer pour réparer ses ruines après Iéna et Tilsitt). — A. de Tarlé. Le commandant Crétin au siège de Mannheim, oct.-nov. 1795-vendémiaire-brumaire an IV (publie le « Journal des lettres » écrites au général Pichegru par Crétin, commandant le génie dans Mannheim qu'assiégeaient les Autrichiens et qui capitula après douze jours de tranchée ouverte et sept jours de complet investissement. Cette place, tenue alors pour très forte, n'était en réalité « ni armée ni approvisionnée »). — Sandor Marki. La Hongrie et la Révolution française (énumère les œuvres originales ou les traductions qui ont été consacrées, en Hongrie, à cette époque historique). — Serge Goriaïnov. Le sphinx dévoilé. Une nouvelle étude sur Alexandre Ier (suite et fin; « remarquablement doué par la nature, il manqua à Alexandre la connaissance du caractère russe et de la nation russe. Le seul moment de son règne où il entra en parfaite communion avec son peuple fut l'année 1812; mais ce moment, il ne sut pas le prolonger. Le néfaste mysticisme qui s'empara de lui lorsqu'il était au faîte de sa gloire

étouffa en lui tout patriotisme ». Tel est le jugement que porte sur lui le grand-duc Nicolas Mikhailovitch). — Vallentin du Cheylard. Sanary et le siège de Toulon (suite). — Marie-Caroline, reine des Deux-Siciles. Lettres inédites du marquis de Gallo, 1789-1806, publiées et annotées par le commandant Weil (suite; écrites de Vienne, entre le 3 juin 1801 et le 27 avril 1802). — C. K. L. A propos des Loges du Bas-Dauphiné à la veille de la Révolution. — O. K. La suspension des travaux de la Loge « La Philadelphique » pendant la Révolution. — Ch. Vellay. Une lettre de Robespierre à Camille Desmoulins, 14 févr. 1791 (il lui reproche de n'avoir point annoncé ni commenté, dans ses *Révolutions de France et de Brabant*, une brochure qu'il lui avait envoyée sur l'organisation des gardes nationales). — Id. L'expédition d'Irlande racontée par le général Mermet, 24 nivôse an V (dans une lettre adressée au général Chérin). — L. Peise. Une lettre d'Agricol Moureau à Mme Rovère, 9 janv. 1810. — O. Karmin. Une interview inédite de Rostopchine en 1813 sur l'incendie de Moscou. — P. Portevin. Essai d'une bibliographie de J.-B. Carrier. = C.-rendus : *P. Caron*. Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française (M. de Vellay y relève « à chaque page » des « imperfections graves »; chaque indication de source aurait dû être accompagnée « d'une critique exacte et impartiale »; elle manque « presque toujours ». Ce manuel « ne doit être consulté qu'avec une extrême prudence »). — Dommanget. La révolution dans le canton de Neuilly-Saint-Front, Aisne (bon).

**11. — Journal des savants.** 1913, déc. — Dehérain. Les actes du Directoire exécutif relatifs à l'Institut national, du 11 brumaire au 15 messidor an IV, 2 nov. 1795-3 juill. 1796 (d'après les volumes publiés par A. Debidour). — P. Monceaux. Un grammairien donatiste (suite et fin; Cresconius manquait de compétence en matière dogmatique; il manquait aussi de sens critique. Cependant, il a pour nous ce mérite d'avoir noté les textes, les interprétations en faveur autour de lui; en outre, comme polémiste, il nous fait connaître le monde où il vivait. Ses pamphlets, médiocres quant au fond, contiennent beaucoup d'histoire). — G. Seure. Le problème scythique (à propos du livre de Minns, *Scythians and Greeks*). = 1914, janv. E. Berger. Gui de Vigevano et Philippe de Savoie (d'après l'ouvrage du Dr Wickersheimer sur l'*Anatomie* de Gui de Pavie ou de Vigevano, qui fut médecin de la reine Jeanne de Bourgogne, femme du roi Philippe VI. L'ouvrage a été composé en 1345; il y est question de la tentative d'assassinat sur le roi Édouard Ier, que Gui a confondu avec saint Louis). — Coville. Valentine Visconti et Charles d'Orléans (d'après les ouvrages d'Émile Collas, Pierre Champion et F.-M. Graves. La devise de Valentine : *rien ne m'est plus, plus ne m'est rien* paraît avoir été inventée par Claude Paradin, dans ses *Devises héroïques*, 1557, et elle est celle de Marie de Clèves, troisième

duchesse d'Orléans). — L. Bréhier. Une nouvelle théorie de l'art byzantin (celle de Théodore Schmitt).

**12. — Revue critique d'histoire et de littérature.** 1913, 6 déc. — *R. Dussaud.* Les monuments palestiniens et judaïques. Musée du Louvre (bon). — *Babelon.* Moneta (histoire des ateliers monétaires à Rome, dont le plus ancien fut celui de Juno Moneta). — *Batiffol.* La duchesse de Chevreuse (A. Chuquet : livre inutile, écrit avec précipitation et légèreté, prétentieux, etc.). — *H. Poulet.* L'émigration en Lorraine. L'affaire Chappes-Lassaulx et les émigrés d'Étain (excellent). — *Ballaguy.* Un général de l'an II : Charles Seriziat, 1756-1802 (travail définitif). — *Jean de La Tour.* Duroc, duc de Frioul, grand maréchal du Palais impérial, 1772-1813 (publie des documents nouveaux, mais beaucoup d'inexpérience et peu de critique. N'a pas vu qu'en 1792, Duroc, alors élève officier à Châlons, émigra pour « faire comme les autres »). — *L. Thomas.* 1870-1871. Documents sur la guerre et la Commune (insignifiant). = 13 déc. *E. Meyer.* Ursprung und Geschichte der Mormonen (récit très documenté, très critique; contribution précieuse à l'histoire des religions). — *Fairbanks.* A handbook of greek religion (bon). — *A. Le Gley.* La Corse pendant la guerre de la Succession d'Autriche (excellent). — *E. d'Hauterive.* La police secrète du premier Empire (II : 1805-1806; travail très utile et consciencieux). — *J. von Pflugk-Harttung.* Das Befreiungsjahr 1813 (publie plus de trois cents documents tirés des archives de l'État prussien. Important). = 20 déc. *J.-L. Strachan-Davidson.* Problems of the roman criminal law (reprend un certain nombre de points contestables du *Strafrecht* de Mommsen en ce qui concerne l'organisation judiciaire et la procédure particulièrement à l'époque de la République. Beaucoup d'intelligence et de pénétration). = 27 déc. *Leuba.* A psychological study of religion (remarquable). — *Arnold.* The preaching of Islam (2e édition améliorée d'une œuvre très méritoire). — *Graves.* Quelques pièces relatives à la vie de Louis Ier, duc d'Orléans, et de Valentine Visconti, sa femme (textes de médiocre intérêt et mal publiés). = 1914, 3 janv. *Poralla.* Prosopographie der Lakedaimonier (très utile recueil de biographies). — *Vossler.* Frankreichs Kultur im Spiegel seiner Sprachentwicklung (tentative originale, neuve et intéressante, pour montrer que la civilisation de la France se reflète, comme en un miroir, dans le développement de sa langue). — *V. Du Bled.* La société française du XVIe s. au XXe. 9e série : le Premier salon de France : l'Académie française (agréable). — Comte *Bégouen.* L'Aa de Toulouse (il y eut, au XVIIe et au XVIIIe s., à Toulouse et dans d'autres villes, des associations pieuses et secrètes fondées par les Jésuites; analogues aux Confréries du Saint-Sacrement, mais plus fermées encore, elles se proposaient uniquement d'entretenir et d'augmenter le zèle religieux de leurs membres. L'Aa de Toulouse est étudiée ici à l'aide de documents inédits). —

*E. Allard.* Friedrich der Grosse in der Literatur Frankreichs (bon). = 10 janv. Die Religionen des Orients und die altgermanische Religion (2e édit. augmentée. On se demande pourquoi la religion de la Germanie primitive est comme incorporée aux religions anciennes de l'Orient). — *Beseler.* Beitræge zur Kritik der römischen Rechtsquellen (III; série d'études sur des modes de la langue juridique; mais la façon dont ces études sont présentées les rend presque inutilisables). — *Fr. Leo.* Geschichte der römischen Literatur. I Die archaische Literatur (œuvre de haute valeur). — *Kahrstedt.* Die Annalistik von Livius, livres XXXI-XLV (livre obscur et d'une lecture pénible, assez pénétrant quant au fond mais très hypothétique). — *O. Densusianu.* Pastoritul la popoarele romanice (leçon d'ouverture où l'auteur a rassemblé des détails intéressants sur la transhumance dans les Pyrénées et en Espagne, en Suisse et dans les Apennins, enfin dans la péninsule des Balkans). — *H. Mérimée.* L'art dramatique à Valencia. Spectacles et comédiens à Valencia, 1580-1630 (remarquable). = 17 janv. *Fr. Cumont.* Les mystères de Mithra (3e édit. remaniée, qui a été mise au courant des découvertes les plus récentes et munie de références, au moins aux endroits vraiment importants). — *Cirilli.* Les prêtres danseurs de Rome (étude ingénieuse et fort érudite sur l'origine des Saliens et sur leur histoire, tant à Rome que dans d'autres villes voisines). — *G. Anrich.* Der heilige Nikolaus in der griechischen Kirche (publie, avec tout l'appareil critique désirable, dix-neuf textes hagiographiques relatifs à saint Nicolas). — *Grœhler.* Ueber Ursprung und Bedeutung der französischen Ortsnamen (le t. I traite seulement des Ligures, des Ibères, des Phéniciens, des Grecs, des Gaulois et des Romains; remarquable). = 24 janv. *L. Hahn.* Das Kaisertum (agréable et clair résumé). — *H. Loutchisky.* Quelques remarques sur la vente des biens nationaux (A. Mathiez reproche avec véhémence à l'auteur l'incohérence de ses méthodes de recherche et d'exposition). — *Peez* et *Dehn.* Englands Vorherrschaft aus der Zeit der Kontinentalsperre (œuvre de polémique, d'une information insuffisante et d'une prétention à tout le moins excessive, ainsi quand on veut que Napoléon Ier ait eu du sang allemand dans les veines et que c'est par là qu'il a été grand). — *A. Rigault.* L'invasion de 1815 en Seine-et-Marne (excellent). — *R. Lévy.* Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace (instructif).

**13. — Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français.** 1913. Juill.-août. — J. Pannier. Jonas Hambraeus, prédicateur du roi de Suède, fondateur de l'église luthérienne de Paris, professeur à l'Université de Paris, 1588-1672 (Hambre fonde, en 1626, l'église luthérienne à Paris; les premières réunions se tiennent chez l'ambassadeur de Suède. M. J. Pannier publie à la suite de cet article des extraits et une analyse du registre du chapelain de l'ambassade de Suède à Paris de 1626 à 1685, aujourd'hui conservé dans les

archives du consistoire luthérien de Paris). — Baronne DE CHARNISAY. Les chiffres de M. l'abbé Rouquette. Étude sur les fugitifs du Languedoc (suite de la lettre C : Coste à du Croy). — L. BASTIDE. Notes sur quelques fugitifs arrêtés à Nantes en 1687. = Sept.-oct. F. PUAUX. L'évolution des théories politiques du protestantisme français pendant le règne de Louis XIV. — E. LE PARQUIER. Un épisode de l'histoire de Rouen en 1564 (documents extraits des registres du parlement; protestants attaqués et massacrés au retour du prêche de Pavilly). — P. BEUZART. Le protestantisme en Artois au XVII^e s. (analyse des procès d'hérésie en Artois au cours du XVII^e s., en particulier au pays de l'Alleu). — H. WAGNER et N. WEISS. Relation de l'évasion hors de France, après la Révocation, de Marie Molinier de Cournonterral. — F. PUAUX. La prière des camisards (d'après le texte trouvé à La Haye). — G. DUMONS. Barbara et les N. C. du pays castrais. Les dessous d'un procès à relaps. = Nov.-déc. F. PUAUX. L'évolution des théories politiques du protestantisme français pendant le règne de Louis XIV (suite). — A. ATGER. Avant et après la Révocation à Bernis (extraits de l'état civil relatifs aux protestants). — Ch. BOST. Fugitifs cévenols rançonnés et arrêtés (mai 1688). — Baronne DE CHARNISAY. Les chiffres de M. l'abbé Rouquette, étude sur les fugitifs du Languedoc (lettre D : Dalairac à Descours. En appendice, MM. G. D. et J. DESPETIS apportent d'abondantes corrections à l'article concernant la famille Clausel de Montpellier paru dans le n° de sept.-oct.).

**14. — Le Moyen âge.** T. XVII; 1913, mai-juin. — G. HUET. Les traditions arturiennes chez le chroniqueur Louis de Velthem (ce chroniqueur néerlandais, qui finissait d'écrire en 1316, a trouvé moyen d'insérer dans certains chapitres relatifs au roi Édouard I^er d'Angleterre, et ailleurs, des épisodes romanesques inspirés de *Lancelot*, de *Merlin*, du *Chevalier à la Manche*, du *Chevalier au Lion* et d'autres romans français du cycle arturien, traduits ou non, ainsi que de l'œuvre de Gaufrei de Monmouth, telle qu'elle avait été reproduite par Jacques de Maerlant). — E. AUDOUIN. Sur l'armée royale au temps de Philippe-Auguste. 2^e partie : les troupes à la solde du roi; fin (termine l'examen du *Compte général* de 1202 relativement aux soldes des troupes payées par le roi; donne un tableau récapitulatif de ces soldes avec leur valeur intrinsèque en monnaie actuelle; admet que « Philippe-Auguste entretenait d'une manière permanente, notamment dans les places de la frontière de la Normandie, des troupes pourvues de soldes régulières »; fixe le nombre moyen d'hommes de garnison pour chacune de ces places et estime enfin que, sur le pied de guerre, l'armée de Philippe-Auguste a pu compter au maximum 25,000 hommes). = Juill.-août. P. BOUVIER. L'acquisition de la seigneurie de Beaugency par Philippe le Bel (négociations entre le roi et le comte de Blois, suzerain du seigneur de Beaugency; il semble que le comte de Blois ait renoncé à sa suzeraineté moyennant indem-

nité. L'auteur de cet article a omis, pour l'histoire de la prévôté de Beaugency de consulter le livre de Henri Gravier, *Essai sur les prévôts royaux du XI^e au XIV^e siècle*, p. 148). — P. JACOTEY. L'emplacement du « castrum Milmandum » (mentionné pour le début du XI^e s. dans Guillaume de Jumièges, *Hist. Normann.*, V, 16. C'est Mimande, commune de Chaudenay, en Saône-et-Loire). — G. REVERDY. Note sur l'interprétation d'un passage d'Avitus (il s'agit d'un passage souvent cité pour dater le baptême de Clovis, — à tort suivant l'auteur de cette note). = C.-rendus : *Perrichet*. La grande chancellerie de France, des origines à 1328 (insuffisant et superficiel pour la période antérieure à 1180. Article de Levillain). — *H. Pierquin*. Le poème anglo-saxon de Beowulf (détestable). = Sept.-oct. E. LESNE. La lettre interpolée d'Hadrien à Tilpin et l'église de Reims au IX^e s. (la lettre d'Hadrien à Tilpin peut être tenue pour authentique; mais on y a interpolé un faux privilège pour l'archevêque et l'église de Reims. A suivre). — J. BILLIOUD. L'attitude des États des deux Bourgognes à l'égard de Charles le Téméraire après la bataille de Morat, 1476 (on a exagéré leur intransigeance; il y eut seulement de leur part quelques hésitations). — Ernest LANGLOIS. La ballade du sacre de Reims (corrections à un article de P. Champion paru en 1909. Il faut lire notamment *Jehanne d'Arz* et non *d'Aiz*). = C.-rendu : *J. Roman*. Manuel de sigillographie française (quelques erreurs historiques).

**15. — Nouvelles archives des missions scientifiques et littéraires.** Nouv. sér., 1913, n° 7. — F. CAUSSY. Inventaire des mss. de la bibliothèque de Voltaire conservée à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg. = N° 8. L. POINSSOT. Inscriptions de Thugga découvertes en 1910-1913 (mémoire de 227 pages portant sur 119 inscriptions). = N° 9. L. BRÉHIER. Nouvelles recherches sur l'histoire de la sculpture byzantine (avec 22 figures en appendice). = N° 10. Moïse SCHWAB. Rapport sur une mission de philologie en Grèce. Épigraphie et chirographie (mémoire de 167 p. avec 11 pl.).

**16. — Revue des bibliothèques.** 1913, juill.-sept. — BAUDOUIN. La bibliothèque de la cour de cassation et l'ordre des avocats. — BULTINGAIRE. Catalogue des incunables de l'Observatoire de Paris. — Ad. RÉGNIER. Inventaire sommaire de la Correspondance de G.-A. Daubrée conservée à la bibliothèque de l'Institut (fin). — A. NOYON. Notes pour servir au Catalogue du fonds latin de la Bibliothèque nationale. Inventaire des écrits théologiques du XII^e s. non insérés dans la *Patrologie latine* de Migne (2^e art.). — Julian PAZ. Archives générales de Simancas. Secrétairerie d'État. Catalogue des documents relatifs aux négociations de Flandre, de Hollande et de Bruxelles, 1506-1795 (suite). = C.-rendus : *A. Græsel*. Führer für Bibliotheksbenutzer (2^e édit. remaniée de ce remarquable manuel). —

Nederlandsche Bibliotheekgids (bon). — *A. Nelson*. Svensk bokkatalog, 1906-1910 (très bon répertoire).

**17. — Revue des sciences politiques**. 1913, sept.-oct. — V. DE MARCÉ. La Chambre des comptes de Prusse et la Cour des comptes de l'empire allemand (suite et fin). — O. FESTY. Le mouvement ouvrier à Paris en 1840 (2e art. : la Répression; fin en nov.-déc. : les Commentaires et les solutions proposées). — Marc DE PRÉAUDEAU. Les origines du mouvement socialiste belge, 1864-1878 (1er art. : le Triomphe du collectivisme, 1864-1871; fin en nov.-déc. : le Retour à l'action politique, 1871-1878). — A.-Ch. DAVID. La première bibliothèque du Conseil d'État, 1800-1806 (organisée par A.-Al. Barbier, qui en dressa le catalogue en 1803, elle fut transportée par ordre de l'Empereur à Fontainebleau en 1806, moins les livres de jurisprudence et d'économie politique, qui restèrent à Paris et qui furent le noyau de la seconde bibliothèque détruite par l'incendie de 1871).

**18. — Revue d'histoire, rédigée à l'état-major de l'armée.** 1913, oct. — Études sur l'avant-garde (fin; ch. XII : l'Avant-garde pendant la campagne de 1859 en Italie). — Un précurseur de Grébeauval : le marquis François de La Frézelière (collaborateur zélé de Louvois dans l'organisation de l'artillerie). — L'œuvre militaire de la Révolution. L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime (2e part. : l'Armée devant l'opinion en 1789; ch. I : les Écrivains militaires du XVIIIe s.; suite). — La campagne de 1794 dans les Pays-Bas (2e part.; ch. VIII et IX : Prise de Coblenz, marche de l'armée du Nord sur le Waal; ch. X, en nov. : les Opérations en nov. et déc.; fin en déc.). — Campagne de 1814. Les corps d'observation d'Oudinot et de Victor, du 9 au 15 févr.; suite en nov. et en déc.). — La guerre de 1870-71. Les opérations dans l'Ouest, du 17 oct. au 9 nov. (fin; jusqu'à l'évacuation de Chartres par les Allemands). Suite en nov. : la 1re armée de la Loire : Période d'expectative du 18 oct. au 7 nov.; ch. I : Situation des 15e et 16e corps et du 1er corps bavarois le 18 oct.; suite en déc. (ch. II : le 15e corps du 18 au 25 oct.). = Nov. L'instruction de l'infanterie au début de la guerre de Sept ans (fin en déc.). = Déc. La bataille, d'après les *Kriegslehren* du maréchal de Moltke. — L'armée et la nation à la fin de l'ancien régime (extrait des Cahiers de 1789).

**19. — Revue Mabillon** (Archives de la France monastique), 1913, nov. — Dom L. GUILLOREAU. Les relations financières de l'abbaye du Pin avec l'Angleterre (abbaye poitevine fondée en 1120, affiliée à Cîteaux en 1141 et rattachée à Pontigny). — Dom J.-M. BESSE. Les correspondants cisterciens de Luc d'Achery et de Mabillon (suite : dom de Lannoy, 1672-1674). — Dom L. GUILLOREAU. L'obituaire de Saint-Vincent du Mans (suite : de mars à juin). — Dom P. DE MONSABERT. Documents inédits pour servir à l'histoire de Sainte-Croix de Poitiers (1re sér. : Chartes antérieures au XIVe s.; suite).

**20. — Le Correspondant.** 1913, 25 oct. — IMBART DE LA TOUR. Le maître de l'humanisme chrétien en France : Lefèvre d'Étaples; son action, les dangers de l'évangélisme de Meaux (après avoir rayonné de 1522 à 1525, puis de nouveau après 1530, sur l'humanisme français et l'élite chrétienne, l'évangélisme de Meaux disparut peu à peu. Il ne fut cependant pas stérile, « puisqu'il donna à la France une de ses plus belles âmes, et que, par lui, par son chef, une des formes les plus pures de la mystique chrétienne unie à la pensée antique a survécu dans les esprits »). — Paris, de 1842 à 1845. Extraits du journal de Victor DE BALABINE, secrétaire de l'ambassade de Russie, publ. par E. DAUDET; suite; fin le 10 nov. (intéressant; beaucoup de papotages mondains, mais aussi des observations assez fines, prises sur le vif). — LANZAC DE LABORIE. Le premier duc de Lauzun (d'après le livre du duc de La Force). — P. JOUVENET. A propos d'une réforme au palais. Les heures d'audience autrefois et aujourd'hui. = 10 nov. P. DE QUIRIELLE. A Leipzig. Les fêtes; le « Denkmal ». Impressions d'Allemagne. — A. DUFOURCQ. Les Filles du Calvaire (histoire et origine de l'ordre des religieuses bénédictines de Notre-Dame-du-Calvaire, né d'une réforme de l'ordre de Fontevrault au XVII^e s.). — LANZAC DE LABORIE. Princesses (à propos de M^lle de Ganay : *les Bienheureuses dominicaines, 1190-1577;* du baron A. de Maricourt : *L.-M.-A. de Bourbon-Penthièvre;* du vicomte de Reiset : *J. de Savoie, comtesse de Provence*, et de Wilkins : *M^me Fitzherbert et Georges IV*). = 25 nov. BIART D'AUNET. Un « précédent » à ne pas imiter dans le Levant. Comment a disparu l'influence de la France en Égypte. — Marquis DE LA TOUR DU PIN CHAMBLY. A l'armée de Metz. Encore Bazaine et Ladmirault (« la bataille de Rezonville, 16 août, n'a pas été, dans son ensemble, commandée; chaque chef de corps a été livré à lui-même et aucun n'y a montré d'initiative, sauf celui du 4^e ». Quant à la journée du 18, Bazaine ignora ce qui se passait en réalité. « Si le maréchal avait su que c'était une bataille, il s'y serait certainement porté »; le mot a été dit par un de ses officiers d'ordonnance). — Comte DE LARÈGLE. La conférence Molé-Tocqueville (les débuts de nos hommes politiques). — Vicomte HERVÉ DU HALGOUET. Le comte de Thiard, dernier commandant militaire en Bretagne, 1787-1790. Fermentation d'une province à la veille de la Révolution (utilise des documents inédits). = 10 déc. J. DE COUSSANGE. La question finlandaise. — A. PRAVIEL. Souvenirs d'un émigré (d'après les mémoires de Joseph-Marie, vicomte de Combettes de Caumon, doyen de la cour royale de Toulouse; mémoires écrits par l'auteur dans sa vieillesse et sur des souvenirs déjà très lointains. Ce sont d'ailleurs des anecdotes et des récits de voyage qui ajoutent peu à la tragédie de l'émigration). — G. AUBRAY. Une femme de lettres au XVIII^e s. : M^me de Grafigny. — Fr. ROUSSEAU. Les faux billets de Napoléon I^er (des mesures prises par le gouvernement impérial pour falsifier les billets de banque

anglais et prussiens; tentatives qui, d'ailleurs, échouèrent honteusement). — N. DE CLAZAN. Le tsar Alexandre Ier et Metternich (simple annonce des *Rapports diplomatiques de Lebzeltern, ministre d'Autriche à la cour de Russie, 1816-1826*, publ. par le grand-duc Nicolas Mikhaïlovitch). = 25 déc. A. BELLESSORT. Le mystère de Racine. — G. GAUTHEROT. Les destructions révolutionnaires dans les palais du Louvre, de Versailles et de Fontainebleau. = 1914, 10 janv. Histoire d'une conversion. Correspondance de l'abbé Frémont avec une protestante (fragments du journal tenu par Mme X. et de la correspondance échangée entre elle et l'abbé Frémont, 1883-1884; fin le 25 janv.). — LANZAC DE LABORIE. Une biographie de saint Augustin (celle de L. Bertrand). = 25 janv. G. LECHARTIER. Le cardinal Mercier; son œuvre philosophique et pastorale. — F. STROWSKI. Les aventures de Bernardin de Saint-Pierre (sa biographie et son caractère, ou plutôt son absence de caractère; sa valeur littéraire. Quand il a écrit *Paul et Virginie*, Bernardin de Saint-Pierre a été supérieur à lui-même; pour tout le reste, il a été au-dessous du médiocre). — Honem CHRISTO fils. La question portugaise (indignes persécutions dirigées par les républicains contre leurs ennemis politiques; pas d'autre remède que le rétablissement de la monarchie).

**21. — Études. Revue fondée par des Pères de la Compagnie de Jésus.** 1913, 20 oct. Numéro consacré à Veuillot. — Y. DE LA BRIÈRE. La politique religieuse de Veuillot. — A. BROU. Son œuvre littéraire. — F. VEUILLOT. L. Veuillot et la question romaine en 1871 et 1872 (chapitre de la vie de Veuillot, par son frère). — Lettres inédites de L. Veuillot (adressées à des Pères jésuites). = 5 nov. Théod. MALLEY. Une sécularisation au XVIIe s.; l'abbaye de Saint-Martin-d'Ainay (l'affaire dura de 1628 à 1685). = 5 déc. Marc DUBRUEL. L'excommunication de Louis XIV, 16-18 nov. 1687 (d'après la correspondance du nonce Ranuzzi et du secrétaire du chiffre Lorenzo Casoni, « seul interprète de la vraie pensée d'Innocent XI », conservée aux archives du Vatican, nonciature de France, 317 H). = 20 déc. Pierre SUAU. François Suarez (d'après sa biographie récente par Raoul de Scoraille). = 1914, 5 janv. Camille TORREND. La crise religieuse en Portugal; coup d'œil rétrospectif, état présent (remonte à 1834, à l'avènement de la révolution libérale, favorisée par l'Angleterre, qui détrôna Dom Miguel). — Gaston SORTAIS. Andrea del Verrocchio, sculpteur et peintre florentin, 1435-1488.

**22. — La Grande Revue.** 1913, 25 oct. — H. HAUSER. Quelques souvenirs de Victor Duruy (ses rapports avec J. Michelet, d'après quelques lettres inédites tirées du cours de G. Monod au Collège de France). — G. PONSOT. Les partis politiques (à la Chambre des députés). — M. DOUËL. L'autre Pompeï africaine : Djemila. — M. FOSSEYEUX. Habitations économiques sous l'ancien régime (des logements qu'on trouvait dans les couvents de Paris à des prix modiques au

XVII^e et au XVIII^e s.). = 25 nov. Victor MARGUERITTE. Les dernières années de Carpeaux (très intéressant et navrant). — GROETHUYSEN. La pensée de Diderot. = 10 déc. VOLTAIRE. Remarques sur les mœurs. Notes inédites, publ. par F. CAUSSY (d'après les mss. de Voltaire conservés aujourd'hui à la Bibliothèque impériale publique de Saint-Pétersbourg). — A. FAURE. Les raisons modernes de l'individualisme. = 25 déc. Hyacinthe LOISON. Sa vie d'après ses Mémoires (fin; le Congrès de la paix. Rupture avec Rome et l'ultramontanisme. Sa lettre de protestation. Publie une vingtaine de lettres adressées au P. Hyacinthe à propos de cette lettre où l'ex-carme protestait « contre ces doctrines et ces pratiques qui se nomment romaines, mais qui ne sont pas chrétiennes et qui... tendent à changer la constitution de l'Église... Si la France en particulier et les races latines en général sont livrées à l'anarchie sociale, morale et religieuse, la cause principale en est, non pas sans doute dans le catholicisme lui-même, mais dans la manière dont le catholicisme est depuis longtemps compris et pratiqué »). = 10 janv. J.-N. GOBLET. Le socialisme australien. = 25 janv. M. LAURENT, Ph. NORARD, A. MERCEREAU. La paix armée et la jeunesse française.

**23. — Mercure de France.** 1913, 1^er nov. — Mario SCHIFF. Mirabeau au donjon de Vincennes; à propos d'une lettre inédite de Mirabeau (lettre à son ami Boucher, du 30 mai 1780, qui est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale de Florence. Texte et commentaire). = 1^er déc. Paul DERMÉE. Le Révérend Laurence Sterne, 24 nov. 1713-18 mars 1768. = 16 déc. Fr. PRINGAULT. Rétif de La Bretonne communiste. = 1914, 1^er janv. Paul LOUIS. La crise révolutionnaire anglaise. — Lafcadio HEARN. Le régime féodal au Japon. — BOUSSAC. L'île sainte d'Isis (histoire de l'île de Philæ, en Égypte, de ses temples et des dieux qu'on y adorait). — F. CAUSSY. M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire (1746-1756; même après avoir revendu sa charge à Pierre Dufour, Voltaire en conserva, par faveur royale, le titre, le privilège et les fonctions. Il en avait d'ailleurs tiré beaucoup d'écus et quelque vanité). = 16 janv. E. DE MORSIER. La genèse et la création de Parsifal. = 1^er février. Fr. NIETZSCHE. Réflexions sur Richard Wagner.

**24. — La Revue de Paris.** 1913, 15 déc. — F. BRUNOT. Le début du français dans la diplomatie (montre comment peu à peu l'emploi de la langue française s'imposa aux diplomates. Il n'y eut nulle contrainte, nulle pression diplomatique : le latin resta jusqu'à la fin du XVII^e s. la langue officielle de la diplomatie, au moins pour la rédaction des traités entre la France et l'Empire; l'usage du français s'imposa comme s'imposait depuis Louis XIV la supériorité de la France dans tout le domaine de l'art et de la littérature). — G. DELAHACHE. Alsaciens d'Algérie (histoire des colonies alsaciennes établies en Algérie depuis l'annexion de l'Alsace par l'Allemagne). = 1914, 1^er janv.

MORAT. Le centenaire de Claude Bernard. — J. DE NARFON. Le centenaire de Louis Veuillot. — A. CLAVEAU. Le 24 mai 1873 (intéressants souvenirs d'un secrétaire-rédacteur à l'Assemblée nationale). — L. LATZARUS. Le journal moderne (histoire d'une grosse entreprise commerciale dont les débuts remontent en 1836, quand Émile de Girardin fonda la *Presse;* fin le 15 janv.). = 15 janv. R. KANN. Missions militaires en Turquie (missions françaises au XVIIIe et au XIXe s.; missions allemandes de nos jours). — UN ALSACIEN. Opinion sur les sentiments de l'Alsace-Lorraine. = 1er févr. E. LAVISSE. Auguste Lalance. France et Allemagne (Lalance a toujours espéré la libération de l'Alsace par la justice et dans la paix; il estimait désirable un rapprochement entre les deux pays; le croirait-il encore possible? Introduction aux *Souvenirs* de Lalance, fort curieux et intéressants, qui suivent : 1830-1914). — A. ARTONNE. Chateaubriand à l'ambassade de Londres (publie le très intéressant journal de M. de Bourqueney, secrétaire d'ambassade au moment où Chateaubriand fut envoyé à Londres en 1822. Outre que ce document fait mieux connaître Chateaubriand et sous un jour sympathique, il permet, par voie de comparaison, de confirmer sur beaucoup de points les *Mémoires d'outre-tombe*). — G. BOUSQUET. L'effort bulgare (formation de la nationalité bulgare au sud du Danube).

**25. — Revue des Deux-Mondes.** 1913, 15 déc. — Vicomte G. D'AVENEL. Les moyens de transport depuis sept siècles (II : Diligences, chaises de poste et auberges). = 1914, 1er janv. E. DAUDET. Autour de Marie-Antoinette (d'après la correspondance de Fersen avec la reine, publiée par O.-G. de Heidenstam). — V. GIRAUD. Le bilan de la génération littéraire de 1870. — Marquis CALMON-MAISON. Le général Maison et le 1er corps de la Grande Armée (récit minutieux et vivant de la campagne conduite en Belgique par le général Maison en 1814; avec un corps d'armée très réduit, il réussit à contenir les alliés, à réunir toutes les troupes françaises disséminées dans les garnisons belges, à mettre les places de l'ancienne frontière française à l'abri des atteintes de l'ennemi. Son attitude ne fut pas moins loyale à l'égard de son ancien chef Bernadotte, qui visait à une restauration de la monarchie en France à son profit et avait tenté de compromettre Maison dans ses intrigues). = 15 janv. JUSSERAND. Rochambeau en Amérique, d'après des documents inédits (I : Avant Yorktown. Récit alerte et pittoresque dont les éléments sont fournis par les papiers de Rochambeau et les correspondances anglaises. Celui qui fit adopter le plan de la marche sur Yorktown, malgré Rochambeau et surtout malgré Washington, est le comte de La Luzerne, qui était simplement un diplomate. A noter l'exacte discipline observée par les troupes françaises. Fin le 1er févr. : Yorktown. Washington et Rochambeau, enfin d'accord pour marcher vers le sud, réussissent à laisser croire à Clinton, enfermé dans New-York,

que tout leur effort va se porter contre lui ; ils parviennent devant Yorktown en même temps que Grasse y arrivait par mer, ayant, par un effort surhumain et grâce à d'importants sacrifices personnels, réussi à amener tous les vaisseaux et toutes les troupes disponibles. Prise de la ville. Les documents font ressortir ce fait que, pendant toute cette campagne décisive, les Français, « avec leur nouvel enthousiasme pour les droits des peuples et la liberté », combattirent « comme pro-américains plus encore qu'anti-anglais ». Extrême importance du rôle joué par Rochambeau). — T. DE WYZEWA. Les souvenirs d'un volontaire prussien d'il y a cent ans (d'après les *Erinnerungen* d'un jeune étudiant en médecine autrichien, Wenzel Krimer, qui s'était engagé dans le régiment prussien des chasseurs de Lutzow. Ses souvenirs, auxquels manque malheureusement la relation de Waterloo, s'arrêtent après l'occupation de Chartres par les Prussiens en 1814). = 1er févr. Me Mary DUCLAUX. Charles de Sévigné. — H. WELSCHINGER. Joseph de Maistre et Napoléon (étude critique des rapports écrits par J. de Maistre sur Bonaparte et sur l'Empereur). — Ch. BENOIST. L'homme de 1848 (II : Comment il s'est développé. Le communisme, l'organisation du travail, la réforme, 1840-1848).

**26. — Revue politique et littéraire (Revue bleue).** 1913, 27 déc. — CHATEAUBRIAND. Lettres diplomatiques (suite; du 29 janv. 1823 au 5 avr. 1824). — G. RENARD. La révolution économique et sociale au début de l'ère moderne, XVe-XVIe s. (suite et fin). = 1914, 3 janv. J. GAUTIER. Questions universitaires. Préparation professionnelle du personnel de l'enseignement primaire, d'après une proposition de loi de M. F. Buisson. — C. JULLIAN. Les anciens dieux de l'Occident (le propre de la nature humaine est d'être religieuse; la civilisation ligure ou italo-celte se perfectionna en créant ses dieux. La principale de ses divinités est la Terre-Mère; à côté d'elle, d'autres ont été créées, telles que le Ciel, le Soleil et la Lune, l'Étoile du soir et celle du matin, le Feu. Puis vint la foule des dieux nés du besoin de croire à l'immortalité des âmes, qui conduisit à transformer en dieux ou en demi-dieux les esprits des défunts, les dieux du sol habité, ceux du temps, ceux des sociétés humaines, les esprits des animaux et des plantes. Tout comme les Orientaux, nos ancêtres ligures avaient ainsi peuplé d'êtres divins le monde physique et moral où ils vivaient; suite et fin le 10 janv.). — E. CHAMPION. La religion et la morale de Mme Roland. = 10 janv. Jean ALAZARD. L'Institut français de Florence. = 17 janv. M. CROISET. État religieux de la Grèce vers le VIIIe s. (fin le 24 janv.). — Questions militaires. La deuxième guerre dans les Balkans (suite le 24 janv.). — Paul LOUIS. Le mouvement ouvrier italien.

**27. — Académie des inscriptions et belles-lettres.** Comptes-rendus des séances de l'année 1913. Bulletin d'octobre. — Alf. MERLIN. Les recherches sous-marines de Mahdia, Tunisie, en 1913. —

Ph. FABIA et G. DE MONTAUZAN. Note sur un diplôme militaire récemment découvert à Lyon (daté du 16 mars 192. Dans une note publiée plus loin dans le même Bulletin, M. Mispoulet émet l'opinion que le diplôme, bien que portant cette date, n'a été délivré qu'après la mort de Commode, au moins neuf mois et demi après cet événement). — WIET. Les inscriptions arabes d'Egypte. — P. LACAU. Note sur les travaux de l'Institut français d'archéologie du Caire, 1912-1913.

**28. — Bulletin de la bibliothèque et des travaux historiques de la ville de Paris**. N° VI. — René FARGE. Sigismond Lacroix, collaborateur des publications historiques de la ville de Paris (courte biographie avec une liste de ses œuvres). — Jules VIARD. L'échevinage parisien et la royauté sous Philippe VI de Valois (six curieux documents retrouvés aux archives de la Côte-d'Or). — Georges HUISMAN. Les débuts de la dictature d'Étienne Marcel (montre fort bien quelles étaient en 1356 les attributions exactes du prévôt des marchands de Paris; Étienne Marcel n'est sorti de la légalité que le 19 janvier 1357, lorsque, après avoir refusé de laisser courir la nouvelle monnaie émise par le dauphin, il fit cesser tout travail dans la ville). — E. CLOUZOT, G. HENRIOT et R. BURNAND. Catalogue des publications et des manuscrits composant la collection Nadar (Nadar avait formé une importante collection de brochures et pièces concernant l'aérostation et il l'a cédée à la ville de Paris; catalogue de ces documents; les estampes, céramiques et objets divers déposés au musée Carnavalet ne sont pas compris dans ce répertoire). — Edmond BAUREPAIRE. Catalogue annoté des portraits photographiques conservés à la bibliothèque (ordre alphabétique). — J. RUINAUT. Bibliographie parisienne de l'année 1912. — Paul COMBES fils. Contribution à la bibliographie géologique et préhistorique de Paris (généralités, géologie, préhistoire). = N° VII. Gabriel HENRIOT. Répertoire de la vie municipale en 1911 (c'est une table par ordre alphabétique des matières du *Bulletin municipal officiel*, des Mémoires et procès-verbaux du Conseil général, des Rapports et documents du Conseil municipal, des Ordonnances et arrêtés de la préfecture de police, du Recueil des actes administratifs : partie municipale et partie préfectorale).

**29. — Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France**. 1913, 3e et 4e livr. — Henry MARTIN. L'Arsenal lieu d'asile au XVIIIe s. (avec des documents inédits). — H. STEIN. Une manufacture à l'hôtel Soubise sous Napoléon Ier (un industriel lyonnais, F.-M. Chenavard, avait loué en 1807 une partie inoccupée du ci-devant hôtel de Soubise et y installa une fabrique d'étoffes pour tentures. Survint le décret du 6 mars 1808 qui stipulait la vente à l'État de l'hôtel de Soubise; Chenavard fut sommé de déguerpir; il eut beau protester, alléguer les pertes qu'on lui imposait, il dut céder,

et c'est ainsi que fut conservé l'hôtel de Soubise, devenu le palais des Archives nationales). — Marc BLOCH. Notes sur les sources de l'histoire de France au moyen âge (I : les Archives et les cartulaires de l'abbaye de Chelles; II : les Cartulaires des sires de Bouville; une enquête sur les droits du roi à Chelles en 1303). — Document sur Pierre Lescot (reçu chanoine de Notre-Dame, l'architecte P. Lescot est autorisé, par mesure tout à fait exceptionnelle, à conserver sa barbe. Son serment sera, pour cette fois, reçu « noctu, durantibus matutinis », 7 août 1556).

ALLEMAGNE.

**30. — Göttingische gelehrte Anzeigen.** 1913, déc. — *Otto Bardenhewer.* Geschichte der altkirchlichen Literatur (t. I, 2e édit., de la fin de la période apostolique jusqu'à la fin du IIe s., et t. III, le IVe siècle, à l'exclusion des écrivains de langue syriaque; beaucoup de rectifications au t. I dans cette nouvelle édition; quelques critiques de détail au t. III). — *Hermann Jordan.* Geschichte der altchristlichen Literatur (article sévère; le livre ne fait point honneur à la science théologique protestante). — Die Mischna. Text, Uebersetzung und ausführliche Erklärung, herausgegeben von *G. Beer* und *O. Holtzmann* (quatre livraisons parues; les deux dernières, dues à Karl Albrecht et Walther Windfuhr, sont excellentes; les deux premières, dues aux directeurs de l'entreprise, laissent beaucoup à désirer). — *Fr. Vogelsang.* Kommentar zu den Klagen des Bauern (texte égyptien qui date d'environ 1900 av. J.-C.; commentaire tout à fait excellent; l'auteur n'a pas trompé les espérances qu'on fondait sur lui). — Jahrbuch des Stiftes Klosterneuburg (t. V; série d'excellentes dissertations).

**31. — Historisches Jahrbuch.** T. XXXIV (1913), n° 4. — Hermann-Josef SCHMIDT. L'église de Ravenne dans le haut moyen âge, 540-967 (importante étude qui commence à la conquête de Ravenne par Justinien et qui finit au synode tenu en cette ville par Otton Ier et Jean XIII; c'est le début d'une monographie qui doit paraître bientôt dans les *Studien* de Grauert). — Karl-Otto MÜLLER. Les finances de la ballie Alsace-Souabe-Bourgogne des chevaliers teutoniques en l'année 1414 (d'après un registre acquis en 1912 par les archives de Ludwigsbourg. Ce registre indique toutes les commanderies du ressort, le nombre de leurs habitants, leurs revenus et leurs dépenses). — DE GHELLINCK. La plus ancienne mention de l'abbaye de Pásztó en Hongrie (dans une lettre qui doit être datée de 1130-1150). — Al. MEISTER. L'origine des voix curiates (la première trace s'en trouve à la date de 1512 où le comte de Solms vota pour tous les comtes de Wettéravie). = C.-rendus : The catholic encyclopedia (t. XI-XV; l'ouvrage, maintenant terminé, fait honneur à la science catholique). — *B. Bretholz.* Geschichte Böhmens und Mährens bis zum

Aussterben der Přemysliden, 1306 (excellent). — *M. Buchner*. Die Entstehung der Erzämter und ihre Beziehung zum Werden des Kurkollegs. Mit Beiträgen zur Entstehungsgeschichte des Pairkollegs in Frankreich (quelques bonnes observations de détails, mais ensemble peu net). — *R. Zehntbauer*. Verfassungswandlungen im neueren Österreich (bon). — *Frdr. Mönckmeier*. Die Rhein- und Moselzeitung (feuille catholique qui commença à paraître en juillet 1831).

**32**. — **Zeitschrift für Kirchengeschichte**. T. XXXIV (1913), nº 4. — Adolf Hofmeister. Les actes d'un chapitre provincial de la province de Saxe de l'ordre dominicain, entre 1370 et 1380 (des fragments de ces actes ont été découverts dans la reliure d'un volume; ils se trouvent dans le séminaire historique de l'Université de Berlin). — K. Schornbaum. Les théologiens du Brandebourg et le colloque de Maulbronn, 1564 (2e article; série de documents). — O. Veeck. Jean Molanus, 1510-1583 (il était recteur de l'École latine de Brême et théologien luthérien; d'après une série de lettres à la bibliothèque de Brême). — Otto Clemen. Études sur Luther (analyse de notes manuscrites touchant Luther ajoutées à une édition du commentaire des psaumes de Bugenhagen parue à Wittemberg en 1526; l'ouvrage se trouve à la bibliothèque de Zittau). — Weber. Actes touchant la Réforme, tirés des manuscrits de Görlitz (diverses lettres de ou à Mélanchton; quelques-unes sont inédites). — B. Bess. Les lettres et les discours d'Olivier Cromwell (à propos de la traduction allemande du recueil de Thomas Carlyle). — J. Kvačala. Sur les manuscrits de Bodin et de Leibnitz (signale les manuscrits du *Colloquium Hiplaplemeres* du premier, qui sont à Paris; publie du second des *Considerationes pro Archivio imperii redintegrando*).

## Italie.

**33**. — **Archivio storico italiano**. 1913, fasc. 2. — E. Re. Archives anglaises et histoire italienne (énumère les travaux d'histoire italienne pour lesquels les archives anglaises ont été utilisées, surtout en matière économique, et les fonds utilisables de la Chancellerie et de l'Échiquier. En appendice, publie quelques textes des xiiie et xive s. se rattachant à l'histoire du commerce italien). — P. Negri. Relations italo-espagnoles au xviie s. (considérées surtout au point de vue et au moyen des documents de Modène). — A. Favaro. Pour la biographie de Niccolò Tartaglia (commente quelques textes concernant la vie de ce mathématicien). — L. Frati. Un journal de Pietro Crinito (Crinito est un poète florentin du xve s. On conserve à Monaco un journal d'un voyage accompli par lui, Jean Pic de la Mirandole et Politien, en 1491, à Bologne, Padoue et Venise; intéressant pour l'histoire de l'humanisme). = C.-rendus : Miscellanea di studi storici in onore di Antonio Manno. — *M. Minervini*. Innocenzo I. — *Id*. Il pontificato di Zosimo. — *H. Lammens*. Fâtima et les filles de Maho-

met (bonne étude). — *C. Fumagalli.* Il diritto di fraterna nella giurisprudenza da Accursio alla codificazione (quelques défauts de jeunesse). — *R. Davidsohn.* Geschichte von Florenz, t. III (remarquable). — *Blasii de Morcone.* De differentiis inter jus Longobardorum et jus Romanorum tractatus (publication importante soignée par le professeur Abignente). — *A. Chiappelli.* Storia del teatro in Pistoia (bon). — *Bratli.* Philippe II, roi d'Espagne (des lacunes et de la passion). — *G. Granello di Casaleto.* Il castello di Compiano e un episodio inedito di storia genovese (intéressant pour l'histoire genevoise du XVe s.). — *A. Missiroli.* Astorgio III Manfredi, signore di Faenza (pas critique). — *Morel-Fatio.* Historiographie de Charles-Quint (important). — *L. Romier.* Les origines politiques des guerres de religion (œuvre notable, avec quelques lacunes). — *E. Schmurlo.* Rossija i Italija. — *M. Schipa.* La pretesa felonia del duca di Ossuna. — *A. Bargoni.* Angelo Bargoni (important pour l'histoire du Risorgimento). — *G. Polver.* Radetzky a Verona nel 1848 (mémoire plein de choses).

**34. — Archivio storico lombardo.** 1913, fasc. 37. — F. Savio. La falsification d'un livre, épisode du procès pour les corps des saints Victor et Satire au XVIIe s. (il s'agit d'une histoire des onze premiers archevêques de Milan, écrite au XVIe s. par B. Castiglioni, interpolée entre 1652 et 1868 par Bianchini). — G. Biscaro. La banque Philippe Borromei et Cie, de Londres, 1436-1439 (étude des opérations londonniennes d'une grosse banque d'origine italienne; fin au n° suivant). — V. Adami. La magistrature des confins dans l'état de Milan (organisée au milieu du XVIIIe s. pour résoudre les contestations territoriales si fréquentes dans l'Italie septentrionale). — L. Fumi. L'attitude de François Sforza à l'égard de Sigismond Malatesta dans son instruction de 1462; renseignements sur la mort violente de sa fille Polyxène (texte des instructions avec commentaire). — A. Giulini. Les conférences diplomatiques de Milan pour l'exécution du traité de Turin de 1703. = C.-rendus : *P. Sella.* Corpus statutorum italicorum (recueil très important). — *A. Visconti.* La pubblica amministrazione nello stato milanese durante il predominio straniero (étude juridique intéressante, malgré une documentation parfois maigre). = Fasc. 38. A. Luzio. Les Corradi de Gonzague, seigneurs de Mantoue (fin au n° suivant). — C. Bonetti. L'arche des martyrs persans, œuvre de J.-A. de Piatti et J.-A. Amades (1479-1482). — G. Bonelli et G. Vittani. Les archives du couvent de Saint-Barthélemy de Momo (Novare) (historique et reconstitution des fonds, 1247-1545). = C.-rendus : *P. Castelfranco.* Cimeli del museo Fonti nell' isola Virginia, lago di Varese (érudit et intéressant). — *C. Castiglioni.* Locate Varesino (un peu légèrement fait). — Annuario del R. Archivio di stato in Milano per l'anno 1913 (fournit des données intéressantes sur les fonds de la Monnaie et sur l'enseignement de la paléographie). = Fasc. 39. D. Bianchi. L'œuvre littéraire et historique d'André Alciat (humaniste, poète, juriste et historien, Alciat est un représentant parfait de

la culture italienne du XVIe s.). — G.-B. PICOTTI. D'un différend entre Pie II et François Sforza pour le vingtième sur les biens des Juifs (le vingtième avait été exigé par la bulle du 14 janvier 1460, publiée en appendice; il suscita l'opposition du gouvernement milanais qui obtint que cette taxe fût levée sur des bases plus raisonnables que celles imaginées par le pape). — G. BISCARO. L'école des quatre martyrs couronnés près du Dôme de Milan (fondée au XVe siècle par les maîtres d'œuvres de la cathédrale). = C.-rendus : *K. Meyer*. Blenio und Leventina, von Barbarossa bis Heinrich VII (important pour l'histoire de la Suisse du Sud). — *A. Checchini*. Un giudice del sec. XVII, Albertano da Brescia. — *P. Silva*. Ordinamento interno e contrasti politici e sociali in Pisa sotto il dominio visconteo (bon). — *G. Carotti*. Corso elementaro di storia dell' arte (t. II; bon instrument de travail).

**35. — Archivio storico per la Sicilia orientale.** 1913, t. X, fasc. 1-2. — E. CIACERI. Développement et progrès des études actuelles d'histoire ancienne (leçon d'ouverture). — F. CERONE. Alphonse le Magnanime et Abu' Omar Ottomân (suite; textes). — F. GUARDIONE. Philippe Cordova (biographie complète du patriote sicilien). — J. MAJORANA. Les chroniques inédites de Philippe Caruso (suite et fin). — J. SORRENTO. Notice des mouvements siciliens de 1647 (publie et commente un texte espagnol de don Luis Alfonso de los Cameros sur les mouvements d'origine économique qui agitèrent l'île à cette date). — C.-A. GARUFI. Pour l'histoire des XIe et XIIe s. La comté de Paternò et les de Luci (suite). — P. CARDONA. Le siège et la prise de Syracuse durant la guerre pour la succession de Pologne (utilise les documents syracusiens de 1734 à 1736). — R. CESSI. Jean de Chiaramonte, comte de Modica, et Louis de Bavière (contribution à l'histoire des vendetta de famille sous Frédéric II). — G.-M. TAMBURINI. Les manuscrits de la bibliothèque Ventimillienne de Catane (suite). — S. STANGANELLI. Sur les origines de Comiso (suit le sort de cette ville depuis l'époque préhistorique jusqu'au XIIIe s.). — P. DUCATI. Études et recherches archéologiques dans la Sicile orientale. = C.-rendus : *Columba*. Critica storica e fede cristiana. — *O. Rossbach*. Castrogiovanni. — *A. Wilhelm*. Iphiades von Abydos und Archonides von Herbita. — *G. De Sanctis*. I Thearodokoi d'Epidauro alla metà del VI secolo. — *N. Maccarone*. Il latino delle iscrizioni di Sicilia. — *E. Brandenburg*. Ueber Felsenarchitektur im Mittelmeergebiet. — *F. Lederer*. Die Tetradachmenprägung von Segesta. — *W. Wroth*. Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards in the british Museum. — *G. Sambon*. Repertorio generale delle monete coniate in Italia et da Italiani all' estero dal sec. V al sec. XX. — *P. Larizza*. Gli ultimi due secoli del reame delle Due Sicilie nella storia e nella numismatica. — *M. Caggiati*. La monetazione di Carlo V, imperatore d'Austria, in Sicilia. — *S. von Waltershausen*. Die sizilianische Agrarverfassung und ihre Wandlungen, 1786-1912. — *A. Nieses*. Materialen zur Geschichte Kaiser Friedrichs II.

**36. — Archivio storico per le province napoletane.** Juill.-sept. 1913. — R. Rogadeo. Un registre inconnu de la chancellerie du roi Alphonse Ier d'Aragon (conservé à la Bibliothèque Victor-Emmanuel de Rome). — A. Simioni. Les Napolitains à Toulon, 1793 (fin; retour de l'escadre; conséquences financières de l'expédition; accusations de Dundas contre Pignatelli). — R. Almagià. Études historiques de cartographie napolitaine (suite; à suivre). — G. Forcellini. Curieuses péripéties d'un bâtard de la maison d'Aragon (suite; à suivre). — G. d'Addosio. Documents inédits d'artistes napolitains des XVIe et XVIIe s. (suite; à suivre). = C.-rendus : *R. Palmarocchi.* L'abbazìa di Montecassino e la conquista normanna (lacunes bibliographiques et fautes de détail). — *M. Rothbarth.* Urban VI und Neapel (bon). — *L. Klüppel.* Die äussere Politik Alfonsos III von Aragonien. — *X.-F. Seppelt.* Studien zum Pontificat Papst Coelestins V. — *M. van Heuckelum.* Spiritualische Strömungen an den Höfen von Aragon und Anjou während der Höher des Armutsstreites. — *E. Herbst.* Der Zug Karl's VIII nach Italien im Urteil der italienischen Zeitgenossen.

**37. — Archivio storico siciliano.** 1913, fasc. 3-4. — R. Corselli. L'œuvre militaire de La Masa. — G. Pipitone-Federico. Une fabrique de draps à Palerme dans la première moitié du XIVe s. (commente des textes intéressants). — G.-P. Perez. Nicolò Pensabene, jurisconsulte palermitain, ministre d'État de S. M. Victor-Amédée II de Savoie, 1660-1730 (notes biographiques). — G. Leanti. La satire politique en Sicile au XVIIIe s. (suite et fin; concerne la période de la Révolution française). — G.-B. Palma. Les constitutions bénédictines (texte italien du XIVe s. avec étude philologique). — S. Crescimanno. Mellili assiégée et saccagée par les Français en 1676 (raconte un épisode sicilien de la guerre franco-espagnole). — G. La Mantia. Sur un projet de description des fiefs de la Sicile en 1802. — G. Cosentino. Nouveaux documents sur le célèbre peintre Vincenzo degli Azani de Pavie, dit le Romain (suite et fin). = C.-rendus : *J. Salomon.* La Sicilia contemporanea. — *F. Almarche y Vàsquez.* Ramón Numtanu. — *C. Manfroni.* Tripoli nella storia marinara d'Italia. — *P. Cardona.* Contributo alla storia del regno di Sicilia di Vittorio-Amedeo II in Sicilia.

**38. — Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna.** Janv.-juin 1913. — L. Rava. Antonio Panizzi à L.-C. Farini (lettres de 1859, fort intéressantes pour l'histoire générale de l'Italie, particulière du Modenais et de l'Émilie). — A. Palmieri. La frontière probable de l'exarchat de Ravenne dans l'Apennin bolonais (entre Montorolo et Vimignano). — L. Frati. La famille Beccadelli et le Panormite (contribution à la biographie du célèbre humaniste). — F. Cavicchi. Un petit poème de Girolamo da Casio et l'entrée à Bologne du cardinal légat Innocent Cibo (la *Bellona* de G. da Casio est un méchant poème qui fournit toutefois des

renseignements intéressants sur l'histoire de Bologne en 1525). — U. Dallari. Prétendues machinations des Bentivoglio contre Gonzague de Novellara et d'autres princes limitrophes (querelles violentes du XIVe s. entre seigneurs italiens des Romagnes).

**39. — Nuovo archivio veneto**. 1913, juill.-sept. — C. Grimaldo. Les négociations pour la paix entre l'Espagne et les Turcs en rapport avec les intérêts vénitiens pendant les premières années de la guerre de Candie, 1645-1651 (les relations entre Venise et l'Espagne ont été en général assez tendues pendant cette période, en raison de l'opposition d'intérêts de ces deux puissances en ce qui touche la Turquie). — G. Sforza. La chute de la république de Venise étudiée dans les dépêches inédites de la diplomatie piémontaise (continue la publication des dépêches du consul L. Bonamico en 1797). — G. Della Santa. Sur Callimaque Esperiente (Philippe Buonaccorsi) en Pologne et sur une proposition de lui à la république de Venise en 1495 (il s'agissait d'employer le duc Sigismond, frère de Jean-Albert de Pologne et de Ladislas de Hongrie). — A. Vucetic. Une incursion de Pierre Zrini en Dalmatie en 1654 (intéresse l'histoire des rapports dalmato-croates au XVIIe s.). — L. Zenoni. Spiridion Lusi, ses traductions de Lucien et un jugement de Gaspare Gozzi. — A. Pilot. La venue de Joseph II à Venise, en 1769 et en 1775, dans quelques poésies inédites du temps. = C.-rendus : *G. Golubovich*. Biblioteca bio-bibliographica della terra santa e dell' Oriente francescano, t. II (excellent). — *P.-D. Pasolini*. Ravenna e le sue grandi memorie. — *A. Luzio*. I preliminari della lega di Cambray. — *Id*. La reggenza di Isabella d'Este durante la prigionia del marito. — *Id*. Isabella d'Este di fronte a Giulio II negli ultimi tre anni del suo pontificato. — *Crowe-Cavalcaselle*. A history of painting in north Italy. — *H. Caro-Delvaille*. Titien (erreurs et grandiloquence). — *Aldo Jesurum*. Cronistoria delle Oselle di Venezia.

**40. — Rendiconti della reale Accademia dei Lincei. Classe di scienze morali, storiche e filologiche**. 1913, août. — Siragusa. Sur la topographie médiévale de Palerme (conclusion de détail à l'occasion de la publication de G.-M. Columba). — G. Lumbroso. Le papyrus de Halle (valeur considérable pour l'histoire du droit alexandrin). — R. Benini. Le cri de Nembrod (étude historique et philologique sur un vers de Dante). — G. Patroni. Sur la dénomination des strates archéologiques. — P.-L. Ciceri. Les figures représentées autour des tombes dans la peinture des vases italiotes (regeste et interprétation). — P. Ducati. Observations d'exégèse sur le sarcophage d'Haghia Triada. = Sept. Id. Exégèse d'une pelike attique de Joug-Oba (reproduit une grande peinture disparue). — M. della Corte. Le pomerium de Pompéi.

**41. — Il Risorgimento italiano**. 1913, juill.-août. — M. Avetta. Un écrit inédit de César Balbo sur l'insurrection grecque de 1821 (mémoire, écrit en français, sur la situation des puissances euro-

péennes par rapport à l'insurrection grecque, avec une introduction importante). — J. BOULENGER. Berchet et Costanza Arconati (publie, en les commentant, des lettres qui complètent les publications de MM. Luzio et Bellorini). — B. CROCE. Une lettre de Tito Manzi à Giustino Fortunato (cette lettre, du 14 février 1817, donne quelques précisions sur la carrière des deux correspondants après la chute du régime français). — G. ASTEGIANO. La blessure de Garibaldi à Aspromonte (étude très précise au point de vue médical et historique). — E. PASSAMONTI. Un mémoire de César Balbo à Charles-Albert en octobre 1847 (exposé précis des conditions des états italiens à cette date; une introduction nette situe ce document parmi les productions politiques de Balbo). — E. MICHELS. La bibliothèque Moreniana de Florence. — O. FABRETTI. Deux lettres inédites du comte F. Confalonieri (de 1837 et 1842). — G. RONDONI (publie un programme satirique de 1848 d'une « grande partie de ballon »). = C.-rendus : *F. Quintavalle.* Il risorgimento italiano (excellent résumé). — *F. Guardione.* I Mille (exposé, dans le sens mazzinien, de l'expédition garibaldienne). — *G.-M. Trevelyan.* Garibaldi e i Mille (insuffisamment précis).

**42. — Rivista storica benedettina.** 1913, mai-août. — B. MOTZO. Le nouveau psautier latin du Mont-Cassin (ms. 557 de la bibliothèque). — M. IGUANEZ. L'Hexaméron de saint Ambroise mis en vers par Alexandre, moine du Mont-Cassin. — L. PEREGO. Un tableau peint par le Pinturicchio pour les Olivétains de San-Gimignano (l' « Assomption »). — S. VISMARA. Le paiement du roi d'Espagne pour la cession du « Spasimo » de Raphaël (Philippe IV donna 4,000 écus à l'abbaye olivétaine de Palerme). — B. PIETROBONO. La musique grégorienne et son rythme. — Histoire et architecture monastique en Toscane (à propos des travaux de A. Canestrelli). — A. ETTINGER. La correspondance des bénédictins de Saint-Maur avec le Mont-Cassin (suite; à suivre). = C.-rendus : *G. Salvioli.* L'istruzione in Italia prima del mille. — *Schiaparelli.* Le carte del monastero di S. Maria in Firenze. — *G. Falco.* Un vescovo poeta del secolo XI, Alfano da Salerno. — *F. Savio.* Gli antichi vescovi d'Italia dalle origini al 1300. I. Milano. — *D. Willi.* Päpste, Kardinäle und Bischöfe aus dem Cistercienser Orden. = Sept.-oct. P. LUGANO. Autour des premières et dernières vicissitudes de la typographie des Camaldules (1520-1595). — G. NAHAPETIAN. Du calendrier invariable et de la Pâque fixe. — S. VISMARA. Un catalogue d'archives (celles de Saint-Victor de Milan). = C.-rendus : *V. Borghini.* Carteggio artistico inedito. — *P. Pirri.* L'abbazia di San Eutizio in Valcastoriana presso Norcia. = Nov.-déc. M. SCHIPA. L'abbaye du Mont-Cassin et la conquête normande (à propos du travail de M. Palmarocchi). — P. LUGANO. Le ms. 193 de Saint-Gall (à propos de sa reproduction photographique). = C.-rendu : *Kehr.* Regesta; t. VI : Liguria.

**43. — Rivista storica italiana.** 1913, juill.-sept. — *A. Walther.*

Geldwert in der Geschichte. — Corpus nummorum italicorum, t. III (Ligurie, Corse). — *N. Jorga*. Breve storia dei Rumeni. — *T. Gay*. Histoire des Vaudois (pas assez impartial). — *I. Rinieri*. La Santa Casa di Loreto (ne démontre pas la fausseté du point de vue de l'abbé Chevalier). — *R. Gaggese*. Firenze dalla decadenza di Roma al risorgimento d'Italia. — *C. de Cupis*. Le vicende del' agricoltura nell' agro romano (excellent). — *E. Pect*. The stone and bronze ages in Italy and Sicily. — *C. Cipolla*. Considerazioni sul concetto di stato nella monarchia di Odoacre. — *Gaddoni* et *Zaccherini*. Chartularium imolense. — *A.-M. Ponte*. L'ultimo re normanno e la sua politica estera. — *E. Collas*. Valentine de Milan, duchesse d'Orléans. — *N. Tamassia*. La famiglia italiana nei secoli XV e XVI (considérable). — *S. Ritter*. Un umanista teologo, Jacopo Sadoleto. — *R. Putelli*. Il duca Vincenzo Gonzago e l'interdetto di Paolo V a Venezia. — *R. Redslob*. Die Staatstheorien der französischen Nationalversammlung von 1789 (analyse détaillée). — *Zurlinden*. Napoléon et ses maréchaux. — *F. Guardione*. La Sicilia nella rigenerazione politica d'Italia (trop de particularisme). — *T. Mariotti*. L'epopea italia del 1860-1861. — *I. Trésal*. L'annexion de la Savoie à la France (un peu clérical).

**44. — Studi critici**. 1913, t. XXI, fasc. 1-2. — P. SILVA. Organisation intérieure et luttes politiques et sociales à Pise sous la domination des Visconti (conséquences des actes du 31 mars et du 26 avril 1399; décadence économique et politique de Pise). — R. PALMAROCCHI. Questions d'archives (critique certaines pratiques des archivistes italiens). — G. VOLPE. Pour l'histoire des juridictions épiscopales de la constitution communale et des rapports entre l'état et l'église dans les cités médiévales (longue et forte étude à propos de Massa Marittima). = C.-rendus : *F. Ercole*. Impero e papato nella tradizione giuridica bolognese e nel diritto pubblico del Rinascimento (important pour l'histoire des cités italiennes). — *Picotti*. La dieta di Mantova e la politica de' Veneziani (forte étude, utile pour l'histoire de Pie II). — *Lumini*. Un episodio dei primi contrasti tra Roma e Firenze sotto la reggenza lorenese.

## SUISSE.

**45. — Bibliothèque universelle et Revue suisse.** 1913, mars. — R. DE SOUDAK. L'héroïne de l'affaire du collier. Son séjour en Russie, sa mort en Crimée (3e partie; suit la comtesse de Lamothe-Valois, après son évasion de la Salpêtrière, en Angleterre, où elle débarque le 4 août 1787, jusqu'au jour de sa mort supposée, 23 août 1791. Puis, sous le nom de Gachet, elle finit par gagner la Russie, où elle fut naturalisée en 1812). — G. RUDLER. Lettres de B. Constant à M. et Mme de Gérando (très intéressante correspondance, en particulier pour les années 1814 et 1815). = Avr. L. DE SOUDAK. L'héroïne de l'affaire du collier. Son séjour en Russie, sa mort en Crimée

(4e et dernier art.; discute la valeur de l'acte mortuaire transcrit sur le registre de la paroisse de Sainte-Marie de Lambeth à Londres, en date du 26 août 1791, et s'efforce de démontrer que cet acte ne prouve nullement la mort, à cette date, de la comtesse de Lamothe. Sa mort en Crimée est attestée par des témoins dignes de foi). = Mai. F. SCHULTHESS. La vérité sur la mort de Charles XII de Suède (on doit tenir pour avéré que Charles XII fut tué d'une balle ou d'un biscaïen ennemi au siège de Friedrikshald; l'accusation d'assassinat portée contre l'aide de camp général Sicre n'a pas de fondement sérieux). = Août. Th. BIÉLER-CHATELAN. Formation des déserts et migrations humaines (origine des migrations; l'extension des déserts; formation des latérites. Pays arides et pays humides; leurs influences respectives sur la civilisation et les migrations). = Oct. Paul VALLETTE. A propos d'un centenaire. L'édit de Milan et la paix de l'Église (la tolérance inscrite dans cet édit s'inspirait moins d'une idée philosophique que d'une pensée politique et d'une vue d'opportunisme. La liberté religieuse fut d'abord de courte durée, « le jour où Constantin donnait la paix à l'Église, Pierre s'apprêtait à ressortir l'épée du fourreau »). = Nov. P. STAPFER. L'évolution religieuse d'un penseur catholique : Newman. = 1914, janv. Correspondance entre H.-F. Amiel et Charles Ritter, 1858-1875; fin en févr. — Ch. GILLIARD. Un voyage en Italie à la fin du XVIIIe s. (Béat de Hennezel, des seigneurs d'Essert-Pittet, visita l'Italie et séjourna longtemps à Rome en 1792. Son voyage et ses impressions racontées d'après les lettres qu'il écrivit à une amie, Mme de Sévery. Béat de Hennezel n'aimait pas la haute montagne; le Saint-Gothard est pour lui un « affreux pays » et le pont du Diable « l'horreur des horreurs »).

---

# CHRONIQUE.

## Le quatrième congrès international d'histoire.

Il a été décidé à Londres, en avril dernier, que le quatrième Congrès international d'histoire se réunirait à Saint-Pétersbourg en 1918. Le gouvernement russe ayant donné son consentement, l'Académie impériale des sciences a convoqué en décembre dernier les délégués de quarante-cinq institutions scientifiques (universités, sociétés d'histoire, archives, etc.), pour élaborer le plan général du Congrès et élire un comité préparatoire. Les procès-verbaux de cette conférence (qui a duré trois jours) seront publiés dans la *Revue d'histoire scientifique*, qui paraît depuis le 1er janvier sous la direction de M. N. Karéiev, professeur à l'Université de Saint-Pétersbourg. En attendant, voici le programme provisoire :

A. *Les études historiques.* — 1. La théorie de l'histoire (La connaissance historique et ses principes. — La méthode historique : classement, interprétation et critique des sources; facteurs historiques; construction des états et des séries historiques; périodisation). — 2. Les sciences auxiliaires (Archéologie. Numismatique. Épigraphie et paléographie. Historiographie et diplomatique; sphragistique. Géographie historique. Chronologie historique. Généalogie. Héraldique). — 3. Opérations techniques (Organisation des musées, des archives et des bibliothèques. Reproduction et édition des sources. Instruments bibliographiques. Construction de cartes géographiques, de tableaux synoptiques, etc. Enseignements de l'histoire).

B. *Histoire de l'humanité.* I. Histoire universelle. — 1. Histoire de l'espèce humaine (Anthropologie. Ethnologie. Préhistoire). — 2. Histoire ancienne de l'Orient (Histoire et antiquités de l'Égypte, de l'Assyrie, de la Babylonie; d'Israël et de la Phénicie; de l'Inde; de la Perse, etc.). — 3. Histoire ancienne de la Grèce et de Rome (Histoire et antiquités grecques et romaines). — 4. Histoire de l'Europe au moyen âge et dans les temps modernes. En général et en particulier : *a* Histoire de l'Occident de l'Europe (Histoire d'Italie, de France, d'Angleterre, d'Allemagne, de Bohême, de Pologne, etc.); *b* Histoire de l'Orient de l'Europe (Histoire de Byzance et de l'Orient chrétien; de Serbie, de Bulgarie, de Roumanie, de Grèce, etc. Histoire de Russie). — 5. Histoire de l'Orient au moyen âge et dans les temps modernes (L'Islam. La civilisation arabe. Histoire de Turquie, etc.). — 6. Histoire de l'Extrême-Orient depuis l'antiquité jusqu'aux temps modernes (Chine et Japon). — 7. Histoire des colonies européennes

dans les temps modernes (Les colonies européennes et l'histoire de la civilisation des pays colonisés. Le Mexique. Le Pérou, etc. Les États-Unis. Le Brésil, etc. L'expansion coloniale des puissances européennes, etc.). — 8. Histoire des relations internationales dans les temps modernes (La civilisation et la solidarité internationales. La question d'Orient. La question coloniale, etc.). — II. Histoire spéciale. 1. Histoire de l'esprit humain (Histoire des religions et des philosophies. Histoire des littératures. Histoire des sciences. Histoire de l'art). — 2. Histoire économique (Histoire des prix, de l'agriculture et de l'industrie, du commerce, etc.). — 3. Histoire du droit (Histoire du droit canonique et séculier; civil, public et international; histoire des institutions; histoire des idées politiques, etc.). — 4. Histoire militaire et navale.

*Liste des membres du Comité exécutif :* 1. M. Baïov, professeur d'histoire militaire; 2. B. Barthold, professeur d'histoire de l'Asie centrale, membre de l'Académie des sciences; 3. N. Gloubokovski, professeur d'histoire de l'Église; 4. J. Greaves, professeur d'histoire du moyen âge à l'Université de Saint-Pétersbourg; 5. M. Diakonov, professeur d'histoire du droit russe, membre de l'Académie des sciences; 6. N. Karéiev, professeur d'histoire moderne à l'Université de Saint-Pétersbourg; 7. N. Kovalevsky, professeur d'histoire comparée du droit; 8. A. Lappo-Danilevsky, professeur d'histoire de la Russie, membre de l'Académie des sciences : 9. S. Oldenbourg, orientaliste, membre de l'Académie des sciences; 10. A. Presniakov, professeur d'histoire de la Russie; 11. S. Rojdestvensky, professeur d'histoire de la Russie à l'Université de Saint-Pétersbourg; 12. M. Rostovtzev, professeur de philologie et d'histoire ancienne. L'histoire de la Russie sera représentée par MM. Lappo-Danilevsky, Presniakov et Rojdestvensky; l'histoire universelle, par MM. Rostovtzev (antiquité classique), Greaves (moyen âge) et Karéiev (histoire moderne et contemporaine); l'histoire économique et celle du droit, par MM. Diakonov (Russie) et Kovalevsky (Europe occidentale); les études orientales, par MM. Barthold et Oldenbourg; l'histoire ecclésiastique, par M. Gloubokovski, et l'histoire militaire, par M. Baïov.

---

**France.** — Il faudrait la plume de Gabriel Monod pour parler dignement des deux morts qui viennent de mettre en deuil la démocratie française. Il professait pour le général (alors colonel) Picquart une admiration qu'il a plus d'une fois exprimée ici même dans les termes les plus chaleureux. Avec Francis de Pressensé, il était lié d'une amitié qui remontait au temps de leur jeunesse, quand il vivait dans la famille de Pressensé comme un enfant de la maison. A coup sûr, il appréciait aussi le lettré délicat, le journaliste si admirablement informé sur les affaires extérieures, l'érudit auteur des études sur *l'Irlande et l'Angleterre depuis l'acte d'union jusqu'à nos jours,*

sur le *Cardinal Manning ;* combien plus haut prisait-il le petit livre si plein de faits et de généreux emportement que Pressensé écrivit sur Picquart, *Un héros!* Voici que Picquart et Pressensé sont frappés brusquement, le même jour (19 janvier), et le compagnon de leurs luttes n'est plus là pour rendre l'hommage qui convient à leur mémoire! On nous permettra d'associer une dernière fois leurs trois noms dans la mort, comme ils avaient associé leurs douleurs, leurs espérances aux temps les plus tragiques de l'affaire Dreyfus. A tous trois on pourrait appliquer la devise de la *Revue historique* : oui, ils avaient le mensonge en horreur et ils ont eu le courage de faire retentir sans défaillance le cri de la *vérité!*

— Le 4 novembre 1913 ont été célébrées à Avelin (Nord) les funérailles du chanoine Louis SALEMBIER, professeur d'histoire ecclésiastique aux Facultés libres de Lille. Né à Leers le 7 janvier 1849, il avait soutenu pour le doctorat en théologie une thèse : *Petrus de Alliaco*, et avait été ainsi amené à s'occuper du *grand schisme d'Occident*. Le manuel qu'il publia sur cet épisode dans la Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique est devenu classique et a eu plusieurs éditions. Il est aussi l'auteur d'une petite *Vie de Jeanne d'Arc*, dédiée aux enfants des Écoles catholiques, et de petits manuels de philosophie.

— M. Édouard LOCKROY, ancien député et ministre, est mort le 23 novembre. Il s'appelait exactement Édouard-Étienne-Antoine SIMON; Lockroy est un pseudonyme que son père avait déjà porté. Il naquit à Paris le 18 juillet 1840. Après avoir pris part à la campagne des Mille, qu'il raconta plus tard (*l'Ile révoltée, souvenirs de l'expédition de Sicile en 1860*, 1877), il accompagna en qualité de secrétaire Ernest Renan dans son voyage archéologique en Syrie et en Palestine, et il en a raconté, dans un tout récent volume (*Au hasard de la vie*), d'amusants épisodes. La connaissance exacte et familière qu'il eut de ces régions lui permit de donner beaucoup de couleur locale au livre qu'il écrivit sur *Ahmed le Boucher, la Syrie et l'Égypte au XVIII^e s.* (1888). Petit-fils du conventionnel Marc-Antoine Jullien, dit Jullien de Paris, qui fut robespierriste, puis babouviste, avant de suivre Bonaparte dans son expédition d'Égypte, il trouva dans ses papiers de famille et publia d'abord le Journal de sa grand'mère, femme de Jullien de Paris (*Journal d'un bourgeois pendant la Révolution, 1791-1793*, 1881), puis la partie des mémoires où Jullien raconte sa mission en Vendée : *Une mission en Vendée, 1793* (1893).

— M. Arsène-Jules CLARETIE, membre de l'Académie française, est mort à Paris le 23 décembre dernier; il était né à Limoges le 3 décembre 1840. Nous n'avons pas à nous occuper ici du romancier, de l'auteur dramatique, de l'administrateur de la Comédie française; mais il s'est fait une place fort honorable dans l'histoire par ses *Derniers montagnards, histoire de l'insurrection de prairial an III*

(1867, 3e édit., 1874), ouvrage auquel il convient de rattacher *Camille Desmoulins, Lucile Desmoulins, étude sur les dantonistes* (1875), où il sut mettre habilement en œuvre le fruit de recherches personnelles dans les archives. La guerre de 1870-1871, les tristes épisodes de Paris assiégé et de la Commune, auxquels sa situation dans le journalisme lui permit d'assister souvent en bonne place, lui fournirent la matière de nombreux récits que des impressions personnelles, notées avec un sens pénétrant de la réalité, défendent contre le reproche de banalité : *la France envahie, Forbach et Sedan; la Guerre nationale, 1870-1871; Paris assiégé, tableaux et souvenirs* (1871, édition illustrée, 1898-1899); *Histoire de la révolution de 1870-1871* (2 vol., 1872, 1875). Les chroniques hebdomadaires qu'il donnait au journal *le Temps* sous la rubrique de *la Vie à Paris* fourmillent de faits, d'anecdotes, de documents que l'historien ne devra pas négliger. Il écrivait comme l'eau coule, mais c'était un esprit droit et une bonne âme. Son témoignage, jamais méchant ni perfide, trop facilement bienveillant peut-être, devra être pris en sérieuse considération.

— M. Eugène FOURNIÈRE est mort le 6 janvier 1914 à l'âge de cinquante-sept ans. Ancien ouvrier bijoutier, il s'enrôla dans le parti ouvrier, puis aussi dans le journalisme. Il fonda la *Revue socialiste* et fut chargé d'un cours sur l'histoire du travail à l'École polytechnique et à l'École des arts et métiers. On lui doit entre autres publications une étude sur *les Théories socialistes au XIXe siècle* (1903) et une *Histoire du règne de Louis-Philippe*, qui fait partie de l'histoire socialiste publiée sous la direction de M. Jaurès.

— Le 7 janvier 1914 est mort à Nancy, dans sa cinquante-neuvième année, M. Marie-François-Ludovic BEAUCHET, ancien professeur à la Faculté de droit et ancien maire de cette ville. Il avait consacré ses études à l'histoire du droit ancien ou du droit étranger. Doué d'une grande force de travail, il s'assimilait très aisément les langues étrangères, allemand, anglais, grec, suédois, et il laisse de gros ouvrages sur les sujets les plus divers. A côté de ses articles parus dans la *Nouvelle revue historique de droit français et étranger : Étude historique sur les formes de la célébration du mariage dans l'ancien droit français* (1883); *Origines de la juridiction ecclésiastique et son développement en France jusqu'au XIIe siècle* (1884), nous signalerons son grand ouvrage ; *Histoire de l'organisation judiciaire en France* (1885), où il traite des époques mérovingienne et carolingienne, et où il combat souvent avec bonheur les théories trop systématiques de Sohm. En 1889, il traduisit et annota la vieille loi de Vestrogothie, en même temps qu'il publia une traduction du Code pénal de Finlande et des lois maritimes scandinaves. Lors d'un séjour à Athènes, il acheva son *Histoire du droit privé de la République athénienne*, quatre volumes très compacts parus en 1896-1897, à laquelle nous avons dû faire un certain nombre de critiques (t. LXVIII, p. 120), mais qui atteste la grande souplesse de cet esprit très curieux

et toujours entraîné vers des études nouvelles. De la Grèce, il revint à la Suède, publia en 1904 *l'Histoire de la propriété foncière en Suède* et en 1908 *la Loi d'Upland*. La politique le ravit à ce moment à la science. Il fut nommé en ces dernières années membre de l'Académie royale des sciences et de l'Académie des belles-lettres d'Upsala; l'Académie des inscriptions l'élut membre correspondant, peu de temps avant qu'il succombât à la maladie qui, depuis longtemps, inspirait aux siens de vives inquiétudes.

— Notre collaborateur Albert Babeau, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, est mort le 1er janvier dernier à l'âge de soixante-dix-huit ans. Né à Troyes, c'est à son pays d'origine qu'il consacra un de ses premiers travaux : *Histoire de Troyes pendant la Révolution* (2 vol., 1872-1874); les archives locales, exploitées pendant de longues années, lui fournirent la matière de nombreux articles et mémoires sur l'histoire, l'archéologie et l'art à Troyes et en Champagne. L'avocat troyen Pierre-Jean Grosley l'intéressa particulièrement et il publia ses lettres inédites (1878), ce qui l'amena bientôt aux études d'histoire sociale : *le Village sous l'ancien régime* (1878; 3e édition en 1882); *la Ville sous l'ancien régime* (1880; 4e édition en 1884); *l'École de village pendant la Révolution* (1881); *la Vie rurale dans l'ancienne France* (1883); *les Artisans et les domestiques d'autrefois* et *les Bourgeois d'autrefois* (1886); *la Vie militaire sous l'ancien régime* (2 vol., 1889-1890); tous ouvrages d'agréable et facile érudition. Les voyageurs étrangers lui fournirent des tableaux de mœurs dont il a su faire valoir l'intérêt : *les Voyageurs en France depuis la Renaissance jusqu'à la Révolution* (1885); *la France et Paris sous le Directoire, lettres d'une voyageuse anglaise* (1888). *Le Louvre et son histoire* (1895) appartient à cette même série d'études. A la *Revue historique*, il a donné des articles sur la représentation du tiers état aux assemblées pour la rédaction des coutumes au XVIe siècle (t. XXI), sur le duc d'Enghien gouverneur de Champagne (t. XXXVII), sur l'intervention de l'État et l'instruction primaire en Provence sous la Régence (t. XLVI), etc.

— Le 15 janvier 1914 est décédé à Neuilly-sur-Seine, à l'âge de cinquante-huit ans, M. François-Joseph-Victor Mortet, bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Paris. Ancien élève de l'École des chartes de la promotion du 20 janvier 1884 et licencié ès lettres, il fut nommé archiviste du département de l'Aude et classa les archives communales de Narbonne. Bibliothécaire à la bibliothèque de l'Université de Bordeaux, il fut appelé en 1888 à la bibliothèque de la Sorbonne, où il fut chargé du service des périodiques. Il s'est surtout consacré à l'archéologie et on lui doit, outre de nombreuses études dans le *Bulletin monumental*, les *Annales du Midi*, la *Revue d'archéologie*, la *Revue de philologie*, etc., outre une série d'articles dans la *Grande Encyclopédie*, les ouvrages suivants : *Étude archéologique sur la cathédrale et le palais épiscopal de Paris du VIe*

*au XII^e siècle* (1888); *Maurice de Sully, évêque de Paris, 1160-1195* (1890); *Recueil de textes relatifs à l'histoire de l'architecture et à la condition des architectes en France au moyen âge, XI^e et XII^e siècles*, dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire* (1911), recueil des plus précieux, excellent instrument de travail. — Il laisse à tous ceux qui l'ont vu à l'œuvre à la bibliothèque de la Sorbonne le souvenir d'un homme très bon, toujours prêt à obliger les lecteurs. M. Châtelain s'est fait sur sa tombe l'éloquent interprète de ses collègues et amis.

— Le Dr Gabriel LEGUÉ est mort âgé de soixante-six ans. On lui doit des documents pour servir à l'histoire médicale des possédées de Loudun (thèse pour le doctorat en médecine, 1874), des études sur *Urbain Grandier et les possédées de Loudun* (1880, nouvelle édition 1884), sur *les Médecins et empoisonneurs au XVII^e siècle* (1895), sur *la Messe noire* (1903).

— M. P. DE LA GORCE a été élu membre de l'Académie française, le 12 février, en remplacement de M. Thureau-Dangin.

— La soutenance des thèses à l'École des chartes a eu lieu les 26-28 janvier derniers. Voici, d'après les *Positions des thèses*, les sujets traités par les élèves : V. BAUBET. Études historiques et archéologiques sur l'abbaye de la Chaise-Dieu, 1043-1516; — R. BOSSUAT, « Li livres d'amours » de Drouart La Vache (avec une étude sur les cours d'amour); — Paul BOUDET. Le chapitre de Saint-Dié en Lorraine, des origines au XVI^e siècle; — Ch. BRAIBANT. Études sur le temporel urbain du monastère de Saint-Magloire de Paris; — M. DEROY. Étude sur le régime de la forêt de Fontainebleau au moyen âge et jusqu'à la Révolution; — M. DIETERLEN. Études de diplomatique sur les actes privés et les actes ducaux en Lorraine du XIV^e-XV^e siècle; — R. LOUBATIER. L'archevêque et l'archevêché de Bourges au XIII^e s.; — Ch. DE LUPPÉ. L'historien Paolo Coimi, dit Paul Émile, 1455 environ-1529; — E. LYON. Recherches historiques et juridiques sur la Coutume de Poitou; — M. MOREL. Étude sur la langue des chartes de Cluny, X^e siècle; contribution à la chronologie des phénomènes linguistiques romans; — B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ. Les relations de la Bretagne avec l'Angleterre sous le règne du duc François II, 1458-1488; — L. REY. Essai sur la conquête et la perte du royaume de Naples par Louis XII, 1500-1504. Le prix Aug. Molinier a été attribué à MM. Pocquet et de Luppé.

— Voici la liste des articles contenus dans les *Mélanges offerts à M. Henry Lemonnier* (Paris, Édouard Champion, in-8°, XVI-563 p., 21 reproductions hors texte) que nous avons signalés dans notre dernier numéro (p. 236) : Robert MICHEL. Les fresques de la chapelle Saint-Jean au palais des papes d'Avignon (les deux légendes de saint Jean l'Évangéliste et de saint Jean-Baptiste s'y font pendant). — Raymond KOECHLIN. Quelques noms d'ivoiriers des XIV^e et XV^e siècles

(mentions tirées de livres de comptes et qui s'étendent de 1311 à 1488). — Henry MARCEL. Piero della Francesca et Melozzo de Forli. — Conrad DE MANDACH. L'importance de Jacopo Bellini dans le développement de la peinture italienne (à propos de deux tableaux conservés à la galerie Barberini à Rome). — Émile BERTAUX. Le secret de Scipion. Essai sur les effigies de profil dans la sculpture italienne de la Renaissance (la fameuse effigie de Scipion du Louvre n'est qu'une reproduction moderne d'un bas-relief de la Renaissance, dont une photographie du musée Jacquemart-André nous a donné l'image). — J.-J. MARQUET DE VASSELOT. Un portrait de sultan par un émailleur limousin du XVIe siècle (au musée de Brunswick; il représente sans doute un sultan mamelouk). — Camille-Georges PICAVET. Note sur trois retables franco-flamands de la Flamingrie (c'est un village au nord du département de l'Aisne; les retables qui ont été donnés par la famille de Croy montrent l'évolution du style de la fin du XVe à la seconde moitié du XVIe siècle). — René SCHNEIDER. Note sur les livres à gravures et la décoration de la Renaissance en Normandie (le livre historié a suscité à Caen certaines nouveautés dans le décor de la Renaissance). — Émile MÂLE. Quelques imitations de la gravure italienne par les peintres verriers français du XVIe siècle (vitraux de Conches et de Monfort-l'Amaury). — Charles SAUNIER. Sur certains livres d'architecture du XVIe siècle (éditions de Vitruve, traité d'Androuet du Cerceau et de Philibert de l'Orme). — André PIRRO. La musique des Italiens d'après les *Remarques triennales* de Jean-Baptiste Duval. — Jean LARAN. Une vie inédite de François Perrier par le comte de Caylus et Mariette (d'après un manuscrit récemment acquis par le Cabinet des Estampes). — André FONTAINE. Les derniers jours de Nicolas Poussin et les origines de l'Académie de France à Rome. — Gabriel ROUCHÈS. Un érudit bolonais du XVIIe siècle. Carlo-Cesare Malvasia, 1616-1693. — Jules GUIFFREY. Traités du XVIIe siècle sur le dessin des jardins et la culture des arbres et des plantes (signale 17 ouvrages dont beaucoup eurent plusieurs éditions). — G. MACON. Les tapisseries de Colbert (publie l'inventaire de ces tapisseries, d'après un registre conservé à Chantilly). — Henry MARTIN. Le cabinet d'estampes de Claude Boucot (Boucot était un collectionneur du XVIIe siècle, mort en 1699). — André BLUM. Louis XIV et l'imagerie satirique pendant les dernières années du XVIIe siècle (caricatures hollandaises contre le grand roi). — Léon DESHAIRS. Les arabesques de Watteau. — Paul VITRY. Les bustes des trois Gabriel (Jacques Gabriel, † 1686, par Coyzevox; Jacques Gabriel, 1667-1742, par Jean-Louis Lemoyne; Ange-Jacques-Gabriel, 1699-1782, par Jean-Baptiste Lemoyne, les deux premiers au musée Jacquemart-André, le dernier au Louvre). — Jean LOCQUIN. La lutte des critiques d'art contre les portraitistes au XVIIIe siècle (le portrait était considéré comme un genre tout à fait subalterne). — Maurice TOURNEUX. Un projet de journal de critique d'art en 1759 (conçu par l'abbé Laugier). — Henri FOCILLON. Jean-Dominique Tiepolo, gra-

veur. — Gaston BRIÈRE. Notes sur quelques bustes de Houdon (le Bélisaire du musée de Toulouse; les Miromesnil, à Orléans et Montpellier; le Buffon à Neûchatel; le Cagliostro à Aix; le banquier Grand dans une collection particulière). — Henri STEIN. La Société des Beaux-Arts de Montpellier (1779-1787). — Alexandre TUETEY. Les visites du monument de la place des Victoires, 1687-1788 (visites ordonnées par la Municipalité de Paris en 1687, 1692, 1733, 1738, 1772, 1783 et 1788). — Paul RATOUIS DE LIMAY. Le président Robert de Saint-Victor (président de la Chambre des comptes de Rouen et collectionneur). — Louis HAUTECŒUR. Pierre-Alexandre Wille le fils (élève de Greuze; peintre, dessinateur et graveur; catalogue de son œuvre). — Pierre MARCEL. La collection de dessins de Gabriel Lemonnier au musée de Rouen (cette collection, rassemblée par le peintre Lemonnier, 1743-1824, fut donnée au musée par son fils Hippolyte; catalogue). — P. FROMAGEOT. Les statues de la cour du château de Versailles; que faut-il en faire? (les placer à l'entrée de l'avenue de Paris, en vue du château). — René JEAN. Madame Victoire Jaquotot, peintre sur porcelaines (elle a copié pour Sèvres sous la Restauration et la monarchie de Juillet un grand nombre de toiles célèbres). — Alphonse ROUX. Les idées artistiques de Sainte-Beuve. — Jean GUIFFREY. Tableaux français conservés au musée de Boston et dans quelques collections de cette ville. — André MARTY. Imagiers modernes (il s'agit des jeunes gens qui, à l'Union centrale des arts décoratifs, copient les dessins ou tableaux des maîtres).

— Les *Mélanges d'histoire offerts à M. Charles Bémont à l'occasion de la vingt-cinquième année de son enseignement à l'École pratique des Hautes-Études* (Paris, Félix Alcan, 1913, in-8°, VI-666 p.) contiennent les mémoires suivants : F. LOT. Hengist, Hors, Vortigern : la conquête de la Grande-Bretagne par les Saxons. — F. LIEBERMANN. Ueber die Gesetze Ines von Wessex. — Ph. LAUER. Le poème de Baudri de Bourgueil adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, et la date de la tapisserie de Bayeux (avec le texte du poème). — Ch. PETIT-DUTAILLIS. Les origines franco-normandes de la « forêt » anglaise. — Ch. H. HASKINS. The manor of Portswood under Henry I. — Jean MARX. Les sources d'un passage du roman de Rou. — H. PIRENNE. A propos de la hanse parisienne des Marchands de l'eau. — R. POUPARDIN. Notes annalistiques de l'abbaye de Tewkesbury. — Victor MORTET. Hugue de Fouilloi, Pierre le Chantre, Alexandre Neckam et les critiques dirigées au XII^e siècle contre le luxe des constructions. — M. BOUTERON. Willelmus archiepiscopus (dans les *Gesta regis Henrici II* désigne Guillaume IV Larchevêque, seigneur de Parthenay). — Ch. KOHLER. Invention moderne (la reine Aliénor, femme de Louis VII, accompagnait-elle l'avant-garde des Croisés quand leur armée fut surprise et taillée en pièces par les Sarrasins sur les bords du Méandre. Était-elle complice de Geoffroi de Rancon? Aucun chroniqueur ancien n'en parle. C'est une légende,

déjà en germe dans Scipion Dupleix et le P. Maimbourg, mise en circulation par Michaud dans son *Histoire des Croisades* et finalement recueillie par M. Richard dans son *Histoire des comtes de Poitou*). — L. HALPHEN. Les entrevues des rois Louis VII et Henri II durant l'exil de Thomas Becket en France. — Jean BARENNES. Une bulle suspecte concernant le prieuré anglais de Burwell, 1184. — H.-Fr. DELABORDE. Du toucher des écrouelles par les rois d'Angleterre. — Chr. PFISTER. Le bullaire de l'église de Toul, 1050-1198. — Ant. THOMAS. Une charte méconue d'Adémar, conte d'Angoulême (mémoire écrit en orthographe réformée). — Élie BERGER. Association charitable fondée en Angleterre au milieu du XIIIe siècle (c'est la confrérie siennoise de la *Miséricorde*). — J.-A. BRUTAILS. Les expédients financiers de Gaillard de Lignan. — Eug. DÉPREZ. Le Trésor des chartes de Guyenne sous Édouard II. — E.-Ch. BABUT. Une pièce fausse dans un registre royal du XIIIe siècle. — H. OMONT. Notice sur une chronique artésienne du début du XIVe siècle. — H. MARTIN. David Aubert, historien; son récit de la bataille de Poitiers. — R. REUSS. La première invasion des « Anglais » en Alsace; épisode de l'histoire du XIVe siècle. — R. LATOUCHE. Saint-Antonin-de-Rouergue et la domination anglaise au XIVe siècle, 1358-1369. — G. LOIRETTE. Arnaud Amanieu, sire d'Albret, et l'appel des seigneurs gascons en 1368. — R. ANDRÉ-MICHEL. « Anglais », Bretons et routiers à Carpentras sous Jean le Bon et Charles V. — E. LYON. Le prétendu coutumier du Poitou de l'époque anglo-française, dit de Pierre-Jean Mignot, 1372. — J. A. TWEMLOW. The liturgical credentials of a forgotten english saint (John de Twenge, prieur des Augustin de Bridlington, mort le 10 octobre 1379, le dernier Anglais qui ait été canonisé par le Saint-Siège). — L. MIROT. Les préliminaires de la prise d'armes de 1411 et les lettres missives écrites aux Gantois. — Clovis BRUNEL. Prétendu transport en Angleterre des archives du bailliage d'Amiens au XVe siècle. — F. GEBELIN. Un récit de l'entrée de Dunois à Bordeaux en 1451. — A. MOREL-FATIO. Marguerite d'York et Perkin Warbeck (publie une lettre de Marguerite à la reine d'Espagne Isabelle, du 25 août 1493). — P. MARICHAL. Écossais en Barrois, 1482. — P. GAUTIER. De l'état des monastères cisterciens anglais à la fin du XVe siècle. — R. B. MERRIMAN. Control by national assemblees of the repeal of legislation in the later middle ages. — H. P. BIGGAR. An english expedition to America in 1527. — P. FREDERICQ. La fin de William Tindale, brûlé à Vilvorde en 1536. — Jean RÉGNE. La sorcellerie en Vivarais et la répression inquisitoriale et séculière du XVe au XVIIe siècle. — G. CONSTANT. La nonciature de Perpaglia auprès d'Élisabeth, 1560. — A. D'ESTOURNELLES DE CONSTANT. Les Malcontents sous Henri III. Un appel de François d'Alençon à la reine Élisabeth, 25 octobre 1575. — R. G. USHER. The supposed origin of the doctrine of the divine right of bishops (c'est une erreur de voir l'origine de cette théorie dans un serment de l'évêque de Londres, Ban-

croft, en 1589). — Madame Inna LUBIMENKO. Trois lettres inédites d'Élisabeth d'Angleterre à la cour de Russie. — N. JORGA. Les premières relations entre l'Angleterre et les pays roumains du Danube, 1427 à 1611. — Vlastimil KYBAL. Henri IV et Jacques Ier pendant l'affaire de Clèves et de Juliers, en 1609 et 1610. — Maurice BERNARD. Un manuscrit inédit du comte de Tillières à la bibliothèque de l'Université. — P. VAUCHER. Une convention franco-anglaise pour régler le commerce et la navigation dans les Indes occidentales, 1737-1740. — Léon JACOB. Un journal inédit du siège de Louisbourg, île du Cap Breton, en 1758. — Roger SOLTAU. Le chevalier d'Éon et les relations diplomatiques de la France et de l'Angleterre au lendemain du traité de Paris, 1763.

— Nous ne saurions passer sous silence l'article de notre collaborateur, M. Eugène LELONG, sur les *Bibliothèques*, complément de celui qu'il avait donné autrefois dans le tome VII du *Répertoire général alphabétique du droit* ou « Répertoire Sirey »; il s'y trouve au tome II du supplément, p. 646-683, c'est-à-dire qu'il occupe 75 colonnes à 80 lignes : tout un livre en vérité. A elle seule, la bibliographie (mise au courant depuis 1891) remplit 10 colonnes. La distribution des matières de la rédaction primitive a été maintenue et l'on a gardé la numérotation des articles; mais ou bien ces articles ont été remaniés ou bien ils se sont augmentés d'additions au point qu'on trouve en article 66 *novies*. Il serait fort à désirer que l'auteur pût donner en un volume cet article sur les *Bibliothèques* avec celui qu'il a fait paraître dans le même recueil sur les *Archives;* par là, M. Lelong rendrait un véritable service aux travailleurs qui ne peuvent pas toujours avoir sous la main le monumental *Répertoire général*.

— Une Société vient de se fonder à Paris, sous la présidence de M. JOBBÉ-DUVAL, pour l'étude de l'histoire du droit. Elle a résolu de publier des chartes de franchise et des tables destinées à faire connaître les renseignements juridiques épars dans les cartulaires, les vies de saints, les chroniques, les chansons de geste, etc.

— Une *Société d'histoire ecclésiastique de la France* vient de se fonder à Paris. La cotisation annuelle est de 15 fr. Elle se propose de rapprocher les personnes qui s'intéressent à l'histoire religieuse de la France, de leur procurer les moyens de se réunir, d'échanger leurs idées, de se renseigner sur l'objet propre de leurs études et de promouvoir des travaux sérieux et impartiaux. Elle aura pour organe la *Revue d'histoire de l'Église de France*, qui a d'ailleurs déjà quatre années d'existence. La cotisation annuelle donne droit au service de la *Revue*. Toutes les communications doivent être adressées à M. Victor CARRIÈRE, directeur de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, 212, rue de Rivoli, Paris.

**Autriche**. — La réunion plénière de la Société d'histoire moderne d'Autriche s'est tenue le 31 octobre 1913 sous la présidence du prince

de Liechtenstein. Le compte-rendu des travaux nous montre quel est l'état des publications. Dans la division : *Traités*, a paru le tome II et dernier des traités conclus avec l'Angleterre; il conduit de 1748 à 1813, avec un appendice jusqu'en 1847; il a été édité par PŘIBRAM. On espère faire paraître au cours de 1914 les traités avec la Turquie (Roderich GOOSS), ceux avec la France (Ernst MOLDEN) et le second volume des traités avec les Pays-Bas (Paul HEIGL); le troisième volume des regestes des traités autrichiens (BITTNER) est sous presse et un quatrième terminera ce travail. Dans la division : *Correspondance*, le tome I de la correspondance privée de Ferdinand Ier (Wilhelm BAUER) a été distribué et le travail, poursuivi par BIBL, sera terminé en 1914. La section : Histoire de l'administration centrale autrichienne, est demeurée stationnaire. Le quatrième cahier du tome I des *Archivalien zur neueren Geschichte Oesterreichs* a paru; avec lui est achevé ce tome qui contient l'inventaire des archives privées des familles nobles de Bohême et de Moravie.

**Danemark.** — Carl JACOBSEN n'était ni un homme de science, ni un historien, mais sa mort (11 janvier 1914) ne saurait être passée sous silence par la *Revue historique*. C'était un de ces hommes rares, dont un siècle en voit naître peu et dont l'unique but, dans la vie, est d'être de bons citoyens, de sacrifier leurs intérêts personnels au progrès et à l'instruction de leur peuple. Nous tenons aussi à saluer la mémoire de Jacobsen en raison de l'ardent amour qu'il professa pour la France et de l'intérêt généreux qu'il porta toujours à l'art français.

Son père, le brasseur J.-C. Jacobsen, avait créé, en 1876, la fondation Carlsberg, dont les directeurs sont nommés par l'Académie des sciences de Copenhague parmi ses propres membres, et dont les revenus très considérables sont consacrés au progrès de la science. Aussi a-t-elle pu réaliser de grandes entreprises scientifiques, publier de nombreux ouvrages, entretenir le musée historique du château de Frederiksborg. Carl Jacobsen, qui naquit en 1842, avait le même intérêt pour la science, mais il en nourrissait un plus grand encore pour les beaux-arts. Désireux de propager dans le peuple le goût du beau, il orna, dès sa jeunesse, les rues, les places et les parcs de Copenhague de nombreux monuments et de statues; il y a réédifié des tours et il a élevé, dans sa paroisse, une église pompeuse; en 1888, il organisa à ses frais une exposition d'artistes français, peintres et sculpteurs.

Mais la plus grande de ses œuvres fut la création d'un musée de sculpture. Au début, cette collection était réunie dans les grandes salles de sa maison particulière, mais elle devint bientôt si riche qu'il en fit don à l'État et à la ville de Copenhague, à condition qu'ils construiraient un édifice pour l'abriter. Cet édifice magnifique, qui porte le nom de *Ny Carlsberg Glyptotèque*, fut inauguré en 1897 et considérablement agrandi en 1906. Au commencement, les œuvres des

artistes français en constituaient la partie essentielle, et encore aujourd'hui on ne trouverait pas, comme l'a dit un savant critique, en dehors de Paris un aussi riche ensemble de sculptures françaises; il y a même tel maître français que l'on peut étudier plus complètement à la Glyptothèque qu'à Paris. Cependant, de bonne heure, Jacobsen, élargissant le cadre de son musée, y fit entrer des œuvres de toutes les époques et notamment de l'antiquité; la sculpture grecque y est représentée par des œuvres magnifiques; sa collection de bustes romains est sans égale dans les pays de ce côté des Alpes; il a recueilli des spécimens importants de l'art étrusque, de l'art égyptien et asiatique. Par lui, Copenhague est devenue un centre capital pour les études d'histoire de l'art; d'éminents savants sont attachés au musée et nombre d'ouvrages scientifiques ont été publiés sur ses reliefs, ses statues et ses inscriptions. Plusieurs fois aussi, Jacobsen a invité des savants étrangers à y faire des cours pour le grand public.

Jacobsen a été l'âme de la direction; très au courant des études sur l'archéologie et l'histoire des arts, il ne laissa passer aucune occasion d'enrichir son musée par de nouvelles acquisitions; il a souvent pris lui-même part aux congrès archéologiques et à des fouilles; en 1887, il emmena en Grèce avec lui un groupe de savants et d'artistes. Puis il finit par faire pour l'art ce que son père avait fait pour la science, et, bien qu'il eût plusieurs enfants, mais toujours d'accord avec sa noble et sympathique compagne, Ottilia, il fit don de sa brasserie à une nouvelle fondation, *Ny Carlsberg Fond* (1901), qui doit continuer cette œuvre grandiose en faveur des beaux-arts.

A la mort du professeur Julius Lange, le gouvernement avait nommé Jacobsen directeur de la collection des plâtres et moulages de l'État; il en fit, en grande partie à ses propres frais, une des plus riches qui existent. Cette activité scientifique n'a d'ailleurs point détourné Jacobsen de sa brasserie, dont le succès ne s'est jamais démenti; il fut un industriel très estimé, un patron aimé de tous ses employés. Par les traits si tranchés de son caractère, par son activité impulsive et quelquefois violente, Carl Jacobsen a pu être justement comparé aux personnages les plus marquants de la Renaissance. Ni l'État, ni ses compatriotes n'ont d'ailleurs été ingrats envers lui; l'Université de Copenhague l'a nommé docteur en philosophie; mais la marque d'honneur qui l'a peut-être le plus flatté fut celle que lui conféra, l'année dernière, l'Académie des beaux-arts de Paris en le nommant membre associé. J. St.

---

# INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

HISTOIRE GÉNÉRALE.

*Bémont* (*Ch.*). Voir Mélanges d'histoire offerts à M. Ch. Bémont.
Cambridge medieval history, t. II, 167.
Catalogue of one hundred and fifty choice and valuable books and manuscripts, 430.
*Eichmann* (*Eduard*). Kirche und Staat (750-1122), 409.
*Ferrero* (*Guglielmo*). Entre les deux mondes, 167.
Festgabe für G. Meyer von Knonau, 238.
*Feyel* (*Paul*). Histoire contemporaine (1815-1913), 408.
*Granger* (*Ernest*). Petite histoire universelle, 168.
*Kemp-Welch* (*Alice*). Of six mediaeval women, 124.
*Lemonnier* (*Henry*). Voir Mélanges offerts à Henry Lemonnier.
*Loisel* (*G.*). Histoire des ménageries, de l'antiquité à nos jours, 141.
Mélanges d'histoire offerts à M. Ch. Bémont, 470.
Mélanges offerts à M. Henry Lemonnier, 468.
Mélanges offerts à M. Émile Picot, 236.
*Meyer von Knonau* (*Gerold*). Voir Festgabe für G. Meyer von Knonau.
*Schulte* (*Aloys*). Die Schlacht bei Leipzig, 193.
*Stern* (*Alfred*). Geschichte Europas seit den Vertrægen von 1815, 168.
*Tarlé* (*E.-V.*). Le blocus continental, 159.
*Vérecque* (*Ch.*). Histoire de la famille, des temps sauvages à nos jours, 408.

HISTOIRE DES RELIGIONS.

*Aigrain* (*R.*). Manuel d'épigraphie chrétienne, 116.
*Auguste* (abbé *Alph.*). La Compagnie du Saint-Sacrement à Toulouse, 369.
*Bernard* (*J. H.*). The odes of Salomon, 97.
*Bricout* (*J.*). Où en est l'histoire des religions, 100.
*Canfield* (*L. Hardy*). The early Persecutions of the Christians, 100.
*Case* (*S. Jackson*). The historicity of Jesus, 107.
*Castellion* (*Sébastien*). Traité des hérétiques, 173.
Catholic Encyclopedia (The), t. XIII, XIV et XV, 99.
*De Groot* (*J. J. M.*). Religion in China, 406.
*Delehaye* (*H.*). Les origines du culte des martyrs, 113.
— Voir *Van de Vorst* (*C.*).
*Dobschütz* (*E. von*). Das Decretum Gelasianum, 96.
*Faye* (*Eug. de*). Gnostiques et gnosticisme, 110.
*Fayen* (*Arnold*). Lettres de Jean XXII, t. II, 117.
*Feine* (*P.*). Theologie des Neuen Testaments, 106.
*Festugière* (*Dom M.*). La liturgie catholique, 112.
*Fouqueray* (le P.). Histoire de la Compagnie de Jésus (1528-1762), 362.
*Gauckler* (*Paul*). Basiliques chrétiennes de Tunisie, 410.
*Gœthals* (*A.*). Mélanges d'histoire du christianisme, 109.
*Goodspeed* (*E.-J.*). Index apologeticus, 92.
*Haeuser* (*Philipp*). Der Barnabasbrief neu untersucht und neu erklärt, 92.
*Harnack* (*A.*). Theologische Litteraturzeitung, 129.
*Heitmüller* (*W.*). Jesus, 108.
*Howorth* (*H. H.*). Saint Gregory the Great, 170.
— Saint Augustine of Canterbury, 170.
*Jacquier* (*E.*). Le Nouveau Testament dans l'Église chrétienne, 106.
*Kaplun-Kogan* (*Wlad.-W.*). Die Wanderbewegungen der Juden, 165.
*Kehr* (*P.-F.*). Regesta pontificum Romanorum, t. VI, 431.
*Kenyon* (*F. G.*). Handbook to the textual criticism of the New Testament, 105.
*Krarup* (*Alfr.*) et *Lindbaek* (*Johs.*). Acta pontificum danica, 425.
*Lawlor* (*H. Jackson*). Eusebiana, 95.
*Lehaut* (*Achille*). L'Éternité des peines de l'Enfer dans saint Augustin, 110.
*Lelong* (*A.*). Le pasteur d'Hermas, 92.

*Lindbaek* (*Johs.*). Voir *Krarup* (*Alfr.*).
*Lipman* (*Arm.*). Jésus a-t-il vécu? 108.
*Milligan* (*G.*). The New Testament documents, 105.
*Morison* (*Ed.*). Saint Basil and his rule, 112.
*Mourret* (*Fernand*). Histoire générale de l'Église, t. VI, 359.
*Ollier* (*L.*). Les lettres aux sept Églises d'Asie, 104.
*Pastor* (*Louis*). Histoire des papes, t. IX et X, 171.
*Puech* (*A.*). Les apologistes grecs du IIe siècle de note ère, 93.
*Schweitzer* (*Alb.*). Die psychiatrische Beurteilung Jesu, 108.
*Scott-Moncrieff* (*P. D.*). Paganism and Christianity in Egypt, 102.
*Selwyn* (*E. Carns*). The Oracles in the New Testament, 107.
*Swete* (*H. B.*). The Holy Spirit in the ancient Church, 109.
*Thompson* (*J. Westfall*). The alleged persecution of the Christians at Lyons in 177, 101.
*Turner* (*C. H.*). Studies in early church history, 100.
*Turner* (*L. H.*). Ecclesiae occidentalis Monumenta iuris antiquissima, 98.
*Van de Vorst* (*C.*) et *Delehaye* (*H.*). Catalogus codicum hagiographicorum graecorum Germaniae, Belgii, Angliae, 409.
*Venuti* (*T. de Bacci*). Dalla grande persecuzione alla vittoria del Cristianesimo, 101.
*Waltzing* (*J.-P.*). L'apologétique de Tertullien, 95.

HISTOIRE DE L'ANTIQUITÉ.

*Allard* (*Paul*). Les esclaves chrétiens, 170.
*Biasiotti* (*Giovanni*). La battaglia di Costantino à Saxa Rubra (312), 347.
*Birt* (*Theodor*). Römische Charakterbilder, 346.
*Bissing* (*Fr. W. von*). Die Kultur des alten Ægyptens, 410.
*Brock* (*Dorothy*). Studies in Fronto and his age, 338.
*Buchmann* (*G.*). De Numae regis Romanorum fabula, 338.
*Daremberg* et *Saglio*. Dictionnaire des antiquités, 169.
*Deman-Magoffin* (*Ralph van*). The Quinquennales; an historical study. 349.
*Domaszewski* (*Alfred von*). Geschichte der römischen Kaiser, 346.
*Dragendorff*. Westdeutschland zur Römerzeit, 355.
*Gelzer*. Die Nobilität der römischen Republik, 354.
*Hirschfeld* (*Otto*). Kleine Schriften, 338.
*Hosius*. Lucain, De bello civili, 410.
*Humphrey* (*H. F.*). Politics and religion in the days of Augustine, 103.
*Kahrstedt* (*Ulrich*). Geschichte der Karthager von 218-146, 343.
*Laqueur* (*Richard*). Polybius, 388.
*Lenze* (*Oscar*). Zur Geschichte der römischen Censur, 353.
*Lindegaard* (*L.*). Un buste romain de l'époque de la République, 359.
*Norden* (*Fritz*). Apulejus von Madaura, 357.
*Pais* (*Ettore*). Storia critica di Roma durante cinque secoli, 341.
*Poulsen* (*Frederik*). Têtes et bustes grecs de la glyptothèque Ny-Carlsberg, 425.
*Richter* (*Otto*). Das alte Rom, 169.
*Rosenberg* (*Arthur*). Der Staat der alten Italiker, 347.
— Voir *Schott* (*W.*).
*Ruggiero* (*E. de*). Il Foro Romano, 357.
*San Nicolo* (*Mariano*). Aegyptisches Vereinswesen zur Zeit der Ptolemäer und Römer, 354.
*Schott* (*W.*) et *Rosenberg*. Caesars Feldzüge in Gallien und Britannien, 169.
*Schwarze* (*Kurt*). Beiträge zur Geschichte altrömischer Agrarprobleme bis 367, 352.
*Stech* (*Bruno*). Senatores romani qui fuerint inde a Vespasiano usque ad Traiani exitum, 352.
*Taubenschlag* (*Rafael*). Vormundschaftsrechtliche Studien, 356.
*Täubler* (*Eugen*). Imperium Romanum, 349.
*Vivell* (*Karl*). Kritische Untersuchungen zur Geschichte des Kaisers Claudius, 346.
*Wendland* (*P.*). Die hellenistisch-römische Kultur, 104.

HISTOIRE D'ALLEMAGNE.

*Beck* (*C.-H.*). Verlagskatalog der C.-H. Beckschen Verlagsbuchhandlung in München, 194.
*Bernheim* (*Ernst*). Quellen zur Geschichte des Investiturstreites, t. I, 192.
*Blaurer* (*A.* et *Th.*). Briefwechsel, publ. p. *Schiess Traugott*, 131.
*Boehmer* (*H.*). Urkunden zur Geschichte des Bauernkrieges, 132.
*Clemen* (*Otto*). Luthers Werke in Auswahl, 130.
— Beiträge zur Reformationsgeschichte, 135.
— Flugschriften aus den ersten Jahren der Reformation, 137.

*Ernst* (*Viktor*). Die Entstehung des Württembergischen Kirchengutes, 136.
*Friedensburg*. Schriften des Vereins fur Reformationsgeschichte. Jubilaeumsschrift, 140.
*Götze* (*Alfred*). Frühneuhochdeutsches Glossar, 137.
*Greiner* (Dr). Ulm und Umgebung im Bauernkrieg, 135.
*Grisar* (*Hartmann*). Luther, 128.
*Heidrich* (*Paul*). Karl V und die deutschen Protestanten am Vorabend des Schmalkaldischen Krieges, 136.
*Hilpert* (*Alfred*). Die Sequestration der geistlichen Güter in den Kursächsichen Landkreisen, 137.
*Kalkoff* (*P.*). Die Miltitziade, 129.
— Die Entstehung des Wormser Ediktes, 130.
— Der Humanist Hermann von dem Busche, 130.
— Die von Cajetan verfasste Ablassdekretale, 130.
— Die Romzugverhandlungen auf dem Wormser Reichstage, 1521, 132.
*Kawerau* (*Gustav*). Luther in katholischer Beleuchtung, 129.
*Kidd* (*B. J.*). Documents illustrative of the Continental Reformation, 140.
*Köhler* (*Walther*). Luther und die Lüge, 129.
— Brentiana und andere Reformatoria, 131.
*Körber* (Dr *Kurt*). Kirchengüterfrage und Schmalkaldischer Bund, 136.
*Lepp* (*Friedrich*). Schlagwörter des Reformationszeitalters, 137.
*Lietzmann* (*Hans*). Kleine Texte für theologische und philologische Vorlesungen, 132.
*Mau* (*Wilhelm*). Balthazar Hubmaier, 134.
*Meister* (*Aloys*). Deutsche Verfassungsgeschichte von den Anfængen bis ins 14 Jahrhundert, 193.
*Muller* (*A.-V.*). Luthers theologische Quellen, 129.
*Schiess* (*Traugott*). Voir *Blaurer*.
*Schiff* (*Otto*). Thomas Muenzer und die Bauernbewegung am Oberrhein, 135.
*Schmidt* (*Ludwig*). Die germanischen Reiche der Völkerwanderung, 192.
— Geschichte der deutschen Stämme bis zum Ausgange der Völkerwanderung, 422.
*Schreuer* (*Hans*). Altgermanisches Sakralrecht, 422.
*Steinlein*. Kritische Anmerkungen zur neuesten katholischen Lutherbiographie, 129.
*Stolze* (*Wilhelm*). Zur Geschichte der zwölf Artikel, 133.
*Teubner*. Geistes-Wissenschaften. Verlagsverzeichnis von B.-G. Teubner, 194.
*Waitz* (*Eberhard*). Georg Waitz, ein Lebens- und Charakterbild zu seinem hundertjährigen Geburtstag, 193.
*Werner* (*H.*). Die sogenannte « Reformation des Kaisers Friedrich III », 138.
*Waldeck* (*O.*). Die Publicistik des Schmalkaldischen Krieges, 137.
*Wilkins* (*William Henry*). Le roman d'une reine sans couronne : Sophie Dorothée de Zell, 423.
*Wolff* (*W.*). Die Säkularisation und Verwendung der Stifts- und Klostergüter in Hessen-Kassel, 137.

HISTOIRE D'ALSACE-LORRAINE.

*Breunig* (*F.*). Deux Alsaciens : D. Dietrich et P.-F. de Dietrich, 424.
*Kaiser* (*Hans*). Der Kampf gegen die deutsche Sprache in den elsässischen Schulen (1833-1870), 423.
*Scherlen-Colmar* (*August*). Inventar des alten Archivs der Stadt Kaysersberg, 424.

HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE LATINE.

*Figarola-Caneda* (*Domingo*). Escudos primitivos de Cuba, 195.

HISTOIRE D'ESPAGNE.

*Baer* (Dr *Fritz*). Studien zur Geschichte der Juden im Konigreich Aragonien (XIIIe-XIVe s.), 149.
*Carreras y Candi* (*Francesch*). Notes históriques de Sant-Hilari-Sacalm, 427.
*Corbella* (*Ramon*). La aljama de Juheus de Vich, centuries XIII y XIV, 427.
*Gudiol* (*Joseph*). La vaxella de fusta durant lo segle XIII, 426.
— Lo Sepulcre de sant Bernal Calvó, bisbe de Vich, 426.
*Ibarra y Rodriguez* (*Eduardo*). Collección de documentos para el estudio de la historia de Aragón, 428.
*Klüpfel* (*Ludwig*). Die äussere Politik Alfonsos III von Aragonien (1285-1291), 425.
*Miret y Sans* (*Joaquim*). El procès de les hosties contrals Jueus d'Osca (1377), 151.
*Watson* (*Foster*). Vives : on education, 428.

HISTOIRE DES ÉTATS-UNIS.

*Estournelles de Constant* (*d'*). Les États-Unis d'Amérique, 429.

*Marks* (*Erich*). Historische Eindrücke aus Nordamerika, 194.
*Villari* (*Luigi*). Gli Stati Uniti d'America e l'emigrazione italiana, 431.

HISTOIRE DE FRANCE.

*Aigoin* (*Julien*). La promotion des officiers-élèves de Saint-Cyr (1870), 186.
Annales de l'Est, 1912-1913, 190.
*Barade* et *Brégail*. Le général La Roche-Dubouscal, 1757-1831, 179.
*Barnard* (*H. C.*). The little schools of Port-Royal, 414.
*Batiffol* (*Louis*). La duchesse de Chevreuse, 367.
*Batz* (baron *de*). Vers l'échafaud, 176.
*Baudrillart* (*Alfred*). Histoire de France. Cours supérieur, 408.
*Beauchamp* (*Octave*). Le tour de France, 421.
*Bonnot* (*Émile*). Voir *Hanoteau*.
*Bourrilly* (*V.-L.*) et *Vindry* (*F.*). Mémoires de Martin et Guillaume du Bellay, t. III, 360.
*Bonnal* (général *H.*). Le maréchal Ney, duc d'Elchingen, prince de la Moskowa, t. II, 418.
*Bonnefon* (*Jean de*). La vérité sur Louis XVII, 184.
*Borgerhoff* (*J.-L.*). Le théâtre anglais à Paris sous la Restauration, 188.
*Bourgin* (*Hubert*). L'industrie de la boucherie à Paris pendant la Révolution, 181.
*Brégail*. Voir *Barade*.
*Callet* (*A.*). Le berceau de l'Académie française, 415.
*Canal* (*Séverin*). Origines de l'intendance de Bretagne, 374.
*Cartellieri* (*Otto*). Beiträge zur Geschichte der Herzöge von Burgund. IV, 172.
*Chaillan*. Le roi René à son château de Gardane, 122.
*Champeaux* Ordonnances franc-comtoises sur l'administration de la justice, 1343-1477, 119.
*Champion* (*Pierre*). François Villon, sa vie et son temps, 126.
*Châteaubrun* (marquis *de*). Notice sur le comte Stanislas de Clermont-Tonnerre, 175.
Chronique des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise, publ. p. *L. Halphen* et *R. Poupardin*, 171.
*Combet* (*Joseph*). La Société populaire de Monaco-Fort-Hercule, 183.
*Daudet* (*Ernest*). Tragédies et comédies de l'histoire, 177.
*Déchelette* (*J.*). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine, 387.
*Defrance* (*Eug.*). La conversion d'un sans-culotte, Gabriel Bouquier, 184.
*Delarue* (*P.*). Le clergé et le culte catholique en Bretagne pendant la Révolution, 184.
*Donat*. Le culte et la crise religieuse à Larrazet, 1789-1795, 180.
*Drouot* et *Gros* (*L.*). La Ligue en Bourgogne, 413.
*Dubreuil* (*Léon*). Le régime révolutionnaire dans le district de Dinan, 180.
*Dunan* (*Maurice*). La garde d'honneur du préfet de l'Allier, 417.
*Dupont* (*Étienne*). Les prisons du Mont-Saint-Michel (1425-1864), 189.
*Dupuy* (*Ernest*). Alfred de Vigny, la vie et l'œuvre, 420.
*Fage* (*René*). La cathédrale de Limoges, 190.
*Foiret* (*F.*). Une corporation parisienne pendant la Révolution : les notaires, 181.
*Foley* (*Charles*). Fantoches de la peur (1792-1794), 175.
*Fosseyeux* (*Marcel*). L'Hôtel-Dieu de Paris au XVII^e^ et au XVIII^e^ s., 370.
— Les écoles de charité à Paris, 371.
*Funck-Brentano* (*Fr.*). L'ancienne France. Le roi, 359.
*Gaulot* (*Paul*). Les petites victimes de la Terreur, 176.
*Godet* (*Marcel*). La congrégation de Montaigu (1490-1580), 360.
*Goubaux* (*Robert*). Mémoires du maréchal de Florange (1505-1521), 360.
*Graves* (*F.-M.*). Quelques pièces relatives à Louis I^er^ d'Orléans et à Valentine Visconti, 121.
*Gros* (*L.*). Voir *Drouot*.
*Grosse-Duperron* (*A.*). Le collège de Mayenne, 375.
*Guénin* (*G.*). Les menhirs isolés de l'arrondissement de Morlaix, 411.
*Guitard* (*Eug*). Deux siècles de presse au service de la pharmacie, 188.
*Halphen* (*Louis*). Voir Chronique des comtes d'Anjou.
*Hanoteau* (capitaine *Jean*) et *Bonnot* (*Émile*). Bibliographie des historiques des régiments français, 187.
*Hartog* (*Willie G.*). Guilbert de Pixérécourt, sa technique et son influence, 418.
*Hébert* (*Marcel*). Jeanne d'Arc a-t-elle abjuré? 412.
*Heubi* (*William*). François I^er^ et le mouvement intellectuel en France, 360.
*Huisman* (*G.*). La juridiction de la municipalité parisienne, de saint Louis à Charles VII, 400.
*Hunger* (*V.*). Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450, 118.

*Karmin* (*Otto*). La question du sel pendant la Révolution, 182.
*Karl* (*Louis*). Un moraliste bourbonnais au XIVe s., Jean Dupin, 123.
*Labande* (*L.-H.*). Trésor des chartes du comté de Rethel, 121.
*Laigle* (*Mathilde*). Le livre des Trois Vertus de Christine de Pisan, 123.
*Lamouzèle* (*E.*). Les appointements des professeurs de l'Université de Toulouse sous l'ancien régime, 174.
*Lamy* (*Étienne*). Témoins de jours passés, 419.
*La Roncière* (*Ch. de*). Mémoires de Philippe-Prévost de Beaulieu-Persac (1608-1627), 365.
*Le Brun* (*Eugène*). Une étape de Jeanne d'Arc en Bourbonnais, 118.
*Lechevallier* (*A.*). Les sources de l'histoire locale dans la Seine-Inférieure, 190.
*Le Grand* (*Léon*). Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales, 419.
*Lelong* (*Eugène*). Bibliothèques, 472.
*Lemoine* (*Jean*) et *Saulnier* (*Frédéric*). Correspondance du chevalier de Sévigné et de Christine de France, 369.
*Le Senne* (*Camille*). Figures disparues, 419.
*Lizerand* (*Jean*). Les doléances du tiers état du bailliage de Sens, 173.
*Lockroy* (*Édouard*). Au hasard de la vie, 420.
*Loÿ* (capitaine). Deux femmes soldats picardes du temps de l'épopée Révolution-Empire, 182.
*Luginbuehl* (*Rud.*). Nicolai de preliis et occasu ducis Burgundie Histhoria, 121.
*Mahuet* (comte *de*). Biographie de la cour souveraine de Lorraine. Biographie de la Chambre des comptes de Lorraine, 158.
*Martin* (*Germain*). Histoire du crédit en France sous le règne de Louis XIV, 371.
*Mathieu* (*Georges*). Notes et documents sur l'instruction publique en Corrèze pendant la Révolution, 183.
*Maugis* (*E.*). Histoire du Parlement de Paris, t. I, 153.
Mémoires d'un calviniste de Millau, publ. p. *J.-L. Rigal*, 156, 362.
*Mireur* (*F.*). Le tiers état à Draguignan, 374.
*Mirot* (*Léon*). Les d'Orgemont, leur origine, leur fortune, 117.
*Pasquier* (*Émile*). René Benoist, curé de Paris, 1521-1608, 364.
*Pétigny* (*Xavier de*). Beaurepaire à Verdun, 1792, 177.
*Pimodan* (comte *de*). Les fiançailles de Madame Royale, 185.
*Piton* (*Camille*). Le costume civil en France (XIVe-XIXe s.), 187.
*Pocquet* (*Barthélemy*). Histoire de Bretagne, t. V, 373.
*Poëte* (*Marcel*). La promenade à Paris au XVIIe s., 414.
*Poupardin* (*René*). Voir Chronique des comtes d'Anjou.
*Prezzolini* (*Giuseppe*). La Francia e i Francesi nel secolo XX, 422.
*Prieur de la Marne* (Notes et souvenirs inédits sur), 175.
*Quignon* (*G.-H.*). École centrale de l'Oise (1796-1803), 179.
*Rabelais* (*F.*). Œuvres, éd. *Abel Lefranc*, t. II, 173.
*Rigal* (*J.-L.*). Voir Mémoires d'un calviniste de Millau.
*Robiquet* (*Paul*). Le cœur d'une reine. Anne d'Autriche, 368.
*Rohmer* (*Régis*). Le commerce de Bayonne et ses privilèges pendant la guerre de Cent ans, 412.
*Romier* (*Lucien*). Henri II et l'Italie (1547-1555), 361.
*Rott* (*Ed.*). L'affaire de la Valteline, t. V, 366.
*Sainéan* (*Lazare*). Les sources de l'argot ancien, 125.
*Saint-Jours* (*B.*). Carte géologique de Lesparre et de la côte landaise, 411.
*Saint-Olive* (*Pierre*). La grande mortalité en Bresse et en Bugey, 412.
*Sanglé-Ferrière* (*François-Étienne*). Souvenirs de l'expédition d'Égypte, 416.
*Saulnier* (*Frédéric*). Voir *Lemoine*.
*Souriau* (*Maurice*). Mystiques normands, 370.
*Stofflet* (*Edmond*). Le Bois-Chenu de Domrémy-la-Pucelle, 413.
*Stouff*. Catherine de Bourgogne et la féodalité de l'Alsace autrichienne, 119.
*Straubinger* (Dr *J.*). Die Kreuzauffindungslegende, 115.
*Thiot* (*L.*). Isoré, député à la Convention, 178.
*Uzureau* (*F.*). Andegaviana, 174.
*Vachée* (colonel). Napoléon en campagne, 416.
*Valois* (*Noël*). Le procès de Gilles de Rais, 128.
*Van Dyke* (*Paul*). François de Guise and the taking of Calais, 413.
*Vassias* (*Jules*). Historique du 69e régiment d'infanterie (1672-1912), 185.
*Vieillescazes* (*Pierre*). Privas et ses municipalités (1780-1794), 404.
*Yrondelle* (*Antoine*). Histoire du collège d'Orange, 375.

HISTOIRE DE GRANDE-BRETAGNE.

*Durand* (*Sir H. Mortimer*). Life of the Right Hon. Sir Alfred Comyn Lyall, 163.
*Leclère* (*Léon*). La grande charte d'Angleterre, 429.
*Pierquin* (*Hubert*). Institutions et coutumes anglo-saxonnes. — Lettres, sciences, arts, philosophie, religion des Anglo-Saxons. — Annales et conciles, 392.
*Rabot* (*Ch.*). Le pôle meurtrier. Journal du capitaine Scott, 407.
*Stubbs* (*William*). Histoire constitutionnelle de l'Angleterre, 430.

HISTOIRE D'ITALIE.

*Correza* (*L.*). Voir *Machioro*.
*Croce* (*Benedetto*). La philosophie de Jean-Baptiste Vico, 432.
*La Mantia* (*Giuseppe*). Di un progetto di descrizione dei feudi della Sicilia nell' anno 1802, 431.
*Machioro* et *Correza* (*L.*). Napolis, rivista di archeologia, epigrafia e numismatica, 433.
*Malagazzi-Valeri* (*Francesco*). La corte di Lodovico il Moro, t. I, 402.
*Mantegazza* (*Vico*). Questioni di politica estera, 433.
*Meda* (*Filippo*). Il partito socialista in Italia, 432.
Mezzo secolo di vita italianna (1861-1911), 432.
*Palmarocchi* (*Roberto*). Saggio d'inventario del Mediceo avanti il Principato, 431.
*Profumo*. Studi romani, 433.
*Rodocanachi* (*E.*). Les monuments de Rome après la chute de l'Empire, 151.
*Sighele* (*Scipio*). Ultime pagine nazionaliste, 432.
*Tommasetti*. La Campagna romana, 355.

HISTOIRE D'ORIENT.

*Bahâoullâh*. L'Épitre au Fils du Loup, 433.
*Ebersolt* (*J.*) et *Thiers* (*Ad.*). Les églises de Constantinople, 395.
*Galante* (*Abraham*). Dom Joseph Nassi, duc de Naxos, 434.
*Huart* (*Cl.*). Histoire des Arabes, 148.
*Jorga* (*N.*). Les causes de la catastrophe de l'Empire ottoman, 409.
*Millingen* (*A. van*). Byzantine Churches in Constantinople, 398.
*Stourdza* (*A.-C.*). L'Europe orientale et le rôle historique des Maurocordato, 162.
*Thiers* (*Ad.*). Voir *Ebersolt* (*J.*).

HISTOIRE DES PAYS-BAS.

*Beynen* (*Koolemans*). Historisch Gedenkboek der herstelling van Neerlands onafhankelijkheid in 1813, 385.
*Blok* (*P.-J.*). Geschiedenis van het Nederlandsche volk, 376.
*Colenbrander* (*H.-T.*). Dépêches van Thulemeyer (1763-1888), 384.
— Gedenkstukken der algemeene Geschiedenis van Nederland (1795-1840), 384.
*De Klerck* (*E.-S.*). De Atjeh-oorlog, 386.
*Fruin* (*Robert*). Brieven van Johan de Witt, 381.
*Hoogewerff* (*G.-J.*). Bescheiden in Italië omtrent Nederlandsche kunstenaars en geleerden, 377.
*Huybers* (*H.-F.-M.*). Don Juan van Oostenryk, landvoogd der Nederlanden, 379.
*Knuttel* (*W.-P.-C.*). Acta der particuliere Synoden van Zuid-Holland, 382.
*Krämer* (*F.-J.-L.*). Archives de la Maison d'Orange-Nassau, t. II, 383.
*Posthumus* (*N.-W.*). Bronnen tot de geschiedenis van de Leidsche textielnijverheid, 380.
*Theissen* (*J.-S.*). De regeering van Karl V in de noordelijke Nederlanden, 378.
*Timmer* (*E.-M.-A.*). Knechtsgilden en Knechtsbossen in Nederland, 380.
*Worp* (*J.-A.*). Die briefwisseling van Constantyn Huygens, 381.

HISTOIRE DE ROUMANIE.

Documente privitoare la storia Românilor, culese de Eudoxico de Hurmuzaki, 194.

HISTOIRE DE RUSSIE.

*Caspar* (*Jean-Jacques*). La résistance légale en Finlande, 434.
*Saligny* (capitaine *de*). Essais sur la guerre russo-japonaise, 434.

HISTOIRE DE SUISSE.

*Chapuisat* (*Ed.*). De la Terreur à l'annexion. Genève et la République française, 178.
*Dierauer* (*Johannès*). Histoire de la Confédération suisse, 435.

# TABLE DES MATIÈRES.

## ARTICLES DE FOND.

Pages

DESDEVISES DU DÉZERT (G.). Les Jésuites de la province d'Aragon au XVIIIe siècle . . . . . 272
FLACH (J.). Le comté de Flandre et ses rapports avec la couronne de France, du IXe au XIIe siècle . . . 1, 241
FOSSEYEUX (M.). Le cardinal de Noailles et l'administration du diocèse de Paris (1695-1779); *suite et fin*. . . 34

## MÉLANGES ET DOCUMENTS.

FONCIN (P.). Remarques sur la généalogie des Turgot . . 64
LOT (F.). Encore la Chronique du pseudo-Frédégaire . . 305
MALO (H.). Les origines de Jean Bart. . . . . 55
SCHMIDT (Ch.). Sismondi et le Blocus continental . . . 85

## BULLETIN HISTORIQUE.

**Antiquités chrétiennes,** par Ch. GUIGNEBERT . . . . 92
**Antiquités latines** (publications étrangères), par Ch. LÉCRIVAIN . . . . . 338
**Histoire d'Allemagne** (publications relatives à la Réforme), par Alfred STERN. . . . . 128
**Histoire de France,** 1328-1498, par Ch. PETIT-DUTAILLIS. 117
— 1498-1660, par H. HAUSER . . . . 359
**Histoire des Pays-Bas,** par Th. BUSSEMAKER . . . . 376

## COMPTES-RENDUS CRITIQUES.

BÆR (Fr.). Studien zur Geschichte der Juden im Königreich Aragonien (**J. Régné**) . . . . . 149
DÉCHELETTE (J.). Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine (**J. Toutain**) . . . . . 387
DE GROOT (J.-M.). Religion in China (**P. Oltramare**) . . 406
DURAND (Sir H. Mortimer). The life of the R. H. Sir Alfred C. Lyall (**R. de Kerallain**) . . . . . 163
EBERSOLT (J.) et THIERS (Ad.). Les églises de Constantinople (**L. Bréhier**) . . . . . 395
HUART (Cl.). Histoire des Arabes, t. II (**A. Barthélemy**) . 148
HUISMAN (G.). La juridiction de la municipalité parisienne (**Ch. Petit-Dutaillis**) . . . . . 400
KAPLUN-KOGAN (W.-W.). Die Wanderbewegungen der Juden (**Th. Reinach**) . . . . . 165
LAQUEUR (Richard). Polybius (**Ch. Lécrivain**) . . . . 388
LOISEL (G.). Histoire des ménageries, de l'antiquité à nos jours (**L. Davillé**) . . . . . 141
MAHUET (comte A. DE). Biographie de la cour souveraine

Pages

de Lorraine et Barrois. Biographie de la Chambre des comptes de Lorraine (**Chr. Pfister**) . . . . 158
MALAGUZZI-VALERI (Fr.). La corte di Lodovico il Moro (**Jean Alazard**) . . . . . 402
MAUGIS (Ed.). Histoire du Parlement de Paris, t. I (**Chr. Pfister**) . . . . . 153
RIGAL (J.-L.). Mémoires d'un calviniste de Millau; publ. p. J.-L. RIGAL (**J. Alazard**). . . . . 156
MILLINGEN (A. VAN). Byzantine churches in Constantinople (**L. Bréhier**) . . . . . 398
MIRET Y SANS (J.). El procès de les hosties contrals Jueus d'Osca, 1377 (**J. Régné**) . . . . . 151
PIERQUIN (Hubert). Les institutions et les coutumes des Anglo-Saxons. Les Annales et les Conciles de l'Église d'Angleterre pendant la période anglo-saxonne (**Ch. Bémont**) . . . . . 392
RODOCANACHI (E.). Les monuments de Rome après la chute de l'Empire (**Ch. Bémont**) . . . . . 151
SCOTT (capitaine). Journal (**Ch. Bémont**) . . . . . 407
STOURDZA (Al.-C.). L'Europe orientale et le rôle historique des Maurocordato (**N. Jorga**). . . . . 162
TARLÉ (E.-V.). Le Blocus continental (**J. Lubimenko**). . 159
VIEILLESCAZES (P.). Révolution française. Privas et ses municipalités, 1789-1794 (**J. Régné**) . . . . . 404

## NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

Histoire de l'Antiquité (C. JULLIAN, R. MASSIGLI, Chr. PFISTER). . . . . 169, 410
Histoire d'Allemagne (Ch. BÉMONT, Louis HALPHEN, Chr. PFISTER). . . . . 192, 422
Histoire d'Alsace-Lorraine (Chr. PFISTER) . . . . . 423
Histoire de l'Amérique latine (E. MARTIN-CHABOT) . . . 195
Histoire du Danemark (Chr. PFISTER). . . . . 425
Histoire de l'Église (R. MASSIGLI, Chr. PFISTER) . . . . 170
Histoire d'Espagne (H. HAUSER, Jean RÉGNÉ). . . . . 425
Histoire des États-Unis (Ch. BÉMONT). . . . . 429
Histoire de France (Ch. BÉMONT, G. BOURGIN, Alfred DREYFUS, H. HAUSER, R. LÉVY, Chr. PFISTER, R. REUSS, Ch. SCHMIDT, Th. SCHŒLL) . . . . 171, 411
Histoire de Grande-Bretagne (Ch. BÉMONT) . . . . . 429
Histoire d'Italie (G. BOURGIN, L. HALPHEN, H. HAUSER, Chr. PFISTER) . . . . . 431
Histoire d'Orient (A. BARTHÉLEMY, Chr. PFISTER) . . . 433
Histoire de Roumanie (Ch. BÉMONT) . . . . . 194
Histoire de Russie (Alf. DREYFUS, Chr. PFISTER) . . . 434
Histoire de Suisse (Chr. PFISTER) . . . . . 435
Histoire générale (Ch. BÉMONT, L. HALPHEN, Chr. PFISTER). 167, 408

## CORRESPONDANCE.

Lettres de M. Louis REYNAUD et de M. Pierre GRILLET, sur *les Origines de l'influence française en Allemagne* . . . . . 196

## RECUEILS PÉRIODIQUES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

### ALLEMAGNE.

Pages
1. Deutsche Rundschau . . . . . 216
2. Gœttingische gelehrte Anzeigen . . . . . 217, 454
3. Historisches Jahrbuch . . . . . 218, 454
4. Historische Zeitschrift . . . . . 218
5. Neues Archiv d. Gesellschaft f. ælt̀ere d. Geschichtsk. 220
6. Zeitschrift für Brüdergeschichte . . . . . 220
7. Zeitschrift für Kirchengeschichte . . . . . 455

### AUTRICHE.

1. Mitteilungen des Instituts f. œsterr. Geschichtsforschung. 221
2. Zeitschrift für katholische Theologie . . . . . 221

### FRANCE.

1. Académie des inscriptions et belles-lettres . . . . . 213, 452
2. Anjou historique (l') . . . . . 213
3. Annales de Bretagne . . . . . 214
4. Annales du Midi . . . . . 214
5. Annales révolutionnaires . . . . . 202, 436
6. Bibliothèque de l'École des chartes . . . . . 202
7. Bulletin de la bibliothèque de la ville de Paris . . . 453
8. Bulletin de la Soc. de l'histoire de Paris . . . . . 215, 453
9. Bulletin de la Soc. de l'histoire du protestantisme . . 444
10. Bulletin de la Soc. des sciences histor. de l'Yonne . . 215
11. Correspondant (le) . . . . . 210, 448
12. Études. Revue fondée par des PP. de la Cie de Jésus . 210, 449
13. Feuilles d'histoire du XVIIe au XXe siècle . . . . . 203, 436
14. Grande Revue (la) . . . . . 211, 449
15. Journal des Savants . . . . . 206, 442
16. Mercure de France . . . . . 450
17. Moyen âge (le) . . . . . 445
18. Nouvelle Revue historique de droit . . . . . 209
19. Nouvelles archives des missions scientifiques. . . . 446
20. Province du Maine (la). . . . . 215
21. Révolution française (la) . . . . . 204, 437
22. Revue critique d'histoire et de littérature . . . . . 207, 443
23. Revue de Gascogne. . . . . 215
24. Revue de l'histoire des colonies françaises . . . . . 215
25. Revue de l'histoire des religions . . . . . 209
26. Revue de Paris (la) . . . . . 211, 450
27. Revue des bibliothèques . . . . . 210, 446
28. Revue des Deux Mondes . . . . . 211, 451
29. Revue des études anciennes. . . . . 438
30. Revue des études historiques . . . . . 438
31. Revue des études napoléoniennes . . . . . 204, 439
32. Revue des questions historiques . . . . . 205, 439
33. Revue des sciences politiques . . . . . 447
34. Revue d'histoire diplomatique . . . . . 440
35. Revue d'histoire moderne et contemporaine . . . . 441
36. Revue d'histoire, rédigée à l'État-major de l'armée . . 447

Pages
37. Revue du Nord . . . . . 216
38. Revue historique de Bordeaux . . . . . 216
39. Revue historique de la Révolution française . . . . 206, 441
40. Revue historique et archéologique du Maine . . . . 216
41. Revue Mabillon . . . . . 447
42. Revue politique et littéraire . . . . . 212, 452

GRANDE-BRETAGNE.

1. Athenæum (the) . . . . . 223
2. English historical Review (the). . . . . 224
3. Nineteenth century (the) . . . . . 226
4. Scottish historical Review (the). . . . . 226
5. Quarterly Review . . . . . 226

ITALIE.

1. Archivio storico italiano . . . . . 455
2. Archivio storico lombardo . . . . . 456
3. Archivio storico per la Sicilia orientale . . . . . 457
4. Archivio storico per le provincie napoletane . . . . 229
5. Archivio storico siciliano . . . . . 458
6. Atti e Memorie per le provincie di Romagna . . . . 458
7. Nuovo archivio veneto. . . . . 230, 459
8. Rendiconti della r. Accademia dei Lincei . . . . . 229, 459
9. Risorgimento italiano (il) . . . . . 229, 459
10. Rivista storica benedettina . . . . . 460
11. Rivista storica italiana . . . . . 231, 460
12. Studi critici . . . . . 461

ORIENT.

1. Νέος Ἑλληνομνήμων . . . . . 231

SUISSE.

1. Basler Zeitschrift f. Geschichte. . . . . 232
2. Bibliothèque universelle et Revue suisse . . . . . 461
3. Geschichtsfreund (der). . . . . 233
4. Mémoires et documents publiés par la Soc. d'hist. de la Suisse romande . . . . . 233

CHRONIQUE.

Le quatrième Congrès international d'histoire . . . . . 463
*Autriche* . . . . . 472
*Belgique* . . . . . 238
*Danemark* . . . . . 473
*France* . . . . . 235, 464
*Grande-Bretagne*. . . . . 238
*Suisse*. . . . . 238

ERRATUM . . . . . 240

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE . . . . . 475

*Le gérant :* R. LISBONNE.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.

D
1
R6
t.115

Revue historique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY